



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Document de politique transversale

Annexe au projet de loi de finances pour 2024

## Politique immobilière de l'État



**Ministre chef de file :**

ministre de l'économie, des finances et de la  
souveraineté industrielle et numérique

# 2024



## Note explicative

---

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 128 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005 modifié par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019, complété par l'article 169 de la loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006, par l'article 104 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008, par l'article 183 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre de finances pour 2009, par l'article 137 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, par l'article 7 de la loi n° 2010-832 du 22 juillet 2010 de règlement des comptes et rapport de gestion pour 2009, par l'article 159 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, par l'article 160 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012.

Sont institués 13 documents de politique transversale (DPT) relatifs aux politiques suivantes : aménagement du territoire, défense et sécurité nationale, lutte contre l'évasion fiscale et la fraude en matière d'impositions de toutes natures et de cotisations sociales, outre-mer, politique de l'égalité entre les femmes et les hommes, politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives, politique française de l'immigration et de l'intégration, politique française en faveur du développement, politique immobilière de l'État, politique maritime de la France, prévention de la délinquance et de la radicalisation, sécurité routière, ville.

Conformément à cet article, ce document comporte les éléments suivants :

■ Une **présentation stratégique de la politique transversale**. Cette partie du document expose les objectifs de la politique transversale et les moyens qui sont mis en œuvre pour les atteindre dans le cadre interministériel. Outre le rappel des programmes budgétaires qui concourent à la politique transversale, sont détaillés les **axes de la politique**, ses **objectifs**, les **indicateurs de performance** retenus et leurs valeurs associées. S'agissant des politiques transversales territorialisées (par exemple : Outre-mer, Ville), les indicateurs du document de politique transversale sont adaptés de façon à présenter les données relatives au territoire considéré.

■ Une **présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État à la politique transversale** pour l'année à venir 2024, l'année en cours (LFI + LFRs 2023) et l'année précédente (exécution 2022), y compris en matière de dépenses fiscales et de prélèvements sur recettes, le cas échéant.

■ Une présentation de la manière dont chaque **programme budgétaire** participe, au travers de ses différents **dispositifs**, à la politique transversale.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP). Les prélèvements sur recettes sont présentés de manière à s'additionner aux CP.



# Sommaire

---

<b>La politique transversale</b>	<b>7</b>
Présentation stratégique de la politique transversale	8
<i>Objectif n° 1 : Mieux connaître et valoriser le patrimoine immobilier de l'État</i>	10
<i>Objectif n° 2 : Rationaliser et optimiser la gestion immobilière de l'État</i>	39
<i>Objectif n° 3 : Moderniser le parc et améliorer sa performance énergétique</i>	58
<i>Objectif n° 4 : Professionnaliser la fonction immobilière au sein de l'État</i>	70
Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale	75
<b>AXE 1 : Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>	<b>79</b>
Objectifs concourant à la politique transversale de cet axe	80
<i>Adapter le patrimoine immobilier de l'État à ses missions</i>	80
<i>Améliorer l'efficacité de la gestion immobilière</i>	81
<i>Améliorer la gestion des projets immobiliers</i>	95
<b>Présentation des crédits par programme</b>	<b>101</b>
<i>P105 – Action de la France en Europe et dans le monde</i>	102
<i>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</i>	105
<i>P104 – Intégration et accès à la nationalité française</i>	106
<i>P303 – Immigration et asile</i>	106
<i>P152 – Gendarmerie nationale</i>	107
<i>P161 – Sécurité civile</i>	112
<i>P176 – Police nationale</i>	114
<i>P207 – Sécurité et éducation routières</i>	117
<i>P232 – Vie politique</i>	119
<i>P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur</i>	120
<i>P354 – Administration territoriale de l'État</i>	122
<i>P138 – Emploi outre-mer</i>	124
<i>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt</i>	127
<i>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</i>	128
<i>P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</i>	130
<i>P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles</i>	131
<i>P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation</i>	133
<i>P144 – Environnement et prospective de la politique de défense</i>	134
<i>P178 – Préparation et emploi des forces</i>	136
<i>P212 – Soutien de la politique de la défense</i>	138
<i>P146 – Équipement des forces</i>	141
<i>P175 – Patrimoines</i>	143
<i>P131 – Création</i>	144
<i>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</i>	145
<i>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</i>	146
<i>P334 – Livre et industries culturelles</i>	148
<i>P126 – Conseil économique, social et environnemental</i>	148
<i>P164 – Cour des comptes et autres juridictions financières</i>	150
<i>P165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives</i>	153

<i>P129 – Coordination du travail gouvernemental</i>	155
<i>P308 – Protection des droits et libertés</i>	158
<i>P203 – Infrastructures et services de transports</i>	159
<i>P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture</i>	161
<i>P159 – Expertise, information géographique et météorologie</i>	164
<i>P181 – Prévention des risques</i>	164
<i>P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</i>	166
<i>P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables</i>	167
<i>P197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins</i>	167
<i>P613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile</i>	168
<i>P134 – Développement des entreprises et régulations</i>	170
<i>P220 – Statistiques et études économiques</i>	172
<i>P156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local</i>	173
<i>P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières</i>	175
<i>P302 – Facilitation et sécurisation des échanges</i>	177
<i>P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle</i>	179
<i>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</i>	181
<i>P721 – Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État</i>	183
<i>P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs</i>	183
<i>P362 – Écologie</i>	183
<i>P166 – Justice judiciaire</i>	184
<i>P107 – Administration pénitentiaire</i>	187
<i>P182 – Protection judiciaire de la jeunesse</i>	189
<i>P310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice</i>	191
<i>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</i>	192
<i>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</i>	197
<i>P231 – Vie étudiante</i>	210
<i>P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</i>	213
<i>P193 – Recherche spatiale</i>	214
<i>P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales</i>	215
<i>P102 – Accès et retour à l'emploi</i>	216
<i>P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi</i>	217
<i>P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail</i>	219
<b>Annexes</b>	<b>221</b>
<b>I – Parc immobilier occupé par l'État et ses opérateurs</b>	<b>222</b>
<b>II – Parc immobilier occupé par l'État</b>	<b>226</b>
<b>III – Parc immobilier occupé par les opérateurs de l'État</b>	<b>234</b>
<b>IV – Parc de bureau</b>	<b>241</b>
<b>V – Parc immobilier figurant au bilan de l'État</b>	<b>249</b>
<b>VI – Évaluation des emplois et dépenses de personnel de l'État consacrés à la politique transversale</b>	<b>262</b>
<b>VII – Évaluation des crédits de l'État consacrés à la politique transversale</b>	<b>266</b>



## La politique transversale

---

## Présentation stratégique de la politique transversale

L'État et ses établissements publics occupent un patrimoine immobilier de près de 94 millions de m<sup>2</sup> de surface bâtie et 40 000 km<sup>2</sup> de terrains non bâtis pour l'exécution de leurs missions de service public.

La gestion de ce parc immobilier est une fonction support et d'appui aux services de l'État et de ses établissements, qui a vocation à s'incarner dans une politique publique à part entière, qui se déploie selon quatre axes :

- mieux connaître et valoriser ce patrimoine immobilier ;
- rationaliser et optimiser la gestion immobilière ;
- moderniser le parc et améliorer sa performance énergétique ;
- professionnaliser la fonction immobilière au sein de l'État.

À tous points de vue, il s'agit de moderniser et d'adapter l'environnement de travail des agents publics, de proposer un cadre d'accueil de qualité aux usagers, de contribuer à la transition environnementale en optimisant la performance énergétique des bâtiments, d'améliorer et professionnaliser la gestion de l'État en optimisant son parc immobilier ainsi que de valoriser le patrimoine immobilier de l'État. Il s'agit également d'accompagner la nouvelle organisation territoriale de l'État, de développer les démarches de valorisations alternatives à la vente des biens immobiliers et de professionnaliser la gestion immobilière.

La mise en œuvre de cette politique immobilière s'organise autour de l'État propriétaire, avec les priorités affirmées par le comité interministériel de la transformation publique. À ce titre, cette politique immobilière est portée avec une administration dédiée, la direction de l'immobilier de l'État (DIE), créée par le décret n° 2016-1234 du 19 septembre 2016. Rattachée au ministre chargé du Domaine, elle représente l'État propriétaire et a pour mission de définir et de s'assurer de la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État (PIE). Au niveau déconcentré, les préfets de région constituent l'échelon indispensable de relais des orientations de la PIE.

Malgré la crise sanitaire et la situation internationale, les années 2020 à 2023 ont été marquées à la fois par une consolidation des mesures engagées dès les années 2016-2019 et par une nouvelle accélération de la politique de transition énergétique des bâtiments de l'État dans le contexte plus global des réflexions sur l'immobilier de demain.

À compter de 2018, le programme 348, piloté par la DIE, représentait un effort d'un milliard d'euros consacré à la fois à la rénovation énergétique, et à l'optimisation et la mutualisation des surfaces. Ce programme, aussi ambitieux qu'emblématique, visait principalement les cités administratives et portait un objectif de transition écologique fort, avec une cible d'économie d'énergie autour de 130 GWh.

En 2020, dans le contexte de la relance de l'économie, le Gouvernement a souhaité réserver un montant de 2,7 Md€ pour le soutien du secteur du bâtiment et travaux publics, destinés aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics propriétés de l'État ou de ses opérateurs. Ce montant, figurant au titre du programme 362 « Écologie » créé par la loi de finances initiale pour 2021, avait également une vocation essentielle de transition énergétique. La cible est ici une économie d'énergie de 400 GWh, avec une recherche d'optimisation pour dépasser ce premier objectif.

Dans le prolongement de ces travaux, et dès le printemps 2022, le contexte national et international a conduit à approfondir l'objectif d'économie d'énergie et à encourager la sobriété énergétique, à travers les mesures rappelées dans la circulaire du 25 juillet 2022 de la Première ministre relative à la sobriété énergétique et à l'exemplarité des administrations de l'État. Concernant l'immobilier de l'État, les actions engagées se sont inscrites dans la continuité de la politique de rénovation énergétique des bâtiments, notamment à travers un premier appel à projets du plan de résilience, lancé dès le 8 avril 2022 pour 50 M€, qui a pour objectif la réduction rapide de la consommation énergétique des bâtiments publics. Un second appel à projets du plan de résilience a été lancé le 10 octobre 2022 pour 130 M€ afin de poursuivre l'objectif de réduction rapide de la consommation énergétique des bâtiments publics. Au total, les investissements précédemment cités doivent permettre de

réaliser à terme des économies d'énergie évaluées à ce stade à 5 % de sa consommation globale estimée à 16 TWh/an, dans un contexte de forte augmentation des coûts.

En 2024, le programme 348 bénéficie de 550 M€ d'autorisations d'engagement et 300 M€ de crédits de paiement supplémentaires pour accélérer la rénovation énergétique du parc immobilier. Ces 300 M€ seront essentiellement consacrés au cofinancement i/ de travaux « à gains énergétiques rapides » et ii/ d'opérations lourdes de rénovation énergétique, permettant une forte réduction de la consommation énergétique ; ces dernières incluront également des travaux de densification des espaces occupés, afin de faciliter l'atteinte de la cible de 16 m<sup>2</sup> de surface utile brute par résident définie dans la circulaire de la Première ministre du 8 février 2023 relative à la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État. Cet effort d'investissement permettra ainsi de diminuer tant les émissions de gaz à effet de serre du parc immobilier de l'État que sa contribution à l'artificialisation des sols, tout en réduisant les dépenses de fonctionnement correspondantes

Ces efforts constituent le contexte global de la réflexion stratégique lancée en 2020 sur l'immobilier public de demain. Si ses conclusions, publiées en 2021, donnent lieu à des propositions d'expérimentations, ses principes relatifs à l'optimisation, à la mutualisation et au partage des espaces de travail, sont d'ores et déjà intégrés dans les labellisations des projets immobiliers. Afin de favoriser la mise en place d'espaces dynamiques de travail, en 2022, la DIE a lancé avec la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) un appel à projets auprès de l'ensemble des administrations de l'État.

La transition énergétique des bâtiments de l'État se concrétise également par le développement de l'énergie renouvelable que constitue le photovoltaïque. Il s'agit, au-delà de la contribution à l'effort global de la Nation et des économies qui en sont tirées, d'une ressource complémentaire tirée du Domaine.

En effet, brique indispensable de la politique immobilière de l'État, les produits provenant du Domaine constituent pour l'État une ressource non négligeable qui a fait l'objet depuis 2017 d'une forte redynamisation. Par ailleurs, la politique de ventes des biens reconnus inutiles à l'État et à ses établissements publics a connu un tournant depuis la période 2018-2021. Les ventes s'inscrivent désormais dans le cadre d'une gestion du parc immobilier où les biens les plus emblématiques ont été cédés en apportant des recettes appréciables réaffectées à la politique immobilière de l'État. Dans ce cadre, l'État recherche désormais des valorisations alternatives, principalement sous la forme de bail emphytéotique, en complément de la redynamisation des redevances domaniales.

Afin de renforcer l'effectivité de la PIE, l'agence de gestion de l'immobilier de l'État (AGILE) intervient dans l'ensemble des métiers de l'immobilier (mutualisation des espaces de travail en recherchant corrélativement une réduction des coûts, développement du photovoltaïque, assistance à maîtrise d'ouvrage, entretien-maintenance...). C'est désormais un acteur essentiel, interlocuteur des services de l'État, dans le domaine de la gestion immobilière et du développement des solutions innovantes, tout particulièrement en matière de transition environnementale.

Toutes ces ambitions reposent sur une gouvernance et un réseau d'acteurs à l'échelle interministérielle et de ses opérateurs, indispensables tant pour la réflexion sur la qualité et l'efficacité immobilières, que pour la diffusion des bonnes pratiques et la professionnalisation de l'ensemble des acteurs. Le rôle d'impulsion et d'appui, à vocation interministérielle de la DIE et des préfets de région, s'appuie sur la conférence nationale de l'immobilier public (CNIP), créée par la circulaire du Premier ministre du 27 avril 2016 et présidée par le Premier ministre ou le ministre en charge du Domaine dans son format stratégique, ainsi que par le directeur de l'immobilier de l'État dans son format opérationnel. Au niveau déconcentré, la circulaire du Premier ministre du 27 février 2017 a instauré au sein de chaque région la conférence régionale de l'immobilier public (CRIP), présidée par le préfet de région, représentant de l'État propriétaire dans sa circonscription. Ces conférences sont appelées à se prononcer en particulier sur la stratégie immobilière de l'État qui se décline soit :

- en schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) pour les ministères et les opérateurs de l'État ;
- en schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) pour le périmètre des services déconcentrés de l'État en région.

## OBJECTIF N° 1 : MIEUX CONNAÎTRE ET VALORISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

## Axe n° 1 : Améliorer la connaissance du parc immobilier

Le pilotage d'un parc est subordonné à sa bonne connaissance. Cela suppose de disposer d'informations détaillées et fiables sur sa consistance, ses caractéristiques physiques, son état de santé, ses coûts globaux et détaillés en termes d'investissement et de fonctionnement.

## Données clés sur l'inventaire

En application des principes posés par la loi organique relative aux lois de finances et du code général de la propriété des personnes publiques, un inventaire du parc est tenu par la direction de l'immobilier de l'État (porté par le module REFX du progiciel interministériel Chorus). Organisé autour du numéro bâtiminaire et répondant prioritairement aux normes comptables de l'État, cet inventaire permet d'accéder à une carte d'identité des biens de l'État. La surface des bâtiments est essentiellement mesurée en surface utile brute (SUB), marginalement mesurée en aire aménagée. La surface des terrains non bâtis est mesurée en hectare.

Les principaux éléments sont les suivants :

- inventaire immobilier global :

	31 décembre 2019		31 décembre 2020		31 décembre 2021		31 décembre 2022	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Surface	Surface
Bâtiments mesurés par une SUB	191 000	97 millions m <sup>2</sup> SUB	191 500	94,3 millions m <sup>2</sup> SUB	191 800	93,8 millions m <sup>2</sup> SUB	192 550	94,4 millions m <sup>2</sup> SUB
Terrains mesurés en hectares	30 500	4 millions ha	30 500	4 millions ha	30 500	4 millions ha	30 469	4 millions ha
Total	221 500		222 000		222 300		223 019	

Au cours de l'année 2020, la DIE a mené dans l'inventaire des travaux relatifs aux mesurages de surfaces dont il résulte que la SUB a diminué de 2,5 % en 2020. Cette action de fiabilisation assez classique a permis de distinguer plus clairement les biens bâtis qui sont mesurés par une SUB (immeubles tertiaires classiques) des autres infrastructures (plus atypiques tels que réseaux et voiries, ouvrages d'art, monuments et mémoriaux...) qui ont vocation à être mesurées par une surface de type « aire aménagée ».

En 2021, la tendance observée de baisse des surfaces de bâtiments se poursuit, passant de 94,3 millions m<sup>2</sup> SUB en 2020 à 93,8 millions m<sup>2</sup> SUB en 2021.

En 2022, la hausse des surfaces de 1 % est liée à la réintégration du parc de deux opérateurs : 600 000 m<sup>2</sup> de l'association pour la formation professionnelle des adultes et 300 000 m<sup>2</sup> de l'université Paris-Sorbonne (opérations de fiabilisation de l'inventaire de l'opérateur et nouvelles constructions).

- inventaire des seuls biens occupés par l'État et ses établissements publics/opérateurs :

	31 décembre 2019		31 décembre 2020		31 décembre 2021		31 décembre 2022	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface
Bâtiments mesurés par une SUB	187 000	90 millions m <sup>2</sup> SUB	187 500	89 millions m <sup>2</sup> SUB	186 800	88 millions m <sup>2</sup> SUB	187 317	89 millions m <sup>2</sup> SUB
Terrains mesurés en hectares	27 000	3,9 millions ha	27 000	3,9 millions ha	26 900	3,9 millions ha	27 000	3,9 millions ha
Total	214 000		214 500		213 700		214 317	

- inventaire des biens occupés par l'État (y compris en sa qualité de locataire) :

	31 décembre 2019		31 décembre 2020		31 décembre 2021		31 décembre 2022	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface
Bâtiments mesurés par une SUB	145 000	59 millions m <sup>2</sup> SUB	145 000	57 millions m <sup>2</sup> SUB	144 600	56 millions m <sup>2</sup> SUB	143 151	56 millions m <sup>2</sup> SUB
Terrains mesurés en hectares	13 500	73 000 ha	14 000	75 000 ha	13 700	80 000 ha	13 811	74 000 ha
Total	159 000		159 000		158 300		156 962	

- inventaire comptable de l'État (biens figurant à l'actif du bilan de l'État, qu'il utilise effectivement pour ses missions et dont il assume le rôle et les responsabilités de propriétaire) :

	31 décembre 2019		31 décembre 2020		31 décembre 2021		31 décembre 2022	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface
Bâtiments mesurés par une SUB	92 000	49 millions m <sup>2</sup> SUB	92 000	46,5 millions m <sup>2</sup> SUB	93 800	45,9 millions m <sup>2</sup> SUB	91 900	45,7 millions m <sup>2</sup> SUB
Terrains mesurés en hectares	8 000	47 000 ha	8 000	49 000 ha	8 000	50 000 ha	8 000	50 615 ha
Total	100 000		100 000		101 000		99 900	

Source : inventaire immobilier de l'État Chorus REFX au 31 décembre de chaque année.

#### Pour les terrains

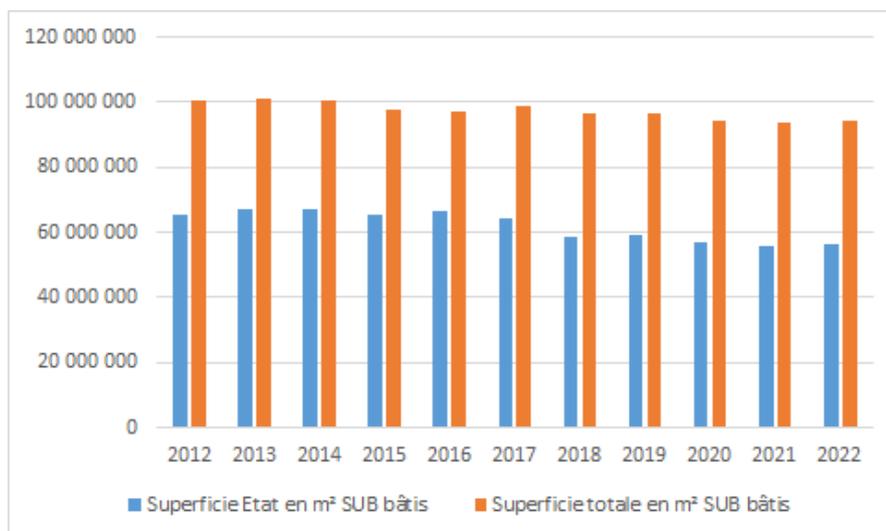
La surface totale de terrains non bâtis est au 31 décembre 2020 de près de 4 millions d'hectares (contenance cadastrale des biens propriétés et/ou occupés par l'État, ses opérateurs/établissements publics). La surface totale de terrains non bâtis se maintient à près de 4 millions d'hectares au 31 décembre 2022.

L'essentiel est occupé par les établissements publics nationaux, soit 3,8 millions d'hectares (95 %), dont 3,5 millions d'hectares sont des propriétés de l'État. Le parc national de Guyane (1,9 millions ha), l'office national des forêts (1,7 millions ha) et le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (210 000 ha) couvrent la majeure partie de cette superficie.

#### Pour les bâtiments

Superficie des bâtiments inventoriés, occupés par l'État, ses opérateurs/établissements	31-déc12	31-déc13	31-déc14	31-déc15	31-déc16	31-déc17	31-déc18	31-déc19	31-déc20	31-déc21	31-déc-22
État en m <sup>2</sup> bâtis SUB	65 328 387	67 242 288	67 037 687	65 453 646	66 472 080	64 255 561	58 398 060	59 487 706	57 051 097	56 028 663	56 379 763
Total en m <sup>2</sup> bâtis SUB	100 566 836	101 199 169	100 424 562	97 460 580	97 213 227	99 075 916	96 611 946	96 795 576	94 313 511*	93 780 985	94 433 197

[\* Variation 2019-2020 : exclusion des biens atypiques tels que les infrastructures, monuments et mémoriaux...non mesurés en m<sup>2</sup> SUB (2,4 M<sup>2</sup> SUB concernés).]



Source : inventaire immobilier de l'État Chorus REFx au 31 décembre de chaque année.

De manière globale, les surfaces sont tendanciellement baissières. Ces chiffres doivent néanmoins être analysés avec le périmètre global intéressant l'État en prenant en compte les transferts de biens liés à la décentralisation. Ces surfaces ventilées par types de bâtiments sont les suivantes :

Superficie bâtiments inventoriés (État, opérateurs et/ou établissements publics nationaux) par type de biens	31-déc17	31-déc18	31-déc19	31-déc20	31-déc21	31-déc-22
Bureaux	23 858 990	22 210 733	22 365 416	22 543 680	23 415 831	22 831 959
Logements	16 173 076	15 984 589	17 500 243	17 874 424	17 985 634	18 114 568
Bâtiment d'enseignement	21 432 372	20 912 723	19 804 830	19 784 315	18 913 070	20 033 714
Local d'activité	29 571 911	29 299 300	28 893 011	29 690 099	28 913 291	28 849 405
Bâtiment culturel	2 927 997	2 916 259	2 939 449	3 684 150	3 300 361	3 288 875
Culte et monument	1 300 189	1 259 188	1 264 833	383 346 *	756 888	737 425
Infrastructure	3 811 381	4 029 154	4 027 794	353 497 *	495 910	577 251
Total en m² bâtis SUB	99 075 916	96 611 946	96 795 576	94 313 511	93 780 985	94 433 197

\*Travaux liés à l'évolution normative des mesurages au regard des règles de gestion (infrastructures portuaires, plateformes aéronautiques, monuments et mémoriaux). Exclusion des biens atypiques qui n'ont pas vocation à être mesurés en m² SUB (2,4 M m² SUB concernés).

L'augmentation de la surface de bureaux courant 2021 est essentiellement liée à une réintégration de surface de deux établissements publics nationaux dans l'inventaire (cf. infra). Il ne s'agit pas d'une réelle extension des surfaces de bureaux de l'État et de ses établissements, le chiffre restant stable entre 2020 et 2021.

Sur les 23 415 831 m² SUB de bureaux inventoriés en 2021, 17 964 130 m² (77 %) sont occupés par l'État et ses services, et 4 968 921 m² (21 %) le sont par les opérateurs, le reste (2 %) étant des biens figurant dans l'inventaire dans le cadre du suivi de la politique immobilière de l'État.

En 2022, la diminution d'occupation des surfaces de bureaux concerne principalement les opérateurs de l'État qui occupent 4 330 060 m² SUB de bureaux en 2022 (4 968 921 m² SUB en 2021).

Évolution entre 2020 et 2022 des surfaces de bureaux occupées par l'État et les opérateurs :

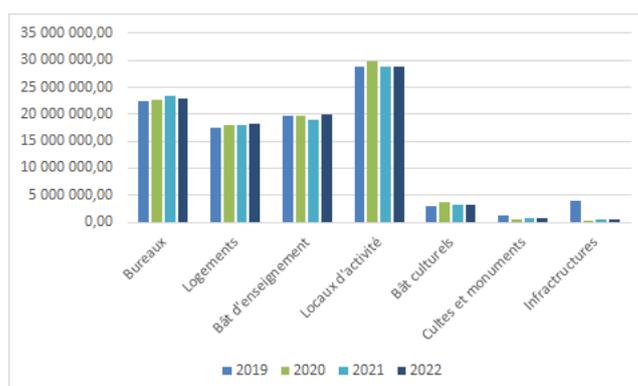
Superficies bureaux occupées par ministère (m <sup>2</sup> SUB)	Occupation 2020 par...			Occupation 2021 par...			Occupation 2022 par...		
	l'État	les opérateurs	Total	l'État	les opérateurs	Total	l'État	les opérateurs	Total
Affaires étrangères	492 034	23 119	<b>515 153</b>	582 537	15 514	<b>598 051</b>	582 475	15 245	<b>597 720</b>
Affaires sociales	275 084	1 346 768	<b>1 621 852</b>	283 425	2 226 977	<b>2 510 402</b>	291 249	1 600 522	<b>1 891 772</b>
Agriculture	78 046	209 677	<b>287 723</b>	79 201	211 436	<b>290 637</b>	73 272	217 565	<b>290 838</b>
Armées	3 165 600	62 504	<b>3 228 104</b>	3 184 770	72 183	<b>3 256 953</b>	3 224 655	68 396	<b>3 293 051</b>
Culture	102 874	122 548	<b>225 422</b>	102 860	122 776	<b>225 636</b>	97 024	113 840	<b>210 864</b>
Économie – Finances	3 518 187	40 667	<b>3 558 854</b>	3 331 345	86 009	<b>3 417 354</b>	3 135 784	85 541	<b>3 221 325</b>
Éducation nationale - Enseignement supérieur	702 111	1 561 726	<b>2 263 837</b>	706 847	1 515 641	<b>2 222 488</b>	711 788	1 519 696	<b>2 231 484</b>
Intérieur	4 107 656	37 175	<b>4 144 831</b>	4 389 939	44 409	<b>4 434 348</b>	4 348 370	35 877	<b>4 384 247</b>
Justice	1 830 328	5 893	<b>1 836 221</b>	1 869 990	5 893	<b>1 875 883</b>	1 928 911	5 893	<b>1 934 804</b>
Services du premier ministre	621 249	15 629	<b>636 878</b>	341 764	12 737	<b>354 501</b>	344 047	12 736	<b>356 784</b>
Transition écologique	532 552	557 431	<b>1 089 983</b>	515 458	546 556	<b>1 062 014</b>	501 215	550 585	<b>1 051 800</b>
Multi-occupation	2 373 813	97 907	<b>2 471 720</b>	2 357 971	108 791	<b>2 466 762</b>	2 591 954	104 162	<b>2 696 116</b>
Biens remis au Domaine	214 480		<b>214 480</b>	218 023		<b>218 023</b>	196 494		<b>196 494</b>
Total en m <sup>2</sup> bâtis SUB	18 014 014	4 081 044	22 095 058	17 964 130	4 968 922	22 933 052	18 027 239	4 330 059	<b>22 357 298</b>

Source : inventaire immobilier de l'État Chorus REFX au 31 décembre de chaque année (hors biens domaniaux occupés par des tiers hors État et opérateurs, par exemple grands ports maritimes de Marseille et de la Martinique, La Monnaie de Paris...).

L'augmentation en 2021 de la surface de bureaux dans l'inventaire de 872 milliers de m<sup>2</sup> SUB concerne essentiellement les surfaces de bureaux occupées par les opérateurs sous tutelle des ministères chargés des affaires sociales (fiabilisation des surfaces suivies dans l'inventaire) : agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) pour 637 milliers de m<sup>2</sup> et Pôle emploi pour 245 milliers de m<sup>2</sup>.

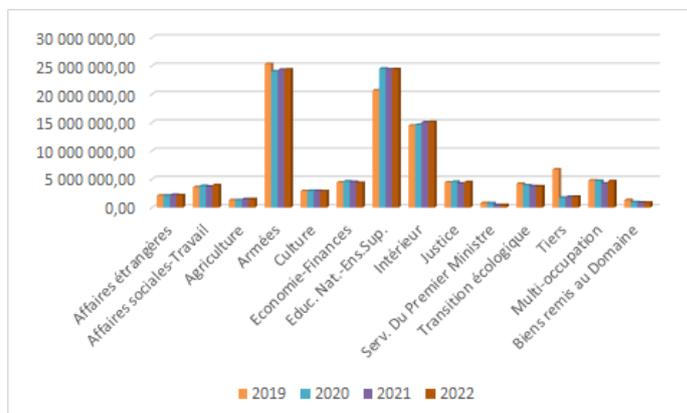
Entre 2020 et 2021, la diminution de moitié des surfaces occupées par les services du premier ministre est liée au transfert des directions départementales interministérielles (DDI) au ministère de l'intérieur. Il convient de noter que la plupart des bâtiments où sont situées les DDI sont recensés dans la catégorie « multi-occupation ».

Évolution de l'occupation en m<sup>2</sup> SUB par typologie de bâtiments :



Source : inventaire immobilier Chorus REFX au 31 décembre de chaque année.

La répartition des surfaces occupées par ministère (administration d'État et établissements publics/opérateurs sous leur tutelle) est la suivante :



Source : inventaire immobilier de l'État Chorus REX au 31 décembre de chaque année.

L'essentiel des surfaces est occupé par le ministère des armées avec une forte composante de locaux d'activité et d'infrastructures. L'importance des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et de celui de l'enseignement supérieur et de la recherche est liée aux bâtiments d'enseignement des établissements supérieurs d'enseignement et de recherche.

### Biens immobiliers figurant au bilan de l'État

La valeur comptable du patrimoine immobilier contrôlé par l'État est de 73,3 Md€ au 31 décembre 2022. Ne sont pas pris en compte ici les routes, les autoroutes, les concessions et ouvrages hydrauliques, retracés par ailleurs au bilan de l'État, mais qui n'entrent pas dans le cadre de la politique immobilière de l'État stricto sensu.

Valeur comptable du patrimoine contrôlé	31-déc12	31-déc13	31-déc14	31-déc15	31-déc16	31-déc17	31-déc18	31-déc19	31-déc20	31-déc21	31-déc-22
En M€	59 064	58 568	58 425	60 910	59 988	63 124	65 213	65 716	68 214	70 330	73 327

Source : inventaire immobilier de l'État Chorus REX au 31 décembre de chaque année.

Depuis 2016, l'évolution à la hausse de la valeur du parc contrôlé par l'État se concentre essentiellement sur les ministères de la justice, de la transition écologique et de l'intérieur. Au cours de l'année 2018, ont été mis en service : la direction régionale de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris (pour 162,5 M€), les établissements pénitentiaires de la santé à Paris (211 M€), d'Aix-Luynes 2 à Aix-en-Provence (120 M€) et des Baumettes 2 à Marseille (117 M€).

En 2020, l'évolution à la hausse de la valeur du parc contrôlé par l'État s'explique par plusieurs facteurs. En premier lieu, la valeur du bilan a augmenté d'environ 1 milliard d'euros en 2020 par la réévaluation des bureaux et logements en valeur vénale. Ensuite, l'année 2020 a été l'aboutissement de travaux de fiabilisation engagés par la DIE pour rattacher à l'inventaire immobilier de l'État des travaux immobilisés figurant dans le compte général de l'État, mais sans figurer dans l'inventaire (1,7 Md€). Le complément est lié à des entrées de biens (acquisitions, remises de biens au Domaine par les établissements publics...) et des sorties (cessions, mises à disposition de biens au profit d'établissements publics nationaux...). Notons à ce titre l'acquisition de deux fonciers en Seine-Saint-Denis de 113 M€ (site Amaury/Bacardi à Saint-Ouen) et de 25 M€ (campus Grand Paris Nord à Saint-Ouen) qui ont augmenté d'autant la valeur du bilan. Il convient de noter que la réévaluation des bureaux et des logements en valeur vénale concerne essentiellement l'Île-de-France comme le site de la « Grande Arche » à Paris (+80 M€), les bureaux du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à Paris-Convention (+52 M€), la caserne de gendarmerie Schomberg à Paris (+35 M€), le site du Grand Balard à Paris (ministère des armées : +27 M€). La fiabilisation de la valeur des biens à l'étranger a conduit à une réévaluation de neuf sites conduisant à une hausse

de 142 M€ (site de l'ambassade à Tokyo +94 M€, campus diplomatique à Pékin +26 M€, institut français à Londres +17 M€).

En 2021, l'évolution de la valeur des biens contrôlés par l'État se décompose principalement en :

- sorties de l'inventaire (294 M€) relatives à 680 sites avec notamment la conclusion d'un bail emphytéotique pour l'Hôtel de Grenelle (29,5 M€) et la cession de la cité cadre de Drachenbronn (22,9 M€) ;
- entrées dans l'inventaire (+485,8 M€) relatives à 565 sites, avec notamment l'achèvement du centre pénitentiaire de Lutterbach (+88,4 M€), l'acquisition complémentaire des terrains du futur campus du CHU Grand Paris Nord (+25 M€) et la livraison de l'hôtel de police de Fort-de-France (+31 M€) ;
- changement de mode de valorisation avec un impact net de +1,7 M€. Cela concerne des biens devenant des autres infrastructures (bascule de +20,4 M€), ceux devenant des biens historiques et culturels (bascules de +5,2 M€) et une remodelisation dans l'inventaire concernant le Quartier Estienne, à Oberhoffen (34,1 M€ qui passent d'autres bâtiments à terrains) ;
- il convient d'y ajouter 267,7 M€ d'amortissements et +1,19 Mds€ correspondant à des écarts de réévaluation pour les biens évalués en valeur vénale.

En 2022, l'évolution de la valeur des biens contrôlés par l'État se décompose principalement comme suit :

- sorties de l'inventaire (-423 M€) relatives à 626 sites avec, notamment, la cession du centre des finances publiques de Paris 2<sup>e</sup> (-59,8 M€) ;
- entrées dans l'inventaire (+321 M€) relatives à 609 sites avec, en particulier, la mise en service du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence (41 M€) ;
- réévaluation, en lien avec la norme comptable applicable, du parc de bureaux et logements à 10 % ;
- réévaluation du parc pénitentiaire pour 1 180 M€ avec la mise en service de travaux sur deux sites.

Les méthodes comptables d'évaluation demeurent hétérogènes conformément au recueil des normes comptables de l'État. Jusqu'au 31 décembre 2017, les biens contrôlés par l'État étaient valorisés au bilan à la valeur vénale pour la majorité d'entre eux. Désormais seuls les bâtiments de bureaux et de logements restent évalués en valeur vénale, les autres biens étant désormais valorisés majoritairement au coût (amorti pour le bâti). Aussi la réévaluation en valeur vénale dont il est fait état supra concerne-t-elle le segment limité du parc immobilier que représentent les bureaux et les logements. Le conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) a depuis poursuivi ses travaux d'homogénéisation des normes comptables d'évaluation des biens immobiliers de l'État, avec l'établissement d'une nouvelle norme conduisant à évaluer au coût les bâtiments de bureaux et de logements. Cette nouvelle norme entrera en vigueur en 2024.

Cette valeur nette comptable se ventile ainsi par ministère :

Valeur nette comptable du parc immobilier contrôlé par l'État ventilée par ministère	Valeur nette comptable (en M€)					
	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Affaires étrangères	5 208	4 943	4 916	5 161	5 251	5 280
Affaires sociales Travail	979	990	1 013	1 265	1 197	1 223
Agriculture	467	484	530	542	573	637
Armées	16 425	16 665	16 240	17 520	17 728	18 228
Culture	1 414	1 434	1 498	1 629	1 651	1 726
Économie et Finances	7 297	7 402	7 276	7 469	7 610	7 807
Éducation nationale - Enseignement supérieur	1 806	1 887	1 969	2 064	2 209	2 292
Intérieur	12 333	12 872	13 277	13 462	16 121	15 454
Justice	12 674	13 886	14 191	14 263	15 260	16 628
Services du premier ministre	1 356	1 325	1 420	1 377	1 336	1 502
Transition écologique	3 165	3 325	3 385	3 462	1 395	2 550
Total	63 124	65 213	65 716	68 214	70 330	73 327

Source : inventaire immobilier de l'État REFX au 31 décembre de chaque année.

### Parc des établissements publics nationaux et/ou opérateurs

#### Évolution du parc occupé par les établissements publics nationaux et/ou opérateurs

Au 31 décembre 2022, ce parc est composé de 57 355 bâtiments et terrains représentant plus de 32 millions de m<sup>2</sup> de surface utile brute (SUB) et plus de 3,8 millions d'hectares non bâtis.

Nature de propriété	m <sup>2</sup> SUB (bâtiments et autres infrastructures)				m <sup>2</sup> contenance cadastrale (terrains)			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Biens domaniaux (propriété de l'État)	18 961 649	19 165 381	19 412 541	19 317 101	35 212 118 128	35 272 955 574	35 289 652 865	35 330 786 952
Biens propres (et assimilés)	5 659 745	8 020 679	7 504 359	7 819 774	1 976 446 869	1 974 539 585	1 976 358 465	1 975 604 631
Supports juridiques divers (collectivité territoriale, autres, multipropriété)	5 981 033	5 070 905	5 497 771	5 564 590	1 086 122 073	1 038 587 732	1 038 590 055	1 037 787 449
<b>Total</b>	<b>30 602 427</b>	<b>32 256 965</b>	<b>32 414 671</b>	<b>32 701 465</b>	<b>38 274 687 070</b>	<b>38 286 082 891</b>	<b>38 304 601 385</b>	<b>38 344 179 032</b>

Source : inventaire immobilier de l'État Chorus REFX au 31 décembre de chaque année

Superficie des terrains occupés par les principaux opérateurs et/ou établissements publics nationaux en hectare (contenance cadastrale terrain)				
Opérateurs	2019	2020	2021	2022
Parc national de Guyane	1,9 millions	1,9 millions	1,9 millions	1,9 millions
Office national des forêts	1,7 millions	1,7 millions	1,7 millions	1,7 millions
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	208 000	208 000	210 000	210 000
Voies navigables de France	7 335	7 098	7 093	7 126
Office français pour la biodiversité (fusion de l'AFB et de l'ONCFS)	6 534	1 752	1 831	1 831
Institut national de la recherche agronomique	4 594	4 594	4 395	4 908
Parc national des Cévennes	2 718	2 788	2 788	2 788
Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs	2 700	2 353	2 353	2 353
Parc national de Port-Cros	1 169	1 165	1 165	1 165
Parc national du Mercantour	1 070	1 070	1 070	1 070
[...]	[...]	[...]	[...]	[...]
<b>Total général</b>	<b>3,8 millions</b>	<b>3,8 millions</b>	<b>3,8 millions</b>	<b>3,8 millions</b>

Source : inventaire immobilier de l'État Chorus REFX au 31 décembre de chaque année

### Biens immobiliers figurant au bilan des établissements publics nationaux et/ou opérateurs

Au 31 décembre 2022, 437 organismes sont opérateurs de l'État, conformément au jaune annexé au projet de loi de finances pour 2022 (ce chiffre global est identique à celui de 2021). La valeur comptable brute des biens immobiliers de ces opérateurs s'élève à 88 milliards d'euros en 2022 (82,8 Md€ en 2021, 75,2 Md€ en 2020, 73,6 Md€ en 2019 et 68,8 Md€ en 2018), soit une variation annuelle de +5,2 Md€ de la valeur des biens immobiliers inscrits dans les comptes des opérateurs. Cette variation est principalement liée aux facteurs suivants :

- la poursuite des opérations immobilières de grande envergure au sein de la Société du grand Paris (+2,8 Md€) ;
- des opérations de réévaluation domaniale ou bien de fiabilisation des données comptables qui permettent ainsi de valoriser plus justement le parc immobilier des opérateurs.

Parmi les actifs immobiliers les plus importants, on peut relever la Société du Grand Paris (13,8 Md€), l'office national des forêts (10 Md€), voies navigables de France (7,6 Md€), université Sorbonne (2,2 Md€), université Paris Cité (1,5 Md€), la bibliothèque nationale de France (1,5 Md€), le centre national de la recherche scientifique

(1,4 Md€), le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (1,2 Md€), l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (1,2 Md€), l'université Paris Saclay (1,1 Md€) ainsi que l'université d'Aix-Marseille (1,1 Md€).

### Universités

En 2022, les universités occupent 12 365 603 m<sup>2</sup> SUB dont 442 420 m<sup>2</sup> SUB en multi-occupation.

La propriété de ce patrimoine se répartit comme suit (en SUB) :

Propriété du parc immobilier occupé par les universités (m <sup>2</sup> SUB)	État	Collectivités territoriales	Universités	Tiers
2022	9 745 778	1 299 733	1 065 698	254 394
2021	9 522 805	1 286 761	421 364	540 972
2020	9 821 606	1 398 241	397 896	314 383

Source : comptabilité des établissements publics au 31/12/2022

### Dévolution du patrimoine des universités

La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités a permis aux universités d'acquérir des responsabilités et des compétences élargies, parmi lesquelles la possibilité d'un transfert gratuit et en pleine propriété des biens de l'État et précédemment affectés ou mis à disposition des universités. Ces dispositions s'appliquent tant aux terrains qu'aux bâtiments relevant du domaine public ou privé de l'État.

La loi ne prévoit pas de date d'entrée en vigueur du transfert. Une première vague expérimentale de dévolution a été menée auprès de trois établissements entre 2011 et 2012 (universités de Poitiers, Toulouse I et Clermont-Ferrand I).

La deuxième vague, initiée en 2017, en cours d'achèvement, concerne quatre universités, dont deux de taille importante : Aix-Marseille, Bordeaux, Caen et Tours.

Les retours d'expérience des établissements ayant bénéficié de ces deux premières vagues ont permis à d'autres universités de s'engager dans cette démarche. Au regard de ces expériences positives, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ont procédé au lancement de la troisième vague de dévolution par courrier du 13 décembre 2021.

Douze candidats ont répondu dans les délais : Centrale Supélec, les universités de Rennes I, Nantes, Côte d'Azur, Reims, Clermont Auvergne, Université polytechnique des Hauts de France, Lyon II, Angers, Lorraine, les instituts nationaux de sciences appliquées (INSA) de Toulouse et Rennes. La réalisation d'un audit pré-dévolution par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche pour s'assurer que les candidats remplissent les prérequis indispensables à la réussite de leur projet s'échelonne sur l'année 2023.

Pour la troisième vague, la dévolution totale du patrimoine doit demeurer le principe général pour les établissements qui sont en mesure de l'assumer sur les plans technique, financier et des moyens humains, et qui disposent d'un potentiel de cession et/ou de valorisation suffisant. Il s'agit notamment d'éviter que l'État propriétaire ne se retrouve à terme à détenir uniquement le patrimoine le plus difficile à maintenir ou à valoriser, en donnant la pleine propriété de bâtiments à un établissement dont il n'aurait pas l'utilité à seule fin de le vendre et de récupérer la totalité des produits de cession.

Pour assurer une troisième vague de dévolution continue, un nouvel appel à manifestation d'intérêt sera réalisé chaque année pour permettre aux établissements qui le souhaiteraient de pouvoir ultérieurement entrer dans ce processus.

### Renseignement du référentiel technique par les établissements publics nationaux/opérateurs

Au 6 septembre 2023, les données présentes dans le référentiel technique (RT, cf. infra) pour le périmètre des biens occupés par les établissements publics nationaux/opérateurs correspondent à un indice global de

complétude de 171 sur 275. Cet indice mesure l'exhaustivité des données dont la saisie relève de la responsabilité de l'occupant.

Il se décline selon les thématiques suivantes :

- 100 sur 125 pour les données générales (adresse du bien, surface, loyer, postes de travail...)
- 15 sur 70 pour les données d'exploitation (charges, consommation énergétique, ascenseurs...)
- 25 sur 40 pour les données relevant de l'état technique (état de santé, accessibilité, confort d'usage...)
- 31 sur 40 pour les données de cohérence (ratio SUN/SUB, ratios énergétiques, d'occupation).

La progression de la valeur de cet indice est un objectif régulièrement rappelé aux gestionnaires. La DIE met à leur disposition des possibilités de mise à jour par lots, notamment pour les établissements publics nationaux/opérateurs disposant d'un système d'information immobilier susceptible de produire des fichiers de mise à jour intégrables directement dans le système d'information de l'immobilier de l'État.

Par ailleurs, le déploiement prévu au second semestre 2023 d'un outil de gestion des données amiante (projet DTA-Thèque, voir ci-dessous) devra permettre d'améliorer significativement l'exhaustivité et la qualité des données sur cette thématique.

#### *Caractéristiques techniques du parc des établissements publics nationaux et/ou opérateurs*

En complément de l'inventaire immobilier, les caractéristiques techniques du parc sont, quant à elles, renseignées par les gestionnaires immobiliers dans le référentiel technique (RT). Cet outil informatique a été mis à disposition des ministères et des établissements publics nationaux/opérateurs. Il permet de disposer d'un ensemble de données sur l'état de santé, la performance énergétique, le respect des normes... afin de mieux connaître le parc. La restitution synthétique de ces données, disponible au moyen d'un outil d'aide au diagnostic (OAD) permet l'élaboration des stratégies immobilières.

La connaissance du parc progresse à chaque campagne même si elle reste naturellement perfectible. Le lancement des travaux de déclaration du parc immobilier de l'État, dans le cadre des obligations fixées par le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, ainsi que le démarrage des travaux d'élaboration des schémas directeurs immobiliers régionaux 2023-2027 a occasionné de nombreuses mises à jour de données au sein du référentiel technique de la part des services occupants.

Par ailleurs, la DIE a engagé les travaux de refonte de son système d'information immobilier (projet « nouveau socle de gestion ») qui doit conduire à améliorer le processus et les modalités d'actualisation des données de la part des services occupants.

#### Dépenses immobilières de l'État

Décaissements (en M€)	2018	2019	2020	2021	2022
Immobilisations, y compris entretien lourd	1 763	1 886	1 934	2 226	3 119
Fluides	768	793	777	802	949
Matériaux / Outillage	238	213	226	160	170
Loyers	1 619	1 421	1 633	1 738	1 780
Entretien (hors entretien lourd)	1 086	991	1 149	1 241	1 263
Assurance	12	13	12	11	12
Nettoyage / Déchets	337	314	383	396	395
Taxes	46	32	48	35	37
Autres	1 135	1 069	1 265	411	431
<b>Total</b>	<b>7 004</b>	<b>6 732</b>	<b>7 426</b>	<b>7 020</b>	<b>8 156</b>

Source de données : Comptabilité générale de l'État (décaissements réalisés en trésorerie, ventilés par nature et groupes de marchandises pour les charges) au 31 décembre de chaque année (arrondis au million d'euros).

## Effort d'investissement immobilier de l'État

Entre 2012 et 2022, les dépenses immobilières d'investissement des programmes de l'État évoluent ainsi :

Décaissements (en M€)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Immobilisations, y compris entretien lourd	1 629	1 556	1 613	1 667	1 669	1 795	1 763	1 886	1 934	2 226	3 119
Variation depuis 2012 (base 100)	100	96	99	102	102	110	108	116	119	137	191

Les dépenses d'investissement immobilisées (projets immobiliers structurants, acquisitions, constructions, gros entretien-renouvellement) représentent l'effort d'investissement annuel de l'État.

L'augmentation des dépenses d'investissement est le fruit de plusieurs mesures qui intègrent un double volet de rattrapage en matière d'entretien lourd et de transition énergétique : rénovation des cités administratives, plan d'investissement immobilier du ministère des armées dans le cadre de la loi de programmation militaire, rénovation énergétique des bâtiments de l'État dans le cadre du plan de relance, etc. Cet effort se poursuivra sur la prochaine période quinquennale 2023-2027, dans la perspective de la transition environnementale.

L'effort d'investissement supporté par le compte d'affectation spéciale « gestion du patrimoine immobilier de l'État » (CAS immobilier) représente en moyenne annuelle 13 % des dépenses d'investissement de l'État.

Investissement en M€ (décaissements)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CAS	293	228	346	314	212	143	278	233	309	234	180
Total investissements de l'État	1 629	1 556	1 613	1 667	1 669	1 795	1 763	1 886	1 934	2 226	3 119
Proportion du CAS (%)	18	15	21	19	13	8	10	12	16	9	6

Source de données : Comptabilité générale de l'État - RAP pour le CAS / Comptabilité des immobilisations pour le total des investissements, au 31 décembre de chaque année (arrondis au million d'euros)

Le CAS immobilier finance une partie réduite des dépenses relevant des objectifs de la politique immobilière de l'État (hors dépenses immobilières de fonctionnement courant et d'entretien courant). La plupart des ministères financent en effet sur leurs programmes supports des dépenses d'investissement immobilier relevant du propriétaire sur le parc domanial qu'ils occupent. Pour autant, le CAS immobilier, à vocation interministérielle, demeure un vecteur non négligeable à disposition de la direction de l'immobilier de l'État et des préfets de région pour orienter et impulser l'action des acteurs conformément à la politique immobilière de l'État. La proportion du financement de l'investissement porté par le CAS immobilier diminue à mesure de la croissance des dépenses globales d'investissement immobilier de l'État, notamment avec les programmes 348 et 362.

## Acquisitions immobilières de l'État

Acquisitions immobilières de l'État	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre	264	300	298	187	204	225

Source : enquête DIE auprès des services du Domaine.

## Politique immobilière de l'État

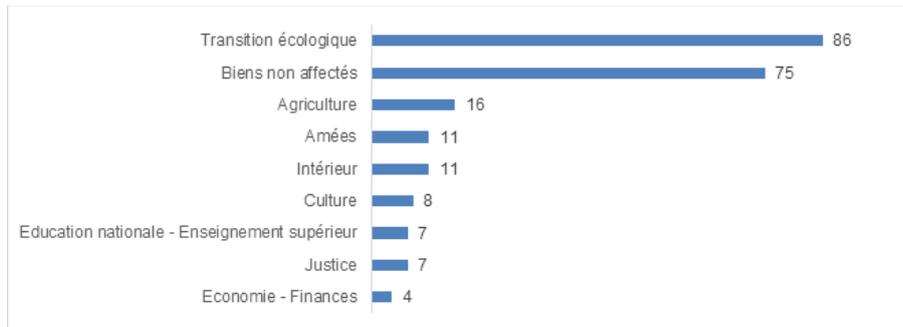
DPT Présentation stratégique de la politique transversale

Département	Ville	Date signature	Ministère	Prix acquisition (M€)
<b>Acquisitions de plus de 0,5 million d'euros de l'État et de ses établissements et opérateurs en 2022</b>				
Rhône	Lyon	04/03/2022	État - Intérieur	26,7
Nièvre	Nevers	19/04/2022	État	16,4
Bouches-du-Rhône	Marseille	10/11/2021	État	13,6
Corse-du-Sud	Ajaccio	29/11/2022	État - Éducation nationale - Enseignement supérieur	6,5
Seine-Saint-Denis	Pantin	15/11/2022	État - Culture	5,0
Dordogne	Périgueux	18/07/2022	État - Intérieur	1,8
Dordogne	Périgueux	30/11/2022	État - Justice	1,8
Réunion	Le Tampon	07/12/2022	État - Intérieur	1,5
Seine-et-Marne	Cannes Écluse	01/04/2022	État - Intérieur	0,7
Finistère	Quimper	20/10/2022	État - Intérieur	0,6
Loire-Atlantique	Bouguenais	20/06/2022	État	0,6
Polynésie	Mahina	22/03/2022	État - Intérieur	0,6
Paris	Paris	07/04/2022	État - Culture	0,6
Gard	Saint-Jean-du-Gard	07/07/2022	État - Armées	0,5
Seine-Saint-Denis	Saint-Ouen-Sur Seine	24/10/2022	État - Éducation nationale - Enseignement supérieur	0,5
Seine-Saint-Denis	Saint-Denis	16/12/2021	État - Intérieur	340
Seine-Saint-Denis	Saint-Ouen	16/12/2021	État - Enseignement supérieur et recherche	54,1
Moselle	Metz	08/12/2021	État - Transition écologique (VEFA)	52
Val d'Oise	Roissy	22/04/2021	État - Intérieur	6,7
Eure	??	19/10/2021	État - Intérieur	4,3
Sarthe	??	19/10/2021	État - Intérieur	4,3
Somme	Amiens	14/10/2021	État	4,1
Réunion	Saint-Denis	15/12/2021	État - Éducation nationale	2,6
Seine-et-Marne	Meaux	04/06/2021	État - Justice	1,3
Loire	Saint-Étienne	16/06/2021	État - Enseignement supérieur et recherche	1
Seine-Maritime	Ferrière-en-Bray	02/12/2021	État - Transition écologique	0,9
Côtes-d'Armor	Caurel (délaissés routiers)	31/12/2021	État - Transition écologique	0,9
Vendée	La Roche-sur-Yon	10/06/2021	État - Finances	0,5
<b>Acquisitions de plus de 0,5 million d'euros de l'État et de ses établissements et opérateurs en 2020</b>				
Seine-Saint-Denis	Saint-Ouen	27/11/2020	État - Intérieur	112,8
Seine-Saint-Denis	Saint-Ouen	03/12/2020	État - Enseignement supérieur et recherche	25,3
Bouches-du-Rhône	Marseille	25/06/2020	État - Culture	2,9
Gard	Nîmes	29/06/2020	Acquisition sur don et legs	2,7
Saint-Martin	Saint-Martin	02/07/2020	Administration territoriale	2,7
<b>Acquisitions de plus de 0,5 million d'euros de l'État et de ses établissements et opérateurs en 2019</b>				
Alpes-Maritimes	Nice	26/07/2019	État - Éducation nationale - Enseignement supérieur	2
Somme	Amiens	11/04/2019	État - Intérieur	1,9
Seine-et-Marne	Savigny-le-Temple	29/11/2019	État - Intérieur	1,7
Gard	Nîmes	27/11/2019	État - Justice	1,6
Nord	Loos	19/11/2019	État - Justice	1,2
Meurthe-et-Moselle	Nancy	15/11/2019	État - Intérieur	1
Rhône	Villefranche-sur-Saône	13/03/2019	État - Intérieur	0,7
Pyrénées-Atlantiques	Pau	19/09/2019	État - Justice	0,5

Source : enquête DIE auprès des services du Domaine.

Parmi les acquisitions de plus de 10 M€, celles de Nevers et Marseille sont des ventes en l'état future d'achèvement (VEFA).

En 2022, la répartition du nombre des acquisitions par ministère est la suivante :



L'important nombre de transactions du ministère de la transition écologique correspond pour la plupart à des acquisitions de terrains (emprises routières, parcelles forestières, terrains à risque relevant du fonds Barnier...). De même, la catégorie des biens non affectés recense tous les sites multi-occupés (cités administratives par exemple) ainsi que les bâtiments et terrains remis au domaine (biens vacants et sans maître, délaissés routiers...).

En 2022, la répartition des acquisitions par ministère en valeur est la suivante :



Le ministère de l'intérieur est le ministère pour lequel les montants engagés sont les plus importants (acquisition de réserves foncières, ou encore de bâtiments pour l'implantation de nouveaux commissariats par exemple).

### Loyers payés par l'État

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Loyers (en M€)	1 539	1 575	1 579	1 660	1 540	1 522	1 619	1 421	1 633	1 738	1 780
Moyenne depuis 2012	1 539	1 557	1 564	1 588	1 579	1 569	1 576	1 557	1 565	1 583	1 601
Variation depuis 2012 (base 100)	100	102	103	108	100	99	105	92	106	113	116

Les chiffres ci-dessus intègrent également les annuités de crédit-baux contractés antérieurement à 2018, année au cours de laquelle il a été mis fin à cette modalité de financement des acquisitions immobilières de l'État.

Prises à bail (flux)	2019	2020	2021	2022
Nombre	2 253	2 852	2 976	3 122

Source PAB Web. Le nombre de prises à bail est déterminé en prenant en compte les prises à bail initiales, les renouvellements, les avenants.

Les 3122 prises à bail en 2022 sont réparties comme suit : 3028 au profit de l'État et 94 au profit d'établissements publics.

Prises à bail (ou renouvellement de contrat, ou avenant) les plus importantes en 2022, par l'État et ses opérateurs						
Il s'agit des prises à bail (ou renouvellement de contrat ou avenant) dont la signature est intervenue entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022, par l'État et ses opérateurs, dont le loyer est supérieur à 1 M€ dans la région Île-de-France et à 0,5 M€ hors taxe dans les autres régions.						
Ministère	Date de prise d'effet du bail	Surface louée PAB	Occupation	Loyer annuel actuel HT	Département	Prix au m <sup>2</sup>
Finances	03/04/2023	13 549	Service État	4 041 924,37	SEINE-SAINT-DENIS	298,32
Enseignement supérieur	01/11/2022	7 391	Service Opérateur	3 020 006,00	PARIS	408,60
Écologie	01/03/2023	5 379	Service État	2 646 833,51	PARIS	492,07
Enseignement supérieur	15/11/2022	4 747	Service Opérateur	2 607 973,00	HAUTS-DE-SEINE	549,40
Intérieur	01/08/2021	18 348	Service État	2 047 112,64	MOSELLE	111,57
Santé	04/03/2022	8 522	Service Opérateur	1 957 814,00	NORD	229,74
Affaires étrangères	15/06/2023	2 914	Service Opérateur	1 720 322,00	PARIS	590,28
Intérieur	01/08/2016	8 240	Service État	1 674 110,55	CÔTES D'ARMOR	203,17
Intérieur	30/12/2022	4 880	Service État	1 635 720,00	PARIS	335,19
Intérieur	01/05/2023	3 378	Service État	1 441 870,00	HAUTS-DE-SEINE	426,84
Intérieur	01/08/2018	81 891	Service État	1 251 547,00	HAUTE-GARONNE	15,28
Finances	01/10/2024	3 163	Service État	718 415,00	BOUCHES-DU-RHÔNE	227,13
Intérieur	01/11/2016	5 337	Service État	635 065,50	LOIRE-ATLANTIQUE	118,99
Finances	04/01/2019	2 996	Service État	627 565,04	MOSELLE	209,47
Finances	01/10/2021	3 601	Service État	573 890,28	FINISTÈRE	159,37
Intérieur	01/07/2022	4 317	Service État	517 932,00	VIENNE	119,97
Intérieur	16/02/2022	3 204	Service État	516 608,61	HAUTE-GARONNE	161,24

Source de données : PAB Web – extraction du 7 juillet 2023.

Emphytéoses et baux à construction dont l'État est titulaire	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre	155	148	156	154	156	208
Valeur comptable, État (M€)	427	393	410	418	469	699

Source : inventaire immobilier de l'État REFX.

Les baux emphytéotiques constituent des cessions de droits immobiliers. Le propriétaire délivre le bail à l'État, le titre étant constitutif de droits réels. Pendant la durée du titre, l'État contrôle comptablement le bien (il est à son bilan) mais ne peut céder le bien. Le nombre et le montant des baux emphytéotiques au profit de l'État sont stables sur les trois dernières années.

L'augmentation de plus de 51 M€ de la valeur comptable s'explique :

- pour plus de 31 M€ par le fait que les contrats arrivant à échéance en 2021 représentaient plus de 12 M€ en moins, tandis que les contrats débutant en 2021 représentent 45 M€ supplémentaires
- pour près de 20 M€ par une meilleure identification des composants des contrats en cours de validité et ayant démarré avant 2021.

### *Conséquences conjoncturelles de la crise sanitaire et du contexte international sur la dépense immobilière de l'État*

De manière générale, la crise sanitaire a conduit à un décalage de plusieurs mois des travaux en cours, sans que cela puisse constituer une règle absolue. Comme l'indique le niveau de dépenses d'investissement immobilier entre 2020 et 2022, l'exécution des opérations a connu un rythme soutenu, sachant qu'une part des dépenses réglées correspond à des opérations initiées avant 2020.

L'impact de la crise sanitaire sur l'augmentation des prix des matières premières est variable selon le niveau d'avancement des projets immobiliers. La hausse tendancielle des coûts est en effet suivie avec attention par la DIE compte tenu de la tension sur le marché du bâtiment.

Il peut néanmoins être avancé, selon les évolutions constatées en septembre 2022, que l'évolution des carnets de commande des entreprises de la construction, ainsi que l'augmentation des prix a un fort impact sur le pilotage des opérations immobilières. Le taux de révision de prix a par exemple augmenté de près de 15 % entre juin 2019 et juin 2022. Plus précisément, entre janvier 2021 et juin 2022, ce taux a augmenté de 11 %. L'atterrissage de l'augmentation du BT01 sur l'année 2022 atteint 5,96 % (de décembre à décembre). Le BT01 poursuit par ailleurs son évolution sur 2023, totalisant déjà depuis avril une croissance de +1,63 %. L'effort, à titre d'exemple, du programme 348 au titre de la couverture des révisions de prix a donc été considérablement augmenté et nécessite un pilotage d'autant plus fin des projets pour assurer la soutenabilité du programme.

Par ailleurs, la conjoncture des années 2022 et 2023 a conduit à des risques accrus d'infructuosité des marchés du fait d'ouvertures de plis à des coûts dépassant les prix attendus et de tensions sur l'approvisionnement de certains matériaux. Des constats similaires peuvent être faits sur les prix de l'énergie. Cette forte augmentation a des conséquences directes sur le coût des fluides payés par l'État, mais également sur le coût de la construction.

La circulaire du Premier ministre du 22 septembre 2022 a clarifié les difficultés que pourraient connaître les co-contractants de l'administration, en exposant les solutions envisageables pour apporter une réponse équilibrée et circonstanciée aux diverses situations dans lesquelles l'équilibre économique des contrats se trouverait bouleversé dans le contexte actuel d'augmentation des prix.

### *Expérimentation de la comptabilité analytique bâtiminaire*

Pour mieux suivre et analyser la dépense immobilière de l'État, la DIE a mis en place une comptabilité analytique (CAN) bâtiminaire dont l'objectif est de calculer le coût complet de fonctionnement des actifs occupés par les services de l'État, immeuble par immeuble. Elle concerne les bâtiments de toutes natures, occupés par des services de l'État (hors ministère des armées), que celui-ci en soit propriétaire ou locataire.

Un référentiel reprenant tous les comptes susceptibles de porter de la dépense immobilière constitue le cadre de la CAN bâtiminaire. L'objectif est d'obtenir, pour chaque bâtiment, un coût complet.

Lorsque la dépense peut être individualisée, le rattachement au bâtiment de toutes les dépenses de nature immobilières est effectué en comptabilité, en enregistrant la référence bâtiminaire. La livraison de l'outil « solution d'aide à la recherche des bâtiments pour la CAN » permet de trouver plus rapidement et plus simplement les références bâtiminaires dans l'outil Chorus formulaire.

Le bilan du dispositif réalisé en 2019 a confirmé l'intérêt des acteurs concernés par la démarche tant au niveau micro à la maille bâtiminaire qu'au niveau macro du parc immobilier.

En 2023, compte tenu des résultats de cette première phase, la DIE a relancé le projet dans le contexte de l'évolution des normes comptables de l'État qui homogénéise l'évaluation du parc immobilier de l'État et autorise les amortissements sur les bâtiments de bureaux et les logements. Une première phase d'étude a été engagée par la DIE, de manière à prendre en compte cette évolution normative. La prochaine étape portera sur le choix d'un outil informatique adéquat.

## Axe n° 2 : Céder au meilleur prix les biens devenus inutiles au service public via une dynamisation de la politique de cession et rechercher des modes de valorisation alternatifs à la cession

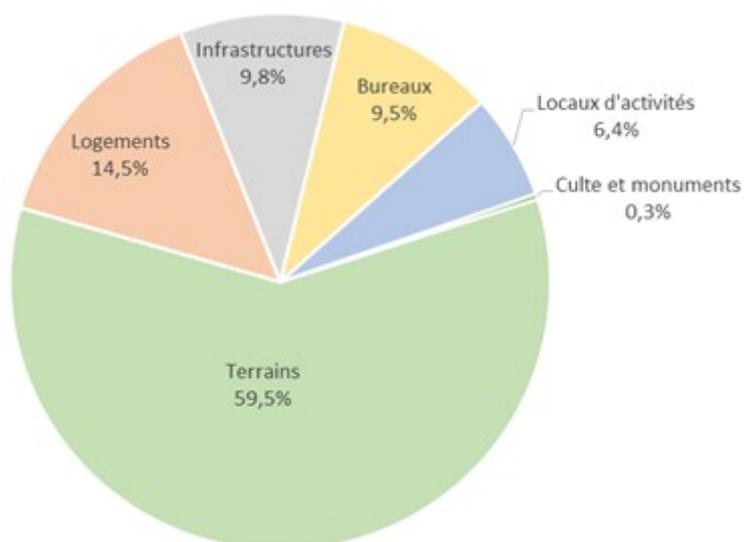
### Nombre et type de biens cédés

En 2022, 661 biens ont été cédés pour un prix de vente moyen de 307 110 € (282 602 € en 2021).

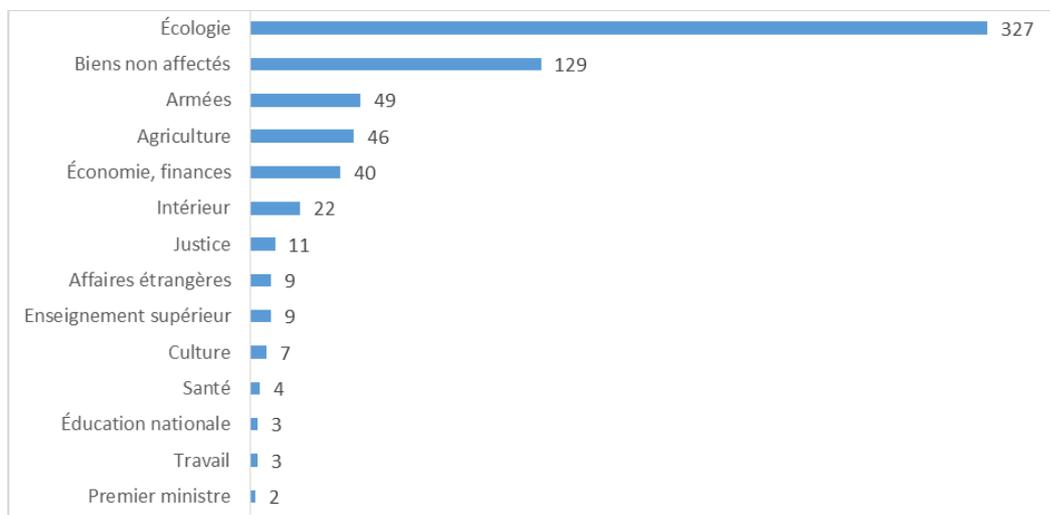
Cessions (flux)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre	1 044	1 040	944	687	655	704	567	688	661

Source : outil de suivi des cessions.

En 2022, la répartition en nombre de biens cédés, par typologie d'actif est la suivante :

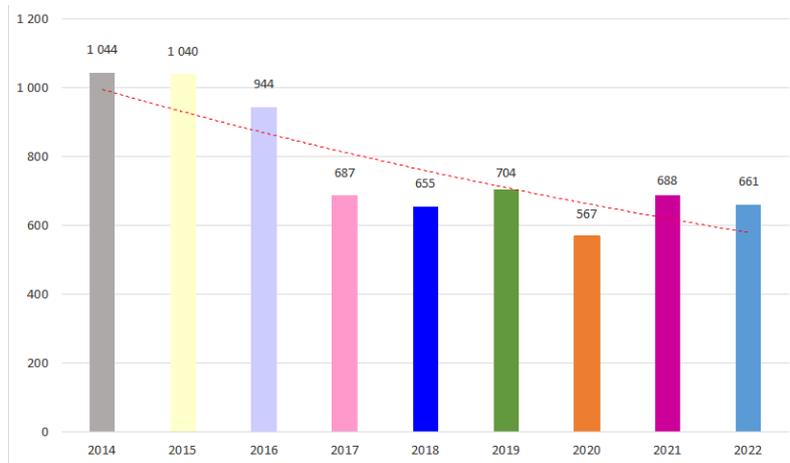


La répartition en nombre de cessions, par ministère, en 2022 est la suivante :



Comme lors des deux années précédentes, une part importante du nombre des cessions réalisées en 2022 correspond à la vente de terrains (« délaissés » routiers ou espaces naturels).

Le tableau ci-après présente l'évolution du nombre des biens cédés entre 2014 et 2022 :



Source : outil de suivi des cessions.

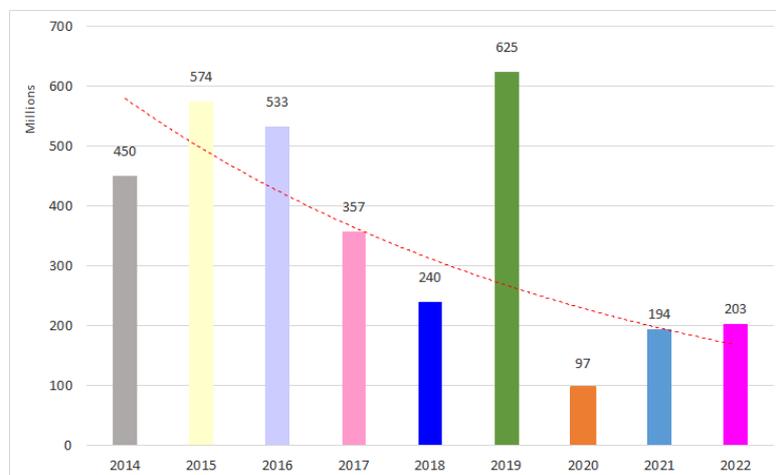
#### Produits de cessions constatés dans les actes

En 2022, le prix de vente moyen est de 307 110 € (282 558 € en 2021, 170 602 € en 2020). Le montant total des prix de vente (constaté dans les actes non encore encaissés) des 661 biens s'élève à près de 203 M€ (194 en 2021 et 96,7 M€ en 2020). Nonobstant les cessions exceptionnelles, moins importantes en nombre et en valeur que les années antérieures, les conséquences de la pandémie sur le marché de l'immobilier restent sensibles.

Valeur des biens cédés (montant des actes de cession signés) en flux	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur des biens cédés (M€)	450	574	533	357	240	625	97	194	203

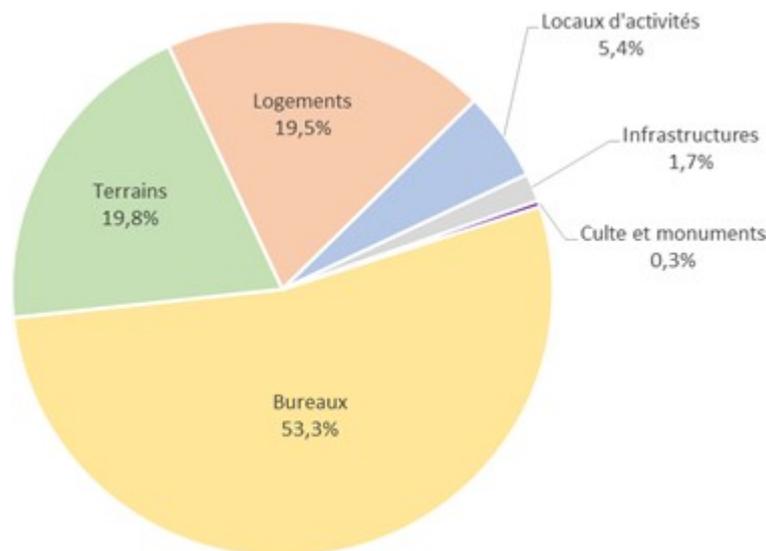
Source : outil de suivi des cessions.

Le tableau ci-après présente l'évolution du produit des cessions constatée dans les actes entre 2014 et 2022, incluant les cessions exceptionnelles dont la prévision tant sur la date que sur le montant est souvent complexe à établir avec précision (en M€) :



Source : outil de suivi des cessions.

À la différence de la répartition en nombre d'actifs cédés, les logements et les bureaux représentent près de 73 % de la valeur des biens cédés en 2022 (répartition en euros des biens cédés, par typologie d'actif avant cession) :



Source : outil de suivi des cessions.

La répartition des cessions par type de biens (en valeur de cessions) au 6 janvier 2023 est la suivante :

Nature du bien	2020		2021		2022	
	Nombre de biens cédés	Somme des prix de vente (M€)	Nombre de biens cédés	Somme des prix de vente (M€)	Nombre de biens cédés	Somme des prix de vente M(€)
Terrains	175	9,9	419	17,4	393	40,2
Logements	46	23,6	99	50,4	96	39,6
Locaux d'activité	25	32,5	60	57,4	42	11
Infrastructures	24	2,5	52	6,4	65	3,4
Bureaux	22	41,2	57	62,7	63	108,2
Bâtiments d'enseignement ou de sport	4	1,2			-	-
Cultes & monuments	-	-	1	0,001	2	0,6
<b>Total général</b>	<b>296</b>	<b>110,9</b>	<b>688</b>	<b>194,4</b>	<b>661</b>	<b>203</b>

Source : outil de suivi des cessions au 6 janvier 2023.

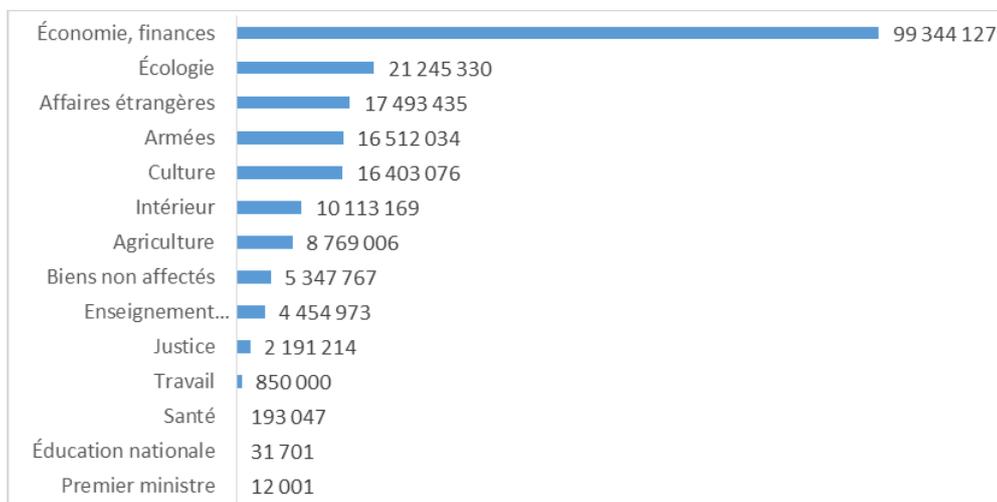
Les cessions 2022 dont les montants sont supérieurs à 2 M€, hors cession à l'étranger, sont indiquées ci-dessous :

Département	Commune	Ministère occupant	Prix de cession (€)
PARIS	Paris	Min. Finances	79 100 000
HAUTS-DE-SEINE	Vanves	Min. Écologie	2 780 000
LOIRE-ATLANTIQUE	Nantes	Min. Intérieur	2 010 000
<b>Total :</b>			<b>83 890 000</b>

En 2022, une légère hausse (4,6 %) des produits issus des cessions par rapport à 2021, malgré un volume inférieur des ventes de 4 %, est constatée.

Il n'y a eu que 3 cessions supérieures à 2 M€, dont une particulièrement remarquable, la cession de l'ancien Hôtel du timbre située au 9-13 rue de la Banque à Paris pour 79,1 M€ avant d'éventuels compléments de prix. Ce site accueille jusqu'au 31 décembre 2023 certains services de la DRFIP de Paris et de l'Île-de-France et a donc été cédé occupé. Un dispositif de complément de prix a été intégré à l'acte.

En 2022, la répartition du parc immobilier cédé par l'État par ministère (en euros) est la suivante :



Source : outil de suivi des cessions.

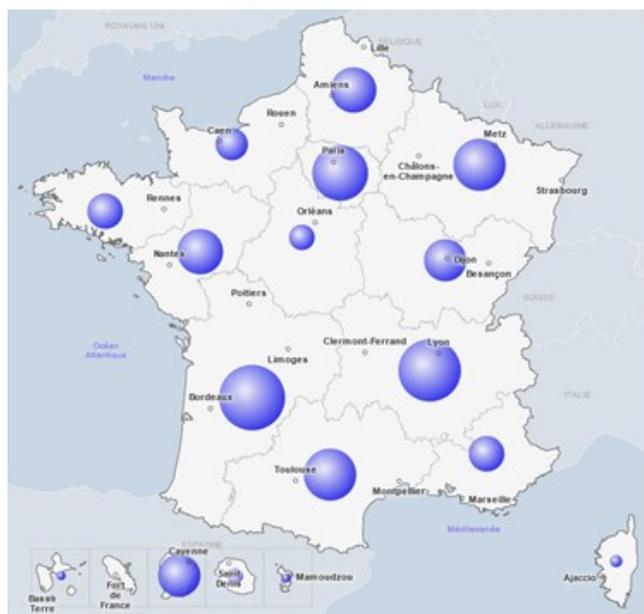
Du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2022, la répartition du parc immobilier cédé par l'État par administration occupante (en euros) est la suivante :

Administration occupante (€)	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Affaires étrangères	17 493 435	18 235 535	6 572 855	4 084 750	28 779 869	30 040 731
Agriculture	8 769 006	8 338 434	6 007 375	8 504 764	6 665 677	2 275 758
Culture	16 403 076	882 170	282 000	3 792 833	1 973 000	792 502
Armées	16 512 034	23 125 921	15 479 547	406 839 549	55 898 094	31 869 271
Écologie	21 245 330	35 443 580	28 770 176	47 767 375	34 938 027	65 327 774
Économie et finances	99 344 127	8 281 293	6 000 674	68 962 126	19 803 130	27 770 214
Éducation nationale – Enseignement supérieur	4 486 674	7 848 037	14 365 366	57 548 254	15 258 503	134 330 050
Intérieur	10 113 169	23 553 286	6 049 801	12 472 319	17 142 503	44 654 062
Justice	2 191 214	6 446 169	1 135 166	5 177 910	4 385 982	5 751 499
Services du premier ministre	12 001	30 150 000	3 100 000	400	48 150 000	4 630 000
Affaires sociales	1 043 047	28 925 739	5 913 514	3 341 840	1 070 896	2 916 152
Biens non affectés	5 347 767	3 169 624	3 055 118	6 154 526	2 539 372	7 092 316
Total	202 950 880	194 399 788	96 731 592	624 646 646	236 605 353	357 450 329

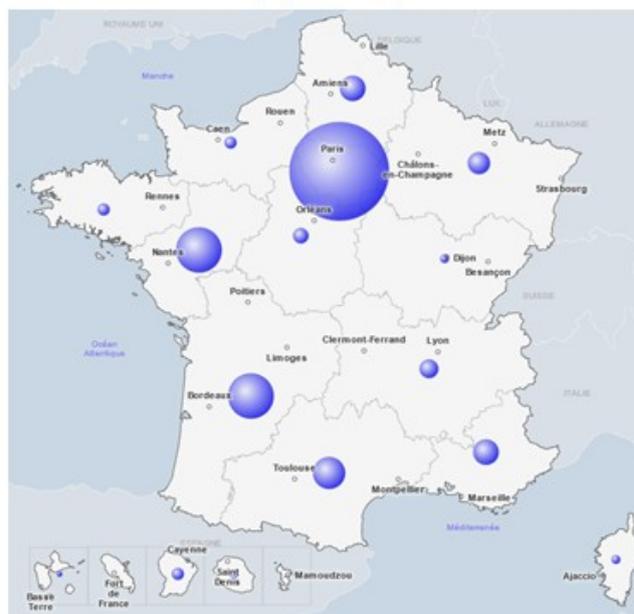
Source de données : outil de suivi des cessions.

Les biens de l'État cédés en 2022 sont répartis, en nombre et en montant, sur l'ensemble du territoire de la manière suivante :

Cessions 2022, réparties en nombre de biens :



Cessions 2022, réparties en prix de vente :



Source de données : outil de suivi des cessions au 1er juillet 2022.

En 2022, le montant des cessions en Île-de-France représente plus de 50 % du montant des cessions enregistrées sur tout le territoire. À elle seule, la cession la plus importante, l'Hôtel du timbre à Paris, constitue 39 % des produits de cession de l'année.

### Produits de cessions encaissés

Encaissements des cessions des droits réels immobiliers de l'État	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encaissements en M€	821	395	475	502	598	514	391	506	609	559	339	256	613	158	194	157

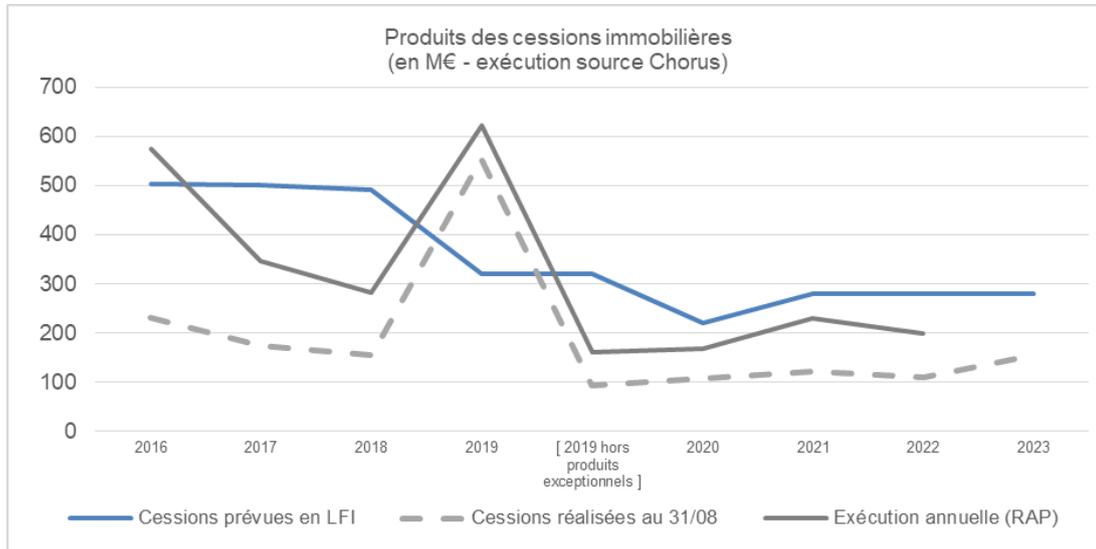
Source : comptabilité de l'État.

Les deux cessions exceptionnelles réalisées en 2019 mises à part, et malgré une légère hausse de 4 % en 2022, la baisse tendancielle des produits de cessions constatée depuis 2015 se poursuit. Cette tendance est globalement liée à la diminution du nombre de biens vendus ainsi qu'à la diminution du prix de vente moyen, dans le contexte de la pandémie et des tendances baissières générales de l'immobilier.

Sur le triennal 2020/2022, la moyenne annuelle d'encaissements de produits de cessions de droits réels immobiliers était évaluée à 260 M€, correspondant à un flux naturel des cessions liées à l'adaptation du parc aux besoins, hors gestion volontariste du stock. Ce prévisionnel a été arrêté avant la survenance de la crise sanitaire.

Les produits de cessions de 2021 sont supérieurs à la réalisation de l'année précédente, avec la valorisation par bail emphytéotique de 99 ans, en février 2021 de l'Hôtel de Grenelle à Paris 7<sup>e</sup> arrondissement (30,2 M€). En retranchant cette valorisation, qui par sa nature, sa localisation et son mode de valorisation, est exceptionnelle, le montant du « socle » des cessions en 2021 s'inscrit dans une moyenne annuelle autour de 150/170 M€, similaire au montant encaissé en 2020.

Le graphique ci-après compare par année les produits de cessions prévus en loi de finances initiale et encaissés à la fin août, ainsi qu'à l'exécution annuelle :



*Mise en œuvre de la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement*

La politique de mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, complétée par la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013, consiste, pour l'État, à céder des biens devenus inutiles à l'exercice des missions de service public, à des prix inférieurs à leur valeur de marché, de façon à faciliter la construction de logements sociaux.

Pour l'année 2022, l'État a cédé cinq fonciers disponibles situés en région Île-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes, en Occitanie et en Hauts-de-France correspondant à une valeur vénale totale de 4 620 284 €. Les décotes consenties à hauteur de 3 123 242 € ont permis à l'État de recouvrer des produits de cession décotés pour un total de 1 497 042 €.

Ces emprises permettent la réalisation de près de 13 300 logements, dont plus de 9 900 sociaux. L'effort financier consenti par l'État à l'occasion de ces cessions s'élève sur la période 2013-2021 au total à 248 M€ (montant total des décotes constatées, situation au 31 décembre 2022), pour un produit de cession de plus de 17 M€.

À fin 2022, les biens de l'État cédés en faveur du logement social avec décote sont les suivants :

Département	Ville	Date de cession	Service occupant	Opérateur social	Nb de logements programmés (dont sociaux)	Programme prévisionnel	Valeur vénale (€)	Décote et déductions (€)	Prix de cession (€)	taux global de décote (%)
HAUTE-SAVOIE	Groisy	17/05/2022	Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement	Alliade Habitat	14	14	430 650	212 708	217 942	49,0
RHÔNE	Rillieux-la-Pape	23/06/2022	Ministère de la défense	Commune de Rillieux-le-Pape	43	35	812 800	331 700	481 100	41,0
SEINE-SAINT-DENIS	Rosny-sous-Bois	22/12/2022	Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement	BATIGERE HABITATS SOLIDAIRES	169	169	1 805 834	1 505 834	300 000	83,0
PAS-DE-CALAIS	Boulogne-sur-Mer	21/12/2022	État/ MINFIN	Commune de Boulogne-sur-Mer	8	8	171 000	61 000	110 000	36,0

## Politique immobilière de l'État

DPT Présentation stratégique de la politique transversale

Département	Ville	Date de cession	Service occupant	Opérateur social	Nb de logements programmés (dont sociaux)	Programme prévisionnel	Valeur vénale (€)	Décote et déductions (€)	Prix de cession (€)	taux global de décote (%)
AUDE	Narbonne	08/12/2022	État-Ministère Intérieur	SAHLM Alogea	59	59	1 400 000	1 012 000	388 000	72,0
Total (en 2022) : 5 cessions					293	285	4 620 284	3 123 242	1 497 042	67,6
Nord (59)	Lille	18/03/2021	Économie et finances	ARELI	127 (127)	PLAI (4 877 m <sup>2</sup> )	2 400 000	2 200 000	200 000	92,0
Eure-et-Loir (28)	Champhol	03/03/2021	Armées	SAEDEL	588 (229)	PLAIN (4 835 m <sup>2</sup> ), PLS (3223 m <sup>2</sup> ) et PLUS (8058 m <sup>2</sup> ) + équipements collectifs (3500 m <sup>2</sup> )	902 965	602 965	300 000	67,0
Sarthe (72)	Le Mans	26/02/2021	Justice	Le Mans Métropole Habitat	34 (34)	PLAI (972 m <sup>2</sup> )	265 000	198 750	66 250	75,0
Loire-Atlantique (44)	Saint-Nazaire	25/02/2021	Éducation nationale – Enseignement supérieur	OPH SILENE	75 (28)	PLAI (723 m <sup>2</sup> ), PLSA (340 m <sup>2</sup> ), PLUS (1111 m <sup>2</sup> )	558 600	264 000	294 600	47,0
Bouches du Rhône (13)	Aix-en-Provence(5)	03/02/2021	Écologie	Commune d'Aix-en-Provence	160 (160)	PLS (1683 m <sup>2</sup> ), PLUS (1945 m <sup>2</sup> ), PLAI (3573 m <sup>2</sup> ) et libre (3511 m <sup>2</sup> )	8 034 000	5 720 590	1 292 288	71,0
Ardèche	SAINT-PERAY	17/11/2021	Écologie	HABITAT DAUPHINOIS	42 (42)	Logement social 2 700 m <sup>2</sup> dont PLAI (435 m <sup>2</sup> ), PLSA (1 350 m <sup>2</sup> ), PLUS (914 m <sup>2</sup> )	550 000	255 750	294 250	47,0
Guadeloupe	LES ABYMES	10/09/2021	Écologie	SIKOA - SA HLM de Guadeloupe	90 (90)	NC	1 135 000	1 135 000	0	100,0
Val-de-Marne (94)	NOGENT-SUR-MARNE	25/02/2021	Écologie	SNL-PROLOGUES	5 (5)	5 PLAI (260 m <sup>2</sup> ) 1 local associatif 25 m <sup>2</sup>	846 300	746 250	100 050	88,0
Alpes-Maritimes	ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	10/11/2021	Armées	CDC HABITAT SOCIAL	15 (15)	Logement social 1 010 m <sup>2</sup> dont PLAI 313 m <sup>2</sup> , PLS 169 m <sup>2</sup> , PLUS 528 m <sup>2</sup>	4 093 500	2 443 500	1 650 000	60,0
RÉUNION	SAINT-DENIS	30/09/2021	Justice	SAS HLMR	21 (21)	LLS	514 000	514 000	0	100,0
Total (en 2021) : 10 cessions					1157 (751)		19 299 365	14 080 805	4 197 438	73,0
Rhône	Lyon 5 <sup>e</sup>	22/10/2020	Éducation nationale – Enseignement supérieur	SACVL	3 (3)	PLS et PLUS	600 000	361 862	238 138	60,3
ISÈRE	Domène	02/10/2020	Écologie	Société Dauphinoise pour l'habitat	10 (10)	PLAI et PLS	358 200	320 940	37 260	89,6
VAR	Toulon	24/06/2020	Affaires sociales	Toulon Habitat Méditerranée	62 (62)	PLUS (3 494,34 m <sup>2</sup> ), PLAI (1215,65 m)	1 907 550	1 458 011	409 040	76,4
ILLE-ET-VILAINE	Saint-Malo	24/02/2020	Écologie	OPH de Saint-Malo	7 (7)	PLUS et PLAI	900 000	793 460	106 540	88,2
Landes	Orx	14/12/2020	Armées	Commune d'Orx	15 (15)	PLUS (94 m <sup>2</sup> ), PLAI (505,88 m <sup>2</sup> ), PLUS (202,95 m <sup>2</sup> ) et 105,51 m <sup>2</sup> communs	357 000	267 750	89 250	75,0

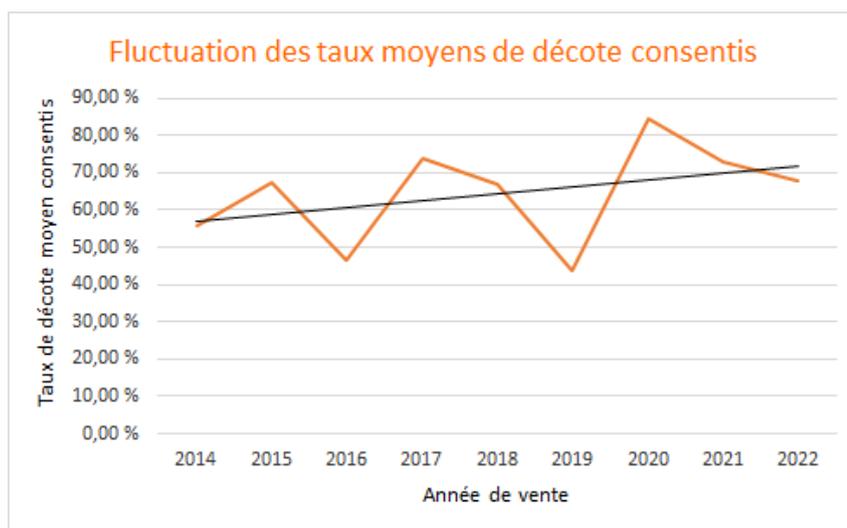
Département	Ville	Date de cession	Service occupant	Opérateur social	Nb de logements programmés (dont sociaux)	Programme prévisionnel	Valeur vénale (€)	Décote et déductions (€)	Prix de cession (€)	taux global de décote (%)
Seine-Saint-Denis	Rosny-sur-Seine	27/08/2020	Écologie	Commune de Rosny-sur-Seine	18 (18)	PLAI (1294 m <sup>2</sup> )	1 800 000	1 800 000	0	100,0
Total (en 2020) : 6 cessions					115 (115)		5 922 750	5 002 023	880 228	84,4
Finistère	Brest	21/01/2019	Écologie	Brest Métropole Habitat	10 (10)	PLAI (203 m <sup>2</sup> ) PLUS (531 m <sup>2</sup> )	600 000	300 000	300 000	50,0
Hauts-de-Seine	Clamart	43508	Écologie	I3F	15 (15)	8 PLAI (573 m <sup>2</sup> ) 7 PLUS (485 m <sup>2</sup> )	839 100	705 725	133 375	84,0
Puy-de-Dôme	Aubière	43532	Intérieur	Logidome	72 (72)	33 PLAI (2326 m <sup>2</sup> ) 43 PLUS (2995 m <sup>2</sup> )	1 544 566	344 566	1 200 000	22,0
Haut-Rhin	Habsheim	11/03/2019	Agriculture	Commune de Habsheim	5 (5)	5 PLAI (375 m <sup>2</sup> )	70 260	57 760	12 500	82,0
Haut-Rhin	Wittelsheim	16/04/2019	Intérieur	Com. De Wittelsheim	15 (15)	15 PLAI (946 m <sup>2</sup> )	187 517	103 000	84 517	55,0
Calvados	Hérouville-Saint-Clair	43585	Agriculture	Inolya	97 (62)	PLAI (1513 m <sup>2</sup> )	414 216	353 826	60 390	85,0
						PLUS (1894 m <sup>2</sup> )				
						PLS (1196 m <sup>2</sup> )				
Lot	Cahors		Écologie	SA HLM Polygone	17 (17)	-	89 300	28 035	61 265	31,0
Nord	Neuville-en-Ferrain	09/07/2019	Budget	LHM	6 (6)	-	540 000	408 240	131 760	75,6
Alpes-Maritimes	Saint-Jeannet	43664	Finances	EPF PACA	16 (16)	PLAI (270 m <sup>2</sup> )	567 776	484 000	83 776	85,0
						PLUS (650 m <sup>2</sup> )				
Bouches-du-Rhône	Marseille	22/11/2019	Justice	Logirem	30 (30)	-	1 100 000	315 000	785 000	29,0
Rhône	Villeurbanne	43782	Éducation nationale – Enseignement supérieur	Est métropole habitat	261 (246)	PLAI (4746 m <sup>2</sup> )	4 821 500	2 242 000	2 579 500	47,0
						PLUS (3149 m <sup>2</sup> )				
						PLS (1058 m <sup>2</sup> )				
						PLSA (1594 m <sup>2</sup> ) Équipements (3424 m <sup>2</sup> )				
Savoie	Grésy-sur-Aix	29/11/2019	Non-affecté	OPAC Savoie	16 (16)	-	355 840	294 640	61 200	83,0
Haute-Garonne	Toulouse	43815	Armées	Toulouse métropole	1150 (630)	PLAI (7020 m <sup>2</sup> )	29 109 000	12 034 000	17 075 000	41,0
						PLUS (16380 m <sup>2</sup> )				
						PLS (19599 m <sup>2</sup> )				
Total : 13 cessions (en 2019)					1710 (1140)		40 239 075	17 670 792	22 568 283	43,9

Logements financés à l'aide d'un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), d'un prêt locatif à usage social (PLUS), d'un prêt locatif social (PLS), d'un prêt social location-accession (PSLA).



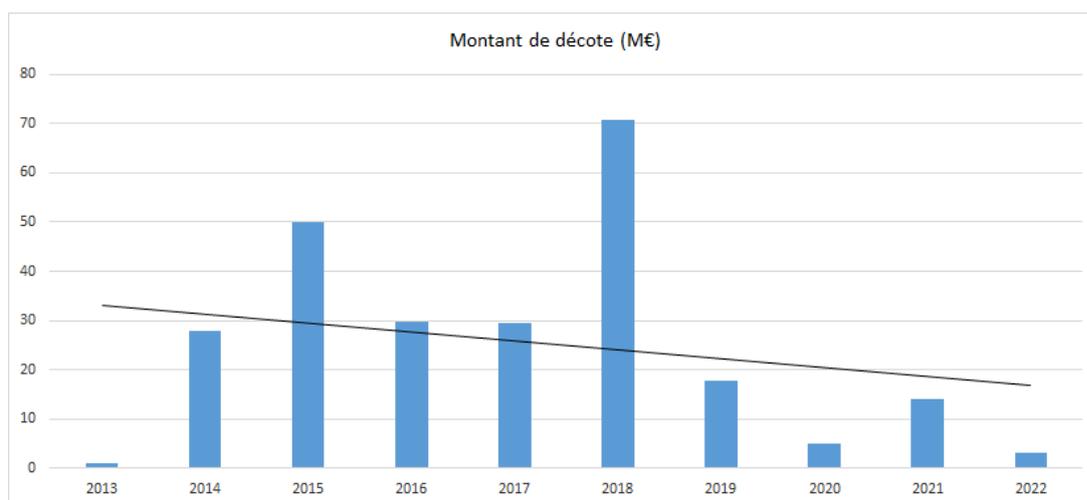
Les taux moyens de décote des biens oscillent entre 2014 à 2022 de la manière suivante (2013 étant non significatif) :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
55,8 %	67,4 %	46,3 %	74 %	66,7 %	43,9 %	84,45 %	72,96 %	67,60 %



Les montants en millions d'euros de décote des biens sont les suivants entre 2013 et 2022 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de décote (M€)	1,1	27,8	49,9	29,8	29,5	70,7	17,7	5	14	3,1



Le taux annuel moyen de décote dépend fortement des caractéristiques des opérations réalisées dans l'année. C'est la raison pour laquelle ce taux moyen fluctue de façon importante entre 2014 et 2022, mais la tendance se situe entre 55 et 67 % de taux de décote accordé. Ces caractéristiques varient chaque année en fonction des projets présentés et acceptés par l'État. À titre d'exemple, ces caractéristiques peuvent être la valeur du bien, la mixité sociale du projet, les facteurs de renchérissement du coût de construction (caractéristiques du sol, par exemple), la zone géographique (A1, B1, B2 ou C). Pour chaque opération, la décote dépend, au cas par cas, du projet concret, dans les limites posées par les dispositions législatives et réglementaires qui encadrent le dispositif. Il est donc possible que deux opérations a priori similaires donnent lieu à un taux de décote différent.

Toutefois, un mécanisme de plafonnement de la décote a été introduit par le décret n° 2019-1460 du 26 décembre 2019. Ce dernier insère un nouvel article R3211-32-7 au code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui a pour objet de fixer un plafond du taux de décote en fonction du coût moyen du logement social, lorsqu'une collectivité territoriale, un établissement public ou encore une société disposent de réserves foncières ou de biens susceptibles d'accueillir un programme de logements sociaux, pour une surface de plancher au moins égale à celle du programme prévu par le demandeur. Ce dispositif visant à éviter pour l'État de subventionner de manière disproportionnée la construction de logements sociaux n'a pas encore été mis en œuvre.

Pour l'année 2020, une seule opération avait fait l'objet d'une décote à hauteur de 100 % (opération portée sur la commune de Rosny-sous-Bois, sur les emprises de l'ex-A103).

Pour l'année 2021, une opération en Guadeloupe a donné lieu à une décote de 100 %. L'article L. 5151-1 du code général de la propriété des personnes publiques prévoit un régime spécifique, qui implique que la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et Mayotte fixent un taux de décote de 100 % de la valeur vénale du terrain « lorsque ces terrains sont destinés à la réalisation de programmes de construction comportant essentiellement des logements, dont 50 % au moins de logements sociaux tels que définis au II de l'article 87 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ».

Aucune cession avec une décote à hauteur de 100 % n'est enregistrée pour 2022.

En France métropolitaine, cette situation est moins fréquente, le dispositif législatif de l'article L. 3211-7 du code général de la propriété des personnes publiques présentant cette situation comme une possibilité, en fonction de la catégorie à laquelle ces logements appartiennent. L'opération ayant donné lieu au taux de décote le plus important est la vente du 8 rue Auguste Bonte, à Lille, au profit de l'association ARELI, à hauteur de 92 % de la valeur vénale initiale (2,4 M€). L'association intervient comme propriétaire et gestionnaire d'un parc immobilier et propose des logements temporaires, pour jeunes actifs ou étudiants, mais aussi des logements avec accompagnement social et pour les seniors.

Le recours au dispositif de mobilisation du foncier public, participant à l'effort commun en matière de logement, pour ce qui est des emprises étatiques, est en baisse. En effet, bien que le montant de décote consenti ait connu une dynamique à la hausse entre 2013 et 2015, elle a baissé puis stagné jusqu'en 2017, avant de continuer à chuter à partir de 2019. Le pic de 2018 s'explique par la cession spécifique réalisée sur l'îlot Saint-Germain à Paris. Le même constat est présent concernant le nombre de cessions annuelles réalisées avec décote, où le nombre de ventes chute après 2017. La crise sanitaire a accentué cette baisse.

Dans ce contexte, le Premier ministre a rappelé le plein engagement de l'État dans la mobilisation du foncier public et la construction de logements. Cette volonté s'est traduite par la diffusion d'une circulaire signée le 13 décembre 2021 par le premier ministre, appelant les préfets à identifier le foncier public disponible afin d'en établir un recensement exhaustif puis, après sélection, lancer un appel à manifestation d'intérêt.

Ainsi, un recensement exhaustif des emprises mobilisables est disponible sur le site internet ORFEL (outil recensant le foncier de l'État pour le logement) depuis le 18 juillet 2022. Il a vocation à présenter un inventaire public et actualisé en temps réel de l'intégralité des emprises mobilisables pour y construire du logement, notamment social, accessible notamment aux collectivités territoriales et acteurs du logement. Il expose les caractéristiques de l'emprise et la méthode de valorisation envisagée (cession ou mise à disposition de courte ou longue durée), si elle est connue.

Suite à la publication des cahiers des charges de consultation pour le 30 juin 2022, 27 appels à manifestation d'intérêt ont été lancés concernant 22 emprises appartenant à l'État, 2 à la SNCF, 2 à un établissement hospitalier et 1 à un établissement universitaire. Les offres sont en cours d'analyse. Au total, 917 logements sont projetés dont 541 sociaux, pour lesquels les actes de vente ne seront signés, au mieux, que fin 2023 au plus tôt.

#### *Cessions de terrains militaires à l'euro symbolique*

Ces ventes relèvent des dispositions spécifiques relatives aux terrains militaires pour un prix de cession fixe de 1 € et donc une décote correspondant à 100 %.

Au 31 décembre 2019, en application de l'article 39 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, neuf biens ont été cédés à l'euro symbolique cette même année pour un prix de cession fixe de 1 € représentant une décote de 18 M€.

## Politique immobilière de l'État

DPT | Présentation stratégique de la politique transversale

Au 31 décembre 2020, cinq emprises de l'État ont été vendues à l'euro symbolique, trois d'entre elles en application de l'article 39 de la loi de finances pour 2015 et les deux autres en application de l'article 67 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009. La décote représente pour l'année 2020 plus de 14 M€.

Département	Commune	ministère	évaluation domaniale (€)	date acte de vente
Aisne (02)	La Fère	Armées	150 000	13/03/2020
Marne (51)	Châlons-en-Champagne	Armées	2 360 000	13/03/2020
Polynésie Française (987)	Pirae	Armées	6 480 000	30/06/2020
Polynésie Française (987)	Papeete	Armées	5 860 000	29/09/2020
Indre (36)	Déols	Armées	109 055	17/12/2020
<b>Total 2020</b>			14 959 055	

Cinq emprises de l'État ont été vendues à l'euro symbolique en 2021, l'une en application de l'article 39 de la loi de finances pour 2015 (la vente à Drachenbronn-Birlenbach) et les autres en application de l'article 67 de la loi de finances pour 2009. L'effort consenti par l'État, pour l'année 2021, est supérieur à 11 M€.

département	commune	ministère	évaluation domaniale (€)	date acte de vente
Bas-Rhin (67)	Drachenbronn-Birlenbach	Armées	4 227 800,00	18/02/2021
Aisne (02)	Mauregny-en-Haye	Armées	421 535,00	25/06/2021
Marne (51)	Courcy / Bétheny	Armées	4 942 630,00	14/09/2021
Moselle (57)	Dieuze	Armées	622 000,00	28/09/2021
Essonne (91)	Brétigny sur Orge	Armées	1 600 000,00	06/10/2021
<b>Total 2021</b>			11 813 965	

Six emprises de l'État ont été vendues à l'euro symbolique en 2022, l'une en application de l'article 67 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 (Chauffourt) et les autres en application de l'article 39 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015. L'effort consenti par l'État, pour l'année 2021, est supérieur à 2,5 M€.

département	commune	ministère	évaluation domaniale (€)	date acte de vente
Marne (51)	Châlons-en-Champagne	Armées	800 000,00	27/10/2022
Eure-et-Loir (28)	Châteaudun	Armées	1 334 000,00	09/05/2022
Haute-Marne (52)	Chauffourt	Armées	258 000,00	08/09/2022
Bas-Rhin (67)	Cleebourg	Armées	1 290,00	04/05/2022
Bas-Rhin (67)	Drachenbronn-Birlenbach	Armées	10 000,00	16/08/2022
Marne (51)	L'Épine	Armées	110 000,00	27/10/2022
<b>Total 2022</b>			<b>2 513 290</b>	

Le coût cumulé total depuis la mise en place du dispositif en 2009 s'élève à près de 311 M€.

### *Effets de la pandémie et la crise internationale sur les cessions ou valorisations alternatives des biens immobiliers de l'État*

En 2020, le premier confinement, qui a provoqué l'arrêt des procédures de cessions, a indéniablement induit une chute du volume de cessions immobilières de l'État. En 2021, la crise sanitaire semble avoir affecté dans une moindre mesure le nombre des cessions immobilières de l'État. En effet, celles-ci sont sensiblement égales – hors cessions exceptionnelles – au niveau des cessions constatées en 2019, avant la crise sanitaire. Le montant total des actes de cession (à distinguer du montant encaissé) s'établit à 203 M€ en 2022. Il est supérieur de 2,5 % au total des produits de cessions constatés en 2019 en excluant les deux cessions exceptionnelles réalisées cette même année à Paris (l'Ilot Saint-Germain cédé 368 M€ et l'hôtel de Seignelay cédé 61 M€).

Si l'on observe un niveau de volume des ventes semblable à ceux constatés en 2019, ce n'est pas le cas du produit des cessions constatées, comme en 2021. Ceci s'explique tout d'abord par le fait que, si la cession des biens de l'État les plus liquides ne présente pas de difficulté majeure, les services de la DIE se trouvent en charge du « devenir » de biens complexes qui constituent une part importante du stock des biens cessibles de l'État, par ailleurs en diminution depuis 2013. En effet, entre janvier 2013 et janvier 2021, le stock des biens à vendre appartenant à l'État a diminué de 20 %. Le niveau de réalisation inférieur aux années antérieures s'explique ensuite par l'impact à moyen terme de la crise sanitaire de laquelle résultent un ralentissement de l'activité des entreprises et l'accélération du déploiement du télétravail qui conduit à une réduction de la surface de bureaux nécessaires aux entreprises en Île-de-France notamment.

L'une des inconnues en septembre 2023 sera le comportement du marché immobilier national et ses effets sur le volume et le montant globaux des cessions de l'État.

### *Dynamisation et diversification des cessions*

Les cessions immobilières de bâtiments de l'État résultent soit de réorganisations et de redéploiements de services, soit de relogements dans des locaux plus adaptés que l'État acquiert ou prend à bail. Dans le cadre de la dynamisation des cessions immobilières de l'État, la démarche de renforcement de l'activité commerciale engagée par la DIE se poursuit. La cellule commercialisation de la DIE créée en 2020 et comprenant des experts venus du privé, apporte un soutien au réseau de la direction en matière de stratégie de cession et de mise en valeur des biens cédés. Elle concourt à la modernisation, la professionnalisation et la dynamisation de la fonction de commercialisation de la DIE et de son réseau. En 2021, afin d'optimiser la commercialisation des biens que l'État souhaite vendre ou louer, et dans le but de recentrer son réseau sur la définition des stratégies de commercialisation et de modalités de vente, la DIE a déployé un marché de prestations visuelles permettant de déléguer les travaux de prise de vue à un professionnel de l'image. De plus, le site Internet des cessions immobilières de l'État, modernisé en 2020, fait l'objet d'une attention particulière, notamment sur la qualité des annonces publiées. Le parcours utilisateur a été revu avec l'ajout de nouveaux services (alertes, géolocalisation, favoris) et, en 2021, le site a été ouvert aux biens à vendre issus des successions vacantes.

Suite à une expérimentation concluante de 2020 à 2022 portant sur des typologies d'actifs divers (terrain, bureau, logement, prison...), la DIE a mis à la disposition des services du Domaine en charge des cessions, un marché relatif à la commercialisation et la mise en vente par une solution de courtage aux enchères sur Internet de biens immobiliers propriétés de l'État. Ce nouvel outil vise à élargir et moderniser ses modalités de vente et à accompagner ses services dans la cession de certains actifs difficiles.

Par ailleurs, la DIE a engagé la diversification des moyens de valorisation du patrimoine immobilier à travers la location de ses biens à court ou long terme. Elle propose ainsi, notamment pour les biens d'une valeur patrimoniale exceptionnelle, les baux emphytéotiques de longue durée, qui permettent à l'État d'en conserver la propriété. L'objectif est d'aborder la destination d'un bien en termes de gestion d'actifs dont le maintien ou la sortie doit résulter d'un arbitrage quant à leur utilité, leur valeur à long terme et leur intérêt particulier pour l'État, en fonction de leur situation géographique, de leur histoire, leur configuration, etc. Dans ce contexte, la DIE a entrepris une politique de recours au bail emphytéotique en particulier pour des immeubles pouvant faire l'objet d'une forte valorisation en zone tendue. Cette politique de diversification a conduit en 2021 à la conclusion d'un bail emphytéotique pour l'Hôtel de Grenelle, et en 2023 pour le bâtiment « Pyramides », à Paris. Pour autant,

cette nouvelle orientation pâtit à ce stade de l'environnement défavorable des prolongements de la crise sanitaire et du contexte international.

Valorisations par des baux à très long terme (bail emphytéotique, bail à construction...) au profit de tiers (biens domaniaux)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre	766	789	751	761	755	746

Source : Inventaire immobilier de l'État.

Les baux emphytéotiques figurant dans le tableau ci-dessus ne sont pas représentatifs de la nouvelle orientation en matière de valorisation du parc immobilier de l'État. Très divers et souvent anciennes, certaines emphytéoses correspondent notamment à des biens confiés à des organismes du logement social (plus de 150 baux) tenus en contrepartie de réserver une part de leurs logements à des agents de l'État. Près de 300 baux emphytéotiques sont de type maritime, permettant ainsi de valoriser le patrimoine côtier en Guyane.

### Redevances domaniales

#### Montants encaissés

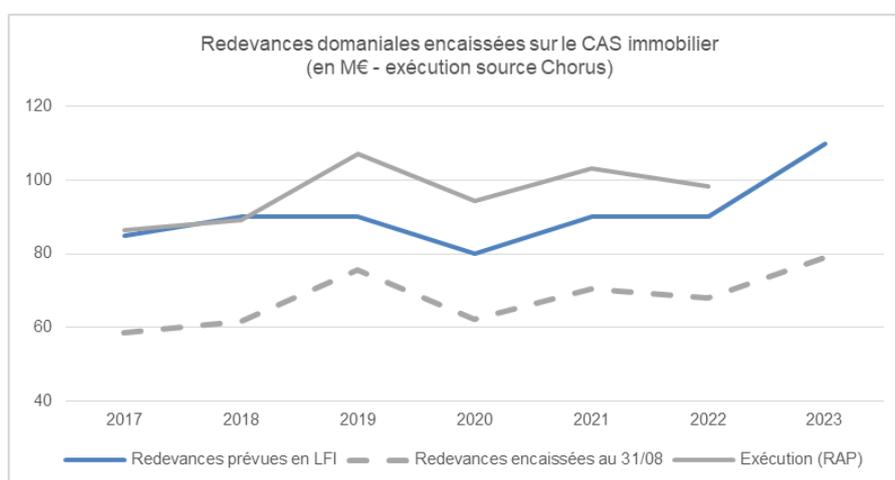
En 2022, le montant des redevances domaniales (redevances exclusivement liées à l'occupation du Domaine, quel que soit par ailleurs le destinataire) s'est établi à 731 M€. 234 M€ ont été encaissés sur le budget général, 98 M€ sur le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » et 399 M€ pour le compte de tiers, notamment de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF).

Entre 2020 et 2022, le montant total des redevances domaniales a progressé de 10,6 %. Les redevances domaniales affectées au budget général, qui sont fixées par des dispositions réglementaires particulières, ont notamment augmenté de 22 % sur cette période.

Redevances domaniales encaissées (flux) en M€	2020	2021	2022
Budget général	192	201	234
CAS immobilier	94	103	98
Pour le compte de tiers	375	342	399
Total :	661	646	731

Source : comptabilité de l'État.

Le graphique ci-après compare par année les produits des redevances encaissées sur le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » prévus en loi de finances initiale et encaissés à la fin août de chaque année, ainsi qu'à l'exécution annuelle :



Le montant des redevances encaissées sur le CAS immobilier en 2022 à hauteur de 98,4 M€ est supérieur au montant prévisionnel de 90 M€. Cette prévision, établie en 2021, à l'orée de la sortie de la pandémie se voulait prudente, comme pour la prévision 2021. Le montant s'avère meilleur que prévu, mais demeure inférieur au montant encaissé en 2021 (103 M€), tout en étant supérieur à celui de 2020 (94 M€). Parmi les motifs de réduction d'encaissement, il convient de noter les cessions comme celle de l'ensemble immobilier de la station des Thermes de Vichy (1,9 M€ de redevances annuelles).

Au 31 août 2023, le CAS comptabilise en recettes 78,78 M€ de produits de redevances domaniales. Ce montant est sensiblement supérieur à celui de 2022 à la même date (67,83 M€).

Parmi les redevances encaissées sur le CAS immobilier en 2021, les plus importantes concernent notamment une convention d'occupation temporaire à l'arsenal de Toulon pour un montant de 2,4 M€, une concession de plage à la Croisette à Cannes pour un montant de 1,3 M€, ou encore une autorisation d'occupation temporaire sur l'île de Chatou (Yvelines) pour 1,1 M€.

S'agissant des redevances encaissées sur le budget général, leur répartition est la suivante :

Principales redevances domaniales encaissées (flux) sur le budget général en M€	2022
Mines, hydrocarbures	18,3
Cultures marines	3,9
Droits de passage exploitants télécoms	1,1
Énergie hydraulique	194
Personnels de l'État logés sur le domaine privé	1,3

Source : comptabilité de l'État.

Enfin, parmi les 399 M€ de redevances encaissées pour le compte de tiers, 370 M€ correspondent aux concessions autoroutières, reversées au profit de l'agence de financement des infrastructures de transport de France.

#### *Dynamisation des redevances domaniales*

La DIE mène une politique de dynamisation des redevances de manière à valoriser le Domaine de l'État, qui constitue un enjeu majeur pour assurer la préservation des intérêts financiers de l'État.

Le chantier d'accompagnement des gestionnaires du Domaine par la DIE et de mutualisation des bonnes pratiques a nécessité la mobilisation et la collaboration de l'ensemble des acteurs intéressés, avec la DIE et les services du Domaine.

La mise en place, en avril 2018, d'une nomenclature-barème dénommée « AMBRE » (Aide à la modernisation des barèmes portant sur les redevances de l'État) a permis la fixation de montants dynamiques de redevances domaniales qui prennent en compte les avantages de toutes natures que procure le bien.

Chaque année, est prévue une réunion à l'échelon régional entre les services du Domaine et les gestionnaires ministériels des biens immobiliers, pour renforcer les relations entre les divers acteurs. Elle a également pour intérêt de mettre en synergie les compétences de chaque service de l'État dans le cadre de la mise œuvre de l'ordonnance du 19 avril 2017 qui a porté notamment sur l'occupation privative du Domaine public.

La revalorisation des redevances domaniales se fait notamment par une meilleure valorisation des points hauts (antennes de téléphonie mobile). Cette démarche s'articule avec les engagements du Gouvernement en faveur d'une meilleure couverture numérique des territoires.

En outre, la DIE a ouvert au public en 2021 un nouveau service, le site des locations immobilières de l'État (<https://locations.immobilier-État.gouv.fr/>). Conçu et réalisé par la DIE, en lien avec le ministère des armées et le ministère de la transition écologique et la cohésion des territoires, ce nouveau service a pour objectif d'optimiser et de moderniser l'activité de location des biens immobiliers de l'État et de ses établissements publics. En facilitant la consultation des annonces par le public, le site des locations immobilières de l'État permet aux

services de l'État et des établissements publics de mettre en œuvre les mesures de publicité et de sélections préalables à la délivrance des titres d'occupation du domaine, de manière alternative ou complémentaire aux autres mesures de publicité. La version 3 du site des locations, déployée en mars 2023, participe de cet objectif de valorisation des biens du domaine de l'État en proposant désormais la possibilité aux candidats à l'occupation du domaine d'effectuer leur candidature directement en ligne et aux gestionnaires ministériels d'effectuer le suivi de celles-ci également en ligne.

Le développement de l'énergie solaire est un autre axe de valorisation sur des terrains devenus inutiles. A ce titre, le ministère des armées met en œuvre de nombreux projets sur l'ensemble du territoire national dans le cadre du plan gouvernemental « Place au soleil ». Parallèlement, la mise en place et l'essor de l'Agence de gestion de l'immobilier de l'État (AGILE) a également pour objectif de développer, pour le compte de l'État, la production d'énergie solaire sur les sites de l'État via l'installation de panneaux photovoltaïques, autant pour valoriser le Domaine que pour contribuer à la transition énergétique.

La DIE a également conçu l'application informatique Figaro, déployée en juin 2022, qui sécurise et fiabilise le circuit de recouvrement des redevances grâce à son intégration au système d'information financière de l'État.

Enfin, un processus de revue d'actifs permet de réaliser au minimum deux fois par an une analyse dynamique du patrimoine par les responsables régionaux de la politique immobilière de l'État. Tous les actifs remis au domaine font ainsi l'objet d'une réflexion approfondie sur leur devenir, en envisageant le cas échéant une cession, une mise en location ou un changement de gestionnaire.

### Axe n° 3 : Préserver la valeur du patrimoine de l'État par un entretien régulier des biens immobiliers

Un entretien régulier et préventif permet de maintenir le parc en état d'utilisation par les services de l'État pour l'exercice de leurs missions ; il permet également d'éviter les dégradations irrémédiables dont la réparation serait au total plus coûteuse. La dégradation du parc altère également sa valeur financière.

#### *État de santé du bâtiment*

La DIE dispose d'un indicateur global, combinant plusieurs aspects techniques, visant à évaluer l'état de santé général des bâtiments et donc du parc.

Quatre niveaux de cotation sont utilisés :

- très satisfaisant = bon état, fonction parfaitement remplie
- satisfaisant = état moyen, quelques défauts, fonction correctement remplie
- peu satisfaisant = état médiocre, dégradation partielle et/ou fonction mal remplie
- pas satisfaisant = état mauvais, dégradation générale et/ou fonction non remplie.

*Source de données : RT - Date de référence : 12 juin 2023.*

Périmètre d'étude : bâtiments de bureau, de logement et d'enseignement supérieur/recherche situés en France (France métropolitaine et d'outre-mer) occupés par des services et opérateurs de l'État.

75 856 actifs représentant une superficie de près de 61,2 millions de m<sup>2</sup> SUB sont représentés.

Indice de complétude de la donnée « état de santé du bâtiment » : 29 sur 40.

Dans le périmètre défini, plus de 36 % du parc est dans un état satisfaisant ou très satisfaisant et 7 % est dans un état peu ou pas satisfaisant. L'information n'est pas complète pour 57 % de l'échantillon.

Résultats sur le périmètre étudié :

- 14 % du parc est dans un état très satisfaisant
- 22 % dans un état satisfaisant
- 6 % dans un état peu satisfaisant
- 1 % dans un état pas satisfaisant.

### Désamiantage

En termes de risque d'exposition à l'amiante, la DIE prépare le déploiement, au second semestre 2023, d'un nouveau composant du système d'information immobilier de l'État. Il est destiné à aider les occupants dans le suivi de leur obligation de constituer et de mettre à jour le « dossier technique amiante » (DTA), dont la tenue relève de la responsabilité de l'administration occupante et s'impose pour les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1<sup>er</sup> juillet 1997. Ce composant vise à :

- constituer une base de données dématérialisée accessible aux acteurs de la démarche de prévention et aux publics soumis à risque ;
- faciliter la collecte, la mise à jour et le suivi des dossiers et des mesures prises ou à prendre, ainsi que la communication aux publics concernés ;
- fournir les éléments permettant de constituer un répertoire national ;
- permettre aux services utilisateurs d'établir une programmation pluriannuelle des actions prioritaires.

Ce projet est dénommé « DTA-Thèque ».

### Financement sur le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État »

Au sein du CAS immobilier qui porte les moyens budgétaires de financement interministériel de la politique immobilière de l'État, les ministères et les préfetures de région disposent chacun d'un budget opérationnel de programme (BOP) pour la programmation et le financement des dépenses d'entretien du propriétaire et de projets immobiliers éligibles. Un très large pouvoir de décision est laissé aux ministères et aux préfetures de région dans le cadre fixé chaque année par le directeur de l'immobilier de l'État. Au niveau déconcentré, cette forte autonomie s'inscrit dans le cadre de la déconcentration.

Ces crédits d'entretien constituent un levier significatif pour orienter les actions de maintenance et d'adaptation du parc domanial de bureaux. C'est pourquoi, en fonction de la trésorerie du CAS, il est prévu de porter, à compter de 2024, à 200 M€ (contre 160 M€ ces dernières années) le niveau de crédits affectés à l'entretien des immeubles de bureaux.

## OBJECTIF N° 2 : RATIONALISER ET OPTIMISER LA GESTION IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

---

La politique immobilière de l'État a pour objectif de fournir aux administrations un immobilier adapté à leurs missions de service public, tout en utilisant de manière optimisée le patrimoine de l'État. Ce faisant, l'État poursuit le triple objectif d'efficacité des services publics, de maîtrise de ses dépenses et de réduction de son empreinte environnementale.

Parmi eux, la réduction des coûts de fonctionnement est un enjeu considérable. Toute surface inutile ou inemployée génère en effet des coûts supplémentaires dont la réduction contribue à une meilleure utilisation des crédits budgétaires. L'enjeu pour les finances publiques est important dans la mesure où la dépense immobilière est le deuxième poste de dépenses supports du budget de l'État.

La lutte contre l'émiettement des implantations, par une démarche volontariste de regroupement des services et par leur densification, est naturellement privilégiée pour aboutir à la rationalisation du parc, tout en prenant en compte les besoins d'accès au service public et le maillage territorial indispensable. La rationalisation du parc passe également par une meilleure gestion du parc occupé. Le chantier d'optimisation des baux lancé par la DIE en 2016 illustre les marges de manœuvre pour réduire la dépense immobilière.

À ce titre, la circulaire n° 6392-SG du 8 février 2023 de la Première ministre expose la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État et définit une nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État à destination de l'ensemble des services de l'État et de ses opérateurs. Son objectif est de favoriser la transformation des espaces de travail des agents publics afin de les adapter aux nouveaux usages et aux besoins actuels (télétravail, mode hybride, mode projet, travail en transversalité) tout en impulsant une

nouvelle dynamique à la démarche de rationalisation immobilière afin de diminuer les dépenses de location, d'entretien et de rénovation, d'infléchir l'impact environnemental de l'immobilier et de réduire le nombre de bâtiments afin de mieux entretenir le parc conservé. La circulaire instaure ainsi, en lieu et place des anciens ratios exprimés en m<sup>2</sup> SUN et SUB par poste de travail, un seul ratio d'optimisation immobilière exprimé en m<sup>2</sup> SUB par résident. Celui-ci doit respecter une cible pivot de 16 m<sup>2</sup> SUB / résident notamment dans les zones où le marché est tendu et/ou dans les services où le télétravail est sensiblement déployé et, dans tous les cas un plafond de 18 m<sup>2</sup> / résident. A côté de ce ratio normatif, la circulaire propose aux occupants des indicateurs complémentaires et facultatifs pour accompagner la conception d'espaces de travail modernisés.

## Axe n° 1 : Prescrire et piloter la politique immobilière de l'État

### *L'État propriétaire*

La DIE assure le pilotage de la politique immobilière en articulant son action, au plan central, avec les directions immobilières de chaque ministère et, au niveau déconcentré, avec les préfets de région.

Pour assurer la gouvernance de la politique immobilière de l'État, la circulaire du premier ministre du 27 avril 2016 a harmonisé la gouvernance nationale en créant une instance unique, la conférence nationale de l'immobilier public (CNIP), présidée par le Premier ministre ou par le ministre en charge du Domaine dans son format stratégique, et par le directeur de l'immobilier de l'État dans son format opérationnel.

Chaque préfet de région, en sa qualité de représentant de l'État propriétaire, est assisté par le responsable régional de la politique immobilière de l'État (RRPIE), placé auprès du directeur régional des finances publiques. Le RRPIE joue le rôle de pilote ensemble de la politique immobilière de l'État, en relation avec l'ensemble des acteurs locaux de l'immobilier. Il coopère avec le secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et s'appuie sur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Dans le prolongement de la circulaire du 27 avril 2016 relative à la gouvernance de la politique immobilière de l'État, la circulaire du Premier ministre du 27 février 2017 instaure au sein de chaque région une instance unique dédiée à l'immobilier de l'État, la conférence régionale de l'immobilier public (CRIP), présidée par le préfet de région.

Les préfets de région sont également relayés au niveau départemental par les préfets de département, qui participent à l'élaboration de la stratégie immobilière dont les principes sont arrêtés par le préfet de région, et mettent ensuite en œuvre cette stratégie à leur échelle. Ils sont également responsables de la gestion du patrimoine immobilier occupé par les services de l'État placés sous leur autorité. Les préfets de département sont eux-mêmes assistés par les correspondants départementaux de la PIE placés auprès des directeurs départementaux des finances publiques.

Outre le réseau des RRPIE, la DIE pilote également, au titre, notamment, de ses missions de gestion domaniale et valorisation, le réseau domanial relevant des directions régionales et départementales des finances publiques (DRFiP / DDFiP). Ce dernier a été réorganisé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 dans le sens de la spécialisation (logique de « front / back office »), afin de renforcer l'expertise des équipes de la DIE.

Au global, la DIE pilote :

- au niveau national, la direction nationale d'interventions domaniales ;
- en région, le réseau des MRPIE (missions régionales de la politique immobilière de l'État), chacune ayant un RRPIE à sa tête ;
- des services locaux du Domaine (SLD), implantés dans chaque DRFiP / DDFiP, en charge de la gestion domaniale (redevances domaniales, conventions d'utilisation, délivrance des titres d'occupation sur le domaine privé de l'État, tenue de l'inventaire immobilier...) et de la gestion immobilière « de proximité » ;
- des pôles d'évaluation domaniale (PED), implantés dans 59 DRFiP / DDFiP, dont 28 à compétence pluri-départementale, qui assurent l'ensemble de la mission d'évaluation domaniale ;
- des pôles de gestion domaniale (PGD), implantés dans chaque région (auprès des DRFiP), chargés du traitement en « back office » (acquisitions de biens immobiliers, prises à bail, signature des avenants aux contrats de bail, renégociations et résiliations des baux, cessions des immeubles inutiles ou inadaptés aux besoins de l'État), pour le compte des SLD de la région, des dossiers d'opérations immobilières et de contentieux domanial.

## Structures de gouvernance

Le tableau ci-après récapitule la gouvernance au niveau central :

Nom	Rôle	Présidence et composition	Texte
Conseil de l'immobilier de l'État (CIE)	Organe consultatif placé auprès du ministre chargé du Domaine et chargé de l'éclairer sur la stratégie immobilière.	Président : M. Jean-Paul Mattéi. Parlementaires et personnalités qualifiées. La préparation des travaux est assurée par le secrétariat général du conseil de l'immobilier de l'État.	Article. D. 4211-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques
Commission interministérielle pour l'immobilier de l'État à l'étranger (CIME)	Avis sur les opérations immobilières de l'État à l'étranger (à l'exclusion des opérateurs)	Président : Dov Zérah. Représentants du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de la direction générale du Trésor, de la direction de l'immobilier de l'État, de la direction du Budget.	Article D. 1221-3 à D.1221-6 (CG3P)
Conférence nationale de l'immobilier public (CNIP)	Format stratégique : instance associée à la préparation des orientations stratégiques de la politique immobilière de l'État.  Format opérationnel : instance ayant pour objet d'instruire et de préparer les propositions relatives aux orientations de la politique immobilière de l'État, d'émettre des avis sur les SPSI et les SDIR, d'examiner et de rendre un avis sur les projets immobiliers structurants, leurs modalités de financement, et de favoriser l'échange d'informations entre ses membres.	Format stratégique : Président : Mme Élisabeth Borne première ministre, ou M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la et de la Souveraineté industrielle et numérique, ou M. Thomas Cazenave, ministre délégué chargé des comptes publics  Présidée par le ministre chargé du Domaine et composée de plein droit des secrétaires généraux des ministères, du directeur de l'immobilier de l'État, de la directrice du budget, du directeur interministériel de la transformation publique, du directeur des services administratifs et financiers du premier ministre, du secrétaire général du CIE, d'un préfet de région désigné par le ministre du Domaine et d'autres acteurs en fonction de l'ordre du jour.  Format opérationnel : Président : M. Alain Resplandy-Bernard  Présidée par le directeur de l'immobilier de l'État et associant des représentants opérationnels des membres de l'instance.	Circulaire premier ministre du 27 avril 2016

### Conférence nationale de l'immobilier public et conférences régionales de l'immobilier public

La gouvernance de la politique immobilière de l'État repose sur une instance unique, la conférence nationale de l'immobilier public. La CNIP est associée à la préparation des orientations stratégiques de la PIE. Celles-ci sont proposées au Premier ministre, par le ministre chargé du Domaine après consultation de la CNIP.

La CNIP a également pour objet d'instruire et de préparer les propositions relatives aux orientations de la politique immobilière de l'État, d'émettre un avis sur les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) et les schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR), d'examiner et de rendre un avis sur les projets immobiliers structurants et de favoriser l'échange d'informations entre ses membres (cf. circulaire du premier ministre du 27 avril 2016). Le mode de fonctionnement de la CNIP est fondé sur la co-construction afin que les objectifs et les modalités de la PIE soient débattus, bien appréhendés pour être ensuite mieux appliqués.

22 CNIP se sont tenues en 2022 sous forme hybride (en présentiel et en visioconférence) dont 5 CNIP ad hoc : 4 CNIP portant sur la transition énergétique et 1 CNIP consacrée au parangonnage sur la gestion de l'immobilier d'État en Europe. Sur les 17 CNIP restantes, 9 sont relatives à des CNIP labellisation et 8 à des CNIP thématiques. Ces CNIP thématiques ont notamment concerné l'examen d'un SDIR, le suivi du plan de relance, un bilan des cessions, un bilan des optimisations de baux, une présentation de la note surface, du projet de schéma directeur du système d'information immobilier de l'État, de la DTAthèque, de la feuille de route BIM (modélisation

numérique des bâtiments), de l'application Figaro, ainsi que des points d'actualité sur les tiers lieux, le développement de l'AGILE, le plan de sobriété énergétique... En 2022, 17 projets immobiliers ont été labellisés par la CNIP pour 1 188 M€.

Cette gouvernance est déclinée au niveau local avec les conférences régionales de l'immobilier public (CRIP, présidées par les préfets de région). 162 CRIP ont ainsi été tenues en 2022 dont 56 concernaient notamment la labellisation de projets.

### **Conférences immobilières**

Compte tenu du nombre élevé de vecteurs budgétaires portant de la dépense immobilière (différents programmes supports des ministères sur le budget général et CAS immobilier), des conférences immobilières ont été mises en place, dès le printemps 2016, pour développer une meilleure vision d'ensemble de l'architecture de financement de la dépense immobilière, faire émerger une programmation immobilière consolidée, afin de disposer d'une appréciation globale de la dépense immobilière, tous vecteurs budgétaires confondus.

Les conférences immobilières, tenues annuellement avec chaque ministère, la direction du budget et la DIE, permettent de réserver, au sein du cycle budgétaire, un temps dédié à l'étude de la dépense immobilière et de ses principaux déterminants. Elles abordent les principaux projets immobiliers de l'État et de ses opérateurs dans la pluri-annualité, ainsi que l'enjeu prioritaire qu'est l'entretien lourd du parc immobilier.

Les onze conférences immobilières du printemps 2023 ont permis de disposer d'une vision actualisée des principaux enjeux techniques et budgétaires de chaque ministère et de ses opérateurs, et de nourrir l'exercice de budgétisation du PLF 2024. Elles ont permis de partager entre le ministère, la DB et la DIE les principaux enjeux de la politique immobilière de l'État. Les conférences ont porté en grande partie sur la dimension budgétaire et immobilière de la transition écologique, l'organisation future des espaces de travail et les principaux projets immobiliers.

### **Axe n° 2 : Accompagner la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État**

L'accompagnement des services de l'État et de ses établissements et opérateurs dans la mise en œuvre de la PIE est essentiel en fournissant un cadre méthodologique commun et différents outils destinés à faciliter la démarche. Cet accompagnement se traduit par la formalisation d'une stratégie dans des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) pour les administrations centrales et les établissements et opérateurs, et dans les schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) pour les services déconcentrés. Il se traduit également par un accompagnement plus soutenu de certains projets immobiliers.

L'importance exceptionnelle du parc immobilier occupé par l'État et ses établissements et opérateurs, ainsi que sa très grande diversité, nécessite de dépasser la logique d'opérations immobilières ponctuelles pour mettre en place des schémas directeurs globaux, raisonnés, fondés sur une bonne connaissance du parc.

La principale caractéristique de ces schémas est de partir d'un diagnostic du parc pour construire la stratégie. Il s'agit, d'une part, d'arrêter la stratégie patrimoniale, en définissant le devenir des actifs et en identifiant le « parc cible » par confrontation entre le diagnostic et l'expression des besoins des administrations, et, d'autre part, d'établir une stratégie pluriannuelle d'intervention sur le bâti, afin de garantir la préservation du parc, sa mise aux normes et son optimisation.

Au cours de l'année 2021, le cadre méthodologique d'élaboration du SPSI par les opérateurs de l'État a été actualisé par la DIE, afin de renforcer certaines thématiques d'actualité : performance environnementale du parc et aménagement des espaces de bureau notamment. En 2022, le cadre méthodologique d'élaboration des schémas directeurs immobiliers régionaux a, à son tour, été actualisé selon la même logique, afin de permettre la réalisation des SDIR 2023-2027. Initiée au cours de l'année 2023, l'actualisation du cadre méthodologique d'élaboration d'un SPSI ministériel (anciennement SPSI « d'administration centrale ») clôturera ce cycle engagé en 2021.

### Schémas pluriannuels de stratégie immobilière ministériels

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque ministère, l'état d'avancement de son SPSI d'administration centrale :

Ministères	Statut du SPSI d'administration centrale	Observations
Europe et affaires étrangères	SPSI non validé	SPSI non validé à ce stade (courrier Ministre du 8 septembre 2021).
Économie, finances et relance	SPSI validé	Les enjeux principaux du SPSI reposent sur l'optimisation des surfaces et la prise à bail de l'administration centrale à Paris et ses environs, ainsi que sur l'élargissement des processus de gestion du parc par le secrétariat général aux sites d'administration centrale et des services nationaux dans les territoires. Le SPSI est en cours de mise en œuvre au sein des ministères financiers.
Culture	SPSI reçu, en cours d'analyse par la DIE	SPSI transmis le 22 avril 2022. En cours d'analyse par la DIE.
Agriculture	SPSI validé	Le ministère de l'agriculture a été auditionné par le CIE en février 2020 et son avis a été rendu en novembre. Le ministère a transmis un nouveau SPSI en février 2021.
Intérieur	SPSI validé	En raison de la confidentialité attachée à certaines opérations immobilières majeures, ce SPSI n'a pas fait été diffusé selon les modalités habituelles. Ce ministère a débuté les travaux d'élaboration de son prochain SPSI qui portera sur la période 2023-2027.
Justice	SPSI reçu, en cours d'analyse par la DIE	SPSI transmis le 22 septembre 2021. Suite à plusieurs échanges avec ce ministère, l'analyse est aboutie, et l'avis en cours de finalisation.
Éducation nationale, jeunesse et sports	SPSI reçu, en cours d'analyse par la DIE	SPSI transmis le 23 mars 2022. Des échanges ont d'ores et déjà eu lieu entre la DIE et le secrétariat général en charge de ces deux ministères. SPSI en cours d'analyse par la DIE.
Enseignement supérieur, recherche et innovation		
Santé	SPSI reçu, en cours d'analyse par la DIE	SPSI transmis le 27 avril 2022. Les grandes orientations du projet de SPSI avaient été préalablement présentées à la DIE. SPSI en cours d'analyse par la DIE.
Travail		
Transition écologique	SPSI en cours de finalisation	Le SPSI devait être transmis en 2021, mais la procédure a connu du retard en raison de la crise sanitaire. Lors de la conférence immobilière 2022, le secrétariat général de ce ministère a indiqué qu'il serait transmis dès la fin de la phase de consultation interne. Le SPSI de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) a été transmis et a fait l'objet d'une audition devant le CIE le 4 novembre 2021. L'avis DIE a été établi en juillet 2022.
Armées	SPSI en cours de finalisation	La DIE et ce ministère ont échangé en janvier 2022 sur le calendrier de transmission du SPSI ainsi que sur l'accès aux autres documents stratégiques du parc occupé. De nouveaux échanges doivent se tenir sur ce sujet.
Services du premier ministre Juridictions administratives Juridictions financières	SPSI validé	Les enjeux principaux du SPSI se fondent sur la réussite de l'opération Ségur-Fontenoy. Un projet de rénovation de quatre hôtels particuliers doit conduire à l'adaptation des implantations immobilières dans une approche d'investissement au profit de l'exploitation maintenance, dans un souci de développement durable. Le SPSI est en cours de mise en œuvre au sein des services du premier ministre.

### Schémas directeurs immobiliers régionaux

Les circulaires du Premier ministre du 24 juillet 2018 relatives à l'organisation territoriale de l'État et à la déconcentration ont appelé une déclinaison de ces schémas et, le cas échéant, à certaines adaptations en fonction des évolutions de la cartographie des services déconcentrés de l'État. Il en est de même des circulaires du 5 juin 2019 relatives à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail et du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État qui sont prises en compte dans les SDIR et conduisent à leur mise à jour régulière ainsi qu'à leur approfondissement.

En décembre 2020, la DIE a diffusé une nouvelle organisation dédiée au management de l'énergie, dont la mise en œuvre est aux mains des préfets de région, destinée à améliorer la prise en charge au niveau du SDIR de la transition environnementale du parc immobilier régional. Les projets de SDIR adressés à la direction de l'immobilier de l'État ont fait l'objet d'une présentation et d'un débat en CNIP puis ont ensuite été examinés par le conseil de l'immobilier de l'État. Les travaux réalisés dans les régions ont gagné en qualité, tant pour ce qui

concerne le diagnostic immobilier, que les stratégies patrimoniale et d'intervention. Les SDIR ont permis d'identifier des projets de rationalisation immobilière et des projets de cession ou de valorisation à conduire.

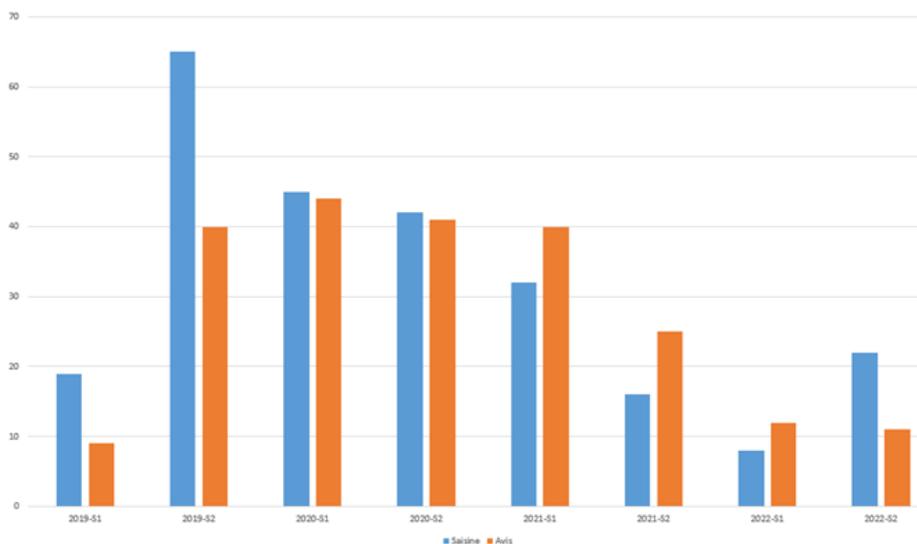
Le cadre méthodologique d'élaboration des SDIR a été mis à jour en juin 2022 afin de permettre aux régions de réaliser leur SDIR sur la période 2023-2027 (SDIR de seconde génération). Ces travaux sont désormais en cours au sein de la quasi-totalité des régions (sauf pour la Guadeloupe pour laquelle le SDIR actuel court jusqu'en 2025).

### Schémas pluriannuels de stratégie immobilière des opérateurs

La circulaire du Premier ministre du 19 septembre 2016 a renouvelé, à l'égard de chaque opérateur, l'obligation d'établir un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Ce schéma a pour objectif de permettre, sur la base d'un diagnostic précis du parc immobilier de l'opérateur, la définition et la mise en œuvre d'une démarche stratégique quinquennale visant à accroître la performance globale de ce parc immobilier, support des activités de service public de chaque opérateur. Ces SPSI doivent en outre être pleinement en cohérence avec les SDIR, sur chaque territoire.

Au 12 mai 2023, la DIE a reçu 284 projets de SPSI d'opérateurs, sur un total de 438 opérateurs inscrits au PLF 2023, soit 64 %.

La DIE a rendu 255 avis au 12 mai 2023 : 249 SPSI ont été validés (avec ou sans recommandations ou réserves) et 6 ont été rejetés.



En ce qui concerne les universités, au 30 août 2023, la DIE a réceptionné 65 SPSI (sur 73 SPSI attendus). 52 SPSI ont fait l'objet d'un avis favorable par la DIE, les autres sont en cours d'analyse ou ont fait l'objet de demandes de compléments. Les documents, globalement de bonne qualité, même si des disparités persistent en fonction des établissements, traduisent la prise de conscience collective de la nécessité de formaliser une stratégie immobilière pluriannuelle au service de la stratégie globale de l'établissement universitaire.

### Axe n° 3 : S'assurer de la performance technique et économique des projets immobiliers

S'assurer de la performance technique et économique des projets immobiliers ne consiste pas seulement en un rôle de vérification de normes et d'objectifs de la PIE afin de s'assurer que les préconisations sont bien appliquées. Il s'agit bien plus d'un rôle de conseil et d'accompagnement des porteurs de projets, avec pour triple objectif de professionnaliser le montage des projets immobiliers, confirmer leur performance technique, immobilière, énergétique et financière et objectiver la décision immobilière.

## Labellisation

L'analyse **de la performance technique et économique** se matérialise par une labellisation des projets immobiliers au niveau national et régional, destinée à :

- objectiver la décision immobilière à travers différents critères d'analyse environnementale, immobilière, juridique et économique permettant de juger sa soutenabilité ;
- vérifier la conformité des projets à la politique immobilière de l'État avant leur examen dans le cadre budgétaire ;
- professionnaliser le pilotage et le suivi des projets immobiliers par les porteurs de projet.

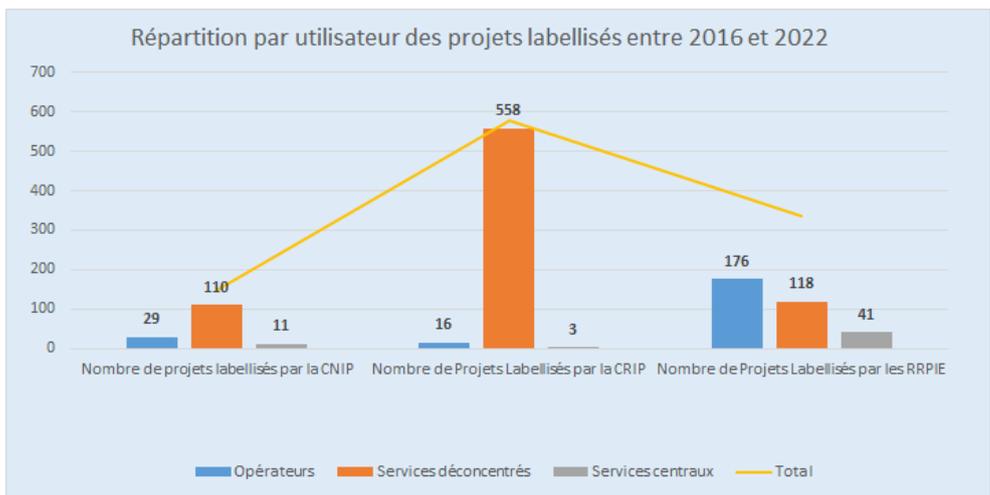
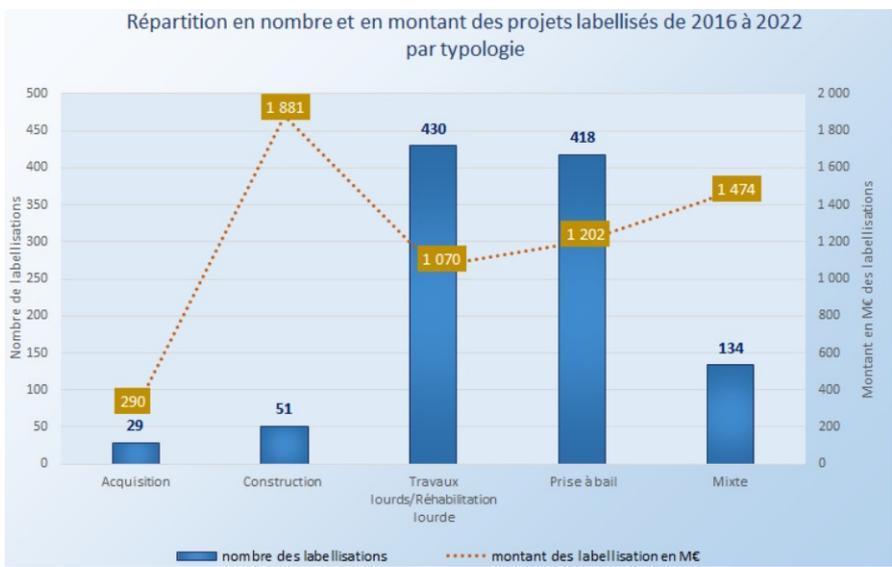
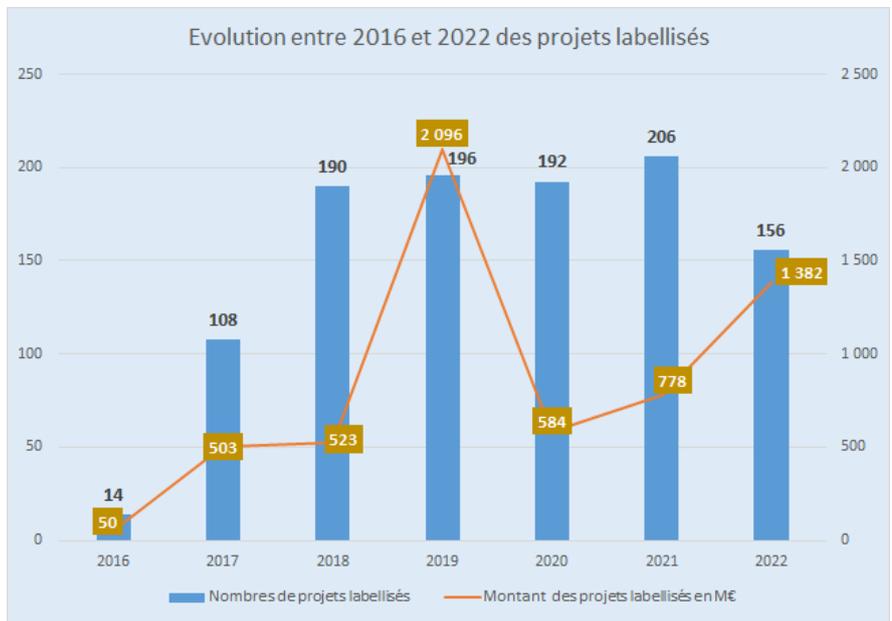
La procédure de labellisation s'applique aux projets immobiliers structurants de l'ensemble des services de l'État (services déconcentrés et administrations centrales) et de ses établissements et opérateurs. Elle porte sur l'immobilier de bureau et/ou d'enseignement et/ou de logement, à l'exception du ministère des armées et de l'immobilier spécifique (tribunaux, prisons, commissariats de police...).

La labellisation s'appuie sur une démarche formalisée de comparaison de différents scénarios alternatifs et sur une analyse par critères tenant à la qualité intrinsèque du projet, à sa performance immobilière, économique et écologique et à son impact financier. La labellisation d'un projet ne vaut pas accord de financement, mais en constitue une condition préalable. Elle objective la décision immobilière à l'issue des débats portés par la communauté interministérielle et l'échange de points de vue au sein d'une conférence nationale ou régionale de l'immobilier public (CNIP ou CRIP). L'accent est aujourd'hui mis sur la performance des projets en matière de performance énergétique conformément aux objectifs du décret tertiaire et sur la capacité des projets immobiliers à intégrer la transformation des modes de travail suite à la généralisation du télétravail et le besoin de pouvoir alterner au cours d'une même journée d'un bureau pour une ou quelques personnes à un espace plus propice à l'échange d'information.

La labellisation se traduit ensuite par une décision du ministre en charge du Domaine. Cette décision est généralement déléguée au directeur de l'immobilier de l'État, ou au préfet de région, représentant du ministre du Domaine en région, en fonction du montant du projet, ou, dans certains cas, au responsable de la politique immobilière de l'État (RRPIE).

Entre octobre 2016 et le 31 décembre 2022, 1 062 projets immobiliers ont été labellisés (correspondant à des financements de 5,9 Md€), lors de 445 conférences abordant la labellisation (62 CNIP et 383 CRIP). Le nombre de projets labellisés en 2022 (156 contre 206 en 2021 et 192 en 2020) enregistre une baisse par rapport aux années précédentes, reflux s'expliquant par le nombre important de labellisations accordées les deux années précédentes pour la mise en place des secrétariats généraux communs et la fusion de directions départementales interministérielles, dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. En revanche, le montant des projets labellisés connaît une forte hausse par rapport à 2021 (1 382 M€ en 2022 contre 778 M€) en raison de plusieurs opérations de très grande envergure, comme la construction à Malakoff du nouveau grand site de l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales, la rénovation de la cité administrative de Nanterre et le développement du PariSanté Campus 5<sup>e</sup> sur le site de l'ancien hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce.

Projets labellisés entre octobre 2016 et le 31 décembre 2022 (au niveau national et local) :



Ces chiffres illustrent la bonne appropriation du processus de labellisation mis en place depuis 2016.

#### *Avancement de projets immobiliers emblématiques*

##### *Palais de Justice de l'île de la Cité, Paris*

La rénovation du Palais historique de l'Île de la Cité a été engagée avec la mise en œuvre d'une organisation interministérielle qui confie par convention à l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) le pilotage des travaux et la coordination immobilière des trois ministères intéressés par ce grand site : Chancellerie pour le Palais de justice, Culture et centre des monuments nationaux pour la Conciergerie et la Sainte-Chapelle, Intérieur et Préfecture de Police. Les marchés de travaux de la première phase de restructuration, inscrite en partie dans le cadre des financements du plan de relance immobilier de l'État, ont été notifiés en fin d'année 2021.

##### *Cité administrative de Lille*

Ce projet de nouvelle cité administrative, retenue sur le programme 348, a été estimé à 149 M€ et consiste en la construction d'un bâtiment à haute performance environnementale prévue pour 2023. Il regroupera les services de l'État aujourd'hui implantés dans une tour immeuble de grande hauteur devenu obsolète et doit participer à la revitalisation du quartier de la Porte des Postes, au sud du centre-ville. Le marché global de performance a été notifié et les travaux seront finalisés en toute fin d'année 2023. Le projet en cours de construction sera un élément majeur de requalification urbaine du secteur de la porte des Postes à Lille.

##### *Cité administrative de Rouen*

Le projet de 96 M€, retenu sur le programme 348, consiste en une importante réhabilitation d'un bâtiment des années 60, lequel sera densifié par l'accueil en 2023 de nouveaux services, actuellement implantés dans des locaux en location. Le projet met l'accent sur la rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment, la constitution de nouveaux espaces de travail plus modulables, le désamiantage et la mise aux normes du bâtiment. Les travaux initiés en 2020 ont abouti à une première tranche livrée fin 2021 et une deuxième tranche livrée fin 2022, qui ont permis d'ores et déjà d'accueillir les services au sein de locaux réaménagés, désamiantés et isolés.

##### *Future Cité Administrative d'État de Lyon*

Le projet de 88 M€, retenu sur le programme 348, consiste à relocaliser les services actuellement présents dans la cité administrative vieillissante et obsolète. Le projet, qui est mené en deux phases, accueillera en 2023 non seulement les occupants de l'actuelle cité mais aussi d'autres services, actuellement implantés dans des locaux domaniaux ou en location, pour 2023. Le projet donne lieu à un marché global de performance pour la phase 1 aujourd'hui en cours de travaux et à un projet de marché de partenariat en phase 2 – sous réserve de son équilibre immobilier et économique – permettant de gérer la valorisation de l'assiette foncière de la cité actuelle. La livraison de la première tranche est prévue au premier trimestre 2024.

##### *Ministère de l'agriculture, Maisons-Alfort, Val de Marne*

Le projet estimé à 133 M€, situé sur le site de l'école nationale vétérinaire d'Alfort à Maisons-Alfort, vise la constitution d'un grand campus à échéance décembre 2028 en permettant la rationalisation et le regroupement des implantations en Île-de-France du ministère de l'agriculture et de ses opérateurs. Le projet de regroupement du siège de l'office national des forêts (ONF) pour 27 M€ s'intègre dans le projet d'ensemble initié, visant à créer un grand pôle Agriculture sur le site de l'école nationale vétérinaire. Les études de définition se poursuivent pour confirmer le périmètre du projet au regard des besoins également croissant de l'école vétérinaire sur le site.

##### *Ministère de l'intérieur, 3e site UniverSeine à Saint-Denis, Seine-Saint-Denis*

Dans le cadre du regroupement de services centraux du ministère de l'intérieur sur un site domanial pour permettre principalement de résilier le bail très onéreux du bâtiment « Lumière », à Paris, un ensemble immobilier de 45 000 m<sup>2</sup> a été acheté en décembre 2021 en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) sur le site UniverSeine à Saint-Denis. Cet ensemble immobilier actuellement en fin de travaux servira dans un premier temps à héberger

les délégations dans le cadre des JO 2024. Les services du ministère de l'intérieur intégreront ce nouveau site à l'horizon 2026. Le coût total du projet est de 340 M€.

#### *Val de Grâce, PariSanté Campus, Paris*

L'État souhaite réaliser sur le site de l'ancien hôpital militaire du Val de Grâce à Paris un campus de recherche et d'innovation dédié à la santé numérique. Le site regroupera plusieurs établissements publics de recherche et de formation, ainsi que des acteurs publics et privés intervenant dans le domaine de la santé numérique.

Le site sera divisé en deux composantes. Il comprendra, d'une part, une partie strictement privée qui sera construite autour d'un hôtel d'entreprises destiné à des grands groupes, jeunes entreprises innovantes, etc. en lien avec la thématique, un centre de conférence et de formation et des services offerts aux occupants du site et, d'autre part, une partie publique destinée à héberger les locaux des établissements publics afin qu'ils y exercent leurs activités dans un environnement porteur et en synergie avec les acteurs privés du secteur.

Avant la mise en service de ce site à horizon 2028/2029, un lieu préfigurateur a été pris à bail en octobre 2021 à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) pour permettre aux différents acteurs de commencer dès maintenant à structurer les synergies des acteurs des données numériques en santé.

#### *Ministères des solidarités et de la santé, nouveau site à Malakoff, Hauts-de-Seine*

La stratégie immobilière de l'administration centrale des ministères des solidarités et de la santé prévoit l'abandon des trois sites locatifs actuellement occupés par les services des ministères dont les loyers dépassent les 37 M€ par an. La décision a été prise de privilégier une option domaniale située sur la commune de Malakoff (Hauts-de-Seine) en réutilisant l'ancien site de l'INSEE sis à proximité de la porte de Vanves.

Le dimensionnement du projet porte sur l'hébergement de 1 800 à 2 000 postes de travail et d'un espace spécifique pour un cabinet ministériel, dans un espace développant environ 35 000 m<sup>2</sup>.

Le lauréat du marché global de performance lancé en 2021, a été désigné à l'automne 2022. Le permis de démolir a été délivré fin décembre 2021 et purgé de tout recours fin juillet 2022. La demande de permis de construire a été déposée en avril 2023, en parallèle du dossier de déclaration de projet. L'installation des services de l'administration centrale dans cet ensemble immobilier est prévue pour septembre 2027.

#### *Vincent Auriol, Paris 13<sup>e</sup>*

Une réflexion est en cours pour déterminer la meilleure stratégie d'occupation de cet immeuble dans le cadre d'une réflexion qui dépasserait le cadre du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MESFIN) et qui embarquerait une approche interministérielle dont la DIE devra esquisser les contours d'occupations et les financements appropriés.

#### *Fouillole, Guadeloupe*

Ce projet à vocation maritime associe plusieurs services de l'État (mer, douane, armées) pour un montant évalué à 8 M€.

#### *Valorisation du site de la faculté dentaire et École normale supérieure (ENS) à Montrouge*

Dans la perspective de libération d'une partie du site universitaire de Montrouge aujourd'hui affecté à l'université de Paris et à l'École Normale Supérieure (ENS), l'État a lancé en lien avec la commune de Montrouge une étude de faisabilité et de valorisation du site qui devrait être en partie libéré en 2028 avec la relocalisation de la faculté dentaire à côté de l'hôpital Grand Paris Nord en cours de construction.

L'étude a eu pour objectif de définir les principes de recomposition urbaine et de programmation, permettant à la fois de constituer un nouveau quartier mixte de logements et d'activités, à proximité immédiate du centre-ville de Montrouge et d'accueillir différents programmes publics d'enseignement et d'équipements dont ceux du STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) qui libérerait son implantation actuelle du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris, rue Lacrételle. L'étude a été finalisée à l'été 2022.

Une proposition de prise d'initiative par Grand Paris Aménagement a été validée conjointement par l'État et la ville de Montrouge en juin 2023, sur un périmètre élargi au-delà du foncier de l'État. Cet aménageur assurera la coordination et le portage de l'opération et conduira dès 2023 les premières études opérationnelles.

#### *Nouvelle implantation des services de la préfecture de police sur le site de la Villette à Paris*

Dans la perspective d'une rationalisation de ses implantations et du fait de l'externalisation des fonctions de maintenance des véhicules, la préfecture de police de Paris prévoit de regrouper sur un même site 3 000 effectifs aujourd'hui disséminés sur diverses emprises du centre de Paris, en locatif ou en domanial vétuste. La construction d'un nouvel ensemble immobilier sur le site de la Villette est prévue.

#### *Valorisation du site domanial de l'avenue du Maine, Paris*

Pour tirer le meilleur parti d'une emprise domaniale libérée par l'institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) avenue du Maine à Paris, l'État a décidé de conserver cette emprise très bien desservie par les transports, pour y accueillir, d'une part, des services du ministère de l'agriculture aujourd'hui en location et, d'autre part, le siège de l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) qui quitterait également un bail onéreux. L'OPPIC réhabilitera un bâtiment existant, en lui adjoignant une extension neuve. Les deux futurs occupants avancent conjointement sur leurs projets respectifs, labellisés en conférence nationale de l'immobilier public en 2021. Un maître d'œuvre a été désigné par l'OPPIC fin 2022 et l'emménagement de l'OPPIC dans ses nouveaux locaux est prévu début 2026. La désignation du maître d'œuvre du ministère de l'agriculture devrait quant à elle intervenir à l'automne 2023.

#### *Relocalisation de l'institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)*

L'emprise de l'État de près de 12 ha, occupée aujourd'hui par l'INRIA à Rocquencourt (Yvelines), est devenue trop importante pour l'opérateur, du fait du resserrement et de la relocalisation sur Paris de certains services. Les collectivités locales envisagent sur ce site un quartier mixte logements et activités. Après différentes études et analyse de scénarios alternatifs, apprécié notamment au plan économique, le Premier ministre a décidé, au printemps 2022, la relocalisation de l'INRIA à Satory, au sein de la zone d'activités qui accueillera un pôle technologique et un centre de mobilité pour la ville durable du futur.

#### *Relocalisation des services du ministère de l'intérieur*

Pour faire suite à la décision du ministère de l'intérieur de relocaliser en régions différents services d'administration centrale, la DIE et son réseau ont été mobilisés pour accompagner les démarches immobilières associées, notamment par un appui à la recherche de site et locaux adaptés et répondant aux besoins exprimés. Les futures implantations concerneront des prises à bail et des locaux domaniaux aujourd'hui vacants.

#### *Construction du Campus Lesseps sur le site du rectorat de Versailles*

Cette opération conduite par le rectorat de Versailles au bénéfice du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ainsi que du Conseil d'État permettra le regroupement sur le site actuel du rectorat de Versailles, de l'ensemble des services du rectorat, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines (DSDEN78), du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de l'académie de Versailles et de la Cour administrative d'appel de Versailles.

Le site dit Lesseps, propriété de l'État, occupe une parcelle de 14 337 mètres carrés. Il est actuellement occupé par 7 bâtiments et 3 parkings à ciel ouvert. Les travaux projetés s'effectueront en site occupé et comprendront la construction de bâtiments neufs et la rénovation de bâtiments ayant une valeur patrimoniale remarquable.

Le programme comprend en majeure partie des espaces tertiaires mais également des espaces fonctionnels particuliers tels que les salles d'audience pour la Cour administrative d'appel ou encore un espace de restauration commun aux différents utilisateurs du futur campus Lesseps. La surface utile totale du projet est de l'ordre de 20 000 mètres carrés SU environ.

Le projet, développé en BIM, vise des objectifs environnements ambitieux et s'inscrit dans une démarche environnementale avec certifications « bâtiments durables franciliens » (BDF) et Passivhaus.

Le projet est lancé en marché global de performance (MGP) dont la phase de consultation a été initiée début 2023. Les travaux doivent démarrer début 2025 avec une livraison du campus prévue au 2<sup>e</sup> trimestre 2028.

*Projets financés dans le cadre du plan de relance**Saint-Martin*

Il s'agit de la construction d'une nouvelle cité administrative qui répond également à des objectifs de sécurité parasismiques et paracycloniques. Financée sur le programme 362 pour un montant de 38,8 M€ et confiée à l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), la livraison est prévue en 2025.

*Campus Villejean, université de Rennes I, Ille-et-Vilaine*

Les travaux de rénovation et d'isolation des bâtiments du campus sont financés et engagés en 2021 sur le programme 362 « Écologie » à hauteur de 23 M€.

*Site des services déconcentrés et opérateurs du ministère de la transition écologique, Metz, Moselle*

53 M€ du programme 362 financent des travaux de construction et d'extension, incluant une rénovation lourde de site avec un objectif de performance énergétique.

*Camp de Mourmelon, ministère des armées, Marne*

Les travaux sur ce site militaire portent sur une réhabilitation lourde avec remplacement d'une chaudière à charbon, financés sur le programme 362 à hauteur de 38 M€.

*Site multi-occupants Miollis, Paris 15e arrondissement*

Les montants consacrés à ce site parisien emblématique rassemble plusieurs services déconcentrés de l'État et sont également financés sur le programme 362 pour 59 M€.

*Immeuble Niemeyer, Saint-Denis, Seine-Saint-Denis*

Il s'agit de la réhabilitation complète du bâtiment dans le respect de la valeur patrimoniale de l'édifice aux façades et toitures inscrites comme monument historique, pour 40 M€ financés sur le programme 362. Ces travaux permettront l'installation prochaine de la direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) d'Île-de-France dans ces locaux précédemment vides.

*Tribunal judiciaire de Nanterre, Hauts-de-Seine*

La rénovation énergétique du tribunal judiciaire de Nanterre comprend la rénovation du clos et du couvert, l'isolation thermique, le remplacement des menuiseries extérieures, le désamiantage, avec réduction des consommations d'énergie. Il est financé à hauteur de 29,3 M€ sur le programme 362.

*Cité administrative d'Évry-Courcouronnes, Essonne*

Les travaux consistant du site d'Évry-Courcouronnes sont financés par le programme 362 pour 22,7 M€. Il s'agit à la fois de rénovation énergétique et de densification concernant les services préfectoraux de l'Essonne et différents services déconcentrés de l'État.

*Projet Providence, Saint-Denis, La Réunion*

Ce projet de 20,7 M€, financés sur le programme 362, concerne un site multi-occupants (direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Réunion). Il s'agit de construction et réhabilitation de locaux tertiaires à forte dimension énergétique.

*Bâtiment Pharmacie du site Timone, Marseille, Bouches-du-Rhône*

Le projet porté par l'université d'Aix Marseille, financé pour 27,7 M€ sur le programme 362, concerne la réhabilitation énergétique du bâtiment Pharmacie du site Timone.

Cadarache, Saint-Paul-lès-Durance, Bouches-du-Rhône

20,1 M€ sont financés sur le programme 362 pour la rénovation et reconstruction du site occupé par l'institut radioprotection sûreté nucléaire (IRSN).

#### Axe n° 4 : Mutualiser les locaux et les services

La mutualisation est un levier d'action privilégié dans la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État.

La circulaire du premier ministre du 24 juillet 2018 relative à l'organisation territoriale des services publics rappelle aux préfets cet objectif de mutualisation des implantations immobilières. Les courriers du 18 juin 2019 du ministre chargé du Domaine aux ministres et aux préfets de région relatifs au renouvellement du SPSI des ministères donnent les orientations pour lutter contre l'émiettement des implantations et mutualiser, à chaque fois que possible les espaces, dans un souci d'économie et de réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments.

Pour produire tous leurs effets, ces opérations de regroupement doivent être optimisées en termes de densification, faciliter la mutualisation des services communs (accueil, personnel d'entretien, salle de réunion...) et générer des économies substantielles, notamment en matière d'énergie.

La surface des biens multi-occupés par plusieurs services de l'État est en proportion croissante au sein de son parc immobilier.

Surface utile brute (m <sup>2</sup> ) des biens multi-occupés (tous biens y compris bureaux, logement, bâtiments techniques...) par les services de l'État	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Toute surface multi-occupée	2 995 818	3 257 702	3 743 919	3 840 444	4 107 060	4 016 655	3 543 367	3 824 267
Dont surface bureaux multi-occupée	1 825 052	1 888 152	2 102 826	2 313 000	2 453 749	2 373 813	2 357 971	2 591 954
Total État	65 453 646	66 472 080	64 255 561	58 398 060	59 487 706	57 051 097*	56 028 653	56 379 763
	4,6 %	4,9 %	5,8 %	6,6 %	6,9 %	7 %	6,3 %	6,8 %

[\* Variation 2019-2020 : exclusion des biens atypiques tels que les infrastructures, monuments et mémoriaux... non mesurés en m<sup>2</sup> SUB (2,4 M m<sup>2</sup> SUB concernés).]

Source : inventaire immobilier de l'État REFX.

#### Organisation territoriale de l'État

La circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) aborde la mutualisation en matière immobilière. Elle précise que trente projets immobiliers significatifs traduiront cette orientation.

Dans ce cadre, la DIE a inventorié, en lien avec les préfets, les responsables régionaux de la politique immobilière de l'État et le ministère de l'intérieur, les projets immobiliers liés à l'OTE, afin d'en évaluer la pertinence et le besoin de financement. Une part importante des projets significatifs a concerné l'outre-mer, en raison d'un retard dans la rationalisation et la mutualisation des surfaces et d'un probable rattrapage sur des travaux de gros entretiens. Au 1<sup>er</sup> septembre 2021, 15 projets significatifs ont été financés sur les programmes 362 et 723, représentant 288 M€. À compter de 2023, une nouvelle phase s'engage, financée sur le programme 348, sur la période 2024-2027.

## Axe n° 5 : Optimiser les surfaces

### Occupation des surfaces

Chaque projet immobilier est l'occasion de rationaliser l'occupation des surfaces et de s'assurer que le ratio plafond de surface utile brute, précédemment de 18 à 20 m<sup>2</sup>/poste de travail (selon les tensions du marché immobilier), est bien appliqué. La circulaire du 8 février 2023 a désormais défini une cible pivot de 16 m<sup>2</sup> SUB / résident notamment dans les zones où le marché est tendu et/ou dans les services où le télétravail est sensiblement déployé et, dans tous les cas un plafond de 18 m<sup>2</sup> / résident.

Le ratio SUB/résident est le plus pertinent dans la mesure où la surface utile brute correspond à la surface achetée ou louée et entretenue, et que le nombre de résidents correspond à l'occupation réelle du bâtiment, en prenant en compte ses utilisateurs réguliers et pérennes ainsi que l'éventuel taux de nomadisme lié aux missions exercées.

Il est à noter que, pour les ministères dont les effectifs diminuent, la baisse des effectifs peut constituer, avec les contraintes de rendement de plan spécifique à chaque immeuble, un facteur de difficultés pour faire baisser les ratios d'occupation. En effet, cette baisse engendre un « mitage » des surfaces dont la résorption dépend des crédits qui peuvent être consacrés aux projets immobiliers permettant de regrouper des services et de densifier des immeubles, mais également de la politique du maillage du territoire par les services publics.

De plus, la promotion des nouveaux modes d'aménagement des espaces de travail (plateaux de bureaux flexibles, « co-travail ») conduit à raisonner différemment. En effet, ceux-ci induisent un partage d'espaces de travail en contrepartie duquel les surfaces communes annexes augmentent significativement. La modularité de plus en plus fréquente de certains espaces, configurables alternativement en salle de restauration et en espace de travail par exemple, rendra également le calcul des ratios plus délicat.

Compte tenu de ce contexte évolutif, la DIE a lancé un groupe de travail en 2020 destiné à définir les orientations pour l'immobilier de demain, dont le rapport a été diffusé en 2021. L'objectif est d'avoir un immobilier mieux adapté aux méthodes de travail actuelles et aux fonctionnements hybrides liés au numérique et au télétravail. Cela passe notamment par mieux analyser l'occupation de la surface disponible au travers de l'aménagement des locaux et de l'occupation effective des différents espaces de travail par les agents, dans un contexte de développement du travail à distance.

Dans le prolongement de ces travaux, la DIE a engagé une révision profonde des notions et indicateurs de mesure des surfaces de bureau actuellement utilisés, fixés actuellement au sein d'une « note surface » diffusée en 2010 et actualisée en 2018. Cette révision a donné lieu à la diffusion d'une nouvelle circulaire de la première ministre en date du 8 février 2023. Elle adapte les indicateurs actuels à une plus grande variété des aménagements de bureau et fournit des instruments utiles à la conduite de projets de réaménagement tenant compte des nouveaux modes de travail hybrides. Elle conduit au retrait de la donnée « surface utile nette » et des indicateurs associés, ne conservant par souci de simplification et d'alignement avec les nouvelles perspectives d'exploitation des surfaces, que la surface utile brute (SUB).

Un appel à projet auprès des administrations de l'État, lancé en 2022, vient encourager les administrations à s'engager dans ces démarches.

Au-delà des orientations qui figurent dans les SPSI et les SDIR et de la prise en compte progressive des nouveaux modes de travail, la DIE a développé de nouveaux moyens incitatifs, qu'il s'agisse du contrôle des engagements signés dans les conventions d'utilisation des immeubles domaniaux, ou de la procédure de labellisation qui permet notamment d'expertiser, projet immobilier par projet immobilier, le respect des ratios plafond.

Évolution des surfaces de bureaux occupés par les services de l'État Surface utile brute (m <sup>2</sup> )	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bureaux	18 636 598	18 494 895	19 070 931	18 160 380	18 134 908	18 014 012	17 964 130	18 027 239
Total État	65 453 646	66 472 080	64 255 561	58 398 060	59 487 706	57 051 097*	56 028 663	56 379 763

[\* Variation 2019-2020 : exclusion des biens atypiques tels que les infrastructures, monuments et mémoriaux...non mesurés en m<sup>2</sup> SUB (2,4 M m<sup>2</sup> SUB concernés).]

Source : inventaire immobilier de l'État.

Les surfaces de bureaux sont en baisse tendancielle comme l'ensemble des surfaces occupées par l'État, dans un contexte où, entre 2015 et 2021, les surfaces occupées par l'État ont diminué de plus de 9 millions de m<sup>2</sup>.

Un sursaut est cependant constaté en 2022 résultant principalement de l'actualisation des données issue des campagnes rendues nécessaires par l'élaboration des SDIR et le décret tertiaire (cf. infra).

À compter de 2022, le suivi de la SUB est substitué à celui de la SUN afin de se focaliser sur un indicateur plus pertinent, calculé à partir du rapport entre le nombre de m<sup>2</sup> de surface utile brute et le nombre de postes de travail, en raison de l'évolution des agencements des espaces de travail (la distinction des surfaces nettes devient moins pertinente) et des modes de travail (télétravail, espaces partagés), ainsi que d'une approche plus économique et énergétique (les surfaces payées, entretenues, éclairées et chauffées sont les surfaces brutes).

Densification des espaces de bureaux (SUB par poste de travail)	2019	2020	2021	2022
m <sup>2</sup> SUB/poste	24,57	23,37	24,54	24,76

Sources : les informations sont extraites du référentiel technique (RT). Cet outil s'appuie sur les données socles de l'inventaire du parc immobilier de l'État et de ses opérateurs, suivies dans l'inventaire immobilier de l'État.

La direction de l'immobilier de l'État exploite ainsi les données de l'inventaire ainsi que celles du RT conjointement pour calculer la moyenne du rendement d'occupation des surfaces (nombre de m<sup>2</sup> de SUB par poste de travail). La SUB correspond à la surface horizontale disponible et dégagée de toute emprise située à l'intérieur des locaux, de laquelle sont déduits les éléments structuraux (poteaux, murs extérieurs, gaines techniques, circulations verticales), les locaux techniques hors combles et sous-sols (chauffage, ventilation, poste électrique, commutateur téléphonique).

Le périmètre retenu prend en compte l'occupation des surfaces par les services de l'État (hors établissements publics et opérateurs) en propriété ou en location.

Bilan de l'occupation des surfaces occupées par l'État par ministère (en m <sup>2</sup> de SUB par poste de travail)	2021	2022
	SUB/Postes de travail	SUB/Postes de travail
Affaires étrangères	20,26	21,93
Agriculture	23,41	23,51
Culture	26,79	27,45
Armées	29,07	29,06
Transition écologique	22,92	23,30
Économie - Finances	23,10	23,02
Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche	20,20	20,26
Intérieur	23,64	23,47
Justice	34,06	33,56
Multi-occupants	25,74	26,25
Services du premier ministre	26,81	27,29
Affaires sociales - Travail	23,54	23,89

Source : OAD fin 2022.

Périmètre : Bureaux, Hors étranger et hors biens remis au Domaine, État + MO, SUB > 0, Postes de travail > 0.

Indicateur calculé sur 9 644 composants pour 12 033 941 m<sup>2</sup> SUB et 488 412 postes de travail = 24,63 m<sup>2</sup> SUB/PdT.

L'augmentation de SUB/PdT constatée en 2022 n'est pas tant liée à une réelle augmentation de l'occupation qu'à une meilleure connaissance et un meilleur remplissage des outils : la poursuite des travaux de remplissage du référentiel technique est régulièrement rappelée aux gestionnaires. Il en résulte donc une meilleure appréhension des données manipulées et une évolution tant du périmètre des biens que des données chiffrées.

### Conventions d'utilisation (CDU)

La convention d'utilisation (CDU) est un dispositif juridique encadrant les relations internes entre l'État propriétaire et les administrations occupantes. Conformément aux dispositions de l'article R 2313-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le modèle de CDU en vigueur a été fixé par l'arrêté du 6 novembre 2018 modifié.

L'objectif est de couvrir l'ensemble des biens immobiliers domaniaux utilisés par les services de l'État et les établissements publics nationaux par la matérialisation de CDU. Au 31 décembre 2022, le taux de couverture des conventions d'utilisation relatif aux biens situés en France reste similaire à celui observé l'an passé soit environ 98,50 % (sur les 100 305 surfaces qui faisaient auparavant l'objet d'un arrêté d'affectation ou de remise en dotation - qui sont des régimes antérieurs aux CDU -98 746 surfaces louées sont couvertes par une convention d'utilisation). Ce taux de couverture général se situe à présent à un niveau très élevé. À ce jour, du fait de l'étendue du parc immobilier de ce ministère, la majorité des surfaces restant à couvrir relèvent du ministère des armées.

Par ailleurs, les premières CDU conclues entre 2010 et 2014 par l'État propriétaire avec les administrations occupantes sont arrivées à expiration ses dernières années (les CDU étant conclues pour 9 ans pour une grande majorité d'entre elles). Depuis fin 2018, les utilisateurs des biens domaniaux sont donc constamment mis à contribution par la direction de l'immobilier de l'État et les services du Domaine afin de renouveler les CDU arrivées à terme et éviter ainsi de nombreuses occupations sans titre au sein des immeubles appartenant à l'État.

Déploiement des conventions d'utilisation par ministère au 31 décembre 2022				
Ministère	Surfaces non couvertes par une CDU (antérieurement affectées ou remises aux administrations)	Surfaces couvertes par une CDU (signée et enregistrée dans l'inventaire immobilier)	Total des surfaces	%
Affaires étrangères (hors biens à l'étranger)	0	33	33	100,00
Agriculture	5	3 963	3 968	99,87
Économie et Finances	30	1 696	1 726	98,26
Culture	30	1 829	1 859	98,39
Armées	895	56 878	57 773	98,45
Transition écologique et solidaire	234	10 373	10 607	97,79
Éducation nationale - Enseignement supérieur	170	7 876	8 046	97,89
Intérieur	154	11 943	12 097	98,73
Justice	15	2 201	2 216	99,32
Sociaux	1	598	599	99,83
Services du premier ministre	22	120	142	84,51
Multi-occupants / divers	3	1 236	1 239	99,76

Source : inventaire immobilier de l'État REFX

À partir d'un modèle de CDU adapté, élaboré avec la direction de l'immobilier de l'État, suite à l'arrêté du 06/11/2018 modifié relatif au modèle de convention d'utilisation, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a lancé dès 2019 une campagne générale d'établissement des CDU pour le parc immobilier à l'étranger. Au 31 décembre 2022, 87,88 % des surfaces louées relatives aux biens situés à l'étranger sont intégrées à une CDU en cours de validité, soit 1 987 surfaces louées sur un total de 2 261.

### Optimisation des baux

Depuis 2015, la direction de l'immobilier de l'État a engagé une démarche systématique d'optimisation des baux privés de l'État et de ses établissements et opérateurs, cherchant à mieux valoriser la qualité de la signature de l'État et à s'affirmer comme un preneur actif. Outre l'obtention d'économies et de meilleures conditions locatives pour les services de l'État, les opérations de renégociation de baux contribuent à optimiser les prises à bail de l'État. L'objectif est de renforcer au sein de l'État une gestion active et dynamique du parc locatif.

Cette dynamique a ainsi produit des économies provenant pour une large part, depuis 2015, des travaux d'optimisation de baux (réductions définitives de surfaces et départs dans le domanial), dont le résultat est apparu pertinent dès lors qu'il s'inscrivait dans une démarche stratégique plus vaste portée par les SPSI et les

SDIR. Le levier de renégociation de baux est aussi une source d'économies à long terme, générant des gains récurrents et cumulatifs sur toute la durée d'engagement du bail.

L'opération a généré des gains bruts issus d'opérations de résiliation de baux (installations domaniales et abandons de sites), de densification de sites et de renégociation de contrats. Ces gains ne tiennent pas compte des coûts de déménagement, d'aménagement des locaux d'accueil, d'entretien des bâtiments domaniaux et d'acquisition, le cas échéant.

La renégociation des baux a permis de réaliser une économie (hors taxe) de 76 M€ en 2016, 63 M€ en 2017, 47 M€ en 2018, 15 M€ en 2019, 32 M€ en 2020, 57 M€ en 2021 et 43 M€ en 2022 (cf. détail ci-après) :

Gains / Nombre de baux pris en charge	
2016	405 baux pris en charge soit 76 813 648 € de gains bruts ainsi répartis : 5 333 562 € de gains consécutifs à des renégociations de loyers, 26 965 624 € de gains consécutifs à des résiliations de baux, 30 485 781 € de gains consécutifs à des installations domaniales, 14 028 681 € de gains consécutifs à des travaux pris en charge par le bailleur, franchise de loyer ou prise en charge de la TF.
2017	318 baux pris en charge soit 63 238 392 € de gains bruts ainsi répartis : 5 153 755 € de gains consécutifs à des renégociations de loyers, 6 878 233 € de gains consécutifs à des résiliations de baux, 45 116 940 € de gains consécutifs à des installations domaniales, 6 089 464 € de gains consécutifs à des travaux pris en charge par le bailleur, franchise de loyer ou prise en charge de la TF.
2018	468 baux pris en charge soit 46 999 360 € de gains bruts ainsi répartis : 5 725 284 € de gains consécutifs à des renégociations de loyers, 6 748 288 € de gains consécutifs à des résiliations de baux, 1 272 122 € de gains consécutifs à des installations domaniales, 33 253 665 € de gains consécutifs à des travaux pris en charge par le bailleur, franchise de loyer ou prise en charge de la TF.
2019	505 baux pris en charge soit 15 367 083 € de gains ainsi répartis : 2 848 693 € de gains consécutifs à des renégociations de loyers, 5 995 013 € de gains consécutifs à des résiliations de baux, 2 412 311 € de gains consécutifs à des installations domaniales, 4 111 066 € de gains consécutifs essentiellement à des négociations de franchise et travaux.
2020	498 baux pris en charge soit 32 386 100 € de gains ainsi répartis : 4 193 754 € de gains consécutifs à des renégociations de loyers, 5 753 570 € de gains consécutifs à des résiliations de baux, 5 714 864 € de gains consécutifs à des installations domaniales, 16 723 912 € de gains consécutifs essentiellement à des négociations de franchise et travaux.
2021	987 baux pris en charge soit 56 945 966 € de gains ainsi répartis : 3 257 872 € de gains consécutifs à des renégociations de loyers, 9 370 531 € de gains consécutifs à des résiliations de baux, 2 028 893 € de gains consécutifs à des installations domaniales, 42 288 670 € de gains consécutifs essentiellement à des négociations de franchise et travaux.
2022	874 baux pris en charge soit 43 107 235 € de gains ainsi répartis : 1 953 023 € de gains consécutifs à des renégociations de loyers, 11 392 645 € de gains consécutifs à des résiliations de baux, 6 960 289 € de gains consécutifs à des installations domaniales, 22 801 278 € de gains consécutifs essentiellement à des négociations de franchise et travaux.

Les résultats obtenus en 2022, bien qu'en baisse tant en nombre de baux qu'en gain, restent satisfaisants avec 874 nouveaux baux optimisés pour un gain de plus 43 M€.

En 2019, dans le cadre de l'assistance à l'optimisation des baux privés de l'État ainsi que de la maîtrise des dépenses publiques, la DIE et la direction des achats de l'État (DAE) ont mis à la disposition des services de l'État l'accord-cadre Optibaux 2. Notifié le 4 juin 2019, Optibaux 2 s'adresse aux baux de l'État et à ceux de 112 établissements publics nationaux adhérents, dont le loyer annuel est supérieur à 50 000 €. Avec les mêmes critères de loyer, Optibaux 3 a été notifié le 11 août 2023.

En outre, la DIE a souhaité pérenniser la culture de la renégociation en renforçant l'expertise de ses équipes à travers plusieurs actions. Considérant tout d'abord la gestion active des baux comme essentielle à la fonction immobilière, la DIE a confié la mission de la renégociation des baux aux pôles de gestion domaniale (PGD) des directions régionales des finances publiques, composés d'agents ayant bénéficié d'une formation ad hoc et étroitement associés aux responsables régionaux de la politique immobilière de l'État, afin d'assurer la cohérence de leurs travaux avec la politique immobilière de l'État. L'expérience acquise par les services a ensuite permis d'identifier de nouveaux leviers de négociation et de porter un regard plus vigilant sur l'ensemble des prises à bail de l'État, alors que la démarche était d'abord concentrée sur les baux de bureaux et de locaux tertiaires. La mise en place du nouvel outil de gestion et de suivi des baux dénommé PABWeb permet par ailleurs d'améliorer la connaissance et le suivi des prises à bail de l'État. Cette application est accessible en consultation à tous les ministères depuis le début de l'année 2021.

L'observatoire des valeurs locatives tertiaires (OVALT) renforce par ailleurs la capacité d'expertise et d'analyse des acteurs immobiliers et constitue pour eux une aide à la décision en matière de choix en matière de baux.

L'un des points d'attention de 2024, et des années à venir, porte sur les effets de la pandémie sur le montant des loyers de bâtiments de bureaux et, surtout, sur la réorganisation des espaces, souvent accompagnée d'une rationalisation des surfaces. À la mi-2023, la situation se révèle très disparate, y compris en Île-de-France, où l'on constate une attractivité accrue des quartiers traditionnellement prisés, souvent pour des surfaces plus réduites et un délaissement des secteurs périphériques. Les mesures d'accompagnement (prise en charge de travaux, de la taxe foncière, franchise de loyer...) demeurent le principal vecteur de gains.

#### *Coût de l'occupation des surfaces*

En direction des occupants, la DIE a mis en place un coût d'occupation domaniale hors charges (CODHC) dans les conventions d'utilisation signées entre l'État propriétaire et les occupants. Ces derniers sont ainsi informés de la « valeur locative » des immeubles qu'ils occupent, de manière à objectiver le coût d'occupation dans une perspective pédagogique et incitative. Le dispositif du CODHC s'applique aux immeubles de bureaux et de logements.

Le CODHC est établi en euros/m<sup>2</sup> de surface utile brute (SUB)/an. Il est calculé dans le référentiel technique (RT) à partir de la valeur vénale (comptabilité patrimoniale) des biens figurant dans l'inventaire immobilier. Le CODHC est actualisé, dès lors que la valeur vénale du bien dans l'inventaire immobilier évolue et, a minima, une fois par an. Il est communiqué aux services de l'État occupants à l'occasion d'une nouvelle installation dans des locaux domaniaux, ou lors du renouvellement d'une occupation, à travers la convention d'utilisation (CDU) signée entre l'État propriétaire et les ministères utilisateurs.

#### **Remploi des biens remis au Domaine**

Les biens immeubles et terrains domaniaux inoccupés détenus par l'État et ses établissements et opérateurs se répartissent en :

- biens remis au Domaine suite à décision d'inutilité de l'occupant ou à l'échéance du titre d'occupation délivré par un service de l'État ;
- les biens vacants et sans maître devenus propriété de l'État qui n'ont jamais été mis à disposition d'un occupant.

Au 31 décembre 2022, 3 247 sites comportaient des biens remis au Domaine et/ou des biens vacants et sans maître.

Biens remis au Domaine	31/08/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Nombre de sites comportant des biens remis au Domaine et/ou des biens vacants et sans maître	3 060	3 045	3 053	3 247

Le rapport entre le total des surfaces de bureaux remis au Domaine depuis 36 mois et plus et le total des surfaces de bureaux remis au Domaine à la fin de chaque exercice est le suivant :

Réduction du stock de bureaux remis au Domaine - Surfaces de bureaux remis au Domaine, non réutilisés depuis 36 mois ou plus	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de m <sup>2</sup> SUB bureaux remis au Domaine depuis 36 mois :	59 526	74 346	90 038	97 075	110 590	97 808
Nombre de m <sup>2</sup> SUB bureaux remis au Domaine au 31/12/N :	286 358	334 216	258 187	209 841	198 637	194 375
Indicateur au 31 décembre N :	20,8 %	22,2 %	34,9 %	46,3 %	55,7 %	50,3 %

Source des données : inventaire immobilier de l'État REFX.

Ce rapport vise à évaluer les surfaces du patrimoine de l'État à usage de bureaux qui n'ont pu être mises à disposition d'une administration, ou cédées ou mises en location, ou réemployés en vue d'une autre politique publique, trois ans après leur remise aux services des Domaines. Cet indicateur est en cohérence avec les orientations de la politique immobilière de l'État, qui recherche l'optimisation des surfaces, la cession (vente ou autre) des biens inutiles afin de financer des opérations immobilières ou de valoriser le patrimoine de l'État par l'établissement de redevances domaniales, voire de mettre à disposition des éléments du patrimoine de l'État afin de contribuer à des politiques publiques. Le point de départ de l'indicateur est la date de remise au Domaine à partir de laquelle il est constaté que l'immeuble de bureaux n'est plus utile à l'activité de l'administration occupante et est donnée à la DIE la possibilité de rechercher une nouvelle destination à l'immeuble. Le délai de 36 mois est celui durant lequel, dans le cadre de la gestion immobilière, une solution viable peut généralement être adoptée.

À compter de 2019, ce rapport est élevé. Il est dû pour partie à la dynamique engagée par la DIE en matière de emploi des bureaux, notamment en ce qui concerne leur cession, qui a paradoxalement pour effet de conduire à une plus grande part de biens remis avant trois ans, correspondant à des biens dont le réemploi est complexe et malaisé. L'interprétation du ratio doit donc se faire en prenant systématiquement en compte les valeurs absolues et pas seulement relatives du numérateur et du dénominateur, de manière à confronter le ratio avec l'évolution générale de la dynamique impulsée par la DIE.

La lecture sur six ans permet de constater au 31 décembre 2022 une diminution du total des m<sup>2</sup> de bureaux pour réemploi, location ou cession. La baisse des surfaces ainsi que la baisse en valeur comptable des bureaux remis au Domaine sont confirmées en fin d'année 2022, poursuivant ainsi la tendance globale constatée depuis plusieurs années.

Réduction du stock de bureaux remis au Domaine - Valeur comptable des bureaux remis au Domaine, non réutilisés depuis 36 mois ou plus	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur nette comptable des bureaux remis au Domaine depuis 36 mois	34 896 335 €	42 222 656 €	47 839 153 €	86 964 292 €	97 541 396 €	75 343 363 €
Valeur nette comptable des bureaux remis au Domaine au 31/12/N	200 609 282 €	237 267 654 €	225 976 417 €	221 627 114 €	169 382 015 €	159 085 224 €
Indicateur :	17,4 %	17,8 %	21,2 %	39,2 %	57,6 %	47,4 %

Source des données : inventaire immobilier de l'État REFX, au 31 décembre de chaque année.

Ces éléments appellent deux commentaires :

- une action efficace des services de l'État pour les immeubles de bureaux remis au Domaine avant trois ans ;
- une série de biens qui sont difficilement cessibles ou ré-employables. La politique de cession ou de réallocation des bureaux remis au Domaine, aussi dynamique soit-elle, se heurte à un certain nombre de biens difficilement réutilisables et dont la proportion augmente.

## OBJECTIF N° 3 : MODERNISER LE PARC ET AMÉLIORER SA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

---

La modernisation du parc immobilier est destinée à améliorer ses fonctionnalités pour mieux répondre aux besoins des services, améliorer les conditions de travail des agents publics et les conditions d'accès et de réception du public.

Fonction support, l'immobilier de l'État s'inscrit donc pleinement aujourd'hui au cœur de la transformation publique à travers la mise en œuvre d'importants chantiers immobiliers, en particulier dans les territoires. Par ailleurs, la PIE contribue à la transition énergétique, pour laquelle la France s'est donné des objectifs ambitieux dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat. L'utilisation des bâtiments est en effet responsable de près de 50 % des consommations d'énergie et d'environ le quart des émissions nationales de gaz à effet de serre.

La mise aux normes de ce parc, le respect des règles d'accessibilité répondent en grande partie à des obligations légales. La modernisation du parc nécessite aussi de répondre aux exigences en matière de nouvelles technologies. Les objectifs de transition écologique, mais aussi en matière de numérique, se sont traduits notamment par la création en 2018 du programme 348 dédié à la rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants. Compte tenu de l'ampleur mais aussi de l'ancienneté du parc immobilier de l'État, un enjeu majeur est effectivement son amélioration en matière de performance énergétique, de modernisation technologique et d'amélioration des finances publiques. À ce titre, l'immobilier de l'État doit accompagner, voire anticiper, les nouvelles formes de travail (co-travail, télétravail, etc.) et concevoir des espaces de travail modulables qui sauront s'adapter aux évolutions.

Les travaux dans ce domaine se sont intensifiés entre 2020 et 2022 par la mise en œuvre des actions prévues au sein de la feuille de route pour la transition énergétique des bâtiments de l'État cosignée en 2018 par la DIE et le ministère de la transition écologique. En complément du déploiement de l'outil de suivi des fluides interministériel en décembre 2019, la DIE a diffusé un cadre de mise en place par les régions et les ministères d'une nouvelle organisation dédiée au management de l'énergie en décembre 2020.

Sur la base de ces prérequis, complétés par un vaste dispositif d'accompagnement (formation, webinaires...), des travaux interministériels ont été engagés par la DIE en 2021 en vue de l'application du dispositif éco-énergie tertiaire au sein du parc immobilier de l'État, qui devrait concerner environ 50 000 bâtiments.

Des consignes plus précises en matière d'économie d'énergie ont été diffusées par la circulaire du 25 juillet 2022 de la première ministre relative à la sobriété énergétique et à l'exemplarité des administrations de l'État. Elle fixe notamment l'objectif de réduire d'ici deux ans de 10 % de la consommation d'énergie pour les administrations de l'État.

En outre, la circulaire interministérielle du 10 novembre 2022 relative au plan de sobriété énergétique de l'État en décline les orientations dont, pour 2023, des mesures financées par le programme 348 (Résilience II) et le renforcement du réseau des coordinateurs énergie.

### Axe n° 1 : Permettre aux administrations de disposer d'un parc immobilier adapté et flexible

Cet aspect a été abordé supra avec le mécanisme de la labellisation. Deux autres points complètent la démarche de PIE en cette matière.

#### Accessibilité

La mise en accessibilité des bâtiments, l'identification, la programmation et l'exécution des travaux relèvent des services occupants. Ces derniers ont poursuivi cette mise en accessibilité, dans le cadre des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), en liaison avec les préfets en charge de ce suivi pour ce qui concerne les établissements relevant du public.

Les programmes de mise en accessibilité des établissements recevant du public, réalisée dans le cadre des Ad'AP, doivent arriver à échéance à l'horizon 2024. Conformément à la circulaire du premier ministre du 27 avril 2015 relative aux Ad'AP dans les établissements de l'État recevant du public, qui a défini les modalités organisationnelles d'application du dispositif pour les bâtiments de l'État (gouvernance, périmètres, méthode d'élaboration, modalités de dépôt et de suivi), les préfets de région, les secrétariats généraux des ministères et les établissements de l'État ont déposé et suivent des Ad'AP pour les parties de parc qui les concernent. Par ailleurs, la DIE a mis à disposition, dans le RT, un module offrant à ces acteurs le suivi des indicateurs de mise en accessibilité du parc. Le RT et l'OAD permettent ainsi le suivi de ces actions, présentes en général dans les SDIR et les SPSI.

### État d'accessibilité

Afin d'évaluer l'état d'accessibilité général d'un bâtiment aux personnes handicapées, quatre critères sont diagnostiqués :

- la qualité de l'accessibilité au bâtiment,
- la qualité des conditions d'accueil dans le bâtiment,
- l'existence de services spécifiques,
- la présence de sanitaires adaptés.

Pour les bâtiments classés établissements recevant du public situés en France occupés par des services et opérateurs de l'État et pour lesquels la donnée est renseignée par les services occupants, l'état d'accessibilité est :

- réglementaire et fonctionnel pour 5 495 bâtiments, soit 49 %,
- réglementaire mais non fonctionnel pour 343 bâtiments, soit 3 %,
- non réglementaire et fonctionnel pour 1 717 bâtiments, soit 15 %,
- non accessible pour 3 663 bâtiments, soit 33 %.

6 382 sont des biens propriété de l'État, représentant 73,2 % de la SUB.

*Source : RT -12 mai 2023. Périmètre d'étude : bâtiments classés établissements recevant du public (ERP) situés en France (France métropolitaine et outre-mer) occupés par des services et opérateurs de l'État. 11 449 actifs et une superficie d'un peu plus de 25,2 millions de m<sup>2</sup> SUB sont représentés. Taux de complétude de la donnée « état d'accessibilité du bâtiment » : 96,2 % en termes de nombre de bâtiments.*

### Contrôles périodiques (CP)

La convention d'utilisation, matérialisant l'utilisation des biens appartenant à l'État par ses services et ceux des établissements publics nationaux et leurs engagements réciproques avec l'État propriétaire, constitue un instrument de la performance immobilière. Les contrôles périodiques, mis en œuvre à partir des CDU en vigueur (cf. article 12 de l'arrêté du 6 novembre 2018 modifié relatif au modèle des conventions d'utilisation pris en application de l'article R. 2313-1 du code général de la propriété des personnes publiques), sont un outil de gestion domaniale au service de la politique immobilière de l'État (PIE).

L'objectif de ces contrôles est d'accompagner les services occupants et de mettre en exergue les travaux d'entretien à réaliser, les obligations réglementaires à assurer ou les difficultés qu'il convient d'intégrer dans la réflexion sur les occupations domaniales des SDIR et des SPSI. Les contrôles périodiques permettent ainsi d'alimenter ou d'orienter la réflexion stratégique (valorisation, densification, mutualisation, réimplantation, cession...). Cette mission, désormais pérenne, permet en outre de sécuriser juridiquement les occupations des biens immobiliers dont l'État est propriétaire, en régularisant les occupations sans titre par les administrations (absence de CDU en cours de validité). Enfin, les contrôles périodiques permettent de fiabiliser l'inventaire du parc immobilier de l'État (via Chorus REFX) et d'alimenter la stratégie immobilière de l'État en complétant et actualisant les données prioritaires du référentiel technique (RT).

Le bilan de la campagne 2022 des CP met en exergue que 601 immeubles ont été visités : les contrôles ont donné lieu à la délivrance de 750 procès-verbaux de conformité ou avis réservé, délivrés aux administrations occupantes, soit une hausse de 44 % par rapport à la campagne précédente.

Le mode opératoire de la campagne 2022, dont le pilotage était confié aux RRPIE, appuyés des CDPIE et SLD, conforte la transition vers une approche bâtementaire basée sur l'adéquation des éléments intégrés au RT par

rapport aux constats réalisés lors de la visite sur place des biens immobiliers par les représentants de l'État propriétaire. Comme lors des campagnes précédentes, les contrôles périodiques de l'année 2022 ont été menés en adéquation avec les principes de la PIE et visaient à fiabiliser les données de description du parc immobilier domanial occupé par l'État et ses établissements publics. Les immeubles considérés comme stratégiques pour la PIE, notamment les bâtiments représentant un enjeu immobilier et/ou budgétaire avéré (notamment les bureaux), sont ciblés en priorité par les acteurs des contrôles. Sur la base des éléments intégrés au RT, une attention particulière a été portée au volet bâtimentaire afférent à l'immeuble et à son entretien, tout en suivant le contrôle des obligations réglementaires (diagnostic technique amiante, conformité des installations électriques...). Le RRPIE pilote le déroulement de la campagne dans son ressort territorial : sélection des bâtiments, sensibilisation du préfet et des occupants aux objectifs et au *modus operandi* des contrôles périodiques, accompagnement et participation en cours d'exercice aux visites sur place des immeubles avec les CDPIE et SLD, centralisation des documents de contrôle situés dans son ressort territorial.

La campagne 2023 des contrôles périodiques a été initiée le 29 mars 2023 par la DIE ; elle a pour objectif de consolider le dispositif *ad hoc* en l'articulant de manière toujours plus efficiente avec la politique immobilière de l'État. Cette campagne 2023 est notamment mise en œuvre en adéquation avec la circulaire n° 6392/SG du 08/02/2023 dite « surfaces » portant nouvelle doctrine de la PIE en matière d'occupation et d'optimisation du parc immobilier de l'État.

## Axe n° 2 : Poursuivre la modernisation du parc immobilier et la transition énergétique

*Avec 16 TWh consommés par an, les 94 millions de m<sup>2</sup> de surface utile brute du parc immobilier occupé par l'État et ses opérateurs tiennent une part déterminante dans la consommation d'énergie de l'immobilier en France. En outre, l'amélioration de la performance du parc immobilier de l'État et des opérateurs a un effet d'impulsion pour le parc immobilier dans son ensemble. La mise en œuvre d'un programme d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics représente enfin un vecteur pour assurer la souveraineté énergétique de la France. Indispensable pour répondre aux exigences du décret tertiaire, un tel investissement aura un retour sur investissement durable en diminuant la facture énergétique des bâtiments sur toute la durée de vie des bâtiments rénovés.*

Les années 2020 à 2022 ont ainsi été marquées par un nouveau défi dans le contexte de l'accélération de la démarche de transition énergétique, avec notamment le déploiement de l'outil de suivi des fluides interministériel (OSFI) et le pilotage par la DIE :

- des actions de densification et notamment l'amélioration du ratio surface/postes de travail, qui constituent des inducteurs forts de la performance énergétique globale du parc ;
- des travaux engagés dans le cadre du programme 348 qui impliquent systématiquement des progrès dans la performance énergétique des bâtiments concernés ;
- des opérations spécifiques de travaux dédiés à la performance énergétique des bâtiments, rassemblées sous le vocable TIGRE « travaux immobilier à gains rapides en énergie » ;
- des opérations immobilières du plan France relance, où le critère de l'économie d'énergie est un objectif obligatoire pour l'éligibilité d'un projet ;
- de la mise en place en 2022 des plans de résilience visant à l'horizon des hivers 2022-2023 et 2023-2024 une économie substantielle en matière d'énergie fossile.

Parallèlement, en 2021, les gestionnaires d'énergie (« energy manager ») ont été nommés au sein des administrations. Ils sont chargés de coordonner et de mobiliser les différents contributeurs locaux au management de l'énergie. Leur action est coordonnée par la DIE.

Puisqu'une grande part des économies d'énergie provient de l'attitude de chaque personnel, l'action pédagogique et explicative se poursuit et est accentuée en 2023.

### Performance énergétique

La transition vers des bâtiments plus sobres nécessite d'inclure la dimension énergétique dans les processus de décisions immobilières.

La DIE, en relation avec le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTE-CT), anime la mise en œuvre de la feuille de route nationale pour la transition énergétique dans les bâtiments de l'État,

conjointement signée par le ministère chargé du Domaine et le ministère de la transition écologique. Cette feuille de route a fait l'objet d'une large diffusion en février 2018. Les 27 actions prévues par ce document se sont poursuivies de 2020 à 2022 afin de mettre à disposition des ministères une boîte à outils facilitant le passage à l'action et pour inciter au niveau régional les services déconcentrés à décliner la même méthode. Elle est suivie dans le cadre de la conférence nationale de l'immobilier public dans une configuration spécifique dédiée à la transition énergétique.

Dans ce cadre, en complément des webinaires et formations déployées par la DIE, un marché d'assistance a été notifié et mis à disposition des services en septembre 2021 pour les accompagner dans leurs travaux.

L'aspect énergétique et la réduction des gaz à effets de serre font partie des indicateurs observés lors des procédures de labellisation tant au niveau national que régional. La démarche de labellisation des projets immobiliers a intégré, dès 2019, des critères environnementaux plus exigeants. Compte tenu des obligations réglementaires en matières de qualité environnementale des prises à bail nouvelles et de constructions neuves sous maîtrise d'ouvrage publique, les critères de performance énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments sont évalués chaque fois que possible à travers le prisme du référentiel « énergie positive, réduction carbone » (E+C-). Pour les opérations restructurant des bâtiments existants, il est veillé à l'application du dispositif éco-énergie tertiaire. Les récents cadres méthodologiques des SPSI et des SDIR intègrent un volet renforcé sur la transition énergétique du parc et notamment le dispositif éco-énergie tertiaire, tant au niveau du diagnostic que de la stratégie.

De plus, les programmes et mesures portés par la DIE (programmes 348, TIGRE, plan de relance, résilience), détaillés ci-dessous, accompagnent financièrement ces ambitions.

Au-delà de ces actions d'ores et déjà engagées, la transition énergétique s'inscrit également dans le temps long au travers du retrait des chaudières au fioul, de l'installation progressive de bornes de recharge pour véhicules électriques, d'ampoules électriques basses consommation... ainsi qu'à tous types de dispositifs innovants. Outre la mobilisation de la fonction immobilière sur les enjeux de la transition énergétique, la sensibilisation des occupants constitue un enjeu majeur et permanent.

La performance énergétique d'un bâtiment est évaluée par son niveau de consommation d'énergie (en kWh d'énergie finale qui correspond à la consommation affichée sur la facture). Cette consommation concerne tous les usages (chauffage, refroidissement, éclairage, eau chaude sanitaire, bureautique...).

Enfin, la DIE positionne résolument la densification des surfaces comme un levier majeur d'atteinte des objectifs de sobriété environnementale attendus à l'échelle du parc immobilier de l'État.

Évolution de la consommation énergétique (État et opérateurs)	juillet 2016	juillet 2017	juillet 2018	Juillet 2020	Juillet 2021	Juillet 2022	Juillet 2023
en kWh EF/an/m <sup>2</sup> SUB (EF = énergie finale)	189	149	146	163	168	172	159

Source de données : RT - Date de référence : 10 juillet 2023. Périmètre d'étude : bâtiments de bureau, de logement et d'enseignement supérieur/recherche, dont la SUB est supérieure à 2 000 m<sup>2</sup>, situés en France (France métropolitaine et d'outre-mer) occupés par des services et opérateurs de l'État. Ce qui représente 7 060 actifs et une superficie de plus de 37 millions de m<sup>2</sup> SUB.

Le taux de complétude de la donnée « consommation d'énergie finale du bâtiment » est de 69,27 % pour les immeubles de bureau et de 35,96 % pour les logements. Pour l'année 2019, une difficulté ponctuelle a empêché le calcul du ratio.

Ces données déclaratives – et sujettes à fortes variations – donnent une approximation de la consommation énergétique, dépendant de la complétude des renseignements dans le RT. La DIE, afin de disposer de données plus précises et plus fiables, accompagne actuellement les administrations dans le déploiement l'outil de suivi des fluides interministériel. Dans l'intervalle, il convient de combiner ces données de consommation énergétique avec les montants de dépenses énergétiques ci-après, calculées pour l'État.

Néanmoins, la performance constatée entre 2022 et 2023 (passage de 172 kWh/an/m<sup>2</sup> SUB à 159 kWh/an/m<sup>2</sup>) a été corroborée par des mesures plus précises opérées sur un échantillon de bâtiments dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des mesures du plan sobriété et confirme l'effet de ce dernier (et de l'augmentation des prix des énergies) sur la réduction effective de la consommation.

État. Par type d'énergie (en M€)	2019	2020	2021	2022
Électricité	412,1	429,4	452,7	569,5
Gaz	173,4	154,4	142,3	136,4
Fioul	42,5	35,2	37	48,6
Chauffage Climatisation	45,5	44,2	48,4	72,6
Autres énergies	13,5	11,8	10,2	23,1
TOTAL	687,0	675	690,6	850,2

Source : comptabilité générale de l'État. Données exprimées en euros, donc sujettes aux variations des prix de l'énergie.

A contrario, la très forte variation des prix de l'énergie sur la période rend complexe l'interprétation de la dépense sur ces postes, du point de vue des variations de la consommation.

L'année 2022 a été marquée par la mise en place du plan sobriété, visant simultanément à la réduction de la consommation énergétique et à l'indépendance énergétique de la France.

Ce plan de sobriété a conduit à l'octroi de 40 ETP (cf. infra) dédié au management de l'énergie qui vont renforcer, au cours de l'année 2023, le réseau de management de l'énergie au sein des ministères (10 emplois), des régions (26 emplois pour le réseau des « coordinateurs énergie »), ainsi que les ressources nécessaires au sein de la DIE pour le pilotage et la mise en œuvre interministérielles (4 emplois).

Ce plan a conduit également à initier d'autres dispositifs complémentaires aux appels à projets ciblant les opérations de travaux, qui sont mis en œuvre au cours de l'année 2023 :

- la mise en place d'une équipe dédiée (dite « task force »), située au sein de l'agence AGILE, capable de projeter une compétence technique auprès des gestionnaires de sites susceptibles de les accompagner dans la mise aux normes et l'optimisation de l'exploitation maintenance des bâtiments concernés ;
- le lancement d'un *challenge* d'économie d'énergie, ciblant les agents de l'État (en complément des actions de communication initiées par le ministère de la transition écologique) comme les collectifs de travail, destinés à identifier et pérenniser les comportements permettant de réduire la consommation énergétique et gaz à effet de serre relevant de l'usage des bâtiments. Ce dispositif, piloté par la DIE et le commissariat général au développement durable (CGDD), est mis en œuvre par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et financé par le fonds de transformation de l'action publique.

Le plan de sobriété aura également permis de lancer l'appel à projets « résilience II » selon les mêmes modalités que l'AAP « France relance » et « résilience I ».

La combinaison de l'ensemble de ces dispositifs permettra d'actionner les trois leviers contribuant à la sobriété environnementale d'un bâtiment :

- l'action sur les usages
- l'action sur l'exploitation maintenance
- l'action sur le bâti.

Enfin, en 2022 les travaux d'un groupe de travail interministériel, piloté par la DIE sous mandat du secrétariat général à la planification écologique, ont porté sur la transition environnementale des bâtiments de l'État. Il a conduit les études permettant de définir une trajectoire d'atteinte des objectifs environnementaux pour le parc immobilier de l'État. Cette dernière aidera les acteurs à se projeter dans une trajectoire globale qui devra s'inscrire dans la logique des schémas directeurs immobiliers.

A la lumière des constats opérés et d'un contexte de plus en plus exigeant, l'instruction ministérielle du 15 juin 2023 conditionne les financements interministériels immobiliers à l'inscription du bien concerné dans l'inventaire, à la qualité de la donnée au sein du système d'information immobilier dont le référentiel technique (et par effet de conséquence à la poursuite du déploiement de l'OSFI), et à l'existence d'un SPSI ou SDIR approuvé.

## Décret tertiaire

L'État est particulièrement concerné par les obligations d'économie d'énergie dans le secteur tertiaire, introduites par la loi du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite « ELAN »). Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 dit « tertiaire » a fixé les obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire au travers du dispositif Éco énergie tertiaire (DEET). L'État est également tenu par ces obligations et doit faire preuve d'exemplarité, en particulier dans le domaine de l'immobilier (au moins 40 % d'économies en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à la consommation énergétique de 2010).

Ce chantier a fortement mobilisé l'activité interministérielle selon deux axes de travail fixés par la DIE et suivis en conférence nationale de l'immobilier public :

- la mise en place d'une liaison technique entre le système d'information immobilier de l'État (SIIE) et la plateforme OPÉRAT opérée par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) destinée à suivre l'atteinte des objectifs fixés par le DEET pour chaque bâtiment assujetti. Cette action est notamment destinée à éviter à chaque administration occupante d'intégrer à son niveau, au sein de la plateforme OPÉRAT, les données descriptives de son patrimoine et de ses consommations énergétiques, évitant ainsi une double-saisie ;
- la montée en qualité des données contenues dans le système d'information de l'immobilier de l'État, et notamment le référentiel technique, sur les caractéristiques techniques et énergétiques des bâtiments concernés par le DEET. Au-delà de permettre d'identifier précisément les bâtiments assujettis, cette action est destinée à transmettre les informations nécessaires et suffisantes à OPÉRAT pour permettre de fixer les objectifs attendus de l'État.

La prise en compte au sein de la plateforme OPÉRAT du parc immobilier de l'État a fait l'objet d'importants chantiers lancés en 2021 par la DIE, tant en matière de mise en qualité des données relatives aux bâtiments assujettis, que de construction du dispositif technique permettant l'intégration d'un parc de la dimension de l'État au sein de la plateforme OPÉRAT.

Ces travaux se sont déroulés tout au long de l'année 2022, mobilisant un volume important de ressources tant au sein de la DIE qu'au sein des ministères et des régions. Cette mobilisation résulte non seulement du volume important de données à mettre en qualité et à mobiliser, que de l'appropriation d'une réglementation complexe qui impose la définition de nouveaux concepts, tels celui d'entités fonctionnelles assujetties qui transcendent la maille bâtementaire utilisée jusqu'à présent au sein du système d'information immobilier. Par ailleurs, les caractéristiques spécifiques au fonctionnement interne de l'État, qui n'imposent pas le recours à la base SIRENE (identifiants SIRET et SIREN des établissements) ont conduit à la mise en place d'un référentiel spécifique au niveau de la plateforme OPÉRAT.

Ces travaux ont permis d'atteindre un taux de déclaration de 72 % du parc immobilier de l'État au 15 mai 2023 (hors consommations énergétiques, dont le taux de déclaration est de 13 %).

Par ailleurs, en complément des différentes notes adressées aux préfets de régions et aux secrétaires généraux des ministères, un vaste dispositif d'accompagnement a continué à se déployer en 2023, sur la base de formations, de webinaires et de plateformes collaboratives mises à disposition des acteurs de l'immobilier de l'État.

## Suivi des fluides

Le déploiement progressif depuis décembre 2019 de l'outil de suivi des fluides interministériels (OSFI), piloté par la DIE et la direction des achats de l'État (DAE), permet de mieux identifier les gisements d'économies et les actions à mettre en œuvre. Les différentes fonctionnalités de cet outil permettent en effet de cartographier précisément les enjeux liés à l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments de l'État, d'identifier les surconsommations pour les corriger et d'en supprimer les coûts induits. Il est le support de l'animation d'un réseau interministériel de référents nationaux et régionaux, dont l'objectif sera de détecter les immeubles présentant les enjeux les plus importants de réduction des consommations et d'engager les actions correspondantes.

Le déploiement de l'outil lancé en 2019 s'est poursuivi afin de couvrir l'ensemble des bâtiments de l'immobilier de l'État hormis le Ministère des Armées. Il concerne l'ensemble des fluides, électricité, gaz, mais aussi réseaux de chaleur et eau. La plateforme de l'OSFi a été ouverte aux ministères le 16 décembre 2019 et le marché a été renouvelé en 2023. À la suite d'un travail d'impulsion et d'accompagnement important de la part de la DIE, le taux de déploiement (hors armées et opérateurs) évalué à partir des points de livraison en électricité a progressé en

2022 de 2 points (61 % à 63 %). La DIE poursuit son accompagnement auprès des ministères pour augmenter le nombre de bâtiments paramétrés dans l'OSFi.

Un chantier important a été mené en 2023 autour de 3 axes : la remontée de la donnée de consommations à partir des espaces fournisseurs, l'amélioration de la fonctionnalité de l'outil afin de mieux accompagner les utilisateurs à suivre et valoriser leurs données et l'accompagnement par de la formation et par une meilleure communication.

Le chantier de la réconciliation entre les points de livraison et les biens a par ailleurs été engagé, ainsi que la récupération auprès des gestionnaires de réseaux des données de télérelève. Au 31 août 2023, 3039 utilisateurs ont été habilités à l'outil au sein des administrations centrales et des régions.

La DIE poursuit ses travaux dans plusieurs directions :

- améliorer le taux de couverture de l'OSFi à l'ensemble du patrimoine bâti de l'État propriétaire. Ce taux de couverture est fragilisé par le renouvellement tous les deux ans par marché massifié, des fournisseurs d'énergie par la Direction des achats de l'État, du fait notamment de la volatilité des prix dans un contexte énergétique tendu.
- étendre le déploiement auprès des opérateurs de l'État, dont l'adhésion à l'OSFi s'effectue sur la base du volontariat. Fin août 2023, le nombre d'opérateurs ayant demandé un devis à l'OSFi laissait présager pour 2024 une augmentation substantielle des adhésions.

La DIE a élaboré, en relation avec des représentants des régions et des ministères, un schéma type d'organisation du management de l'énergie, ainsi qu'un programme de formation. Ces outils ont été proposés aux différentes administrations occupantes. Ces dispositifs complémentaires à l'OSFi devraient faciliter une utilisation effective de l'outil, dans le cadre d'un processus allant de la détection du gisement de performance d'un bâtiment à la captation effective des résultats, après mise en œuvre d'un plan d'actions adapté. Outre les fonctionnalités d'analyse de la consommation et d'identification des leviers d'optimisation qu'il offre, l'OSFi permet d'alimenter automatiquement le système d'information de l'immobilier de l'État des données de consommations énergétiques des bâtiments disposant de points de livraison qu'il prend en charge. Dès lors, le déploiement de cet outil va améliorer très significativement le taux de complétude et de fiabilité de la donnée de consommation d'énergie finale.

Enfin, les critères pour l'obtention de la labellisation et des crédits d'investissement, intégreront désormais le respect de la circulaire du ministre des comptes publics du 15 juin 2023 conditionnant les financements interministériels, notamment aux conditions suivantes : inventaire, remplissage du RT et donc de l'OSFi, SPSI/SDIR validé par la DIE

### **Rénovation des cités administratives et des sites multi-occupants (programme 348)**

Au sein de la mission « transformation et fonction publiques », le programme 348 a été créé par la loi de finances initiale pour 2018 et placé sous la responsabilité du directeur de l'immobilier de l'État, pour initialement financer la rénovation des cités administratives. Doté à ce titre d'un milliard d'euros sur cinq ans, il contribue à :

- accélérer la transition écologique et réduire les consommations d'énergie ;
- répondre à des objectifs liés aux conditions de travail, à l'accueil du public, à l'optimisation et la mutualisation des locaux, au développement d'une politique préventive d'entretien plus économique sur la durée.

Il s'agit de lutter contre l'obsolescence, en définissant des remises à niveau cohérentes sur le plan technique et en termes de stratégie patrimoniale, par des restructurations immobilières, des acquisitions ou reconstructions de bâtiments, ainsi que des travaux lourds relevant du propriétaire, notamment de rénovation énergétique, dans les cités administratives de l'État.

En fin d'année 2020, l'ensemble des porteurs de projets sélectionnés avaient finalisé leurs programmes validés ensuite par la DIE, avec mise à disposition des crédits correspondants.

En juillet 2023, l'état d'avancement des projets est le suivant :

Projets	Labellisations	Travaux immobiliers engagés
Nombre de cités concernées	39	36
Correspondance en millions d'euros	994	914

Les projets de rénovation des cités de Melun, Brest et Tours ont été retirés au profit d'une réflexion plus globale car les projets ne s'inscrivaient plus dans les objectifs du programme (gains énergétiques, calendrier ...).

Type	Cité	Avancement	Budget initial	notification marché
<i>Marché global de performance (MGP) / conception-réalisation (CR)</i>	Rouen	Travaux	96 000 000	nov.19
	Colmar	Travaux	31 456 778	nov.20
	Orléans	Travaux	36 940 000	mai21
	Amiens	Travaux	74 700 000	déc.20
	Strasbourg	Travaux	54 700 000	mars21
	Mulhouse	Travaux réceptionnés	19 147 000	mars21
	Lyon	Travaux	88 400 000	mai21
	Lille	Travaux	149 447 971	juin21
	Nancy	Travaux	32 500 000	déc.21
	Albi	Travaux réceptionnés	8 044 000	nov.21
	Nantes	Travaux	51 160 545	déc.21
	Toulouse	Travaux	89 920 000	avr.22
	Toulon (Les Lices / Lorgues)	Travaux	38 546 000	fev. 23
Marché de maîtrise d'ouvrage publique (MOP)	Cergy-Pontoise	Travaux	16 290 000	juil.21
	Besançon	Travaux réceptionnés	5 400 000	mai21
	Bordeaux	Travaux	48 888 760	juil.21
	Charleville-Mézières	Travaux réceptionnés	2 710 000	juil.21
	Agen	Travaux	10 600 000	nov.21
	Clermont-Ferrand	Travaux	3 165 000	mars22
	Soissons	Travaux	2 742 000	mai.23
	Tarbes	Travaux	4 861 000	dec.22
	Limoges	Travaux	1 569 000	déc.22
	Bourges	Appel d'offres	4 192 000	déc.23
	Avignon	Travaux	14 008 000	déc.22
	Bar-le-Duc	Travaux	7 434 000	déc.22
	Mâcon	Travaux	11 270 000	nov.22
	Guéret	Travaux	4 980 000	déc.22
	Tulle	Travaux	7 655 000	déc.22
	Grenoble	Travaux	8 042 000	déc.22
	Aurillac	Travaux réceptionnés	736 000	juin22
	Metz	Travaux	7 562 000	août.22
	Alençon	Travaux	8 575 000	nov.22
	La Rochelle	Travaux	5 640 000	déc.22
	Périgueux	Travaux	6 114 000	nov.22
	Dijon	Travaux	4 096 000	avril 23
	Saint-Lô	Travaux	3 742 000	fév. 23

Plusieurs enseignements peuvent d'ores et déjà être tirés de ce programme :

- dans certains cas, le choix a été fait, parmi plusieurs scénarios, de choisir celui d'une construction neuve performante (sans artificialisation) tant sur le plan énergétique qu'immobilier, sur un nouveau site, la cité actuelle ne pouvant pas faire l'objet d'une rénovation optimisée. C'est notamment le cas des cités de Lille, Amiens, Nantes, Lyon ou Toulouse. La variété des solutions et la recherche d'innovation sont le fruit des études approfondies et des échanges itératifs entre l'ensemble des acteurs intéressés. L'objectif a été, pour chaque projet, d'étudier l'adéquation entre le budget global proposé, l'état bâtiminaire et les travaux de mise à niveau nécessaires, les travaux de densification et les travaux d'amélioration de la performance énergétique ;
- la mise en œuvre de ce programme confirme que la réalisation de lourds travaux d'investissements immobiliers en rénovation ou travaux neufs, menés dans une enveloppe financière fermée et avec des objectifs de performance ambitieux (économie d'énergie, optimisation immobilière), nécessite plusieurs années et une maturation de la part des concepteurs et futurs utilisateurs. Cette nécessité doit être conciliée avec le principe d'annualité budgétaire ;
- le dispositif de sélection des cités et des travaux a conduit à hiérarchiser les objectifs majeurs du programme. Les travaux contribuant aux objectifs de performance énergétique ont été privilégiés, au sein de l'enveloppe dédiée et fermée, ce qui conduit à des adaptations fines et continues sur les autres composantes des projets immobiliers, notamment en matière d'aménagement pour respecter l'enveloppe dédiée du programme ;
- la crise sanitaire et les tensions internationales des années 2020/2022 ont eu de fortes conséquences sur le programme de rénovation des cités, tant sur le plan des délais et des coûts que sur les modalités d'utilisation future des bâtiments, notamment avec la montée en puissance du nomadisme des agents, la recherche d'une meilleure organisation spatiale au sein des immeubles de bureaux, avec le développement des nouveaux modes de travail et la recherche d'économie d'énergie. Ces éléments de contexte ont pu conduire à des ralentissements dans le déroulé des opérations, à une recherche d'économies constantes pour couvrir ces aléas et à une nécessaire réappropriation des projets en cours de réalisation ;
- au plan opérationnel, la mise en œuvre du projet de chaque cité implique une équipe stable, sous la direction du préfet de département, et encadrée par un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des services concernés. Au plan national, la DIE a assuré le pilotage et le suivi de la bonne mise en œuvre des projets et le maintien des performances prévues. La mobilisation et la stabilité des acteurs à tout niveau est une condition essentielle à la réussite des projets, notamment dans un contexte de fortes tensions dans le secteur de la construction.

Le contexte international actuel entraîne une hausse sensible des coûts des matériaux et équipements, voire parfois des pénuries. Pour faire face à cette problématique, un suivi fin des projets est réalisé par la DIE et les porteurs de projets, en ajustant si besoin les programmes, pour prendre en compte ces hausses dans le cadre de l'enveloppe fermée du programme, tout en limitant au maximum l'impact sur la performance du programme, notamment en termes de gains énergétiques.

### Programme TIGRE

Le programme de travaux immobiliers à gains rapides en énergie (TIGRE) a été mis sur pied au cours du dernier trimestre 2019, avec une enveloppe de 33,5 M€ portée par le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ». Il s'agissait de financer des travaux dédiés à la performance énergétique des bâtiments, avec le dénominateur commun d'un retour sur investissement court (et en tout état de cause inférieur à celui des grosses opérations de rénovation), mais également des expérimentations et déploiements de solutions à caractère innovant, issues d'un appel à manifestation d'intérêt auprès du tissu des PME. Le programme, doté d'une cible de plus de 100 GWhEp d'économies annuelles est clos en 2023. Il a constitué une première expérience, mobilisant la communauté interministérielle de l'immobilier, qui a pu être capitalisée lors du plan de relance et des mesures Résilience I et II.

### France Relance Programme 362 « Écologie »

Dans le contexte de la crise sanitaire, le Gouvernement a souhaité favoriser la relance de l'économie, avec un volet concernant l'immobilier de l'État et de ses établissements et opérateurs pour un montant de 2 700 M€.

Après un appel à projets lancé à l'été 2020, 4 214 projets de rénovation énergétique (dont une part similaire au programme TIGRE ci-dessus, baptisée « TIGRE II ») ont été sélectionnés lors d'une conférence nationale de l'immobilier public présidée par le Premier ministre le 14 décembre 2020, répartis dans toutes les régions métropolitaines et ultra-marines, concourant ainsi au respect de l'équilibre territorial, principe fondamental du plan de relance. Tous les ministères et tous les pans d'actions de l'État ont été concernés (préfectures, universités, établissements publics, gendarmeries, etc.). Il s'agit aussi bien d'immeubles de bureaux, de logements, de locaux d'enseignement, de casernes... que de locaux techniques. Les projets ont été retenus selon deux critères :

- le gain énergétique, avec une cible de réduction de 400 000 000 kWh/ef de la consommation énergétique globale du parc de l'État à l'issue des travaux ;
- la rapidité de mise en place des projets, avec une date limite de notification des marchés au 31 décembre 2021, afin de favoriser la relance économique.

Trois principes ont également guidé le Gouvernement dans le choix des projets :

- l'efficacité écologique et économique, favorisant la relance des économies locales et du secteur du bâtiment, en particulier les entreprises moyennes, petites et très petites ;
- le soutien à la jeunesse, particulièrement touchée par la crise, en consacrant une part des investissements notamment aux universités, aux logements étudiants et aux grandes écoles ;
- l'équilibre territorial, en servant l'ensemble des régions (cf. projets immobiliers relevant de l'organisation territoriale de l'État), y compris les territoires ultramarins.

Il s'agissait également de répondre aux objectifs traditionnels de la politique immobilière de l'État, notamment en améliorant les conditions de travail des agents et l'accueil des usagers. Trois grands types d'opérations ont été retenus : les actions à gains rapide énergétique, les travaux de rénovation énergétique relevant du gros entretien ou renouvellement des systèmes et des opérations de réhabilitation lourde incluant d'autres volets que la rénovation énergétique. Les opérations retenues sont très variées en terme de :

- nature des travaux : rénovation globale / lourde, construction neuve, pose de panneaux solaires, isolation, remplacement des menuiseries, de l'éclairage, rénovation / installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), installation de bornes de recharges pour véhicules électriques, amélioration de l'exploitation du bâtiment (gestion technique du bâtiment, gestion technique centralisée – GTB, GTC –, compteurs)...
- montant d'opération : le financement des projets s'étend de quelques milliers d'euros à plusieurs dizaines de millions d'euros, permettant par un maillage de l'ensemble du territoire de favoriser l'ensemble du tissu des entreprises du BTP de toutes tailles (artisans, TPE /PME) et d'assurer une exécution rapide du plan de relance ;
- durée du projet : les durées des projets s'étendent de quelques mois à plusieurs années, étant entendu que le calendrier de mise en œuvre devait assurer une date de livraison prévisionnelle au plus tard au 31 décembre 2023 (sauf les opérations plus complexes qui devront être livrées avant le 31 décembre 2024).

Ces opérations sont financées sur le programme 362 « écologie » de la mission plan de relance. Les 2 700 M€ d'autorisations d'engagement ont été positionnés sur un budget opérationnel de programme sous la responsabilité du directeur de l'immobilier de l'État. La mise en œuvre par la DIE a associé étroitement le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour la composante universitaire et de recherche. Elle a en outre fait l'objet de mesures de contrôle interne et de suivi spécifiques avec :

- des opérations de validation pour les projets supérieurs à 500 k€ par la DIE, les RRPIE, et, pour la composante universitaire et de recherche, par les ingénieurs régionaux de l'équipement, placés auprès des recteurs ;
- le déploiement d'un outil de suivi élaboré par la DIE et déployé auprès de l'ensemble des porteurs de projets, y compris des établissements publics et des opérateurs, afin que ces porteurs de projets y portent les informations indispensables sur les caractéristiques et l'avancée des études et des travaux.

L'objectif de ces mesures est, outre le respect des dispositions financières, de s'assurer de la qualité des travaux énergétiques et de la réalisation des objectifs de transition énergétique attendus, dans les délais impartis.

Plus de 16 000 marchés ont été notifiés au 31 décembre 2021. La totalité des travaux de rénovation des bâtiments publics financés par des crédits du plan de relance est prévue d'être achevée au plus tard fin 2024.

Au 7 juillet 2023, près de 80 % des projets de rénovation énergétique ont achevé leurs travaux (soit plus de 3 200 projets). Cela représente une économie de près de 255 GWhef/an. Pour autant, l'objectif initial pourrait être dépassé et viser une économie finale de 600 GWhef/an. Cela revient à économiser chaque année l'énergie dépensée par une ville de 150 000 habitants en termes de consommation domestique (chauffage, ventilation, climatisation, eau chaude, éclairage et électroménager). Ces économies d'énergie se traduisent par des réductions de la facture énergétique des bâtiments et donc sur les budgets concernés des ministères ou opérateurs.

#### Volet outre-mer du plan de relance

237 opérations concernant l'outre-mer ont été retenues au titre du plan de relance pour un montant initialement estimé à 161 millions d'euros. Les opérations ont été retenues suite à appel à projets et sélectionnées selon des critères d'efficacité écologique et économique, de soutien des jeunes et d'équilibre territorial. Une attention a été apportée à la représentation des outre-mer parmi les territoires bénéficiant du plan de relance.

	Nombre de projets retenus	Montant total retenu (en millions d'euros)
Guadeloupe (y compris Saint-Martin)	28	44
Guyane	60	36
La Réunion	53	40
Martinique	23	9
Mayotte	13	5
Nouvelle-Calédonie	38	13
Polynésie Française	12	4
Saint-Pierre-et-Miquelon	2	1
Wallis et Futuna	8	8
Total général	237	161

Les projets les plus importants concernent des constructions neuves pour le relogement des services de l'État et de plusieurs opérateurs à Saint-Martin (sans artificialisation), la construction et la réhabilitation de locaux tertiaires du site Providence à Saint-Denis (Réunion), la construction d'un espace opérationnel multi-occupants pour les services opérant en mer et sur le fleuve à Remire-Montjoly (Guyane) et l'isolation des bâtiments de l'institut de recherche et de développement de Nouméa (Nouvelle Calédonie). À Wallis et Futuna est prévue notamment la construction d'un bâtiment abritant l'assemblée de Futuna, la délégation de Futuna et une école, en zone hors risque tsunami. Le site de la direction régionale des finances publiques à Schoelcher (Martinique) doit être rénové, ainsi que le centre universitaire situé à Dembeni (Mayotte), ou encore les locaux du régiment d'infanterie de Marine du Pacifique-Polynésie à Papeete (Polynésie française), ou une aérogare à Saint-Pierre et Miquelon. Des projets de bâtiments pour les régiments de service militaire adapté en Guyane, à Mayotte, en Polynésie française ont également été retenus.

#### Plan de Résilience (programmes 723 et 348)

En 2022, dans le contexte des tensions internationales qui ont accéléré l'augmentation des prix de l'énergie, a été lancé un programme de réduction de la consommation d'énergie fossile des bâtiments de l'État et de ses établissements publics en prévision de l'hiver 2022/2023 (dit « Résilience I »). Cet appel à projets, doté d'une enveloppe budgétaire spécifique de 50 M€ sur le programme 723, avait pour but de réduire à très court terme la dépendance aux énergies fossiles importées du parc immobilier de l'État directement ou indirectement (électricité en raison de la présence de gaz dans le mix électrique, réseaux de chaleur urbain utilisant du gaz...), et, de manière corrélée, contribuer à l'amélioration de sa performance environnementale. L'objectif est une économie de 100 GWhef/an.

Dans la continuité, en 2023, un programme d'investissement de 150 M€ est mis en place sur le programme 348, pour la sobriété énergétique des bâtiments publics de l'État et de ses établissements, destiné à contribuer à assurer la souveraineté énergétique de la France et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Ce programme de résilience (dit « Résilience II ») s'est concrétisé notamment par :

- un nouvel appel à projets porté par la direction de l'immobilier de l'État et doté d'une enveloppe budgétaire de 130 M€. Les projets lauréats ont été sélectionnés, en mars 2023, notamment selon le gain en énergie attendu par rapport à la phase avant travaux et selon l'efficacité du projet, mais également sur la capacité à réaliser les opérations avant l'hiver 2023/2024. L'objectif est une économie estimée à environ 200 GWh/an.
- la mise en place d'une équipe dédiée (« task force »), située au sein de l'agence AGILE, chargée d'apporter un appui aux gestionnaires pour la maîtrise des équipements techniques, afin d'optimiser le fonctionnement et l'usage des bâtiments et de baisser les consommations énergétiques.

Ce type d'opération est prorogé en 2024 avec le lancement d'une nouvelle mesure afin de financer des travaux énergétiques à gains rapides.

### **Accélération de la rénovation énergétique des bâtiments de l'État et de ses opérateurs (programme 348)**

En 2024, le programme 348 bénéficie de 550 M€ d'autorisations d'engagement et 300 M€ de crédits de paiement supplémentaires pour accélérer la rénovation énergétique du parc immobilier. Ces 300 M€ seront essentiellement consacrés au cofinancement i/ de travaux « à gains énergétiques rapides » et ii/ d'opérations lourdes de rénovation énergétique, permettant une forte réduction de la consommation énergétique ; ces dernières incluront également des travaux de densification des espaces occupés, afin de faciliter l'atteinte de la cible de 16 m<sup>2</sup> de surface utile brute par résident définie dans la circulaire de la Première ministre du 8 février 2023 relative à la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État. Cet effort d'investissement permettra ainsi de diminuer tant les émissions de gaz à effet de serre du parc immobilier de l'État que sa contribution à l'artificialisation des sols, tout en réduisant les dépenses de fonctionnement correspondantes.

### ***Immobilier de demain***

Une des missions de la direction de l'immobilier de l'État est de dessiner les évolutions souhaitables de l'immobilier public en lien avec les nouvelles formes d'organisation du travail. À ce titre, dès la conférence nationale de l'immobilier public du 12 avril 2019, la DIE a travaillé sur les modalités de diffusion des nouveaux espaces de travail, en abordant les différents aspects propres aux ressources humaines, à l'organisation du travail, au numérique et à l'informatique.

En 2020, la DIE a piloté une large concertation autour de la thématique de « l'immobilier public de demain », pour capitaliser sur les enseignements tirés de la crise sanitaire et, au-delà, sur les évolutions des modalités d'organisation du travail et les nouveaux usages. En associant la communauté interministérielle et des personnalités extérieures (experts du monde académique, praticiens du secteur immobilier, spécialistes en organisation du travail, management, numérique, santé et sécurité au travail, prévention des risques psychosociaux, architecture et aménagement de l'espace sociologie du travail), l'objectif était de faire le pont entre la recherche et la pratique en échangeant sur les connaissances, en suggérant des thèmes possibles de recherche appliquée et en guidant les expérimentations qui pourraient être menées avec des administrations volontaires sur :

- les conséquences du télétravail sur l'organisation et les espaces de travail ;
- l'adaptation des espaces de travail aux nouveaux usages et modes d'organisation du travail ;
- le développement de tiers-lieux : mouvement de démétropolisation, espaces de co-travail.

En 2021, dans son rapport « L'immobilier public de demain », fruit de cette réflexion, la DIE a dessiné les évolutions envisageables dans un contexte marqué par le retour d'expérience de la crise sanitaire, le développement du télétravail et des nouveaux modes d'organisation du travail. Elle a également formulé un

certain nombre de recommandations qui ont d'ores et déjà donné lieu à des expérimentations. Il s'agit de repenser l'aménagement des espaces de travail, afin de les rendre plus attractifs et ergonomiques, adaptés aux nouvelles aspirations des agents et aux nouveaux besoins. L'immobilier s'appréhende ainsi comme un outil d'efficacité au service de la transformation de l'action publique et de l'accompagnement de l'évolution des missions de service public. Il est aussi un levier pour favoriser de nouvelles façons de travailler et de manager, plus collaboratives, et offrir des conditions de travail plus qualitatives à l'ensemble des collaborateurs de la sphère publique.

Dans ce contexte, ces orientations ont été intégrées d'ores et déjà au processus de labellisation des projets immobiliers, en particulier en ce qui concerne l'optimisation et la mutualisation des surfaces.

En parallèle, en 2022, la DIE a lancé, avec la direction interministérielle à la transformation publique (DITP) un appel à projets visant à financer des projets de transformation des espaces de travail illustratifs de ses préconisations sur « L'immobilier public de demain ». 43 projets ont été ainsi sélectionnés sur l'ensemble du territoire, représentatifs de la diversité des services de l'État. Ces projets, vitrines des nouveaux espaces de travail dans les bâtiments de l'État, seront achevés entre fin 2023 et 2024. Au printemps 2023, la DIE a réuni les 43 porteurs de projets lauréats et les missions régionales de la politique immobilière de l'État lors d'un séminaire de partage d'expériences, afin de construire une communauté interministérielle autour de l'axe des nouveaux espaces de travail. Ce type de mesure est prorogé en 2024.

Début 2023, l'inauguration de ses nouveaux locaux à Bercy a également été l'occasion pour la DIE de montrer un projet exemplaire des espaces dynamiques de travail organisés en bureau nomade (« flex-office »).

Enfin, la DIE a entrepris une étude sur la mise en place de tiers-lieux dans le contexte propre à l'État et à ses établissements.

Cependant, les principales difficultés ont trait aux réseaux numériques et aux capacités de connexion des personnels, dans un contexte où le respect des obligations en matière de sécurité informatique est indispensable. Ce point fait l'objet d'une concertation interministérielle afin de déterminer un environnement informatique favorable aux nouveaux modes de travail.

## OBJECTIF N° 4 : PROFESSIONNALISER LA FONCTION IMMOBILIÈRE AU SEIN DE L'ÉTAT

---

### Axe n° 1 : Renforcer la professionnalisation des acteurs de l'immobilier

Le renforcement de la professionnalisation des équipes en charge de l'immobilier au sein de l'ensemble des services de l'État et des établissements est indispensable pour atteindre les objectifs de la PIE. Il s'agit d'un axe majeur pour la DIE.

Compte tenu de leurs interactions, la professionnalisation concerne tous les métiers de l'immobilier, de la stratégie jusqu'à la conduite d'opération, en passant par le montage des projets que ce soit sur les aspects techniques, juridiques ou financiers. La professionnalisation de la fonction immobilière est ainsi un enjeu stratégique majeur dans le cadre des nombreux chantiers de la PIE : élaboration des stratégies immobilières, réalisation des projets immobiliers, mise en œuvre de la transition énergétique, entretien/modernisation, valorisation du parc immobilier... Les ministères font le constat partagé de la nécessité de « structurer » davantage la filière immobilière qui fait face à d'importantes difficultés, en particulier dans les territoires.

En premier lieu, le renforcement des missions régionales de politique immobilière de l'État s'est traduit par l'implantation d'emplois supplémentaires auprès de chaque RRPIE (via le redéploiement d'emplois d'évaluateurs) et par le recrutement d'agents issus de corps techniques des services de l'État, afin de disposer de toutes les compétences utiles pour la gestion du patrimoine de l'État (ingénieurs économistes de la construction, ingénieurs des travaux publics de l'État, ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur, ingénieurs des ponts, des eaux et forêts...). Des postes sont également offerts régulièrement en administration centrale à des profils similaires, en fonction des besoins et y compris pour des agents contractuels. Les MRPIE peuvent être ponctuellement renforcées de personnels recrutés par contrat de projet, comme lors de la mise en œuvre du plan

de relance en 2021, avec des profils et des compétences répondant aux besoins des opérations immobilières programmées.

Un réseau de coordinateurs énergie a renforcé, au cours de l'année 2023, le réseau de management de l'énergie au sein des ministères et des préfectures de régions. Avec ce réseau de spécialistes dans le pilotage des réseaux et sources d'énergie, l'État a poursuivi la professionnalisation de cette fonction stratégique pour la transition environnementale.

En parallèle, des modules de formation ont été élaborés et dispensés en matière de pilotage stratégique de parc (« asset management »), d'analyse économique et financière, de négociation de baux, de cessions, de gestion domaniale et de commercialisation des biens immobiliers, afin de renforcer l'expertise de l'ensemble des acteurs.

Ces démarches s'inscrivent dans l'action plus globale de professionnalisation de l'ensemble de la fonction immobilière, chantier en cours piloté par la DIE en collaboration avec les autres ministères et qui s'est poursuivi au cours des années 2020 à 2023. Il s'agit ainsi de créer une véritable filière de l'immobilier au sein de l'État et de mettre à disposition une offre de formation continue interministérielle sur la fonction immobilière. La mutualisation des moyens et des compétences est un des leviers d'action structurants. Ce chantier est mené en partenariat avec la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et l'institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE).

En 2022, une collection « immobilier » a été créée sur la plateforme de formation en ligne interministérielle Mentor déployée par la DGAFP. La DIE a mis en ligne fin 2022 une première formation : MOOC RT OAD module basé sur les outils « référentiel technique » et « outils d'aide aux diagnostics » qui sont essentiels pour les ministères pour élaborer leur stratégie immobilière. D'autres e-formations sont en cours de conception en 2023, dont une sur les fondamentaux de la politique immobilière de l'État et une sur la transition énergétique en collaboration avec le ministère de la transition écologique.

Les effectifs dédiés à l'immobilier de l'État sont les suivants :

Évaluation par catégorie des emplois et des dépenses de personnel de l'état consacrés à l'immobilier de l'État																				
	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		LFI 2023		PLF 2024	
	ETPT	M€	ETPT	M€	ETPT	M€	ETPT	M€	ETPT	M€	ETPT	M€	ETPT	M€	ETPT	M€	ETPT	M€	ETPT	M€
A	2957	236	3023	240	2589	194	2 956	254	3 161	242	3088	268	3623	309	3656	313	4002	350	4108	360
B	3272	191	3300	191	3470	169	3 594	218	3 831	214	3890	231	4278	250	4313	259	4594	282	4535	282
C	5758	253	5787	255	5554	232	5 354	266	5 182	245	4960	252	5111	254	5224	261	4937	251	5236	269
Total	11987	680	12110	686	11613	595	11 904	738	12 174	701	11938	751	13021	813	13193	833	13533	883	13879	911

Source : enquête réalisée au second semestre 2023 auprès des responsables de programme.

Les données ne comprennent pas les réponses du ministère de l'intérieur pour le programme 161.

En ce qui concerne la dynamisation des cessions, la DIE a organisé plusieurs webinaires « commercialisation » auprès des référents chargés de la commercialisation des biens de l'État en région, par exemple sur la construction d'un plan média pour la vente des biens.

En complément, la DIE a poursuivi l'enrichissement du corpus documentaire à destination des acteurs de la politique immobilière (services de l'État et de ses établissements publics), tels que les contrats de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) ou de bail en l'état futur d'achèvement (BEFA), la procédure d'acquisition d'un bien immobilier, la prise à bail par l'État, la gestion des sites, la stratégie de vente, les procédures de cession et la recherche d'acquéreur, le rôle de l'État en qualité de bailleur...

## Axe n° 2 : Renforcer la synergie des acteurs de l'immobilier

Que ce soit au niveau central ou au niveau déconcentré, les différentes instances et structures de gouvernance, telles que les conférences de l'immobilier public, permettent les échanges, renforcent la professionnalisation, favorisent un réseau d'acteurs ministériels. Cet aspect, difficilement quantifiable mais indéniable, est l'une des conséquences des évolutions engagées et poursuivies depuis 2016.

En outre, la mise en place des MRPIE ou des coordinateurs d'énergie contribue à la synergie entre administrations, mais également entre l'échelon central, les services déconcentrés et les établissements publics. La mise en œuvre des programmes spécifiques aux économies d'énergie (TIGRE, plan de relance, résilience), articulés autour des MRPIE, a accéléré le croisement des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques, dans un cadre certes empirique, mais pragmatique et efficace.

## AGILE

L'agence de l'immobilier de l'État (AGILE) est une société anonyme dont le capital est détenu entièrement par l'État. Outre des actions de valorisation d'actifs, elle peut être chargée, dans le cadre d'une offre de service pour le compte des services occupants, de la conduite de projets immobiliers (assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée), ou de l'exploitation maintenance de sites, tels que l'administration des biens (gestion locative, gestion budgétaire et financière, gestion administrative et juridique), la gestion technique des bâtiments (dont l'entretien-maintenance), ou les services généraux.

La mise en place d'AGILE permet aux services de l'État de se désengager de missions qui ne correspondent pas nécessairement à leurs compétences ou à leurs moyens et de recentrer leurs agents sur leur cœur de métier, tout en conservant la maîtrise et la direction des actions confiées à AGILE. AGILE est aujourd'hui en mesure de proposer ses services sur l'ensemble des métiers de l'immobilier.

Il s'agit de professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier public, avec des exigences accrues de qualité des prestations, de conformité aux exigences réglementaires de sécurité et d'hygiène, de santé et d'environnement (HSE), ainsi que de réactivité dans les interventions. L'intervention d'AGILE a aussi vocation à faciliter le dialogue entre les administrations occupantes, dans une logique de mutualisation des fonctions supports de l'immobilier.

## Axe n° 3 : Développer le système d'information immobilier de l'État

Avec la montée en puissance de l'informatisation des processus, un système d'information performant est indispensable au fonctionnement et à l'optimisation de la gestion de l'immobilier de l'État. En cela, il participe de la professionnalisation de la fonction immobilière au sein de l'État et de ses établissements.

La construction du système d'information de l'immobilier de l'État (SIIE) a été progressivement prise en charge par la DIE. Sa première brique, au sein de Chorus, est l'inventaire immobilier de l'État qui irrigue l'ensemble des autres applications, notamment celle portant les données bâtementaires et l'outil d'analyse et de diagnostic (OAD), sur lesquelles reposent SDIR et SPSI ou la labellisation des projets immobiliers. La collecte d'information est en effet essentielle à la définition et la mise en œuvre d'une stratégie immobilière efficace. À ce titre, le déploiement d'outils informatiques tels que l'outil de suivi des fluides interministériels (OSFI) constitue une étape dans la construction d'un système d'information globale sur l'immobilier de l'État et de ses établissements publics.

Dans cet esprit, la DIE a lancé en 2022 le projet DTA-Thèque, dont le déploiement intervient au sein des services de l'État, au cours de septembre 2023. Il s'agit d'une solution informatique de dématérialisation du dossier technique amiante, interfacée avec le SIIE.

### *Outils d'aide à la stratégie immobilière*

Pour tous les acteurs immobiliers de l'État et de ses opérateurs, en région comme en administration centrale, l'OAD est devenu un outil incontournable au regard de la multiplicité de ses fonctionnalités :

- segmentation proposée des actifs entre ceux qui pourraient ne plus répondre aux besoins et justifier de s'en séparer, ceux à conserver et ceux qui nécessitent une étude plus approfondie ;
- identification des potentiels de densification ;
- établissement d'une stratégie d'entretien priorisée et en rapport avec la segmentation des actifs.

L'outil OAD, ainsi que le référentiel technique (RT) au sein duquel il puise ses données, font l'objet d'évolutions régulières dont deux majeures ont porté en 2022 et 2023 sur le raccordement à la plateforme OPÉRAT et l'adaptation aux nouvelles données et indicateurs d'occupation des espaces de bureau.

#### *Outil de modélisation bâtementaire*

Afin de gagner en efficacité et en qualité sur l'ensemble du cycle de vie d'un bâtiment (conception, exploitation-maintenance, démolition), l'État s'est engagé dans le recours à la modélisation numérique du bâtiment (ou Building Information Modeling, BIM).

En 2021, la DIE a lancé un groupe de travail interministériel afin d'élaborer une feuille de route BIM au sein de l'État, pour, une fois ces travaux achevés, enclencher les différents chantiers opérationnels nécessaires. Une première version de cette feuille de route a été établie fin 2022. Les travaux se poursuivent au sein de la DIE afin d'adopter une solution adaptée et pérenne pour l'État.

#### *Outil d'aide à l'analyse de la performance d'un projet immobilier*

L'outil de simulation et d'analyse financière (OSAF) a été élaboré par la DIE pour modéliser financièrement différents scénarios immobiliers envisagés en réponse au besoin d'un service ou d'un opérateur de l'État. Cet outil d'analyse de la performance économique et financière constitue une aide à la décision pour apprécier l'efficacité économique des différents scénarios présentés, notamment à travers une approche en coût complet sur la durée de vie du bâtiment. Il constitue une pièce importante du dossier de labellisation proposé par le porteur de projet en vue d'un examen en conférence.

Ainsi, au travers d'un tableau de données et des courbes illustrant la valorisation des scénarios en coûts complets indexés et actualisés sur 25 ans, l'outil permet d'identifier aisément les données d'entrée essentielles retenues pour élaborer chaque scénario (surfaces, quantités, ratios, valeurs de loyer ou de cession), les variables majeures et les seuils qui peuvent faire basculer les équilibres financiers favorisant un scénario plutôt qu'un autre. Il est disponible pour toute la communauté interministérielle sur le portail de l'immobilier de l'État.

#### *Outils d'établissement et de recouvrement des redevances domaniales*

Une nouvelle application de suivi des redevances visant à optimiser leur gestion et leur recouvrement (FIGARO) a été déployée en 2022. En effet, dans le cadre de la dynamisation de la valorisation du parc immobilier et de la professionnalisation des acteurs, il était devenu indispensable de refondre l'outil informatique dédié afin d'accompagner la montée en puissance des services dans ce domaine.

#### *Outil de suivi des programmes à vocation d'économie d'énergie*

Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre et la performance des projets immobiliers du volet de rénovation énergétique des bâtiments de l'État du plan de relance, de piloter le budget dédié à ces projets au sein du programme 362 et aux mesures Résilience I et II, et ainsi de répondre au Gouvernement, à la Commission européenne et aux autorités de contrôle (commission interministérielle de coordination des contrôles, Cour des comptes, Cour des comptes européenne), la DIE a conçu et déployé fin 2020 un outil informatique de suivi des projets.

Déployé auprès des services de l'État et de ceux de ses établissements, l'outil de suivi, par la structuration des informations demandées (types de travaux, types de marchés, entreprises concernées, économies d'énergie...) auprès de chaque porteur de projet est un puissant vecteur de diffusion des bonnes pratiques. En donnant, avec des profils dédiés (vue ministérielle, vue régionale, vue établissement public), aux différents pilotes (DIE, ministères, préfectures de région, direction d'un établissement public), une vue sur l'ensemble des projets de leur compétence, l'outil permet un meilleur pilotage des projets, un suivi précis et la capacité d'appui des porteurs de projets en difficulté.

## RÉCAPITULATION DES AXES, SOUS-AXES ET OBJECTIFS DE PERFORMANCE

### **AXE : Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État**

OBJECTIF DPT-2469 : Améliorer la gestion des projets immobiliers

OBJECTIF DPT-2790 : Adapter le patrimoine immobilier de l'État à ses missions

OBJECTIF DPT-2472 : Améliorer l'efficacité de la gestion immobilière

## Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme ou du PSR ou de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 Action de la France en Europe et dans le monde	127 300 569	127 536 887	162 127 693	156 045 872	181 294 165	180 802 646
<i>105-07 – Réseau diplomatique</i>	<i>127 300 569</i>	<i>127 536 887</i>	<i>162 127 693</i>	<i>156 045 872</i>	<i>181 294 165</i>	<i>180 802 646</i>
P303 Immigration et asile	18 193 433	26 573 962	45 480 000	35 171 000	136 613 000	89 902 427
<i>303-01 – Circulation des étrangers et politique des visas</i>	<i>18 193 433</i>	<i>26 573 962</i>	<i>45 480 000</i>	<i>35 171 000</i>	<i>136 613 000</i>	<i>89 902 427</i>
P152 Gendarmerie nationale	1 068 464 785	842 532 484	1 182 328 754	827 166 418	986 930 235	902 065 950
<i>152-04 – Commandement, ressources humaines et logistique</i>	<i>1 068 464 785</i>	<i>842 532 484</i>	<i>1 182 328 754</i>	<i>827 166 418</i>	<i>986 930 235</i>	<i>902 065 950</i>
P161 Sécurité civile	19 929 440	13 243 513	23 906 468	17 692 968	39 578 332	25 394 832
<i>161-12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux</i>	<i>19 929 440</i>	<i>13 243 513</i>	<i>23 906 468</i>	<i>17 692 968</i>	<i>39 578 332</i>	<i>25 394 832</i>
P176 Police nationale	670 781 515	435 564 242	803 726 808	452 661 806	737 990 281	438 038 291
<i>176-06 – Commandement, ressources humaines et logistique</i>	<i>670 781 515</i>	<i>435 564 242</i>	<i>803 726 808</i>	<i>452 661 806</i>	<i>737 990 281</i>	<i>438 038 291</i>
P207 Sécurité et éducation routières	4 892 438	4 892 438	5 003 007	5 003 007	5 031 111	5 031 111
<i>207-03 – Éducation routière</i>	<i>4 892 438</i>	<i>4 892 438</i>	<i>5 003 007</i>	<i>5 003 007</i>	<i>5 031 111</i>	<i>5 031 111</i>
P232 Vie politique	266 746	1 108 459	292 629	1 258 175	372 004	1 716 650
<i>232-03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques</i>	<i>266 746</i>	<i>1 108 459</i>	<i>292 629</i>	<i>1 258 175</i>	<i>372 004</i>	<i>1 716 650</i>
P216 Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	263 857 137	160 745 660	263 082 798	230 514 844	1 168 487 344	318 834 883
<i>216-05 – Affaires immobilières</i>	<i>263 857 137</i>	<i>160 745 660</i>	<i>263 082 798</i>	<i>230 514 844</i>	<i>1 168 487 344</i>	<i>318 834 883</i>
P354 Administration territoriale de l'État	306 815 791	318 686 284	527 397 459	323 342 475	354 490 857	313 342 475
<i>354-06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale</i>	<i>306 815 791</i>	<i>318 686 284</i>	<i>527 397 459</i>	<i>323 342 475</i>	<i>354 490 857</i>	<i>313 342 475</i>
P138 Emploi outre-mer	40 467 584	43 248 041	39 124 085	39 514 740	37 214 100	31 837 425
<i>138-02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle</i>	<i>40 467 584</i>	<i>43 248 041</i>	<i>39 124 085</i>	<i>39 514 740</i>	<i>37 214 100</i>	<i>31 837 425</i>
P215 Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	19 827 105	13 119 668	28 915 994	19 612 180	7 824 662	17 910 020
<i>215-01 – Moyens de l'administration centrale</i>	<i>19 827 105</i>	<i>13 119 668</i>	<i>28 915 994</i>	<i>19 612 180</i>	<i>7 824 662</i>	<i>17 910 020</i>
P169 Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	1 216 209	1 188 711	2 150 000	2 150 000	2 350 000	2 350 000
<i>169-09 – Politique de mémoire</i>	<i>1 216 209</i>	<i>1 188 711</i>	<i>2 150 000</i>	<i>2 150 000</i>	<i>2 350 000</i>	<i>2 350 000</i>
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	69 605 220	120 473 805	126 598 729	191 738 729	165 020 000	221 650 000
<i>144-03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France</i>	<i>69 605 220</i>	<i>120 473 805</i>	<i>126 598 729</i>	<i>191 738 729</i>	<i>165 020 000</i>	<i>221 650 000</i>
P178 Préparation et emploi des forces	1 404 034 846	1 409 987 583	2 051 276 438	1 337 868 701	2 107 550 190	1 493 670 878

Numéro et intitulé du programme ou du PSR ou de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
178-01 – Planification des moyens et conduite des opérations	1 404 034 846	1 409 987 583	2 051 276 438	1 337 868 701	2 107 550 190	1 493 670 878
P212 Soutien de la politique de la défense	3 627 507 443	694 784 834	914 236 368	774 861 023	808 528 975	809 291 499
212-04 – Politique immobilière	3 627 507 443	694 784 834	914 236 368	774 861 023	808 528 975	809 291 499
P146 Équipement des forces	796 209 200	511 594 908	474 517 587	630 604 812	429 679 993	600 981 865
146-06 – Dissuasion	796 209 200	511 594 908	474 517 587	630 604 812	429 679 993	600 981 865
P175 Patrimoines	113 197 004	118 576 526	83 023 582	111 228 498	383 190 367	127 067 902
175-01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	113 197 004	118 576 526	83 023 582	111 228 498	383 190 367	127 067 902
P131 Création	56 161 727	47 870 380	86 637 891	85 710 781	94 159 891	82 310 781
131-01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	56 161 727	47 870 380	86 637 891	85 710 781	94 159 891	82 310 781
P224 Soutien aux politiques du ministère de la culture	12 927 232	11 651 987	13 360 707	13 360 707	13 360 707	13 360 707
224-07 – Fonctions de soutien du ministère	12 927 232	11 651 987	13 360 707	13 360 707	13 360 707	13 360 707
P361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	20 737 349	39 018 918	34 874 159	39 358 016	46 990 159	50 034 016
361-01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	20 737 349	39 018 918	34 874 159	39 358 016	46 990 159	50 034 016
P126 Conseil économique, social et environnemental	4 793 970	4 793 970	4 918 919	4 918 919	1 999 914	1 999 914
126-05 – Fonctions supports à l'institution	4 793 970	4 793 970	4 918 919	4 918 919	1 999 914	1 999 914
P164 Cour des comptes et autres juridictions financières	10 843 185	10 217 926	15 116 868	12 953 613	10 555 886	13 127 252
164-21 – Examen des comptes publics	10 843 185	10 217 926	15 116 868	12 953 613	10 555 886	13 127 252
P165 Conseil d'État et autres juridictions administratives	131 400 822	55 894 217	157 759 624	70 868 975	31 094 787	95 902 259
165-01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	131 400 822	55 894 217	157 759 624	70 868 975	31 094 787	95 902 259
P129 Coordination du travail gouvernemental	30 998 078	69 435 092	52 508 180	87 946 625	57 302 431	88 394 251
129-01 – Coordination du travail gouvernemental	30 998 078	69 435 092	52 508 180	87 946 625	57 302 431	88 394 251
P308 Protection des droits et libertés	1 532 355	1 971 021	1 288 610	1 769 210	5 800 875	1 860 850
308-02 – Commission nationale de l'informatique et des libertés	1 532 355	1 971 021	1 288 610	1 769 210	5 800 875	1 860 850
P203 Infrastructures et services de transports	46 062 314	60 067 529	54 144 024	62 468 825	55 636 993	62 311 697
203-01 – Routes - Développement	46 062 314	60 067 529	54 144 024	62 468 825	55 636 993	62 311 697
P205 Affaires maritimes, pêche et aquaculture	7 000 037	7 001 282	14 662 240	11 688 469	13 850 000	10 230 000
205-01 – Surveillance et sûreté maritimes	7 000 037	7 001 282	14 662 240	11 688 469	13 850 000	10 230 000
P181 Prévention des risques	700 000	4 693 414	700 000	5 080 000	725 000	5 100 000
181-01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions	700 000	4 693 414	700 000	5 080 000	725 000	5 100 000
P217 Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	40 486 751	75 550 663	59 453 560	82 379 414	98 221 448	93 684 797
217-07 – Pilotage, support, audit et évaluations	40 486 751	75 550 663	59 453 560	82 379 414	98 221 448	93 684 797
P613 Soutien aux prestations de l'aviation civile	18 151 374	16 366 562	16 436 116	12 877 772	16 436 116	12 877 772
613-01 – Ressources humaines et management	18 151 374	16 366 562	16 436 116	12 877 772	16 436 116	12 877 772
P134 Développement des entreprises et régulations	4 808 344	6 234 871	2 844 441	6 738 962	27 711 548	7 344 186

## Politique immobilière de l'État

DPT | Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale

Numéro et intitulé du programme ou du PSR ou de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
134-24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	4 808 344	6 234 871	2 844 441	6 738 962	27 711 548	7 344 186
P220 Statistiques et études économiques	15 753 916	15 975 118	15 639 243	14 972 749	29 253 856	15 265 469
220-01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	15 753 916	15 975 118	15 639 243	14 972 749	29 253 856	15 265 469
P156 Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	355 934 349	303 170 011	605 730 656	348 991 633	402 280 180	386 404 947
156-01 – Fiscalité des grandes entreprises	355 934 349	303 170 011	605 730 656	348 991 633	402 280 180	386 404 947
P218 Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	105 029 199	102 456 333	239 536 293	134 452 462	96 207 727	136 650 157
218-02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	105 029 199	102 456 333	239 536 293	134 452 462	96 207 727	136 650 157
P302 Facilitation et sécurisation des échanges	59 077 369	60 428 388	82 179 721	64 426 810	73 774 787	83 801 469
302-01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	59 077 369	60 428 388	82 179 721	64 426 810	73 774 787	83 801 469
P723 Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	437 324 769	348 097 602	480 000 000	340 000 000	340 000 000	340 000 000
723-11 – Opérations structurantes et cessions	173 844 887	151 322 439	310 000 000	170 000 000	140 000 000	140 000 000
723-12 – Contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostics	15 734 964	14 860 234	16 000 000	19 000 000	15 000 000	17 000 000
723-14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état	247 744 918	181 914 929	154 000 000	151 000 000	185 000 000	183 000 000
P348 Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs	229 197 483	279 374 364	165 909 037	552 715 210	654 843 385	527 867 705
348-11 – Etudes	4 858 616	9 621 180	751 303	168 536 181	45 054 905	50 491 659
348-12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	210 034 466	147 899 911	15 157 734	234 179 029	313 288 480	227 774 548
348-13 – Acquisitions, construction	14 304 401	121 853 273	150 000 000	150 000 000	296 500 000	249 601 498
P362 Écologie	85 015 366	947 092 348		372 227 080		373 857 086
362-01 – Rénovation énergétique	85 015 366	947 092 348		372 227 080		373 857 086
P166 Justice judiciaire	520 137 778	410 626 022	881 307 917	513 757 137	906 211 363	610 722 894
166-06 – Soutien	520 137 778	410 626 022	881 307 917	513 757 137	906 211 363	610 722 894
P107 Administration pénitentiaire	1 185 292 399	749 735 212	950 152 274	822 613 751	895 892 471	694 888 220
107-01 – Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice	1 185 292 399	749 735 212	950 152 274	822 613 751	895 892 471	694 888 220
P182 Protection judiciaire de la jeunesse	79 194 341	62 281 704	87 082 954	71 147 464	108 852 981	74 666 230
182-01 – Mise en oeuvre des décisions judiciaires	79 194 341	62 281 704	87 082 954	71 147 464	108 852 981	74 666 230
P310 Conduite et pilotage de la politique de la justice	33 588 414	52 545 050	107 821 313	66 995 209	75 146 162	80 618 942
310-04 – Gestion de l'administration centrale	33 588 414	52 545 050	107 821 313	66 995 209	75 146 162	80 618 942
P214 Soutien de la politique de l'éducation nationale	154 135 830	148 907 930	315 262 704	186 838 617	176 271 026	137 197 991
214-08 – Logistique, système d'information, immobilier	154 135 830	148 907 930	315 262 704	186 838 617	176 271 026	137 197 991
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	255 159 670	315 783 262	638 766 000	340 759 000	454 563 000	358 294 000
150-14 – Immobilier	255 159 670	315 783 262	638 766 000	340 759 000	454 563 000	358 294 000
P124 Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	329 613 931	65 463 155	62 575 634	95 753 646	41 898 031	101 240 526
124-12 – Affaires immobilières	329 613 931	65 463 155	62 575 634	95 753 646	41 898 031	101 240 526
<b>Total</b>	<b>12 783 624 817</b>	<b>9 116 562 336</b>	<b>11 879 857 484</b>	<b>9 580 206 304</b>	<b>12 281 186 340</b>	<b>10 039 902 972</b>

---

## AUTRES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

---

P185 Diplomatie culturelle et d'influence  
P104 Intégration et accès à la nationalité française  
P149 Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt  
P206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation  
P142 Enseignement supérieur et recherche agricoles  
P334 Livre et industries culturelles  
P159 Expertise, information géographique et météorologie  
P190 Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables  
P197 Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins  
P192 Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle  
P721 Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État  
P231 Vie étudiante  
P172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires  
P193 Recherche spatiale  
P102 Accès et retour à l'emploi  
P103 Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi  
P155 Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail





AXE 1  
**Améliorer la gestion  
du patrimoine immobilier de l'État**

---

## Objectifs concourant à la politique transversale de cet axe

### OBJECTIF DPT-2790

Adapter le patrimoine immobilier de l'État à ses missions

#### INDICATEUR P354-20008-12441

Optimisation de l'occupation de l'immobilier de bureau

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Ratio SUB / ETPT	m <sup>2</sup> /effectifs adm.	23,56	23,76	23,49	39,21	38,82	38,43
Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	16,04	17,32	18,73	11,23	11,46	11,69

#### Précisions méthodologiques

##### Sous-indicateur « Ratio SUB / Résident »

###### Sources des données :

- La valeur de la surface utile brute est issue de la base Infocentre de la direction de l'immobilier de l'État (DIE).

La surface utile brute (S.U.B.) correspond à la surface horizontale située à l'intérieur des locaux, de laquelle sont déduits les éléments structuraux (poteaux, murs extérieurs, refends gaines techniques, circulations verticales...), les locaux techniques hors combles et sous-sols (chauffage, ventilation, poste EDF, commutateur téléphonique) à l'exclusion de ceux exclusivement réservés à l'usage d'un locataire (salles informatiques par exemple).

. Elle est valorisée sur le périmètre soutenu au titre de l'immobilier occupant, comprenant les préfectures, DDI et DR de l'ATE. Les surfaces de travail valorisées sont issues des seuls bâtiments de bureau.

- Le nombre de résidents correspond au nombre d'ETP (effectifs notifiés) additionné au nombre de personnes extérieures à l'administration mais utilisatrices régulières et pérennes des locaux. Pour la première année d'application et en l'absence de recensement ad hoc, il est choisi de retenir le nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé), en reprenant les données fournies par les ministères dans le cadre de l'enquête annuelle sur les effectifs de l'ATE. Les prochaines enquêtes devraient recenser le nombre de résidents.

###### Mode de calcul :

- Numérateur : surface utile brute (SUB) en m<sup>2</sup> des services déconcentrés de l'État dont les crédits relatifs à l'immobilier occupant sont gérés par le programme.
- Dénominateur : nombre de résidents dans les services déconcentrés de l'État du périmètre précité.

##### Sous-indicateur « Ratio entretien courant / SUB »

###### Sources des données :

- La valeur de la surface utile brute est issue de la base Infocentre de la direction de l'immobilier de l'État (DIE). Les surfaces de travail valorisées sont issues des seuls bâtiments de bureau.
- Les dépenses d'entretien courant sont consolidées à partir du progiciel CHORUS.

###### Mode de calcul :

- Numérateur : dépenses d'entretien courant (activité : travaux courants du locataire).
- Dénominateur : surface utile nette (SUB) en m<sup>2</sup> des services déconcentrés de l'État dont les crédits relatifs à l'immobilier occupant sont gérés par le programme.

#### JUSTIFICATION DES CIBLES

En application des dispositions de la circulaire de la Première Ministre du 08/02/2023 relative à la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État, les deux sous-indicateurs d'optimisation de l'occupation de l'immobilier de bureau ont fait l'objet d'une évolution décidée lors de la conférence de performance pour 2024.

Le sous-indicateur d'optimisation des surfaces de bureau occupées se calcule dorénavant par un ratio de mètres carrés de surface utile brute (SUB) par résident, en substitution à l'ancien ratio de mètres carrés de surface utile nette (SUN) par ETPT. Aussi, le ratio d'entretien courant par m<sup>2</sup> se calcule à compter de cet exercice en m<sup>2</sup> de SUB et non de SUN.

La SUB intégrant une surface plus large que la SUN, l'application de cette nouvelle formule implique une hausse mécanique du ratio d'optimisation des surfaces de bureaux, et une baisse du ratio d'entretien courant par mètres carrés, rendant inopérante toute comparaison avec les exercices précédents.

Pour l'exercice 2024, le sous-indicateur d'optimisation des surfaces de bureau occupées s'élève ainsi à 39,21 m<sup>2</sup> de SUB par résident. Les libérations de surfaces en cours au titre de l'achèvement des projets de rénovation des cités administratives, conjuguées à un schéma d'emploi actuellement moins exigeant, doivent permettre une légère amélioration de ce ratio pour les trois années à venir.

Parallèlement, le ratio d'entretien courant par mètre carré de surface utile occupée affiche une très légère augmentation pour les trois prochaines années en raison de la conjugaison de la stabilité des prévisions de dépenses d'entretien et d'une légère diminution des surfaces occupées. Les libérations de surfaces prévues pour les exercices 2024 et 2025 dans un contexte de stabilisation des dépenses d'entretien courant conduisent à une augmentation mécanique de ce ratio sur cette période.

## OBJECTIF DPT-2472

Améliorer l'efficacité de la gestion immobilière

### INDICATEUR P214-401-11711

Efficiencia de la gestión inmobiliaria

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Ratio SUB / Nombre de résidents	m <sup>2</sup> /effectifs adm.	20,6	20,5	Sans objet	20,2	20,2	20,0
Ratio entretien courant/SUB	€/m <sup>2</sup>	11,5	12,1	12,2	12,4	12,5	12,8
Ratio entretien lourd/SUB	€/m <sup>2</sup>	25,8	36,6	29,4	27	29,1	25,4

#### Précisions méthodologiques

Source des données : SG-SAAM

Champ : France métropolitaine + DROM + COM

Mode de calcul : cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n° DF-2POP-23-3002 du 13 avril 2023 (guide méthodologique de la performance).

À compter de 2016, le périmètre concerne l'immobilier de bureaux en domanial, en locatif et mis à disposition gratuitement, soit :

- pour l'administration centrale tous les bâtiments (y compris les sites de DESCARTES, BESLON et de IHEEF) ;
- pour les services déconcentrés les rectorats, les vice-rectorats, les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), les circonscriptions d'inspection de l'éducation nationale (IEN), le service interacadémique des examens et des concours (SIEC) et les centres d'information et d'orientation (CIO) d'État.

Sont hors champ : les logements, les parkings, les sites DRONISEP et CANOPE, les cités administratives (ces dernières relevant du programme 354 « Administration territoriale de l'État »).

## Politique immobilière de l'État

DPT | Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État

### Les surfaces

Les SUB (surfaces utiles brutes) sont extraites de l'application RT via l'application OAD pour les services déconcentrés et du SPSI de l'administration centrale (données actualisées au 31/12/2017).

Les salles de formation sont comptabilisées en SUB.

### Ratio SUB / Résident

La circulaire du 8 février 2023 de la DIE sur la nouvelle doctrine de la politique immobilière de l'État et la mesure des surfaces et de l'occupation définit des notions nouvelles de résidents, de position de travail et de surface de bureau aménageable, ainsi qu'un seul ratio à valeur normative, le ratio d'optimisation immobilière exprimé en m<sup>2</sup> / résident. Conformément à cette circulaire, le sous-indicateur 3.3 « efficience de la gestion immobilière-1-ratio SUN/poste de travail » est modifié comme suit : 3.3 « efficience de la gestion immobilière-1-ratio SUB/nombre de résidents ».

L'assiette du sous-indicateur est donc modifiée. Le ratio SUB en numérateur (en lieu et place de SUN) et le dénominateur « nombre de résidents » qui se substitue à « postes de travail ». La notion de résident et son décompte sont définis dans l'annexe de la circulaire susmentionnée.

Depuis janvier 2016, les données utilisées sont extraites de deux nouveaux outils informatiques métiers déployés par la DIE dans les administrations centrales et les services déconcentrés (et prochainement dans les opérateurs) :

- « Référentiel Technique » (RT) pour la saisie de données, alimentant CHORUS REFX ;
- « Outil d'aide au diagnostic » (OAD) pour les restitutions des données RT et CHORUS REFX.

De plus, l'infocentre de la DIE permettra également d'effectuer des restitutions de CHORUS REFX.

### Ratio entretien courant / SUB

Dépenses (en CP) d'entretien courant des services déconcentrés et de l'administration centrale sur le programme 214 auquel s'ajoutent, pour l'administration centrale, le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » et, marginalement, le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

### Ratio Entretien lourd / SUB (uniquement immobilier de bureaux en domaniale)

Dépenses (en CP) d'entretien lourd des services déconcentrés et de l'administration centrale sur le programme 214 auquel s'ajoute pour l'administration centrale, le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

La DIE préconise d'évaluer les performances immobilières sur la base de la surface utile brute (SUB) qui s'associe au mieux à cette évolution.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Pour rappel, le tableau ci-dessus présente les ratios agrégés de l'administration centrale et des services déconcentrés. Les éléments suivants détaillent ces ratios en distinguant les deux périmètres.

### Occupation : ratio SUB/résident

L'assiette de ce sous-indicateur est modifiée à partir du PAP 2024, conformément à la circulaire du 8 février 2023 de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) portant sur la nouvelle doctrine de la politique immobilière de l'État. Cette évolution ne permet pas une comparaison avec les données indiquées au titre des années antérieures, générant une inévitable rupture de série.

La stratégie immobilière du MENJ s'inscrit dans un contexte d'évolution des organisations avec l'occurrence des modes de travail hybrides (accélérée par la crise sanitaire récente), d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et d'optimisation des charges par la rationalisation des surfaces.

Dans ce cadre, les effets conjugués d'une politique de densification des bâtiments en propriété de l'État, d'abandon de surfaces louées et la prise en charge par le MENJ des CIO départementaux, permettent de projeter une occupation de la surface utile brute par résident à 20,2 m<sup>2</sup> en 2024 et 2025, et à 20 m<sup>2</sup> en 2026.

### **Services déconcentrés**

Les cibles du nouveau ratio d'occupation SUB par résident sont estimées à 20 m<sup>2</sup> SUB/résident en 2024, et à 19,9 m<sup>2</sup> SUB/résident pour 2025 et 2026, ces ratios sont conformes à la norme antérieure à la circulaire de 2023.

Cette évolution est cohérente avec l'augmentation de la SUB globale du RAP 2022 de 6 703 m<sup>2</sup> par rapport à celle du RAP 2021 car elle intègre la fiabilisation des données jeunesse, engagement et sports.

Les besoins en termes d'aménagement des espaces de travail tertiaires sont à reconsidérer avec l'évolution des organisations et des pratiques. La réduction des surfaces de bureau pour tendre vers le ratio cible de 16 m<sup>2</sup>SUB par résident doit être assortie d'un accompagnement des agents au changement, de travaux d'aménagement et d'une adaptation du mobilier. Les missions de formation des agents et d'orientation des élèves assurées par les services déconcentrés du MENJ connaissent également une évolution des pratiques qui conduira à limiter le dimensionnement de ces espaces spécifiques.

### Administration centrale

La poursuite de la démarche de rationalisation et de densification des locaux devrait s'accélérer les prochaines années compte tenu du projet de regroupement de l'administration centrale qui intégrera les nouvelles modalités d'exercice (extension du télétravail et création de nouveaux espaces de travail conduisant à une plus grande flexibilité).

#### Coût d'entretien (courant et lourd)

La prévision du ratio de coût « entretien courant/SUB », estimée à 12,4 €/m<sup>2</sup> pour la cible 2024, est en légère augmentation par rapport à la prévision 2023 de 12,2 €/m<sup>2</sup>. Cette évolution s'explique par la prise en compte des charges d'entretien des surfaces et bâtiments des services de la jeunesse, de l'engagement et des sports, qui ont intégré le périmètre du ministère au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et par l'augmentation du taux de l'inflation et du prix des matières premières liée à la crise internationale.

La cible 2024 du ratio de coût « entretien lourd/SUB » est estimée à 27 €/m<sup>2</sup>. Les prévisions globales s'analysent différemment entre les services centraux et déconcentrés.

En administration centrale, l'évolution des coûts d'entretien lourd correspond à la cible d'avancement des opérations de travaux programmées en cours de réalisation. Il s'agit notamment :

- de la restructuration de l'entrée principale du site Descartes et de sa mise à niveau pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- de la réhabilitation des amphithéâtres du site Descartes (mise aux normes de sécurité réglementaires) ;
- de la réfection des installations électriques courant fort – courant faible de l'ensemble du site Descartes ;
- de l'ensemble des travaux de sécurité incendie liés au schéma directeur du site Descartes.

En ce qui concerne les services déconcentrés, le ratio prévisionnel 2024 relatif au coût de l'entretien lourd/SUB de 19,4 €/m<sup>2</sup> est en diminution par rapport à la réalisation 2022 (38,8 €/m<sup>2</sup>). L'évolution des coûts d'entretien lourd résulte essentiellement du rythme d'avancement des différentes opérations prévues et des capacités budgétaires conduisant à plafonner le ratio entretien lourd/m<sup>2</sup> à environ 20 €/m<sup>2</sup>.

## INDICATEUR P150-2351-609

### Qualité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux d'occupation des locaux	%	62,93	65,41p	69	69	70	71
Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	67,3	67,6	67	66	65	64

### Précisions méthodologiques

#### Source des données :

- Pour le **premier sous-indicateur**, MESRI/DGESIP-Service de la stratégie de la contractualisation, du financement et de l'immobilier - Département de la stratégie patrimoniale.
- Pour le **second sous-indicateur**, MESRI / DGESIP -DGRI /SD-SIES.

#### Mode de calcul :

Le **premier sous-indicateur** « taux d'occupation des locaux » est établi en deux étapes :

- 1ère étape : calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (salles de cours banalisées et amphithéâtres) qui correspond à un rapport entre l'occupation réelle des locaux (nombre d'heures d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées) et une occupation théorique minimale de 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an). Cette référence, qui représente 70 % des horaires d'ouverture normalement attendus pour des locaux universitaires (50 heures par semaine), a été fixée de manière à prendre en compte différents aléas et contraintes : exigences de souplesse nécessaires à la gestion des emplois du temps, temps de préparation éventuellement nécessaire entre les différents cours.

- 2nde étape : détermination du taux global d'occupation à partir de la moyenne pondérée de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.

Rappel du périmètre : occupation des salles de cours banalisées et amphithéâtres pour des activités d'enseignement, d'accueil des étudiants, d'exams ainsi que pour tout autre usage comme les colloques, manifestations ou locations. Ne sont pas compris dans le périmètre de cet indicateur les locaux d'enseignement dédiés aux travaux pratiques en raison d'une standardisation complexe.

Le **second sous-indicateur** est un ratio qui rapporte au nombre total de sites secondaires, le nombre de ceux qui comptent moins de mille étudiants inscrits. Le seuil de 1 000 étudiants fait référence au schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret du 18 avril 2002).

La définition du « site secondaire » retenue pour cet indicateur est la suivante : il s'agit d'une implantation d'un ou plusieurs établissements publics d'enseignement supérieur, dans laquelle est inscrit un étudiant au moins, et qui ne se situe pas dans une agglomération (unité urbaine de l'INSEE) siège d'un établissement public d'enseignement supérieur sous tutelle MESRI. Ne sont retenues que les implantations et les effectifs d'étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MESRI, ce qui exclut notamment les étudiants de STS et de CPGE. Les effectifs étudiants pris en compte ne concernent que ceux des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MESRI.

Les données de l'année universitaire n-1/n sont disponibles en août de l'année n.

#### Limites et biais :

Certains étudiants des sites secondaires sont comptabilisés au titre d'une unité administrative d'inscription (UFR, IUT, école...) du site siège. Mais on observe que cette modalité d'inscription est réversible d'une année à l'autre, entraînant des variations par conséquent non significatives. L'indicateur est particulièrement sensible aux effets de seuil (1 000 étudiants).

#### Commentaires :

- Concernant le **premier sous-indicateur**, les établissements présentent de nombreuses disparités qui résultent de leurs spécificités géographiques (implantations multiples), pédagogiques (utilisation de salles spécialisées pour les disciplines scientifiques) ou organisationnelles (stages conduisant à une présence non linéaire des étudiants au cours de l'année universitaire) et qui influent sur le taux d'occupation de leurs locaux.

- Concernant le **second sous-indicateur**, il convient de rappeler que chaque établissement détermine sa propre politique en matière d'offre territoriale de formation, et que les habilitations qui sont accordées par l'État ne comportent pas la mention du site d'enseignement. C'est donc dans le cadre de la politique contractuelle que la direction générale pour l'enseignement supérieur et pour l'insertion professionnelle peut effectuer une évaluation sous cet angle de cette offre et encourager les établissements à rationaliser leurs implantations universitaires, de manière à permettre une réelle complémentarité entre les différents sites existants dans chaque région, ceci dans la perspective d'une stabilisation du maillage universitaire. Par ailleurs, la contribution financière des collectivités territoriales à des investissements de développement (ouverture de départements d'IUT) ou visant à conforter (vie étudiante) ces petits sites, actée dans les contrats de projets État-région 2007-2013, peut faire obstacle à un resserrement significatif de la carte des formations. Le CPER 2015-2020, qui comprend un fort volet réhabilitation/rénovation du parc existant, dans le cadre des politiques de site, et non de développement de surfaces nouvelles, devrait influencer positivement sur cet indicateur.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Les cibles sont fixées pour inciter les opérateurs à l'optimisation de la fonction immobilière, qui est un des piliers de l'autonomie accrue qui leur a été donnée.

Au regard de la mise en place de la politique de site, les schémas directeurs immobiliers et d'aménagement (SDIA) vont articuler la politique immobilière entre les établissements et les sites, dans le cadre du dialogue de gestion avec le MESRI, en complément des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) pilotés par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et la DGESIP. L'optimisation de la gestion immobilière des établissements est également encouragée par un dialogue contractuel renouvelé entre les établissements et

le ministère dans le cadre de la politique de site mais aussi pour certains d'entre eux, dans le cadre des contrats d'objectifs, de moyens et de performance.

Concernant le sous-indicateur relatif au taux d'occupation des locaux, une certaine prudence reste de mise. En effet, jusqu'à 2015 les taux d'occupation des amphithéâtres et des salles banalisées étaient globaux alors qu'avec le déploiement du référentiel technique ESR ceux-ci sont à l'échelle bâimentaire. Bien que plus lourd à renseigner par les établissements, l'indicateur est plus précis, et permet de suivre la trajectoire au plus proche de la réalité.

Le taux pour l'année 2021 est intermédiaire entre ceux de 2019 (65,8 %) et 2020 (60,48 %) ; l'année 2021 étant encore marquée par la crise sanitaire avec des cours qui se sont déroulés à distance en parallèle d'une reprise des cours en présentiel. Les données pour l'année 2022 sont encore provisoires.

Les prévisions pour l'année 2024 sont fondées selon les établissements, soit sur une exécution constatée, soit sur les prévisions inscrites dans leurs logiciels de programmation. On peut compter en 2024 sur un taux d'occupation de 69 %, le taux de réalisation actuel pour l'année 2023 étant de plus de 65 %.

## INDICATEUR P216-59-11988

### Efficienne immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux d'écart calendaire agrégé	%	31,07	30,44	30	30	30	30
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	16,63	17,99	15	15	15	15
Ratio SUB / ETPT	m <sup>2</sup> /effectifs adm.	10,3	9,1	10	48	48	48
Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	24,04	24,18	18	30	35	35
Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	12,61	13,17	12	12	12	12

#### Précisions méthodologiques

*Taux d'écart calendaire agrégé*

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées ou finales et durées prévues initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des durées réactualisée ou finales – somme des durées initialement prévues) / somme des durées initialement prévues.

*Taux d'écart budgétaire agrégé*

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés ou finaux et budgets prévus initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des budgets réactualisés ou finaux – somme des budgets initialement prévus) / somme des budgets initialement prévus.

*Ratio SUN / ETPT*

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en m<sup>2</sup> / ETPT) : somme des surfaces utiles nettes (SUN) des programmes / ETPT (des mêmes programmes).

Les programmes concernés sont les programmes 216, 354, 176, 152 et 161, auxquels s'ajoutent, depuis 2016, les services centraux de la direction générale des étrangers en France (104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (207) désormais portés au sein du programme 216. A compter de 2021, le ratio inclut les surfaces et ETPT des DDI, désormais portés par le P354.

\* Les restitutions disponibles ne permettent pas de réaliser une sélection fine des données à analyser en ce qui concerne les postes de travail, notamment ceux, majoritaires, relevant de l'opérationnel dont une forte proportion des agents ont une activité de voie publique.

A compter de 2024, le ratio SUN/ ETPT est remplacé par le ratio SUB/ ETPT.

La nouvelle méthodologie de calcul est la suivante :

#### *Ratio SUB / ETPT*

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en m<sup>2</sup> / ETPT) : somme des surfaces utiles brutes (SUB) des programmes / ETPT (des mêmes programmes).

Les programmes concernés sont les programmes 216, 354, 176, 152 et 161, auxquels s'ajoutent, depuis 2016, les services centraux de la direction générale des étrangers en France (104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (207) désormais portés au sein du programme 216. A compter de 2021, le ratio inclut les surfaces et ETPT des DDI, désormais portés par le P354.

Nota : la SUB, telle qu'issue de la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État, inclut désormais les surfaces de logement, ce qui induit une explosion mécanique du ratio. A titre illustratif, en 2023 les seuls 77 301 logements réglementés de la gendarmerie nationale représentent 6,7 Mm<sup>2</sup>, soit plus de 40 % de la SUB ministérielle totale.

De ce fait, le ratio facial obtenu ne saurait être comparé au plafond de 18 m<sup>2</sup>/ETP fixé par la circulaire PM du 8 février 2023, qui ne vise que les immeubles de bureaux au sens strict du terme.

#### *Ratio entretien lourd / SUB*

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : somme des coûts de l'entretien lourd (programmes : 216, 354, 176, 152, 161) / somme des surfaces utiles brutes (SUB) globales de ces programmes, hormis pour le 152, programme pour lequel seule la SUB domaniale est prise en compte.

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (P104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (P207) sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par le programme 216. Concernant le P354, il doit être noté que seul le réseau des préfectures (PNE) dispose de crédits d'investissement en construction budgétaire.

#### *Ratio entretien courant / SUB*

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en €/ m<sup>2</sup>) : somme des montants des travaux imputés sur les comptes PCE d'entretien courant immobilier, hors entretien lourd (programmes 216, 354, 176, 152, 207 et 161) / somme des SUB (mêmes programmes).

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (programmes 104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (programme 207) sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par ce programme.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

### **Taux d'écart calendaire agrégé**

Comme indiqué lors du PAP 2021, l'impact de la crise sanitaire (notamment les 3 mois d'arrêt en moyenne pour les opérations en cours de chantier lors du confinement de 2020) continue de peser mécaniquement sur cet indicateur jusqu'à 2025.

C'est pourquoi la cible a été portée de 25 à 30 % sur les 3 prochains exercices.

Dans le détail, ce sont 18 opérations sur les 32 opérations en cours en 2022 qui présentent un dépassement de délai. Au-delà de l'incidence quasi-systématique de la crise sanitaire, les autres causes se répartissent en 3 aléas de chantier, 6 appels d'offres infructueux (dont augmentation matières premières) 5 intégrations de prestations complémentaires à la demande de la maîtrise d'ouvrage et 4 reports de financement. Les années suivantes, les effets de la crise sanitaire s'amenuisent avec la livraison progressive des opérations affectées.

### **Taux d'écart budgétaire agrégé**

L'attention soutenue du ministère à la maîtrise des coûts a permis de limiter la dérive budgétaire par rapport à la dérive calendaire. Le taux d'écart cible paraît pouvoir ainsi être maintenu à 15 sur l'ensemble du triennal.

Outre les impacts des crises sanitaire et ukrainienne (appels d'offres infructueux), les principales causes relèvent d'aléas de chantier ou de résultats de diagnostics complémentaires, de prestations complémentaires à la demande du maître d'ouvrage, qu'il s'agisse d'évolutions des besoins du fait de reports de financements ou intégrant des prestations apparues pertinentes dans le cadre de marchés de conception-réalisation.

Il convient de noter que les taux d'écart budgétaire pour les prochains exercices pourraient se dégrader à nouveau si la hausse des matières premières et de l'inflation demeurent sur leurs dynamiques actuelles.

### Ratio SUB / ETPT

Comme indiqué dans les « précisions méthodologiques », l'intégration des surfaces de logement dans le calcul facial de ce ratio obère toute référence au plafond ou à la cible pivot retenus pour les immeubles de bureaux traditionnels. Après constat de l'évolution des données antérieures induites par le nouveau mode de calcul, la cible, corrélée avec la réalité physique, a été déterminée en intégrant l'objectif de densification des surfaces tertiaires existantes.

### Ratio entretien lourd / SUB et ratio entretien courant / SUB

Ces deux indicateurs s'inscrivaient jusqu'alors dans l'évolution dynamique concrétisant la stratégie ministérielle qui privilégiait les réhabilitations et les mises aux normes par rapport aux constructions neuves pour l'entretien lourd et qui visait à stabiliser le niveau d'entretien courant à un niveau adéquat.

Il convient de préciser que les calculs de ces 2 ratios intègrent les revalorisations budgétaires importantes inscrites dans la LOPMI. Ces projections ont été intégrées ; il en découle une très forte augmentation du ratio d'entretien lourd.

## INDICATEUR P105-12-12248

### Efficiencia de la gestión inmobiliar

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	14,6	14,7	14,9	14,9	14,9	14,9
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	11,49	11,20	10,41	11,08	11,18	11,38
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	22,58	21,61	35,67	43,55	47,69	48,22

#### Précisions méthodologiques

**Source des données :** Direction de l'immobilier et de la logistique, Direction des ressources humaines, Direction des affaires financières.

#### Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle conformément à la circulaire 2PERF-19-3083. En ce qui concerne le ratio SUN / poste de travail, la SUN totale de 98 527 m<sup>2</sup> se décompose en 41 269 m<sup>2</sup> pour l'administration centrale et 57 258 m<sup>2</sup> pour les postes à l'étranger, calculés selon la méthode suivante :

- la part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale et à la restauration ;
- la part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail des programmes du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE a la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 126 257 m<sup>2</sup> pour la France et 1 574 171 m<sup>2</sup> pour l'étranger (données CHORUS RE-FX).

## JUSTIFICATION DES CIBLES

### Sous-indicateur 1 - « Ratio SUN / Poste de travail »

Les cibles 2024 à 2026 se fondent sur une SUN constante par rapport à la cible 2023. La SUN devrait commencer à diminuer à horizon 2028 grâce au projet d'extension/réhabilitation de l'aile des archives au Quai d'Orsay qui permettra le regroupement de services et la rationalisation des espaces. Il faut, toutefois, noter que de nombreux postes diplomatiques et consulaires sont implantés dans des bâtiments historiques ne permettant pas une rationalisation optimale des surfaces.

### Sous-indicateur 2 - « Ratio entretien courant / SUB »

Ce ratio prend en compte les budgets alloués pour les travaux d'entretien et de maintenance courants sur les sites en France (8,5 M€) et dans l'ensemble des postes à l'étranger (10,3 M€).

Cette activité concerne les petits travaux liés à des rénovations (sols, peintures, sanitaires, bureaux, toitures), les travaux d'efficacité énergétique ainsi que les travaux urgents indispensables au fonctionnement des services (électricité, plomberie, etc.). Elle constitue une priorité afin d'éviter d'avoir recours par la suite à des opérations de rénovation plus lourdes et plus onéreuses pour le budget de l'État.

En administration centrale, une part significative des crédits est affectée au marché multitechnique et multiservices des sites franciliens dont le renouvellement a eu lieu en 2020. L'augmentation annuelle contractuelle des tarifs des prestations forfaitaires, liée à divers indices, explique en grande partie la hausse de ce ratio.

Au cours du triennal, les crédits disponibles seront en augmentation par rapport à ceux de 2022 et permettront d'atteindre progressivement, un ratio de 11.38 €/m<sup>2</sup>.

### Sous-indicateur 3 - « Ratio entretien lourd / SUB »

Jusqu'en 2020, les travaux d'entretien lourd du parc immobilier du MEAE étaient financés très majoritairement à partir des crédits du compte d'affectation spéciale 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » dont le financement est assuré par les produits de cession d'actifs immobiliers.

L'activité d'entretien lourd à l'étranger voit sa dotation sur le P105 continuer de se renforcer pour atteindre 60 M€ en CP en 2024. Ce rééquilibrage au profit du P105 a permis de multiplier, d'une part, les opérations structurantes pluriannuelles qui répondent à l'objectif prioritaire d'amélioration de l'outil diplomatique et, d'autre part, de mener des actions transversales de connaissances des emprises ainsi que de contrôle de conformité et de réglementation.

En France, l'augmentation de l'enveloppe d'entretien lourd d'un montant de 14,1 M€ en CP en 2024 permettra d'engager des travaux importants sur les sites nantais (notamment, extension du centre des archives diplomatiques nationales), sur le domaine de La Celle-Saint-Cloud où de nombreux désordres ont été identifiés tout en continuant les opérations de mise à niveau au Quai d'Orsay (ascenseurs, mise en sécurité incendie, accueil des personnes à mobilité réduite, etc.).

Globalement, le ratio entretien lourd/SUB continuera d'augmenter au cours du triennal avec une cible qui passera de 43,55 €/m<sup>2</sup> SUB en 2024 à 48,22 €/m<sup>2</sup> SUB en 2026.

## INDICATEUR P129-268-3372

### Efficiencia de la gestión inmobiliaria

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	59,89	55,09	60,39	55,84	69,81	Non déterminé
Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	41,73	43,88	103,49	115,26	Non déterminé	Non déterminé

#### Précisions méthodologiques

Sources des données : les données sont fournies par la division du pilotage, des services généraux et du site Ségur-Fontenoy (DPSG) de la DSAF. Origine de la mesure des surfaces : les relevés AUTOCAD des bâtiments. Cet indicateur n'inclut pas les données relatives au SGDSN.

#### Modalités de calcul

##### Le ratio « entretien courant / SUB » :

-Numérateur : dépenses de fonctionnement liées aux contrats de maintenance, à l'entretien des espaces verts, à l'entretien courant des bâtiments.

-Dénominateur : surface utile brute (SUB) en m<sup>2</sup>

**Le ratio « entretien lourd / SUB » :**

-Numérateur : dépenses d'investissement relatives à la mise en conformité des bâtiments, aux grosses réparations, à l'amélioration et aux transformations.

-Dénominateur : surface utile brute (SUB) en m<sup>2</sup>

Le périmètre correspond aux bâtiments relevant de l'attribution directe de la DSAF en matière de gestion immobilière. Le type de surface ainsi que la nature des dépenses immobilières se déclinent selon la typologie donnée par le guide méthodologique du SPSI.

**JUSTIFICATION DES CIBLES****Ratio entretien courant/SUB**

La passation en 2023 du marché de maintenance d'une part et du marché de travaux d'autre part, se traduit par une augmentation significative du ratio (70,76 €/m<sup>2</sup> pour une cible initiale de 60,39 €/m<sup>2</sup>). Ces marchés intègrent en effet la hausse du coût des matières premières et la complexité des sites du périmètre (sept hôtels classés monuments historiques).

**Ratio Entretien lourd/SUB**

Le ratio cible 2023 (103,49 €/m<sup>2</sup>) ne pourra être réalisé suite notamment au report d'une opération de restructuration significative et devrait se monter à (86,22 €/m<sup>2</sup>).

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, de nouveaux projets sont envisagés en 2024, se traduisant par une augmentation de ce ratio (115,26 €/m<sup>2</sup>).

**INDICATEUR P217-10728-11846****Efficiencia de la gestión inmobiliaria**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m <sup>2</sup>	43,90	52,56	59,96	72,46	68,05	68,5
Ratio d'occupation (SUN / poste de travail) en administration centrale	m <sup>2</sup> /poste de travail	11,51	10,33	11,50	10,33	10,33	10,33

**Précisions méthodologiques****Mode de calcul :**

**1. sous-indicateur 1.2.1 :** ratio d'entretien courant / surface utile brute (SUB) en administration centrale.

- au numérateur : dépenses d'entretien courant (en crédits de paiement) réalisées au cours de l'année considérée au titre de l'entretien courant, de l'exploitation et la maintenance des bâtiments et du nettoyage des locaux ;
- au dénominateur : surface utile brute (SUB) en m<sup>2</sup> des locaux occupés par les services d'administration centrale des ministères à la charge du programme 217.

**2. sous-indicateur 1.2.2 :** ratio d'occupation (surface utile nette / poste de travail) en administration centrale.

- au numérateur : surface utile nette (SUN) en m<sup>2</sup> des locaux occupés par les services d'administration centrale des ministères à la charge du programme 217 ;
- au dénominateur : nombre de postes de travail comptabilisé au 31 décembre de l'année n-1.

**Source des données :**

- le montant des dépenses relatives à l'entretien courant est extrait du système d'information CHORUS. La fiche du guide ministériel dédié à la performance précise la liste des comptes PCE et groupes de marchandises correspondant à ces dépenses ;
- les données relatives aux surfaces et aux postes de travail sont extraites de tableaux de suivi sous tableur bureautique renseignés par les services.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

**Sous-indicateur 1.1.1 : ratio d'entretien courant (coût d'entretien courant/m<sup>2</sup> SUB) :**

L'intégration de 17 nouveaux bâtiments, courant 2023, dans le périmètre immobilier du programme 217 conduira à accroître les dépenses d'exploitation-maintenance d'environ 800 k€ en 2024, ce qui porte l'estimation de la valeur de l'indicateur à 72,46 € du m<sup>2</sup>.

Dans le même temps, des réflexions de rationalisation des sites occupés sont initiés afin d'inverser cette tendance haussière pour établir la valeur finale de l'indicateur à 68,05 € du m<sup>2</sup>, soit une projection considérée comme maximale à 4 M€ en exploitation-maintenance, 2,6 M€ en entretien courant des bâtiments et 3,2 M€ en nettoyage.

**Sous-indicateur 1.1.2 : ratio d'occupation (m<sup>2</sup> SUN / poste de travail) en administration centrale :**

Les récentes réflexions sur la rationalisation des sites occupés pourrait permettre de faire baisser l'indicateur. Ainsi, dans l'attente de cette analyse, la prévision de la valeur de cet indicateur est maintenue sur les exercices suivants à 10,33 m<sup>2</sup> par agent.

## INDICATEUR

## Indicateur PAP 12211 non rattaché à un objectif PAP

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Ratio d'entretien courant / SUB de l'ARCOM	€/m <sup>2</sup>	25	28	34	30	30	30

## Précisions méthodologiques

**Sous-indicateur : « ratio d'entretien courant / SUB CSA »**

Sources des données : les données sont fournies par la direction administrative financière et des systèmes d'information du CSA

Modalités de calcul :

- numérateur : dépenses de fonctionnement liées aux contrats de maintenance, à l'entretien des espaces verts, à l'entretien courant des bâtiments ;
- dénominateur : surface utile brute (SUB) en mètres carrés.

**Sous-indicateur : « ratio SUN / postes de travail »**

Sources des données : les données sont fournies par la direction administrative financière et des systèmes d'information du CSA

Modalités de calcul :

- numérateur : ratio surface utile nette SUN ;
- dénominateur : postes de travail.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Le CSA a conclu un nouveau bail à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 qui a donné lieu à des mesures plus précises des surfaces occupées dans la tour Mirabeau en incluant une quote-part des parties communes. Ainsi, la SUB s'établit désormais à 8 173m<sup>2</sup> (contre 7 413 m<sup>2</sup> avant le 1<sup>er</sup> juillet) et la SUN à 5 910 m<sup>2</sup> (contre 5 361m<sup>2</sup> avant le 1<sup>er</sup> juillet).

Avec la prise en compte de ces nouvelles surfaces et l'augmentation de certaines dépenses, notamment de nettoyage renforcé des locaux et de collecte des déchets en lien avec la crise sanitaire, la prévision actualisée du sous indicateur n° 1 est supérieure à la réalisation 2020 et à la prévision du PAP2021. En dehors de ces dépenses exceptionnelles, les efforts entrepris par le Conseil grâce à sa politique d'optimisation des dépenses courantes lui permettent de stabiliser le sous indicateur 1. Cette politique d'optimisation se traduit

notamment par un taux de rattachement aux marchés mutualisés de près de 66 % en 2020 (contre 62,5 % en 2019).

Le sous indicateur n° 2 est en légère diminution par rapport à la réalisation 2020 et à la prévision du PAP 2021. La politique d'optimisation et de rationalisation du parc du Conseil permet d'envisager une stabilité du sous indicateur n° 2 pour les années à venir.

Les ratios indiqués pour 2022 et 2023 ne prennent pas en compte le potentiel d'évolution lié au projet de création de l'ARCOM au 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui verra la fusion des deux entités CSA-HADOPI.

## INDICATEUR P218-449-11928

### Efficiencia de la gestión inmobiliaria

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	12,4	12,4	12,4	12,4	12,4	12,3
Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	54	59	48	48	48	48
Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	30,9	36,4	31	31	31	31

#### Précisions méthodologiques

Source des données : secrétariat général

**Périmètre** : administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics (immeubles de bureaux domaniaux et locatifs).

**Surfaces** : les surfaces SHON (surface hors œuvre nette), SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes du service France Domaine concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

**Effectif** : postes de travail des effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires mais hors agents techniques des services généraux.

L'entretien courant, de la responsabilité de l'administration occupante, recouvre l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant, le matériel technique et les travaux courants.

L'entretien lourd, de la responsabilité de l'État propriétaire, correspond aux opérations au profit d'immeubles domaniaux qui seront imputées à compter de 2017 sur le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Le ratio entretien lourd / SUB est calculé en divisant le coût de l'entretien lourd par la surface utile brute (SUB). Son évolution traduit les fortes variations des crédits consacrés à l'entretien du propriétaire. Compte tenu du vieillissement naturel du parc domaniaux et des investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments, on retient l'hypothèse selon laquelle l'enveloppe de crédits mis à disposition au titre de l'année sera intégralement consommée (par l'engagement des autorisations d'engagement).

#### JUSTIFICATION DES CIBLES

Afin de réduire le ratio SUN / poste de travail, et se rapprocher de l'objectif cible de 12 m<sup>2</sup> de SUN par poste de travail (circulaire du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'État), le secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance met en œuvre une démarche de densification des espaces de bureaux.

De 15,5 m<sup>2</sup> en 2008 puis 13,2 en 2017, le ratio SUN par poste de travail s'élève à 12,4 m<sup>2</sup> en 2018. Le nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023 définit une stratégie renouvelée s'inscrivant dans la trajectoire de densification des espaces. Néanmoins, le dépassement du résultat atteint en 2018, d'ores et déjà proche de l'objectif cible, nécessite la réalisation préalable d'opérations immobilières particulièrement complexes, qui ne permettent pas, dans l'immédiat, de prévoir une nouvelle baisse du ratio Sun / Poste de travail.

Par ailleurs, les dépenses d'entretien courant, de maintenance préventive et les travaux d'aménagement légers devraient se maintenir au même niveau dans un contexte de vieillissement naturel du parc domaniaux et d'investissements à réaliser pour améliorer sa sécurité et sa performance énergétique.

## Politique immobilière de l'État

DPT | Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État

Enfin, les dépenses d'entretien lourd, imputées sur le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État », ne devraient pas diminuer.

## INDICATEUR P212-10875-11884

## Efficience immobilière du site de Balard

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Coût de la maintenance du site Balard	€/m <sup>2</sup>	128	135	139	134,98	132,69	134,42

## Précisions méthodologiques

L'indicateur transverse interministériel d'efficience immobilière présenté ne prend en compte que l'emprise de Balard, exploitée dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (PPP). Il est en effet impossible de distinguer sur les autres emprises ce qui relève uniquement de bureaux de ce qui relève de locaux opérationnels.

L'indicateur a évolué en suivant désormais le coût de maintenance du site de Balard plutôt que celui de la surface utile nette.

La structure de la redevance du contrat de PPP du site de Balard est différente de la structure des dépenses d'entretien/ de maintenance classiques. En particulier, il n'a pas été prévu de distinguer les notions d'entretien lourd et d'entretien courant. Par ailleurs, cette redevance intègre des dépenses traditionnellement exclues dans le périmètre de l'entretien (exemple : le renouvellement des mobiliers, propriété du titulaire du contrat de PPP, OPALE Défense).

Source des données : contrat de PPP Balard et suivi réalisé par la sous-direction « Balard » (SDBA)

Modes de calcul : les coûts de maintenance sont définis à travers le montant de la redevance versée par le ministère dans le cadre du contrat du PPP Balard.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Les opérations de densification des espaces sur le site de Balard conduisent à un ratio de surface utile nette par poste de travail de 12,50 m<sup>2</sup> en moyenne. L'amélioration de la performance, et ainsi son suivi, s'appuiera désormais sur un autre levier, celui du coût de maintenance, avec un pic à 139,22 € par m<sup>2</sup> anticipé pour 2023. Le déploiement de mesures d'optimisation permettra d'atteindre 134,98 €/m<sup>2</sup> au cours de l'année 2024.

## INDICATEUR P124-10898-11896

## Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m <sup>2</sup> SUB	21,7	32,8	23	25	27	27

## Précisions méthodologiques

Source des données : direction des finances, des achats et des services (DFAS), sous-direction des services généraux et de l'immobilier

Mode de calcul :

## 1. Ratio entretien courant / SUB en administration centrale

L'indicateur résulte du rapport entre le montant total (en €) des dépenses d'entretien courant et d'exploitation et les m<sup>2</sup> SUB (Surface utile brute).

Les coûts d'entretien courant recouvrent les interventions régulières menées pour maintenir les immeubles et locaux dans un état garantissant leur bon fonctionnement, dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes. Il s'agit des dépenses d'entretien courant mais aussi de maintenance préventive, de diagnostics, audits et expertises, de contrôles réglementaires. Les coûts d'entretien courant excluent les coûts des fluides et énergies, ainsi que les coûts d'exploitation (gardiennage, espaces verts, nettoyage). Elles n'intègrent pas non plus les dépenses lourdes de remise à niveau d'un immeuble obsolète qui constituent des dépenses d'immobilisation,

ni les travaux d'aménagement léger. Pour les locaux du parc locatif, les coûts d'entretien des surfaces communes sont inclus dans les charges locatives, sur lesquelles les ministères n'ont pas la maîtrise directe.

**Les données relatives aux surfaces** sont établies conformément aux règles fixées dans le cadre de l'élaboration des schémas pluriannuels de stratégie immobilière.

### 2. Ratio SUN / Poste de travail en administration centrale

L'indicateur résulte du rapport entre la surface utile nette (SUN) en m<sup>2</sup> et les postes de travail.

### 3. RATIO SUN / POSTE DE TRAVAIL EN AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ

L'indicateur résulte du rapport entre la surface utile nette (SUN) en m<sup>2</sup> et les postes de travail. Les données sont communiquées par les ARS.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

### 1. Ratio entretien courant / SUB en administration centrale

La cible du ratio d'entretien courant en administration centrale est fixée à 25 €/m<sup>2</sup> en 2024 et 27 €/m<sup>2</sup> en 2025 et 2026.

Pour les locaux du parc privatif, les coûts d'entretien des surfaces communes sont inclus dans les charges locatives récupérées par les propriétaires, et sur lesquelles il est possible d'avoir un contrôle a posteriori, mais sans une vraie maîtrise de ces dépenses. De ce fait, la maîtrise de l'évolution de cet indicateur est partiellement limitée par les règles régissant le parc locatif.

### 2. Ratio SUB / Poste de travail en administration centrale

Le **ratio SUB/poste de travail** en administration centrale qui était de 20,4 m<sup>2</sup> par poste de travail en 2021 et 2022 devrait diminuer progressivement à partir de 2023 et passer en-dessous des 19 m<sup>2</sup>, ce mouvement devrait se poursuivre pour approcher les 18 m<sup>2</sup> à partir de 2025. Le passage de la notion précédemment utilisée de surface utile nette (SUN) à celle de surface utile brute (SUB) fait suite à la prise en compte de la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État telle que définie dans la circulaire de la Première ministre n° 6392/SG du 8 février 2023.

### 3. Ratio SUB / Poste de travail en Agences régionales de santé (ARS)

La cible du **ratio SUB/poste de travail (PDT) pour les ARS** qui est stable en 2021 et 2022 devrait amorcer une diminution à partir de 2023 ou 2024 avec l'installation progressive d'une partie des sites des ARS dans des cités administratives au fur et à mesure de leur livraison.

## INDICATEUR P215-92-4347

### Efficiencia de la función inmobiliaria

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	12,73	13,98	12,33	11,63	11,63	11,10
Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	25,25	27,13	27,44	38,88	39,39	44,77
Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	149,35	149,19	269,65	224,08	320,60	220,79
Taux d'écart calendaire agrégé des projets d'infrastructure	%	18,75	25	16,67	12,50	12,50	12,50
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets d'infrastructure	%	58,46	35,11	30,27	0	0	0

**Politique immobilière de l'État**

DPT | Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État

**Précisions méthodologiques****Ratio SUN (surface utile nette) / poste de travail**Source des données : MASA - Bureau du patrimoine immobilierMode de calcul : les ratios SUN (*Surface Utile Nette*) / *poste de travail*, ratios *entretien courant* / SUB et *entretien lourd* / SUB prennent en compte le nouveau schéma d'implantation du MASA ; ils reprennent la définition de la direction de l'immobilier de l'État.**Grands projets immobiliers**

Les projets immobiliers s'inscrivent dans la continuité des principales orientations des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) successifs du MASA. Un nouveau SPSI pour la période 2024-2028 est en cours d'élaboration.

Source des données : MASA - Sous-direction de la logistique et du patrimoineMode de calcul : Les définitions sont conformes au guide relatif à la préparation du PAP- volet performance.

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets actualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées actualisées et durées prévues initialement.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre.

Les durées et budgets réactualisés sont estimés par rapport à la date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

Le budget prévu initialement inclut toutes les dépenses prévisionnelles liées au projet immobilier, y compris les révisions de prix et les aléas. Il est calculé par le maître d'ouvrage et mentionné dans le programme de l'opération (documents contractuel sur la base duquel le maître d'œuvre est recruté et/ou dans des documents internes rédigés par le maître d'ouvrage).

Le budget actualisé inclut le coût de réalisation, les travaux supplémentaires effectués et les révisions de prix. Il correspond au montant des AE imputées sur une tranche fonctionnelle.

La durée actualisée peut concerner la phase études et/ou la phase de travaux.

**JUSTIFICATION DES CIBLES****Concernant le ratio SUN/postes de travail**

Les surfaces du bâtiment en travaux n'ont pas été comptabilisées dans le calcul.

Les surfaces du bâtiment en travaux sur le site parisien de Varenne n'ont pas été comptabilisées dans le calcul.

En 2022, d'importants déménagements (équivalents à environ la moitié des postes de l'administration centrale du MASA) ont été réalisés sur le site de Varenne

L'indicateur est légèrement supérieur à la cible 2022 du fait de la conservation de l'intégralité du site de Vaugirard jusqu'en décembre 2022 afin de pouvoir réaliser les différents déménagements. A l'issue de ceux-ci tout début janvier 2023, un tiers des surfaces du site de Vaugirard ont été restitués.

Le site de Maine est encore utilisé comme site tampon jusqu'à la livraison des travaux du bâtiment C en fin d'année 2023. Les agents du site de Maine seront alors relogés sur le site de Varenne, entraînant une densification et une diminution du ratio de SUN/postes de travail, en 2024.

**Concernant le ratio entretien lourd/SUB**

La mise en œuvre du schéma directeur du MASA s'échelonne sur plusieurs années. Le projet de rénovation du site de Varenne nécessite la mobilisation continue des fonds des programmes 723 et 215 dédiés à l'entretien lourd. La forte augmentation du ratio entretien lourd/SUB sur les années 2021 et 2022 traduit l'activité relative à la réhabilitation du bâtiment E. Ce ratio connaît une légère baisse par rapport à la cible 2022, du fait du décalage du démarrage des travaux du bâtiment C. Ce décalage est dû à la complexité des déménagements évoqués ci-avant. L'augmentation du ratio « entretien lourd/SUB » prévue en 2023, conséquence de la réalisation des travaux du bâtiment C, essentiellement concentrés sur l'année 2023 mais aussi de la poursuite des études relatives à réhabilitation du bâtiment libéré par AgroParistech sur le site de Maine, est reportée en 2024 en raison du retard pris dans le recrutement de la maîtrise d'œuvre de Maine. Cet effort se poursuit jusqu'à la livraison du bâtiment fin 2026, avec un pic en 2025 dû également aux travaux de restauration des façades du site de Varenne. Il est à noter que la totalité de la SUB est considérée pour le calcul de ce ratio.

### Concernant le taux d'écart calendaire et budgétaire

Le taux d'écart calendaire s'explique par une mise à jour du planning des travaux sur le site de Varenne, notamment dû à la complexité des déménagements entre les différentes phases de travaux et à la légère augmentation de la durée des travaux d'un bâtiment au regard de leur ampleur (réalisation de deux surélévations non prévues dans le programme initial). Ce taux d'écart est augmenté par les conséquences de la crise sanitaire, décalant le démarrage des travaux de ce bâtiment à la fin de l'année 2020 et engendrant une perte de productivité des entreprises sur l'année 2021. L'augmentation du taux d'écart calendaire en 2023 par rapport au prévisionnel du PAP2023 s'explique par l'intégration du retard pris dans le recrutement de la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du bâtiment d'AgroParistech à Maine et dû au dépôt de bilan de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en charge de l'élaboration du programme de l'opération.

Le taux d'écart budgétaire s'explique par la mise en œuvre de dispositifs visant à limiter les nuisances sonores ainsi que la décision de profiter des échafaudages en place dans le cadre des travaux pour ravalier la façade du bâtiment précité. Son augmentation conséquente en 2021 résulte de l'augmentation prévisionnelle de la rénovation du dernier bâtiment concerné par l'opération en cours sur le site de Varenne, compte tenu des prix pratiqués actuellement sur le marché. Il a également été décidé d'intégrer la réfection des cours et de certaines façades, fortement dégradées, dans le périmètre des travaux. La diminution en 2022 s'explique par l'intégration de la réhabilitation du bâtiment d'AgroParistech à Maine, n'accusant à ce stade aucun dépassement budgétaire, dans les calculs.

## OBJECTIF DPT-2469

Améliorer la gestion des projets immobiliers

### INDICATEUR P212-2044-13369

Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux d'écart calendaire agrégé	%	20	36	30	25	20	20
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	12	5	15	10	10	10

#### Précisions méthodologiques

L'indicateur est construit à partir des opérations d'infrastructure réalisées et livrées dans l'année considérée et dont le montant estimé au stade programme est supérieur à 5 M€. Pour chaque opération, les données initiales, de durée des travaux et de coût de l'opération, actées au stade programme sont confrontées aux données finales de durée et coût obtenues lors de la livraison.

Source des données : service infrastructure de la défense

Les données sont issues du logiciel de suivi des opérations du SID avec un retraitement en partie manuel

Mode de calcul :

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre les coûts finaux et les coûts initiaux

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée entre durées finales et durée initiales

### JUSTIFICATION DES CIBLES

En matière d'investissement, le SID relèvera le double défi de réaliser la programmation du volet infrastructure de la LPM 2024-2030 tout en maîtrisant les coûts et les délais.

Les crédits de paiement du plan de charge du service, ayant évolué de 1 Md€ à 2,3 Md€ en 10 ans, resteront sur une trajectoire en forte croissance jusqu'en 2030. En parallèle, le nombre de grands projets

## Politique immobilière de l'État

DPT | Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État

d'infrastructure suivis par le service a doublé sur cette même période. Cette dynamique sera accrue dans les prochaines années pour répondre aux ambitions de la LPM.

À ces fins, les principaux leviers d'actions du service portent sur :

- la conduite collaborative des opérations d'investissement. Ces dernières bénéficient de la mise en place d'équipes intégrées de consensus sur les critères des jalons ;
- l'optimisation de la réponse infrastructure aux besoins opérationnels en améliorant par la standardisation le processus de prise de décision.

## INDICATEUR P175-134-2683

## Qualité de la maîtrise d'ouvrage État

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Respect de la programmation des opérations sous convention de mandat de maîtrise d'ouvrage OPPIC	%	122,03	101,76	110	110	110	110

## Précisions méthodologiques

## Source des données :

Données de l'OPPIC. Périmètre : On considère les opérations de travaux, en cours ou achevées dans l'année, programmées sur le titre 5 dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée à l'OPPIC par convention de mandat, relevant du programme 175 « Patrimoines ».

## Mode de calcul :

La valeur de l'indicateur est  $N1 / N2$  en % avec :

$N1$  = coût réel (dernier avenant) ;

$N2$  = coût des travaux prévu (convention initiale) corrigé des révisions de prix.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Enfin, le ministère s'engage à améliorer la qualité de la maîtrise d'ouvrage État en suivant le respect des coûts des opérations réalisées pour son compte par l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC).

L'indicateur 1.3 mesure la qualité de la maîtrise d'ouvrage déléguée à l'OPPIC sous convention de mandat. Les cibles 2023 et suivantes s'établissent à 110 %, signe de la volonté de maîtrise des coûts des opérations.

## INDICATEUR P310-528-11795

## Respect des coûts et des délais des grands projets immobiliers

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier judiciaire)	%	11,20	14,95	9,36	35,66	40,65	49,05
Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier judiciaire)	%	12,64	20,19	18,25	23,65	23,65	25,48
Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier pénitentiaire)	%	7,67	14,29	8,11	33,92	34,31	33,28
Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier pénitentiaire)	%	11,82	13,81	13,83	20,65	26,14	27,49

**Précisions méthodologiques**Mode de calcul :

Les projets servant de base au calcul des taux portent sur des opérations en maîtrise d'ouvrage publique, conception-réalisation ou en partenariat public-privé, sur des constructions neuves et des réhabilitations. Dans le champ pénitentiaire, les opérations sont comptabilisées par site, même si elles font l'objet d'un contrat global confiant à une même entreprise la réalisation d'un programme de construction. Il est précisé que ce recensement est établi en fonction de la programmation actuelle. Ainsi, le nombre de projets correspond au portefeuille de commandes en conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) et aux opérations validées dans la circulaire de programmation pour les opérations judiciaires déconcentrées, il ne peut être préjugé des arrêts ou lancements de nouvelles opérations.

Pour calculer les taux d'écart, les paramètres suivants sont pris en compte :

- Ne sont prises en compte que les opérations de construction neuve ou de restructuration lourde/extension de plus de 10 M€ dont le passage en phase opérationnelle est validé dans la circulaire budgétaire pour les opérations judiciaires déconcentrées ou ont fait l'objet d'une commande ferme de réalisation dans le cadre du conseil d'administration de l'APIJ avec fixation d'un coût final estimé (provisoire ou définitif) ;
- Les prévisions au titre d'une année tiennent compte, d'une part, du plan de charge et, d'autre part, des opérations appelées à sortir du champ de l'indicateur en raison de leur livraison ou de leur annulation.

Calcul du taux d'écart calendaire :

- les durées (exprimées en mois) prévues initialement sont celles présentées dans le planning initial établi au moment de la commande sur la date prévisionnelle de remise des clés ;
- les durées révisées sont celles du planning actualisé.

Calcul du taux d'écart budgétaire :

- le coût effectif ou prévisionnel pris en compte est le coût, pour l'ensemble des opérations, validé dans la circulaire de programmation ou approuvé en conseil d'administration.
- le coût révisé prend en compte l'ensemble des dépassements, ou, éventuellement des réfections, de coûts rapportés au total des coûts finaux estimés (CFE) approuvés sont intégrés.
- Le coût révisé à N+1 ou N+2 prend en compte l'ensemble des prévisions d'augmentation qui seront nécessaires pour mener à bien les opérations.
- Les opérations livrées dans l'année N-2 sont exclues du calcul. L'année suivant la livraison se déroule la GPA qui peut entraîner des révisions de prix, ces opérations ont donc été conservées.
- Le coût révisé à N+1 ou N+2 prend en compte l'ensemble des prévisions d'augmentation qui seront nécessaires pour mener à bien les opérations.
- Les opérations livrées dans l'année N-2 sont exclues du calcul. L'année suivant la livraison se déroule la GPA qui peut entraîner des révisions de prix, ces opérations ont donc été conservées.

Source des données : APIJ et service immobilier ministériel du secrétariat général.

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

## Opérations judiciaires

	Coût prévisionnel € TTC (1)	Coût révisé € TTC (2)	[ (2) - (1) ] / (1)	Durée prévisionnelle en mois (3)	Durée révisée en mois (4)	[ (4) - (3) ] / (3)
<b>JUDICIAIRE</b>	<b>919 813 000 €</b>	<b>1 247 844 000 €</b>	<b>35,66 %</b>	<b>1425</b>	<b>1762</b>	<b>23,65 %</b>
<b>Basse-Terre (Phase 1)</b>	39 950 000 €	61 900 000 €	54,94 %	81	105	29,63 %
<b>Bayonne</b>	10 200 000 €	11 700 000 €	14,71 %	62	86	38,71 %
<b>Bobigny</b>	120 000 000 €	147 650 000 €	23,04 %	69	93	34,78 %
<b>Bourgoin Jallieu</b>	14 595 000 €	20 636 000 €	41,39 %	67	87	29,85 %
<b>Cayenne (Cité judiciaire)</b>	51 800 000 €	81 250 000 €	56,85 %	81	90	11,11 %
<b>Cusset</b>	21 490 000 €	28 870 000 €	34,34 %	60	79	31,67 %
<b>Dieppe</b>	10 300 000 €	10 300 000 €	0,00 %	77	77	0,00 %
<b>Évry</b>	11 850 000 €	16 000 000 €	35,02 %	47	68	44,68 %
<b>Île de la cité (B2p1)</b>	114 780 000 €	114 780 000 €	0,00 %	38	38	0,00 %
<b>Lille</b>	93 400 000 €	157 900 000 €	69,06 %	69	112	62,32 %
<b>Meaux</b>	42 810 000 €	112 550 000 €	162,91 %	69	100	44,93 %
<b>Moulins</b>	15 025 000 €	20 315 000 €	35,21 %	69	69	0,00 %
<b>Nancy</b>	79 630 000 €	100 070 000 €	25,67 %	69	93	34,78 %

## Politique immobilière de l'État

DPT | Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État

	Coût prévisionnel € TTC (1)	Coût révisé € TTC (2)	[ (2) - (1) ] / (1)	Durée prévisionnelle en mois (3)	Durée révisée en mois (4)	[ (4) - (3) ] / (3)
Nantes	16 000 000 €	32 500 000 €	103,13 %	74	89	20,27 %
Nanterre	29 300 000 €	29 300 000 €	0,00 %	48	48	0,00 %
Papeete	30 050 000 €	41 270 000 €	37,34 %	72	108	50,00 %
Perpignan - Phases 1 et 2	67 430 000 €	67 430 000 €	0,00 %	78	78	0,00 %
Pointe-à-Pitre	15 000 000 €	21 160 000 €	41,07 %	60	72	20,00 %
Saint-Laurent du Maroni	30 540 000 €	55 800 000 €	82,71 %	85	97	14,12 %
Toulon	93 600 000 €	104 000 000 €	11,11 %	75	86	14,67 %
Vienne	12 063 000 €	12 463 000 €	3,32 %	75	87	16,00 %

La prévision du taux d'écart budgétaire judiciaire pour 2023 était établie à 9.36 %. Elle a été révisée à 19.00 % (cf. tableau ci-dessus). Cette hausse s'explique essentiellement par deux faits générateurs :

- Le premier concerne l'augmentation des provisions pour hausse de prix (PHP), qui prend en compte à la fois l'inflation passée observée, mais également les nouvelles hypothèses d'évolution des coûts de la construction. Ce phénomène explique le coût révisé des opérations de Moulins, Évry ainsi que Bayonne.
- Le second concerne la prise en compte des états généraux de la Justice, et son impact sur le nombre de postes de travail et de salles d'audience nécessaires dans les projets.

Ces deux faits générateurs ont notamment un impact sur les opérations APIJ de Nancy et Toulon et sur les départements immobiliers de Nantes (augmentation des surfaces à construire). L'impact de ces deux éléments peut également être amplifié par des événements particuliers : par exemples les opérations de Basse-Terre et de Papeete ont connu des évolutions lors de la validation du programme ou de la reprise du programme de l'opération, l'opération de Pointe-à-Pitre a dû faire l'objet d'une nouvelle consultation en loi MOP faute de concurrence en marché global au vu de la situation du BTP antillais, l'opération de Saint-Laurent du Maroni a été confrontée à de nombreuses difficultés (aléas hydrologiques des sols, faiblesse des réseaux techniques, envergure du projet versus capacité locales, faiblesse du tissu économique guyanais, crise des matériaux).

La cible pour 2024 est estimée à la hausse en raison de la prise en compte dans certaines opérations des nouveaux effectifs liés aux états généraux de la Justice et de la réhausse des provisions due à l'augmentation des prix, qui n'aura pas fait l'objet d'une actualisation en 2023. L'opération de Meaux passera à la commande de la phase 2 du projet ce qui entraînera mécaniquement une hausse du budget global de l'opération. A noter également pour le projet du palais de justice de Lille, la provision d'une indemnité pour la crise des matériaux, faisant suite à la circulaire de la Première ministre du 22 septembre 2022.

La cible 2025 est également estimée à la hausse du fait de l'opération de Perpignan, en prévision de la prise en compte du périmètre précis de l'opération de Perpignan et des impacts en effectifs liés aux états généraux de la Justice, ainsi que de la PHP.

La cible 2026, varie également en raison des modifications de la livraison d'opération en 2024.

Le taux d'écart calendaire judiciaire pour 2023 passe de 18.25 % à 23.65 %. Ces décalages de planning sont liés aux mêmes raisons que pour le taux budgétaire, à savoir la prise en compte des effectifs liés aux états généraux de la Justice, qui ont entraîné la redéfinition des périmètres des opérations et des calendriers associés ainsi que la prise en compte de l'inflation quelquefois sous-estimée. Pour l'extension du tribunal judiciaire d'Évry, une sous-estimation du coût de l'opération par le Moe révélée lors du premier appel d'offre infructueux a obligé la maîtrise d'ouvrage à relancer des marchés, ce qui a logiquement repoussé la date prévisionnelle de prise de possession de l'équipement de 6 mois. D'autres phénomènes liés au suivi opérationnel peuvent entraîner un recalage calendaire. Par exemple sur l'extension-restructuration du

tribunal judiciaire de Bourgoin Jallieu, des aléas de chantier lors de la réalisation des fondations notamment ont entraîné un retard dans la date prévisionnelle de livraison.

Les cibles 2024, 2025 et 2026 évoluent uniquement du fait du changement du périmètre d'opérations prises en compte dans le calcul suite à la livraison de certaines des opérations.

#### Immobilier pénitentiaire

	Coût prévisionnel € TTC (1)	Coût révisé € TTC (2)	[(2) - (1)] / (1)	Durée prévisionnelle en mois (3)	Durée révisée en mois (4)	[(4) - (3)] / (3)
<b>PENITENTIAIRE</b>	<b>1 902 414 600 €</b>	<b>2 547 800 000 €</b>	<b>33,92 %</b>	<b>1748</b>	<b>2109</b>	<b>20,65 %</b>
Arras-InSERRE	64 900 000 €	73 250 000 €	12,87 %	60	57	-5,00 %
Baie-Mahault	54 300 000 €	71 060 000 €	30,87 %	69	99	43,48 %
Basse-Terre	62 385 000 €	80 685 000 €	29,33 %	73	157	115,07 %
Baumettes 3	110 000 000 €	159 650 000 €	45,14 %	69	110	59,42 %
Bordeaux-Gradignan	125 110 000 €	183 050 000 €	46,31 %	85	114	34,12 %
Caen (CP)	115 000 000 €	137 850 000 €	19,87 %	73	80	9,59 %
Caen (SAS)	16 530 000 €	23 830 000 €	44,16 %	57	64	12,28 %
CFC	12 100 000 €	13 600 000 €	12,40 %	57	69	21,05 %
CFS	13 700 000 €	24 900 000 €	81,75 %	49	76	55,10 %
Colmar (SAS)	24 130 000 €	30 930 000 €	28,18 %	49	55	12,24 %
Ducos (SAS)	40 800 000 €	46 000 000 €	12,75 %	61	62	1,64 %
ENAP - Phase 3	30 000 000 €	34 000 000 €	13,33 %	62	73	17,74 %
Entraigues	119 500 000 €	137 100 000 €	14,73 %	62	65	4,84 %
Fleury ex-CJD	60 000 000 €	77 920 000 €	29,87 %	73	70	-4,11 %
Le Mans - Coulaines (SAS)	15 050 000 €	24 000 000 €	59,47 %	54	59	9,26 %
Montpellier (SAS)	18 300 000 €	30 750 000 €	68,03 %	54	56	3,70 %
Nîmes (DAC)	26 520 000 €	41 180 000 €	55,28 %	63	74	17,46 %
Noisy (SAS)	18 160 000 €	33 440 000 €	84,14 %	54	68	25,93 %
Orléans (SAS)	15 370 000 €	28 015 000 €	82,27 %	57	63	10,53 %
Osny (SAS)	45 080 000 €	71 680 000 €	59,01 %	57	64	12,28 %
Meaux (SAS)						
Saint-Laurent du Maroni	207 569 600 €	368 960 000 €	77,75 %	85	97	14,12 %
Seine Saint-Denis	204 000 000 €	250 030 000 €	22,56 %	74	86	16,22 %
Toulon (SAS)	65 340 000 €	90 800 000 €	38,97 %	46	59	28,26 %
Valence (SAS)				46	47	2,17 %
Avignon (SAS)				46	51	10,87 %
Toulouse-Muret	159 900 000 €	192 300 000 €	20,26 %	72	84	16,67 %
Troyes (Lavau)	108 300 000 €	121 170 000 €	11,88 %	69	78	13,04 %
Vannes	170 370 000 €	201 650 000 €	18,36 %	72	72	0,00 %

La prévision du taux d'écart budgétaire pénitentiaire pour 2023 évolue à 26,74 %. Cette hausse est liée principalement à la hausse sur le projet de Saint-Laurent du Maroni (voir explications taux judiciaire) ainsi qu'à des évolutions de programmes mineurs sur d'autres opérations et à la prise en compte des nouvelles révisions de prix. Aussi, plusieurs indemnités concernant la crise des matériaux, faisant suite aux circulaires de la Première ministre du 30 mars et 22 septembre 2022 ont été versées (Bordeaux-Gradignan, Lavau, Basse-Terre).

Le taux 2024 sera revu à la hausse par rapport à 2023 car de nombreuses opérations verront leurs budgets revus à la hausse pour prendre en compte l'inflation des prix et les nouvelles hypothèses d'évolutions des prix. A ce stade de l'année 2023, le taux 2024 est de 33,92 %.

Pour 2025 et 2026, la livraison d'opérations fait évoluer le périmètre pris en compte dans le calcul du taux.

Le taux d'écart calendaire pénitentiaire pour 2023 est de 20,46 %. Le planning de la phase 2 de l'opération de Basse-Terre a été revu. Du fait de la crise des matériaux, de nombreux retards de livraison de mobilier et ou de matériaux ont pu être constatés sur des fins d'opérations, ce qui a engendré plusieurs retards de livraison.

Les cibles 2024, 2025 et 2026 évoluent uniquement du fait du changement du périmètre d'opérations prises en compte dans le calcul suite à la livraison de certaines des opérations.



## **Présentation des crédits par programme**

---

## PROGRAMME

### P105 – Action de la France en Europe et dans le monde

Mission : Action extérieure de l'État

Responsable du programme : Frédéric MONDOLONI, Directeur général des affaires politiques et de sécurité

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
07 – Réseau diplomatique	127 300 569	127 536 887	162 127 693	156 045 872	181 294 165	180 802 646
<b>Total</b>	<b>127 300 569</b>	<b>127 536 887</b>	<b>162 127 693</b>	<b>156 045 872</b>	<b>181 294 165</b>	<b>180 802 646</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 105 rassemble l'ensemble des moyens dévolus au ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) pour conduire la politique étrangère de la France, à l'exception de ceux dédiés à la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et à la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme participe aux deux axes stratégiques de la politique transversale : « améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État » et « être un État exemplaire ».

### Contribution du programme à la politique transversale

Plus de 90 % des surfaces immobilières gérées par le MEAE sont situées à l'étranger, ce qui expose les opérations du ministère à divers aléas réglementaires, politiques, sécuritaires, sanitaires et monétaires.

Le MEAE est engagé dans une démarche de modernisation et de rationalisation de ses emprises.

**En France**, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2020-2025 de l'administration centrale qui détaille la politique immobilière du ministère s'agissant de ses emprises est mis en œuvre. Le SPSI a été soumis au conseil de l'immobilier de l'État (CIE) en janvier 2021.

Le programme Quai d'Orsay XXI, qui structure le SPSI, vise à rénover, moderniser et rationaliser les sites. Ce projet est financé sur le programme 105 (48,7 M€) et le programme 723 (94,4 M€). Il est prévu d'investir plus de 8 millions d'euros pour les travaux de rénovation des sites parisiens sur les années 2023-2025.

Deux opérations majeures sont à souligner : le projet d'extension-réhabilitation de l'aile des archives au Quai d'Orsay et un programme de plusieurs opérations à Nantes :

- À Paris, le projet ERA (extension-réhabilitation de l'aile des archives) est financé sur le programme 723. Son coût total est actuellement évalué à 83 M€. Les travaux devraient commencer après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. À terme, cette opération permettra au ministère de disposer d'espaces de travail modulables pour près de 600 postes de travail, afin de répondre aux créations de postes annoncées et à la nécessité de mettre sur pied très rapidement des cellules de crises et autres task-forces. Le bâtiment sera doublement certifié HQE.

- À Nantes, le ministère investit aussi lourdement avec un programme d'opérations pour un montant de 55 M€, dont 1,4 M€ en 2024, afin de sécuriser les installations techniques et lancer les études prospectives des opérations prévues à Nantes dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Le volet nantais du SPSI 2020-2025 comporte 8 projets qui offriront aux agents des conditions de travail nettement améliorées par des rénovations et la construction de bâtiments, ainsi que des accès rénovés notamment pour les personnes à mobilité réduite. Cela permettra de répondre à l'augmentation des effectifs du ministère dans le cadre d'un programme gouvernemental de renforcement de la présence de l'État dans les territoires (CITP de novembre 2019). L'objectif est d'accueillir 1 400 agents (1 150 aujourd'hui) sur un pôle cohérent regroupant les services de développement numérique et plusieurs services du ministère.

**Pour l'étranger**, un schéma directeur immobilier pluriannuel à l'étranger (SDIPE) 2021-2025 a été établi à partir d'une analyse des besoins recensés pays par pays. Communiqué à la direction de l'immobilier de l'État et présenté au conseil de l'immobilier de l'État le 25 novembre 2021, il recense à ce jour un besoin total de 225 projets, représentant 380 M€. Ces projets visent à adapter le réseau diplomatique, consulaire et culturel aux enjeux diplomatiques d'aujourd'hui, en le rationalisant, en le modernisant et en renforçant la sécurité des agents.

Le nombre d'opérations structurantes en cours (opérations pluriannuelles de plus de 200 k€) est passé de 30 projets en 2020 à 188 en 2023. La politique d'investissement du MEAE s'est longtemps appuyée sur le programme 723, alimenté par les produits de cessions. La raréfaction des ventes et l'insoutenabilité de ce modèle sur le long terme ont conduit le ministère à solliciter le retour à une dotation budgétaire rééquilibrée sur le programme 105 pour financer ses opérations nouvelles à l'étranger.

Ce besoin complémentaire, estimé initialement à +48 M€ en AE et +38 M€ en CP, a été validé en LFI 2023 à hauteur de +15 M€ en AE et +8,5 M€ en CP, portant ainsi le budget « entretien lourd à l'étranger » à 56,7 M€ en AE et 50,2 M€ en CP. Ces crédits permettent d'achever des projets pluriannuels d'envergure tels que, par exemple, le ravalement des façades de l'ambassade de France à Londres (1,4 M€ CP), la rénovation énergétique de la Résidence à Londres (1,2 M€ CP), ou bien encore divers travaux de réfection de la résidence à Addis-Abeba (1 M€ CP).

Afin de poursuivre l'exécution du schéma directeur pluriannuel pour l'étranger sur le quinquennal 2021-2025, le besoin 2024 a été estimé à 90 M€ en AE et 85 M€ en CP. Parmi les priorités figurent, notamment, pour un total de 4,8 M€ en AE et 2,8 M€ en CP :

- la rénovation de 20 logements ;
- la mise en conformité électrique et incendie pour 8 sites à l'étranger ;
- la rénovation énergétique du parc immobilier.

Pour les années suivantes, le besoin devrait se stabiliser durablement autour de 80 M€ en AE et CP.

Globalement, ces crédits dédiés aux interventions prioritaires au sein du parc immobilier à l'étranger comprennent :

- des actions transversales de connaissance, de contrôle de conformité et de réglementation (campagne de diagnostics amiante, de sécurité électrique et incendie...) ;
- des projets d'entretien lourd (projets annuels et d'un montant inférieur à 200 k€), pour lesquels la priorité est placée sur la sécurité incendie et électrique, la préservation du bâti, l'enlèvement de l'amiante, l'accessibilité, la performance énergétique (environ 297 projets d'entretien lourd pour 10 M€ de CP sont réalisés chaque année) ;
- des opérations structurantes pluriannuelles d'amélioration durable de l'outil diplomatique, consulaire et culturel, par des opérations de rationalisation immobilière, de relocalisation sous des contraintes externes (politiques, immobilières), de constructions neuves, de rénovation lourde fonctionnelle et/ou technique.

Enfin, la direction des immeubles et de la logistique (DIL) pilote au sein du ministère la démarche « services publics écoresponsables » (SPE). Lancée par le Secrétaire général en septembre 2020, la démarche, inclusive, a abouti à un plan ministériel de sobriété énergétique, transmis à la Première Ministre et validé en dialogue social, comme sollicité par la circulaire n° 6363 du 25 juillet 2022. Le ministère vient par ailleurs de finaliser son bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES) pour l'administration centrale et mène une campagne

d'audits énergétiques (hors Quai d'Orsay et sites nantais déjà réalisés) ; autant d'exercices qui compléteront le plan ministériel.

La démarche SPE est transposée à l'étranger via le projet « Ambassades vertes » dans un souci de sincérité, de transparence et d'adéquation de la politique extérieure du ministère, tout en prenant en compte les contraintes locales. Un fonds d'un million d'euros a été annoncé par la ministre incluant l'appel à projets « Innovons pour une Ambassade verte », à hauteur de 300 000 € en 2023 (200 000 € précédemment), qui permet de financer des projets proposés par les ambassades.

D'autres services du MEAE sont également en charge de dépenses relatives à la politique immobilière à l'étranger.

La Direction des affaires financières (DAF) a la charge de l'entretien courant à l'étranger (à hauteur de 10,5 M€ pour 2024) des emprises détenues en pleine propriété (ambassade, résidence, logements de l'État) selon une logique de travaux récurrents. L'entretien courant complète l'entretien lourd qui fait l'objet de gros travaux selon une logique d'opérations ponctuelles et dédiées.

L'entretien courant et les petits travaux correspondent à des rénovations (sols, peintures, sanitaires, bureaux, toiture), des travaux exceptionnels à réaliser dans le cadre du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels), des aménagements pour les agents en situation de handicap, des travaux d'efficacité énergétique selon les orientations de la circulaire du Premier ministre du 25 février 2020 relative aux engagements de l'État pour des services publics éco-responsables, ainsi qu'à des réparations urgentes indispensables au fonctionnement des services (électricité, plomberie). Des situations exceptionnelles, tels des aléas climatiques, nécessitent des interventions immédiates pour assurer la sécurité des personnes. Enfin, les opérations de petit entretien ont souvent un impact en termes de sécurité et de respect des normes. Les reliquats de crédits des ambassades sont majoritairement redéployés vers cette rubrique, ce qui explique un montant de crédits exécutés nettement supérieur à la dotation initiale.

La DAF assure également les dépenses d'énergie et de fluide à l'étranger (16,5 M€ pour 2024) qui sont soumises aux fluctuations de change (euro-dollar) et des prix du pétrole, à la hausse des tarifs et aux aléas climatiques. Dans certains postes, les dépenses peuvent être renchériées par l'usage de groupes électrogènes pour compenser les carences de fourniture d'électricité. Compte tenu de ces incertitudes, cette rubrique est dotée de telle sorte à sanctuariser une ressource suffisante pour couvrir les factures obligatoires. Les reliquats sont ensuite redéployés vers les autres rubriques du budget de fonctionnement des ambassades et, en particulier, vers les dépenses ponctuelles d'entretien et de maintenance à l'étranger.

La direction de la sécurité diplomatique (DSD) effectue également des travaux lourds (34,7 M€ en AE et 31,6 M€ en CP demandés pour 2024). Ces dépenses d'investissement au titre de la sécurité passive sont liées à la nécessité et l'obligation de mettre à niveau la sécurité des sites français et étrangers, en tenant compte de l'évolution de l'état de la menace et de l'obsolescence des équipements de sûreté. Par ailleurs, la politique de gestion des effectifs de gardes de sécurité diplomatiques (GSD) conduit à installer des équipements techniques

de sûreté permettant d'accompagner au mieux le redéploiement d'effectifs des postes les moins exposés en matière de risque vers les postes les plus sensibles.

Au regard de l'évolution de la menace sécuritaire au plan géographique comme des modes opératoires utilisés (manifestations hostiles, prolifération d'armes de guerre...), la sécurisation des emprises doit constamment s'adapter et être mise à niveau. Les investissements doivent donc être poursuivis, notamment dans les pays pour lesquels le traitement n'avait pas été inclus dans les précédents programmes de sécurisation.

Les crédits de fonctionnement liés à la maintenance des équipements de sécurité sont sur un tendanciel haussier (8,7 M€ demandés pour 2024), lié à l'augmentation du nombre de ces équipements et à un effort important mis sur la maintenance préventive et le maintien en condition opérationnelle.

## PROGRAMME

### P185 – Diplomatie culturelle et d'influence

Mission : Action extérieure de l'État

Responsable du programme : Aurélien LECHEVALLIER, Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 185 relève de la mission « action extérieure de l'État », rattachée au ministère de l'Europe et des affaires étrangères et s'inscrit dans une logique d'influence.

Il a pour mission de promouvoir l'influence culturelle française, de développer l'usage de la langue française comme langue européenne et internationale, de mettre en œuvre une politique d'attractivité en direction des élites étrangères, d'insérer la recherche française dans les réseaux internationaux de pointe et de faire entendre la position française dans les débats internationaux sur les objectifs du développement durable. Il contribue enfin au développement de la diplomatie économique et de l'attractivité du territoire.

## OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Le programme s'appuie sur une grande variété d'instruments et de partenaires (opérateurs, établissements à autonomie financière, alliances françaises...). Il est essentiellement mis en œuvre par les opérateurs de l'État (agence pour l'enseignement français à l'étranger, institut français et Campus France), dont le pilotage est assuré par l'administration centrale et à l'étranger par le réseau culturel et de coopération français à l'étranger qui fait partie intégrante des ambassades.

Au PLF 2024, aucune subvention pour charges d'investissement n'est demandée pour ces 3 opérateurs, ces derniers finançant à ce jour leurs investissements *via* leurs ressources propres.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 185 ne porte pas de dépense spécifique pour l'immobilier, mais contribue à la politique transversale à travers ses opérateurs. Chaque opérateur doit élaborer un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) validé notamment par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et les tutelles. L'AEFE est l'opérateur dont le SPSI représente le besoin de financement le plus important sur le programme 185 avec une vingtaine d'opérations prévues dans le SPSI 2016-2020 pour environ 110 M€. Compte tenu de la crise sanitaire, durant laquelle les chantiers en cours ont été arrêtés, le SPSI 2016-2020 a été prolongé d'un an en 2021, après accord de la DIE et du conseil d'administration de l'Agence. Un nouveau SPSI portant sur la période 2023-2027 est aujourd'hui en cours d'élaboration en lien avec la DIE, la direction du budget et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Ce prochain SPSI devrait intégrer des objectifs d'accompagnement du développement des établissements, d'amélioration de la sécurité de leurs emprises, ainsi que de qualité des installations, en particulier des écoles maternelles et primaires. Ce SPSI veillera également à intégrer les suggestions des plans éducation élaborés par les postes et prendra en compte les conséquences de la crise, pour s'assurer que la programmation immobilière des EGD réponde aux besoins de scolarisation dans les pays d'implantation.

Le SPSI de l'EPIC Institut français (IF) pour la période 2022-2026 a été finalisé et présenté aux tutelles ministérielles de l'opérateur (ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ministère de la culture) le 26/12/2022, puis validé par ces dernières au printemps 2023. Par courrier en date du 1<sup>er</sup> juin 2023, la direction de l'immobilier de l'État a indiqué « *prend[re] acte* » de ce document et formulé plusieurs recommandations, notamment la mise à jour des données du référentiel technique, l'ajustement du calcul des ratios de surface

utile brute, l'actualisation du coût des travaux de restauration du Pavillon français à la Biennale de Venise et la définition d'une stratégie environnementale exhaustive. Le prochain SPSI, présenté en 2026, devra intégrer un diagnostic « *complet et précis* » entre autres pour les volets réglementaire et environnemental et préciser les différentes sources de financement du budget immobilier de l'IF.

Quant au SPSI de Campus France, une première version a été soumise à l'avis de la DIE et a fait l'objet de la part de cette dernière d'une demande de compléments au cours de l'année 2021. Une nouvelle version du SPSI, intégrant les compléments demandés tant par la tutelle que par la DIE, est aujourd'hui en cours de finalisation.

## PROGRAMME

### P104 – Intégration et accès à la nationalité française

Mission : Immigration, asile et intégration

Responsable du programme : Eric JALON, Directeur général des étrangers en France

Le programme 104 contribue à la politique transversale à travers son opérateur, l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), pour lequel les dépenses immobilières sont désormais portées par le programme 216.

## PROGRAMME

### P303 – Immigration et asile

Mission : Immigration, asile et intégration

Responsable du programme : Eric JALON, Directeur général des étrangers en France

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	18 193 433	26 573 962	45 480 000	35 171 000	136 613 000	89 902 427
<b>Total</b>	<b>18 193 433</b>	<b>26 573 962</b>	<b>45 480 000</b>	<b>35 171 000</b>	<b>136 613 000</b>	<b>89 902 427</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission « immigration, asile et intégration », pilotée par la direction générale des étrangers en France (DGEF), le programme 303, dont le responsable est le directeur général des étrangers en France, regroupe les actions et les crédits des politiques relatives à la gestion de l'immigration, à la lutte contre l'immigration irrégulière et à la garantie de l'exercice du droit d'asile pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale. Il a pour finalités l'organisation, la réglementation, la régulation des mouvements migratoires ainsi que l'accompagnement administratif des immigrants légaux et la prise en charge des demandeurs d'asile.

La masse salariale ainsi que les effectifs de la direction sont portés par le programme support du ministère de l'intérieur, le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

## OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**Axes stratégiques suivis par le programme**

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État ;
- conserver le patrimoine immobilier de l'État ;
- professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État.

**Contribution du programme à la politique transversale**

Le programme 303 finance le fonctionnement et l'investissement des 26 centres de rétention administrative (CRA) dont 22 en métropole et 4 en outre-mer et des 28 locaux de rétention administrative (LRA) permanents (24 en métropole et 4 en outre-mer).

Actuellement, 1857 places sont ouvertes au sein des CRA en métropole.

Ce programme finance également le fonctionnement des zones d'attente.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**Faits marquants**

L'ouverture prochaine de nouvelles capacités, notamment avec la création du CRA d'Olivet (90 places), combinée avec l'extension du CRA de Perpignan (12 places supplémentaires pour porter la capacité locale à 60 places), portera à 1959 le nombre total de places en CRA hexagonaux début 2024. En intégrant les 229 places disponibles en outre-mer, le nombre national de places en CRA sera porté début 2024 à 2188 places.

En outre, dans le cadre de la LOPMI, le nombre de places de rétention doit être porté à 3000 d'ici à 2027, de même que l'extension du parc de locaux de rétention administrative. En effet, dans le cadre de la circulaire du 3 août 2022 visant la poursuite de l'exécution du plan de renforcement des capacités de rétention administrative, le ministre de l'intérieur et des outre-mer a demandé à l'ensemble des préfets de zone de diversifier les lieux de placement en développant les capacités de LRA d'au moins un tiers de celles existantes. À ce titre, 66 places supplémentaires en LRA sont programmées en 2024.

Par ailleurs, les travaux de sécurisation des CRA doivent se poursuivre en 2024, conformément à l'instruction ministérielle en date du 3 août 2022 qui prévoit que la rétention est désormais prioritairement destinée aux étrangers présentant un profil pouvant constituer une menace pour l'ordre public et aux étrangers FSPRT (radicalisés). Afin de tenir compte de ce nouveau public, plus difficile, auteur de nombreux incidents, notamment d'évasions ou tentatives d'évasion ayant eu lieu dans plusieurs CRA, il a été décidé en lien avec la DNPAF de la mise en œuvre d'un chantier de sécurisation des sites.

**PROGRAMME****P152 – Gendarmerie nationale**

Mission : Sécurité

Responsable du programme : Général d'armée Christian RODRIGUEZ, Directeur général de la gendarmerie nationale

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 068 464 785	842 532 484	1 182 328 754	827 166 418	986 930 235	902 065 950
<b>Total</b>	<b>1 068 464 785</b>	<b>842 532 484</b>	<b>1 182 328 754</b>	<b>827 166 418</b>	<b>986 930 235</b>	<b>902 065 950</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La gendarmerie nationale assure la paix et la sécurité publiques sur près de 96 % du territoire. La disponibilité opérationnelle des militaires de la gendarmerie est garantie par leur statut militaire et la colocalisation des lieux de travail et de vie, via des concessions de logements par nécessité absolue de service (CLNAS). Son organisation singulière lui permet de remplir sa mission au plus près de la population avec un maillage constitué de 3 728 casernes implantées en métropole et outre-mer.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le parc immobilier se répartit entre les locaux de service et techniques (4,3 millions de m<sup>2</sup>) et les logements de vie des militaires (77 301 logements pour une surface totale de 6,7 millions de m<sup>2</sup>).

Le parc immobilier domanial de la gendarmerie représente 5 149 760 m<sup>2</sup> SUB (47 % de la surface totale du parc de la Gendarmerie Nationale) dont :

- 2 514 450 m<sup>2</sup> sont dédiés aux logements ;
- 2 635 310 m<sup>2</sup> sont dévolus aux locaux de service et techniques.

Les 30 439 logements domaniaux concédés par nécessité absolue de service se répartissent dans 652 casernes. Ils représentent 39 % des logements concédés par nécessité absolue de service.

Le parc immobilier locatif de la gendarmerie nationale représente 5 789 974 m<sup>2</sup> SUB :

- 4 151 851 m<sup>2</sup> sont dédiés aux logements ;
- 1 638 123 m<sup>2</sup> sont dévolus aux locaux de service et techniques.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Dotée du système d'information GEAUDE 2G AI (Gestion Automatique Décentralisée / 2<sup>e</sup> génération / Affaires Immobilières), la gendarmerie dispose du recensement exhaustif des données physiques et financières de son patrimoine immobilier.

Avec la mise en place des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) en 2015, le référentiel technique bâtementaire requis dans ce cadre est alimenté en central à partir des données extraites de GEAUDE 2G AI.

### Améliorer la gestion de l'immobilier de l'État

Conserver le patrimoine immobilier

Le parc domanial est constitué de 652 casernes et représente près de 5,2 millions de m<sup>2</sup>.

Depuis plusieurs années, la gendarmerie bénéficie en moyenne de crédits d'investissement à hauteur de 20 €/ m<sup>2</sup> /an. Toutefois, depuis 2020, un effort important a été consenti dans le cadre du plan de relance et du Beauvau de la sécurité en faveur du parc immobilier de la GN.

Une politique immobilière ambitieuse et pérenne doit ainsi être mise en œuvre afin de conduire des opérations majeures pour la gendarmerie dans le cadre de marchés de partenariat. Dans le cadre d'une approche patrimoniale responsable, ces derniers permettent en effet de faciliter la soutenabilité financière de projets identifiés hors de portée budgétaire du Programme 152, de ne pas obérer la capacité à maintenir le parc domanial et de limiter le recours aux montages locatifs plus coûteux.

Les ressources attendues permettent néanmoins la réalisation d'opérations de réhabilitation et de maintenance des emprises de la gendarmerie, majoritairement axée sur les logements des militaires et de leurs familles. Elles portent principalement sur le traitement du clos et du couvert, la sécurisation des emprises, les mises aux normes réglementaires, la rénovation énergétique, ainsi que sur des travaux de mise à niveau des logements les plus vétustes.

Le programme 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État », est une composante du compte d'affectation spéciale « gestion du patrimoine immobilier de l'État » (CAS). Cette ressource, hors programme 152, demeure un complément non négligeable pour le financement d'opérations immobilières structurantes de la GN, même si elle est variable d'une année à l'autre. La GN bénéficie d'un régime dérogatoire au droit commun arbitré lors de la RIM du 06 juin 2019.

En 2022, le retour des produits de cession GN s'élève à 10,7 M€ pour 15 cessions enregistrées. La GN a bénéficié de financements régionaux à hauteur de 4 M€ pour 695 opérations dont 300 k€ en OM.

Aussi, au titre de l'année 2023, 4 « opérations structurantes » *a minima* sont programmées à partir de ce programme.

Rationaliser le patrimoine immobilier de l'État

Chaque projet immobilier dispose d'un cahier des charges normatif, adapté à la réglementation interne ou externe (chambres de sûreté, alarmes incendie, sécurisation des casernes,...) et cohérent avec les spécifications édictées par la direction de l'immobilier de l'État. L'existence d'une section « études prospectives » au sein de la sous-direction de l'immobilier et du logement de la DGGN, traitant entre autres des normes, garantit le respect de ces prescriptions légales et réglementaires. La gendarmerie nationale poursuit l'effort pour optimiser la gestion de son parc immobilier en s'engageant depuis 2007 dans un « programme de performance » incluant :

- l'optimisation du parc au regard du nombre de militaires bénéficiant d'une CLNAS ;
- la livraison de logements en casernes locatives neuves en remplacement de casernes domaniales vétustes ;
- le strict recours aux prises à bail externes ;
- la généralisation du logement militaire familial pour occuper des logements structurellement vacants en caserne.

Cette gestion rigoureuse vise à une diminution des coûts de gestion : politique du juste besoin en rationalisant et optimisant les surfaces, remplacement de certains logements en application d'une politique de résiliation des baux les plus onéreux, optimisation des logements en caserne.

La nouvelle note « surfaces » signée par la Première Ministre le 08 février 2023 qui officialise la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État entend aller plus loin dans l'optimisation du patrimoine de l'État et la promotion d'une nouvelle conception des espaces de travail. Cela se traduit par l'introduction de nouveaux ratios d'occupation et indicateurs, à intégrer dès 2023 à l'ensemble des projets de construction, de rénovation, d'acquisitions et de prises à bail. La gendarmerie est d'ores et déjà vigilante au respect du nouveau ratio normatif de 16 m<sup>2</sup> SUB par résident notamment dans les projets de démétropolisations qui seront soumis à labellisation. L'ensemble des référentiels immobiliers sont en cours de révision.

Professionaliser la gestion du parc immobilier de l'État

Reposant sur les résultats d'une expérimentation initiée en 2019, la chaîne « affaires immobilières » de la gendarmerie nationale a été réorganisée en 2022 en trois niveaux complémentaires (central, régional et départemental). Désormais structurée en adéquation avec l'organisation de la politique immobilière de l'État en région, elle contribue à améliorer la fiabilité des informations d'évaluation des projets immobiliers et assure la cohérence et le suivi des directives ainsi que leur uniformité au plan national. La gendarmerie nationale s'appuie sur ces éléments pour procéder régulièrement à des revues détaillées des grands ensembles immobiliers dans le cadre de schémas directeurs de résidence, ou au sein des grandes agglomérations urbaines en planifiant les réorganisations des unités au regard de la ressource, dans un souci de cohérence entre les lieux de travail et de vie et d'optimisation des crédits.

La réglementation interne et le portail unique de l'immobilier de l'État complètent le dispositif par une information pertinente et accessible à l'ensemble des personnels de la gendarmerie nationale. Enfin, la gendarmerie s'est fixée l'objectif de développer d'ici la fin 2023, 12 supports de formations pédagogiques en ligne utiles au maintien à niveau de ses personnels.

Être un État exemplaire

### *Développement durable*

S'appuyant sur sa feuille de route portant sur les enjeux de la RSE[1], initiée en 2010 et complétée en 2020 par les 20 mesures « services publics éco responsables », la gendarmerie nationale est durablement mobilisée dans une démarche en faveur de la transition écologique. Ainsi :

- elle s'attache à ce que les normes environnementales fassent partie de chacun de ses projets de construction et de réhabilitation ;
- elle s'engage avec volontarisme depuis plusieurs années dans le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui constitue l'un des instruments phares de la politique de maîtrise de la demande énergétique en France. Les subventions récupérées sont réinvesties dans des opérations de maîtrise de la demande énergétique qui génèrent à leur tour des nouveaux CEE (changement de chaudière, isolation par l'extérieur, double vitrage, éco-régulateur de chaudière, calorifugeage, etc.). Aux fins de créer une dynamique vertueuse fondée sur l'intéressement, la ressource CEE dégagée à partir des opérations immobilières conduites par les régions de gendarmerie sur leur budget de fonctionnement leur est intégralement reversée. Ces crédits sont obligatoirement réinvestis dans des opérations tout autant écologiquement vertueuses et engendrant également de nouveaux CEE ;
- elle poursuit ses investissements de raccordement au chauffage urbain. Avec 120 sites déjà raccordés, elle réduit ainsi sa dépendance au gaz et au pétrole et bénéficie de 70 % d'énergie verte dans son mix énergétique ;
- elle veille, dans le cadre du verdissement de sa flotte de véhicules, à l'installation des bornes de recharges dans les casernes ;
- enfin, elle conduit 79 opérations (à mise en œuvre rapide) pour un montant de 6,7 M€ au titre de l'appel à projets lancé dans le cadre du plan de résilience 2022 permettant de réduire à très court terme la dépendance aux énergies fossiles importées et, de manière corrélée, contribue à l'amélioration de la performance environnementale du parc immobilier de l'État.

[1]La responsabilité sociétale des entreprises est un concept né dans les années 1960 désignant la prise en compte des préoccupations liées au développement durable des activités des entreprises.

### *Favoriser l'accès des sites aux personnes en situation de handicap*

Les unités de gendarmerie ouvertes au public font progressivement l'objet d'une mise aux normes d'accessibilité au profit des personnes à mobilité réduite. Les agendas d'accessibilité programmée ont ainsi été établis en 2015 par les préfetures avec un financement partiel à partir du programme 309, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 à partir du programme 724 et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à partir du programme 723 - volet déconcentré -. Pour le parc domanial de la gendarmerie, une partie des travaux, relevant de l'utilisateur, est financée par le programme 152. Pour le parc locatif, si une grande partie des travaux d'accessibilité est financée par les propriétaires-bailleurs, la gendarmerie prend à sa charge ceux qui relèvent du locataire.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### **Faits marquants**

- Depuis 2020, un effort important a été entamé dans le cadre du volet écologique du plan France relance et du Beauvau de la sécurité en faveur du parc immobilier de la Gendarmerie. La LOPMI devrait être l'occasion d'inscrire dans la durée cette nouvelle dynamique. Face au besoin actuel annuel estimé, a minima, à 300 M€ en crédits d'investissements et 100 M€ en crédits de fonctionnement, une politique immobilière ambitieuse et vertueuse doit être mise en œuvre. Elle nécessite durablement de préserver la trajectoire financière prévue par la LOPMI mais aussi de recourir aux marchés de partenariat pour certains projets indispensables et reportés depuis de nombreuses années. 7 projets sont d'ores et déjà identifiés et l'avancée des études permettrait de lancer les opérations dans les 2 prochaines années.

- La création de 200 brigades territoriales de gendarmerie est un engagement fort du Président de la République, pris dans le cadre du projet de LOPMI. Il concrétise le renforcement de la présence de l'État dans les territoires, y compris les plus éloignés. Ambitieux, il constitue une opportunité inédite pour moderniser l'offre de sécurité de la gendarmerie nationale pour les Français et mieux prendre en compte leurs préoccupations de sécurité.
- La gendarmerie nationale est amenée à financer, sur les crédits du P152, le surcoût de quelques-unes des 451 opérations engagées pour un montant global de 137 M€ en 2021 dans le cadre du volet écologique du Plan « France relance » (P362), soit 9,3 M€ sur le budget 2023.
- La première installation de panneaux photovoltaïques aux fins d'autoconsommation a été installée sur l'école de Tulle dans le cadre du partenariat avec l'agence de l'immobilier et de l'État (AGILE), bras opérationnel de la DIE.

[1]Le préfet de région est le responsable régional de la stratégie immobilière des services de l'État.

### Analyse de l'évolution des crédits

- Depuis 2020, un effort important a été entamé dans le cadre du volet écologique du plan France relance et du Beauvau de la sécurité en faveur du parc immobilier de la Gendarmerie. La LOPMI devrait être l'occasion d'inscrire dans la durée cette nouvelle dynamique. Face au besoin actuel annuel estimé, a minima, à 300 M€ en crédits d'investissements et 100 M€ en crédits de fonctionnement, une politique immobilière ambitieuse et vertueuse doit être mise en œuvre. Elle nécessite durablement de préserver la trajectoire financière prévue par la LOPMI mais aussi de recourir aux marchés de partenariat pour certains projets indispensables et reportés depuis de nombreuses années. 7 projets sont d'ores et déjà identifiés et l'avancée des études permettrait de lancer les opérations dans les 2 prochaines années.
- La création de 200 brigades territoriales de gendarmerie est un engagement fort du Président de la République, pris dans le cadre du projet de LOPMI. Il concrétise le renforcement de la présence de l'État dans les territoires, y compris les plus éloignés. Ambitieux, il constitue une opportunité inédite pour moderniser l'offre de sécurité de la gendarmerie nationale pour les Français et mieux prendre en compte leurs préoccupations de sécurité.
- La gendarmerie nationale est amenée à financer, sur les crédits du P152, le surcoût de quelques-unes des 451 opérations engagées pour un montant global de 137 M€ en 2021 dans le cadre du volet écologique du Plan « France relance » (P362), soit 9,3 M€ sur le budget 2023.
- La première installation de panneaux photovoltaïques aux fins d'autoconsommation a été installée sur l'école de Tulle dans le cadre du partenariat avec l'agence de l'immobilier et de l'État (AGILE), bras opérationnel de la DIE.

### Analyse de l'évolution des emplois

Le sous-dimensionnement de sa chaîne des affaires immobilières a conduit la gendarmerie nationale à repenser ses effectifs et son organisation.

En réponse aux défis immobiliers majeurs auxquels elle a dû répondre (conduite des opérations décidées dans le cadre des plans « poignées de porte » successifs depuis 2020 et des opérations financées au titre du volet écologique du Plan de relance) et auxquels elle doit encore répondre (conduite des opérations retenues au titre du Plan de résilience et de celles qui seront à conduire grâce aux crédits attendus au titre du projet de LOPMI), son renforcement s'est concrétisé par une augmentation de 82 ETP, initiée en 2018, sur une période de 4 ans. La chaîne AI compte ainsi 604 ETP dont 360 militaires spécialisés.

Cet ajustement nécessaire d'effectifs s'est accompagné en 2020 et 2021 d'un recrutement temporaire de 30 spécialistes des affaires immobilières permis dans le cadre du plan de relance.

Accompagnant les travaux relatifs à la convergence des régions 21 vers les régions 13, la nouvelle organisation de la chaîne AI de la gendarmerie se structure autour de 3 axes :

- un recentrage des échelons locaux sur leurs missions « cœur de métier » ;
- un regroupement des missions zonales et régionales pour une réactivité accrue ;

- une adéquation avec l'organisation de la politique immobilière de l'État en région .

## PROGRAMME

### P161 – Sécurité civile

Mission : Sécurités

Responsable du programme : Julien MARION, Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	19 929 440	13 243 513	23 906 468	17 692 968	39 578 332	25 394 832
<b>Total</b>	<b>19 929 440</b>	<b>13 243 513</b>	<b>23 906 468</b>	<b>17 692 968</b>	<b>39 578 332</b>	<b>25 394 832</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 161 se compose des quatre actions suivantes :

- l'action n° 11 « prévention et gestion de crises » couvre la prospective et l'identification des risques et menaces potentiels ou avérés, la préparation et la coordination opérationnelle des différents acteurs et moyens avant, pendant et après la crise ;
- l'action n° 12 « préparation et Interventions spécialisées des moyens nationaux » regroupe les moyens nationaux que l'État met à la disposition de la population, au quotidien ou lors de catastrophes majeures tant naturelles que technologiques. Elle recouvre les crédits nécessaires à leur préparation opérationnelle et à leur emploi. C'est cette action qui porte les dépenses immobilières du programme 161 ;
- l'action n° 13 « soutien aux acteurs de la sécurité civile » correspond aux activités de coordination et de formation des autres acteurs de sécurité civile (services départementaux d'incendie et de secours et associations de sécurité civile) ;
- l'action n° 14 « soutien à la politique de sécurité civile » reprend toutes les fonctions de soutien général du programme.

La contribution à l'amélioration de la gestion du patrimoine immobilier de l'État repose sur la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de la sécurité civile, basé sur plusieurs grandes orientations, guidées notamment par les conclusions de l'enquête de l'Inspection générale de l'administration (IGA) sur le bureau du déminage ainsi que sur la volonté de regrouper certaines entités afin de réduire les coûts de fonctionnement.

S'agissant de l'entretien, les contrôleurs immobiliers de la DGSCGC sont en contact permanent avec les utilisateurs des sites délocalisés, afin de définir la nature des travaux à mettre en œuvre et en évaluer les coûts. Ils établissent, en liaison avec les chefs de centres, la priorisation des travaux à mener et apportent leur expertise technique dans le suivi des réalisations.

Le recueil des différentes actions à conduire est établi annuellement. Leur programmation se fait, pour l'année suivante, par ordre de priorité : 1. sécurité des personnes, 2. sauvegarde du bâtiment, 3. autres travaux à envisager rapidement.

## OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

Agence du Numérique de Sécurité Civile (ANSC).

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Faits marquants

Évolutions ayant un impact sur l'immobilier :

L'entrée en vigueur de la LOPMI et des moyens qui y sont adossés ont fait émerger de nouveaux projets :

- le Hub 3D de sécurité civile à Nîmes-Garons
- la sécurisation des bases hélicoptères
- l'adaptation des bases au nouveau modèle d'hélicoptère (H145)
- la mise aux normes des sites de stockage pyrotechniques.

Principaux projets immobiliers :

Les projets suivants sont en cours de réalisation :

- site de stockage et destruction à Ressaincourt (déminage Metz)
- site de stockage de Vimy (déminage Arras)
- site de destruction de Cléry sur Somme (déminage Arras)
- zone vie et stockage à Colomiers (déminage Toulouse)
- zone vie à La Rochelle (déminage).

Les projets suivants sont en préparation :

- réaménagement des locaux vie de la base hélicoptères du Havre
- extension de la zone de restauration de la base de sécurité civile à Nîmes-Garons
- création de locaux pour les partenaires (médicaux, secouristes) sur la base hélicoptères de Perpignan
- zone vie à proximité de Strasbourg (déminage Strasbourg)
- nouvelle base hélicoptère mutualisée avec la gendarmerie nationale sur l'aéroport des Abymes (Guadeloupe)
- réaménagement des locaux et création d'un hangar pour la base hélicoptères de Grenoble
- hub sécurité civile sur la base Avions à Nîmes-Garons.

### Analyse de l'évolution des emplois

L'effectif immobilier au sein de la DGSCGC est stable et se compose d'un ingénieur et de trois contrôleurs.

**PROGRAMME****P176 – Police nationale***Mission : Sécurités**Responsable du programme : Frédéric VEAUX, Directeur général de la police nationale*

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	670 781 515	435 564 242	803 726 808	452 661 806	737 990 281	438 038 291
<b>Total</b>	<b>670 781 515</b>	<b>435 564 242</b>	<b>803 726 808</b>	<b>452 661 806</b>	<b>737 990 281</b>	<b>438 038 291</b>

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

Le programme 176 fait partie de la mission « sécurités », relevant du ministère de l'intérieur et des outre-mer.

Placé sous la responsabilité du directeur général de la Police nationale (DGPN), le programme 176 s'articule autour des six actions suivantes :

- assurer l'ordre public et la protection de la souveraineté ;
- garantir la paix et la sécurité publique ;
- contribuer à la politique de sécurité routière ;
- assurer la police des étrangers et la sûreté des transports internationaux ;
- assurer les missions de police judiciaire et de concours à la justice ;
- optimiser les moyens consacrés au commandement, les ressources humaines et la logistique.

Les services de la police nationale occupent un parc immobilier composé de 2 674 sites au 3 août 2023 (données Chorus REFEX), pour une surface brute de 4.6 millions de m<sup>2</sup> (91 % du parc immobilier du programme relèvent du domanial, 5 % sont des surfaces locatives publiques et 4 % des surfaces locatives privées).

Le parc immobilier de la police nationale est composé de bâtiments tels que :

- les commissariats et hôtels de police,
- les écoles et structures de formation : locaux d'hébergement, pédagogiques, de restauration, équipements sportifs...
- les cantonnements et casernements des compagnies républicaines de sécurité,
- les locaux techniques : laboratoires de police technique et scientifique, stands de tir, armurerie, soutes à munitions, cuves à carburant, gymnases, dojo, etc.

**OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME**

- l'école nationale supérieure de la police (ENSP).

Les dépenses immobilières relatives au parc de cet opérateur sont directement imputées sur le programme 176.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 176 s'inscrit dans l'ensemble des axes stratégiques du ministère de l'intérieur dont la mise en œuvre est pilotée par la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI), service transversal rattaché au secrétariat général du ministère.

Ses services sont intégrés dans le périmètre du logiciel référentiel technique (RT) de la direction de l'immobilier de l'État, qui permet le suivi des implantations immobilières domaniales et locatives et des consommations d'énergie. Il constitue un outil d'aide à la décision dans le cadre de l'élaboration de la programmation immobilière.

Le programme 176 est également précurseur en matière de certificats d'économie d'énergie. Un partenariat avec EDF et la société GEO-Partager la croissance (GEO-PLC) permet de bénéficier d'une expertise et de conseils en la matière. Les certificats obtenus à la suite des travaux sont valorisés par les prestataires, ce qui permet au responsable de programme de financer de nouveaux travaux d'économie d'énergie. S'agissant des constructions neuves, le programme 176 s'attache au respect des normes de haute qualité environnementale (HQE) et de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, dans le cadre de ses programmes de construction.

En matière de gestion, l'accent est mis sur la réduction des coûts, notamment sur les loyers, avec deux axes majeurs :

- l'arrêt des montages type AOT/ LOA qui engagent l'État sur le long terme ;
- la renégociation à la baisse des baux avec les partenaires privés, au profit d'engagements à moyen terme.

Cet engagement du programme repose par ailleurs sur une politique d'optimisation du nombre d'implantations et sur des conditions d'utilisation des surfaces disponibles.

Par ailleurs, plusieurs services de la police nationale sont concernés par le mouvement de démétropolisation des services centraux du ministère, annoncé le 16 mars 2022. Le siège du service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS) a ainsi été transféré de Nanterre (92) à Angers (49) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. D'autres services connaîtront la même évolution dans les années à venir dont l'Agence nationale des données de voyage (ANDV), pour rejoindre Châlons-en-Champagne en 2024, certains services de la police judiciaire, l'IGPN et l'Académie de police.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Faits marquants

L'exercice budgétaire 2023 est marquée par les événements majeurs suivants :

- la pérennisation de l'augmentation des crédits d'investissements immobiliers amorcée en 2022 avec le Beauvau de la sécurité, qui a permis l'engagement de projets structurants (construction de l'hôtel de police de Nice et de Valenciennes, rénovation lourde de l'école de police de Oissel) ;
- l'inflation a généré depuis 2022 de nombreux surcoûts qui pèsent aussi bien sur les dépenses de fonctionnement que d'investissement immobilier. Pour exemple : +9 % pour l'hôtel de police du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, +10 % pour l'hôtel de police de Basse-Terre, +2,43 M€ pour le commissariat d'Aulnoye-Aymeries (dont 2 M€ supportés en 2022) se poursuivant en 2023, +1,4 M€ pour le réemploi du 36 quai des Orfèvres. Ces augmentations viennent limiter l'impact positif des crédits obtenus dans le cadre du Beauvau de la sécurité. Les prévisions pour l'exercice budgétaire 2024 laissent à penser que le renchérissement des prix se poursuivra.

Par ailleurs, il est prévu une hausse de 7,4 % en 2023 et de 4,3 % en 2024 de l'indice de révision des loyers (ILAT). Les dépenses d'énergie subissent la tension inflationniste, les consommations augmentent ainsi de 10,5 % en CP en 2022 par rapport à 2021. Pour y faire face la programmation de ces dépenses a été revue à la hausse. Ainsi la prévision de dépenses s'élève à 64 M€ en 2023, soit une hausse de 32,3 % par rapport aux consommations 2022.

- l'augmentation des besoins immobiliers liés à la formation, dans un contexte de recrutements importants dans la police nationale en 2023 et 2024. Le renforcement de la formation initiale et continue des policiers se traduit également par la réhabilitation lourde des bâtiments d'hébergement des élèves de l'ENP de Oissel (1,7 M€ à décaisser sur 2023).
- Le lancement ou la poursuite d'opérations emblématiques pour la police nationale :
  - l'engagement du marché de construction de l'hôtel de police de Nice (214,75 M€ engagés en 2022) avec un démarrage des travaux en 2023 ;
  - Le relogement de l'hôtel de police d'Arras ;
  - la construction de l'hôtel de police de Marseille ;
  - le relogement de l'hôtel de police de Valenciennes ;
  - l'extension du siège d'Interpol de Lyon ;
  - le regroupement des commissariats 13 et 14 de Marseille.
- La création et la pérennisation du plan sécurisation (10 M€ prévus en 2023)
- La reconduction du plan de poignées de porte (10 M€ prévus en 2023)
- La création d'une enveloppe spécifique pour l'adaptation des locaux RT aux normes du secret (7 M€ prévus en 2023)

Dans un contexte budgétaire contraint par l'inflation, le responsable de programme 176 priorise la poursuite des opérations engagées et la réponse à des besoins opérationnels impératifs (adaptation des locaux RT aux normes du secret) ainsi qu'à l'amélioration concrète des conditions de travail des policiers (plans poignées de portes, de sécurisation).

### Analyse de l'évolution des crédits

(Présentation des faits marquants au plan budgétaire - financiers, de transition écologique, d'accessibilité... - des gestions 2022 et 2023 ainsi que des projets immobiliers pour 2023 et 2024 qui expliquent l'évolution du montant des crédits).

En LFI 2022, 605,9 M€ en AE et 386,4 M€ en CP ont été budgétés pour les dépenses immobilières (T3 +T5) sur le programme 176 ainsi que 54,1 M€ au titre du programme 363 (plan de relance). Les données d'exécution pour l'année 2022 sont de 670,77 M€ en AE et 435,51 M€ en CP pour le programme 176, des redéploiements entre les briques du programmes 176 ayant permis de compenser l'insuffisance de crédits au regard des besoins réels en investissements immobiliers. Pour le programme 363, 36,5 M€ et 19,3 M€ en CP ont été exécutés.

En LFI 2023, 803,72 M€ en AE et 452,66 M€ en CP ont été programmés sur le programme 176 immobiliers (T3 + T5) pour les investissements ce qui correspond à une augmentation de 41 % pour les AE et 32 % pour les CP. Plus aucune budgétisation n'est effectuée sur le programme 363 à partir de 2023. En revanche, le report des crédits non consommés a été obtenu à hauteur de 626 k€ et 5,6 M€ en CP afin de pouvoir terminer et payer les dernières opérations immobilières.

La prévision de crédits pour le PLF 2024 s'élève à 737,8 M€ en AE et 437,3 M€ en CP, dont :

- 207,2 M€ en AE et 223,5 M€ en CP pour les dépenses de l'occupant (titre 3) ;
- 530,6 M€ en AE et 213,8 M€ en CP pour les dépenses du propriétaire (titre 5).

## PROGRAMME

### P207 – Sécurité et éducation routières

Mission : Sécurités

Responsable du programme : Florence GUILLAUME, Déléguée à la sécurité routière

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
03 – Éducation routière	4 892 438	4 892 438	5 003 007	5 003 007	5 031 111	5 031 111
<b>Total</b>	<b>4 892 438</b>	<b>4 892 438</b>	<b>5 003 007</b>	<b>5 003 007</b>	<b>5 031 111</b>	<b>5 031 111</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 207 retrace l'action et les moyens mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur en matière de sécurité routière pour l'observation de l'insécurité routière, la communication nationale, les actions locales et l'éducation routière, en complément des actions menées principalement par les programmes « gendarmerie nationale », « police nationale » et « structures et dispositifs de sécurité routière ».

La finalité de ce programme est de lutter contre l'insécurité routière et de réduire ainsi le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes de France. À partir des orientations fixées par le comité interministériel de la sécurité routière (CISR), les actions menées par le programme s'appuient sur trois composantes : le conducteur, la route et le véhicule.

Le programme 207 comporte trois actions. Les dépenses liées à l'immobilier relevant directement du programme ne concernent que l'action n° 3 consacrée à l'éducation routière.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

L'effort engagé pour améliorer la gestion de son parc immobilier et diminuer ses coûts de gestion conduit le programme 207 à s'inscrire dans l'ensemble des axes stratégiques définis par l'État.

### Contribution du programme à la politique transversale

L'une des principales missions de cette action « éducation routière » concerne l'organisation des épreuves pratiques du permis de conduire sur l'ensemble du territoire. Cette activité est assurée par les bureaux de l'éducation routière positionnés au sein des directions départementales interministérielles (DDT/DDTM, DDPP) ou des préfectures, selon l'organisation locale retenue.

On recense 550 centres d'examens pour le permis A, 1 050 centres pour le permis B et 451 centres pour le permis CE.

Le nombre de centres A et CE a doublé par rapport au dernier exercice, car ces derniers ont dû être dissociés dans l'applicatif « RdvPermis ».

Les dépenses immobilières qui découlent de l'organisation des examens du permis de conduire sont de plusieurs natures et peuvent être regroupées au sein de deux grandes familles : les dépenses immobilières courantes et les dépenses immobilières d'investissement.

Les interventions sur ces différentes implantations s'inscrivent toujours dans une démarche de conservation et rationalisation du parc, tout en veillant à en favoriser l'accessibilité.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Analyse de l'évolution des crédits

Les dépenses immobilières courantes concernent les frais de fonctionnement des cellules d'éducation routière d'examen du permis de conduire, ainsi que ceux des commissions médicales au sein des préfetures en charge, notamment, des visites d'aptitude à la conduite des personnes handicapées. Depuis juin 2016, l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire est externalisée et ne nécessite donc plus la location des salles.

En 2022, les dépenses immobilières d'investissement ont notamment concerné la rénovation lourde d'anciens centres d'examen (bâtiments, pistes) ainsi que la poursuite d'opérations ayant débuté en 2020 :

- Palais-sur-Vienne (87) (14 841 € en CP),
- Carentan (50) (43 763 € en CP),
- Dainville (62) (63 206 € en CP),
- Blois (41) (141 025 € en CP),
- Les Abymes (971) (162 825 € en CP).
- Puy-en-Velay (43) (179 950 € en CP),
- Aulnay-sous-Bois (93) (114 742 € en CP),
- Rungis (94) (176 200 € en CP),
- Gennevilliers (92) (49 867 € en CP),
- Alès (30) (54 678 € en CP).

Pour 2024, le budget sera en progression par rapport à 2023, à 4,5 M€, en raison de la prise en compte de la hausse des prix des matières premières et du coût de la construction et d'autre part, de la reprise des projets qui avaient été interrompus en 2021 et 2022 en raison de la crise sanitaire.

Les crédits du PLF 2024 tiennent compte de la poursuite des travaux, depuis 3 à 4 ans, en matière de rénovation, de mise aux normes et de sécurisation des centres d'examen du permis de conduire ainsi que la poursuite de la création de nouveaux centres d'examen du permis de conduire sur la période 2023-2027 à la suite de la fermeture de centres existants ou de nécessité dans certains départements d'en créer.

Ces crédits devraient permettre de :

- réaliser les travaux du Centre d'examen du permis de conduire (CEPC) de Tulle en Corrèze (300 000 €) ;
- d'avancer dans la réalisation du CEPC de Bar-le-Duc dans la Meuse (860 000 €) ;
- d'engager les travaux du CEPC de Saint-Dié-des-Vosges dans les Vosges, après financement récent de l'étude de faisabilité (800 000 €) ;
- d'étudier la faisabilité d'un CEPC en Vendée à Dompierre-sur-Yon (en cours d'évaluation financière) ;
- de reprendre les travaux du CEPC des Abymes en Guadeloupe (2,1 M€) ;
- d'améliorer la sécurité du CEPC de Saint-Priest dans le Rhône, suite à des agressions répétées d'IPCSR (mise en place de caméras de vidéo-surveillance) (20 000 € en 2023 et 50 000 € en 2024) ;
- d'engager la création d'un centre d'examen pour permis moto (66 000 € pour les pistes et 12 000 € pour l'installation d'un modulaire), à Saint-Martin-Bellevue ;
- de poursuivre la sécurisation des centres existants et l'amélioration des conditions d'accueil des candidats au permis de conduire.

## PROGRAMME

### P232 – Vie politique

Mission : Administration générale et territoriale de l'État

Responsable du programme : Didier MARTIN, Secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	266 746	1 108 459	292 629	1 258 175	372 004	1 716 650
<b>Total</b>	<b>266 746</b>	<b>1 108 459</b>	<b>292 629</b>	<b>1 258 175</b>	<b>372 004</b>	<b>1 716 650</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le ministère de l'intérieur et des outre-mer a pour mission de garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des élections.

Le programme 232, dont le secrétaire général est responsable, a notamment pour finalité la mise en œuvre de la loi de 1990 sur le financement de la vie politique.

Le programme est composé de trois actions dont une concourt à la politique immobilière de l'État : l'action 03 « Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques » (CNCCFP) qui retrace les activités de ladite commission, autorité administrative indépendante. Le budget opérationnel de programme « CNCCFP » comprend des crédits permettant de financer le loyer et les charges locatives de la CNCCFP.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques a conclu en octobre 2020 un bail commercial pour une durée ferme de 9 ans, soit jusqu'en 2030. Elle occupe une surface de 1626 m<sup>2</sup>, incluant l'augmentation de la quote-part des parties communes de 19 m<sup>2</sup> depuis juin 2022.

La contribution de la Commission à la politique transversale se traduit par le règlement de loyers non budgétaires et des autres charges afférentes.

Compte tenu de la structure et de la taille de la Commission, aucun emploi n'est dédié spécifiquement aux fonctions immobilières. En conséquence, il n'est pas possible d'isoler les dépenses de personnel relatives à l'exercice de ces fonctions, assumées de manière transversale par le service des affaires générales.

## PROGRAMME

## P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Mission : Administration générale et territoriale de l'État

Responsable du programme : Didier MARTIN, Secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
05 – Affaires immobilières	263 857 137	160 745 660	263 082 798	230 514 844	1 168 487 344	318 834 883
<b>Total</b>	<b>263 857 137</b>	<b>160 745 660</b>	<b>263 082 798</b>	<b>230 514 844</b>	<b>1 168 487 344</b>	<b>318 834 883</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 216 porte les fonctions de pilotage du ministère de l'intérieur au travers des activités d'état-major, d'expertise, de conseil et de contrôle qu'il assure. Il veille à la cohérence du soutien apporté par les fonctions support à dimension transversale exercées par le secrétariat général, assurant une gestion mutualisée de différentes prestations au profit des directions et services de l'ensemble du ministère. Il regroupe l'ensemble des crédits relatifs aux affaires juridiques et contentieuses du ministère ainsi que ceux du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

En 2022, les crédits relatifs aux cultes ont été transférés sur le programme 216, qui reprend à son compte les dépenses relatives au patrimoine des cultes détenu par l'État dans les départements concordataires.

La stratégie pour 2024 est structurée autour de quatre axes :

- poursuivre les efforts engagés en termes d'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection juridique des fonctionnaires ;
- assurer la mise en œuvre des programmes d'action de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- maintenir la qualité des prestations réalisées au profit des directions et services du ministère en améliorant l'efficacité de la gestion des moyens dont ils disposent et la maîtrise du coût des fonctions support notamment dans le cadre rénové des fonctions achats et numérique depuis la création en 2020 du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur (SAILMI) et de la direction du numérique (DNUM) ;
- assurer la gouvernance des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) rattachés au périmètre du secrétariat général.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 216 porte l'ensemble des dépenses de fonctionnement (loyers, LOA, entretien, maintenance préventive et curative, énergie et fluide) et d'investissement du périmètre immobilier de l'administration centrale sur l'ensemble du territoire ainsi que des fonctions supports des SGAMI (dépenses liées à l'équipement des garages incluses).

Pour l'administration centrale, la part des dépenses d'investissement est principalement constituée des remboursements du capital du crédit-bail immobilier (CBI) du site de Levallois-Perret (direction générale de la sécurité intérieure – DGSI) et de l'AOT d'Issy-les-Moulineaux (direction générale de la gendarmerie nationale – DGGN), ainsi que les échéances du CBI de l'immeuble « Garance » depuis octobre 2015 (regroupement de services jusque-là disséminés sur 11 sites).

En vertu du régime concordataire, l'État est propriétaire de quatre implantations : les palais épiscopaux et les grands séminaires de Metz et de Strasbourg. À ce titre, il en assure uniquement l'entretien du propriétaire.

## Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

### Rationalisation du parc immobilier de l'État

Dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), le ministère de l'intérieur avait inscrit, depuis 2018, la recherche d'un nouveau site domanial pour prendre le relais du site parisien « Lumière », dont le bail arrive à expiration fin 2023. Après de nombreuses discussions techniques et financières, le ministère a opté fin 2021, pour l'acquisition, auprès de la société VINCI, d'un ensemble immobilier en l'état futur d'achèvement (VEFA), avec pour destination finale l'installation des services « support » du ministère à partir de la fin de l'année 2026. L'acte d'acquisition a été signé au mois de décembre 2021 pour un montant de 286 630 800 € en AE et 30 223 680 € en CP.

Entre 2022 et la livraison du site, cette acquisition sera complétée par des études et des travaux additionnels réalisés par le biais d'un mécanisme de « fiches navette », valant avenants à la VEFA. Ce mécanisme permet d'anticiper la mise à disposition du ministère de locaux propres à une future utilisation tertiaire, sans incidence sur la nature de l'immeuble ou sa conception.

Par ailleurs, la création d'un site unique pour la DGSi s'est traduite par la mise en place d'un financement de l'opération de construction de l'ouvrage porté par le programme. Après une phase de déconstruction des bâtiments existants sur la période 2022-2023 sur les deux terrains acquis en 2021 (114 M€), le marché global de construction sera engagé en 2024.

Enfin, la politique immobilière du ministère de l'intérieur intègre aussi, dès 2022, la mise en œuvre de la relocalisation de certains services d'administration centrale en province : 1 000 à 1 500 postes de travail ont été identifiés dans ce cadre. La gestion des services délocalisée du secrétariat général sera par la suite assurée par les SGAMI sur ce programme.

Ces trois projets d'ampleur vont à terme profondément réorganiser le parc immobilier d'Île-de-France.

Par ailleurs, la mise en place d'un plan pluriannuel de maintenance et d'un plan pluriannuel d'investissements a permis de se doter d'outils pour traduire les orientations stratégiques du SPSI, mieux organiser l'activité du périmètre et mieux communiquer avec les directions sur les objectifs à atteindre. Le volet budgétaire de ces plans a permis de mieux anticiper les besoins pluriannuels en AE/CP dans le cadre notamment d'un plan d'action pour la mise en œuvre du décret éco-tertiaire.

### *Impact de l'inflation sur le coût des énergies et réduction de l'impact*

Dans le cadre d'une forte volatilité du coût de l'énergie, notamment l'électricité, la programmation des AE en 2023 connaît un sursaut conséquent par rapport à la programmation 2022 en raison du renouvellement de l'ensemble des marchés de gaz et d'électricité pour la période 2024-2025 (gros contrats) et 2024-2027 (petits et moyens contrats) et de la prise en compte du coût actuel de l'énergie.

En effet, le coût de l'énergie négocié dans le cadre des marchés a subi une très forte hausse : fin 2021, le prestataire du marché d'électricité Hydroption s'est désengagé. La DAE a sélectionné un nouveau prestataire pour une seule année au lieu de deux, obligeant chaque entité concernée sur le P216 à prévoir un engagement en novembre 2021 pour couvrir l'année suivante sur la base du surcoût communiqué, le prix unitaire passant de 125 €/Mwh à 165 €/Mkwh. En 2022, la DAE a sélectionné un nouveau prestataire pour couvrir la seconde période annuelle du marché initiale. Le prix unitaire est passé de 165 €/Mwh à 463,5 €/Mkwh. Ainsi en 2 ans, le prix de l'électricité des contrats du programme 216 a augmenté de 271 %.

La mise en œuvre du décret éco-tertiaire dans les bâtiments assujettis a été initié à travers une politique offensive de travaux immobiliers pour atteindre les réductions de consommations d'énergie prévues en 2030 (-40 %), 2040 (-50 %) et 2050 (-60 %).

**PROGRAMME****P354 – Administration territoriale de l'État**

Mission : Administration générale et territoriale de l'État

Responsable du programme : Didier MARTIN, Secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale	306 815 791	318 686 284	527 397 459	323 342 475	354 490 857	313 342 475
<b>Total</b>	<b>306 815 791</b>	<b>318 686 284</b>	<b>527 397 459</b>	<b>323 342 475</b>	<b>354 490 857</b>	<b>313 342 475</b>

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

Le programme 354 porte les ressources des services placés sous l'autorité des préfets, dont le réseau préfectoral, les directions régionales de l'Administration territoriale de l'État ATE (DR), ainsi que les directions départementales interministérielles (DDI).

Le regroupement de ressources ministérielles HT2 sur le seul programme 354 doit faciliter les différentes actions de mutualisations, de convergence et d'harmonisation menées dans les services déconcentrés de l'ATE, simplifier les financements d'investissements et optimiser les dépenses de fonctionnement courant et immobilières.

En matière immobilière, le programme 354 couvre deux catégories de dépenses immobilières :

- D'une part, les dépenses dites « de l'occupant » (fonctionnement), qui regroupent principalement les loyers, les charges immobilières, les travaux d'entretien courant, les fluides et le nettoyage et gardiennage. Cela concerne le réseau des préfetures et sous-préfetures (hors Paris), les hauts commissariats, les services des administrations supérieures d'outre-mer, les secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR), les directions régionales sous l'autorité des préfets de région, en métropole et dans les départements-régions d'outre-mer, ainsi que les directions départementales interministérielles (DDI) métropolitaines ;
- D'autre part, les dépenses dites « du propriétaire » (investissement), qui regroupent les opérations d'acquisition, de construction et d'entretien lourd ainsi que les travaux structurants. Cela concerne exclusivement le réseau des préfetures et sous-préfetures (hors Paris), les hauts commissariats, les services des administrations supérieures d'outre-mer et les secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR).

Les dépenses dites « du propriétaire » ainsi que d'investissement « de l'occupant » des directions régionales sous l'autorité des préfets de région, en métropole et dans les départements-régions d'outre-mer, ainsi que des directions départementales interministérielles (DDI) métropolitaines relèvent d'autres vecteurs budgétaires.

**CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE**

Le programme 354 contribue, dans le cadre de son périmètre immobilier, à l'ensemble des axes portés par la politique transversale et selon la déclinaison établie par la direction de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières (DEPAFI) pour le ministère de l'intérieur.

À ce titre, le programme 354 participe en particulier à :

### 1 – La bonne conservation du patrimoine immobilier

Dans ce cadre, l'intervention du programme 354 est inégale selon le périmètre considéré, étant donné que ne sont portées que les dépenses du propriétaire des sites de l'administration préfectorale (y compris les secrétariats généraux communs) tandis que les dépenses de l'occupant concernent à la fois les sites de l'administration préfectorale, les DDI et les DR. Aussi, les dépenses d'investissement immobilier (T5) du programme ne concernent quasi exclusivement que les sites préfectoraux.

À ce titre, les indicateurs de performance immobilière du programme calculant les ratios d'entretien lourd par m<sup>2</sup> de surface utile brute (SUB), ainsi que les ratios d'entretien courant par m<sup>2</sup> de SUB s'attachent à isoler les surfaces (administration préfectorale seule ou bien incluant les préfetures, DDI et DR) selon le périmètre considéré.

### 2 – La rationalisation, la modernisation du parc immobilier

Les enjeux de la fonction immobilière portent de manière générique sur l'optimisation et la rationalisation des implantations occupées, la modernisation et l'amélioration de la performance énergétique du parc, ainsi que la professionnalisation de la fonction immobilière.

Ces enjeux s'inscrivent dans un contexte d'opportunités budgétaires, avec la rénovation en cours de 39 cités administratives au titre du programme 348 (1 milliard d'€ investi), ainsi que la mise en œuvre en 2021 du plan France Relance pour 529 projets de rénovation accordés, à hauteur de 437 M€ pour le périmètre des sites de l'ATE.

### 3 – La professionnalisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'État

Le regroupement des compétences immobilières au sein des secrétariats généraux communs voulu par la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) contribue à la professionnalisation de la fonction immobilière au niveau départemental pour les sites du périmètre de l'ATE, et en particulier s'agissant des fonctions de maîtrise d'ouvrage, de suivi des contrôles réglementaires des bâtiments soutenus, ainsi que le renseignement des systèmes d'informations à l'instar des outils Chorus REFX et RT-OAD.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Faits marquants

L'une des principales évolutions réglementaires dans le domaine immobilier en 2023 réside dans la publication de la circulaire de la première ministre en date du février 2023 relative à la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État, dont les principes s'appliquent désormais à tout projet de restructuration/réaménagement, nouveau ou en cours et devront également être pris en considération lors de l'élaboration de la nouvelle génération des schémas directeurs de l'immobilier régional (SDIR).

Concernant le périmètre immobilier de l'administration territoriale de l'État, l'année 2022 a été particulièrement marquée par l'évacuation et le relogement des agents de la préfecture de Bastia suite à la découverte de matériaux amiantés fortement dégradés en périphérie du chantier de rénovation du clos et couvert du bâtiment. Le recrutement d'une maîtrise d'œuvre spécialisée dans le désamiantage sera réalisé au cours du second semestre 2023 avec l'objectif d'un lancement des travaux de désamiantage de la préfecture au cours de l'année 2024.

L'année 2023 marque la réception de quelques chantiers d'importance à l'image de la sous-préfecture de Saint-Denis (93) dans le courant de l'été ou du réaménagement du secrétariat général commun du Finistère.

De nouvelles opérations sont également lancées avec le financement des études pour la reconstruction de la sous-préfecture de Saint-Julien en Genevois, sinistrée par un incendie en 2022, et le financement des premières études pour le CAD de Nanterre, par transfert de crédits vers le programme 348.

Les investissements pour rénover les COD et renforcer la sécurisation des sites se poursuivent en 2023. Le responsable de programme a également mobilisé des crédits pour achever certaines opérations de rénovation et de densification des cités administratives portées par la P 348 ou le P 362 et en financer les dépenses accessoires.

### Analyse de l'évolution des crédits

Les crédits immobiliers portés par le programme 354 en LFI 2023 progressent de 220,6 M€ en AE (+71 %) et de 4,6 M€ en CP (+1,5 %) par rapport à l'exécuté 2022.

Le haut niveau des autorisations d'engagement sur la brique « immobilier de l'occupant », s'explique principalement d'une part, par le renouvellement de marchés fluides/énergies (+147 M€ en AE/2022), et d'autre part, par le renouvellement de baux pluriannuels arrivés à échéance.

L'année 2023 est la première année d'exécution de la LOPMI : 8 M€ AE/CP supplémentaires sont programmés sur la brique « immobilier du propriétaire ».

### Analyse de l'évolution des emplois

Les emplois du programme 354 relatifs à la politique immobilière de l'État connaissent une stabilité entre l'exécution 2022 (1311 ETPT) et les prévisions d'exécution au titre de 2023 et 2024 (1 315 ETPT) pour l'ensemble des catégories d'emplois. Pour rappel, ces effectifs se situent au sein des secrétariats généraux communs départementaux (SGC-D), placés sous l'autorité du préfet de département. Ils opèrent pour l'ensemble du périmètre de l'administration territoriale de l'État – préfetures et directions départementales interministérielles. Une part importante des agents affectés au sein des SGC-D assurent les missions de conseil immobilier ainsi que de gestion budgétaire et technique du patrimoine des sites occupés par les entités soutenues.

## PROGRAMME

### P138 – Emploi outre-mer

Mission : Outre-mer

Responsable du programme : Olivier JACOB, Directeur général des outre-mer

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	40 467 584	43 248 041	39 124 085	39 514 740	37 214 100	31 837 425
<b>Total</b>	<b>40 467 584</b>	<b>43 248 041</b>	<b>39 124 085</b>	<b>39 514 740</b>	<b>37 214 100</b>	<b>31 837 425</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'objectif du programme 138 est de faciliter la création d'emploi et l'accès au marché du travail des ultramarins. Ce programme se décline au travers de quatre actions dont notamment l'action n° 02 « aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » qui, pour l'essentiel, est mise en œuvre par le service militaire adapté (SMA) d'une part et l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM), opérateur unique du ministère des outre-mer d'autre part.

### Opérateur rattaché au programme

- l'agence de l'outre-mer pour la mobilité.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Analyse de l'évolution des crédits et des emplois

#### Le service militaire adapté (SMA)

Le SMA est un dispositif militaire destiné à favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes ultramarins en difficulté.

Pour remplir sa mission, le SMA dispose, dans les cinq départements outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte), en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, d'emprises et de bâtiments à vocation d'instruction, de formation, d'alimentation, d'encadrement et de logement des stagiaires.

En 2022, sur les dépenses d'infrastructures, 15,3 M€ ont été engagées et 18,3 M€ de CP consommés. Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- constructions : 6,56 M€ en AE et 8,89 M€ en CP;

Les principales dépenses de construction ont été tout d'abord pour la formation avec 866 k€ engagés pour l'installation de la nouvelle compagnie de Hao, 686 k€ pour l'augmentation de la capacité du centre médical de Koumac, 801 k€ pour l'extension de l'infirmerie de Saint Pierre à la Réunion et 924 k€ pour l'ensemble restauration loisirs de Mayotte (marché de maîtrise d'œuvre). Une partie importante a également été consacrée aux logements domaniaux comme les 622 k€ pour la Guyane où le nombre de cadres augmente significativement, 660 k€ en Martinique et 545 k€ pour l'achat de maison à HIVA-OA où le marché locatif est extrêmement fermé.

- travaux structurants : 5,87 M€ en AE et 5,6 M€ en CP ;

Des crédits ont été engagés majoritairement pour la réhabilitation des bâtiments cadres célibataires de Martinique (1,96 M€) ainsi que pour l'achat du site de Bourg-Murat à la Réunion (1,68 M€) afin de s'assurer de la maîtrise foncière pour ensuite réhabiliter le site. Des investissements majeurs ont été également fait pour la rénovation de bâtiments destinés aux stagiaires à la Réunion (350 k€), d'un bâtiment multisport à Mayotte (378 k€), la rénovation de l'infirmerie de Martinique (173 k€) ou encore la création d'une maison du SMA (adaptation d'un bien public mis à disposition) en Guyane (206 k€). Des crédits ont aussi été engagés pour la réhabilitation de bâtiment permettant d'accueillir la formation militaire transférée de Fréjus à Angoulême pour se rapprocher du CFSMA de Périgueux.

- entretien lourd : 2,9 M€ en AE et 3,8 M€ en CP ;

Ces crédits ont principalement été engagés pour la maintenance lourde des bâtiments, des structures annexes et des réseaux. En 2022, cela a notamment permis l'augmentation de la capacité de la station d'épuration du régiment de Mayotte nécessaire pour l'accueil de plus de volontaires (808 k€), le ravalement de façades à la Réunion (208 k€) où le régiment est très exposé en façade maritime, la rénovation de toiture à ARUE (257 k€) ou encore la rénovation de bâtiments de formation à Koumac (271 k€), enfin pour finaliser la réhabilitation des ateliers DML en Martinique (220 k€).

Une autre partie des crédits AE est venue abondée des tranches fonctionnelles dans le cadre des travaux à venir. Ces AENE sont destinées essentiellement aux opérations suivantes qui visent à stabiliser le dispositif SMA afin de garantir son attractivité et son niveau de performance :

- 6 M€ du FEI relatifs à la rénovation/construction du parc de villas patrimoniales du RSMA de Martinique ;
- 4,8 M€ pour la construction de 16 logements domaniaux en Guyane ;
- 3 M€ pour la compagnie supplémentaire à Mayotte et 1,32 M€ pour celle d'Hao ;
- 1,92 M€ pour la construction de logement cadres célibataires au RSMA de La Martinique ;
- 0,9 M€ ajoutés pour la construction du pôle de formation professionnelle restauration-Hôtellerie au RSMA de Guyane (7,6 M€ au total).

En termes d'entretien courant des bâtiments (9,8 M€ en AE et 9,5 M€ en CP), les dépenses ont augmenté par rapport à 2021 dans la mesure où une part non négligeable de ces crédits sert toujours à rattraper le retard

pris sur la maintenance obligatoire et la mise à niveau des emprises afin de garantir un usage sécurisé des bâtiments existants tout en améliorant leur performance technique et en abaissant leur coût de fonctionnement.

Le LFI 2023 devrait permettre la poursuite d'opérations importantes comme la création de compagnies à Hao (Polynésie Française) et à Mayotte, ainsi que la construction d'ensembles de restauration-loisirs (EAL) en Guyane et à Mayotte. Ces dépenses sont aussi programmées pour la réhabilitation d'un bâtiment dédié au soutien en Martinique, de bâtiments d'hébergement à Hiva-Oa ou encore des voiries et réseaux divers dans plusieurs emprises.

Pour 2023, les dépenses d'infrastructure permettent également de poursuivre le rattrapage du retard pris concernant la maintenance obligatoire, de débiter les projets en vue de se mettre en conformité avec les lignes directrices et objectifs du plan AMBITIONS 2030, la mise à niveau des emprises afin de garantir un usage sécurisé des bâtiments existants, tout en améliorant leur performance technique et énergétique et en abaissant leur coût de fonctionnement.

### Analyse de l'évolution des emplois

Pour le service militaire adapté (SMA), l'exécution des dépenses de personnel en 2022 et 2023 est conforme aux prévisions. En 2024, 66 ETPT sont consacrés à la fonction immobilière au sein du SMA. Il s'agit principalement des directeurs techniques d'infrastructures et conducteurs de travaux chargés de conduire les opérations immobilières du SMA. Cet effectif diminue légèrement en 2024 (-1 ETPT). La fonction infrastructures au sein des régiments est importante en raison des nombreux travaux de rénovation liés à l'usure prématurée des bâtiments (fort taux d'occupation et conditions climatiques exigeantes) ainsi que de l'ensemble des projets nouveaux destinés à permettre la mise en œuvre du schéma directeur d'infrastructure du SMA.

Les prévisions de dépenses de personnel entre 2023 et 2024 augmentent de 2,5 % qui se justifient notamment par les mesures de revalorisation du point d'indice ainsi que les mesures bas salaires. En termes de masse salariale, l'effort global en 2024 est porté à 4,5 M€.

### L'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM)

LADOM, établissement public administratif de l'État, est chargé de contribuer à l'insertion professionnelle des résidents ultramarins, de mettre en œuvre la politique de continuité territoriale et de mobilité internationale des collectivités d'outre-mer ainsi que de gérer certaines aides versées à ses bénéficiaires.

LADOM est structurée autour d'un siège à Paris et de onze unités territoriales (6 en hexagone et 5 dans les outre-mer), dont six entités bénéficient d'une mise à disposition gratuite de leurs locaux.

Les autres entités sont locataires de leurs locaux en vertu de baux commerciaux, qui représentent un montant global TTC annuel hors charges de 726 k€.

Des places de stationnement sont louées par plusieurs entités à proximité de leurs locaux. Selon les sites, ces places sont incluses dans le bail des locaux ou louées indépendamment.

LADOM œuvre pour la réduction de la charge que représentent les loyers dans son budget de fonctionnement.

La réduction de ces charges passe par trois axes :

- la poursuite des investigations pour intégrer les cités administratives existantes et en projet
- la recherche de nouveaux locaux pour les unités territoriales de Marseille et de Martinique ;
- la résiliation des contrats de location des places de stationnement dont LADOM n'a plus l'usage du fait de la réduction du parc automobile de l'établissement.

En outre, LADOM s'apprête à céder à Bordeaux Métropole un terrain dont elle est propriétaire à Villenave d'Ornon (Gironde). Cette cession, votée lors du Conseil d'administration du 26 juin 2020, a fait l'objet d'une promesse unilatérale de vente le 25 mars 2021, d'un montant de 84 000 €. Bordeaux Métropole a accepté cette promesse unilatérale de vente par un arrêté du 24 août 2021.

LADOM est également parvenue à un accord avec la commune de Macouria en Guyane pour la cession de 22 parcelles de terrain. Cette cession sera faite à titre gratuit en contrepartie de travaux de voirie effectués par la commune sur ces terrains n'appartenant pas au domaine public.

Enfin, en vertu du projet de contrat d'objectifs et de performance 2021-2023, LADOM est actuellement en phase d'état des lieux dans l'étude du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). La signature de ce SPSI aura lieu au cours de l'année 2023 pour une entrée en application en 2023.

En 2022 L'Agence a dépensé 726 k€ de location immobilière (hors charges). Au vue des revalorisations 2023, l'Agence devrait dépenser 766 k€ soit une revalorisation de +41 k€ à 5,59 %.

## PROGRAMME

### P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

*Mission : Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales*

*Responsable du programme : Philippe Duclaud, Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises*

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 149 vise à intervenir en synergie avec les fonds européens pour favoriser la compétitivité des exploitations et des entreprises, qui sont confrontées à des marchés nationaux et internationaux instables et à la nécessité de s'adapter à des exigences environnementales croissantes et à une demande soutenue en matière de sécurité et de qualité des produits.

S'agissant du secteur forestier, le programme vise à assurer un développement équilibré, dynamique et durable des forêts et de la filière forêt bois. Cet objectif s'inscrit dans un triple souci de faire participer les produits de la forêt au développement d'une économie plus sobre en carbone, de permettre une gestion durable des forêts et de développer les emplois induits en renforçant la compétitivité de la filière bois exposée à la concurrence internationale.

Concernant le secteur de la pêche et de l'aquaculture, le programme contribue, dans le cadre de la politique commune de la pêche, à la compétitivité des entreprises et à la préservation des ressources et de la biodiversité des milieux aquatiques.

Le programme s'articule autour de 8 actions (adaptation des filières à l'évolution des marchés, gestion des crises et des aléas de production, appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles, gestion équilibrée et durable des territoires, protection sociale, gestion durable de la forêt, moyens de mise en œuvre des politiques publiques, gestion durable des pêches et de l'aquaculture).

## OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)
- l'Agence de services et de paiements (ASP)
- l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)
- FranceAgriMer (FAM)
- l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-mer (ODEADOM)
- l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence BIO)
- le Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- l'Office national des forêts (ONF).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme participe à la politique interministérielle de l'État par les subventions pour charges de service public aux opérateurs listés précédemment, qui permettent d'effectuer des dépenses liées aux trois axes stratégiques :

- améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État,
- améliorer la gestion de l'immobilier de l'État,
- être un État exemplaire.

### Contribution du programme à la politique transversale

La contribution du programme à la politique transversale passe par la déclinaison de la politique immobilière de l'État par chacun des opérateurs (adoption d'un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière, labellisation des projets immobiliers). La poursuite de la rationalisation des implantations des opérateurs, de l'optimisation de l'occupation des locaux et d'amélioration des performances énergétiques des parcs immobiliers en est l'illustration. L'année 2022 a été marquée par la participation des opérateurs à l'appel à projet TIGRE et au plan de relance, à même de générer des économies budgétaires pour les exercices à venir.

## PROGRAMME

### P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

*Mission : Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales*

*Responsable du programme : Maud FAIPOUX, Directrice générale de l'alimentation*

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 206 regroupe les crédits destinés à prévenir les risques sanitaires et phytosanitaires. La direction générale de l'alimentation (DGAL) a pour mission de renforcer la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation, des animaux et des végétaux au service de la santé des consommateurs et de la capacité exportatrice de l'agriculture.

Ces prescriptions s'exercent sur la base des normes internationales et des législations européennes et nationales en vigueur que la DGAL contribue à élaborer ainsi que de l'intervention des services d'inspection qu'elle coordonne dans les départements et les régions.

Elles s'effectuent dans le cadre d'une approche globale qui nécessite d'anticiper les risques, de les évaluer et de prévoir leur évolution.

Les crédits du programme 206 sont répartis entre les actions suivantes :

- prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale ;
- lutte contre les maladies animales et protection des animaux ;
- prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires ;
- acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires ;
- élimination des farines et des coproduits animaux ;
- mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation ;
- qualité de l'alimentation et offre alimentaire.

La sous-action 42 au sein de l'action n° 4 est relative aux moyens alloués à l'agence nationale chargée de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), chargée de conduire l'évaluation du risque sanitaire et d'apporter un appui scientifique et technique (notamment au travers d'un réseau de laboratoires nationaux) pour la définition des mesures de gestion du risque.

#### OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

L'agence nationale chargée de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) est le seul opérateur rattaché au programme 206. L'Anses, placée sous la tutelle des ministres chargés de l'agriculture, de la consommation, de l'environnement, de la santé et du travail, est l'agence de référence pour l'évaluation des risques et pour la définition des programmes de recherche scientifique et technique dans son champ d'expertise. Elle fournit aux autorités compétentes l'information et l'appui nécessaires à la gestion des risques.

#### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

##### **Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

Le programme s'inscrit dans la politique immobilière de l'État par un souci de rationalisation du patrimoine (axe 4).

Le programme participe à la politique interministérielle de l'État par les subventions pour charges de service public à l'Anses, qui permettent d'effectuer des dépenses liées aux trois axes stratégiques :

- améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État,
- améliorer la gestion de l'immobilier de l'État,
- être un État exemplaire.

##### **Contribution du programme à la politique transversale**

L'Anses développe un programme immobilier particulièrement actif et répondant aux objectifs de la politique immobilière de l'État. Trois leviers sont mobilisés à cet effet :

- la recherche de mutualisations et de synergies :
  - tant internes (plate-formes analytiques...)
  - qu'externes (partenariats, partage d'équipements et de locaux) ;
- la rationalisation des installations et des implantations (projet ELEPHANS à Ploufragan) ainsi que leur modernisation (restructuration de la station de quarantaine de Clermont, restructuration de la station expérimentale sur la faune sauvage d'Atton) ainsi que des opérations visant à améliorer la performance énergétique (laboratoire de Nancy Rage à Malzéville) ;
- la recherche de cofinancements en matière d'investissement et, à chaque fois que c'est possible, de fonctionnement, comme le projet de site commun sur le Bio district de Lyon Gerland avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), projet inscrit dans le schéma directeur de l'Anses voté par son conseil d'administration le 14 mars 2019. À ce titre, un cofinancement du Grand Lyon à hauteur de 12 M€ a été accordé en 2020, la Ville de Lyon finançant la démolition de bâtiments existants et les opérations de dépollution, et le projet lancé en 2021 avec le concours d'architectes. L'opération sur le site de Malzéville bénéficie de 60 k€ au titre du plan de relance.

Les projets relatifs au siège de l'établissement sont également à mentionner :

- l'optimisation des occupations menée à l'échelle du site et à laquelle contribue l'Anses ;
- le développement de ses propres projets, consistant à renouveler et par là même à rationaliser ses différents laboratoires comme la restructuration du bâtiment MONOD.

Ces projets devraient être complétés par un projet d'envergure équivalent à celui de Lyon qui concerne la reconstruction de bâtiments de laboratoire du site de Maisons-Alfort. D'un montant estimé à 41 M€, il doit permettre d'assurer la continuité de l'activité des laboratoires assurant des missions de sécurité sanitaire et de référence. Il devrait faire l'objet d'une description complète dans le cadre du prochain SPSI qui devrait démarrer en 2024.

## PROGRAMME

### P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Mission : Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

Responsable du programme : Cécile BIGOT-DEKEYZER, Secrétaire générale

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Moyens de l'administration centrale	19 827 105	13 119 668	28 915 994	19 612 180	7 824 662	17 910 020
<b>Total</b>	<b>19 827 105</b>	<b>13 119 668</b>	<b>28 915 994</b>	<b>19 612 180</b>	<b>7 824 662</b>	<b>17 910 020</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 215 est le programme de soutien transversal à l'ensemble des programmes concourant à l'action du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA). La Secrétaire générale est responsable de programme.

Les dépenses immobilières du programme concernent :

- en métropole, les sites de l'administration centrale (action n° 1 « moyens de l'administration centrale »), les crédits mobilisés concernent le paiement des loyers, charges et fluides,
- dans les collectivités d'outre-mer le paiement des loyers, charges, fluides, frais de gardiennage et d'entretien des sites (action n° 3 « moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer), les crédits mobilisés concernent le paiement des loyers, charges, fluides, gardiennage et entretien des sites des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF),
- les dépenses d'investissements immobiliers (action n° 4 « moyens communs ») correspondant pour l'essentiel à des chantiers de modernisation engagés par le ministère pour rénover son patrimoine et l'adapter aux exigences de performance et de qualité attendus.

## OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

L'institut national de formation professionnelle du ministère de l'agriculture (INFOMA) est le seul opérateur rattaché au programme 215.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Faits marquants

L'activité immobilière du MASA se poursuit dans le cadre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) validé par la Direction de l'Immobilier de l'État en juillet 2021. Divers axes de développement sont poursuivis : densification des locaux après leur réhabilitation (bâtiments du site de Varenne), libération progressive des baux (sites de Vaugirard et Le Ponant à Paris), projet de restructuration (site de Maine à Paris),

modernisation et développement de l'attractivité des espaces de travail (site d'Auzeville) en cohérence avec de nouveaux modes de travail, amélioration de l'empreinte énergétique (recours opérationnel à un outil de suivi des fluides, mise en œuvre d'une GTB...). Ces différents axes, financés également à partir du CAS immobilier (programme 723), affectent différemment le programme 215.

Hors SPSI du MASA, la valorisation du site domanial de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort se poursuit avec, après l'installation du nouveau siège de l'ONF en avril 2022, la montée en puissance du projet d'installation d'un pôle accueillant différents opérateurs actuellement logés dans le cadre d'un bail du secteur privé.

Le ministère prépare par ailleurs son nouveau SPSI, qui sera applicable de 2024 à 2028. Ce schéma portera des enjeux de fiabilisation de la connaissance du patrimoine du Ministère, de densification de certains sites, de développement des outils numériques dédiés à la fonction immobilière et des enjeux liés à la transition énergétique.

### Analyse de l'évolution des crédits

Les libérations de baux produiront leurs effets dès 2023 avec la libération partielle, au 31/12/2022, du site parisien occupé par la Direction Générale de l'Alimentation, pour une économie de 1,8 M€. Elles se poursuivront jusqu'en 2026.

S'agissant des fluides, les montants estimés de 2024 (0,7 M€ en AE 2,1 M€ en CP) seront à actualiser au regard de l'évolution des prix de l'énergie.

La finalisation des travaux de rénovation des bâtiments du site de Varenne à Paris conduira essentiellement à assurer des paiements (5,4 M€) en 2023 et 2024. Depuis 2017 et jusqu'à la fin des chantiers, le programme 215 aura alloué une enveloppe de 14,2 M€ à ce projet.

La réutilisation d'une partie du site domanial de Maine à Paris, visant à accueillir des agents du Ministère fin 2026, nécessitera l'engagement de 2,5 M€ en 2023 puis 22 M€ en 2024.

Concernant le projet de construction d'un pôle agriculture à Maisons-Alfort, les études relatives à l'installation des opérateurs du MASA ont démarré en 2021 avec le recrutement des assistances à maîtrise d'ouvrage spécialisées (AMO programmiste, juridique et pilote). Une phase de redéfinition du périmètre de l'implantation a eu lieu avec l'ENVA suite aux nouvelles orientations gouvernementales concernant l'augmentation du nombre d'élèves vétérinaires, ce qui entraîne un glissement de calendrier. Les études devraient se poursuivre en 2024 pour un engagement global du marché en 2025.

### Analyse de l'évolution des emplois

Les prévisions des coûts salariaux prévus pour 2024 intègrent une revalorisation du point d'indice initiée en 2023 pour une année pleine.

## PROGRAMME

### P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles

*Mission : Recherche et enseignement supérieur*

*Responsable du programme : Benoît BONAIMÉ, Directeur général de l'enseignement et de la recherche*

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 142 regroupe les moyens destinés, d'une part, à assurer la formation d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes dans les métiers de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ainsi que des professeurs de l'enseignement technique agricole public (action 1), d'autre part, à favoriser la cohérence et la valorisation de la recherche, du développement et du transfert de technologie dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier et rural (action 2).

## OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech)
  - l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro)
  - l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup)
  - l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;
  - l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA)
  - l'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)
  - l'École nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP)
  - l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA)
  - l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)
  - l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES)
  - l'Association de coordination technique agricole (ACTA)
  - l'Association de coordination technique des industries agroalimentaires (ACTIA).
- Par ailleurs, un opérateur est rattaché à titre secondaire au programme :
- l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme participe à la politique interministérielle de l'État par les subventions pour charges de service public aux opérateurs listés précédemment, qui permettent d'effectuer des dépenses liées aux trois axes stratégiques :

- améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État,
- améliorer la gestion de l'immobilier de l'État,
- être un État exemplaire.

### Contribution du programme à la politique transversale

Le principal investissement financé par le programme lors du précédent CPER a été la rénovation du Campus de l'ENVA.

En 2014, l'État a pris la décision d'engager 30 millions d'euros dans le cadre du CPER pour cette rénovation, avec 15 millions d'euros apportés par le Conseil régional d'Île-de-France.

Les objectifs étaient de réhabiliter les réseaux et de rationaliser le bâti occupé par l'ENVA sur une parcelle plus réduite afin de dégager des surfaces valorisables pour l'implantation de partenaires naturels de l'ENVA issus des domaines de l'agroforesterie, de la recherche scientifique, de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, l'implantation d'Agro Paris Tech et de l'INRAE à Saclay est un enjeu majeur qui a pour ambition de développer une stratégie structurante à long terme, tout en misant sur une gestion performante, dans le cadre d'un contrat global conception/réalisation/maintenance. Un effort de mutualisation d'équipements (salles de cours, ressources documentaires) au niveau du campus est destiné à valoriser l'utilisation efficace de l'immobilier.

Les opérations immobilières conduites jusqu'alors, bien que nécessaires, n'ont pas permis de rationaliser le patrimoine de l'école nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) et de l'école nationale vétérinaire de Lyon (VetAgro Sup) pour qu'elles soient en capacité de garantir un patrimoine immobilier au niveau des standards européens, tout en permettant la densification du bâti, l'amélioration de la performance énergétique et les indispensables mises aux normes de sécurité. L'État, à travers le prochain CPER 2021/2027, en cours de finalisation, soutient prioritairement ces projets, qui requièrent également un soutien important des régions et des métropoles.

**PROGRAMME****P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation***Mission : Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation**Responsable du programme : Christophe MAURIET, Secrétaire général pour l'administration*

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
09 – Politique de mémoire	1 216 209	1 188 711	2 150 000	2 150 000	2 350 000	2 350 000
<b>Total</b>	<b>1 216 209</b>	<b>1 188 711</b>	<b>2 150 000</b>	<b>2 150 000</b>	<b>2 350 000</b>	<b>2 350 000</b>

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

Au sein de la mission « anciens combattants, mémoire et liens avec la nation », le programme 169 retrace l'ensemble des actions et interventions réalisées au profit du monde combattant, destinées à témoigner la reconnaissance de la nation due aux anciens combattants et victimes de guerre.

L'action 9 « politique de mémoire » contribue à la politique immobilière de l'État en finançant les opérations d'entretien et de restauration des sépultures de guerre en France et à l'étranger, ainsi que des hauts lieux de la mémoire nationale et parfois la création de monuments.

**OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME**

- office national des anciens combattants et victimes de guerres (ONaCVG) ;
- institution nationale des Invalides (INI) ;
- conseil national des communes « compagnons de la Libération ».

**EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE****Faits marquants**

Les opérations réalisées en 2022

En 2022, 1,2 M€ en AE et en CP ont été consacrés à ces opérations sur un budget alloué en loi de finances de 1,75 M€. Pour les crédits alloués à l'ONaCVG pour l'Algérie et le Maroc, les besoins d'entretien ont été pris sur les crédits alloués dans le cadre de la subvention pour charges de service public.

Plusieurs opérations de restauration ont été menées en 2022. Haut lieu de la diplomatie française en Algérie, le cimetière de Saint-Eugène Bologhine a été restauré au printemps 2022, avec une visite du président de la République et la secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la mémoire en août, puis une visite de la Première ministre en septembre. En Italie, dans le cadre des commémorations de la campagne d'Italie en 2023, la restauration du cimetière militaire de Venafro s'est poursuivie. En Tunisie, les équipements du cimetière de Takrouna ont été restaurés et mis aux normes. La mission de défense à Tunis a également piloté la refonte de la signalétique (informationnelle et directionnelle) du cimetière de Gammarth, avec le concours des acteurs mémoriels locaux et des lycéens des établissements français à Tunis. D'autres cimetières à l'étranger ont fait l'objet de travaux, comme à Madagascar avec la fin de la restauration du mémorial de l'Ange Noir ou la restauration du cimetière militaire de Manakara.

## La programmation 2023

Pour l'année 2023, hors Algérie et Maroc (gérés par l'ONaCVG et pour lesquels la DMCA a mis en place 248 k€), la ressource budgétaire allouée est supérieure à 2022 : 1,9 M€ en AE et CP aux postes à l'étranger et 0,25 M€ pour les opérations « lieux de mémoire » en France (dont 0,1 M€ dans les départements et régions d'outre-mer DROM).

Les grands travaux dans les cimetières militaires étant bien avancés dans la plupart des pays, il s'agit dorénavant de les maintenir en état, de procéder à des aménagements de valorisation, des travaux d'entretien courant et de financer des frais de cérémonies. Cependant, les conditions climatiques typiques de nombreux pays détériorent rapidement les sites et contraignent par la même la programmation annuelle. De nombreuses actions dans les sites sont encore à conduire.

En 2023, les travaux de restauration du cimetière d'Alnif au Maroc qui prennent du retard en raison des difficultés administratives locales et en Algérie le transfert des sépultures du cimetière d'El Alia vers Oran Petit Lac devraient pouvoir être engagés. Dans les autres pays, sont notamment programmés :

- des travaux conséquents dans les cimetières militaires en Roumanie, en Italie, en Norvège, à Djibouti ;
- des études en vue des travaux d'infrastructure dans le cimetière d'Auvelais en Belgique, dans des lieux de mémoire relatifs à l'engagement tchadien au côté de la France Libre au Tchad ;
- des regroupements de sépultures en Mauritanie et au Mali ;
- des actions de valorisation et de mémoire partagée en Tunisie (commémoration du 80<sup>e</sup> anniversaire de la campagne de Tunisie), au Chili.

## Analyse de l'évolution des crédits

En ce qui concerne les sites à l'étranger et en outre-mer, la différence entre le montant des crédits réalisés en 2022 (1,2 M€ en CP) et ceux de la LFI 2023 (1,9 M€) s'explique par l'augmentation des besoins.

Par rapport à la ressource LFI, le programme présente une sous-exécution en 2022 de 0,5 M€ en AE et en CP. Cette sous-consommation s'explique notamment par des reports de travaux en raison de difficultés d'approvisionnement pour certains types de matériaux ou de l'impossibilité pour les ambassades de trouver des prestataires locaux.

## PROGRAMME

### P144 – Environnement et prospective de la politique de défense

Mission : Défense

Responsable du programme : Alice RUFO, Directrice générale des relations internationales et de la stratégie

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	69 605 220	120 473 805	126 598 729	191 738 729	165 020 000	221 650 000
<b>Total</b>	<b>69 605 220</b>	<b>120 473 805</b>	<b>126 598 729</b>	<b>191 738 729</b>	<b>165 020 000</b>	<b>221 650 000</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission « défense », le programme 144 rassemble les actions contribuant à éclairer le ministère sur son environnement présent et futur, dans le but d'élaborer et de conduire la politique de défense de la France.

Placé sous la responsabilité de la directrice générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), le programme regroupe des crédits de l'état-major des armées (EMA) et de la direction générale de l'armement (DGA), de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et de la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD), dont la vocation est dans leur domaine d'action respectif :

- d'élaborer la prospective en matière d'évolution du contexte stratégique ;
- de rechercher le renseignement de défense ;
- de définir les systèmes de force futurs et de contribuer à la maîtrise de capacités industrielles et technologiques cohérentes ;
- d'orienter et de conduire la diplomatie de défense.

#### OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Les opérateurs rattachés au programme 144 sont les suivants :

- X : école polytechnique ;
- ENSTA : école nationale supérieure des techniques avancées ;
- ENSTA Bretagne : école nationale supérieure des techniques avancées Bretagne ;
- ISAE : institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace ;
- ONERA : office national d'études et de recherches aérospatiales.

#### EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

##### Faits marquants

Durant l'année 2022, la DGSE a poursuivi l'exécution de son programme immobilier dont l'objectif est d'accroître la surface disponible afin d'absorber l'augmentation des effectifs prévue sur la LPM, de rationaliser les infrastructures de soutien ainsi que de soutenir la montée en puissance des capacités métiers.

Au cours de l'exercice 2022, des avancées se sont traduites par :

- la notification d'un avenant au marché de conception-réalisation d'un projet cofinancé avec l'EMA pour la réalisation d'un bâtiment technique en Bretagne à hauteur de 21 M€ dans le but de développer ses capacités métiers. La livraison de ce bâtiment est prévue en 2024.
- la création de 3 tranches fonctionnelles afin de lancer les projets concernant :
  - la réalisation d'une base logistique multi services sur le site secondaire parisien, opération estimée à 33,1 M€ à ce stade. La notification du marché principal de travaux est programmée en 2023 et la livraison de l'ouvrage en 2027 ;
  - une nouvelle phase de sa stratégie de modernisation et de rénovation de certaines infrastructures spécifiques liées à son cœur de métier (*datacenter*), dans une optique de développement des capacités techniques et de renforcement de la résilience des infrastructures. Cette phase est financée à hauteur de 43,1 M€ ;
  - l'affectation du projet de nouveau siège.

L'exercice 2023 est une année charnière dans l'exécution du programme d'investissement immobilier en raison de :

- la notification du marché principal de travaux relatif au nouveau siège, projet permettant de maintenir le service parmi les meilleurs services de renseignement mondiaux. Il est prévu de notifier ce marché fin 2023 ;
- la livraison d'un bâtiment tertiaire sur l'emprise principale engagé en 2017 ;
- la livraison d'un data center dans les Yvelines, à destination de l'ensemble de la communauté du renseignement.

Concernant la DRSD, suite à la notification en 2021 du marché relatif à la construction d'un bâtiment tertiaire sur le site du Fort de Vanves à Malakoff, les travaux de démolition ont démarré en janvier 2022 par le désamiantage et la démolition des bâtiments. Les travaux de réalisation du gros œuvre sont actuellement en cours ; la livraison reste attendue pour 2024.

### Analyse de l'évolution des crédits

Concernant les crédits relatifs à la DGSE, suite au dépouillement fin 2022 des offres des candidats au marché principal du nouveau siège, un nouveau chiffrage est attendu des groupements, permettant d'affiner le coût du projet.

Par ailleurs, le programme de rénovation des infrastructures techniques de la DGSE se poursuit dans le cadre d'une stratégie globale combinant résilience des infrastructures et développement des capacités dans le contexte de déménagement du service.

S'agissant de la DRSD, l'opération d'infrastructure se traduit par une augmentation de 6,3 M€ d'AE en 2023 consécutive à la prise en compte de l'inflation dans les révisions de prix.

Par rapport à la ressource LFI, le programme présente une sous-exécution en 2022 de 224,6 M€ en AE et de 16,6 M€ en CP. Cette variation est essentiellement justifiée, en AE comme en CP, par le décalage en 2023 de la notification du marché principal du projet du nouveau siège de la DGSE.

## PROGRAMME

### P178 – Préparation et emploi des forces

Mission : Défense

Responsable du programme : Général d'armée Thierry Burkhard, Chef d'état-major des armées

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	1 404 034 846	1 409 987 583	2 051 276 438	1 337 868 701	2 107 550 190	1 493 670 878
<b>Total</b>	<b>1 404 034 846</b>	<b>1 409 987 583</b>	<b>2 051 276 438</b>	<b>1 337 868 701</b>	<b>2 107 550 190</b>	<b>1 493 670 878</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées (CEMA), le programme 178 recouvre l'ensemble des ressources nécessaires à la préparation et à l'emploi opérationnel des armées, directions et services interarmées. Il constitue le cœur de l'activité du ministère des armées.

### OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

#### ÉCOLE NAVALE

L'école navale est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### ÉCOLE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'école de l'air et de l'espace est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, constitué sous la forme d'un grand établissement (EPSCP-GE) au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation (article R. 3411-88 du code de la défense), sous tutelle du ministère des armées.

Elle est rattachée au programme 178 depuis le PLF 2020.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Faits marquants

- Rénovation des réseaux électriques de la base navale de Toulon, pour répondre aux besoins actuels de la marine et ceux à venir des trois prochaines décennies pour augmenter la puissance électrique, fiabiliser les installations et optimiser leur exploitation et leur maintenance, dans le respect des exigences de sûreté nucléaire. Les travaux ont débuté en 2013 et devraient s'achever en 2031. Par ailleurs, les travaux pour la réalisation de deux centrales de conversion dédiées à l'alimentation du porte-avions Charles de Gaulle ont été commandés en 2020, pour une mise en service initialement prévue en 2022, mais repoussée à 2024. Ces travaux permettront d'assurer à terme une alimentation distincte entre le porte-avions et la flotte classique, conformément aux exigences de sûreté et de sécurité du site. Enfin, les travaux de refonte des postes haute tension se poursuivent ;
- Rénovation des réseaux électriques de la base navale de Brest qui regroupe les opérations d'infrastructures relatives à la rénovation des réseaux électriques du port militaire de Brest. Il s'agit de remettre à niveau des installations vieillissantes et de les adapter aux besoins de la marine à l'horizon 2035. Ces travaux doivent assurer la continuité du service et la non-régression de la sûreté des installations et sous-marins nucléaires accueillis dans ce port. Après l'inauguration en 2023 du pôle électrique « batterie de Sept », premier des deux pôles électriques prévus au programme permettant la livraison, la distribution et la conversion 50Hz/60Hz de l'alimentation électrique du port militaire de Brest, des postes HT obsolètes seront remplacés en 2024 ;
- Rénovation des appontements Milhaud de la base navale de Toulon : cinq appontements actuels font l'objet de fortes limitations d'emploi et seront reconstruits. Les nouveaux appontements seront exploitables pour les 50 prochaines années et adaptés aux futurs bateaux (bâtiments ravitailleurs de forces – BRF, frégates de défense et d'intervention – FDI, patrouilleurs océaniques – PO). La construction du 1<sup>er</sup> appontement (Milhaud 1) adapté à l'accueil des BRF a débuté en avril 2022 et devrait s'achever en fin d'année 2023. Le marché de reconstruction du 2<sup>d</sup> appontement (Milhaud 4) a été notifié au premier semestre 2023, les premiers travaux devraient débuter en juin 2024 pour une durée de 2 ans ;
- Opérations d'infrastructure préparatoires à l'arrêt technique majeur du porte-avions Charles de Gaulle dans la base navale de Toulon :
  - amélioration et renforcement des installations de pompage des grands bassins Vauban (rénovation des installations de la station de pompage des bassins Vauban), marché à notifier en 2024 ;
  - acquisition d'un nouveau bateau porte BP17 (fermeture et étanchéité de la partie sud du grand bassin Vauban Sud-Ouest, équipement classé Installation de soutien à terre, contribuant à la démonstration de sûreté nucléaire du bassin), marché à notifier en 2024.
- Construction à compter de 2024 d'un ponton semi-industriel de type frégate multi-missions (FREMM) pour le stationnement et le maintien en condition opérationnelle (MCO) de bâtiments de surface dans la base navale de Brest à l'emplacement de l'épi de la Grande Rivière déconstruit en 2023 en raison de très fortes restrictions d'emploi ;
- Modernisation de l'entrepôt central de la logistique du MCO terrestre du détachement de Moulins/Yzeure de la 13<sup>e</sup> BSMAT. Il s'agit d'un projet essentiel pour, d'une part, améliorer la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement et pour, d'autre part, accroître la performance de ce maillon unique de la logistique du MCO en métropole et en opération ;
- Création des infrastructures de la 33<sup>e</sup> escadre de surveillance, de reconnaissance et d'attaque en vue de la montée en puissance de la capacité ISR (renseignement, surveillance et reconnaissance) ;
- Livraison d'ouvrages du service de santé des armées (SSA) avec la réception :
  - de la dernière phase des travaux du service d'accueil des urgences, des travaux de rénovation du service de chirurgie orthopédique et du bâtiment d'hébergement n° 122 pour l'HIA Percy ;
  - du centre médical des armées sur le quartier Desaix à Clermont-Ferrand ;
  - de l'infrastructure permettant le regroupement des antennes médicales de Tarbes ;
  - la nouvelle antenne médicale de Strasbourg-Stirn.

- Maintien en condition des infrastructures (rénovation, réhabilitation, réparation, travaux d'adaptation mineure, contrôles et vérifications périodiques obligatoires) ;
- Poursuite du programme d'infrastructure MIRAMAS dont l'objectif est de moderniser le dépôt de munitions Provence Méditerranée ainsi que la SECPRO rattachée ;
- Mise aux normes d'installations pétrolières du service de l'énergie opérationnelle (SEO).

### Analyse de l'évolution des crédits

Le programme 178 a initié des projets ambitieux de rénovation d'infrastructures, notamment de ses capacités d'entreposage et de distribution du site de Moulins, principale base logistique du maintien en condition opérationnelle (MCO) terrestre pour les amener aux standards des plus grandes plateformes logistiques, de sécurisation de ses emprises militaires et de développement et de modernisation de ses espaces d'entraînement.

Cette politique s'est traduite par un doublement des engagements en LFI 2023 par rapport aux montants exécutés en 2022 de la brique « propriétaires » (+103 %).

La hausse des engagements de 18,05 % des engagements de la brique « occupant » est portée par la hausse des dépenses d'énergie qui s'explique principalement par les hausses tarifaires du secteur.

Par rapport à la ressource LFI, le programme présente une sur-exécution en 2022 de 311,1 M€ en AE et de 224 M€ en CP. En AE, la variation s'explique notamment par l'engagement de marchés de gaz et d'électricité d'un montant de 280 M€ pour les années 2023-2024 et par la prise en compte des surcoûts énergies en gestion. En CP, elle est essentiellement portée par les surcoûts énergie (107 M€) ainsi que par des paiements plus importants que prévus au titre de l'entretien des infrastructures.

## PROGRAMME

### P212 – Soutien de la politique de la défense

Mission : Défense

Responsable du programme : Christophe Mauriet, Secrétaire général pour l'administration

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
04 – Politique immobilière	3 627 507 443	694 784 834	914 236 368	774 861 023	808 528 975	809 291 499
<b>Total</b>	<b>3 627 507 443</b>	<b>694 784 834</b>	<b>914 236 368</b>	<b>774 861 023</b>	<b>808 528 975</b>	<b>809 291 499</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission « défense », le programme 212 est placé sous la responsabilité du secrétaire général pour l'administration (SGA). Il rassemble les fonctions transverses de direction et de soutien mutualisé au profit de l'ensemble des organismes du ministère des armées.

Les ressources budgétaires consacrées à la politique immobilière du ministère des armées sont principalement regroupées sur les actions 04 « politique immobilière » et 10 « restructurations ».

L'action 4 recouvre les dépenses d'investissements (construction, réhabilitation et entretien des infrastructures non opérationnelles), les dépenses pour les logements familiaux (construction, réhabilitation, entretien et location), les loyers versés (métropole et outre-mer) et les dépenses de fonctionnement du service d'infrastructure de la défense (SID), opérateur infrastructure du ministère des armées. Pour sa part, l'action 10 recouvre les investissements liés à la mise en œuvre du plan de stationnement des forces.

## OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD)
- musée de l'air et de l'espace (MAE)
- musée de l'Armée (MA)
- musée national de la marine (MNM)
- service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Entretien le patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier du ministère des armées représente 270 000 hectares et 4 700 emprises disséminées sur le territoire national et à l'étranger. Il se caractérise par une grande hétérogénéité des infrastructures qu'il abrite, qui sont dédiées à des usages très divers : espaces d'entraînement, casernes et quartiers accueillant les forces armées, des bases aériennes, infrastructures portuaires, industrielles ou logistiques, logements, immeubles de bureaux, de formation ou d'enseignement, lieux de mémoire.

Malgré un important effort de rationalisation, cet ensemble patrimonial considérable génère une charge d'entretien conséquente. Depuis quelques années, avec la priorité accordée aux infrastructures d'accueil et de soutien d'une nouvelle génération d'équipements militaires, l'état de la partie bâtie de ce patrimoine a tendance à se dégrader, ce qui affecte les conditions de travail et de vie du personnel.

Les crédits mobilisés depuis plusieurs années pour l'entretien des infrastructures[2] ont permis de ralentir la dégradation lente mais continue de l'état du patrimoine immobilier du ministère. Ainsi, sans mesure particulière, le patrimoine dit « à risque élevé » doublerait dans les toutes prochaines années, passant de 11 % en 2015 à 22 % du parc occupé en 2024, démontrant que l'effort doit s'inscrire dans la durée. Cette projection montre aussi que l'effort consenti depuis 2018 devra s'inscrire dans la durée pour être totalement efficace.

Depuis 2020, le programme 212 ne porte plus que les crédits de maintenance lourde des infrastructures tertiaires, tandis que ceux relatifs à la maintenance des infrastructures opérationnelles ont été transférés au programme 178. Ce dernier gère désormais aussi les crédits d'entretien courant et de maintien en condition déconcentrés à l'échelle des bases de défense.

### Améliorer les conditions de vie du personnel

En 2022, le ministère poursuit son important effort au profit de l'hébergement des militaires. Cela répond à la double nécessité d'améliorer la qualité du parc et d'augmenter l'offre d'hébergement.

Cet effort se poursuivra tout au long de la période couverte par la loi de programmation militaire 2019-2025 dans le cadre d'un « programme hébergement ». En l'état actuel, ce programme se traduit par un flux d'investissement annuel moyen de l'ordre de 170 M€ par an jusqu'en 2025, supérieur de 70 M€ à celui calibré initialement par la loi de programmation militaire 2019-2025 (100 M€).

### Réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier

Premier occupant foncier de l'État, le ministère des armées a une responsabilité fondamentale en matière de protection de l'environnement. Ses 180 000 hectares de terrains non bâtis abritent, pour certains, des espèces faunistiques et floristiques rares. Il exploite près de 3 500 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE/IOTA[3]) et ses consommations énergétiques s'élèvent à 3 TWh pour ses

infrastructures bâties (plus de 41 millions de m<sup>2</sup>) et à 600 000 tonnes équivalent pétrole pour ses activités opérationnelles.

Afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux inhérents à ses activités, le ministère des armées s'est doté d'une stratégie « Défense durable », cohérente avec la stratégie nationale de transition écologique et de développement durable (SNTEDD). Des plans d'action sectoriels, dotés d'objectifs et d'échéances, déclinent ses principaux engagements à préserver les milieux et les territoires (plan d'actions pour l'environnement), à maîtriser l'empreinte environnementale de ses infrastructures et de ses équipements (stratégie ministérielle de performance énergétique) et à conforter une démarche socialement responsable (pacte Défense-PME, plan ministériel pour une administration exemplaire, directive ministérielle des achats responsables, plan ambition armées-jeunesse, plan handicap).

Le ministère s'appuie sur des partenariats écologiques pour concilier la protection de la biodiversité avec les activités opérationnelles de préparation opérationnelle qui ont lieu sur ses terrains qui présentent tous un intérêt faunistique et floristique remarquable (près de 42 300 ha sont d'ores et déjà classés Natura 2000) et investit environ 250 M€ annuellement pour la protection de l'environnement (dépollution, gestion des déchets, démantèlement d'équipements et d'installations, mise aux normes et rénovations d'installations classées pour l'environnement, prévention des risques environnementaux) et la lutte contre le changement climatique.

Des crédits importants sont ainsi mobilisés pour financer des investissements de performance énergétique, tels que le remplacement de chaufferies au charbon ou au fioul lourd vétustes et fortement émissives en gaz à effet de serre. Ce budget finance aussi la passation de contrats de performance énergétique (CPE) qui ont pour objet d'améliorer la performance énergétique d'un ensemble de bâtiments par des investissements d'économies d'énergie et par une exploitation plus optimale des systèmes de production et de distribution d'énergie existants. Fin 2021 a notamment été passé le CPE au profit du site de Mourmelon qui permettra de fermer l'une des dernières centrales à charbon encore en service dans des grands camps militaires.

#### Restaurer et valoriser le patrimoine immobilier historique

Le ministère des armées poursuit également ses actions destinées à valoriser son patrimoine qui comprend plusieurs lieux à forte valeur historique, notamment l'hôtel des Invalides et l'école militaire. Ces sites particuliers, présentant un intérêt historique et architectural majeur, sont régulièrement restaurés, pour certains dans le cadre du protocole « Culture-Défense »[4], et peuvent être mis à la disposition d'opérateurs privés pour l'organisation de divers événements contre le versement d'une redevance.

### EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Faits marquants

La politique immobilière du ministère des armées répond aux besoins des formations militaires et des autres organismes en matière domaniale, d'infrastructure, de logement et d'environnement. Elle concourt à la définition des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire, pour les aspects intéressant le ministère (article R.5131-1 du code de la défense). Pour mener cette politique, une programmation des crédits est définie dans le cadre de la loi de programmation militaire et de son ajustement annuel.

Sa mise en œuvre s'appuie sur des schémas directeurs immobiliers qui évaluent les possibilités d'aménagement et d'évolution des emprises de chacune des cinquante et une bases de défense. Ceux-ci définissent les besoins d'investissements en infrastructure de défense, en prenant en compte, à chaque fois que cela est possible, les préconisations de la politique immobilière de l'État. Cette analyse géographique est complétée d'une analyse prospective fonctionnelle qui évalue les besoins à l'horizon 10/20 ans, selon vingt schémas directeurs fonctionnels par grands domaines (entraînement, restauration, hébergement, accueil des aéronefs, etc.)

## Analyse de l'évolution des crédits

*Une gestion 2021 marquée par la poursuite de l'effort consacré au plan famille, au plan hébergement et à la transition écologique.*

La dotation consacrée en 2021 à l'action 04 « politique immobilière » du programme 212 s'élève à un total de 570,5 M€ en autorisations d'engagement (AE), hors tranches fonctionnelles et de 496,8 M€ en crédits de paiement (CP). Elle traduit la priorité ministérielle relative à l'amélioration des conditions de vie et de travail des ressortissants du ministère des armées et de leurs familles.

Conformément aux objectifs de la loi de programmation militaire 2019-2025, l'effort engagé au profit de l'hébergement en enceinte militaire s'est accéléré (243,3 M€ d'engagements de travaux en 2021 contre 186,5 M€ en 2020, année marquée par des perturbations de chantiers liées au contexte sanitaire), comme celui au profit des familles (145,1 M€ d'engagements en 2021 contre 168 M€ en 2020 au bénéfice du logement familial et des infrastructures d'action sociale).

La gestion 2021 met également l'accent sur les engagements du Ministère en matière de transition écologique. Parmi ces actions, des dépenses ont été réalisées à hauteur de 36 M€ d'engagements et 18 M€ en CP pour réduire l'empreinte énergétique et pour satisfaire aux normes environnementales.

*Un budget 2022 marqué par le contrat d'externalisation de la gestion des logements domaniaux.*

L'engagement du contrat « ambition logement » a été réalisé en février 2022 pour un montant de 2 835 M€. Ce contrat inclut l'externalisation de la gestion de l'ensemble des logements domaniaux en France métropolitaine ainsi qu'un volet investissement conséquent qui permettra d'augmenter le nombre de logement sur la durée du contrat (35 ans) par la construction de 3 000 logements neufs et la rénovation de 8 200 logements.

Plus généralement, l'année 2022 est marquée, pour la troisième année consécutive, par la poursuite de l'effort en matière d'hébergement, avec un niveau d'engagement prévu de 266 M€ en loi de finances. Les livraisons liées à ce programme s'accroissent également, avec pour conséquence un besoin de paiement porté à 195 M€ environ.

Enfin, l'effort sur la transition énergétique sera de 69 M€ en AE et 27 M€ en CP. Il permettra de financer de nouveaux contrats de performance énergétique (CPE).

[1] Crédits portés par le BOP CPI et le BOP soutien.

[2] Hors dissuasion nucléaire.

[3] Installations, ouvrages, travaux et activités concernés par la loi sur l'eau.

[4] Ce protocole qui associe, depuis 2005, le ministère de la culture et celui des armées, donne lieu, chaque année, à la programmation de travaux de rénovation du patrimoine historique militaire. Le ministère des armées verse une subvention annuelle (≈10 M€) à l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux programmés.

## PROGRAMME

### P146 – Équipement des forces

Mission : Défense

Responsable du programme : Général d'armée Thierry BURKHARD / Emmanuel CHIVA, Chef d'état-major des armées / Délégué général pour l'armement

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
06 – Dissuasion	796 209 200	511 594 908	474 517 587	630 604 812	429 679 993	600 981 865
<b>Total</b>	<b>796 209 200</b>	<b>511 594 908</b>	<b>474 517 587</b>	<b>630 604 812</b>	<b>429 679 993</b>	<b>600 981 865</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 146 a pour principale mission de mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires aux opérations décidées par le chef de l'État et le gouvernement. Ses objectifs sont fixés en loi de programmation militaire. Le programme 146 est placé sous la responsabilité conjointe du chef d'état-major des armées (CEMA) et du délégué général pour l'armement (DGA).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Ses investissements immobiliers spécifiques, liés aux programmes d'armement, relèvent :

- du fonctionnement d'une part :
- le fonctionnement courant du parc immobilier (gardiennage, nettoyage, déchets...) ;
- le fonctionnement des bâtiments-gestions des énergies hors FOD (*Fuel Oil Domestic*, c'est-à-dire le fuel domestique) ;
- le fonctionnement des bâtiments (FOD) ;
- le fonctionnement des bâtiments-charges locatives ;
- les loyers.
- des investissements d'autre part avec les activités :
- évolution et entretien des infrastructures ;
- évolution et entretien des réseaux techniques ;
- réalisation de la maintenance lourde des infrastructures ;
- réalisation d'autres opérations adaptées au profit des bases de défense.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Faits marquants

Pour les prochaines années, le principal chantier sera la poursuite du projet EMPIRE (ensemble de moyens pour la protection des informations numériques, des réseaux et des emprises), qui couvre l'ensemble des sites de la DGA hors du site de Balard (Paris 15<sup>e</sup>).

Les investissements immobiliers associés aux programmes d'armement se poursuivent en 2023 sur l'ensemble des opérations concernées en 2022.

Les activités liées à l'entretien et au fonctionnement du parc immobilier de la DGA sont maintenues à périmètre constant en 2023.

### Analyse de l'évolution des crédits

Les investissements immobiliers associés aux programmes d'armement voient leur montant diminuer de 0,3 Md€ en autorisations d'engagement et augmenter de 0,1 Md€ en paiements entre l'exécution 2022 et la LFI 2023.

Ces écarts sont principalement dus, pour les engagements, à une importante commande en 2022 d'un ensemble de travaux pour l'accueil et le soutien Barracuda, suivie d'un retour au niveau habituel en 2023 entraînant, par comparaison entre ces deux années, une baisse des engagements. Pour les paiements, l'écart est lié principalement à la réalisation des travaux d'infrastructure d'accueil du Rafale sur la base aérienne d'Orange, aux travaux relatifs aux pistes tactiques et aux marguerites pour avion de transport militaire A400M et aux chantiers d'adaptation des bassins pour l'accueil et le soutien Barracuda.

Concernant les infrastructures du parc immobilier DGA, la LFI 2023 présente une augmentation par rapport à l'exécution 2022, principalement due à la forte hausse des coûts de l'énergie (gaz et électricité).

Par rapport à la ressource LFI, le programme présente une sous-exécution en 2022 de 49,9 M€ en AE et une légère sur-exécution en CP (8,1 M€). La variation constatée en AE s'explique essentiellement par une réarticulation des activités concourant à l'accueil et au soutien du sous-marin nucléaire d'attaque Barracuda.

## PROGRAMME

### P175 – Patrimoines

Mission : Culture

Responsable du programme : Jean-François Hebert, Directeur général des patrimoines et de l'architecture

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	113 197 004	118 576 526	83 023 582	111 228 498	383 190 367	127 067 902
<b>Total</b>	<b>113 197 004</b>	<b>118 576 526</b>	<b>83 023 582</b>	<b>111 228 498</b>	<b>383 190 367</b>	<b>127 067 902</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La politique de l'État en matière de patrimoine culturel et d'architecture a pour objectifs de :

- sauvegarder, protéger, étudier, mettre en valeur et enrichir ce patrimoine ;
- placer l'éducation artistique et culturelle au cœur du patrimoine en rendant plus accessible et en faisant mieux comprendre à tous les publics le patrimoine sous toutes ses formes, qu'il s'agisse d'œuvres artistiques, de monuments historiques, de patrimoine monumental, urbain ou rural, bâti ou non bâti, de patrimoine muséal archéologique, archivistique ou ethnologique ;
- participer au développement des territoires et à l'amélioration du cadre de vie, en favorisant la protection et la mise en valeur des espaces présentant une grande valeur patrimoniale (sites patrimoniaux remarquables, patrimoine mondial, abords de monuments historiques...);
- soutenir la création architecturale et encourager la qualité de la construction sur l'ensemble du territoire, accompagner la formation et l'exercice professionnel des architectes, favoriser l'appropriation de l'architecture contemporaine par le grand public.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 175 finance directement des dépenses immobilières (brique immobilier – dépenses du propriétaire) relatives aux services à compétence nationale (SCN) et aux réserves du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM). Parmi les investissements au sein de ce périmètre, se trouve notamment :

- l'enveloppe dédiée aux opérations d'investissement menées par l'OPPIC sur les SCN musées (1 M€ AE=CP d'enveloppe, pour une exécution de 2 M€ AE et 2,9 M€ CP), à l'instar de :
  - l'opération de restauration de la bibliothèque de l'Empereur au musée de Compiègne (0,6 M€ AE en 2022, 0,3 M€ AE en 2023) ;
  - l'opération de restauration de l'aile de Sceaux de la petite Écurie du Roy sur le site de Versailles (1,3 M€ AE et 1,9 M€ CP en 2022, 5 M€ AE et 1 M€ CP en 2023) ;
  - la phase 2 de l'opération de rénovation du site haut de Port-Royal-des-Champs (1,4 M€ AE en 2022).
- le lancement de la phase 1 du schéma directeur des Archives Nationales (15,3 M€ AE et 2,6 M€ CP en 2022, 4,2 M€ CP en 2023) ;
- la poursuite du financement des études de conception relatives à l'extension des Archives Nationales de Pierrefitte (2,6 M€ en 2022, 2,7 M€ CP en 2023 et 5,4 M€ CP en 2024).

Pour ce qui est des briques « Musées », « Autres opérateurs » et « Monuments historiques » et concernant spécifiquement les opérateurs, le programme 175 délègue aux opérateurs nationaux des crédits d'investissement courant, leur permettant d'assurer les travaux nécessaires à leur conservation et développement. De manière non exhaustive, les opérateurs suivants peuvent être cités : le Musée du Louvre, le Musée d'Orsay, le Musée Picasso, le Musée des arts décoratifs, le Centre des monuments nationaux (CMN),

la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA)... De plus, le programme poursuit également le financement d'importants programmes de travaux de ces mêmes opérateurs : le schéma directeur de Versailles, le schéma directeur de Fontainebleau, le projet Grand Palais, la rénovation du Centre Pompidou, ou encore la restauration du château de Villers-Cotterêts sous l'égide du CMN.

## PROGRAMME

### P131 – Création

Mission : Culture

Responsable du programme : Christopher MILES, Directeur général de la création artistique

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	56 161 727	47 870 380	86 637 891	85 710 781	94 159 891	82 310 781
<b>Total</b>	<b>56 161 727</b>	<b>47 870 380</b>	<b>86 637 891</b>	<b>85 710 781</b>	<b>94 159 891</b>	<b>82 310 781</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 131 a pour objet de soutenir la diversité et le renouvellement de la création, ainsi que sa diffusion auprès des publics les plus larges. Ce soutien apporté à la richesse de la création et à son accès au public constitue un véritable enjeu démocratique. Il est un élément important de cohésion sociale et vise l'épanouissement de chaque individu.

L'action du ministère de la culture en matière de soutien à la création repose sur une offre publique, dans le cadre d'une intervention directe, déléguée, autonome ou partenariale. Le périmètre du programme 131 couvre les interventions du ministère dans les champs du spectacle vivant et des arts plastiques.

### Opérateurs rattachés au programme

La mise en œuvre du programme s'appuie également sur les 15 opérateurs de l'État qui lui sont rattachés.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme ne supporte que marginalement des dépenses immobilières. Celles-ci concernent majoritairement des travaux d'entretien et de sécurité des bâtiments du spectacle vivant ou des arts visuels.

## CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Analyse de l'évolution des crédits

En 2022, 56,2 M€ en AE et 47,9 M€ en CP ont été consacrés aux projets immobiliers dans le domaine de la création artistique, comprenant principalement la poursuite de chantiers avec 25,6 M€ en AE et 5 M€ en CP pour les façades du centre national de la danse (CND) ainsi que 7 M€ de CP pour la rénovation de la salle Jean Vilar du théâtre national de la danse Chaillot et 28 M€ en AE et 42,3 M€ en CP de subventions pour charges d'investissement aux opérateurs.

Les données LFI 2023 font état de 86,6 M€ en AE et 85,7 M€ en CP consacrés aux dépenses immobilières sur le programme 131.

Sur ce montant, plus de 12 M€ en AE et en CP sont destinés à divers projets immobiliers des opérateurs parmi lesquels la poursuite du chantier à Chaillot et ceux du CND. Par ailleurs, il est prévu de lancer les travaux nécessaires au relogement du centre national des arts plastiques (CNAP) - plus de 20 M€ - et ceux de la cité

de la céramique de Sèvres et Limoges (plus de 6 M€) ainsi que 21,8 M€ de subventions pour charges d'investissement aux opérateurs.

Le PLF 2024 prévoit de porter ces montants dédiés aux projets immobiliers du programme 131 à 45,42 M€ en AE et 31,14 M€ en CP.

Les projets ainsi financés sont notamment :

- la poursuite de la rénovation de la salle Jean Vilar du théâtre national de Chaillot (12 M€ en CP) ;
- le traitement des façades du CND (12,3 M€ en AE et 1 M€ en CP) ;
- le hangar de stockage de la cité de la céramique à Sèvres (6,9 M€ en AE et 1 M€ en CP).

## PROGRAMME

### P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture

Mission : Culture

Responsable du programme : Aude ACCARY-BONNERY, Secrétaire générale adjointe

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
07 – Fonctions de soutien du ministère	12 927 232	11 651 987	13 360 707	13 360 707	13 360 707	13 360 707
<b>Total</b>	<b>12 927 232</b>	<b>11 651 987</b>	<b>13 360 707</b>	<b>13 360 707</b>	<b>13 360 707</b>	<b>13 360 707</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 224, depuis 2021, est intitulé « soutien aux politiques du ministère de la culture » et porte les crédits relatifs à la gestion et l'optimisation des fonctions de soutien du ministère, ainsi que ceux concourant à la valorisation de l'attractivité de la culture française à l'international.

### OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

Le programme contribue à la politique transversale à travers son opérateur, l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC). En 2022, la subvention pour charges de service public versée à l'OPPIC s'est élevée à 12,83 M€ en AE/CP.

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme supporte les dépenses relatives à l'entretien courant du parc immobilier d'administration centrale, tandis que les dépenses d'entretien lourd, à la charge du propriétaire, sont majoritairement supportées par le programme 723. S'agissant des services déconcentrés, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments, incluant les loyers, sont inscrits sur les budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux des programmes 354 « administration territoriale de l'État » et 723. La répartition des moyens entre services est assurée au niveau régional.

### CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

En matière de charges immobilières liées à l'État occupant, les dépenses s'élèvent en 2022 à 12,9 M€ en AE et 11,7 M€ en CP. Par ordre d'importance, on trouve notamment les travaux annexes réalisés par l'OPPIC dans le cadre du programme CAMUS (2,1 M€ en AE et en CP), les loyers et charges locatives, les impôts et taxes sur les bâtiments (2,77 M€ en AE et 2,76 M€ en CP), les travaux et entretien courants, la maintenance, voire des

études et diagnostics (1,85 M€ en AE et 3,66 M€ en CP), les dépenses d'énergie et fluides qui ont doublé en AE et ont augmenté de 70 % en 2022 (4,01 M€ en AE et 2,08 M€ en CP), ce qui a considérablement affecté la gestion en 2023..

Parmi les travaux et entretien courants réalisés en 2022 par le ministère en tant propriétaire, 0,9 M€ en AE et en CP ont été exécutés au titre du plan de rénovation des logements. Le ministère de la culture dispose en effet d'un parc de logements de fonction important, le plus souvent domanial, réparti sur de nombreux sites tels que le Château de Versailles ou la manufacture des Gobelins à Paris. La plupart des musées et châteaux disposent d'un ou plusieurs logements, permettant un gardiennage et une conservation des biens mobiliers et immobiliers qualitatifs. Compte tenu de l'état sanitaire, parfois très dégradé dans certains établissements, le ministère procède à une évaluation afin de pouvoir disposer d'une bonne connaissance de l'état du parc. Le plan pluriannuel de rénovation a été engagé en 2017.

Pour 2023, les tensions identifiées en 2022 au titre des dépenses immobilières du programme ont été confirmées en particulier sur les fluides et s'élèveront à 13,40 M€ en AE et en CP, soit 2,60 M€ de plus en AE et 3,90 M€ de plus en CP qu'en 2022 :

- 9,9 M€ en AE et en CP de loyers et charges liés à l'occupation des locaux par les services centraux ;
- 2,60 M€ en AE/CP au titre des fluides ;
- 1 M€ en AE=CP au titre du plan de rénovation des logements de fonction.

Ces augmentations constatées en 2023 seront financées à hauteur de 3,7 M€, dont 1,2 M€ au titre de l'inflation en PLF 2024.

## PROGRAMME

### P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Mission : Culture

Responsable du programme : Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	20 737 349	39 018 918	34 874 159	39 358 016	46 990 159	50 034 016
<b>Total</b>	<b>20 737 349</b>	<b>39 018 918</b>	<b>34 874 159</b>	<b>39 358 016</b>	<b>46 990 159</b>	<b>50 034 016</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 361 regroupe l'ensemble des crédits liés à l'action culturelle, au soutien à la langue française et aux langues de France, ainsi qu'aux politiques d'enseignement supérieur et de recherche. En 2021, le ministère a mis en œuvre ces priorités au plus près des publics et des territoires et a ainsi porté un renforcement des capacités financières des acteurs locaux, en poursuivant et en confortant le processus de déconcentration des crédits d'intervention.

La stratégie du programme 361 s'articule autour de cinq grandes priorités visant à permettre la participation de tous les habitants à la vie culturelle tout au long de leur vie, sur l'ensemble du territoire et quelles que soient leurs situations :

- améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur Culture, son inscription dans le paysage de l'enseignement supérieur français et international et assurer l'insertion professionnelle des diplômés ;
- promouvoir et développer la politique linguistique de l'État par la valorisation du français, des langues de France et du plurilinguisme ;
- produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau européen et international ;

- promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle ainsi que la culture scientifique et technique dans le cadre des crédits de son action 4 « recherche culturelle et culture scientifique et technique », en s'appuyant notamment sur l'établissement public du Palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (EPPDCSI) « Universcience », opérateur référent en la matière, dont il assure la cotutelle avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ces priorités sont mises en œuvre au plus près des publics et des territoires et en lien avec les collectivités territoriales. Ce processus de déconcentration permet l'amélioration du service rendu à l'utilisateur et un déploiement plus efficace et plus visible des politiques culturelles.

## OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme s'appuie également sur les 39 opérateurs de l'État qui lui sont rattachés.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Analyse de l'évolution des crédits

L'année 2022 a été marquée par la réalisation d'importants travaux d'investissement sur les écoles de l'enseignement supérieur culture, pour un montant total de crédits exécutés en 2022 de 1,41 M€ en AE et 17,13 M€ en CP.

Ces crédits ont permis de poursuivre les travaux suivants :

- la relocalisation de l'ENSA de Marseille sur le site de l'institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT). À ce titre, 11,02 M€ en CP ont été versés à l'OPPIC. Le projet de création de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires, piloté par le ministère de la culture, consiste à créer un pôle d'enseignement supérieur et de recherche réunissant trois écoles – l'ENSA de Marseille, l'institut d'urbanisme et d'aménagement régional, l'École nationale supérieure du paysage. L'installation de l'IMVT dans la ZAC Saint-Charles – Porte d'Aix a par ailleurs vocation à contribuer à la revitalisation et au développement urbain de ce quartier historique de Marseille.
- le financement à hauteur de 3 M€ en CP de la restauration des couvertures et des menuiseries de l'ENSA Versailles, en complément des apports financiers des deux volets « compétitivité » et « écologie » du plan de relance ;
- l'achèvement de la mise en conformité du réseau électrique du Grand Chimay sur le site de l'ENSBA de Paris-Malaquais (0,55 M€ en CP) ;
- le financement du Jardin Lenoir au sein du site Bonaparte de l'ENSA Paris Malaquais, à hauteur de 1,41 M€ en AE et en CP ;
- la mise à niveau du clos couvert et la mise aux normes des installations de l'école nationale supérieure d'art de Limoges, à hauteur de 1,15 M€ en CP (solde de l'opération).

Par ailleurs, 13,88 M€ en AE et 16,44 M€ en CP ont été versés aux écoles d'ESC pour leur permettre d'assurer leurs besoins en équipement courant. 5,45 M€ ont également été versés à Universcience au titre de ses investissements courants.

Au PLF 2023, la garantie de la mise en œuvre des grands projets d'investissement des établissements de l'enseignement supérieur culture constitue une priorité du programme 361 et bénéficie de 14,3 M€ en AE et 13 M€ en CP de mesures nouvelles. Ainsi, au PLF 2023, 19,99 M€ en AE et 24,5 M€ en CP sont destinés aux dépenses immobilières, répartis comme suit :

- 2,75 M€ en CP pour la construction de la nouvelle école supérieure d'art de Cergy ;
- 4 M€ en AE et 1 M€ en CP pour le financement du projet d'extension de l'ENSAD ;
- 1,61 M€ en AE et en CP au titre du projet de rénovation et d'extension du Conservatoire de Lyon ;
- 9,8 M€ en AE et 5 M€ en CP de mesures nouvelles pour les travaux de la Villa Arson ;
- 0,5 M€ en CP pour la poursuite du schéma directeur de l'ENSCI ;

## Politique immobilière de l'État

DPT | Présentation des crédits par programme

- 3,6 M€ en CP dont 0,6 M€ de CP de mesures nouvelles relatives au projet de réhabilitation-extension-construction de l'ENSA de Toulouse ;
- 1,4 M€ en AE et 3,8 M€ en CP au titre des travaux de relocalisation de l'ENSA de Marseille en centre-ville, dans le cadre de la création l'IMVT avec l'institut d'urbanisme régional d'Aix-Marseille Université et l'école nationale supérieure du paysage ;
- 5 M€ en CP auprès de l'ENSA de Versailles pour compléter le financement de la restauration des couvertures, dernier reliquat du plan de relance ;
- 1 M€ en AE=CP pour les travaux de rénovation de l'ENSBA, dont notamment la réhabilitation du bâtiment Perret après la démolition du bâtiment Lenoir ;
- 2,2 M€ en AE et 0,2 M€ en CP dans le cadre de la mise en accessibilité des écoles de l'enseignement supérieur culture.

Par ailleurs, 11,29 M€ en AE et en CP sont destinés aux écoles d'ESC pour leur permettent d'assurer leurs besoins en équipement courant. 3,65 M€ en AE et en CP sont par ailleurs consacrés au financement des investissements courants d'Universcience.

## PROGRAMME

## P334 – Livre et industries culturelles

Mission : Médias, livre et industries culturelles

Responsable du programme : Florence PHILBERT, Directrice générale des médias et des industries culturelles

Le programme 334 ne supporte que marginalement des dépenses immobilières. Les dépenses sont quasi exclusivement exécutées par les opérateurs financés par le programme, dont la Bibliothèque nationale de France (BnF) et la Bibliothèque publique d'information (Bpi).

## PROGRAMME

## P126 – Conseil économique, social et environnemental

Mission : Conseil et contrôle de l'État

Responsable du programme : Thierry BEAUDET, Président du Conseil économique, social et environnemental

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
05 – Fonctions supports à l'institution	4 793 970	4 793 970	4 918 919	4 918 919	1 999 914	1 999 914
<b>Total</b>	<b>4 793 970</b>	<b>4 793 970</b>	<b>4 918 919</b>	<b>4 918 919</b>	<b>1 999 914</b>	<b>1 999 914</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est la troisième assemblée constitutionnelle de la République. Cette assemblée consultative est composée de 175 membres désignés sur proposition des organisations socioprofessionnelles nationales, des organisations environnementales et des associations familiales.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Contribution du programme à la politique transversale

Les crédits du programme 126 consacrés à la politique immobilière de l'État contribuent à l'amélioration de la gestion du patrimoine de l'État. Le Conseil économique social et environnemental occupe le Palais d'Iéna, classé au titre des monuments historiques d'une surface hors œuvre nette de 17 488 m<sup>2</sup>.

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

De façon à terminer le plan de sauvegarde du Palais, le mandat confié à l'OPPIC (opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture) en 2013 a été prolongé par avenant pour une nouvelle période de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2022 en poursuivant les opérations inscrites au plan pluriannuel d'investissement selon les grands axes suivants :

- assurer l'accueil des publics et leur permettre un accès le plus adapté au Palais ;
- conserver le patrimoine ;
- s'inscrire dans une politique de développement durable ;
- valoriser le patrimoine immobilier : le CESE occupant des locaux prestigieux au cœur du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris, il est essentiel qu'il puisse se doter d'un outil de gestion patrimoniale adapté et réfléchir à des opérations de valorisation de ses bâtiments.

Pour la partie classée monument historique, le maître d'œuvre qui accompagne l'OPPIC est un architecte en chef des monuments historiques (ACMH). Pour la partie non classée du bâtiment, le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage et du maître d'œuvre fait l'objet systématique d'un appel d'offre.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Faits marquants

#### L'aménagement d'une terrasse

Le projet qui débutera en octobre 2023 jusqu'en juin 2024, consiste à créer une terrasse accessible de 300 m<sup>2</sup> sur le toit terrasse du bâtiment Albert de Mun (non classé) et pouvant accueillir 200 personnes (public ou agents). Cette terrasse sera directement accessible du rez-de-chaussée et bénéficiera d'aménagement moderne (arrivées électriques, point d'eau, monte-plats, éléments décoratifs modulables, etc.).

Il est à noter que le projet nécessite également de revoir les circulations internes et probablement de classer en Établissement recevant du public (ERP) de nouvelles parties du Palais. Cette terrasse a vocation à accueillir des événements (retranscription, directe, shooting, interviews) lors des JO 2024.

La réfection des sols de la salle hypostyle, des circulations attenantes et des escaliers monumentaux

Alerté par l'état de dégradation des sols en granito dans les grandes salles monumentales, le CESE a demandé une AMO en vue d'entreprendre une campagne de restauration et de mise en valeur de ces espaces. Une étude diagnostic avait déjà été menée en janvier 2017, complétée, en décembre 2021, par un chiffrage des travaux dans les salles du rez-de-chaussée bas : salle des Pas-perdus (niveau bas) et couloir de l'aile Iéna. Il est également prévu – en option – la restauration des deux escaliers monumentaux intégrés à ces espaces : l'escalier à double révolution et l'escalier sud-ouest (entrée du Président).

L'AMO doit proposer une mission à l'ACMH pour lancer la phase études, et proposer des scénarii de travaux compatibles avec le fonctionnement du Conseil, le partenariat événementiel biannuel, et l'utilisation envisagée des espaces dans le cadre des Jeux olympiques de 2024.

## La réfection des étanchéités du Palais sur la partie non MH et sur la partie MH

Cette opération concerne la façade de l'aile du bâtiment dit « Albert de Mun » construit en 1995 (non MH).

Une expertise a mis en exergue des malfaçons et des erreurs de conception. Un programme de travaux de réparation a été établi. Pour le réaliser le Conseil a demandé à recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Le marché de travaux a été signé et les travaux sont programmés en 2025 (après les JO 2024)

Une opération connexe concernant l'étanchéité de la coupole de la rotonde et des terrasses hautes de la Rotonde et de l'aile Léna (classés) est également prévue. L'ACMH a été missionné en 2021 à cet effet et doit rendre son étude de diagnostic. Il est également prévu d'inclure cette opération dans les missions de l'AMO recruté pour suivre les travaux de la salle Hypostyle.

## La place du village

Dans un souci d'amélioration des conditions de vie au travail et d'optimisation des espaces libres du palais, a été décidé l'aménagement d'une « place de village », lieu de convivialité et de coworking.

La place du village sera composée d'espaces différents pour y travailler seul ou en petit groupe mais aussi pour permettre une petite restauration sur place. Des travaux d'aménagement de l'espace et d'achats de matériels ont d'ores et déjà été entrepris pour une livraison prévue pour le mois de septembre. Une seconde tranche de travaux est envisagée par la suite pour rénover la buvette et l'espace Poste/Relay.

## La rénovation de l'hémicycle

Les systèmes vidéo de l'hémicycle vont être modernisés et de nouvelles caméras vont permettre d'améliorer la captation vidéo des séances ; les écrans motorisés ainsi que les moniteurs et les vidéoprojecteurs seront changés. Des aménagements vont également permettre l'amélioration de la sonorisation de l'hémicycle. Conjugués avec la révision de l'éclairage scénique et une solution de vote mobile par boîtier, ces nouveaux matériels vont permettre d'améliorer nettement le confort en hémicycle et la qualité des retransmissions des séances.

## Analyse de l'évolution des crédits et des emplois

Les moyens alloués en fonctionnement aux dépenses immobilières sont stables pour les exercices. En effet, il convient de noter l'apport du fonds de dotation Co-Construire qui participe à l'aménagement de la terrasse Albert de Mun pour un montant total, études comprises, d'environ 2 M€.

Les emplois dédiés à la fonction immobilière ont évolué en 2022 à travers le recrutement de cadre A (ingénieur travaux) afin de créer deux pôles distincts au sein de la fonction immobilière l'un en charge de la maintenance et le second en charge des travaux d'investissement.

## PROGRAMME

### P164 – Cour des comptes et autres juridictions financières

Mission : Conseil et contrôle de l'État

Responsable du programme : Pierre MOSCOVICI, Premier président de la Cour des comptes

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
21 – Examen des comptes publics	10 843 185	10 217 926	15 116 868	12 953 613	10 555 886	13 127 252
<b>Total</b>	<b>10 843 185</b>	<b>10 217 926</b>	<b>15 116 868</b>	<b>12 953 613</b>	<b>10 555 886</b>	<b>13 127 252</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes forment un même ensemble, les juridictions financières, régies par le code des juridictions financières.

Elles ont pour mission de s'assurer du bon emploi de l'argent public et contribuent à la mise en œuvre du droit reconnu à la société de demander « compte à tout agent public de son administration » et aux citoyens « de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée » (articles 15 et 14 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen).

La Cour des comptes œuvre au respect de ces principes en examinant les comptes et en contrôlant la gestion de l'État et de ses opérateurs, des institutions de protection sociale, des entreprises publiques ou encore des organismes bénéficiaires de concours financiers publics. Le cas échéant, elle met en jeu la responsabilité des comptables publics et des ordonnateurs comptables de fait ou saisit les instances habilitées à prononcer d'autres sanctions. Par ailleurs, la Cour des comptes analyse la situation des finances publiques et évalue les politiques publiques. Enfin, elle certifie les comptes de l'État et ceux du régime général de la sécurité sociale.

Les chambres régionales et territoriales des comptes remplissent, à l'égard des collectivités territoriales et des organismes publics qui en dépendent, les mêmes attributions d'examen des comptes des comptables publics et de contrôle de la gestion, à l'exception des missions de certification des comptes. Les chambres régionales et territoriales des comptes rendent également des avis sur les budgets de ces collectivités, sur leurs marchés et sur leurs délégations de service public.

L'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 crée un régime unifié de responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics. La réforme met fin à la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics et redéfinit les infractions actuellement poursuivies devant la CDBF (qui n'existera plus au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le juge financier ne jugera plus les comptes. Il jugera, selon un corpus de règles communes, les auteurs des fautes financières les plus graves, qu'ils soient ordonnateurs ou comptables publics. Les affaires seront portées en première instance devant la chambre du contentieux de la Cour des comptes, composée à parité de magistrats de la Cour et des chambres régionales et territoriales. Les appels le seront devant une Cour d'appel financière, présidée par le Premier président et qui comprendra quatre conseillers d'État, quatre conseillers maîtres à la Cour et deux personnalités qualifiées. Le Conseil d'État restera juge de cassation.

La suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, sauf dans les territoires régis par l'article 74 de la Constitution et en Nouvelle-Calédonie où l'intervention d'une loi organique est nécessaire.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Les crédits du programme 164 consacrés à la politique immobilière de l'État relèvent de l'action n° 27 « pilotage et soutien des juridictions financières » et regroupent notamment l'ensemble des dépenses hors titre 2 exposées pour le programme au titre des fonctions support.

Au sein des juridictions financières, ces crédits sont essentiellement utilisés par la direction du patrimoine et de la logistique de la Cour des comptes qui assure l'entretien des immeubles ou la conduite d'opération des projets immobiliers qui s'inscrivent dans l'ensemble des axes stratégiques de la politique immobilière de l'État.

### Contribution du programme à la politique transversale

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière des juridictions financières actuellement en vigueur couvre la période 2019-2023. Ses orientations générales se déclinent selon les trois priorités suivantes :

- le maintien de la valeur immobilière du parc : les juridictions financières investiront pour entretenir les implantations patrimoniales, notamment en procédant à des travaux thermiques et électriques afin de parvenir à une diminution de la facture énergétique ;

- la poursuite des projets inscrits au schéma immobilier de la Cour des comptes : les projets inscrits au schéma immobilier pour la période 2019-2023 consistent en l'adaptation des espaces de travail afin de garantir la sécurité des personnes et l'amélioration du cadre de travail. Le projet de réorganisation spatiale des espaces de travail (action 30), qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation des juridictions financières « JF 2025 » ;
- l'optimisation des implantations existantes : réduction des surfaces d'archives dans un contexte de dématérialisation des comptes avec un objectif de 38 % de restitution des archives à la fin de l'année 2023, Le SPSI de troisième génération, qui couvrira la période 2024-2028, maintiendra un niveau d'investissement substantiel permettant de garantir l'entretien du parc en adéquation avec les enjeux liés à la conservation du bâti, la transition énergétique et à la nouvelle circulaire, du 8 février 2023, afin d'optimiser et mutualiser les espaces de bureaux.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Faits marquants

L'année 2023 s'inscrit dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023. Les principaux déterminants de la dépense impactant la brique immobilière à ce titre sont :

- des opérations de rénovations thermiques (dont le remplacement de chaudières, fenêtres ou isolations) ;
- des opérations de réaménagement dans les chambres régionales des comptes (travaux de sécurisation, mise en accessibilité) ;
- sur le site Cambon, particulièrement, l'engagement des travaux de rénovation de salles de réunions afin de concevoir une salle de réunion modulable, la végétalisation des terrasses ou la réfection des menuiseries extérieures.

### Analyse de l'évolution des crédits

Les dépenses immobilières 2022 se sont élevées à 10,2 M€ en CP soit une hausse de 4 % par rapport aux dépenses enregistrées en 2021 (9,8 M€ de dépenses totales). Le niveau d'engagement a été supérieur de 3,2 M€ par rapport à 2021, année au cours de laquelle d'importants engagements pluriannuels ont été effectués.

En 2022, les engagements pluriannuels ont concerné le réengagement des baux du siège de la CRC de Corse (3 ans pour 0,8 M€) et du siège des locaux pour les auditeurs du mandats ONU pour 0,8 M€ ou encore les baux d'archives des CRTC des Pays de la Loire (6 ans pour 0,4 M€), de la Réunion (6 ans pour 0,3 M€) et Grand Est (6 ans pour 0,2 M€).

En LFI 2023, 34 % des CP prévus concernent les baux immobiliers. Les principaux engagements pluriannuels concernent d'ailleurs le renouvellement de plusieurs baux immobiliers pour 2,9 M€, soit 29 % des AE prévues sur la brique immobilière (notamment pour le siège de la chambre des comptes de la Polynésie française (bail de 3 ans) pour 0,3 M€).

Enfin, en 2023 sur le poste « Énergie et fluides », le montant élevé d'AE s'explique par le renouvellement pluriannuel des lots de marchés de fournitures d'énergie à hauteur de 2,1 M€.

Concernant le PLF 2024, les engagements pluriannuels de l'année concernent les renouvellements de baux, à savoir la prise à bail d'un nouvel étage pour le siège de la CRC Auvergne Rhône-Alpes pour 0,1 M€, le renouvellement des baux des archives de la CRC de Bourgogne Franche-Comté pour 0,1 M€ et celles de la CRC d'Occitanie pour 0,1 M€.

Enfin, le renouvellement de plusieurs marchés de nettoyage pluriannuels concernant les sièges des chambres régionales et territoriales des comptes est prévu.

## Analyse de l'évolution des emplois

S'agissant des emplois mobilisés, 34 ETPT sont recensés pour la gestion immobilière du programme 164 en 2022. Ce volume devrait être identique sur les années 2023 et 2024.

## PROGRAMME

### P165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives

Mission : Conseil et contrôle de l'État

Responsable du programme : Didier-Roland TABUTEAU, Vice-président du Conseil d'État

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	131 400 822	55 894 217	157 759 624	70 868 975	31 094 787	95 902 259
<b>Total</b>	<b>131 400 822</b>	<b>55 894 217</b>	<b>157 759 624</b>	<b>70 868 975</b>	<b>31 094 787</b>	<b>95 902 259</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 165 regroupe les moyens affectés au Conseil d'État (CE), aux cours administratives d'appel (CAA), aux tribunaux administratifs (TA) et à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Le programme a pour finalité de garantir le respect du droit par l'administration. Cette mission inclut le jugement des différends opposant l'administration et les administrés, le conseil aux autorités publiques dans l'élaboration des projets de loi et d'ordonnance ainsi que des principaux décrets et la réalisation d'études et d'expertises juridiques au profit des administrations.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Les crédits du programme 165 consacrés à la politique immobilière de l'État relèvent de l'action « soutien », qui regroupe notamment l'ensemble des dépenses hors titre 2 exposées pour le programme au titre des fonctions support. Au sein de la juridiction administrative, l'utilisation de ces crédits, par une structure centrale professionnalisée, s'inscrit dans l'ensemble des axes stratégiques de la politique immobilière de l'État.

### Contribution du programme à la politique transversale

La politique immobilière du Conseil d'État et de la juridiction administrative suit quatre priorités :

- adapter, dans un contexte d'augmentation de l'activité contentieuse, les locaux des juridictions à leurs besoins,
- mettre aux normes et valoriser les bâtiments existants,
- assurer la sécurité des lieux et des personnes,
- accroître l'efficacité de la gestion immobilière (maîtrise des coûts de maintenance et de fonctionnement courant).

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Faits marquants

Au 31 décembre 2022, quarante-quatre juridictions sont accessibles au sens de la loi. La conformité d'accessibilité est atteinte pour près de 90 % des immeubles abritant la juridiction administrative.

### Analyse de l'évolution des crédits

L'année 2022 a été marquée par :

- la poursuite des travaux de la phase 3 de l'opération de réhabilitation du tribunal administratif de Paris (notamment la création de 3 salles d'audience dans le volume de la grande salle d'audience existante).

L'année 2023 est particulièrement marquée par :

- La réception des travaux de la phase 3 du tribunal administratif de Paris ;
- Le lancement de la consultation pour la réhabilitation du site Voltaire pour accueillir une partie des services du Conseil d'État actuellement installés dans un immeuble en location (procédure en marché global de performance) ;
- La poursuite des études pour l'opération de relogement de la Cour nationale du droit d'asile et du tribunal administratif de Montreuil ;
- Le choix du groupement d'entreprises lauréat pour l'opération de relogement du tribunal administratif de Guyane sur le futur site de la cité judiciaire de Cayenne (procédure en marché public global de performance) ;
- Le choix du groupement d'entreprises lauréat pour l'opération de relogement de la cour administrative d'appel de Versailles sur le site du campus Lesseps (procédure en marché public global de performance) ;
- La poursuite des travaux d'aménagement du nouveau poste central de sûreté et de sécurité du Palais-Royal dans l'aile Colette ;
- La poursuite des travaux de restructuration des espaces publics du tribunal administratif d'Amiens ;
- Le choix du maître d'œuvre et le démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration des espaces public du tribunal administratif de Dijon ;
- La poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique du palais des juridictions administratives de Lyon ;
- La poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique du tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- Le lancement de l'appel d'offres travaux pour la réhabilitation des façades de la cour administrative d'appel de Douai ;
- La finalisation des études de programmation de la 1<sup>re</sup> phase de construction d'un nouvel immeuble après démolition d'un bâtiment existant et lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

L'année 2024 sera principalement caractérisée par la poursuite des études et des travaux en cours en 2023.

### Analyse de l'évolution des emplois

L'évolution des emplois et des crédits de masse salariale liés aux fonctions immobilières est relativement stable d'un exercice à l'autre.

## PROGRAMME

### P129 – Coordination du travail gouvernemental

Mission : Direction de l'action du Gouvernement

Responsable du programme : Claire LANDAIS, Secrétaire générale du Gouvernement

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Coordination du travail gouvernemental	30 998 078	69 435 092	52 508 180	87 946 625	57 302 431	88 394 251
<b>Total</b>	<b>30 998 078</b>	<b>69 435 092</b>	<b>52 508 180</b>	<b>87 946 625</b>	<b>57 302 431</b>	<b>88 394 251</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité de la Secrétaire général du gouvernement, le programme 129 fédère principalement les fonctions d'état-major, de stratégie et de prospective, de coordination et de soutien exercées par les services du Premier ministre.

## OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Sont rattachés au périmètre :

- la grande chancellerie de la Légion d'honneur (GCLH) qui occupe des bâtiments dont elle est propriétaire ;
- l'institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) qui occupe des bâtiments domaniaux relevant du ministère des armées ;
- l'observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) qui occupe depuis 2019 un bâtiment domanial relevant des services du Premier ministre.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Contribution du programme à la politique transversale

La contribution du programme 129 à la politique immobilière de l'État est imputée principalement sur l'action n° 2 « coordination de la sécurité et de la défense » pour les crédits relevant du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), du groupement interministériel de contrôle (GIC) mais également la subvention à l'IHEDN et sur l'action n° 10 « soutien » portant les crédits de la direction des services administratifs et financiers (DSAF) qui assure les missions d'administration générale des cabinets et services rattachés à la Première ministre.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Faits marquants

- DSAF

Le SPSI 2019-2023 reposait sur un important programme de rénovation des hôtels particuliers en privilégiant des travaux en site inoccupé, après transfert provisoire des services occupants afin de limiter les nuisances et d'optimiser en conséquence la durée, le coût et la qualité des travaux. Ce programme ambitieux a dû être révisé sur la période pour tenir compte de l'arrivée de nouvelles autorités sur le périmètre (mission Notre-Dame, Haut-commissariat au Plan, secrétariat général à la planification écologique, cabinets ministériels...) nécessitant la réouverture de deux sites.

La poursuite du programme de cessions soutenant les opérations prévues dans le SPSI est également remise en cause en raison des nouvelles orientations de la direction de l'immobilier de l'État en matière de valorisation du patrimoine, du marché immobilier post-covid et de l'accroissement des effectifs et des entités rattachées aux services de la Première ministre. C'est pourquoi, une mesure nouvelle de 5 M€ par an est prévue sur le programme 129 pour la période 2023-2027. Ces crédits sont destinés à financer les opérations d'entretien, de revalorisation du patrimoine, mais surtout à accompagner des projets de rénovation s'inscrivant dans la politique de transition énergétique. Les prochaines opérations porteront sur le clos et couvert des hôtels particuliers afin d'améliorer l'isolation thermique des enveloppes, dans le respect du patrimoine. Les équipements techniques seront rénovés avec le choix d'abandonner complètement le gaz dès 2024 et d'étudier des énergies alternatives comme la géothermie. Par ailleurs, la mise en place d'une gestion technique des bâtiments viendra compléter ce programme permettant ainsi une réduction de la consommation énergétique mais aussi une diminution de l'empreinte carbone.

Un nouveau SPSI, couvrant la période 2024-2028, aura pour objectifs de maintenir un niveau d'investissement permettant de garantir l'entretien du parc en adéquation avec les enjeux liés à la rénovation et la revalorisation du bâti, ainsi qu'à la performance énergétique des bâtiments.

- SGDSN

Dans le cadre de son évolution et des enjeux liés à la cyber-défense, l'ANSSI connaît une extension de ses implantations, corollaire à sa croissance organique :

- en 2021, le SGDSN a procédé à l'acquisition de nouveaux locaux situés à Rennes, permettant de créer des synergies avec le COMCYBER du ministère des armées. Cette acquisition permettra d'installer 200 ETP permanents à horizon 2025 pour un total de 300 postes de travail dans un bâtiment assurant la sécurité nécessaire à des activités classifiées. Cette emprise a été acquise selon la formule de la vente en état futur d'achèvement (VEFA) pour un montant de 20,5 M€, auxquels s'ajoutent 1,2 M€ de travaux de sécurisation. Livré le 13 mars 2023, l'occupation de ce bâtiment se fera de manière progressive, en cohérence avec la réalisation du schéma d'emploi de l'agence.
- En 2023, le projet d'acquisition de nouveaux locaux (25 M€ d'AE en LFI) est abandonné.

Concernant le GIC, la livraison du nouveau bâtiment pour le groupement interministériel de contrôle (GIC), financé à 88 % par le CAS immobilier, est prévue pour l'automne 2023. À partir de cette date, le bâtiment sera configuré pour accueillir des agents du GIC et également des agents de 4 ministères que le GIC doit, conformément à la loi, héberger dans ses locaux. Le bâtiment entrera en fonction dans le courant du premier trimestre 2024.

## Analyse de l'évolution des crédits

### *Dépenses immobilières de la DSAF*

Les crédits de la brique du propriétaire augmentent, en CP, sous l'effet des projets permis par la mesure de 5 M€ d'AE obtenue en LFI 2023 et reconduite au PLF 2024.

L'évolution des dépenses de l'occupant progresse, comme chaque année, sous l'effet tendanciel de l'indexation à l'ILAT du loyer versé à la SOVAFIM pour le site Ségur-Fontenoy. Le PLF 2024 est marqué par les effets de l'inflation, de la hausse des taxes, dont la taxe foncière à Paris et la hausse des coûts de l'électricité (dont les marchés pluriannuels ont été renouvelés pour 2 ans en 2023).

### *Dépenses immobilières du SGDSN*

Au-delà des projets lourds de l'ANSSI et du GIC (cf. ci-dessus), les **dépenses du propriétaire** se concentrent sur la préservation patrimoniale du bâti (restauration des menuiseries et des façades, entretien des chéneaux), la sécurisation des installations techniques (mise à niveau des systèmes de sécurité incendie, notamment pour la partie infrastructure, la poursuite du déploiement des reports d'alarmes techniques) et la poursuite de l'aménagement et de la mise en conformité des espaces de travail (bureaux, circulations et salles de réunion de l'Hôtel national des Invalides). Ce dernier volet comprend également les travaux lourds des bâtiments 10 et 30 qui permettront d'augmenter le nombre de postes de travail au sein du site historique

du SGDSN. Le montant de ces travaux est revu à la hausse compte tenu de l'évolution des prix des matières premières, mais également d'une importante modification du projet de rénovation du bâtiment 10. Des diagnostics réalisés en 2023 ayant révélé la présence de termites dans les plafonds, le bâtiment n'est donc pas conforme pour un usage tertiaire et de simples travaux de renforcement en l'état ne s'avèrent pas envisageables. L'ensemble doit donc être revu.

Le bâtiment 30 est en cours de rénovation par le service d'infrastructure (SID) du ministère des Armées et l'installation des agents après tous travaux est prévue fin 2024 – début 2025 pour une capacité d'une quarantaine de postes de travail.

Le GIC engagera dès 2024 une opération de rénovation du bâtiment 28, son emprise principale, afin de réhabiliter ces locaux devenus vétustes et inadaptés et de les mettre en pleine conformité avec la réglementation, notamment en matière d'accessibilité et de prévention des risques professionnels.

L'évolution des **dépenses de l'occupant** est principalement marquée par les effets des nouveaux baux de 2021 notamment (Campus cyber pour l'ANSSI et locaux dans le 15<sup>e</sup> arrondissement pour accueillir VIGINUM, nouveau service à compétence national rattaché au SGDSN) et de l'inflation. Est à prendre en compte également la hausse des tarifs d'électricité dont un nouvel engagement juridique sera émis pour une durée de deux ans au dernier trimestre 2023.

La mise en fonctionnement du nouveau site du GIC, qui comprendra des salles informatiques consommatrices en énergie, impactera ce poste de dépenses, par ailleurs marqué par une augmentation du coût du kWh ces deux dernières années. Par ailleurs, le nouveau marché d'électricité imposera l'engagement de deux années au lieu d'une, comme prévu initialement.

Le GIC mettra un terme au bail pris fin 2022 pour héberger une partie de ses équipes techniques, le temps de disposer de son nouveau bâtiment.

Conformément à la nouvelle présentation du DPT, la subvention pour charges d'investissement de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur a été intégrée (2,5 M€ en 2022, 2,9 M€ en 2023 et 3,2 M€ en 2024). Cette subvention participe au financement du plan décennal de programmation immobilière ayant pour objectif d'assurer l'entretien courant et le maintien aux normes du patrimoine immobilier de la GCLH. Elle permet également, d'une part d'acquérir divers mobiliers et matériels à immobiliser, indispensables au fonctionnement de l'Ordre et d'autre part de poursuivre la mise en œuvre des évolutions technologiques y compris pour le projet « Mémoire de l'honneur ».

### **Analyse de l'évolution des emplois**

Pour établir la comptabilisation des emplois, la méthode retenue consiste à recenser les ETPT réels consacrés à l'activité immobilière. Il est précisé que, dans ce cadre, n'ont pas été comptabilisés les gendarmes qui assurent la surveillance des zones protégées (il s'agit en effet d'une mission de sûreté des sites et des personnes).

Les dépenses de personnel consacrées à la mise en œuvre de la politique immobilière au sein du programme 129 sont principalement circonscrites aux actions 10 « soutien » et 02 « coordination de la sécurité et de la défense » et sont légèrement en hausse. Elles représentent environ 50 emplois en 2024, pour un budget de 3,3 M€.

## PROGRAMME

## P308 – Protection des droits et libertés

Mission : Direction de l'action du Gouvernement

Responsable du programme : Claire LANDAIS, Secrétaire générale du Gouvernement

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 – Commission nationale de l'informatique et des libertés	1 532 355	1 971 021	1 288 610	1 769 210	5 800 875	1 860 850
<b>Total</b>	<b>1 532 355</b>	<b>1 971 021</b>	<b>1 288 610</b>	<b>1 769 210</b>	<b>5 800 875</b>	<b>1 860 850</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité du secrétaire générale du Gouvernement, le programme 308 regroupe, en 2022, les crédits de sept autorités administratives indépendantes, d'une autorité publique indépendante, l'Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM née de la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel -CSA- et de l'HADOPI le 1<sup>er</sup> janvier 2022), du comité consultatif national d'éthique (CCNE) et de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCNDH).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La majorité des autorités administratives indépendantes relatives du programme 308 occupent des bureaux dans l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy, dont la charge relève principalement du programme 129. Néanmoins, le programme 308 participe à la politique immobilière de l'État par une gestion rigoureuse de ses coûts d'occupation et la poursuite de la rationalisation des implantations restantes.

La contribution du programme 308 à la politique immobilière de l'État relève principalement de l'action 5 « contrôleur général des lieux de privation de liberté » et de l'action 10 « Haute autorité pour la transparence de la vie publique », justifiée par l'occupation de locaux pris à bail.

En tant qu'autorité publique indépendante, l'ARCOM bénéficie d'une subvention inscrite en titre 6 englobant l'ensemble de ses crédits. À ce titre, les crédits immobiliers ne sont pas spécifiquement identifiés au sein du PAP. L'ARCOM a renouvelé le bail pour les locaux qu'il occupe dans la tour Mirabeau (Paris 15<sup>e</sup>) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

## Faits marquants

En dehors de l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy dont la charge relève principalement du programme 129, le parc immobilier du programme 308 est désormais uniquement constitué d'immeubles pris à bail.

## Analyse de l'évolution des crédits

L'évolution des crédits s'explique principalement par le renouvellement des baux sur la période et une augmentation des coûts d'occupation liés au taux de l'ILAT.

## Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté

Le Contrôleur général occupe des locaux au 16-18 quai de la Loire dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Un nouveau bail (6/9 ans) a été conclu à date d'effet du 15 février 2015, pour un montant total de loyer s'établissant à 254 600 euros HT, avec une franchise de loyer de trois mois pour une surface d'environ

860 m<sup>2</sup>. En 2021, une mesure nouvelle de 1,3 M€ en AE a permis l'engagement de trois ans de loyers supplémentaires au même endroit. Le bail actuel prendra fin au 15 février 2024. L'institution doit examiner à cette date les options possibles de logement en domanial, le renouvellement du bail dans les locaux actuels ou une autre option en locatif privé.

#### *La Haute autorité pour la transparence de la vie publique*

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique occupe des locaux situés au 98-102 rue de Richelieu (Paris 2<sup>e</sup>), dans un immeuble pris à bail par le Conseil d'État. Cette emprise a pour contrepartie le remboursement des coûts d'occupation auprès du Conseil d'État, sur la base d'une convention d'utilisation des locaux.

La surface utile brute totale occupée par la HATVP s'établit depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021 à 1 431 m<sup>2</sup>. Elle permet l'installation de 75 postes de travail, soit un ratio SUB/poste de travail de 19 m<sup>2</sup>.

Le Conseil d'État a renouvelé le bail le 1<sup>er</sup> juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2027, avec une libération des locaux au plus tard au 30 décembre 2026.

Des démarches ont été entreprises auprès de la direction de l'immobilier de l'État afin de préciser les besoins de la Haute autorité en terme de superficie, de sécurité, de localisation et de calendrier ainsi que d'identifier des pistes d'implantation pour la HATVP à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

À ce stade, compte tenu de l'absence de visibilité à l'échéance du bail renouvelé, les crédits sollicités au titre des coûts d'occupation sont évalués, par convention, sur la base de la situation actuelle.

#### *Le Défenseur des droits*

Il s'agit principalement de quelques dépenses d'occupation pour répondre aux besoins des délégués répartis sur tout le territoire.

### **Analyse de l'évolution des emplois**

Les emplois dédiés à la fonction immobilière restent stables.

## **PROGRAMME**

### **P203 – Infrastructures et services de transports**

*Mission : Écologie, développement et mobilité durables*

*Responsable du programme : Thierry COQUIL, Directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités*

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Routes - Développement	46 062 314	60 067 529	54 144 024	62 468 825	55 636 993	62 311 697
<b>Total</b>	<b>46 062 314</b>	<b>60 067 529</b>	<b>54 144 024</b>	<b>62 468 825</b>	<b>55 636 993</b>	<b>62 311 697</b>

### **PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

Le programme 203 porte à la fois sur les infrastructures et sur les services de transport routiers, ferroviaires, fluviaux, portuaires et aéroportuaires, sur la sécurité, la sûreté et la régulation des secteurs économiques

concernés, à l'exception de la sécurité, de la sûreté et de la régulation du secteur aérien qui fait l'objet du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ». Ce programme reçoit des financements de l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) sous forme de fonds de concours.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La création des directions interdépartementales des routes (DIR) en 2006 s'est traduite par la constitution d'un parc immobilier technique de deux cent quarante sites environ comportant des centres d'entretien et d'intervention (CEI), des points d'appuis occasionnels et permanents et dix-huit centres d'ingénierie et de gestion du trafic (CIGT). Cette réorganisation a nécessité la mise en place de deux programmes immobiliers :

1. L'immobilier technique hors contrat de partenariat : plus de cent soixante sites ont été conservés pour lesquels il est nécessaire d'assurer la maintenance dite « propriétaire », en particulier les travaux de réparations urgentes et les travaux nécessaires suite aux conclusions des contrôles réglementaires sur ces installations, lesquels constituent des dépenses incontournables. En parallèle, des investissements complémentaires sont parfois nécessaires, comme la construction d'annexes à certains CEI (hangars, couverture de stockage de sel, sécurisation de la gestion des déchets, traitement des eaux des plates-formes avant rejet au milieu naturel), l'extension, la réparation et le maintien de la sécurité et la salubrité des installations. En 2023, un montant de 19 M€ en AE/CP a été programmé en LFI.
2. Le contrat de partenariat pour le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et la gestion de soixante-trois CEI du réseau routier national non concédé. Le contrat a été signé le 14 janvier 2010 pour une phase de réalisation qui s'est achevée avec l'acceptation par l'État du dernier CEI le 14 mai 2012. En 2023, le loyer de ce contrat représente 18,4 M€ en AE et 26,8 M€ en CP.

La prévision de dépense de l'immobilier non technique des DIR est évaluée en 2023 à un montant de 16,2 M€ AE/CP. Ces dépenses concernent principalement les frais d'entretien et de maintenance légère (achats et fournitures courantes, entretien, nettoyage gardiennage) des bâtiments, ainsi que les consommations de fluides pour les bâtiments concernés. Il est à noter une forte incertitude sur les dépenses de fluides, compte tenu des variations de prix liées au contexte inflationniste.

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

#### Faits marquants

- Le SPSI de l'Établissement, suite à l'avis favorable de la DIE le 11 mars 2022, a été approuvé par le conseil d'administration le 22 juin 2022.
- Dans le cadre de l'appel à projets « plan de résilience 1 », visant à réduire rapidement la dépendance aux énergies fossiles et contribuant ainsi à l'amélioration de la performance environnementale, VNF a été financé par l'État pour 51 opérations à hauteur de 935 k€ au titre de l'année 2022.

Il s'agit essentiellement d'un financement de travaux liés à l'isolation des bâtiments, de la suppression des chaudières fioul remplacées par des systèmes de chauffage alternatifs (PAC, poêles à pellets...) et par la pose de bornes électriques pour la recharge des véhicules électriques.

#### Les opérations majeures de l'établissement

- le repositionnement géographique, à une échelle de 10 ans environ, du parc industriel (centres de maintenance industrielle, points d'appui et postes de commandes centralisées) au regard du plan de modernisation de la voie d'eau,
- adaptation des locaux tertiaires aux nouveaux modes de travail : accentuation du télétravail, développement du Flex Office, croissance du travail en mode projet, nomadisme de certains agents.

Un premier projet est actuellement en cours sur les immeubles du siège à Béthune, amenant notamment à reconsidérer en profondeur l'organisation spatiale,

- application du décret tertiaire sur une trentaine de bâtiments,
- application de la circulaire du 25 février 2020 sur les engagements de l'État pour des services publics éco-responsables : suppression des chaudières fioul (mesure 14) et mise en place des bornes de recharge électriques (mesure 4).

### Analyse de l'évolution des crédits

Le budget d'investissement est en hausse par rapport à l'année précédente car les premiers travaux liés au plan de modernisation ont démarré notamment pour ce qui concerne les postes de commandes centralisés (PCC). Ces travaux vont impacter pendant une dizaine d'années le budget investissement de l'établissement.

Par ailleurs, VNF continue de se faire accompagner par la société OXAND pour la gestion prédictive de la performance du patrimoine, permettant ainsi une meilleure planification des investissements à réaliser en fonction de l'état des bâtiments, mais aussi de conduire une meilleure maîtrise des risques immobiliers.

## PROGRAMME

### P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture

Mission : Écologie, développement et mobilité durables

Responsable du programme : Eric BANEL, Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Surveillance et sûreté maritimes	7 000 037	7 001 282	14 662 240	11 688 469	13 850 000	10 230 000
<b>Total</b>	<b>7 000 037</b>	<b>7 001 282</b>	<b>14 662 240</b>	<b>11 688 469</b>	<b>13 850 000</b>	<b>10 230 000</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Avec ses 5 000 kilomètres de côtes et ses 10 millions de kilomètres carrés de zone économique exclusive (ZEE), la France dispose du deuxième domaine maritime dans le monde. Ses approches maritimes sont parmi les plus fréquentées du globe. Dans ces conditions, les questions immobilières dans le cadre de la sécurité maritime, de sûreté, de protection de l'environnement, mais aussi de formation des gens de mer revêtent une importance particulière et sont des enjeux de société majeurs.

### OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

Unique opérateur du programme 205, l'École nationale supérieure maritime (ENSM) est implantée sur quatre sites : Le Havre, Nantes, Marseille et Saint-Malo. Un regroupement de ses sites est actuellement en cours, notamment pour rationaliser son occupation bâtementaire.

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Placé sous la responsabilité de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, les crédits alloués à cette politique sont conçus comme des moyens qui, au-delà de l'accomplissement des missions de politique publique, participent à l'atteinte des objectifs suivants : d'une part la rationalisation du patrimoine immobilier de l'État et de ses opérateurs et d'autre part une gestion efficace du parc.

1- Les crédits du programme 205 consacrés à la politique immobilière de l'État relèvent des actions 1, 2, 4 et 5.

- L'action 01 « surveillance et sécurité maritimes » recouvre le cœur régalien du programme. Il s'agit de la prévention des accidents et de la coordination des opérations de sauvetage des personnes et des biens mer. Cette action finance une partie du plan de modernisation des affaires maritimes avec notamment les travaux d'entretien et de modernisation des infrastructures des établissements de signalisation maritime (ESM) et les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) ;
- L'action 02 « emplois et formations maritimes » est dédiée à la formation des gens de mer et au volet social (aides et protection du monde maritime avec le versement de subvention à des foyers d'accueil des marins ou autres associations œuvrant pour les gens de mer ainsi qu'à leur protection sanitaire et sociale). Ses crédits regroupent les moyens alloués à l'école nationale supérieure maritime (l'ENSM), l'unique opérateur du programme ;
- L'action 04 « action interministérielle de la mer » intervient dans 3 principaux domaines que sont le dispositif de contrôle et de surveillance (DCS), la lutte contre les pollutions (POLMAR) et l'environnement et la culture marine. Cette action finance des investissements immobiliers conséquents pour permettre le renforcement des capacités de stockage et d'intervention de certains centres POLMAR.
- L'action 5 « soutien et systèmes d'information au programme » porte les dépenses communes au programme 205. Les crédits permettent aux DIRM de couvrir les charges immobilières courantes mais également d'entretenir leurs locaux autres que les CROSS et installations « phares et balises ».

Tous ces moyens financiers contribuent à l'amélioration de la gestion du patrimoine de l'État de manière à ce que les services et l'opérateur rattachés puissent disposer d'un patrimoine adapté à leurs différentes missions, fonctionnel, offrant de bonnes conditions de travail et respectant les normes en vigueur.

Le programme 205 finance différents travaux d'entretien :

- l'entretien des établissements de signalisation maritime (ES) des phares et balises qui ont pour mission d'assurer la signalisation et la sûreté maritime ;
- l'entretien des bâtiments de l'État hors CROSS et phares et balises ;
- les travaux d'entretien et de modernisation des CROSS, qui ont la responsabilité de la direction et de la coordination des missions de recherche et de sauvetage en mer, de la surveillance de la navigation maritime.

2- Le programme est également un programme support pour les services relevant des affaires maritimes. Dans ce cadre, il participe à la rationalisation du patrimoine immobilier de l'État par de nombreuses cessions, le cofinancement d'opération de rénovation, ou la recherche de rationalisation par regroupement interne ou entre administrations.

De nombreux projets de rationalisation des implantations immobilières ont été identifiés avec entre autres :

- le déménagement du siège de la DIRM MEMN à la nouvelle cité administrative de DOUMERGUE (Nantes) avec des locaux qui seront partagés avec 9 autres administrations. La livraison et le déménagement sont prévus au second semestre 2024 ;
- la rationalisation des implantations de l'ENSM. L'établissement a engagé depuis quelques années des travaux pour établir un SPSI qui identifie des enjeux prégnants pour chacun des quatre sites, chacun spécialisé dans des activités pédagogiques bien identifiées.

## Faits marquants

Les faits marquants du programme sont présentés ci-dessous :

- la réalisation d'ouvrages maritimes dans le cadre du projet de regroupement des moyens maritimes étatiques en Guadeloupe sur le site de Fouillole ;
- le guichet unique fiscalité de la plaisance à Saint-Malo ; le site a été inauguré en juillet 2022 ;
- l'implantation dans un nouveau bâtiment d'une antenne de l'ENSM sur le campus de l'école centrale de Nantes (ECN) ; l'inauguration initialement prévue en septembre 2022 est reportée en 2023 en raison du retard pris sur le chantier.

## Analyse de l'évolution des crédits

En 2022, les dépenses consacrées à la cette politique transversale s'élevaient à 7 M€ AE/CP et sont stables par rapport à 2021. Ces dépenses ont permis de couvrir les charges immobilières courantes et des dépenses de gros entretien.

En 2023, outre les charges immobilières traditionnelles (notamment l'engagement pluriannuel des nouveaux marchés de fluide), des opérations sont prévues dont les plus importantes sont les suivantes :

- en Polynésie française : la construction de 2 maisons de service à Mahina pour les personnels des affaires maritimes. L'échéancier pluriannuel de financement est fixé comme suit :
  - 2023 : 0,17 M€ AE / 0,11 M€ CP
  - 2024 : 0,98 M€ AE / 0,82 M€ CP
  - 2025 : 0,22 M€ CP.
- en Guadeloupe : le projet de concentration des services entre les douanes, le ministère des armées et les affaires maritimes sur le site de Fouillole. Commencée en 2022 (0,14 M€ AE), l'opération se poursuit en 2023 (0,46 M€ AE et 0,60 M€ CP) ;
- le chantier POLMAR terre : initié en 2018 dans le cadre de la modernisation des affaires maritimes, cette opération a pour objectif la modernisation territoriale de la gestion des stocks POLMAR terre en métropole (passage de 8 centres à 5 centres et 2 sites de stockage). Les travaux d'études sont lancés en 2023 pour un coût total de 0,30 M€ ;
- le lancement des travaux d'agencement et rénovation d'intérieure du CROSS Jobourg (0,35 M€) et du CROSS Gris-nez (0,25 M€) ;

De grands projets à venir en 2024 et après ont également été identifiés. Il s'agit des suivants :

- dans le cadre de la réorganisation des implantations POLMAR terre, deux projets immobiliers visant à moderniser les infrastructures : celui du Verdon en DIRM SA (avec volet phares et balises) et celui d'Ajaccio en DML Corse pour un montant total estimé à 3,5 M€.
- au niveau de la DIRM Manche est mer du nord (MEMN) : 2 projets à l'horizon 2025 sur la reprise du site de la DIRM dans le cadre d'une opération de densification avec les douanes et un service de la sous-préfecture non encore chiffré ;
- la rénovation des CROSS : nécessité de rénover ces bâtiments vieillissants (infiltrations d'eau, humidité...). Des travaux d'envergure sont prévus ces prochaines années afin de garantir des conditions de travail correctes aux agents. Le coût des travaux n'est pas arrêté ;
- la réalisation des opérations immobilières pour le CROSS Corsen et la tour du Stiff.

## Politique immobilière de l'État

DPT Présentation des crédits par programme

## PROGRAMME

## P159 – Expertise, information géographique et météorologie

Mission : Écologie, développement et mobilité durables

Responsable du programme : Thomas LESUEUR, Commissaire général au développement durable

Le programme 159 ne participe pas directement à la politique immobilière de l'État. Il contribue néanmoins au financement d'opérateurs qui consacrent des crédits à cette politique ; leurs données précises n'ont pas été communiquées.

## PROGRAMME

## P181 – Prévention des risques

Mission : Écologie, développement et mobilité durables

Responsable du programme : Cédric BOURILLET, Directeur général de la prévention des risques

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions	700 000	4 693 414	700 000	5 080 000	725 000	5 100 000
<b>Total</b>	<b>700 000</b>	<b>4 693 414</b>	<b>700 000</b>	<b>5 080 000</b>	<b>725 000</b>	<b>5 100 000</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 181 élabore et met en œuvre les politiques relatives :

- à la connaissance, l'évaluation, la prévention et la réduction des risques industriels et miniers, ainsi que celles relatives aux pollutions chimiques, biologiques, sonores, électromagnétiques, lumineuses et radioactives ;
- à la connaissance, l'évaluation, la prévention et la prévision des risques naturels (inondations et séismes aux Antilles notamment) et à la sécurité des ouvrages hydrauliques ;
- à l'évaluation et la gestion des sols pollués ;
- à la prévention et la gestion des déchets et au développement de l'économie circulaire (prévention, valorisation et traitement) ;
- à l'évaluation des risques en matière de santé/environnement, notamment ceux que présentent les produits chimiques ou les organismes génétiquement modifiés (OGM).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme contribue essentiellement à la politique transversale par le financement du fonctionnement de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante créée par la loi de 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, qui assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

## Faits marquants

Le programme 181 supporte tout à la fois les dépenses immobilières de l'ASN imputées sur la seule action 9 ainsi que celles du bâtiment du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations

(SCHAPI) situé à Toulouse sur le site de la Météo-pôle. Ce bâtiment est hébergé sur le site de Météo-France. Les dépenses du SCHAPI sont quant à elles imputées sur l'action 10 du programme de prévention des risques.

Les dépenses immobilières exécutées sur le programme 181 s'imputent d'une part, sur le BOP ASN qui prend en charge les dépenses des services centraux (du siège) et d'autre part, sur les BOP régionaux du programme 181 qui prennent en charge les dépenses des divisions territoriales (dix des onze divisions, implantées dans les locaux des DRIEAT-DREAL) et de la direction des équipements sous pression – DEP - (Dijon). En outre, depuis 2023, la division de Paris est hébergée dans les locaux du siège de l'ASN.

Dans ce cadre, les dépenses immobilières du siège de l'ASN concernent essentiellement le loyer, l'entretien, le nettoyage, la surveillance.

Il est rappelé que les dépenses immobilières des divisions territoriales sont, comme celles de la plupart des administrations déconcentrées, prises en charge sur le programme 354 « administration territoriale de l'État », notamment en ce qui concerne les loyers et les charges immobilières. Les dépenses immobilières des divisions territoriales imputées sur le programme 181 ont un caractère résiduel et concernent uniquement les dépenses qui ne sont pas prises en charge sur le programme 354.

Depuis 2013, les services centraux de l'ASN, hors DEP et avec la division de Paris, sont regroupés sur un site unique (15-21 rue Louis Lejeune à Montrouge). Le bail de l'immeuble qu'occupe l'ASN a été renouvelé en 2021 pour une durée de 9 ans jusqu'en 2030.

### Analyse de l'évolution des crédits

L'évolution des crédits portés par l'action 9 est sous-tendue par :

Le renouvellement du bail en début d'année 2021 a permis de réaliser des économies substantielles. Ainsi, dans le cadre de la LFI 2021, l'ASN a bénéficié d'une mesure d'une valeur de 47 M€ d'autorisations d'engagement au titre de ce renouvellement. À la suite des négociations contractuelles, le nouveau bail a été signé pour un montant (AE) de 38,28 M€. En conséquence, l'ASN a restitué les AE non utilisées, soit 8,72 M€ (dont 1,88 M€ mis en réserve en début de gestion). Concernant les CP liés au loyer du siège de l'ASN, un montant de 0,7 M€ (don 0,3 M€ en PLF) a été annulé en gestion 2021 au titre de l'économie induite par les négociations. En gestion 2022, un montant de 0,38 M€ a également été restitué en gestion.

L'évolution des crédits portés par l'action 10 est sous-tendue par les éléments suivants :

L'année 2021 a permis de signer et d'engager la nouvelle convention quadriennale d'hébergement pour la période 2021-2025 et l'ensemble des autorisations d'engagement de l'entretien courant et des fluides pour la période ont été engagées. À noter, que les dépenses de nettoyage, d'entretien des espaces verts et l'entretien multi technique des bâtiments intégrées dans la précédente convention ont été séparées et font désormais l'objet d'un groupement de commande et d'un engagement direct auprès des prestataires par le SCHAPI.

Les estimations de coûts se basent sur les données récentes observées sur le bâtiment. Il n'est pas prévu de projet particulier en 2024 sur ce bâtiment.

## PROGRAMME

### P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables

Mission : Écologie, développement et mobilité durables

Responsable du programme : Guillaume LEFORESTIER, Secrétaire général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) et du ministère de la transition énergétique (MTE)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
07 – Pilotage, support, audit et évaluations	40 486 751	75 550 663	59 453 560	82 379 414	98 221 448	93 684 797
<b>Total</b>	<b>40 486 751</b>	<b>75 550 663</b>	<b>59 453 560</b>	<b>82 379 414</b>	<b>98 221 448</b>	<b>93 684 797</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 217 assure, pour le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT), le ministère de la transition énergétique (MTE) et les cinq ministères délégués et secrétariats d'État qui leur sont associés, ainsi que pour le secrétariat d'État chargé de la mer, une fonction de pilotage des politiques et de gestion des moyens des domaines supports (juridique, immobilier et moyens de fonctionnement des services centraux, infrastructures et systèmes informatiques, politique des ressources humaines, actions internationales). Il participe aux objectifs de la politique immobilière de l'État d'amélioration de la gestion du patrimoine immobilier et d'exemplarité.

## OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

L'école nationale des ponts et chaussées (ENPC) et l'école nationale des travaux publics de l'État (ENTPE).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La politique des moyens de l'immobilier définie et mise en œuvre par le programme 217 vise, dans un cadre contraint de maîtrise de la dépense, une offre de qualité adaptée aux besoins des services dans les meilleures conditions de coût et de délai. Elle doit fournir aux agents un environnement de travail satisfaisant dans des implantations immobilières rationalisées, en les faisant bénéficier de l'ensemble des services nécessaires à leur activité, tout en optimisant les surfaces allouées en application des objectifs fixés par la politique immobilière de l'État. Les progrès réalisés en termes de rationalisation du patrimoine immobilier de l'État sont mesurés, dans le volet « performance » du programme 217, par un ratio d'efficacité de la gestion immobilière en administration centrale, décliné respectivement en deux sous-indicateurs, l'un d'entretien courant et l'autre d'occupation : coûts d'entretien courant/m<sup>2</sup>SUB et m<sup>2</sup> SUN/postes de travail. Ainsi, l'opération de regroupement immobilier des services centraux des ministères sur 2 sites au lieu de 5 initialement, qui s'est achevée courant 2017, a permis de stabiliser le ratio d'entretien courant et d'améliorer le ratio d'occupation.

Plus précisément, en administration centrale, le programme 217 finance les loyers marchands, les charges locatives, les taxes sur les bureaux, les dépenses d'entretien des immeubles (le nettoyage et les petits travaux d'entretien courant), les dépenses énergétiques, les dépenses relatives au gardiennage, à l'accueil et à la sécurité incendie réglementaire et les dépenses d'entretien et de maintenance ainsi que les travaux lourds. Le programme participe également au financement des dépenses immobilières de ses opérateurs (ENPC et ENTPE), par le moyen de subventions pour charges de service public qui leur sont attribuées. Il finance occasionnellement des dépenses d'investissement immobilier relatives à des projets qui ne sont pas pris en charge par le compte d'affectation spécial « gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

## CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Analyse de l'évolution des crédits

Les « activités » relatives aux dépenses immobilières du référentiel du programme 217 correspondent à la nomenclature par nature de dépenses préconisée par la direction de l'immobilier de l'État

Les dépenses de la brique immobilière sont fortement corrélées aux contrats immobiliers des deux sites de l'administration centrale à la Défense (crédit-bail immobilier de la tour Sequoia et bail emphytéotique de la Grande Arche).

En effet, depuis 2018, les besoins en crédits de paiement augmentent chaque année de 0,7 M€. La structure des dépenses du programme 217 a été modifiée du fait de l'augmentation des dépenses d'acquisitions/constructions (paiement des échéances du bail emphytéotique administratif).

En 2024, il est prévu une augmentation des crédits de l'ordre de 40,6 M€ en AE et 11,9 M€ en CP. Ces crédits permettront notamment de lancer les travaux de rénovation de la tour Séquoia (remplacement de la façade, remise à neuf des ascenseurs).

## PROGRAMME

### P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables

*Mission : Recherche et enseignement supérieur*

*Responsable du programme : Thomas LESUEUR, Commissaire général au développement durable*

Le programme 190 ne dispose pas de politique immobilière en propre. Les axes stratégiques suivis par le programme sont ceux des opérateurs dont il est responsable, pour lesquels des données précises n'ont pas été communiquées.

## PROGRAMME

### P197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

*Mission : Régimes sociaux et de retraite*

*Responsable du programme : Eric BANEL, Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture*

Le programme 197 contribue à la politique transversale à travers son opérateur, l'établissement national des invalides de la marine (ENIM), pour lequel des données précises n'ont pas été communiquées.

**PROGRAMME****P613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile**

Mission : Contrôle et exploitation aériens

Responsable du programme : Aline PILLAN, Secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Ressources humaines et management	18 151 374	16 366 562	16 436 116	12 877 772	16 436 116	12 877 772
<b>Total</b>	<b>18 151 374</b>	<b>16 366 562</b>	<b>16 436 116</b>	<b>12 877 772</b>	<b>16 436 116</b>	<b>12 877 772</b>

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

Le programme 613 exerce au bénéfice des programmes opérationnels de la mission « contrôle et exploitation aériens » une gestion mutualisée de différentes prestations, notamment dans les domaines des ressources humaines, financier, de la politique immobilière et des systèmes d'information. Ainsi, il porte les actions transverses et structurantes au profit de la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

**OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME**

École nationale de l'aviation civile (ENAC).

**CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE****Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

La politique immobilière de la DGAC, déclinaison interne de la politique immobilière de l'État, fait l'objet, compte tenu de la spécificité de son patrimoine et de son financement, d'un protocole signé le 18 décembre 2014 entre le secrétaire général du MTE, la DIE, la DGAC et l'ENAC.

Son pilotage est assuré, au sein de la DGAC, par deux instances :

- un comité stratégique immobilier (CSI), présidé par la secrétaire générale de la DGAC, qui définit la stratégie immobilière et fixe les grandes orientations ;
- un comité technique immobilier de la DGAC, présidé par le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA), qui prépare les décisions du CSI et met en œuvre ses décisions.

**Contribution du programme à la politique transversale**

Le programme 613 supporte les dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'investissement relatives au patrimoine occupé par la gendarmerie des transports aériens (GTA), formation spécialisée de la gendarmerie nationale placée pour emploi auprès de la DGAC, avec une mission de contrôle et de surveillance en zone réservée des plate-formes aéroportuaires.

La gestion du patrimoine immobilier occupé par la GTA est confiée au SNIA, service à compétence nationale de la DGAC en charge de la gestion du patrimoine immobilier et de l'ingénierie aéroportuaire spécialisée.

Cette action s'insère dans les orientations stratégiques du SNIA 2030 et notamment le développement de la performance environnementale et de l'efficacité énergétique, ainsi que la consolidation de la position du SNIA en tant qu'opérateur immobilier de la DGAC.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### • Management de l'énergie

L'année 2022 a été fortement marquée par le plan de sobriété énergétique qui fixe comme objectif une baisse de consommation d'énergie de 10 % à la fin de 2024. Les données de consommation à la fin de 2022 montrent une baisse de 11,7 % de consommation énergétique entre l'année de référence du plan de sobriété (2019) et l'année 2022.

Pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, la baisse atteint 15,4 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Ces gains ont été obtenus en prenant en compte les températures de consigne du plan de sobriété dans les bâtiments de bureaux, en lien avec le développement du télétravail, mais aussi grâce aux travaux d'efficacité énergétique réalisés dans le cadre de la programmation annuelle ou des appels à projet lancés par la DIE (avec des performances de niveau CEE).

Pour sensibiliser les services et directions de la DGAC à la montée en puissance des enjeux énergétiques et environnementaux dans le bâtiment et au regard de l'actualité sur le sujet (tensions d'approvisionnement, explosion des prix), le SNIA a organisé un séminaire le 9 décembre 2022.

Il est à noter également que pour les quatre sites ou bâtiments SNIA et/ou GTA intégrés en juin 2022 au périmètre du système de management de l'énergie ISO 50001, pour lequel le SNIA est certifié, la baisse globale de consommation énergétique obtenue en 2022 par rapport à la situation de référence est de 20 %. En 2023, l'élargissement du périmètre ISO 50001 se poursuit avec l'intégration d'un nouveau site mixte tertiaire/ logements de la GTA.

L'année 2023 devrait être marquée par la réalisation d'un projet photovoltaïque d'envergure (puissance de 1 MWc) en partenariat avec AGILE sur le site le plus consommateur de la DGAC : la DTI à Toulouse.

### • Faits marquants

Sur le plan de la stratégie immobilière, l'année 2022 a été marquée par l'approbation par la DIE du SPSI 2021-2025 de la DGAC. Les recommandations de la DIE et du CIE sur ce dernier ont été prises en compte par la DGAC et la stratégie immobilière de la DGAC s'articule dès 2023 autour de cinq axes :

- mise à jour de l'inventaire ;
- mise en place d'une stratégie nationale sur les nouveaux espaces de travail ;
- accentuation de la démarche de rationalisation du patrimoine ;
- renforcement de la politique de valorisation du patrimoine ;
- renforcement de la stratégie énergétique et bas carbone.

En matière d'organisation, la DGAC poursuit la mise en place des secrétariats inter régionaux (SIR) et des pôles achats spécialisés, dont un pôle achat immobilier (SNIA), avec un objectif de renforcer la sécurité juridique des achats, leur programmation pluriannuelle et leur mutualisation. L'évolution de la fonction immobilière de la DGAC est suivie au niveau du secrétariat général et l'année 2022 s'est traduite par la mise en place d'un réseau technique d'appui à la chaîne logistique immobilière (marchés multi techniques) composé des SIR et du SNIA.

Le SNIA a également adapté son organisation de niveau central avec le recrutement de directeurs de programme pour répondre aux enjeux de stratégie nationale des nouveaux espaces de travail et de politique énergétique. Cette nouvelle organisation a déjà permis à la DGAC de répondre aux appels à projets.

Dans ce contexte, les faits marquants 2022 pour le programme 613 sont :

- l'achèvement de 65 opérations sur 106 de l'AAP plan de relance (programme 362), de 31 opérations de l'AAP résilience 1 et le lancement de 4 opérations lauréates au titre de l'AAP DIEDITP : ces opérations sur le budget général ont nécessité un investissement important en ressources humaines et expliquent notamment la diminution de la masse de CP consommés en 2022 sur le programme 613 ;
- la mise en service d'un nouvel immeuble de 27 logements pour la GTA à Nice (îlot 4.3), dont le fonds de concours a été pris sur le programme 613 (6 M€) ;

- le lancement de l'opération de relocalisation des bureaux de la GTA à Toulouse, dont le chantier se déroulera en 2023 ;
- la rénovation de logements de la GTA sur le site de la cité de l'Air à AthisMons.

### Analyse de l'évolution des crédits

Pour le programme 613 dans son ensemble, l'année 2023 est notamment consacrée à :

- la maîtrise des dépenses de la DGAC et le recours à un emprunt modéré ;
- l'accompagnement des travaux de modernisations et de mutualisation des fonctions supports.

Sur le plan immobilier du programme 613 :

- pour les travaux d'investissement/gros entretien, l'écart entre l'exécution 2022 et la LFI 2023 est lié à l'opération de construction de logements de l'ilot 4.3 ;
- pour les charges d'entretiens/fluides, une augmentation significative des budgets a été prévue pour faire face à la conjoncture économique.

### Analyse de l'évolution des emplois

Concernant le SNIA, l'année 2022 n'est pas marquée par une évolution sensible des effectifs consacrés à l'activité d'opérateur immobilier pour le compte de la DGAC ; les effectifs sont estimés à 38 ETP pour ce qui relève des besoins immobiliers du programme 613.

## PROGRAMME

### P134 – Développement des entreprises et régulations

Mission : Économie

Responsable du programme : Anne BLONDY - TOURET, Secrétaire générale

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	4 808 344	6 234 871	2 844 441	6 738 962	27 711 548	7 344 186
<b>Total</b>	<b>4 808 344</b>	<b>6 234 871</b>	<b>2 844 441</b>	<b>6 738 962</b>	<b>27 711 548</b>	<b>7 344 186</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les politiques menées par le programme 134 ont pour finalité d'assurer la mise en place d'un environnement économique favorable à la compétitivité des entreprises, notamment à l'international et de veiller à une régulation efficace des marchés dans l'intérêt des consommateurs et pour la protection et la sécurité des citoyens.

Trois directions générales (des entreprises, du Trésor, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes – DGCCRF-), ainsi que leurs réseaux déconcentrés, le conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEJET) et deux autorités administratives indépendantes (AAI : autorité de la concurrence –AC-, autorité de régulation des communications électroniques et des postes –ARCEP-) concourent à la réalisation de ces objectifs en collaboration avec quatre opérateurs et les acteurs du développement économique local qui sont les collectivités territoriales, les chambres consulaires et les réseaux associatifs de proximité.

## OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- Business France ;
- Agence nationale des fréquences (ANFr) ;
- Atout France ;
- Institut national de la propriété industrielle (INPI).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État en adaptant le patrimoine aux missions et en professionnalisant sa gestion.

### Contribution du programme à la politique transversale

Les informations présentées infra concernent la DGCCRF et les autorités administratives indépendantes (AAI).

Depuis 2011, les crédits immobiliers de la DGCCRF correspondant aux implantations en régions et départements ont été en grande partie transférés sur le programme 354. La gestion des locaux hébergeant les agents CCRF en département est assurée de façon mutualisée au sein des directions départementales de la protection des populations (DDPP) et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) ; au niveau régional au sein des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS, DRIETS en Île-de-France et DEETS en outre-mer).

Les dépenses liées à l'immobilier pour les deux AAI couvrent principalement le coût du loyer, les charges locatives, l'entretien des locaux et le coût des fluides :

- l'ARCEP occupe, depuis novembre 2018, l'immeuble Bercy Crystal situé au 14 rue Gerty Archimède Paris 12<sup>e</sup>
- l'autorité de la concurrence occupe 3 sites à Paris. Deux sites sont en location : le site historique du 11, rue de l'Échelle et le site du 3, place de Valois. Le troisième situé 6, avenue de l'Opéra est domanial.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Analyse de l'évolution des crédits

Depuis la suppression des loyers budgétaires, les dépenses immobilières de la DGCCRF sont exclusivement constituées de baux, qui peuvent être annuels (Guadeloupe, Saint-Pierre et Miquelon) ou pluriannuels (ENCCRF, Réunion, Guyane). L'ENCCRF est locataire d'un bâtiment qui a fait l'objet d'une cession en 2022 ; l'établissement devra quitter les lieux à la fin de son bail en juin 2025 et a engagé les démarches en vue de son relogement partiel.

Concernant l'autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP), les dépenses immobilières qui comprennent le coût du loyer, les charges locatives et fiscales, l'énergie, les charges d'entretien et de maintenance sont restées stables en 2022 par rapport à 2021 (0,8 M en AE et 2,8 M en CP). L'exécution 2023 sera nettement supérieure à la LFI indiquée du fait d'un indice ILAT de 6,46 % et d'une forte augmentation du poste « énergie » liée à l'inflation sur cette période : +255 k€.

L'année 2024 poursuivra cette même tendance.

Les dépenses immobilières de l'autorité de la concurrence sont estimées à 1,48 M€ en AE et 2,9 M€ en CP en 2023. Cette prévision comprend notamment le changement du système de chauffage et de climatisation du bâtiment domanial, aujourd'hui dysfonctionnel. Elle comprend également une mission d'assistance et d'accompagnement dans la négociation du renouvellement des baux fin 2024.

## Analyse de l'évolution des emplois

Les effectifs sont stables et ne connaîtront pas d'évolution majeure.

## PROGRAMME

### P220 – Statistiques et études économiques

Mission : Économie

Responsable du programme : Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	15 753 916	15 975 118	15 639 243	14 972 749	29 253 856	15 265 469
<b>Total</b>	<b>15 753 916</b>	<b>15 975 118</b>	<b>15 639 243</b>	<b>14 972 749</b>	<b>29 253 856</b>	<b>15 265 469</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 220 couvre l'activité de fourniture d'informations statistiques de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) aux acteurs institutionnels, économiques ainsi qu'au grand public. Territorialement, l'INSEE comprend 21 services en région, répartis sur 37 bâtiments et une direction générale installée dans un site à Montrouge, géré par le secrétariat général du MEFSIN.

### Analyse de l'évolution des crédits

Les moyens consacrés par l'INSEE au domaine de l'immobilier représentent environ 29 % des crédits de fonctionnement et d'investissement du programme 220. En 2022, les dépenses immobilières se sont élevées à 16 M€ en CP. Elles se sont réparties entre les dépenses à la charge du propriétaire (3,6 M€) et les dépenses relevant du locataire (12,4 M€) au sein desquelles les loyers représentent 57 %. Les engagements ont été légèrement inférieurs aux paiements du fait de la couverture de restes à payer sur engagements antérieurs, notamment en ce qui concerne les dépenses d'entretien lourd et le poste lié aux fluides. Les loyers enregistrent en revanche des engagements supérieurs aux paiements en raison du renouvellement du bail de Marseille (bâtiment Delpuech).

Contrairement à 2022, il a été nécessaire de budgéter en LFI 2023 des crédits d'AE supérieurs aux CP afin de faire face aux surcoûts liés à la renégociation des contrats de fluides.

Sur la période 2023-2024, les ressources mobilisées au sein de la brique propriétaire sont essentiellement destinées aux projets d'amélioration de la performance énergétique et de densification des surfaces. Des chantiers dédiés à la rénovation de façades et au changement des huisseries sont en cours d'exécution à Nancy, Dijon et Nantes. Des études liées à la densification ont été lancées à Toulouse et Marseille pour un démarrage des travaux au cours de l'année 2024.

La prévision des dépenses de l'occupant est relativement stable sur la période (aux alentours de 12 M€ en CP). Un pic d'AE (22,3 M€) est en revanche prévu en 2024 afin de financer des renouvellements de baux (St-Quentin-en-Yvelines et St-Denis de La Réunion notamment).

### Analyse de l'évolution des emplois

Le maintien des effectifs (96 ETP) sur la période se justifie par la nécessité pour l'INSEE de procéder à des travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments et de réaliser des opérations de densification qui vont solliciter les services logistiques et immobiliers des directions régionales.

## PROGRAMME

### P156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

Mission : Gestion des finances publiques

Responsable du programme : Jérôme FOURNEL, Directeur général des finances publiques

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Fiscalité des grandes entreprises	355 934 349	303 170 011	605 730 656	348 991 633	402 280 180	386 404 947
<b>Total</b>	<b>355 934 349</b>	<b>303 170 011</b>	<b>605 730 656</b>	<b>348 991 633</b>	<b>402 280 180</b>	<b>386 404 947</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 156 regroupe les moyens consacrés aux opérations de recettes (assiette, recouvrement, contrôle) de l'État et des collectivités territoriales, au paiement des dépenses publiques, à la tenue des comptes publics et à la conduite de la politique fiscale du Gouvernement.. Il est mis en œuvre par la direction générale des finances publiques (DGFIP) et ses services déconcentrés, sous la responsabilité de son directeur général.

Les principaux axes sont :

- simplifier le recouvrement et la gestion fiscale et améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale ;
- améliorer l'efficacité du traitement des dépenses et des recettes publiques et la qualité des comptes ;
- assurer la qualité des prévisions présentées dans le projet de loi de finances et contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale ;
- renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires ;
- maîtriser les coûts de gestion au profit d'une efficacité accrue.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

*Mieux connaître et valoriser le patrimoine immobilier de l'État*

La DGFIP dispose d'un parc immobilier important réparti sur l'ensemble du territoire (2 003 bâtiments au 31 décembre 2022 représentant un peu plus de 2,6 millions de m<sup>2</sup>).

La connaissance de ce parc est assurée depuis janvier 2018 par deux outils interministériels développés par la DIE : le référentiel technique (RT) et l'outil d'aide au diagnostic (OAD). La DGFIP assure également des suivis particuliers portant sur l'état d'avancement du programme de cessions, sur les loyers (mise à disposition des AE pluriannuelles pour couvrir la durée des contrats), sur l'évolution du parc immobilier de la DGFIP et les réformes de structure, ainsi que sur la politique ministérielle concernant le traitement de l'amiante en liaison avec le Secrétariat Général.

La DGFIP établit tous les ans un bilan immobilier qui retrace les éléments les plus significatifs de son parc (nombre de bâtiments, surfaces, état de santé, fluides, valeur vénale, loyers, évolution du parc...).

*Offrir des conditions de travail en adéquation avec les besoins actuels et futurs des agents et des services, tout en optimisant les surfaces et en rationalisant le parc immobilier*

La DGFIP s'attache à prendre en compte les nouveaux modes de travail dans ses aménagements immobiliers : télétravail ou travail en mode hybride (présentiel et distanciel), en mode projet ou agile. Elle a ainsi répondu à l'appel à projets sur les nouveaux espaces de travail et 10 de ses dossiers ont été sélectionnés sur les 43 opérations lauréates.

Elle s'engage également dans la mise en œuvre de la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires, conformément à la circulaire de la Première Ministre du 8 février 2023.

Les nouveaux projets immobiliers portés par la DGFIP proposent donc un cadre de travail plus fonctionnel, agréable et convivial, notamment en intégrant des aménagements d'espaces moins cloisonnés, proposant diverses positions de travail et une multiplication des espaces partagés. Ces orientations ont pour objectif d'optimiser les surfaces (en respectant le ratio plafond de 18 m<sup>2</sup>/résident et la cible pivot de 16 m<sup>2</sup>/résident en zone tendue) et de rationaliser les bâtiments utilisés par les services de la DGFIP dans un contexte de moindre occupation.

*Maintenir la qualité du cadre de vie des agents et les conditions d'accueil des usagers*

La DGFIP s'inscrit dans une démarche d'amélioration des conditions de travail des agents et d'accueil des usagers, qui se traduit à la fois par la réalisation de travaux de traitement de l'amiante, le maintien d'un haut niveau de sûreté immobilière destiné à protéger les personnels et les biens, l'agencement des bureaux, tout en veillant au respect des mises aux normes réglementaires (ascenseurs, restauration administrative...).

La DGFIP accompagne également la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) afin de satisfaire à l'obligation de mise en accessibilité de ses bâtiments classés « établissements recevant du public - (ERP) ».

Une attention particulière est donnée à l'accueil des usagers, les directions locales disposant désormais d'un guide de recommandations sur l'aménagement des halls d'accueil, afin d'assurer une proximité plus forte avec les usagers et une modernisation de l'ergonomie.

*Réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'État et s'adapter au changement climatique*

La DGFIP s'est engagée dans une démarche écoresponsable d'ensemble dénommée « ÉcoFiP ». Elle poursuit son action afin de diminuer les consommations énergétiques des bâtiments de son parc immobilier pour tendre vers les objectifs fixés à l'horizon 2030, 2040 et 2050 de la loi ELAN et du décret « tertiaire ». Pour autant, l'atteinte de ces objectifs est conditionnée par l'obtention de financements permettant de couvrir les travaux du propriétaire nécessaires. Par ailleurs, la DGFIP a veillé à déployer dès 2020 l'outil de suivi des fluides interministériel (OSFi) porté par la DIE et la DAE, dont les fonctionnalités permettent à un gestionnaire d'assurer le suivi et le pilotage des consommations et des dépenses, par énergie et par bâtiment. De plus, elle s'inscrit pleinement dans les actions pilotées par la DIE comme le plan de relance (programme 362 avec plus de 260 projets retenus dans des locaux domaniaux qu'elle occupe seule ou en multi-occupation), le plan de résilience gaz ou le plan de sobriété énergétique. Ces travaux commencent à produire leurs premiers effets sur les consommations. Elle a, par ailleurs, obtenu des financements dans le cadre des appels à projets résilience 1 (enveloppe de 4,5 M€) et résilience 2 (enveloppe de 10,4 M€).

Enfin, la DGFIP a réalisé son bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et a établi son plan de transition 2023-2025 (publié sur la plateforme de l'ADEME le 25 mai 2023). Ce plan de transition prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 22 % par rapport à l'année de référence. Pour atteindre cet objectif, six axes principaux sont activés : l'animation du réseau, la formation des personnels, des achats plus responsables et la réduction de l'impact des déplacements, des bâtiments et du numérique.

## PROGRAMME

### P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Mission : Gestion des finances publiques

Responsable du programme : Anne BLONDY-TOURET, Secrétaire générale

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	105 029 199	102 456 333	239 536 293	134 452 462	96 207 727	136 650 157
<b>Total</b>	<b>105 029 199</b>	<b>102 456 333</b>	<b>239 536 293</b>	<b>134 452 462</b>	<b>96 207 727</b>	<b>136 650 157</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 218 assure l'impulsion des politiques publiques menées par le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN). Il regroupe les moyens consacrés aux activités d'expertise, de régulation, de conseil et de contrôle, au soutien de l'administration centrale, ainsi qu'à l'animation et à la mise en œuvre des politiques ministérielles et interministérielles transversales.

Dans ce cadre, le secrétariat général du ministère assure, pour son périmètre, la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État. Celle-ci a pour objectifs :

- d'assurer une utilisation du patrimoine public garantissant la préservation de sa valeur et la performance immobilière
- de fournir aux agents de l'État un cadre de travail de qualité
- d'optimiser les conditions d'accueil des usagers.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### *Entretien des biens immobiliers d'un point de vue du locataire et du propriétaire*

Sur la base d'une connaissance approfondie de la consistance et de l'état du parc immobilier, le secrétariat général du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique poursuit, à l'aide des outils informatiques mis à sa disposition, une politique de rationalisation des dépenses d'entretien des biens immobiliers dans le cadre de marchés pluriannuels.

### *Professionaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État*

La politique immobilière du programme 218 s'inscrit dans le cadre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique établi pour une période de cinq ans. Ce SPSI couvre plus de 635 000 m<sup>2</sup> de SUB et près de 27 000 postes de travail sur son périmètre global (services et directions à compétence nationale compris).

Les orientations stratégiques du SPSI 2019-2023 portent sur des objectifs élargis par rapport aux précédents SPSI d'administration centrale du MEFSIN. Elles consistent à :

- optimiser les implantations et l'utilisation des espaces des bâtiments
- moderniser les espaces de travail
- améliorer l'exploitation et les services sur les bâtiments.

En outre, la densification, en progression constante, des espaces doit permettre d'atteindre le ratio d'occupation fixé par l'État à 18 m<sup>2</sup> de surface utile brute (SUB) par résident. Ainsi le déménagement de la

DGE en 2021 qui a impacté plus de 700 agents d'administration centrale a notamment permis d'améliorer ses ratios.

La démarche, initiée en 2017, afin d'améliorer des espaces communs de l'administration centrale en recherchant une plus grande convivialité et une meilleure prise en compte des besoins des agents s'est poursuivie. Elle a été étendue aux espaces communs de travail : bureaux de passage partagé rénovés, création d'espaces nomades, aménagement de salles collaboratives, définition et mise en œuvre d'un programme de rénovation des salles de réunion pour intégrer davantage de modularité et d'usages numériques, création de phone box, rénovation de restaurants et espaces tisaneries... La rénovation des espaces de travail attribués aux directions est également engagée depuis 2019 (IGF, DGE et en 2022, SG SCI, APE, CICC et DIE). La direction de l'Immobilier de l'État expérimente la mise en place, dans le bâtiment Necker d'administration centrale, du flex-office (des bureaux flexibles) afin de tenir compte de l'évolution des usages et des besoins en termes d'aménagement des espaces de travail.

Un nouveau SPSI est en cours d'élaboration pour la période 2024 à 2028. Il permettra d'intégrer la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État développée dans la circulaire de la Première Ministre du 8 février 2023 et d'intégrer ses nouveaux indicateurs.

Par ailleurs, afin notamment d'améliorer l'exploitation des bâtiments, une démarche de maîtrise des consommations énergétiques est poursuivie et s'inscrit dans le cadre des engagements de l'État pour des services publics écoresponsables et du plan de sobriété énergétique. La démarche ministérielle BercyVert coordonne et anime l'ensemble de ces actions pour le ministère. Diverses opérations, visant à réaliser des économies d'énergie et à accroître la performance environnementale des immeubles, continuent d'être progressivement mises en œuvre : changement des centrales de traitement d'air, régulation des installations et températures dans le cadre du plan de sobriété énergétique, optimisation de la maintenance, suppression eau chaude si non utile ou encore passage en éclairages leds. Le recrutement d'un gestionnaire d'énergie (*energy manager*), intervenu au cours de l'année 2020, s'inscrit dans une démarche de maîtrise environnementale de la consommation énergétique du parc immobilier.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) du secrétariat général du ministère, qui inclut un plan d'actions à réaliser d'ici fin 2025, est finalisé pour l'ensemble des bâtiments relevant de la gestion du secrétariat général et de celle de l'administration centrale (plus de 15 000 postes de travail) pour toutes les directions du MEFSIN. Il va notamment permettre de réduire l'empreinte carbone des bâtiments de l'administration centrale du ministère. Par exemple, dans des immeubles domaniaux (Les Allées à Montreuil, Savigny Le Temple, Croissy Beaubourg), les chaufferies gaz seront remplacées par des pompes à chaleur, afin de permettre un remplacement du gaz par des énergies de substitution.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Faits marquants

En termes d'investissements, la programmation 2023 continue de privilégier les travaux de sécurisation, notamment en matière de sécurité incendie et de mise aux normes, ainsi que les travaux de rénovation énergétique et de modernisation des espaces de travail.

Sur la brique propriétaire, les travaux d'extension du datacenter de la DNSCE à Toulouse seront exécutés à compter de 2024.

En outre, quelques faits marquants illustrent en 2022 l'intervention budgétaire et de maîtrise d'ouvrage sur le volet immobilier du secrétariat général. Le premier concerne la rénovation de la résidence vacances « La Baule » pour un montant prévisionnel total TTC de 3,5 M€ qui débutera en septembre 2023. Un second correspond à la redéfinition de l'espace de la cafétéria de Vauban à Bercy, dans la continuité des rénovations des restaurants de Bercy, pour un budget total de 0,87 M€. Des travaux de modernisation des espaces de travail de la DGCCRF, à Bercy Chevaleret, seront également entamés à titre d'exemple.

Enfin, l'extension des missions et des effectifs de l'autorité nationale des jeux (ANJ) a conduit l'autorité à devoir déménager pour occuper des locaux mieux adaptés, plus optimaux et spacieux. Le bail a été signé le 2 novembre 2022 et, après une période de travaux d'aménagement et de connexion des locaux, l'autorité a pu

emménager sur le nouveau site de travail situé au 11, boulevard Gallieni à Issy-les-Moulineaux, début avril 2023.

### Analyse de l'évolution des crédits

En 2022, les dépenses immobilières du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, portées par le programme 218, se sont élevées à 105 M€ en AE et à 102,5 M€ en CP (dont 94,5 M€ en AE et à 97,3 M€ en CP sur la seule UO immobilier administration centrale). Dans la continuité de 2021, l'année 2022 a été marquée par l'augmentation des prix des fluides et des matières premières.

Pour 2024, les crédits du PLF sont estimés à 96,2 M€ en AE et 136,7 M€ en CP (dont 91,9 M€ en AE et à 130,8 M€ en CP sur les seules UO immobiliers du BOP du secrétariat général). Ils intègrent notamment :

- l'opération de rénovation de l'immeuble Vincent Auriol ;
- le projet d'extension du data center de Toulouse ;
- l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz ;
- les engagements complémentaires de 2,5 années pour le bail du bâtiment Montreuil-Blanqui, de 3 années pour le bail du bâtiment avenue d'Italie et de la 6<sup>e</sup> année du bail du bâtiment Nantes Kibori ;
- la poursuite du programme de travaux pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et la modernisation et densification des espaces de travail (DGDDI à Bercy, DGCCRF, DGFIP à Noisy le Grand)
- les loyers des laboratoires du Havre et des Antilles couvrant 3 ans (2024-2026).

En 2022, l'ANJ a réévalué le budget alloué au poste de dépenses consacré au nouveau bail, car ce dernier était plus conséquent que prévu (6 M€ hors charges et hors révision de prix, contre 5,4 M€ budgétés et 300 k€ de charges annuelles). L'année 2023 permettra d'avoir une réelle visibilité sur le montant des dépenses en matière d'immobilier sur le nouveau site, les montants annoncés pour les années 2024 et suivantes n'étant que des projections.

### Analyse de l'évolution des emplois

Les effectifs sont stables.

## PROGRAMME

### P302 – Facilitation et sécurisation des échanges

Mission : Gestion des finances publiques

Responsable du programme : Isabelle BRAUN-LEMAIRE, Directrice générale des douanes et droits indirects

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	59 077 369	60 428 388	82 179 721	64 426 810	73 774 787	83 801 469
<b>Total</b>	<b>59 077 369</b>	<b>60 428 388</b>	<b>82 179 721</b>	<b>64 426 810</b>	<b>73 774 787</b>	<b>83 801 469</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 302 regroupe l'ensemble des actions de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), auxquelles sont attachés 3 objectifs qui portent sur :

- la protection du territoire national, européen et de nos concitoyens ;

- le soutien à l'attractivité de notre territoire et à la compétitivité de nos entreprises ;
- le redressement des comptes publics grâce à un dispositif de recouvrement sécurisé et à la lutte contre les fraudes fiscale et financière.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Faits marquants

La douane s'est dotée en 2023 d'un schéma directeur déclinant sa stratégie en matière immobilière autour de trois grands axes : l'amélioration des conditions de travail (suppression des points noirs immobiliers, traitement de l'amiante, sécurisation des locaux et mise aux normes des cellules de retenues douanières), l'ajustement des services à la réalité du territoire (rationalisation du parc, consolidation de la géographie des services) et la transition énergétique.

Par ailleurs, les directions territoriales participent activement à la mise à jour des schémas directeurs immobiliers régionaux pilotés par les préfets. S'agissant des services à compétence nationale, la douane a demandé qu'ils soient tous intégrés au schéma pluriannuel de stratégie immobilière du ministère 2024 - 2028. Elle participera aux groupes de travail d'élaboration du SPSI animés par le secrétariat général.

De plus, la douane intègre les règles de la nouvelle politique immobilière résultant de la circulaire de la Première ministre du 8 février 2023.

Enfin, l'année 2022 a été marquée par l'inflation et par la très forte augmentation des marchés relatifs aux fluides. Ces hausses très significatives impactent fortement le budget 2023 et contraignent la douane à développer sa stratégie exposée dans le schéma directeur immobilier de façon très progressive.

### Analyse de l'évolution des crédits

En 2022, au titre des dépenses du propriétaire, la douane a exécuté 8,85 M€ en AE et 12,46 M€ en CP. Ces montants comprennent notamment le financement complémentaire de l'opération d'implantation du centre de services des ressources humaines (CSRH) dans l'immeuble INSIGHT à Bordeaux à hauteur de 1,2 M€, somme qui a fait l'objet d'une facturation interne depuis le programme 302 au profit du programme 723. Par ailleurs, le financement de l'extension du data center de la DNSCE, prévu en mesure nouvelle du contrat d'objectifs et de moyens 2022-2025 signé avec la direction du budget, a été exécuté en ressources de la gestion 2022, la contribution de la DGDDI ayant été réalisée via un décret de virement de 4,1 M€.

La programmation immobilière 2023 se caractérise par le poids des opérations basculées de 2022 et la poursuite des opérations en cours, qui nécessitent de mettre à disposition 10,2 M€ d'AE et 13,1 M€ de CP sur les UO techniques des BOP locaux. De plus, le renouvellement des contrats de fourniture de fluides en 2023 impacte fortement le budget de la douane. Au-delà de la poursuite des opérations déjà engagées, les besoins exprimés par les services pour le lancement d'opérations nouvelles excédaient de plus de 10 M€ les ressources disponibles. Au terme d'arbitrages internes, seules les opérations couvrant des besoins urgents, avérés sur des bâtiments comportant des risques pour les personnes ou pour les biens, ou imposées par des tiers, ont été retenues.

Parmi les opérations importantes, dont plusieurs sont réalisées par les antennes immobilières du secrétariat général du ministère, doivent notamment être cités le décalage en 2023 de l'engagement relatif à l'aéroport de Beauvais Tillé (2,3 M€), la bascule de l'achèvement de la constitution du pôle étatique et du ponton à la Pointe Fouillole pour la DNGCD (1,2 M€), les travaux de sécurisation de différents sites de la DNRED (0,8 M€), la réhabilitation des locaux de la direction interrégionale d'Occitanie à Montpellier (0,5 M€), les délégations effectuées en tout début de gestion 2023 pour le réaménagement et la densification de l'Hôtel des douanes de Bordeaux (0,6 M€) et la bascule en 2023 de la rénovation du service technique automobile de Marseille (0,5 M€) et du changement de système de chauffage (0,3 M€), permettant d'achever la réhabilitation de l'Hôtel des douanes de Marseille entamée en 2017.

À côté des décalages d'opérations peuvent être mentionnées les importantes opérations de mise en sécurité de la direction interrégionale de la mer Manche est - mer du Nord (DIRM MEMN) du Havre (1,2 M€), le réaménagement de la brigade de surveillance externe (BSE) de Faa'a et le relogement des services à la cité de

l'air en Polynésie française pour 0,7 M€, l'installation du service grands comptes à Aix-en-Provence (0,8 M€) et le réaménagement de la BSE portuaire de Marseille (0,8 M€).

Les contraintes budgétaires sur l'exercice 2023 n'ont pas permis de programmer sur cet exercice des opérations immobilières spécifiquement dédiées à la transition énergétique. Mais toutes les opérations lancées seront réalisées selon les normes environnementales en vigueur.

En 2024, la douane poursuivra sa politique d'amélioration des conditions de travail des agents, de préservation du parc et de transition énergétique.

### Analyse de l'évolution des emplois

La section immobilier de la DGDDI voit son effectif renforcé en 2023 par la création de deux postes de catégorie A. Le second recrutement sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

## PROGRAMME

### P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

*Mission : Recherche et enseignement supérieur*

*Responsable du programme : Thomas COURBE, Directeur général des entreprises*

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La recherche industrielle et l'innovation constituent un levier majeur de renforcement de la compétitivité des entreprises, donc de croissance et de développement de l'emploi, pour faire face à une concurrence internationale accrue. En l'absence de matières premières abondantes, le niveau d'innovation et de maîtrise des technologies est un déterminant fort de la compétitivité de l'économie. Le développement de la recherche technologique des entreprises constitue une des grandes priorités de la stratégie européenne « Europe 2020 ».

Les actions conduites dans le cadre de ce programme visent à renforcer la compétitivité de l'industrie par la recherche, l'innovation et les transferts de technologie.

## OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Les opérateurs contribuant à ce programme sont le groupe mines télécom, le groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES) et le laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Les actions sont conduites selon trois axes portés par les trois actions du programme :

- le soutien aux projets de R&D industrielle ;
- le soutien au développement des PME innovantes et à la diffusion de l'innovation ;
- les actions d'enseignement supérieur, de recherche et de soutien à la création d'entreprises.

### Contribution du programme à la politique transversale

Les deux objectifs de performance retenus dans le cadre du programme assurent la mise en œuvre de ces axes stratégiques à travers :

- l'action des organismes de formation supérieure et de recherche du programme, qui est mesurée par l'objectif n° 1 « optimiser la valorisation de la recherche et développer l'efficacité des formations des écoles du programme » ;

- le développement de l'innovation, qui est recherché par la poursuite de l'objectif n° 2 « favoriser l'innovation par les entreprises ».

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### GRUPE MINES TÉLÉCOM (INSTITUT MINES-TÉLÉCOM ET ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS)

La politique immobilière conduite par le groupe mines télécom se caractérise par les objectifs suivants :

- l'optimisation et la modernisation des campus pour s'adapter aux nouveaux besoins de la formation et de la recherche, ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'étudiants ;
- la maintenance du parc incluant l'amélioration de l'accessibilité pour les handicapés, la sécurisation des campus et surtout l'efficacité énergétique et les préoccupations liées à l'environnement, avec des opérations lourdes et coûteuses à conduire pour respecter les obligations du décret tertiaire.

Le maintien de l'attractivité des locaux d'enseignement et de recherche, la modernisation des résidences étudiantes sont par ailleurs indispensables pour répondre aux objectifs ambitieux de développement des formations d'ingénieurs qui ont été fixés aux écoles par le ministre dans le cadre du projet de loi industrie verte.

L'ensemble des opérations immobilières à conduire pour répondre à ces différents objectifs représente un montant estimé à plus de 160 M€ sur les 6 ans à venir.

En 2023, dans le cadre de l'appel à projets « résilience 2 », 5 projets de l'institut mines-télécom, visant à réduire la consommation d'énergie et à accélérer la sortie des énergies fossiles, ont bénéficié d'un soutien pour un montant limité de 2 M€, mais qui complète celui obtenu en 2021 à hauteur de 27 M€ pour les 8 projets retenus au titre de l'AAP rénovation énergétique du plan de relance, dont 18 M€ pour l'opération Grand Quartz de mines Paris.

À ces opérations de rénovation, s'ajoutent les CPER 2021-2027 qui représentent un enjeu important, avec leur volet immobilier qui intègre également pleinement les préoccupations énergétiques et environnementales. Environ 30 projets ont été présentés par les écoles pour un montant de plus de 100 M€ au total. La part État nécessaire à leur financement en complément des financements apportés par les régions et collectivités locales est estimée à 55 M€, dont 37 M€ mobilisés sur les réserves des écoles et 18 M€ demandés en titre 5 sur le programme 192.

Le SPSI de l'institut mines-télécom, élaboré en lien avec le secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, a été présenté dans une version quasi finalisée, l'objectif étant de disposer de l'avis de la DIE d'ici la fin de l'année 2023 pour une adoption définitive au conseil d'administration de mars 2024. Il s'agit du premier SPSI de l'Institut consolidé au périmètre des 8 écoles intégrées, qui lui permet de disposer d'une vision exhaustive de son patrimoine immobilier et de présenter un programme pluriannuel d'investissement très complet, avec les opérations prioritaires à conduire jusqu'en 2027.

S'agissant de l'École nationale supérieure des mines de Paris, outre le projet Grand Quartz (site principal du boulevard Saint-Michel) qui fait l'objet d'un suivi concerté avec la DIE, le principal projet structurant à venir concerne le transfert à Versailles Satory, dans un nouveau bâtiment du conseil départemental des Yvelines, de 3 centres de recherche actuellement implantés à Évry et Palaiseau, le transfert étant programmé début 2025. Le développement du site de Sophia Antipolis fait par ailleurs l'objet d'une étude de faisabilité.

### GENES (GRUPE DES ÉCOLES NATIONALES D'ÉCONOMIE ET STATISTIQUE)

Le groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) est composé de deux écoles supérieures d'ingénieur, l'école nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE Paris) et l'école nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI).

Le patrimoine immobilier du GENES est composé de deux implantations principales et d'une implantation annexe :

- site de Palaiseau : siège administratif du GENES, qui héberge l'ensemble de ses entités (hormis l'ENSAI) ;
- site de Bruz qui héberge l'ENSAI ;
- site de Malakoff, qui héberge la localisation principale de l'ENSAE-ENSAI formation continue et qui va déménager dans un nouveau bâtiment pris à bail à Issy-les-Moulineaux (sur une surface de 476 m<sup>2</sup>) en fin d'année 2023.

Le schéma prévisionnel de stratégie immobilière du GENES pour la période 2023-2027 est actuellement en cours d'élaboration.

Le bâtiment de Palaiseau résulte d'un montage immobilier de type loi MOP, avec maîtrise d'ouvrage GENES et conduite d'opération assurée par le bureau de la gestion Immobilière du MEFSIN. Il a fait l'objet d'un financement ANR à hauteur de 47,4 M€ et d'une participation sur ressources propres du GENES à hauteur de 1,2 M€.

À ce jour, l'opération n'est pas encore clôturée du fait de la prolongation de la période de garantie de parfait achèvement jusqu'à résolution de plusieurs désordres associés à celle-ci. La complexité des modalités de réparation et les nuisances nécessitent de planifier des travaux sur plusieurs années.

Une politique de maintenance vertueuse a été mise en place, qui prévoit notamment le remplacement systématique des équipements défectueux par du matériel aux meilleures performances énergétiques : le GENES a ainsi initié le remplacement de l'éclairage fluorescent par de l'éclairage LED dans le cadre du plan résilience (financement de l'État à hauteur de 50 k€) et envisage la mise en place de panneaux solaires sur sa toiture.

Par ailleurs, l'ENSAI, implantée à Bruz (35), bénéficie d'un bâtiment dont la capacité d'accueil limite le développement de l'école. La croissance d'un tiers des effectifs d'élèves d'ici à la fin du quinquennal amène à envisager un projet de déménagement de l'école. En première évaluation, le coût de ce projet pourrait atteindre 40 M€ (+/-20 %). Un plan de financement évalué à un minimum de 30 M€ reste à établir. Le projet devra passer en conférence nationale de l'immobilier public lorsqu'il sera définitivement dimensionné.

## PROGRAMME

### P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

Mission : Gestion du patrimoine immobilier de l'État

Responsable du programme : Alain RESPLANDY-BERNARD, Directeur de l'immobilier de l'État

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
11 – Opérations structurantes et cessions	173 844 887	151 322 439	310 000 000	170 000 000	140 000 000	140 000 000
12 – Contrôles réglementaires, audits, expertises et diagnostics	15 734 964	14 860 234	16 000 000	19 000 000	15 000 000	17 000 000
14 – Gros entretien, réhabilitation, mise en conformité et remise en état	247 744 918	181 914 929	154 000 000	151 000 000	185 000 000	183 000 000
<b>Total</b>	<b>437 324 769</b>	<b>348 097 602</b>	<b>480 000 000</b>	<b>340 000 000</b>	<b>340 000 000</b>	<b>340 000 000</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 723 finance, grâce aux recettes issues des produits de cessions d'actifs immobiliers et des produits de redevances domaniales ou de loyers perçus par l'État, des projets immobiliers et des dépenses d'entretien à la charge du propriétaire, sur le parc immobilier dont l'État est propriétaire ou qui figure à

l'actif de son bilan, utilisé par les pouvoirs publics, les administrations centrales des ministères, les services déconcentrés de l'État, des établissements publics et des opérateurs de l'État.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le directeur de l'immobilier de l'État est le responsable du présent programme. Chaque ministère et chaque préfecture de région dispose d'un BOP pour financer les projets immobiliers à partir des droits de tirage dont il peut disposer sur les produits de cession encaissés sur le CAS et les dépenses d'entretien du propriétaire par l'allocation de crédits supplémentaires issus de la trésorerie mutualisée du CAS.

L'élaboration des programmations immobilières et financières supportées par le CAS immobilier relève du dispositif de gouvernance mis en place dans le cadre de la politique immobilière de l'État.

Dans le périmètre de la labellisation, la conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) et les conférences régionales de l'immobilier public (CRIP) examinent la conformité des projets immobiliers proposés avec les normes de la politique immobilière de l'État - y compris pour son volet de transition écologique - et avec les orientations des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI des ministères et des établissements publics et opérateurs ainsi que des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR), dans le cadre d'une démarche de « labellisation ». Ainsi, le responsable de programme assure-t-il la priorisation des projets selon une approche globale et interministérielle, qui permet de privilégier ceux qui sont les plus conformes aux objectifs fixés par la politique immobilière de l'État (transition écologique et performance énergétique, rationalisation des surfaces, mutualisation des services, qualité de vie des agents, accueil des usagers, numérique...) et les plus vertueux au plan économique et budgétaire (gains fonctionnels pour les services et marges d'optimisation budgétaire).

S'agissant en particulier de l'entretien à la charge du propriétaire (qui à la différence des projets immobiliers ne font pas l'objet de démarches de labellisation), la stratégie du programme s'articule autour de trois axes complémentaires dans un souci de gestion efficace et économe du parc immobilier et d'exemplarité :

- développer la maintenance préventive des bâtiments, source d'économies sur le long terme, assurer la réalisation des contrôles réglementaires ;
- financer des travaux lourds et en particulier de remise en état et en conformité, notamment lorsque les exigences de sécurité liées aux bâtiments accueillant des publics ou aux conditions de vie au travail des agents l'imposent ;
- contribuer à la transition écologique en finançant des opérations conduisant à une meilleure maîtrise de la consommation énergétique.

Le responsable de programme recherche une sélectivité accrue dans ses choix. Il s'agit notamment des travaux lourds et de remise en état, pour lesquels, en dehors des ressources qui doivent rester allouées aux opérations d'entretien préventif, une plus grande concentration des dépenses sur un nombre restreint de projets exemplaires et structurants est recherchée.

La charte de gestion du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » recense les règles de gestion et le rôle de chaque intervenant dans un souci de clarté et de lisibilité. Une équipe dédiée de la direction de l'immobilier de l'État est en contact régulier avec les responsables de BOP, dans une logique interministérielle de dialogue de gestion et dans le cadre de la procédure budgétaire classique.

**PROGRAMME****P721 – Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État**

Mission : Gestion du patrimoine immobilier de l'État

Responsable du programme : Alain RESPLANDY-BERNARD, Directeur de l'immobilier de l'État

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

Le programme 721 concerne la contribution au désendettement de l'État perçue sur les produits de cessions et reversée au budget général.

Le programme ne participe pas directement à la politique immobilière de l'État.

**PROGRAMME****P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs**

Mission : Transformation et fonction publiques

Responsable du programme : Alain Resplandy-Bernard, Directeur de l'immobilier de l'Etat

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
11 – Etudes	4 858 616	9 621 180	751 303	168 536 181	45 054 905	50 491 659
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	210 034 466	147 899 911	15 157 734	234 179 029	313 288 480	227 774 548
13 – Acquisitions, construction	14 304 401	121 853 273	150 000 000	150 000 000	296 500 000	249 601 498
<b>Total</b>	<b>229 197 483</b>	<b>279 374 364</b>	<b>165 909 037</b>	<b>552 715 210</b>	<b>654 843 385</b>	<b>527 867 705</b>

**PROGRAMME****P362 – Écologie**

Mission : Plan de relance

Responsable du programme : Laurent PICHARD, Sous-directeur à la direction du budget

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Rénovation énergétique	85 015 366	947 092 348		372 227 080		373 857 086
<b>Total</b>	<b>85 015 366</b>	<b>947 092 348</b>		<b>372 227 080</b>		<b>373 857 086</b>

Dans le cadre du volet écologie du Plan de relance, 4 214 projets de rénovation énergétique des bâtiments de l'État et des opérateurs ont été sélectionnés par le Premier ministre lors d'une conférence nationale de l'immobilier public le 14 décembre 2020 pour un montant de 2,7 milliards d'euros.

Les projets ont été retenus selon deux critères :

- le gain énergétique, avec une cible de réduction de 400 000 000 kWh/ef de la consommation énergétique globale du parc de l'État à l'issue des travaux ;

- la rapidité de mise en place des projets visant leur livraison au plus tard fin 2023, avec une date limite de notification des marchés au 31 décembre 2021, afin de favoriser la relance économique.

Trois principes ont également guidé le Gouvernement dans le choix des projets :

- l'efficacité écologique et économique, favorisant la relance des économies locales et du secteur du bâtiment ;

- le soutien des jeunes, particulièrement touchés par la crise, en consacrant une part des investissements notamment aux universités, aux logements étudiants et aux grandes écoles ;

- l'équilibre territorial, en servant l'ensemble des régions y compris les territoires ultra-marins.

Il s'agit également de répondre aux objectifs traditionnels de la politique immobilière de l'État, notamment en améliorant les conditions de travail des agents et l'accueil des usagers.

## PROGRAMME

### P166 – Justice judiciaire

Mission : Justice

Responsable du programme : Paul HUBER, Directeur des services judiciaires

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
06 – Soutien	520 137 778	410 626 022	881 307 917	513 757 137	906 211 363	610 722 894
<b>Total</b>	<b>520 137 778</b>	<b>410 626 022</b>	<b>881 307 917</b>	<b>513 757 137</b>	<b>906 211 363</b>	<b>610 722 894</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les services judiciaires ont pour mission de rendre la justice en matière civile, pénale, commerciale et sociale. Le programme 166 finance l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire, le casier judiciaire national et l'école nationale des greffes. Les opérations d'investissement immobilier sont concentrées sur l'action 6 du programme 166 intitulée « soutien ».

## OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

- École nationale de la magistrature (ENM) - sa mission est d'assurer la formation des magistrats de l'ordre judiciaire. Elle a en charge la gestion immobilière de ses bâtiments.

### Contribution du programme à la politique transversale

L'amélioration de la gestion du patrimoine immobilier, selon un premier axe stratégique de meilleure adaptation aux missions et aux réformes et un second axe d'optimisation du patrimoine pour un « État exemplaire » en matière de développement durable, se traduit notamment par :

- *Améliorer la connaissance et rationaliser le patrimoine immobilier*

Le patrimoine des services judiciaires est caractérisé par l'importance des édifices anciens, objets d'interventions lourdes pour le moderniser, lorsque cela est compatible avec sa préservation architecturale. De nombreux bâtiments sont en effet monuments classés ou inscrits. Ce patrimoine ancien contraste avec les nouveaux palais de justice à l'architecture contemporaine construits récemment.

Afin d'améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État, des diagnostics techniques, audits et levées de plan qui alimentent les bases de données Patrimmo (Antilope) et Chorus REFX sont réalisés systématiquement. Sur cette base, le ministère de la justice a engagé l'élaboration d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

- *Professionaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État*

Les travaux immobiliers bénéficient d'une démarche de programmation rigoureuse qui s'appuie notamment sur la mise en place d'un contrôle de gestion physico-financier des opérations judiciaires et un personnel qualifié qui permettent d'assurer un pilotage fin des crédits du BOP immobilier du programme 166, mais aussi d'offrir une visibilité accrue pour les exercices à venir.

En outre, la direction des services judiciaires organise la professionnalisation de la gestion de l'exploitation maintenance via la mise en place d'une équipe dédiée au pilotage de la fonction et l'organisation de formations, notamment pour les responsables des palais de justice récemment livrés. Elle travaille à l'harmonisation des contrats et des pratiques.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Faits marquants

Dans le contexte d'une augmentation significative des moyens alloués à la justice et du renforcement des compétences de gestion de proximité, une première vague de déconcentration des compétences de gestion visant à donner davantage de marge d'action à une maille locale, notamment dans le domaine de l'immobilier, se déploiera dès janvier 2024.

Ainsi, les crédits d'investissement immobiliers (362 M€) continuent de progresser fortement en 2024 (+93 M€) afin de couvrir une programmation immobilière pluriannuelle ambitieuse.

Dans la continuité des précédents exercices, la programmation 2024 s'attachera à assurer la soutenabilité des engagements en matière d'investissements judiciaires. Elle se caractérise, en premier lieu, par la poursuite de la programmation déconcentrée portant sur le patrimoine existant (dont la prise en compte des exigences liées à la transition environnementale), l'avancement des travaux inscrits à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ainsi que ceux contribuant à la mise en œuvre des plans ministériels de transformation numérique. En deuxième lieu, elle permet de financer les opérations importantes confiées antérieurement à 2018 à l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ).

Par ailleurs, elle permet de financer les opérations inscrites dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (LPJ) et visant à accompagner l'évolution de l'organisation des juridictions (création des tribunaux judiciaires et de proximité, spécialisation des contentieux, création de pôles, etc.), absorber l'augmentation des effectifs et, à cette occasion, améliorer les conditions de travail des magistrats et fonctionnaires.

Enfin, elle prévoit le financement des opérations de la nouvelle programmation immobilière 2023-2027, ainsi que la réalisation des schémas directeurs et études préalables en vue de préparer la programmation du quinquennal suivant, et de prendre en compte la nouvelle augmentation des effectifs à horizon 2027, dans les juridictions.

### Analyse de l'évolution des crédits

#### Dépenses de fonctionnement

Il s'agit des dépenses immobilières de l'occupant (fluides, loyers, nettoyage, entretien, etc.) prises en charge par les cours d'appel, l'école nationale des greffes, le casier judiciaire national et la cour de cassation.

La programmation 2024 est caractérisée par une affectation des AE afin de soutenir les besoins d'engagement suivants :

- Les prises à bail en lien avec l'évolution des effectifs. En effet, la stratégie de recrutement de la DSJ se traduira par un fort besoin d'absorption d'effectifs à court terme. Au regard des capacités d'accueil de l'existant et des délais de construction, la prise à bail de locaux supplémentaires s'avère nécessaire sur le prochain quinquennal. Le besoin est estimé à 15,6 M€ en AE pour une première phase de prises à bail sur une durée de six ans ;

- L'évolution des effectifs engendra également une augmentation des dépenses de nettoyage (6,7 M€) et d'adaptation des locaux (2 M€) ;
- Le recours à des prestataires privés de gardiennage. Dans certains ressorts, le ministère de l'intérieur a engagé le retrait d'une partie des réservistes, mesure ayant vocation à se généraliser d'ici 2024. Le recours à des prestataires privés engendre des surcoûts car est plus onéreux, d'autant plus dans un contexte d'augmentation des salaires de la profession (renégociation de la convention collective en 2023) ; le besoin atteindrait 17,6 M€ en 2024.

La hausse des crédits de paiement permettra d'accompagner les évolutions d'effectifs et leur impact sur l'immobilier judiciaire (services, énergies, aménagements de bureaux).

### Dépenses d'investissement

L'évolution des crédits d'investissement est caractérisée par la nécessité de compléter le financement des opérations en cours pour tenir compte des impacts de la situation économique du BTP (augmentation des coûts, pénurie des matériaux) ainsi que de la hausse des effectifs prévue à la suite des états généraux de la justice et inscrits dans le projet de loi de programmation pour la justice. Cette hausse des effectifs génère également le lancement de nouvelles opérations.

S'agissant des **acquisitions et constructions**, hors contrats de partenariat, les AE ouvertes en 2023 et 2024 permettront de compléter principalement le financement des opérations déjà lancées de constructions du pôle pénal du tribunal judiciaire de Bobigny, du nouveau palais de justice de Lille, de la cité judiciaire de Nancy et d'un tribunal judiciaire à Saint-Laurent du Maroni, les extensions restructurations de la cour d'appel de Basse-Terre et du palais de justice de Meaux, ainsi que de lancer de nouvelles opérations d'ampleur sur le quinquennat, telles que la construction du tribunal judiciaire d'Argentan et les acquisitions restructurations de bâtiments pour y installer le tribunal judiciaire de Douai et les juridictions de Saint-Brieuc. S'agissant des CP, à hauteur de 67,29 M€ en 2023 et 106,53 M€ en 2024, l'évolution prévisionnelle des dépenses est liée en particulier à l'avancement des opérations menées par l'APIJ, dont les constructions du nouveau palais de justice de Lille et du pôle pénal du tribunal judiciaire de Bobigny.

Les **travaux structurants** regroupent notamment les opérations de restructuration lourde, de relogement et d'extension. Les AE ouvertes en 2023 et 2024 permettront notamment de compléter le financement des restructurations du palais de justice historique de Paris et du palais de justice de Perpignan, des restructurations extensions du palais de justice de Toulon et du palais de justice de Fort-de-France, ainsi que de lancer de nouvelles opérations d'ampleur sur le quinquennat, à l'instar des opérations de restructuration du tribunal de Colmar et du tribunal judiciaire de Saint-Denis de la Réunion. Concernant les CP, à hauteur de 63,65 M€ en 2023 et 116,58 M€ en 2024, le volume de paiement en nette augmentation servira en particulier à poursuivre les restructurations du palais de justice historique de Paris et du palais de justice de Bourgoin-Jallieu.

Les travaux relevant de l'**entretien lourd** traduisent l'effort réalisé afin d'assurer la pérennité du patrimoine. Ils intègrent, outre le programme de gros entretien renouvellement, des opérations de sécurité, de mise en accessibilité et de mise aux normes ainsi que de rénovation des infrastructures courant faible, auxquelles est soumis le patrimoine judiciaire. En cohérence avec la politique immobilière de l'État, des opérations d'amélioration des performances énergétiques et de mise en accessibilité (Ad'AP) sont également prises en compte. L'enveloppe qui y est consacrée a été réévaluée afin de prendre en compte l'évolution des coûts de la construction.

Enfin, s'agissant des **contrats de partenariat** du palais de justice de Caen et du tribunal de Paris, un montant de 28,97 M€ en AE et 52,07 M€ en CP a été ouvert en 2023 au titre des loyers investissement et financement, conformément aux échéanciers en vigueur et des fiches modificatives afférentes à ces contrats. En 2024, il est prévu d'y consacrer 31,46 M€ en AE et 52,92 M€ en CP.

### **Analyse de l'évolution des emplois**

Dans un contexte d'augmentation des moyens humains en juridiction de proximité, la fonction immobilière se renforce. Ainsi, un réseau de techniciens immobiliers se développe progressivement afin, d'une part, de mettre en œuvre la politique renforcée d'exploitation – maintenance et de mieux piloter les prestataires du

périmètre et, d'autre part, de faciliter le pilotage et le suivi des petits chantiers d'investissement en interne et des plus gros chantiers en lien avec les directions interrégionales du secrétariat général.

Ainsi, le nombre d' ETPT dédiés au soutien immobilier est en constante augmentation et passe de 87,15 ETPT en 2022 à une programmation de 92,02 ETPT en 2023 et 109,81 ETPT en 2024.

## PROGRAMME

### P107 – Administration pénitentiaire

Mission : Justice

Responsable du programme : Laurent RIDEL, Directeur de l'administration pénitentiaire

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice	1 185 292 399	749 735 212	950 152 274	822 613 751	895 892 471	694 888 220
<b>Total</b>	<b>1 185 292 399</b>	<b>749 735 212</b>	<b>950 152 274</b>	<b>822 613 751</b>	<b>895 892 471</b>	<b>694 888 220</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 107 est l'un des six programmes de la mission justice.

Sous l'autorité du garde des Sceaux, ministre de la justice, et avec le concours des autres services de l'État, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées, la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) assure le service public pénitentiaire ; à ce titre, elle participe à l'exécution des décisions pénales, elle contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues.

Elle est l'une des cinq directions du ministère de la justice. En 2023, le budget annuel s'élève à 4,9 milliards d'euros, dont près de 1,9 milliard de crédits hors dépenses de personnel regroupés au sein du programme 107. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la DAP compte 42 862 agents.

Outre l'administration centrale, 187 établissements pénitentiaires et 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation constituent les services déconcentrés, répartis en dix directions interrégionales ; elle compte également deux services à compétence nationale (service national du renseignement pénitentiaire (SNRP) et l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP), ainsi qu'une école de formation (ENAP). Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'administration pénitentiaire a en charge 263 386 personnes, dont 176 652 en milieu ouvert et 86 734 sous écrou (72 173 personnes détenues et 14 561 sous placement ou surveillance électronique).

La direction de l'administration pénitentiaire (DAP) a la responsabilité d'un nombre important de bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire : établissements pénitentiaires, sièges des directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) mais aussi des structures destinées à l'insertion et à la probation (SPIP) et à la formation des personnels (École nationale de l'administration pénitentiaire).

Les investissements immobiliers figurent sur l'action 1 du programme intitulée « garde et contrôle des personnes placées sous-main de justice ».

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Faits marquants

L'immobilier pénitentiaire est marqué par le Programme 15 000, qui prévoit à l'horizon 2027 la création de 15 000 places nettes de prison supplémentaires afin de porter la capacité du parc immobilier pénitentiaire à plus de 75 000 places.

Le programme 15 000 places comprend également 3 trois prisons expérimentales entièrement tournées vers le travail InSERRE (Innover par des Structures Expérimentales de Responsabilisation et de Réinsertion par l'Emploi), soit une première structure de 180 places à Arras et deux autres de 100 places. Elles accueilleront, dans le cadre d'une affectation nationale, des détenus qui auront signé un contrat en vue d'exercer une activité ou de bénéficier d'une formation dans le cadre de partenariats avec des entreprises locales et les collectivités territoriales, dans le cadre d'une prise en charge tournée vers le travail et la formation.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, 14 établissements ont été livrés représentant 4 281 places brutes, soit 2 771 places nettes une fois prises en compte les fermetures d'établissements. Parmi les derniers établissements livrés, 3 l'ont été en 2022 pour un total de 360 places (le centre de détention de Koné, dans la province nord de la Nouvelle-Calédonie ainsi que les 2 structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) de Caen et de Montpellier), et 3 l'ont été en ce début d'année 2023 pour un total de 330 places nettes (les SAS de Valence, Avignon et Le Mans-Coulaines). D'ici la fin de l'année 2023, 5 nouveaux établissements, représentant 1328 places nettes, seront livrées : les SAS d'Osny et Meaux (180 places chacune) et le centre pénitentiaire de Caen-Ifs (551 places brutes) cet été, puis le centre de détention de Fleury-Mérogis (408 places) et le centre pénitentiaire de Troyes-Lavau (472 places brutes).

S'agissant de l'avancement opérationnel des 36 opérations restant à livrer au sein du programme 15 000, au 1<sup>er</sup> juillet 2023, 14 établissements pénitentiaires sont en travaux. Les études préalables se poursuivent pour 13 opérations représentant un total de 5 177 places nettes : Wallis-et-Futuna, Nîmes, Angers, Le Muy, Pau, Noiseau, Bernes-sur-Oise, Magnanville, Saint-Saulve (substitution du lieu, initialement Loos), InSERRE de Toul et Donchéry, SAS de Lille- Loos et de Châlons-en-Champagne. 5 établissements sont entrés en phase études de conception : la maison d'arrêt de Tremblay-en-France, les centres pénitentiaires d'Avignon-Entraigues et Perpignan-Rivesaltes, la SAS d'Orléans et l'établissement InSERRE d'Arras. Enfin, 4 opérations sont en appel d'offres, en vue du choix du groupement constructeur : Saint-Laurent-du-Maroni, Toulouse-Muret, Vannes et Crisenoy.

D'ici la fin de l'année 2023, parmi les 13 opérations en études préalables, d'autres appels d'offres auront été lancés concernant 6 autres opérations : InSERRE de Toul et de Donchéry, Le Muy, Nîmes, Bernes-sur-Oise et Noiseau.

En outre, hors programme 15 000, 65 M€ d'AE ont permis en 2022 de financer la restructuration du centre pénitentiaire de Faa'a et 6 M€ d'AE la réfection de l'unité sanitaire du centre pénitentiaire de Ducos. En 2023, les travaux préparatoires à la rénovation de Fresnes seront engagés.

La DAP s'inscrit dans la démarche d'initiation des travaux du SPSI 2024-2028, coordonnée par le secrétariat général, conformément aux orientations de la note DIE du 30 juin 2023.

La DAP met en œuvre les orientations de la circulaire sur les nouveaux espaces de travail, en veillant à ce que sa mise en œuvre permette les projets de déménagement des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

### Analyse de l'évolution des crédits

L'année 2022 a été marquée par l'engagement de plus de 884 M€ d'AE pour le Programme 15 000, permettant ainsi le passage en phase opérationnelle des centres pénitentiaires du Muy (Var), de Bernes-sur-Oise (Val d'Oise) et de Noisieu (Val-de-Marne), des projets INSERRE de Toul et Donchéry ainsi que divers surcoûts des opérations déjà lancées. En 2022 ont ainsi été notifiés les marchés et les études de conception de la maison d'arrêt de Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis), du CP d'Entraigues-Comtat-Venaissin, et d'InSERRE d'Arras.

En 2023, 450,8 M€ d'AE sont programmés pour poursuivre la mise en œuvre du programme 15 000 notamment par l'engagement de l'opération de Pau (123,4 M€). Ces crédits ont également permis le financement de surcoûts des matériaux pour les opérations de Saint-Laurent-du-Maroni, Bernes-sur-Oise, la SAS de Châlons-en-Champagne ou encore les centres pénitentiaires de Bordeaux Gradignan, Caen-Iffs et Troyes-Lavau. En outre, la programmation 2023 prévoit 55 M€ d'AE permettant ainsi de lancer les prérequis du projet de réhabilitation du centre pénitentiaire de Fresnes.

S'agissant de l'année 2024, 713 M€ AE sont envisagés et permettront de poursuivre le programme 15 000 par le lancement de l'opération du Centre Pénitentiaire de Saint-Saulve à hauteur de 233 M€ AE ainsi que l'opération de l'établissement pénitentiaire de Magnanville pour 195 M€. Ces crédits permettront également, hors programme 15 000, de dédier 43 M€ à des dépenses d'investissement de transition écologique dans l'ensemble du parc immobilier pénitentiaire.

Ainsi, l'enveloppe budgétaire nécessaire pour couvrir le besoin pour le programme 15 000 sur l'actuel quinquennal est de 1,94 Md€ en autorisation d'engagement et 2,32 Md€ en crédits de paiement dont 382,6 M€ en 2022, 337,8 M€ en 2023, 361,1 M€ en 2024, 499,2 M€ en 2025 et 740,9 M€ en 2026.

## PROGRAMME

### P182 – Protection judiciaire de la jeunesse

Mission : Justice

Responsable du programme : Caroline NISAND, Directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Mise en oeuvre des décisions judiciaires	79 194 341	62 281 704	87 082 954	71 147 464	108 852 981	74 666 230
<b>Total</b>	<b>79 194 341</b>	<b>62 281 704</b>	<b>87 082 954</b>	<b>71 147 464</b>	<b>108 852 981</b>	<b>74 666 230</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre. Elle conçoit en particulier les normes et les cadres d'organisation de la justice des mineurs, en liaison avec les directions compétentes. Elle assure directement, dans les services et établissements de l'État, ou indirectement par le secteur associatif habilité, la prise en charge de mineurs au civil ou au pénal.

Le programme 182 finance les opérations d'investissement et l'ensemble des charges liées à l'immobilier (loyers, maintenance, fluides...) des neuf directions interrégionales et de l'école nationale de la DPJJ (ENPJJ), des directions territoriales ainsi que les établissements et services. L'essentiel des crédits d'investissement immobilier est regroupé dans un BOP central sous la responsabilité du service de l'immobilier ministériel (SIM) du secrétariat général.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme contribue aux deux axes stratégiques principaux de la politique immobilière de l'État : améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État et être un État exemplaire.

### Contribution du programme à la politique transversale

#### *Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État*

Le parc immobilier de la DPJJ est de taille modeste et hétérogène du fait de la variété des missions et des modalités de prise en charge des établissements et services éducatifs. L'adoption de programmes-cadres immobilier fonctionnels et techniques par type d'unité éducative permet d'améliorer et de standardiser les équipements en définissant des normes de référence. Ces équipements sont par ailleurs répartis sur tout le territoire national métropolitain et ultramarin en raison de la nécessaire proximité avec le public.

Le déploiement de « Patrimmo », logiciel ministériel de gestion immobilière, qui a débuté à la PJJ en septembre 2019 s'inscrit dans ce contexte plus général d'amélioration de la connaissance du parc immobilier de l'État.

Le parc immobilier de la DPJJ est un outil essentiel pour la mise en œuvre des actions éducatives auprès des mineurs pris en charge. Il constitue le cadre de vie quotidien d'une partie d'entre eux et revêt à ce titre un caractère structurant. Son état général a un impact significatif sur la qualité de l'action éducative et une incidence non négligeable sur les conditions de travail des agents. Compte tenu du public accueilli, du caractère contraignant des séjours et d'une faible appropriation des lieux, ce parc immobilier est exposé à de nombreuses dégradations, qui imposent d'importantes dépenses d'entretien courant.

La PJJ est porteuse d'une ambition d'amélioration continue de son patrimoine immobilier et de sa gestion. La remise à niveau de ce parc, amorcée en 2018 conjointement avec le service immobilier ministériel (SIM) et les départements immobiliers des délégations interrégionales du secrétariat général qui s'est traduite par le lancement d'opérations significatives, se poursuivra en 2023, ainsi que le renforcement et la professionnalisation de sa gestion.

#### *Être un État exemplaire*

La politique immobilière de la DPJJ s'inscrit dans le cadre général de mise en œuvre de la stratégie de l'État en matière de gestion patrimoniale.

La loi ELAN du 23 novembre 2018, et le décret dit « éco-énergie tertiaire » (DEET) du 23 juillet 2019, imposent la réduction des consommations énergétiques de chaque bâtiment (moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010). Le diagnostic et la rénovation thermique deviennent des enjeux forts et prioritaires pour tous les services de l'État et leurs opérateurs.

L'État s'est doté d'un outil de suivi d'évaluation des fluides Interministériel (OSFi) – électricité, gaz, chauffage urbain, eau...- afin d'en optimiser la gestion et de maîtriser les dépenses afférentes. Conformément aux orientations du plan ministériel administration exemplaire 2020-2025, le SIM a été désigné référent ministériel du déploiement de l'OSFi au sein du ministère de la justice.

La DPJJ veille à ce que les nouvelles normes, liées à l'évolution de la réglementation, notamment en matière d'économie d'énergie dans les bâtiments, soient intégrées et priorisées dans la définition du besoin et la réalisation de l'ensemble des opérations (réhabilitation, construction, location). La DPJJ prescrit en outre

dans ses programmes-cadres des dispositions fonctionnelles et techniques visant à respecter les principes de développement durable (récupération des eaux de pluie, chantiers propres, pose de panneaux photovoltaïques...).

Par ailleurs, dans le cadre de son agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), la DPJJ poursuit la mise aux normes d'accessibilité de son parc immobilier.

Enfin, les conditions de santé et de sécurité au travail (SST) restent une préoccupation majeure et leurs améliorations continues un objectif permanent. En 2021, un poste de chargée de mission a été créé à la sous-direction de l'optimisation et des moyens, afin de former et d'accompagner les services en administration centrale et en région. Cette fonction réinscrit l'importance du suivi renforcé des contrôles techniques obligatoires (CTO) et des actions correctives prescrites. Les directions interrégionales poursuivent la surveillance constante de l'état bâti de leurs locaux, notamment ceux accueillants du public (ERP), veillent à la mise à jour des contrôles obligatoires (amiante, radon) et effectuent sans délai les travaux qui s'imposent.

## PROGRAMME

### P310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice

Mission : Justice

Responsable du programme : Carine CHEVRIER, Secrétaire générale du ministère de la justice

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
04 – Gestion de l'administration centrale	33 588 414	52 545 050	107 821 313	66 995 209	75 146 162	80 618 942
<b>Total</b>	<b>33 588 414</b>	<b>52 545 050</b>	<b>107 821 313</b>	<b>66 995 209</b>	<b>75 146 162</b>	<b>80 618 942</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité de la secrétaire générale du ministère de la Justice, le programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » regroupe des fonctions de gouvernance et des métiers mutualisés exercés pour le compte notamment des trois directions à réseau du ministère, par les services centraux parisiens et territorialisés, et les opérateurs suivants : l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), le GIP Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ) et l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC), ainsi que l'Agence nationale des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (ANTEN-J), service à compétence nationale.

Le secrétariat général du ministère accompagne les directions par la mise en œuvre de politiques transversales qu'il conduit au bénéfice de l'ensemble du ministère - en matière d'appui à la gouvernance et au pilotage, de développement du numérique, des enquêtes numériques judiciaires, et des fonctions ressources humaines et immobilières ministérielles.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Faits marquants

Le ministère poursuit en 2023 ses opérations de modernisation des sites de l'administration centrale et des délégations interrégionales du secrétariat général initié au quinquennal précédent (2018-2022).

Les opérations programmées sur l'année en cours couvrent les travaux des salons d'angles de l'hôtel de Bourvallais suite au désordre architectural constaté. Le calendrier prévisionnel prévoit un début des opérations au second semestre 2023.

### Analyse de l'évolution des crédits

Sur les briques immobilières propriétaire et occupant, le besoin s'établit en LFI 2023 à hauteur de 107,3 M€ en AE et 66,5 M€ en CP soit 57,2 M€ en AE et 27,6 M€ pour la brique « immobilier dépenses du propriétaire » et 50,2 M€ en AE et 38,9 M€ en CP pour la brique « immobilier dépenses de l'occupant ». Les subventions pour charges d'investissement (SCI) versées à l'APIJ et au GIP IERDJ au titre de l'année 2023 ont par ailleurs été ajoutées dans la brique propriétaire (pour un total de 0,5 M€ en AE = CP).

Les opérations de travaux lourds réalisées en 2023 portent plus spécifiquement sur les deux phases du schéma directeur du site Vendôme. Des opérations sont par ailleurs réalisées sur le site « Millénaire » (Paris 19e), comprenant l'aménagement du bâtiment M2 ainsi que divers travaux de sécurisation et de modernisation du bâtiment M3.

Outre la réalisation d'audits, le calendrier de travaux 2023 comprend notamment la poursuite des opérations de rénovations du site d'archivage de Russy-Bémont, ainsi que la réhabilitation et le réaménagement des locaux de la délégation interrégionale du secrétariat général (DIR-SG) Île-de-France à Savigny sur-Orge.

Il est également prévu le financement de la quote-part prévisionnelle du ministère de la Justice pour le projet de Musée Mémorial du Terrorisme (MMT).

Par ailleurs, les crédits de la brique « immobilier dépenses de l'occupant » financent les dépenses de loyers et charges immobiliers, de maintenance courante, multi-technique et de prestations d'énergie, au bénéfice des occupants sur les sites d'administration centrale et des DIR-SG.

L'année 2024 sera marquée par la poursuite des deux phases du schéma directeur Vendôme, par des audits de sécurisation, notamment du site « Olympe de Gouges » (M3), et par des travaux sur le site Cambon vieux/neuf principalement de mise aux normes (sécurité et accessibilité).

Est également programmée la suite des travaux du site de Rivery (Amiens), notamment de sécurisation, site qui héberge un data center.

Enfin, les travaux relatifs aux désordres structurels des salons de l'hôtel de Bourvallais, sur le site Vendôme, se poursuivront en 2024.

Le montant des crédits prévus au transfert en 2024 dans le cadre de la construction du « Musée mémorial du terrorisme » s'élève à 22,8 M€ en AE et 4,4 M€ en CP (inscrits par défaut en « autres subventions d'investissement »), auxquels s'ajoute, pour la brique occupant, un transfert de 0,5 M€ AE=CP au titre du site des archives de Pierrefitte sur Seine (inscrit en « autres dépenses »).

Au global, le besoin sur les briques immobilières propriétaire et occupant s'établit pour 2024 à 74,2 M€ en AE et 79,7 M€ en CP (hors subventions pour charges d'investissement).

## PROGRAMME

### P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale

Mission : Enseignement scolaire

Responsable du programme : Thierry LE GOFF, Secrétaire général

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
08 – Logistique, système d'information, immobilier	154 135 830	148 907 930	315 262 704	186 838 617	176 271 026	137 197 991
<b>Total</b>	<b>154 135 830</b>	<b>148 907 930</b>	<b>315 262 704</b>	<b>186 838 617</b>	<b>176 271 026</b>	<b>137 197 991</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 214 regroupe les moyens humains (titre 2) et matériels (hors titre 2) concourant de manière transversale à la mise en œuvre des programmes des missions interministérielles « enseignement scolaire » et « recherche et enseignement supérieur » ainsi que de la mission ministérielle « sport, jeunesse et vie associative ».

L'action n° 8 du programme couvre la définition, la mise en œuvre et le pilotage des politiques transversales relatives aux dépenses de fonctionnement général, aux systèmes d'information, aux équipements informatiques et à l'immobilier, notamment :

- les moyens humains dédiés à la politique immobilière des ministères ;
- le fonctionnement immobilier, incluant l'entretien courant des services centraux et déconcentrés ;
- la construction, l'équipement et l'entretien des bâtiments occupés par les lycées et collèges restés à la charge de l'État (notamment les établissements des collectivités d'outre-mer) ainsi que les subventions aux collectivités d'outre-mer pour celles qui en assument la charge ;
- la construction et l'entretien lourd des bâtiments occupés par les services administratifs de l'État et des opérateurs.

## OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Les opérateurs rattachés au programme 214 sont les suivants :

- le centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) ;
- France Éducation International (FEI) ;
- le centre national d'enseignement à distance (CNED) ;
- l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) ;
- le réseau de création et d'accompagnement pédagogique (réseau CANOPÉ).

Le programme 214 participe également à la co-tutelle de l'Établissement public du palais de la porte Dorée (EPPPD).

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Faits marquants

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse planifie et finance ses opérations immobilières d'entretien et de restructuration en fonction de cinq objectifs majeurs :

**1 - le regroupement des services et leur densification** par une démarche volontariste de rationalisation des surfaces. Le ministère poursuit sa politique de densification des surfaces en procédant à l'abandon de surfaces louées et au regroupement de services, tant pour les bâtiments administratifs des services centraux que pour ceux des services déconcentrés. Les effets des mesures déployées sont perceptibles au travers de différents ratios, dont notamment le ratio m<sup>2</sup> SUN / poste de travail qui s'améliore afin de se rapprocher du ratio cible de 12 m<sup>2</sup> par poste de travail, y compris après l'intégration en 2021 des services dédiés aux missions jeunesse et sports ;

**2 - l'amélioration de la performance énergétique** pour répondre au cadre réglementaire qui assigne pour 2030 un objectif de réduction de 40 % de la consommation d'énergie finale des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher. La recherche d'une meilleure efficacité énergétique (en offrant le même service tout en consommant moins) et de sobriété (par une consommation moindre) est ainsi un axe déterminant des travaux d'entretien, de réhabilitation ou de reconstruction. En relation avec les services de la direction de l'immobilier de l'État, les services organisent l'approfondissement des données de connaissance du parc afin de mettre en place un plan d'action adapté à chaque bâtiment. En conséquence, les services centraux se sont renforcés de deux « energy manager » et pilotent l'intégration dans l'outil de suivi des fluides (OSFI) des bâtiments occupés par ses services centraux déconcentrés. Ces données sont

intégrées dans la plate-forme « observatoire de la performance, de la rénovation et de l'action tertiaire » (OPÉRAT) permettant ainsi de mesurer l'écart par rapport à la cible et de fixer les objectifs de réduction de consommation. Une phase de diagnostics et d'études sera nécessaire avant de définir une stratégie priorisant l'action vers les bâtiments identifiés comme les plus énergivores et d'entreprendre les améliorations immobilières nécessaires sur la période 2023-2027 ;

**3 - l'adaptation du parc aux besoins des services et des nouveaux modes de travail des agents.** Dans la recherche de la meilleure adaptation des locaux aux besoins des agents, l'administration centrale a inscrit dans son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) l'intégration systématique des nouveaux modes de travail, tandis que des expérimentations sont soutenues en services déconcentrés. Ainsi, si le télétravail n'a pas à ce stade d'impact en termes de surfaces occupées, il constitue un levier pour optimiser le besoin en surfaces de bureau. A cet égard, la DIE prévoit des définitions nouvelles de résidents, de position de travail et de surface de bureau aménageable, ainsi qu'un seul ratio à valeur normative se situant autour de la cible pivot de 16 m<sup>2</sup> SUB par résident. Cette nouvelle norme s'impose d'ores et déjà dans les études des grands projets et dans les opérations à venir en terme de besoins et de réorganisation des espaces de travail ;

**4 - la remise en état et en conformité des bâtiments**, notamment lorsque les exigences de sécurité liées aux bâtiments accueillant des publics ou aux conditions de vie au travail des agents l'imposent ;

**5 - l'abandon des locations coûteuses** en privilégiant le parc domanial.

#### *Bâtiments administratifs des services centraux*

L'administration centrale s'est dotée d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2022-2026. Le SPSI acte le projet de regroupement des services actuellement logés dans les sites Dutot, Renault et avenue de France. Cette opération, estimée à plus de 200 M€, sera financée pour partie par les produits de cession des immeubles domaniaux situés rue Dutot et rue Renault.

Outre la rationalisation du parc immobilier, s'ajoute l'objectif d'une réhabilitation des bâtiments pérennes des administrations centrales des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ), de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et des sports et des jeux olympiques et paralympiques (MSJOP) afin de répondre au respect des normes de performance immobilière, au suivi des recommandations issues du Grenelle de l'environnement et de permettre une amélioration des conditions de travail des personnels.

#### *Bâtiments de l'administration centrale du MENJ : site « Grenelle »*

Les travaux de mise en accessibilité des accès aux toitures du site Grenelle ont été engagés en 2022 et ont été finalisés début 2023.

Les études et les consultations portant sur l'opération de mise en conformité des systèmes de sécurité incendie (SSI) du pôle Grenelle ont abouti et les travaux ont démarré début 2023. De même, l'étude pour le remplacement du transformateur grande et basse tension au 110 rue de Grenelle est également en cours. L'opération devrait s'achever dans le courant du deuxième semestre 2023.

L'administration centrale a remporté quatre appels à projets (AAP) du plan résilience « AAP 1 » (275 000 €) et trois appels à projets « AAP 2 » (255 000 €).

Parmi ces AAP, l'administration centrale a remporté un appel à projet « nouveaux espaces de travail » (AAP 2). Les travaux, engagés en 2023, ont pour objectif l'aménagement des espaces de travail du secrétariat général et couvrent environ 500 m<sup>2</sup>.

Il est également à noter la réalisation de la seconde phase des opérations de réhabilitation du parc d'ascenseurs et des opérations conséquentes d'entretien, notamment la mise en sécurité des façades du site Grenelle.

#### *Bâtiments de l'administration centrale du MESR (site « Descartes »)*

Les travaux de réhabilitation des installations électriques sont en cours de réalisation avec une livraison prévue en 2023.

Les opérations de cloisonnement et de sécurité incendie ainsi que de rénovation thermique du bâtiment Foch sont désormais engagées et devraient s'échelonner jusqu'à fin 2024.

En outre, des opérations conséquentes d'entretien ont été reportées : la restructuration du pavillon Boncourt prévue initialement en 2022 a été reportée en 2023-2024, les travaux du bâtiment Monge en 2024, la mise aux normes des locaux dédiés à la restauration collective du site Descartes, l'encloisonnement coupe-feu et la densification du site.

Les opérations de réhabilitation des amphithéâtres et la transformation de l'entrée principale sont prévues en 2023-2024.

### *Bâtiments administratifs des services déconcentrés*

La stratégie immobilière des ministères conjugue la rationalisation des locaux, le regroupement fonctionnel des services et la recherche de la performance énergétique et environnementale.

La démarche d'optimisation des implantations et de réduction des surfaces porte en particulier sur les petites structures, telles que les circonscriptions d'inspection de l'éducation nationale (IEN) et les centres d'information et d'orientation (CIO).

L'évolution globale constatée sur les cinq dernières années (2018-2022) est modérée. La surface utile brute (SUB) occupée par les services déconcentrés a augmenté de +6,6 % avec l'intégration des services jeunesse et sport à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Sur cette même période, la superficie louée a progressé de +2,4 %, le coût global des loyers de +6,5 % et la hausse du coût moyen au m<sup>2</sup> de +3,5 %.

Les axes stratégiques de travail fixés aux académies pour les années à venir portent sur :

- le regroupement des services et leur densification par une démarche volontariste, y compris en associant les opérateurs de la mission de l'enseignement scolaire et leurs problématiques immobilières spécifiques ;
- l'adaptation du parc aux besoins des services et des nouveaux modes de travail des agents en s'appuyant notamment sur les recommandations formulées par la DIE. Le développement du télétravail notamment ouvre des perspectives nouvelles en termes d'organisation des espaces de travail ;
- la remise en état et en conformité des bâtiments, notamment lorsque les exigences de sécurité liées aux bâtiments accueillant des publics ou aux conditions de vie au travail des agents l'imposent ;
- l'abandon des locations coûteuses en privilégiant le parc domanial ;
- l'amélioration de la performance énergétique pour répondre au cadre réglementaire qui assigne notamment pour 2030 un objectif de réduction de 40 % de la consommation d'énergie finale des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher .

Toutes les opérations font l'objet d'une validation des instances régionales immobilières (CRIP) ou de la conférence nationale de l'immobilier public (CNIP), ce qui permet de vérifier la pertinence des projets au regard des opportunités immobilières domaniales et interministérielles et leur cohérence avec les schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) en cours de préparation par les préfets de région.

Les principaux projets en cours sont les suivants :

- la construction du rectorat de Créteil qui sera livré fin 2024. L'opération de regroupement des services du rectorat de Versailles, du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et de la direction départementale des services de l'éducation nationale des Yvelines (DSDEN) sur le site Lesseps, dans le cadre d'un projet exemplaire sur le plan environnemental, auquel s'associe le Conseil d'État avec l'intégration de la future cour administrative d'appel de Versailles ;
- l'opération de réhabilitation et de construction de la cité administrative de Nanterre qui héberge la DSDEN des Hauts-de-Seine et des circonscriptions IEN ;

- la réhabilitation du bâtiment du rectorat de Corse et la démolition-construction d'un bâtiment situé sur la parcelle qui permettra de regrouper les services académiques et les opérateurs présents sur la ville d'Ajaccio ;
- le regroupement des services académiques et des opérateurs dans une construction sur le site de Tartenson à Fort-de-France.

Dans plusieurs régions académiques, des projets sont à l'étude pour réorganiser l'implantation des services qui associent, à la fois, le besoin de surfaces, la réflexion sur les nouveaux espaces de travail et les obligations d'amélioration des performances énergétiques.

Dans le cadre de l'AAP « nouveaux espaces de travail », sept projets ont été retenus pour les services déconcentrés sur les locaux des rectorats de Nantes, Rennes (deux opérations), Grenoble, Clermont-Ferrand, Lyon et la DSDEN du Finistère.

Les MENJ-MESR-MSJOP sont engagés en matière environnementale et énergétique dans le cadre de la politique nationale de planification écologique et du plan de sobriété énergétique.

Les ministères souhaitent mettre en place un dispositif d'amélioration continue des consommations énergétiques. Cet objectif implique de progresser sur trois axes : fiabilisation et collecte des données, analyse des déterminants de la consommation, planification et engagement des actions sur le bâti et mesure ainsi qu' évaluation des résultats.

Chacun de ces axes exige une montée en expertise, un appui managérial au plus haut niveau et une mobilisation des différentes équipes régionales.

Afin de piloter la politique énergétique des ministères, il a été procédé au recrutement d'un référent énergie national (dit *energy manager*). Un effort a été réalisé en dotant chaque région académique d'un emploi de référent énergie. Ce nouveau dispositif permettra de renforcer la connaissance et l'interprétation des données énergétiques et de définir un objectif pluriannuel de réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre.

La mise en accessibilité des sites ERP (établissements recevant du public) se poursuit, ainsi que la mise en sécurité et la mise aux normes des bâtiments.

### *Constructions scolaires Outre-mer*

L'État – dans le cadre de la départementalisation et par dérogation au régime de droit commun – conserve l'exercice des compétences en matière d'investissement immobilier pour les établissements scolaires du second degré (construction, réhabilitation, extension, maintenance) à Mayotte.

Dans le cadre du contrat de convergence et de transformation (CCT) de Mayotte pour la période 2019-2023, le montant de l'enveloppe contractualisée a été porté à 417 M€, soit un montant annuel moyen de 83,5 M€. Les moyens demandés à l'occasion du CCT 2024-2027 ont été définis pour poursuivre les engagements pris dans le cadre de l'actuel CCT et dans l'objectif d'accueillir plus de 14 000 élèves supplémentaires sur les huit prochaines années, avec la construction de cinq nouveaux lycées et une extension de lycée, cinq nouveaux collèges et neuf extensions de collèges, la création de trois pôles de métiers (de la mer, de l'agroalimentaire et de l'hygiène et de l'environnement). La programmation prévoit également la construction d'une cuisine centrale et de 24 cuisines satellites.

### **Analyse de l'évolution des emplois**

En 2022, l'exécution des emplois en charge de fonctions immobilières sur le programme 214 s'élève à 855 ETPT. Elle est répartie par catégorie à hauteur de 18 % en catégorie A, 9 % en catégorie B et 73 % en catégorie C.

En 2023, la programmation du nombre d'emplois consacrés à cet aspect progresse, pour atteindre 875 ETPT. En effet, le MENJ renforce le dispositif national de pilotage de la consommation énergétique des implantations de ses services : dans le cadre de la politique nationale de planification écologique et du plan de sobriété énergétique, le ministère accompagne les régions académiques sur le développement de

l'expertise des services visant une amélioration énergétique des bâtiments sur l'ensemble de leur cycle de vie, de leur construction à leur destruction, en passant par leur fonctionnement.

À ce titre, un réseau ministériel de référents énergie (« *energy manager* ») pour la transition énergétique de l'immobilier est constitué avec la création de nouveaux emplois aux niveaux de l'administration centrale et des services déconcentrés. Dans cette optique, chaque région académique bénéficie d'un emploi supplémentaire de référent sur le management de l'énergie qui anime au niveau territorial un réseau de correspondants, propose et met en œuvre une stratégie, notamment avec les services techniques de la région.

## PROGRAMME

### P150 – Formations supérieures et recherche universitaire

Mission : Recherche et enseignement supérieur

Responsable du programme : Anne-Sophie BARTHEZ, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14 – Immobilier	255 159 670	315 783 262	638 766 000	340 759 000	454 563 000	358 294 000
<b>Total</b>	<b>255 159 670</b>	<b>315 783 262</b>	<b>638 766 000</b>	<b>340 759 000</b>	<b>454 563 000</b>	<b>358 294 000</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 150 rassemble l'intégralité des moyens (crédits et emplois) consacrés par l'État aux missions de formation et de recherche dévolues aux établissements d'enseignement supérieur, opérateurs du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

La politique publique financée sur ce programme a pour premiers objectifs de répondre aux besoins de qualification supérieure et d'améliorer la réussite des étudiants. Par le financement de la recherche universitaire et en imbrication étroite avec les organismes de recherche, elle vise également à la constitution d'une recherche scientifique française de niveau international et à l'amélioration du transfert et de la valorisation de ses résultats.

Au service de ces objectifs nationaux, les opérateurs du programme sont amenés à consolider leur positionnement européen et international et, par ailleurs, à améliorer l'efficacité de leur gestion.

## OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

162 opérateurs sont rattachés au programme 150 chef de file et regroupés en six catégories d'opérateurs :

- les universités et assimilés (71 établissements)
- les écoles et formations d'ingénieurs (33 établissements)
- les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (12 établissements)
- les autres opérateurs d'enseignements supérieurs et de recherche (37 établissements)
- les communautés d'universités et établissements (8 COMUE)
- l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 150 comprend une action dédiée à l'immobilier (action 14) qui regroupe tous les moyens que le MESR alloue aux établissements publics d'enseignement supérieur, opérateurs du programme 150 pour financer des opérations immobilières, qu'il s'agisse de projets de construction, d'acquisition, de

restructuration ou de réhabilitation, généralement inscrits dans les CPER, d'interventions, de mise en sécurité financées sur subventions spécifiques ou de travaux de maintenance et gros entretien – renouvellement (GER) pris en charge par la subvention pour charges de service public versée aux établissements.

Ces moyens permettent aux établissements publics d'enseignement supérieur de mettre en œuvre le pilotage du patrimoine immobilier qu'ils utilisent, selon les objectifs de la politique immobilière portée par le MESR.

Cette dernière a pour objectif d'améliorer l'attractivité des établissements grâce à un parc immobilier de qualité, facteur de réussite des étudiants.

Pour le MESR, les enjeux immobiliers pour ses opérateurs sont qu'ils puissent disposer d'un parc immobilier dans un état satisfaisant, répondant à leurs différentes missions (enseignement, recherche, documentation, vie étudiante), qui soit fonctionnel et adapté à l'évolution des usages en vue d'offrir de bonnes conditions de travail et de vie à l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, enseignants, chercheurs, personnels administratifs et techniques)). Ce parc doit respecter les normes en vigueur (notamment en termes de sécurité et de sûreté) et favoriser l'inclusion (mise en place des agendas d'accessibilité programmée, les Ad'AP).

La politique immobilière du MESR doit également permettre l'évolution de l'immobilier universitaire vers des campus durables qui prennent en compte la transition écologique et énergétique (rénovation énergétique des bâtiments) et la transition numérique (développement de nouvelles pratiques pédagogiques, mise en place de bâtiments intelligents).

Par ailleurs, dans le respect de la politique immobilière de l'État, les établissements publics d'enseignement supérieur sont encouragés à optimiser leur parc immobilier par une meilleure utilisation des locaux existants et par la mutualisation des activités ainsi que des espaces au niveau des sites. Cette démarche doit renforcer la soutenabilité financière de la politique immobilière universitaire en permettant une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement et d'entretien, qui répond également à la politique de sobriété énergétique prévue par la loi ELAN de 2018.

Le MESR accompagne la professionnalisation de la fonction immobilière des établissements qui repose notamment sur un pilotage immobilier performant, rendu possible par une connaissance approfondie du patrimoine tant quantitative que qualitative. Cette connaissance a pu être renforcée avec le déploiement, depuis 2016, des outils « référentiel technique-RT-ESR » (collecte de données) et de l'outil d'aide à la décision « OAD-ESR » (restitution, tableau de bord et indicateurs), mis en place avec la direction de l'immobilier de l'État.

La politique immobilière du MESR vise également à renforcer l'autonomie des établissements dans le domaine immobilier et s'accompagne d'un certain nombre de leviers dont :

- la dévolution du patrimoine introduite par la loi LRU du 10 août 2007 avec :
  - une première expérimentation en 2011 avec trois universités : Clermont 1, Poitiers et Toulouse 1 ;
  - une deuxième vague concernant quatre universités : Aix-Marseille et Bordeaux qui ont obtenu la dévolution de leur patrimoine en 2019, Caen en 2020 et Tours en 2021 ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle vague engagée fin 2022 : la première phase du processus de dévolution consiste en des audits menés par l'IGÉSR auprès des établissements ayant candidaté, audits actuellement en cours ;
- la valorisation du patrimoine qui est facilitée et encouragée par les dispositions portées depuis la LFI 2018, créant une nouvelle dynamique patrimoniale : d'une charge, le patrimoine immobilier devient un outil pour donner vie aux campus et envisager de nouvelles ressources au service de leur attractivité. La loi 3DS dans son article 19 donne la possibilité aux établissements de créer ou participer à des structures de droit privé avec des collectivités territoriales (sociétés universitaires

locales d'investissement SULI) avec l'objectif de gérer et valoriser le patrimoine (article L762-6 du code de l'éducation).

Le MESR relaie auprès de ses opérateurs les campagnes de schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) des opérateurs portées par la direction de l'immobilier de l'État en vue d'inciter ses établissements à mettre en place une stratégie immobilière qui réponde à la fois aux objectifs de la politique immobilière de l'État (préservation, optimisation et modernisation) et à leurs missions.

Pour la nouvelle vague de SPSI, le ministère prévoit un accompagnement de ses opérateurs qui s'appuie notamment sur les services immobiliers des rectorats et de nombreux échanges en mode itératif pour améliorer la rédaction des SPSI rendus par les opérateurs.

L'existence d'un SPSI à jour fait partie des indicateurs de pilotage des établissements publics d'enseignement supérieur suivis par le MESR dans le cadre des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP).

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Analyse de l'évolution des crédits

Les projets immobiliers importants sont essentiellement financés par :

- des dotations régionales prévues dans la programmation annuelle des crédits « contrats de plan État-régions – CPER ». Les CPER 2015-2020 ont été clôturés au 31 décembre 2020 et une nouvelle génération de CPER pour la période 2021-2027 a commencé en 2021. En outre-mer, se sont substitués à partir de 2019 des contrats de convergence et de transformation CCT dont la 1<sup>ère</sup> génération couvre sur la période 2019-2022, prolongée en 2023. La 2<sup>de</sup> génération portera sur la période 2024-2027 ;
- des dotations extra-budgétaires et non consommables de l'opération campus, qui sont depuis 2019 versées en intégralité aux 10 sites lauréats de l'appel à projets de 2008 (le montant total de ces dotations représente 5 Md€ qui produit un revenu annuel de l'ordre de 201,6 M€) ;
- des dotations budgétaires Campus versées en fonction de l'avancement des opérations et, pour les contrats de partenariat, par le versement de subventions correspondant au montant prévu dans les conventions de réalisation avec les établissements porteurs des projets pour financer les redevances.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance, l'appel à projets portant sur la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État consacre plus d'1 Md€, sur le programme 362, au financement de projets visant des opérateurs du programme 150 et des CROUS.

### Faits marquants

#### 1) Contrats de plan État-régions

Les crédits des opérateurs du programme 150 consacrés à la politique immobilière proviennent essentiellement de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre des contrats de plan État-régions 2015-2020 et 2021-2027 ainsi que des contrats de convergence et de transformation des territoires ultramarins.

#### **Contrats de plan État-régions 2015-2020 :**

Les projets inscrits dans cette génération de CPER comprennent des restructurations, réhabilitations ou démolitions/reconstructions sans création de surfaces supplémentaires, prévoyant notamment une amélioration de la performance énergétique des bâtiments et leur mise en accessibilité.

L'enveloppe contractualisée par le MESR sur le programme 150 pour le financement d'opérations immobilières au profit d'établissements publics d'enseignement supérieur avait été réévaluée en 2016 après une procédure de revoyure pilotée par le Premier ministre à un montant de 933,7 M€, puis modifiée à la suite

de la clôture anticipée fin 2018 des CPER 2015-2020 des territoires d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) et revue à un montant de 925,44 M€.

Le taux d'exécution en autorisations d'engagement fin 2020 de cette génération de CPER est de 90 % (avec 834,66 M€ d'AE mises en place sur le programme 150), ce qui constitue un effort exemplaire. Le taux de couverture fin 2022 en crédits de paiement des AE ouvertes depuis 2015 sur le programme 150 est de 75 % (628,92 M€ de CP mis en place entre 2015 et 2022). Pour 2023, l'enveloppe de CP pour financer les opérations engagées au titre des CPER 2015-2020 est de 125,2 M€ dont 93,59 M€ inscrits en loi de finances initiale 2023, 33,1 M€ de reports et une déduction des CP mis en place pour les CCT de 1,5 M€.

#### *Contrats de plan État-régions 2021-2027 :*

Pour cette génération de CPER, le MESR s'engage à soutenir une politique d'investissement volontariste pour l'enseignement supérieur, autour de trois grandes priorités pour le volet immobilier :

- les campus durables, en soutenant la réhabilitation du parc immobilier comprenant notamment la rénovation énergétique, ainsi que le développement d'une offre de logement social étudiant de qualité ;
- la santé, en accordant une attention particulière aux projets de remise à niveau des locaux destinés aux formations de santé, qu'il s'agisse des formations médicales et paramédicales ;
- la transition numérique, en adaptant les locaux aux nouvelles pratiques d'enseignement et d'apprentissage, le développement des infrastructures numériques, notamment les datacenters et l'émergence d'espaces dédiés à l'enseignement à distance et au développement local.

L'enveloppe contractualisée par le MESR correspond à une reconduction de l'enveloppe du CPER 2015-2020 étendue à une 7<sup>e</sup> année. Elle est ainsi de l'ordre de 1 176,5 M€ (dont 1 058 M€ sur le programme 150 et 118,5 M€ sur le programme 231).

Le taux d'exécution du volet enseignement supérieur de cette génération de CPER au 31 décembre 2022 a atteint 12,5 % en autorisations d'engagement (147,87 M€ d'AE mises à disposition entre 2021 et 2022 par le MESR au titre des opérations immobilières inscrites dans les CPER 2021-2027 sur les programmes 150 et 231). Ce taux faible s'explique par la signature tardive des CPER 2021-2027 (5 ont été signés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, 5 au cours du 2<sup>e</sup> 2022 et début 2023, 3 le seront en 2023).

Pour le programme 150, le montant total des AE mises à disposition entre 2021 et 2022 pour cette génération de CPER est de 116,09 M€ (dont 73,38 M€ d'AE en 2022). Les CP mis en place entre 2021 et 2022 pour couvrir ces AE représentent un montant total de 30,2 M€ (dont 27,4 M€ consommés en 2022), soit un taux de couverture en CP des AE ouvertes de 26 %, qui est soutenu. Pour 2023, l'enveloppe pour les CPER 2021-2027 est de 161,7 M€ en AE - soit environ une annuité théorique - dont 152,4 M€ inscrits en loi de finances 2023 majorés des 6,6 M€ alloués aux CCT, auxquels s'ajoutent 9,3 M€ de reports, ainsi que 54,5 M€ en crédits de paiement (52 M€ inscrits en loi de finances 2023 majorés des 5,7 M€ alloués aux CCT, auxquels s'ajoutent des reports à hauteur de 2,5 M€ - hors montants valorisés au titre de la dévolution-). Elle permet le financement des études ou l'engagement des travaux pour les projets les plus avancés opérationnellement.

À titre d'illustration, les établissements publics d'enseignement supérieur suivants bénéficient d'opérations inscrites dans les CPER qui concourent à la mise en œuvre de leur politique immobilière :

- **Université d'Amiens**

L'université a bénéficié du projet « la Citadelle », une opération immobilière d'envergure (21 000 m<sup>2</sup>), portée par Amiens Métropole. Ce projet, d'un coût total de 120 M€ financés dans les CPER 2007-2014 et 2015-2020, a consisté en la requalification d'un ancien site militaire au nord de la ville au profit des activités de formation et de recherche en sciences humaines et sociales (lettres, langues, histoire et géographie). Ce nouveau site mis en service depuis la rentrée universitaire 2018-2019 a libéré des locaux sur le Campus du Thil, situé au sud, à proximité du CHU, ce qui permet la réorganisation du pôle santé, aujourd'hui disséminé sur trois implantations (CHU, campus du Thil et site Saint-Charles). Les opérations immobilières nécessaires à la

restructuration du pôle santé sont financées au titre du CPER 2015-2020 et seront poursuivies dans le cadre du CPER 2021-2027.

- **Université d'Angers**

L'université, qui a mis l'accent dans son SPSI sur une politique d'économie d'énergie, bénéficie de financements dans le CPER 2015-2020 pour la réhabilitation de son patrimoine le plus énergivore, implanté essentiellement sur le campus de Belle-Beille. Cet effort est poursuivi dans le CPER 2021-2027 avec un financement total de 16 M€ (réhabilitation de l'UFR de médecine, de la faculté de sciences et de l'UFR LLSH).

- **Université de Caen**

Dans le cadre du CPER 2015-2020, la principale opération consiste en la réhabilitation du bâtiment B du campus 1 et s'inscrit dans le cadre des opérations d'optimisation voulue par l'université. L'effort de requalification du campus 1 sera poursuivi dans le CPER 2021-2027 en cours de négociation.

- **Université d'Orléans**

L'université bénéficie d'un projet à fort enjeu urbain : l'opération « Madeleine » à Orléans. Ce projet de 14 300 m<sup>2</sup> utiles vise au transfert de la composante droit-économie-gestion (4 200 étudiants) installée actuellement sur le campus de la Source vers la ZAC Carme-Madeleine, qui est constituée par une emprise foncière en centre-ville libérée par un ancien hôpital. Il comprendra la réhabilitation de l'ancien hôpital pour y accueillir un learning center et l'administration ainsi que des bâtiments neufs à construire pour les amphithéâtres et salles d'enseignement. Le projet, d'un coût estimé à 67 M€, financé sur deux générations de CPER, bénéficie d'un fort soutien financier des collectivités locales. Les locaux libérés sur le campus de la Source devraient à terme être restructurés au profit de formations en santé.

- **Université de Rouen**

Les opérations du CPER 2015-2020, que l'université complète par des travaux financés sur ses fonds propres, ont contribué à la mise en œuvre de cette stratégie :

- déconstruction de plusieurs bâtiments très vétustes (IRESE A, bâtiment principal des sciences et préfabriqués) pour un coût de 4,5 M€ ;
- transfert de départements d'IUT tertiaires sur l'antenne universitaire Tilly à Évreux dans des locaux rénovés (4,6 M€) ;
- restructuration du bâtiment B4 sur le campus de Mont-Saint-Aignan destiné à l'accueil d'un guichet unique rassemblant tous les services de l'étudiant (11,8 M€) et désaffectation du bâtiment Colbert qui est cédé.

Le prochain CPER (en cours de négociation) devra permettre à l'université de poursuivre ses efforts en matière de remise à niveau de son patrimoine, avec notamment la rénovation du patrimoine vétuste des années 1960 (Évreux et Mont-Saint-Aignan), la construction d'une nouvelle et unique bibliothèque sur le campus de Mont-Saint-Aignan et la déconstruction des deux anciennes très vétustes, ainsi que le développement du campus du Madrillet en lien avec les collectivités locales (schéma directeur immobilier et d'aménagement en cours).

- **Université de Paris-Nanterre**

Les principales opérations immobilières de l'université réalisées ces dernières années dans le cadre du CPER 2015-2020 ont permis le désamiantage de la tour de la bibliothèque universitaire du campus de Nanterre (stabilité au feu de l'ouvrage) et la mise en service en octobre 2021 d'un nouveau bâtiment pour la bibliothèque de documentation internationale et contemporaine (BDIC) – La Contemporaine - qui respecte la norme BBC et renforce l'attractivité de l'université grâce à son ouverture à tous les publics.

- **ENSAM**

L'ENSAM présente la particularité de disposer d'un nombre important d'implantations : 11 sites dont 1 à Paris et 10 en régions : Aix-en Provence (13), Bastia (2B), Angers (49), Bordeaux Talence (33), Châlons-en-

Champagne (51), Cluny (71), Châlons-sur-Saône (71), Lille (59), Metz (57) et Le Bourget du Lac (73) dont le patrimoine est souvent vétuste.

Deux des sites de l'école ont fait l'objet d'opérations dans les CPER 2015-2020 afin de les remettre à niveau :

- le site de Cluny avec la réhabilitation de la résidence interne de logement (8 M€) ;
- le site d'Angers avec la restructuration de bâtiments d'enseignement (9 M€) et la construction d'une Halle d'essais et de caractérisation (4 M€).

Des opérations sont prévues dans les CPER 2021-2027 pour poursuivre la rénovation du parc immobilier de l'ENSAM.

- **Université Lyon 2**

L'un des sites principaux de l'université, le campus Porte des Alpes situé à Bron, est vétuste et énergivore. Afin de requalifier le patrimoine de ce campus, plusieurs opérations structurantes ont été réalisées dans le cadre du CPER 2015-2020 : la rénovation des bâtiments K et L et la reconstruction de la bibliothèque pour y accueillir un learning center (15 M€ inscrits au CPER pour les deux opérations auxquelles s'ajoute une participation sur fonds propres conséquente de l'université). Les opérations du CPER 2021-2027 permettront la poursuite de la requalification du campus de la Porte des Alpes (achèvement de l'opération « learning center »).

- **Université de Besançon**

Les opérations pour l'université dans le CPER 2015-2020 s'inscrivaient dans une stratégie d'optimisation du parc immobilier et de rénovation écologique : regroupement d'équipes de recherche (opération « après TEMIS »), première tranche « éco-campus » du campus Nord Franche-Comté à Belfort et lancement de la réhabilitation du bâtiment N (10 000 m<sup>2</sup>) du site de l'Arsenal (Campus Boucles du Doubs en centre-ville de Besançon).

Cette dernière opération, la réhabilitation du bâtiment N de l'Arsenal, est un projet d'ampleur qui s'inscrit dans la stratégie de l'université de Franche-Comté de renforcer sa présence en centre-ville. Elle vise à rénover un bâtiment important (10 000 m<sup>2</sup>) pour un coût total supérieur à 30 M€, qui est également financé sur le CPER 2021-2027 (10,5 M€), le Plan de relance (14,5 M€) et hors CPER. La livraison des travaux interviendra fin 2024.

- **Université de Bretagne Occidentale - UBO**

Les opérations inscrites dans le CPER 2015-2020 et dans le CPER 2021-2027 s'inscrivent dans la stratégie décrite par l'université dans son SPSI. Elle consiste en la poursuite de la mise en œuvre de son schéma directeur immobilier élaboré en 2012 dont les objectifs portent sur une meilleure maîtrise du parc immobilier en vue de l'exploiter dans de bonnes conditions, grâce à travaux de mise aux normes des bâtiments, de rénovation énergétique, d'optimisation des locaux et d'adaptation aux évolutions pédagogiques et aux besoins de recherche.

Dans le cadre du CPER 2021-2027, les opérations inscrites (32,1 M€ dont 16,7 M€ État) répondent à ces objectifs : réhabilitation du campus de Bouguen, avec notamment la rénovation énergétique de l'UFR de sciences, poursuite de l'amélioration du pôle santé, IUT de Morlaix.

- **Université de Nantes**

L'université porte un projet majeur tant au plan pédagogique, scientifique, qu'urbain : la construction de la nouvelle faculté de santé sur l'Île de Nantes, à proximité du nouveau CHU de Nantes (coût de 125 M€ HT en mai 2022 pour une surface de 36 000 m<sup>2</sup>). Ce projet, qui comprend des activités de l'UFR santé de l'université mais aussi des écoles paramédicales, permet de libérer l'immeuble de grande hauteur (IGH) vétuste et peu fonctionnel en centre-ville où est installé actuellement l'UFR de médecine et le bâtiment d'odontologie. Ce projet de nouvelle faculté de santé est complété par la construction de l'IRS 2020 au profit de la recherche. Les études préalables à ces deux opérations (nouvelle faculté de santé et IRS 2020) ont été financées dans le cadre du CPER 2015-2020. Les travaux sont financés dans le cadre du contrat d'avenir Pays de la Loire signé en 2019 et du CPER 2021-2027. Le planning de l'opération prévoit un démarrage des travaux en 2025 et une livraison en 2029-2030.

- **Université Saint-Étienne**

Dans le CPER 2021-2027, l'université souhaite mettre l'accent sur la transition énergétique et écologique de son parc immobilier avec la poursuite de l'aménagement du campus Tréfilerie, engagé au titre du CPER 2015-2020.

- **Université de Reims**

Les opérations immobilières inscrites par avenant au CPER 2015-2020 pour une enveloppe totale de 78 M€ constituent une 1<sup>re</sup> phase du « campus 3.0 » dont l'objectif est de structurer l'université autour de trois pôles rénovés qui sont le campus Croix-Rouge, le campus Moulin de la Housse et le pôle santé. Ces opérations portent sur la restructuration du pôle santé, la construction sur le campus du Moulin de la Housse d'un bâtiment d'enseignement, notamment au profit de la formation en STAPS et permettant de libérer des bâtiments modulaires, ainsi que d'un pôle de recherche en agro-ressources et numérique pour répondre aux besoins de développement de la recherche dans ces thématiques en lien avec le territoire.

Le nouveau CPER (2021-2027) permet à l'université de poursuivre sa stratégie immobilière « campus 3.0 » avec la poursuite des projets initiés dans le CPER 2015-2020 dont deux opérations qui s'inscrivent également dans les priorités ministérielles de cette génération de CPER : la transition numérique avec la mise en place d'un datacenter dans le bâtiment « innovation numérique - intelligence artificielle » et la création d'un centre de simulation en santé.

- **Université de Rennes**

L'université fait de la transition énergétique l'axe fort de sa politique immobilière, qui repose sur une démarche de développement durable portant sur la qualité patrimoniale, l'optimisation des surfaces et la diminution des consommations énergétiques (efficacité et sobriété énergétiques, performance et énergies renouvelables, réhabilitations). Elle a mis au point un projet pilote de rénovation thermique de son patrimoine immobilier le plus ancien dont la première phase est financée dans le cadre du plan de relance (7 bâtiments du campus santé sur le site Villejean pour 23,5 M€) et la deuxième phase sur le CPER 2021-2027 (5 bâtiments sur le campus Beaulieu pour 16,2 M€).

Dans le cadre CPER 2021-2027, l'université souhaite également restructurer les locaux accueillant les formations de santé sur le campus de Villejean avec une 1<sup>re</sup> tranche de travaux qui comprend les activités pédagogiques, les locaux administratifs et de vie étudiante (5,7 M€).

- **Université de la Rochelle**

L'université de La Rochelle est confrontée à un patrimoine vieillissant et énergivore. Consciente que le patrimoine est un véritable enjeu, l'axe fort de sa stratégie patrimoniale est la rénovation énergétique des bâtiments. À cet effet, dans le CPER 2015-2020, une opération de réhabilitation énergétique et thermique a été lancée pour 5 bâtiments en s'appuyant sur les conclusions d'un audit énergétique. La poursuite de la réhabilitation énergétique du patrimoine immobilier, notamment avec le remplacement de sources lumineuses, est prévue dans le CPER 2021-2027 ainsi que la rénovation d'un terrain de sport.

- **Aix-Marseille université**

L'université a défini une stratégie immobilière volontariste de remise en état de son parc immobilier dont elle est propriétaire depuis la dévolution de son patrimoine en 2019. Le CPER 2021-2027 permettra à l'université de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie immobilière. Il comprend 10 projets pour un financement conséquent (123,1 M€) dont les principaux sont la réhabilitation du site Saint-Jérôme (reprise de l'enveloppe des ailes 1 et 5 du TPR, réaménagement des espaces de recherche du site pour 39,5 M€, la création d'un pôle de formations paramédicales sur le site Nord de la Faculté de santé (38 M€) et la restructuration du bâtiment principal d'enseignement (bâtiment 5) sur le site Saint-Charles (17,5 M€).

- **Université de Lorraine**

L'université de Lorraine s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de rationalisation de ses sites tant dans l'agglomération nancéenne que messine. Le CPER 2021-2027 permet à l'université de Lorraine

la poursuite de cette politique à Nancy avec la restructuration du campus des Aiguillettes (1<sup>re</sup> tranche pour 20 M€) et la restructuration de l'IUT Nancy-Brabois (9 M€) à Nancy ainsi qu'à Metz, avec les réhabilitations de bâtiments sur le campus du Saulcy (aile SHS du bâtiment D pour 8 M€ et bâtiment D pour 2,6 M€).

## 2) Opération Campus

Certains établissements bénéficient également de l' « Opérations campus » depuis 2008. L'opération campus est financée essentiellement sur crédits extra-budgétaires mais aussi sur des crédits budgétaires du programme 150 (campus labellisés de Lille et Lorraine, campus prometteurs et innovants) dont le détail est présenté ci-dessous. Des financements ont également été mobilisés auprès des collectivités territoriales dans le cadre de conventions partenariales de site conclues entre 2009 et 2014 dans le cadre de l'opération campus pour un montant total de 1 245 M€.

### *Opération Campus sur crédits extra-budgétaires*

Dix sites bénéficient d'une part de la dotation exceptionnelle de 5 Mds€ dont les intérêts, perçus par les établissements porteurs, leur permettent de rémunérer les titulaires de contrats de partenariat ou de marchés, auxquels s'ajoute 1 Md€ supplémentaire, intégralement consommable, pour l'opération campus du plateau de Saclay. Les dotations attribuées à ces dix sites sont les suivantes :

- 575 M€ pour le projet « Lyon Cité campus » ;
- 375 M€ pour le projet « université de Strasbourg » ;
- 850 M€ et 1 Md€ de dotation consommable pour le projet de Saclay ;
- 475 M€ pour le campus de Bordeaux ;
- 500 M€ pour « Aix-Marseille université » ;
- 325 M€ pour le projet campus de Montpellier ;
- 400 M€ pour le projet campus de Grenoble ;
- 450 M€ pour le projet Condorcet Paris-Aubervilliers ;
- 350 M€ pour le projet « Toulouse campus » ;
- 700 M€ pour les projets parisiens (gestion mutualisée par la Chancellerie de Paris).

Cette dotation non-consomptible de 5 Mds€, confiée à l'agence nationale pour la recherche (ANR) et déposée au Trésor début août 2010, est rémunérée à un taux d'environ 4 %, ce qui représente des intérêts annuels de 201 M€. Elle a été transférée progressivement à chaque établissement porteur lors de la signature de leur premier contrat de partenariat public privé ou de marchés de travaux nécessitant le recours à l'emprunt. Depuis 2019, toutes les dotations ont été transférées aux sites et représentent un montant cumulé d'intérêts versés directement aux bénéficiaires de l'opération campus qui dépassait 1,2 Md€ au 31 décembre 2022.

Les intérêts intermédiaires reçus par l'ANR, avant transfert des dotations au profit des porteurs de projet, d'un montant d'environ 900 M€, ont été utilisés au bénéfice des dix sites financés sur dotation extra-budgétaire et aux deux sites campus de Lille et Lorraine pour des opérations complémentaires et des études.

À titre d'illustration, des projets réalisés par certains des sites campus sont présentés ci-après :

- **Montpellier**

Les projets sont à des stades plus ou moins avancés avec certains travaux qui ont été achevés dont la nouvelle faculté de médecine Arnaud de Villeneuve (41 M€), le pôle chimie Balard formation (35,6 M€), le pôle TIC de Saint-Priest (34 M€) et dont des chantiers sont toujours en cours, notamment le pôle chimie Balard recherche (63 M€), le village des sciences A (36 M€) ou l'opération Atrium (57 M€).

L'avancement du projet de la métropole concernant la ligne 5 du tramway, ligne majeure pour la desserte du campus et la valorisation des sites, est aussi à signaler.

- **Strasbourg**

L'opération campus porte sur les campus « historiques » et « l'Esplanade » en centre-ville de Strasbourg. Elle comprend 25 opérations dont 8 pour la recherche, 4 pour l'enseignement, 2 pour l'enseignement et la recherche, 2 pour la culture scientifique et 9 pour la vie étudiante. Certaines sont des restructurations plus ou moins lourdes (a minima réhabilitation énergétique et mise aux normes), d'autres opérations concernent des constructions neuves ou des aménagements extérieurs. À titre d'illustration, les projets d'ampleur suivants peuvent être cités : la construction du centre sportif (21,2 M€, les travaux ont débuté en juin 2022), la construction du studium pour regrouper les bibliothèques (32,5 M€, en phase de pré-réception) et la réhabilitation de la manufacture des tabacs (27,73 M€, en phase de travaux).

- **Lyon**

L'opération campus Lyon se déploie sur deux sites principaux :

- le campus Charles Mérieux au sud qui comprend :
  - l'extension de la faculté de médecine en marché de partenariat et la construction du centre européen de nutrition pour la santé / institut du lymphome (université Lyon 1) ;
  - la réhabilitation du site des Quais (universités Lyon 2 et Lyon 3) en centre-ville qui constitue une opération d'ampleur de rénovation de 15 bâtiments (mise en sécurité, accessibilité et performance énergétique) pour une surface totale de 68 000 m<sup>2</sup> et un coût de 57,2 M€ ;
- le campus Lyontech La Doua (université Lyon 1 et INSA de Lyon), avec la réhabilitation d'une vingtaine de bâtiments dans le cadre d'un « marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance » (CREM) dont les travaux débutés en 2016 sont en cours d'achèvement. Les opérations réalisées auront permis d'améliorer les performances énergétiques et le confort des usagers, de mettre en sécurité et accessibilité les locaux et de regrouper les activités d'enseignement et recherche par quartier scientifique (coût total de cette opération : 184,9 M€ pour 140 000 m<sup>2</sup>) mais aussi la construction de deux bâtiments « recherche » (chimie-bio et électronique), la réhabilitation du bâtiment Chevreur (laboratoires de recherche sur l'environnement et les matériaux) et des équipements sportifs du campus, ainsi que l'aménagement d'un axe vert en cœur de campus.

- **Grenoble**

Dans le cadre de l'opération campus, Grenoble bénéficie d'une dotation non consommable de 400 M€ et de financements des collectivités à hauteur de 88 M€ qui a permis la réalisation de trois opérations principales mises en œuvre dans le cadre de contrats de partenariat :

- Greener, une construction neuve localisée sur le site de la Presqu'île, livrée en 2015, qui permet de regrouper les activités de formation et recherche de l'INPT et de l'UGA dans le domaine de l'énergie ;
- PILSI-EDD-BEeSy, trois constructions neuves pour la recherche sur le campus Est (PILSI pour l'informatique, EDD pour le pôle environnement et développement durable et BEeSy pour la biologie environnementale et systématique) ;
- SHS sur le campus est qui comprend deux reconstructions (droit et espace européen sciences sociales), une construction pour un espace scénique et une restructuration (bâtiment sciences de l'Homme et mathématiques).

L'opération campus a également permis le financement sur intérêts intermédiaires d'opérations de requalification et d'amélioration de la vie de campus de toutes natures pour un montant d'environ 35 M€ (espace santé, amélioration des espaces sportifs...).

- **Aix-Marseille**

Trois opérations immobilières très structurantes pour Aix-Marseille université sont mises en œuvre dans le cadre de l'opération campus :

- le quartier des facultés à Aix-en-Provence : opération réalisée dans le cadre d'un marché de partenariat, finalisée début 2019, qui a permis une réhabilitation notamment énergétique d'une grande partie du site (bibliothèque de droit, bâtiment des lettres) et la construction d'un cœur de campus ;

- le campus scientifique de Luminy à Marseille : opération réalisée dans le cadre d'un marché de partenariat, finalisée en 2020, qui comprend plusieurs opérations de réhabilitation - notamment énergétique - de bâtiments d'enseignement et de recherche et la construction d'un cœur de campus ;
- l'opération Pauliane : opération réalisée en MGP (marché public global de performance), qui correspond à la construction de nouveaux locaux au profit de l'UFR économie-gestion sur le site Pauliane, à proximité de l'actuel campus aixois et dont le dialogue compétitif est en cours ;

- **Bordeaux**

L'opération campus présente à Bordeaux un montage particulier avec une filiale universitaire (SRIA -société de réalisation immobilière et d'aménagement-) créée pour assurer le portage opérationnel des projets et dont le capital majoritairement universitaire est aussi ouvert à la région Nouvelle-Aquitaine, à la caisse des dépôts et consignations (CDC) et plus récemment à la métropole de Bordeaux.

Les principales opérations immobilières réalisées dans le cadre de l'opération campus (le site de Bordeaux bénéficie d'une dotation extra-budgétaire de 475 M€ générant 19,2 M€ de revenus annuels) ont pour objectif la remise à niveau du parc immobilier afin de disposer de locaux adaptés aux besoins des activités d'enseignement et de recherche, intégrant le développement des usages du numérique et la mise aux normes de sécurité dans des bâtiments porteurs de modernité ou de différenciation.

La tranche 1 a permis la rénovation énergétique de la partie scientifique du domaine universitaire Talence-Pessac-Gradignan.

La tranche 2, opération tiroir, porte sur le secteur biologie-santé implanté sur le campus de Carreire et le site de la Victoire et est en cours d'achèvement. La tranche 3 concerne le secteur sciences humaines et sociales sur le domaine universitaire Talence-Pessac avec la rénovation de plusieurs bâtiments dont la bibliothèque universitaire est également en cours d'achèvement.

#### *Opération Campus sur crédits budgétaires*

Deux sites se sont vus attribuer le label campus (Lille et Lorraine), cinq sites les labels « campus prometteur » (Bretagne, Clermont-Ferrand, Nantes, Nice, Paris-Est) et quatre celui de « campus innovant » (Cergy-Pontoise, Dijon, Valenciennes et Le Havre). Ces campus sont financés sur crédits budgétaires en fonction des moyens ouverts en loi de finances. Les enveloppes ont été déterminées sur la base des montants d'investissements suivants :

- 110 M€ pour le projet campus de Lille ;
- 90 M€ pour le projet campus de Lorraine ;
- 55 M€ pour le campus prometteur de Paris Est ;
- 30 M€ pour chacun des quatre autres campus prometteurs ;
- 20 M€ pour trois campus innovants (le Havre ayant été suspendu).

De façon opérationnelle, les campus financés sur crédits budgétaires représentent :

- 9 marchés de partenariat qui ont été signés entre 2013 et 2016, tous réceptionnés (dont 2 en Lorraine, 2 à Lille, 1 à Clermont-Ferrand, 1 en Bretagne qui a concerné des bâtiments à Rennes et Brest, 1 à Dijon et 1 à Marne-la-Vallée) ; ils représentent des redevances annuelles (investissement, financement et fonctionnement) de l'ordre de 21 M€ par an ;
- 9 opérations réalisées sous le régime des marchés publics (Clermont CRBC, Nice avec 4 projets, Nantes, Valenciennes, Lorraine gestion-management et Cergy-Pontoise) pour un montant total d'investissement de 125 M€.

De façon plus détaillée, les projets réalisés sont les suivants :

- **Campus Lorrain**

Les deux projets principaux du plan Campus réalisés en marchés de partenariat sont :

- le transfert du campus du Saulcy vers le site du technopôle de Metz de l'UFR « mathématiques – informatique – mécanique – MIM » et de 5 laboratoires (LEM3) qui lui sont associés dans deux bâtiments neufs livrés en 2017 (coût d'investissement de 34,6 M€) ;
- l'opération « biologie-santé Brabois » qui a permis le regroupement des activités de formation et de recherche dans le domaine de la santé sur le campus Brabois, au sein de l'agglomération nancéenne, avec le transfert dans un nouveau bâtiment livré en 2018 des UFR de pharmacie et odontologie à proximité de l'UFR de médecine et du CHU déjà présents sur le site (coût d'investissement de 52,3 M€). Dans ce cadre, l'université a bénéficié également d'une autre opération « gestion management à Nancy » d'un coût de 18,1 M€ (réhabilitation et extension du bâtiment situé au 25 rue Baron Louis pour accueillir un espace dédié à la recherche en sciences juridiques, politiques, économiques et gestion, restructuration et mise en sécurité du pôle lorrain de gestion -PLG).

- **Campus prometteur de Nantes**

Dans ce cadre a été réalisé le projet campus « nouveau Tertre » qui correspond à la rénovation du bâtiment du Tertre, la réhabilitation du château du Tertre, au réaménagement des bâtiments Recteur Schmitt et du bâtiment Censive (30 M€ financés par l'État).

- **Campus innovant de Dijon**

L'université de Dijon a signé en 2013 un marché de partenariat (PPP) d'une durée d'exploitation de 25 ans à partir de la mise à disposition des locaux intervenue mi-2015. Les investissements réalisés à hauteur de 24,8 M€ ont permis la rénovation énergétique du bâtiment Mirande, la construction de trois bâtiments (institut Marey / maison de la métallurgie, espace multiplex destiné à la vie étudiante, maison internationale des chercheurs -MIC-). Le MESR met en place annuellement des crédits pour contribuer au financement des redevances du PPP (0,66 M€ au titre de l'investissement et 0,98 M€ pour les frais financiers et de fonctionnement en 2022).

- **Campus Grand Lille**

Le site de Lille avait été labellisé « plan campus », en 2008, ce qui a permis la réalisation de grands chantiers immobiliers avec le soutien des collectivités territoriales :

- le marché de partenariat « formation et innovation » (coût d'investissement de 53,2 M€ HT) dont les travaux ont été livrés en 2016 avec de nouveaux locaux sur deux sites, le site hospitalo-universitaire de Lille à Loos et l'îlot « Gare » à Roubaix qui ont permis de libérer des bâtiments devenus obsolètes ;
- le marché de partenariat « recherche – cité scientifique » (coût d'investissement de 36 M€ HT), qui comprend trois opérations immobilières implantées sur le campus de Villeneuve d'Ascq, livrées entre 2018 et 2019 : la construction d'une animalerie (1 140 m<sup>2</sup>), la réhabilitation/extension du bâtiment D et la construction de l'institut Chevreul au profit de laboratoires de recherche ;
- la transformation de la bibliothèque des sciences sur le campus de Villeneuve d'Ascq en learning center (35 M€).

- **Campus innovant de Cergy-Pontoise**

L'université qui a bénéficié de l'opération de construction de la maison internationale de la recherche en sciences humaines et sociales (MIR SHS) sur le campus des Chênes, est financée dans le cadre du « campus innovant », (20,5 M€ dont 20 M€ État). Livré fin 2022, ce nouveau bâtiment regroupe trois laboratoires, la création d'un pôle « enseignement » pour les masters économie-gestion, maths et physique et un institut d'études avancés (IEA) pour l'accueil des chercheurs étrangers et l'organisation de séminaires et colloques.

- **Campus du Mirail**

Parallèlement à l'opération campus, l'université Toulouse 2 – Jean-Jaurès a fait l'objet d'une opération d'ampleur réalisée afin de rénover le campus du Mirail, son site principal. L'opération a permis la restructuration-réhabilitation du campus en l'intégrant dans le cadre d'un projet urbain plus vaste visant,

notamment, à mieux articuler le campus avec les quartiers avoisinants et améliorer sa desserte en transports en commun. Ce campus avait été édifié entre la fin des années 1960 et le début des années 1970. Extrêmement novateur dans sa conception, il s'est très rapidement avéré d'une capacité d'accueil insuffisante et a présenté, dès le départ, des dysfonctionnements importants en raison notamment de divers défauts de construction. Ce projet a été réalisé en trois phases dont :

- deux financées au titre de précédents CPER (construction de la « fabrique culturelle », de l'UFR de langues et de l'UFR de psychologie et d'amphithéâtres) ;
- une troisième réalisée en marché de partenariat (175 M€ d'investissement sur crédits budgétaires). Cette opération d'une surface SHON de 61 000 m<sup>2</sup> a permis la rénovation/reconstruction des UFR « histoire, arts et archéologie », « sciences, espaces, sociétés », « lettres, philosophie, musique », des espaces mutualisés du bâtiment de la gouvernance, ainsi que la reconstruction du pavillon de la recherche, la construction du pôle archéosciences et la réalisation d'aménagements extérieurs. Les locaux ont été mis à disposition entre mars 2015 et fin 2016. Le MESR met en place annuellement des crédits pour contribuer au financement des redevances du PPP (5,5 M€ au titre de l'investissement et 6,3 M€ pour les frais financiers et de fonctionnement en 2022).

### **3) Dévolution**

En application de la loi du 10 août 2007, relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU), trois universités (Toulouse 1, Clermont 1 – intégrée depuis dans l'université de Clermont-Auvergne - et Poitiers) bénéficient de la dévolution du patrimoine depuis 2011 avec une dotation récurrente annuelle d'un montant total de 21,935 M€, qui se substitue aux crédits immobiliers que le MESR alloue par ailleurs (crédits CPER, crédits de mise en sécurité-sûreté/accessibilité).

Par exemple, l'université de Clermont-Ferrand reçoit annuellement une dotation récurrente de l'État (6 M€) afin de mettre en œuvre le programme pluriannuel immobilier (PPI) sur 25 ans annexé à la convention de dévolution qu'elle a signée avec le MESR, dont l'opération phare était la réhabilitation du bâtiment Henri Dunant qui abrite la faculté de médecine et qui, en raison d'une résistance au feu non conforme à la réglementation incendie, présentait de réels risques.

À la lumière du bilan globalement positif dressé par le rapport IGF-IGAENR<sup>[1]</sup> de septembre 2016, quatre universités ont été retenues pour une deuxième vague de dévolution du patrimoine : Aix-Marseille Université, Bordeaux, Caen et Tours. Les quatre universités ont obtenu le transfert de propriété avec la signature d'une convention de dévolution en 2019 pour les universités d'Aix-Marseille et de Bordeaux, en 2020 pour l'université de Caen et en 2021 pour celle de Tours.

Cette démarche a incité les quatre universités à mieux se structurer, à professionnaliser leur direction immobilière et à développer une connaissance très fine de leur patrimoine immobilier. Par exemple, l'université de Caen, pour renforcer son pilotage immobilier, s'appuie sur une démarche volontariste et novatrice en matière de BIM (modélisation des informations du bâtiment) pour laquelle son expertise dans le domaine est reconnue.

La dévolution change également la perception des universités sur leurs responsabilités patrimoniales. Elles deviennent actrices dans le paysage immobilier local et recherchent des pistes de valorisation suscitées ou permises par la perspective d'une dévolution. La valorisation d'un foncier disponible sur le domaine de Talence-Pessac-Gradignan est la motivation principale de l'université de Bordeaux pour accéder à la dévolution.

Dans cette dynamique, le lancement d'une nouvelle vague de dévolution a fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt le 13 décembre 2021, auquel ont répondu vouloir s'inscrire dans la démarche 12 établissements : les universités Clermont-Auvergne (dont une partie de son patrimoine lui est déjà dévolu),

Angers, Côte-d'Azur, Lorraine, Lyon 2, Nantes, Reims et Rennes 1, l'université polytechnique des Hauts-de-France, CentraleSupélec, l'INSA de Toulouse et Clermont-Auvergne INP.

La phase préalable à l'entrée dans le processus de dévolution est en cours. Huit de ces établissements ont fait l'objet d'un audit pré dévolution par l'inspection générale de l'éducation, des sports et de la recherche (IGÉSR) et les audits des quatre autres vont démarrer.

#### **4) Plan de relance et plans de résilience 1 et 2**

##### *Plan de relance*

L'appel à projets dédié à la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et de l'enseignement supérieur et de la recherche, initié en 2019 dans le cadre du plan de relance, permet de financer des projets visant à réduire l'empreinte énergétique, notamment du parc immobilier des opérateurs de l'enseignement supérieur et la recherche.

Pour l'enseignement supérieur (hors recherche et établissements supérieurs ne relevant pas du MESR), 813 projets (dont environ 6 % de gros projets) ont été sélectionnés, représentant un montant à financer de plus de 1 Md€ pour le MESR, dont 561 projets portés par des universités pour un montant total de 713,3 M€, 112 projets portés par des écoles d'ingénieurs et les grands établissements pour 101,1 M€ ainsi que 140 projets portés par des CROUS (logement et restauration étudiants) pour 254,2 M€.

Les projets retenus doivent être mis en œuvre selon un calendrier contraint : notification des marchés de travaux au plus tard le 31 décembre 2021, échéance qui a été globalement respectée par les établissements publics d'enseignement supérieur (deux projets ont fait l'objet d'une dérogation permettant un engagement des marchés entre janvier et février 2022 et quatre projets ont été gelés, dont deux qui n'entraient pas dans le champ des travaux et deux en raison des délais et coûts qui ne pouvaient être respectés) et date limite de livraison des chantiers en 2023, voire 2024 pour les projets les plus complexes.

Quelques projets de rénovation thermique font l'objet de cofinancements CPER avec des crédits relevant du programme 150 ou qui sont financés partiellement sur fonds propres des établissements.

À titre d'illustration, les projets de rénovation énergétique suivants peuvent être cités :

- université d'Angers : le principal projet sélectionné est la rénovation énergétique de la bibliothèque universitaire Belle-Beille (5,6 M€), qui permet de traiter l'enveloppe du bâtiment ;
- université de Paris-Nanterre : l'opération de réhabilitation fonctionnelle et énergétique du complexe sportif, qui s'inscrit dans le plan d'action énergie de l'université, est financée à la fois sur le CPER 2015-2020 (5,9 M€), le plan de relance (7,6 M€) et le CPER 2021 - 2027 (7,5 M€) ;
- université de Lille : deux projets d'ampleur ont été sélectionnés pour l'université, la rénovation thermique de la faculté de médecine (16,7 M€) et la relocalisation de l'IUT du Recueil sur la cité scientifique de Villeneuve d'Ascq. Ce 2<sup>e</sup> projet de plus de 20 M€, financé sur le plan de relance (18,5 M€) et le CPER, qui comprend la réhabilitation d'un bâtiment existant et une construction neuve, permettra de libérer un site isolé et mal desservi dont les locaux très vétustes et énergivores qui posent des problèmes de sécurité ;
- Aix-Marseille université : 10 projets ont été sélectionnés dans le cadre du plan de relance pour l'université représentant un montant important de 61,2 M€ avec trois projets importants : la réhabilitation énergétique du bâtiment pharmacie du site Timone (27,7 M€), la création du centre de simulation de Marseille (18,3 M€) et la réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site Saint-Charles (10,6 M€).

### Plan de résilience 1

Dans le cadre du plan de résilience décidé par le Gouvernement, la direction de l'immobilier de l'État a lancé le 8 avril 2022 un appel à projets (AAP) dont l'objectif est de réduire à très court terme la dépendance aux énergies fossiles importées, via des interventions sur le parc immobilier de l'État et, de manière corrélée, contribuer à l'amélioration de sa performance environnementale. Il vise des opérations à mise en œuvre rapide pour permettre une réduction effective de la consommation d'énergie fossile au cours de la période d'hiver 2022-2023 et au plus tard avant le 31 janvier 2023.

Dans le cadre de cet appel à projet, 56 établissements publics d'enseignement supérieur relevant du MESR ont obtenu une enveloppe totale de 13,2 M€ (programme 723) pour 198 projets. La quasi-totalité des travaux sont achevés conformément au calendrier prévu (les travaux devaient être achevés pour le 31 janvier 2023).

### Plan de résilience 2

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique décidé par le Gouvernement, la direction de l'immobilier de l'État a lancé le 10 octobre 2022 un nouvel appel à projets (AAP), dit « Résilience 2 ». Cet AAP doit concourir à améliorer la souveraineté énergétique et à participer à l'objectif de réduction de 10 % de la consommation d'ici 2024 en accélérant le déploiement de travaux à gains rapides sur les bâtiments de l'État et de ses opérateurs.

Dans le cadre de cet appel à projet, 69 établissements publics d'enseignement supérieur relevant du MESR ont obtenu une enveloppe totale de 31,7 M€ (programme 348) pour 204 projets qui devront être mis en œuvre, selon un calendrier permettant une réduction effective de la consommation d'énergie fossile au cours de la période d'hiver 2023-2024, c'est-à-dire un achèvement des travaux et / ou une mise en service des installations au plus tard avant le 31 janvier 2024.

[1] La dévolution du patrimoine immobilier aux universités - Rapport IGF/IGAENR - septembre 2016

## PROGRAMME

### P231 – Vie étudiante

Mission : Recherche et enseignement supérieur

Responsable du programme : Anne-Sophie BARTHEZ, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les crédits du programme 231 sont principalement destinés à allouer des aides financières aux étudiants inscrits dans des filières relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Ce système d'aide sociale a pour objectif de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Il s'articule autour d'aides financières directes aux étudiants, dont la principale est la bourse sur critères sociaux attribuée en fonction des ressources et charges des parents. Cette aide peut être complétée d'autres aides (aide au mérite, aide à la mobilité internationale, aide à la mobilité master). Une aide spécifique peut être attribuée aux étudiants rencontrant de graves difficultés financières ponctuelles ou pérennes.

Il permet également de financer des aides indirectes : logement et restauration, compétences assurées par le réseau des œuvres universitaires - centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) -.

## OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Le réseau des œuvres universitaires (CNOUS et CROUS) intervient tant sur le champ des aides sociales, du logement, de la restauration que de l'action culturelle et du soutien à l'engagement étudiant ainsi que les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier : améliorer la conservation du patrimoine immobilier
- être un État exemplaire avec l'objectif « rendre accessibles les sites aux personnes en situation de handicap ».

### Contribution du programme à la politique transversale

L'objectif de la politique du logement étudiant menée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur est de permettre au plus grand nombre d'étudiants qui en font la demande d'accéder à un hébergement de qualité et à un moindre coût. Les moyens du programme 231 consacrés à la politique du logement et de la restauration étudiante sont regroupés sur l'action n° 2 « aides indirectes ». Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est l'acteur historique et incontournable en matière de politique de logement étudiant. Le réseau des CROUS gère un parc de 175 000 logements étudiants répartis sur l'ensemble du territoire national à la rentrée 2022. On distingue, pour le CROUS, les résidences anciennes dites Cités U ou traditionnelles et les résidences récentes conventionnées. Les Cités U sont composées de chambres individuelles meublées avec une superficie inférieure à 10 m<sup>2</sup> et sanitaires collectifs.

Il reste encore environ 85 000 chambres en Cités U dont 8 500 chambres qui doivent encore être rénovées, en passant à des studios un peu plus grands, équipés d'une salle de bain, d'un coin cuisine et de mobiliers permettant d'optimiser l'espace.

Le plan de relance lancé par le gouvernement en septembre 2020 et l'appel à projets dédié à la rénovation des bâtiments de l'enseignement supérieur et de la recherche constituent une opportunité sans précédent pour accélérer la requalification du parc immobilier ancien des CROUS. Ils se sont fortement mobilisés pour répondre aux objectifs du plan de relance en déposant 140 projets, pour financer notamment la réhabilitation de 6 689 places dans le cadre du plan de relance pour un montant de 221 M€.

La construction de nouveaux logements étudiants est soutenue. Une enquête est menée chaque année auprès des services déconcentrés (DREAL, rectorats, CROUS notamment) et attestée par les Préfets de région et des Recteurs pour connaître le nombre de places réalisées et prévues sur les prochaines années. La comptabilisation se fait sur des résidences mises en service, donc ouvertes aux étudiants et non aux résidences simplement financées par l'État dont la construction peut être différée. Le résultat de l'enquête 2022 indique 30 321 nouvelles places du parc HLM et des CROUS livrées de 2018 à 2022 inclus. Il y a eu 27 176 nouveaux logements créés et 3 145 rénovations lourdes, pour un total de 30 321 places mises en service. De plus, 7 251 places de logements sociaux étudiants ont été financées en 2022. Il ne s'agit que d'une photographie, des projets de construction de résidences étudiantes peuvent évoluer et de nouveaux projets apparaissent, ce qui ressortira de la prochaine enquête 2023.

Le réseau des CROUS contribue activement au développement de l'offre de logement étudiant dans le cadre des plans gouvernementaux : 41 % des nouvelles places livrées en France entre 2013 et 2017 et 30 % des places livrées et prévues de 2018 à 2022 inclus sont gérées par les CROUS.

La programmation du logement étudiant s'inscrit dans la programmation de droit commun du logement locatif social. La priorisation en faveur du logement étudiant a été encore confirmée par le Fonds national

des aides à la pierre qui émet des orientations sur l'utilisation des agréments et des enveloppes allouées chaque année aux territoires pour produire et réhabiliter. L'objectif national de 10 000 agréments PLS-PLUS est partagé entre tous les acteurs. Cependant la consommation des fonds programmés est toujours en deçà de cet objectif. Le principal frein n'est pas le financement pour les bailleurs et CROUS, mais la question déterminante de la disponibilité rapide des fonciers, son coût et les choix des collectivités face à la concurrence des autres publics.

En parallèle, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en partenariat avec le ministère en charge du logement et la Caisse des dépôts et consignations, finance la fédération nationale des agences d'urbanisme afin que les agences d'urbanisme animent des observatoires territoriaux du logement étudiant. Ces observatoires doivent permettre d'associer les collectivités, les universités et les écoles afin de mieux connaître les besoins pour trouver des solutions adaptées et au plus proche des territoires et de leurs besoins. Une trentaine d'observatoires permettent de couvrir les grandes villes universitaires françaises.

En lien avec ces observatoires, la plate-forme Info Centre sur le Logement Étudiant en France (CLEF) mutualise désormais toutes les données existantes sur le logement étudiant pour compléter les diagnostics et les partager entre les principaux acteurs. Complétée et mise à jour par les services des DREAL, IRE (Rectorat) et CROUS, elle s'ouvre depuis juin 2020 aux référents chargés de l'accueil, de la vie étudiante ou d'accompagner les étudiants vers l'accès au logement au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Des crédits immobiliers ont été identifiés. Ils sont destinés à financer des opérations immobilières comme les constructions nouvelles, les restructurations, les réhabilitations, les acquisitions, ou encore les opérations relevant de la maintenance, de la mise en sécurité ou de l'entretien des bâtiments. Ils sont ainsi répartis :

- dotations en fonds propres versées au réseau des œuvres universitaires pour lui permettre de réaliser les opérations suivantes :

- assurer le premier équipement des nouveaux logements étudiants,
- financer des réhabilitations de logements.

- crédits contractualisés par l'État sur le programme 231 dans le cadre des contrats de plan État-régions (CPER) au profit du logement étudiant dont l'objectif est de concourir à l'amélioration de l'offre de logements étudiants en finançant, en partenariat avec les collectivités territoriales (régions essentiellement) et le CNOUS, des opérations de réhabilitation et d'extension du parc de logements étudiants géré par les CROUS.

Ainsi, les CPER 2015-2020 ont bénéficié d'une enveloppe contractualisée par l'État de 99 M€ sur le programme 231. Ce dernier a été exécutée à hauteur de 97,2 M€ en AE, ce qui représente un taux d'exécution à l'échéance de cette génération de CPER particulièrement favorable de 98,2 %, marquant l'enjeu du logement étudiant pour le MESR. Les crédits de paiement mis en place entre 2015 et fin 2022 s'élèvent à 92,3 M€ (dont 6,0 M€ en CP en 2022) et une enveloppe de CP est inscrite en LFI 2023 pour un montant de 4,9 M€.

En outre-mer, les contrats de transformation et de convergence (CCT) pour la période 2019-2022, prolongés en 2023, se sont substitués aux CPER. Une seule opération de logement étudiant est prévue dans les CCT. Elle est inscrite dans le CCT de la Réunion avec une participation de l'État de 1,7 M€ qui sera engagée en 2023.

Les CPER pour la période 2021-2027, dont l'une des priorités du volet immobilier du MESR est le développement d'une offre de logement social étudiant de qualité, ont pour la plupart été signés au cours de l'année 2022 et début 2023. L'enveloppe contractualisée par le MESR correspond à une reconduction de l'enveloppe du CPER 2015-2020 étendue à une 7<sup>e</sup> année. Au regard des éléments connus à ce jour (contrats signés, protocoles), le montant contractualisé au titre des CPER 2021-2027 sur le programme 231 est 118,5 M€, soit environ 10 % de l'enveloppe pour l'enseignement supérieur (programmes 150 et 231) d'un montant total de 1 176,5 M€. Pour le programme 231, le montant total des AE mises à disposition entre 2021 et 2022 pour cette génération de CPER est de 37,78 M€ (dont 21,31 M€ d'AE en 2022). Les CP mis en place entre 2021 et

2022 pour couvrir ces AE représentent un montant total de 10,44 M€ (dont 10,12 M€ consommés en 2022), soit un taux de couverture en CP des AE ouvertes de 26,8 %. Le montant des crédits inscrits en loi de finances initiale 2023 au titre des CPER 2021-2027 est de 16,3 M€ en AE et 14,6 M€ en CP.

## PROGRAMME

### P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

*Mission : Recherche et enseignement supérieur*

*Responsable du programme : Claire GIRY, Directrice générale de la recherche et de l'innovation*

#### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 172 constitue un instrument majeur pour le pilotage du système français de recherche et d'innovation ainsi que pour la mise en œuvre des politiques nationales placées sous l'égide du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de file de la politique de recherche mise en œuvre par l'intermédiaire de l'ensemble des programmes de la mission interministérielle (MIREs).

Le programme 172 vise à permettre la production de connaissances et de savoir-faire dans tous les champs disciplinaires, à tous les niveaux de la recherche, de la plus théorique et fondamentale à la plus appliquée, ainsi qu'à favoriser leur diffusion auprès de l'ensemble des acteurs de la société, dont les acteurs économiques, dans un contexte international de compétition intense.

Ainsi, le programme :

- soutient les organismes publics de recherche placés sous la tutelle ou la co-tutelle du ministère chargé de la recherche, l'activité de leurs personnels et leur coopération avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi qu'avec les partenaires scientifiques publics et privés français, européens et internationaux ;
- finance de la recherche sur projets via l'agence nationale de la recherche (ANR) ;
- finance les infrastructures et équipements nécessaires au développement de la recherche d'excellence ;
- favorise l'effort de recherche et d'innovation des entreprises sur le territoire national.

Ce sont les établissements publics sous la tutelle de la DGRI qui exécutent des dépenses de nature immobilière.

#### OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- l'académie des technologies
- l'agence nationale de la recherche (ANR)
- le bureau de recherche géologique et minière (BRGM)
- le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)
- le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)
- le centre national de la recherche scientifique (CNRS)
- Génopole
- l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
- l'institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST)
- l'institut national des études démographiques (INED)
- l'institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)
- l'institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)

- l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
- l'institut polaire français Marie-Paule Victor (IPEV)
- l'institut de recherche pour le développement (IRD).

## PROGRAMME

### P193 – Recherche spatiale

*Mission : Recherche et enseignement supérieur*

*Responsable du programme : Thomas COURBE, Directeur général des entreprises*

#### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 193 vise à promouvoir l'innovation, le développement des filières d'excellence spatiales françaises, de la recherche et de l'industrie ainsi que le développement des usages du spatial au service de la société. Cette stratégie est mise en œuvre pour l'essentiel par son opérateur principal, le centre national d'études spatiales (CNES), dans le cadre du contrat d'objectifs et de performances 2022-2025.

Le programme soutient la recherche tant pour la filière des lanceurs que pour les systèmes orbitaux et les applications spatiales. Ces activités sont réalisées via l'agence spatiale européenne, Eumetsat, ou directement via le CNES.

Dans le contexte spatial mondial en pleine évolution, avec de nouveaux acteurs et une accélération de l'innovation sans précédent, le programme 193 permet de préserver la compétitivité de la filière spatiale nationale et d'appuyer l'industrie à l'export.

#### OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

- centre national d'études spatiales (CNES)

#### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

##### **Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

- améliorer la gestion de l'immobilier de l'État
- conserver le parc immobilier
- rationaliser le patrimoine immobilier de l'État
- professionnaliser la gestion du parc immobilier
- être un État exemplaire : réduire l'impact environnemental du patrimoine de l'État.

##### **Contribution du programme à la politique transversale**

Les dépenses immobilières réalisées sur ce programme le sont uniquement par l'opérateur de l'État, le centre national d'études spatiales (CNES) qui est amené, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, à acquérir, entretenir, rénover, rationaliser un patrimoine immobilier important et très spécialisé. Ces dépenses immobilières sont réalisées sur le budget de cet organisme, qui est alimenté en partie par une subvention pour charge de service public.

Les trois objectifs de performance retenus dans le cadre du programme assurent la mise en œuvre de ces axes stratégiques :

- intensifier le rayonnement international et parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française
- garantir à la France la maîtrise des technologies spatiales et un accès à l'espace autonome, compétitif et fiable
- intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société.

## PROGRAMME

### P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

Mission : Solidarité, insertion et égalité des chances

Responsable du programme : Francis Le GALLOU, Directeur des finances, des achats et des services

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2022		LFI + LFRs 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
12 – Affaires immobilières	329 613 931	65 463 155	62 575 634	95 753 646	41 898 031	101 240 526
<b>Total</b>	<b>329 613 931</b>	<b>65 463 155</b>	<b>62 575 634</b>	<b>95 753 646</b>	<b>41 898 031</b>	<b>101 240 526</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 124 porte, selon le périmètre concerné, tout ou partie des moyens dits de « soutien » des services des ministères sociaux, centraux ou déconcentrés, ainsi que pour les agences régionales de santé (ARS), qu'il s'agisse de leur fonctionnement ou de leur masse salariale.

Le décret n° 2013-727 du 12 août 2013 a porté création, au sein d'un secrétariat général des ministères sociaux (SGMS), de la direction des finances, des achats et des services (DFAS) qui, outre sa fonction de responsable du programme 124, a pour mission notamment de :

- piloter, en lien avec la direction de l'immobilier de l'État, les politiques immobilières des ministères sociaux ;
- coordonner les schémas prévisionnels de stratégie immobilière (SPSI) des opérateurs, en lien avec les services et directions concernés;
- assister et conseiller les organismes rattachés aux ministères pour les opérations immobilières.

## OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

La DFAS assure le rôle de tutelle immobilière pour l'ensemble des opérateurs relevant des ministères sociaux, en concertation avec leurs tutelles métiers ainsi qu'avec la direction de l'immobilier de l'État. Parmi ces opérateurs, le programme 124 porte ainsi, en particulier, les moyens immobiliers des ARS.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

S'agissant de l'administration centrale, le programme 124 porte l'ensemble des crédits immobiliers, hors entretien lourd, des ministères sociaux.

Depuis la LFI 2018, les moyens logistiques et immobiliers destinés à l'administration centrale du ministère du travail, antérieurement portés par le programme 155 « conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ont été transférés au programme 124.

Une politique d'optimisation des moyens immobiliers est conduite par les ministères sociaux. Le SPSI d'administration centrale vise notamment à réduire à deux le nombre de sites au lieu des trois actuellement occupés.

En LFI 2023, un budget de 13,4 M€ en AE et 34,5 M€ en CP a été alloué afin de financer les premières dépenses inhérentes au projet d'installation d'une partie des services des ministères sociaux sur le site Malakoff. En PLF 2024, il est prévu d'allouer un budget de 3,6 M€ en AE et 34,5 M€ en CP pour la poursuite du financement du projet.

Il convient de souligner que le non-renouvellement des baux des sites de Montparnasse (fin du bail en mars 2023) et de Mirabeau (fin du bail en décembre 2024) a conduit les ministères sociaux à rechercher deux nouveaux sites dans l'attente de la livraison du nouveau site à Malakoff prévue en septembre 2027. Un premier site a été trouvé, il s'agit de la Tour Olivier de Serre (TODS), le bail a été signé et engagé en cours de gestion 2022, les besoins concernant ce site sur 2023 sont estimés à 4,3 M€ en AE et 35,7 M€ en CP pour la poursuite du financement du projet. Il convient de souligner que le non-renouvellement des baux des sites de Montparnasse (fin du bail en mars 2023) et de Mirabeau (fin du bail en décembre 2024) a conduit les ministères sociaux à rechercher deux nouveaux sites dans l'attente de la livraison du nouveau site à Malakoff prévue en septembre 2027. Un premier site a été trouvé, il s'agit de la Tour Olivier de Serre (TODS), le bail a été signé et engagé en 2022. Un second site pour héberger temporairement la direction du numérique des ministères sociaux (DNUM) a été trouvé. Il s'agit de l'immeuble Highline situé à Montrouge dont la prise à bail est prévue au second semestre 2023.

Le PLF 2024 prévoit au titre de l'ensemble des travaux lourds propriétaire une enveloppe globale de 2 M€ en AE et en CP pour l'ensemble de ces dépenses relatives au plan GER Duquesne qui a été initié en 2019 pour une durée de 25 ans afin d'assurer le maintien en bon état d'entretien du site.

Pour les services déconcentrés, le programme 124 ne porte plus que les seuls crédits immobiliers de la DCSTEP de Saint-Pierre-et-Miquelon (pour information, 58 k€ en AE et en CP en LFI 2023). En effet, les crédits immobiliers des D(R)EETS sont portés par le programme 354 « administration territoriale de l'État » piloté par le ministère de l'intérieur qui mutualise les moyens de fonctionnement courant et immobilier des services déconcentrés placés sous l'autorité d'un préfet de région.

En ce qui concerne le parc immobilier des agences régionales de santé, opérateurs du programme 124, les coûts immobiliers sont identifiés à hauteur de 52,2 M€ en exécution 2022 (55,6 M€ en budget initial 2023) et intègrent des montants d'investissement de 3,3 M€ en exécution 2022 (4,1 M€ en budget initial 2023).

Compte tenu de ces éléments, les indicateurs de performance immobilière suivis au titre du programme 124 portent donc sur les bâtiments occupés par l'administration centrale et les ARS.

## PROGRAMME

### P102 – Accès et retour à l'emploi

Mission : Travail et emploi

Responsable du programme : Bruno LUCAS, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi en général et, de manière plus ciblée, des publics particuliers qui rencontrent des difficultés d'insertion dans le marché du travail.

Ce programme contribue ainsi :

- à mobiliser les moyens d'action du service public de l'emploi et de ses opérateurs en faveur du rapprochement entre offres et demandes d'emploi ;
- à financer les interventions de solidarité pour les personnes en fin de droit de l'assurance chômage ;
- à accompagner les publics spécifiques (jeunes, travailleurs handicapés, insertion par l'activité économique) ;
- à offrir un retour à l'emploi (parcours emploi compétences).

#### OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- Pôle emploi (le principal)

Cet opérateur participe à la mise en œuvre du service public de l'emploi. En 2017, Pôle emploi a fortement été sollicité pour participer, en lien avec les Conseils régionaux, à la mise en œuvre du plan d'urgence pour l'emploi. En 2018, Pôle emploi participe au déploiement du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC). Pôle emploi est en 2019 un des principaux acteurs du PIC et a participé à la réforme de l'assurance chômage. Il est également depuis 2020 un acteur central du plan de relance, notamment par le renforcement de son action en matière d'accompagnement des demandeurs d'emplois et plus particulièrement par le renforcement de son action en faveur des jeunes.

- l'Établissement public d'insertion de la défense (EPIDE)

Cet opérateur est placé sous la triple tutelle des ministres chargés des armées, du travail et de la cohésion des

territoires. Il s'adresse aux jeunes de moins de vingt-six ans de métropole sans diplôme, sans qualification ou en voie

de marginalisation et qui se portent volontaire pour entrer dans le dispositif qui vise à leur apporter les savoirs de base essentiels à l'insertion professionnelle.

#### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme ne supporte pas directement de dépenses immobilières. Les dépenses sont exécutées par les opérateurs financés par le programme.

### PROGRAMME

#### P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

*Mission : Travail et emploi*

*Responsable du programme : Bruno LUCAS, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle*

#### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de favoriser l'anticipation des mutations économiques dans les entreprises, les branches et les territoires, mais aussi d'améliorer l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences.

Ce programme poursuit ainsi un triple objectif :

- favoriser la sécurisation des parcours professionnels (activité partielle, contrat de sécurisation professionnelle, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)
- développer l'emploi au travers de l'accroissement de l'activité (exonérations sectorielles : zones de revitalisation rurale, micro-entreprises, zones de revitalisation de la Défense, aides et prêts à taux zéro pour les créateurs d'entreprises)
- suivre spécifiquement les mesures relevant du plan d'investissement dans les compétences.

#### OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

– Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (INFFO)

Cet opérateur constitue l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de la formation

professionnelle. Sa mission est d'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation d'intérêt

national à destination des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.

– AFPA

L'ordonnance n° 2016-1519 du 10 novembre 2016 prise en application de l'article 39 de la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi a prévu la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 reprenant, dans un cadre rénové, les missions assurées auparavant par l'Association pour la formation professionnelle des adultes

Depuis la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, cet établissement public intitulé l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) a intégré la liste des opérateurs de l'État.

La création de cet établissement public, placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'emploi, de la formation professionnelle et du budget, tient à la nécessité pour l'État de pouvoir mieux appuyer ses politiques en faveur de l'emploi grâce à une meilleure coordination entre les acteurs du service public de l'emploi.

Cet opérateur assure des missions de service public financées par une subvention de l'État. Ces missions s'articulent autour de 4 piliers : l'ingénierie de la formation professionnelle, l'incubateur des formations aux métiers et compétences émergentes et l'appui aux opérateurs du conseil en évolution professionnelle. Par l'intermédiaire de ses filiales et hors financement État, l'opérateur peut également proposer des actions dans le champ concurrentiel telles que des prestations aux entreprises désireuses de former leurs salariés.

- France compétences a été créé par l'article 36 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Le décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 précise ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Gouverné par l'État, les régions et les partenaires sociaux, l'opérateur intervient sur les trois aspects métiers suivants : le financement, le traitement de données et la certification. France compétences est chargé d'assurer les missions suivantes :

- assurer la répartition et la péréquation des fonds de l'alternance et de la formation professionnelle auprès des opérateurs de compétences et des régions, y compris les fonds dédiés au compte personnel de formation (CPF) et à la formation des demandeurs d'emploi ;
- assurer la répartition des fonds pour le financement du plan de formation des entreprises de moins de cinquante salariés auprès des opérateurs de compétences et du CPF transition auprès des commissions paritaires régionales ;
- financer les opérateurs du conseil en évolution professionnelle (CEP) pour les actifs occupés hors agents publics ;

- établir et actualiser le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le répertoire spécifique (qui se substitue à l'inventaire) dans le cadre d'une commission dédiée et selon un processus simplifié pour fluidifier l'enregistrement des diplômes et titres publics ;
- émettre des recommandations aux autorités publiques chargées de l'alternance (État, régions, les présidents des opérateurs de compétences) sur la politique mise en œuvre.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme ne supporte pas directement de dépenses immobilières. Ces dépenses sont exécutées par les opérateurs financés par le programme.

## PROGRAMME

### P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

*Mission : Travail et emploi*

*Responsable du programme : Francis Le GALLOU, Directeur des finances, des achats et des services*

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 155 porte les moyens dits de « soutien » des politiques publiques mises en œuvre au titre de la mission « travail et emploi » placée sous l'autorité du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion.

Le programme porte l'intégralité de la masse salariale et une partie des moyens de fonctionnement pour les directions d'administration centrale relevant du ministre chargé du travail, pour ses services déconcentrés - les directions (régionales) de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (D(R)EETS), nées de la fusion des services cohésion sociale des ex-D(R)(D)JSCS et des ex-DI(R)ECCTE-, ainsi que la subvention pour charges de service public de l'institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP).

En effet, une large part des moyens de fonctionnement de ces services a été transférée en loi de finances vers d'autres programmes :

- le programme 124 (l'autre programme support des ministères sociaux) porte les moyens de fonctionnement courant, d'immobilier, de bureautique et d'infrastructures informatiques des services centraux mutualisés depuis la LFI 2018 ;
- le programme 354 « administration territoriale de l'État » porte pour les D(R)EETS les moyens destinés au fonctionnement courant, à l'informatique, à la gestion et l'entretien du parc immobilier ainsi qu'aux formations transverses.

En administration centrale, le décret n° 2013-727 du 12 août 2013 porte création, organisation et attributions d'un secrétariat général des ministères sociaux (SGMS). Au sein de ce dernier, la direction des finances, des achats et des services (DFAS) assure les missions de direction financière et immobilière pour l'ensemble des ministères sociaux et porte les programmes « soutien » 124 et 155.

## OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

La DFAS, outre sa fonction de responsable du programme 155, a pour mission notamment de :

- piloter, en lien avec la direction de l'immobilier de l'État, les politiques immobilières des ministères sociaux ;
- coordonner les SPSI des opérateurs, en lien avec les services et directions ;
- assister et conseiller les organismes rattachés aux ministères pour les opérations immobilières.

La DFAS assure le rôle de tutelle immobilière pour l'ensemble des opérateurs relevant des ministères sociaux, en concertation avec leurs tutelles métiers ainsi qu'avec la direction de l'immobilier de l'État. Parmi ces opérateurs, le programme 155 porte les moyens immobiliers de l'institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP).

#### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Aujourd'hui, le programme 155 ne porte plus de crédits immobiliers en raison de leurs transferts successifs depuis 2011.

C'est pourquoi, à l'exception de l'INTEFP (cf. supra), aucun crédit n'est inscrit en LFI 2023 et en PLF 2024 sur l'action « affaires immobilières » du programme 155.



## **Annexes**

---

## I – Parc immobilier occupé par l'État et ses opérateurs

(en m<sup>2</sup> de SUB) au 31.12.2022 - Source de données : Chorus REF

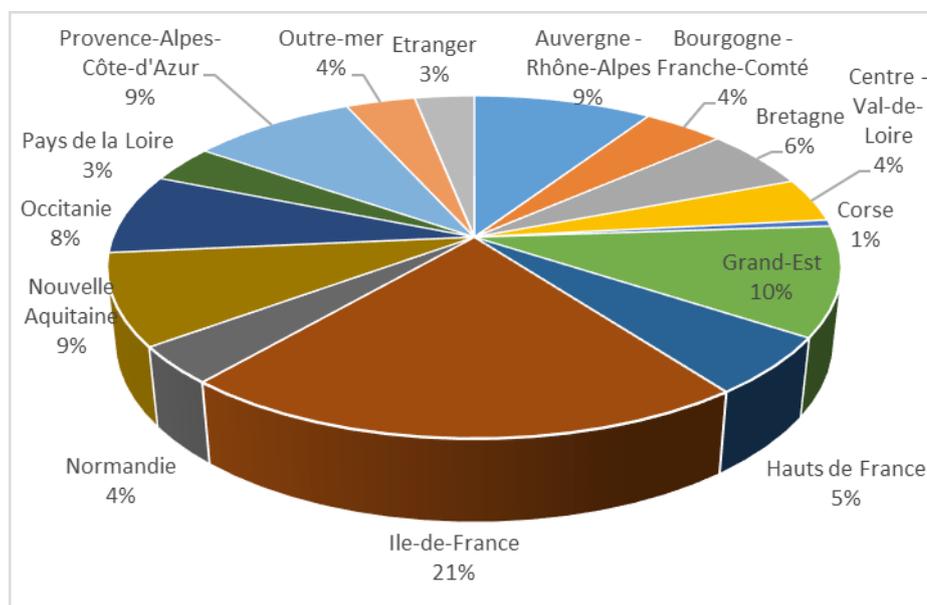
### VENTILATION PAR OCCUPANT ET PAR PROPRIÉTAIRE

L'État et ses opérateurs occupent un parc immobilier de **94 433 197 m<sup>2</sup> SUB**, réparti en France et à l'étranger, soit **56 379 763 m<sup>2</sup>** occupés par l'État (60 %) et **32 701 465 m<sup>2</sup>** (34 %) occupés par ses opérateurs. La ligne « Divers » correspond au parc immobilier qui n'est occupé ni par un service de l'État, ni par un opérateur (mais par un tiers établissement public non opérateur au sens du jaune budgétaire, collectivité locale...suivis dans l'inventaire pour les besoins de la politique immobilière de l'État), soit plus de 5 % des surfaces domaniales en 2022. À la marge, certains services de l'État sont implantés dans des bâtiments qui sont la propriété des opérateurs, ce qui représente moins de 4 % des surfaces propres des opérateurs.

Occupation	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)
ÉTAT	2022	43 554 569	257 121	5 265 543	7 302 530	<b>56 379 763</b>
OPÉRATEURS	2022	19 317 101	7 819 774	2 107 768	3 456 822	<b>32 701 465</b>
DIVERS	2022	4 782 913	266 686	110 411	191 959	<b>5 351 969</b>
<b>TOTAL</b>	2022	<b>67 654 583</b>	<b>8 343 581</b>	<b>7 483 722</b>	<b>10 951 311</b>	<b>94 433 197</b>

### VENTILATION PAR RÉGION ET PAR PROPRIÉTAIRE

Les régions Île-de-France (21 %), Grand Est (10 %), Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur (9 % chacune) concentrent plus de la moitié des surfaces occupées par l'État et ses opérateurs.



Région	Occupation	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)	TOTAL
Auvergne-Rhône-Alpes	ÉTAT	3 282 795	30 129	723 086	566 072	4 602 083	<b>8 770 239</b>
	OPÉRATEURS	2 534 209	751 249	234 872	343 875	3 864 204	
	DIVERS	273 224	25 661	356	4 711	303 952	
Bourgogne-Franche-Comté	ÉTAT	1 640 322	22 421	358 492	225 456	2 246 690	<b>3 984 387</b>
	OPÉRATEURS	985 198	332 508	119 290	96 288	1 533 283	
	DIVERS	197 718	0	0	6 696	204 414	
Bretagne	ÉTAT	2 927 273	12 966	205 897	263 628	3 409 763	<b>5 353 293</b>
	OPÉRATEURS	992 583	428 957	148 886	144 673	1 715 099	
	DIVERS	217 930	8 867	315	1 318	228 430	
Centre-Val-de-Loire	ÉTAT	2 297 152	20 665	248 437	165 889	2 732 144	<b>3 910 779</b>
	OPÉRATEURS	536 398	334 854	91 213	104 088	1 066 552	
	DIVERS	111 125	275	47	636	112 083	
Corse	ÉTAT	381 891	15 915	28 825	53 546	480 177	<b>582 863</b>
	OPÉRATEURS	21 087	18 831	13 559	30 512	83 990	
	DIVERS	18 232	74	0	390	18 696	
Grand-Est	ÉTAT	5 532 825	32 386	494 103	482 685	6 541 999	<b>9 738 139</b>
	OPÉRATEURS	1 931 333	365 816	236 215	278 297	2 811 661	
	DIVERS	326 715	22 282	32 410	3 072	384 479	
Hauts-de-France	ÉTAT	1 983 115	22 641	384 223	406 442	2 796 421	<b>5 228 418</b>
	OPÉRATEURS	1 400 815	388 257	283 387	187 637	2 260 097	
	DIVERS	160 233	5 031	2 466	4 171	171 901	
Île-de-France	ÉTAT	7 899 892	19 771	569 639	1 924 506	10 413 808	<b>20 324 938</b>
	OPÉRATEURS	4 970 540	1 720 196	321 282	1 062 847	8 074 866	
	DIVERS	1 551 016	127 443	10 159	147 646	1 836 264	
Normandie	ÉTAT	1 321 898	2 150	309 946	264 319	1 898 313	<b>3 384 781</b>
	OPÉRATEURS	434 299	487 724	53 413	217 366	1 192 803	
	DIVERS	291 611	0	0	2 054	293 665	
Nouvelle-Aquitaine	ÉTAT	4 255 293	7 609	594 722	393 040	5 250 664	<b>8 162 346</b>
	OPÉRATEURS	996 589	1 037 006	153 050	330 186	2 516 831	
	DIVERS	359 102	33 609	402	1 738	394 851	
Occitanie	ÉTAT	2 836 744	16 838	552 631	478 097	3 884 311	<b>7 192 436</b>
	OPÉRATEURS	1 661 613	820 481	203 954	163 288	2 849 336	
	DIVERS	401 830	12 206	38 806	5 948	458 790	
Pays-de-la-Loire	ÉTAT	1 453 090	649	243 647	219 353	1 916 739	<b>3 326 452</b>
	OPÉRATEURS	897 439	196 092	54 345	142 487	1 290 362	
	DIVERS	85 508	15 341	13 797	4 706	119 351	
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	ÉTAT	4 655 181	25 709	405 223	199 276	5 285 389	<b>8 141 884</b>
	OPÉRATEURS	1 285 253	765 780	150 885	157 063	2 358 982	
	DIVERS	471 900	7 309	11 653	6 652	497 514	
Outre-mer	ÉTAT	1 950 233	11 117	145 395	566 536	2 673 280	<b>3 396 124</b>
	OPÉRATEURS	285 615	126 679	43 418	91 101	546 813	
	DIVERS	165 221	8 588	0	2 222	176 031	
Étranger	ÉTAT	1 136 867	16 154	1 278	1 093 684	2 247 983	<b>2 936 117</b>
	OPÉRATEURS	384 129	45 343	0	107 114	536 586	
	DIVERS	151 548	0	0	0	151 548	

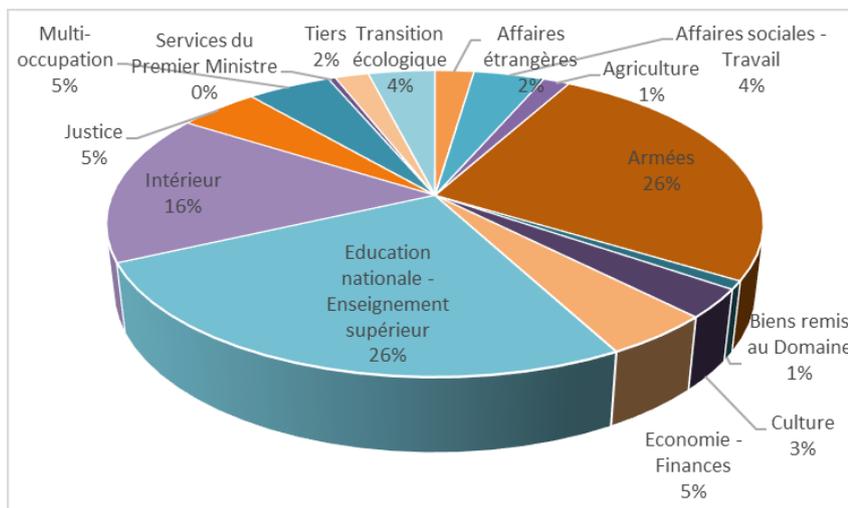
## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

Région	Occupation	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)	TOTAL
Sous-total	ÉTAT	43 554 569	257 121	5 265 543	7 302 530	56 379 763	94 433 197
	OPÉRATEURS	19 317 101	7 819 774	2 107 768	3 456 822	32 701 465	
	DIVERS	4 782 913	266 686	110 411	191 959	5 351 969	
<b>TOTAL</b>		<b>67 654 583</b>	<b>8 343 581</b>	<b>7 483 722</b>	<b>10 951 311</b>	<b>94 433 197</b>	

## VENTILATION PAR MINISTÈRE ET PAR PROPRIÉTAIRE

L'État reste très majoritairement propriétaire des immeubles occupés par ses services et ses opérateurs (72 % des surfaces). Les ministères des armées, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur occupent à eux seuls plus de la moitié de la superficie totale occupée par l'État et les opérateurs (52 %).



Ministère	Occupation	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)	TOTAL
Affaires étrangères	ÉTAT	1 125 104	4 151	1 278	425 009	1 555 542	2 164 413
	OPÉRATEURS	350 907	28 603	0	86 350	465 860	
	DIVERS	139 536	0	0	3 475	143 011	
Affaires sociales - Travail	ÉTAT	181 597	152	3 471	127 085	312 305	3 928 339
	OPÉRATEURS	187 687	1 848 093	170 620	1 217 139	3 423 539	
	DIVERS	76 103	99 442	1 511	15 439	192 494	
Agriculture	ÉTAT	85 405	848	3 443	17 505	107 201	1 463 385
	OPÉRATEURS	606 376	274 561	68 065	121 696	1 070 697	
	DIVERS	285 487	0	0	0	285 487	
Armées	ÉTAT	21 465 837	61 200	131 027	1 368 852	23 026 915	24 329 189
	OPÉRATEURS	478 427	141 493	5 741	12 464	638 125	
	DIVERS	568 786	22 967	0	72 396	664 148	
Culture	ÉTAT	860 995	1 520	25 838	29 382	917 735	2 858 080
	OPÉRATEURS	1 619 198	72 110	18 201	155 914	1 865 424	
	DIVERS	74 497	425	0	0	74 922	

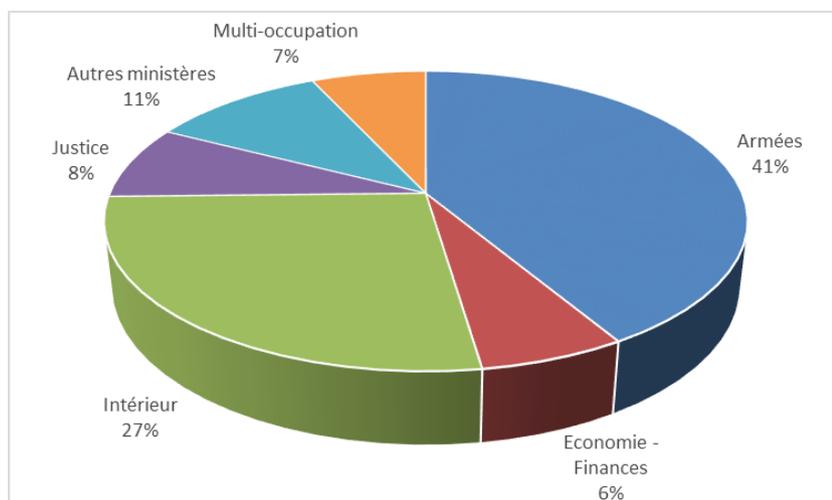
Ministère	Occupation	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)	TOTAL
Économie - Finances	ÉTAT	2 710 129	18 318	253 856	474 030	3 456 333	<b>4 309 485</b>
	OPÉRATEURS	248 294	304 336	4 773	34 747	592 150	
	DIVERS	175 027	35 905	1 058	49 012	261 002	
Éducation nationale - Enseignement supérieur	ÉTAT	803 325	14 000	187 602	140 029	1 144 957	<b>24 399 668</b>
	OPÉRATEURS	13 962 846	4 435 997	1 778 386	1 598 064	21 775 293	
	DIVERS	1 379 046	9 544	90 829	0	1 479 419	
Intérieur	ÉTAT	7 869 354	121 999	3 728 106	3 266 643	14 986 103	<b>15 075 483</b>
	OPÉRATEURS	33 921	9 429	2 450	20 140	65 941	
	DIVERS	20 839	2 600	0	0	23 439	
Justice	ÉTAT	3 070 025	8 385	631 181	717 708	4 427 299	<b>4 472 248</b>
	OPÉRATEURS	24 503	0	0	18 004	42 508	
	DIVERS	0	0	1 142	1 299	2 441	
Services du Premier Ministre	ÉTAT	232 048	1 700	37 790	108 231	379 769	<b>408 188</b>
	OPÉRATEURS	0	0	0	28 420	28 420	
Transition écologique	ÉTAT	1 116 338	3 116	59 859	237 168	1 416 481	<b>3 697 145</b>
	OPÉRATEURS	1 151 332	634 127	34 062	98 211	1 917 732	
	DIVERS	326 954	35 929	0	50	362 933	
Multi-occupation	ÉTAT	3 211 686	21 732	200 528	390 321	3 824 267	<b>4 640 044</b>
	OPÉRATEURS	653 610	71 025	25 470	65 672	815 777	
Biens remis au Domaine	ÉTAT	822 727	0	1 563	568	824 857	<b>824 857</b>
Tiers	DIVERS	1 736 638	59 874	15 871	50 288	1 862 672	<b>1 862 672</b>
Sous-total	ÉTAT	43 554 569	257 121	5 265 543	7 302 530	56 379 763	<b>94 433 197</b>
	OPÉRATEURS	19 317 101	7 819 774	2 107 768	3 456 822	32 701 465	
	DIVERS	4 782 913	266 686	110 411	191 959	5 351 969	
<b>TOTAL</b>		<b>67 654 583</b>	<b>8 343 581</b>	<b>7 483 722</b>	<b>10 951 311</b>	<b>94 433 197</b>	

## II – Parc immobilier occupé par l'État

(en m<sup>2</sup> de SUB) au 31.12.2022 - Source de données : Chorus REFX La prise en compte des mouvements de biens (transferts de biens aux collectivités territoriales ou à des opérateurs, par exemple) et résiduellement les travaux d'amélioration continue de la qualité des données, menés par la direction de l'immobilier de l'État, constituent autant de facteurs d'évolution permanente des données entre deux exercices.

### VENTILATION PAR MINISTÈRE ET PAR PROPRIÉTAIRE

L'État reste très majoritairement propriétaire des immeubles qu'il occupe (77 % des surfaces). Les ministères des armées et de l'intérieur occupent respectivement 41 % et 27 % de la superficie totale à disposition des services de l'État en 2022. L'évolution à la baisse des surfaces du parc domanial en 2018 s'explique par divers transferts, notamment : - le transfert de propriété et de gestion des établissements du second degré de l'État vers les collectivités territoriales (cela concerne les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture), - la fiabilisation du parc immobilier de la direction générale de l'aviation civile (DGAC), notamment les biens concédés qui ont été transférés de l'État (ministère de la transition écologique) vers une personne morale. En 2019, l'évolution à la hausse des surfaces du parc domanial s'explique principalement par des travaux d'enrichissement dans Chorus REFX des surfaces à usage de logement du parc immobilier des ministères de l'intérieur, de la justice et des armées. L'évolution à la baisse des surfaces du parc domanial en 2020 s'explique principalement par des travaux liés à l'évolution normative des mesurages au regard des règles de gestion dans Chorus REFX : les biens notamment à usage d'infrastructures portuaires, de plateformes aéronautiques et certains monuments et mémoriaux des ministères des armées et de la transition écologique ont vu leurs mesurages sortir du périmètre des m<sup>2</sup> SUB.



Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Affaires étrangères	2016	1 183 272	195	2 378	333 095	1 518 940
	2017	1 177 221	195	1 657	331 362	1 510 435
	2018	1 016 123	180	1 657	335 297	1 353 257
	2019	1 043 701	180	1 657	349 255	1 394 793

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)
	2020	1 049 428	180	1 657	346 863	1 398 128
	2021	1 157 827	2 297	1 657	361 781	1 523 562
	<b>2022</b>	1 125 104	4 151	1 278	425 009	1 555 542
Affaires sociales – Travail *	2016	392 476	2 136	13 366	167 546	575 523
	2017	311 851	1 182	11 037	146 109	470 179
	2018	185 990	239	4 168	144 727	335 124
	2019	181 493	239	4 081	145 461	331 275
	2020	150 739	202	4 081	130 773	285 796
	2021	176 179	152	4 066	115 744	296 141
	<b>2022</b>	181 597	152	3 471	127 085	312 305
	Agriculture	2016	469 528	1 821	50 581	36 557
2017		357 560	848	58 402	28 964	445 774
2018		89 914	848	21 046	26 953	138 761
2019		81 890	848	3 377	21 152	107 267
2020		81 740	848	3 377	21 190	107 155
2021		82 394	848	3 367	22 063	108 672
<b>2022</b>		85 405	848	3 443	17 505	107 201
Armées		2016	24 351 520	22 762	130 833	1 109 525
	2017	23 834 109	22 762	126 119	1 362 435	25 345 425
	2018	23 236 522	123 025	121 923	1 301 733	24 783 203
	2019	23 130 935	107 340	117 966	1 404 342	24 760 582
	2020	21 576 232	103 354	115 073	1 392 032	23 186 691
	2021	21 392 305	103 743	116 611	1 367 053	22 979 711
	<b>2022</b>	21 465 837	61 200	131 027	1 368 852	23 026 915
	Culture	2016	1 031 321	11 574	44 032	16 516
2017		1 044 960	11 574	27 432	18 314	1 102 280
2018		913 728	1 520	27 894	24 439	967 581
2019		903 596	1 520	26 190	26 123	957 429
2020		873 380	1 520	26 230	26 233	927 363
2021		874 597	1 520	25 968	26 916	929 001
<b>2022</b>		860 995	1 520	25 838	29 382	917 735
Économie – Finances **		2016	3 166 694	17 761	513 720	653 619
	2017	3 133 607	19 264	470 047	581 866	4 204 784
	2018	2 970 582	19 030	430 386	549 159	3 969 157
	2019	2 940 277	19 714	398 139	539 822	3 897 951
	2020	2 925 563	23 828	390 674	527 531	3 867 596
	2021	2 814 997	18 769	331 419	507 155	3 672 340
	<b>2022</b>	2 710 129	18 318	253 856	474 030	3 456 333
	Éducation nationale - Enseignement supérieur	2016	3 446 033	17 664	284 006	110 280
2017		2 910 199	17 144	282 608	112 695	3 322 646
2018		786 103	14 000	195 977	106 562	1 102 642
2019		773 348	14 000	177 332	113 137	1 077 817
2020		808 472	20 616	177 717	129 061	1 135 866
2021		818 690	14 000	188 005	147 266	1 167 961
<b>2022</b>		803 325	14 000	187 602	140 029	1 144 957
Intérieur		2016	7 549 523	111 272	3 368 648	2 488 922
	2017	7 523 097	106 106	3 376 503	2 286 764	13 292 470
	2018	7 516 175	111 555	3 334 682	2 371 519	13 333 931
	2019	7 672 738	115 898	3 542 296	3 034 285	14 365 217

## Politique immobilière de l'État

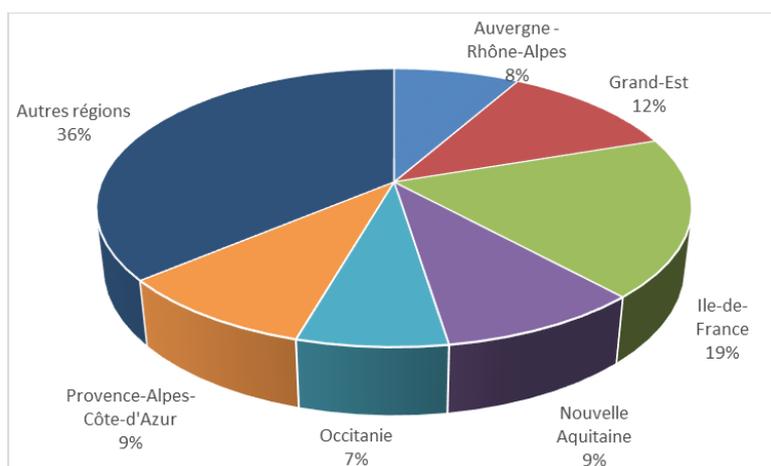
DPT Annexes

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
	2020	7 545 886	228 116	3 627 421	3 089 637	14 491 060
	2021	7 896 753	126 368	3 701 784	3 204 795	14 929 700
	<b>2022</b>	7 869 354	121 999	3 728 106	3 266 643	14 986 103
Justice	2016	3 086 540	3 142	618 731	496 688	4 205 101
	2017	3 111 305	2 824	611 702	509 813	4 235 644
	2018	3 085 941	2 824	602 623	496 929	4 188 317
	2019	3 143 979	6 959	605 024	612 456	4 368 419
	2020	3 252 213	7 847	608 629	619 293	4 487 981
	2021	2 906 930	6 959	612 345	650 244	4 176 478
	<b>2022</b>	3 070 025	8 385	631 181	717 708	4 427 299
Services du Premier Ministre	2016	223 858	0	41 595	95 129	360 582
	2017	463 899	4 322	100 106	145 288	713 615
	2018	484 331	5 001	103 297	151 768	744 397
	2019	466 240	6 701	101 593	151 264	725 799
	2020	440 586	3 937	95 955	155 752	696 230
	2021	225 597	1 700	39 227	109 964	376 488
	<b>2022</b>	232 048	1 700	37 790	108 231	379 769
Transition écologique	2016	3 378 511	11 044	161 275	346 200	3 897 030
	2017	2 835 855	11 697	105 748	248 902	3 202 202
	2018	1 754 763	4 174	77 986	228 274	2 065 197
	2019	1 790 678	3 348	71 822	239 244	2 105 092
	2020	1 218 152	5 038	67 836	223 126	1 514 153
	2021	1 157 636	3 116	60 589	234 578	1 455 919
	<b>2022</b>	1 116 338	3 116	59 859	237 168	1 416 481
Multi-occupation***	2016	2 817 546	43 076	117 967	279 113	3 257 702
	2017	3 211 546	35 623	166 270	330 480	3 743 919
	2018	3 348 004	9 128	151 042	332 270	3 840 444
	2019	3 528 474	8 793	217 980	351 813	4 107 060
	2020	3 417 983	10 880	215 466	372 325	4 016 655
	2021	2 962 531	14 962	195 504	370 369	3 543 367
	<b>2022</b>	3 211 686	21 732	200 528	390 321	3 824 267
Biens remis au Domaine	2016	3 530 669	9 369	54 727	57 725	3 652 490
	2017	2 209 048	359 467	22 442	75 228	2 666 185
	2018	1 545 147	0	343	30 559	1 576 049
	2019	1 258 203	0	190	30 612	1 289 005
	2020	935 117	0	738	568	936 423
	2021	868 629	0	126	568	869 322
	<b>2022</b>	822 727	0	1 563	568	824 857
Total	2016	54 627 490	251 816	5 401 859	6 190 915	66 472 080
	2017	52 124 258	593 008	5 360 072	6 178 222	64 255 561
	2018	46 933 323	291 524	5 073 024	6 100 189	58 398 060
	2019	46 915 552	285 540	5 267 647	7 018 967	59 487 707
	2020	44 275 491	406 367	5 334 854	7 034 385	57 051 097
	2021	43 335 066	294 433	5 280 668	7 118 495	56 028 663
	<b>2022</b>	43 554 569	257 121	5 265 543	7 302 530	56 379 763

\* Fusion à compter de l'année 2019 : « Affaires sociales Travail » = « Travail » + « Santé Sport » + « Logement Ville ». \*\* Fusion à compter de l'année 2019 : « Économie – Finances » = « Économie et Finances » + « Action et comptes publics » + « Pouvoirs publics ». \*\*\* Multi-occupation par l'État : bien dont au moins l'un des occupants est un service de l'État.

## VENTILATION PAR RÉGION ET PAR PROPRIÉTAIRE

La part des biens situés en France représente 96 % des surfaces, dont 91 % en France métropolitaine et 5 % en Outre-mer. Les régions Île-de-France et Grand Est concentrent presque un tiers des surfaces occupées par l'État.



Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Auvergne-Rhône-Alpes	2016	4 306 473	15 564	715 995	679 564	5 717 595
	2017	3 996 712	19 062	713 404	437 261	5 166 439
	2018	3 537 206	28 861	702 432	443 926	4 712 425
	2019	3 553 854	31 711	735 061	513 582	4 834 209
	2020	3 295 975	41 253	738 930	544 479	4 620 638
	2021	3 222 111	31 424	734 415	551 765	4 539 715
	<b>2022</b>	3 282 795	30 129	723 086	566 072	4 602 083
Bourgogne-Franche-Comté	2016	2 140 552	23 933	2 140 553	23 934	2 140 554
	2017	2 101 567	22 458	402 464	175 994	2 702 483
	2018	1 753 315	20 896	361 575	179 937	2 315 723
	2019	1 752 834	17 809	359 962	199 844	2 330 449
	2020	1 683 462	31 427	363 656	198 777	2 277 322
	2021	1 639 260	22 369	357 112	208 789	2 227 530
	<b>2022</b>	1 640 322	22 421	358 492	225 456	2 246 690
Bretagne	2016	3 493 473	5 628	211 002	221 825	3 931 927
	2017	3 337 552	8 204	207 732	225 635	3 779 122
	2018	3 143 072	7 342	200 146	213 539	3 564 099
	2019	3 137 476	1 896	206 094	274 252	3 619 719
	2020	2 929 280	5 673	215 782	266 647	3 417 382
	2021	2 919 181	6 196	213 675	258 041	3 397 093
	<b>2022</b>	2 927 273	12 966	205 897	263 628	3 409 763
Centre-Val-de-Loire	2016	2 778 095	13 326	262 975	128 618	3 183 014
	2017	2 550 474	12 947	267 316	122 723	2 953 460
	2018	2 501 869	15 468	238 808	116 461	2 872 606

## Politique immobilière de l'État

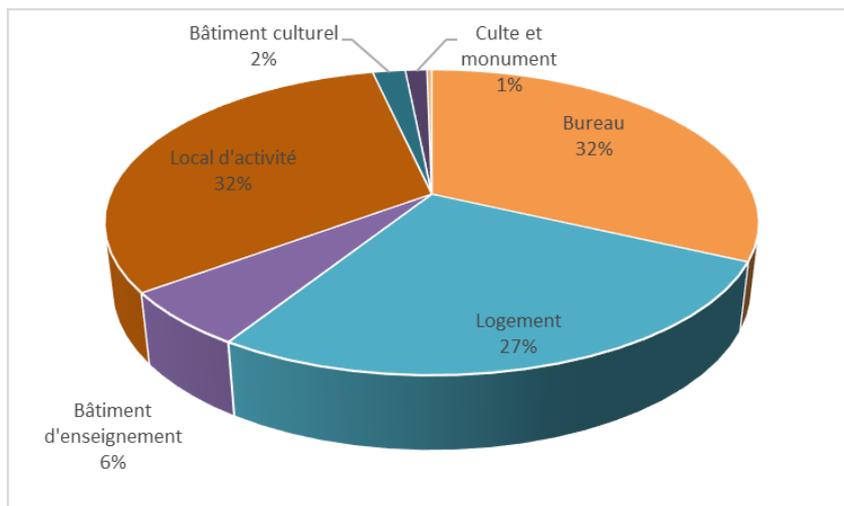
DPT Annexes

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)
	2019	2 432 443	21 403	248 478	152 577	2 854 901
	2020	2 314 809	27 003	260 326	162 429	2 764 567
	2021	2 298 193	24 826	248 341	162 701	2 734 061
	<b>2022</b>	2 297 152	20 665	248 437	165 889	2 732 144
Corse	2016	401 079	159	39 005	51 144	491 387
	2017	535 894	97	37 821	49 952	623 764
	2018	384 253	15 997	35 308	50 011	485 569
	2019	377 066	15 997	35 169	64 672	492 904
	2020	368 384	15 970	36 138	70 799	491 291
	2021	375 237	15 915	32 166	47 385	470 703
	<b>2022</b>	381 891	15 915	28 825	53 546	480 177
Grand-Est	2016	6 521 712	26 886	518 764	354 163	7 421 524
	2017	6 359 275	31 792	481 616	356 664	7 229 347
	2018	6 195 343	31 777	475 947	369 652	7 072 719
	2019	6 026 406	31 957	484 475	489 068	7 031 907
	2020	5 804 951	42 275	497 181	482 357	6 826 764
	2021	5 569 555	34 395	486 483	469 984	6 560 417
	<b>2022</b>	5 532 825	32 386	494 103	482 685	6 541 999
Hauts-de-France	2016	2 731 600	14 080	382 123	316 014	3 443 816
	2017	2 489 970	20 040	380 045	324 266	3 214 321
	2018	2 068 045	17 328	379 482	325 010	2 789 865
	2019	2 062 960	20 897	386 893	364 888	2 835 638
	2020	1 994 098	22 912	391 010	399 348	2 807 368
	2021	1 960 917	22 633	384 395	403 830	2 771 776
	<b>2022</b>	1 983 115	22 641	384 223	406 442	2 796 421
Île-de-France	2016	10 177 944	69 685	580 618	1 526 716	12 354 964
	2017	9 565 056	400 810	553 707	1 751 542	12 271 115
	2018	8 187 475	23 345	523 102	1 657 262	10 391 184
	2019	8 278 489	18 516	580 777	1 824 548	10 702 331
	2020	8 014 317	40 413	580 234	1 847 469	10 482 433
	2021	7 858 512	19 434	566 269	1 862 660	10 306 874
	<b>2022</b>	7 899 892	19 771	569 639	1 924 506	10 413 808
Normandie	2016	1 754 177	4 179	305 938	190 424	2 254 718
	2017	1 640 736	3 802	294 164	190 906	2 129 608
	2018	1 395 432	3 407	291 656	195 528	1 886 023
	2019	1 400 062	2 985	298 210	230 870	1 932 127
	2020	1 336 506	20 062	314 254	233 236	1 904 058
	2021	1 303 418	2 143	307 881	265 799	1 879 241
	<b>2022</b>	1 321 898	2 150	309 946	264 319	1 898 313
Nouvelle-Aquitaine	2016	4 740 067	4 831	548 257	331 149	5 624 304
	2017	4 598 362	5 776	564 567	339 928	5 508 633
	2018	4 396 637	47 523	540 418	339 660	5 324 238
	2019	4 410 418	47 088	586 951	395 270	5 439 726
	2020	4 346 053	66 029	589 057	380 535	5 381 674
	2021	4 261 572	47 954	595 060	390 995	5 295 581
	<b>2022</b>	4 255 293	7 609	594 722	393 040	5 250 664
Occitanie	2016	4 131 715	36 495	614 249	380 346	5 162 805
	2017	3 661 745	24 804	634 343	384 531	4 705 422

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)
	2018	3 229 024	24 917	564 393	388 240	4 206 574
	2019	3 241 820	25 853	571 307	490 372	4 329 351
	2020	2 869 024	43 388	562 566	457 880	3 932 859
	2021	2 787 673	16 369	560 182	479 688	3 843 912
	<b>2022</b>	2 836 744	16 838	552 631	478 097	3 884 311
Pays-de-la-Loire	2016	1 878 407	620	248 011	154 374	2 281 413
	2017	1 763 315	619	246 875	149 010	2 159 819
	2018	1 467 640	467	229 622	157 196	1 854 925
	2019	1 465 854	450	230 007	197 693	1 894 005
	2020	1 453 006	2 698	234 099	210 587	1 900 390
	2021	1 445 787	409	232 171	218 056	1 896 423
	<b>2022</b>	1 453 090	649	243 647	219 353	1 916 739
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2016	5 951 051	8 206	435 510	198 502	6 593 270
	2017	5 899 704	14 325	431 212	200 282	6 545 523
	2018	5 411 611	24 979	394 552	188 987	6 020 129
	2019	5 451 229	24 977	405 143	196 764	6 078 114
	2020	4 650 930	24 309	415 823	197 914	5 288 976
	2021	4 559 880	25 269	417 028	196 468	5 198 645
	<b>2022</b>	4 655 181	25 709	405 223	199 276	5 285 389
Outre-mer	2016	2 330 503	16 027	137 152	352 161	2 835 844
	2017	2 334 614	16 074	143 150	345 780	2 839 618
	2018	2 100 987	17 034	133 926	375 138	2 627 085
	2019	2 155 829	11 817	137 462	514 297	2 819 405
	2020	2 075 120	10 770	134 141	515 875	2 735 905
	2021	1 963 409	10 799	143 833	559 505	2 677 546
	<b>2022</b>	1 950 233	11 117	145 395	566 536	2 673 280
Étranger	2016	1 290 641	12 198	1 657	1 135 253	2 439 749
	2017	1 289 282	12 198	1 657	1 123 748	2 426 885
	2018	1 161 414	12 183	1 657	1 099 642	2 274 896
	2019	1 168 812	12 183	1 657	1 110 268	2 292 920
	2020	1 139 576	12 183	1 657	1 066 054	2 219 470
	2021	1 170 359	14 300	1 657	1 042 829	2 229 145
	<b>2022</b>	1 136 867	16 154	1 278	1 093 684	2 247 983
Total	2016	54 627 490	251 816	5 401 859	6 190 915	66 472 080
	2017	52 124 258	593 008	5 360 072	6 178 222	64 255 561
	2018	46 933 323	291 524	5 073 024	6 100 189	58 398 060
	2019	46 915 552	285 540	5 267 647	7 018 967	59 487 707
	2020	44 275 491	406 367	5 334 854	7 034 385	57 051 097
	2021	43 335 066	294 433	5 280 668	7 118 495	56 028 663
	<b>2022</b>	43 554 569	257 121	5 265 543	7 302 530	56 379 763

## VENTILATION PAR TYPE DE BÂTIMENT ET PAR PROPRIÉTAIRE

Les surfaces occupées par l'État sont majoritairement des immeubles à usage professionnel. Les locaux d'activité (commerces, bâtiments sanitaires ou sociaux, bâtiments techniques, bâtiments agricoles ou d'élevage) et les bureaux représentent 32 % chacun et les logements 27 %.



Regroupement de types de composant	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Bureau	2016	13 136 785	102 374	2 801 190	2 454 547	18 494 895
	2017	13 261 292	360 491	2 791 080	2 658 068	19 070 931
	2018	12 793 109	69 100	2 709 379	2 588 792	18 160 380
	2019	12 765 861	63 454	2 649 465	2 656 128	18 134 908
	2020	12 624 792	83 091	2 638 997	2 667 132	18 014 012
	2021	12 651 673	65 188	2 575 130	2 672 138	17 964 130
	<b>2022</b>	<b>12 676 490</b>	<b>72 570</b>	<b>2 538 279</b>	<b>2 739 900</b>	<b>18 027 239</b>
Logement	2016	6 539 255	75 637	2 011 063	2 354 802	10 980 757
	2017	9 836 987	75 159	2 040 417	2 405 654	14 358 217
	2018	9 463 932	78 187	2 020 245	2 409 755	13 972 119
	2019	9 634 379	92 178	2 224 754	3 264 151	15 215 462
	2020	9 635 163	193 326	2 330 708	3 291 755	15 450 952
	2021	9 284 642	101 973	2 328 270	3 386 323	15 101 209
	<b>2022</b>	<b>9 287 253</b>	<b>97 106</b>	<b>2 350 722</b>	<b>3 472 705</b>	<b>15 207 786</b>
Bâtiment d'enseignement*	2019	3 020 596	10 047	81 480	113 595	3 225 719
	2020	3 004 206	10 671	80 714	108 182	3 203 773
	2021	3 062 145	10 047	88 986	107 655	3 268 833
	<b>2022</b>	<b>3 088 874</b>	<b>10 738</b>	<b>88 695</b>	<b>118 718</b>	<b>3 307 025</b>
Local d'activité*	2016	30 910 629	68 886	540 966	1 186 902	32 707 384
	2017	24 225 599	123 089	496 349	927 181	25 772 219
	2018	20 296 807	137 271	312 956	913 040	21 660 074
	2019	17 079 812	112 304	270 500	824 881	18 287 496
	2020	17 269 715	116 119	276 232	859 244	18 521 311
	2021	16 535 165	111 957	279 313	841 125	17 767 559
	<b>2022</b>	<b>16 668 019</b>	<b>71 236</b>	<b>277 835</b>	<b>853 110</b>	<b>17 870 200</b>
Bâtiment culturel	2016	1 107 991	3 227	25 283	107 771	1 244 272
	2017	1 128 394	30 768	9 129	97 945	1 266 235
	2018	873 539	3 120	7 956	98 638	983 253
	2019	892 487	3 120	7 578	95 950	999 135
	2020	1 338 336	3 120	7 384	99 064	1 447 903
	2021	977 756	5 237	7 132	98 524	1 088 648
	<b>2022</b>	<b>974 271</b>	<b>5 439</b>	<b>6 753</b>	<b>100 864</b>	<b>1 087 326</b>

Regroupement de types de composant	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Culte et monument	2016	458 754	0	840	2 376	461 970
	2017	890 639	0	840	2 376	893 855
	2018	836 298	0	840	2 568	839 706
	2019	839 652	0	840	2 568	843 060
	2020	373 182	0	339	2 560	376 081
	2021	730 764	0	339	2 411	733 514
	<b>2022</b>	716 078	0	339	2 411	718 828
Infrastructure	2016	2 474 076	1 693	22 516	84 517	2 582 803
	2017	2 781 347	3 501	22 257	86 999	2 894 104
	2018	2 669 638	3 846	21 648	87 396	2 782 528
	2019	2 682 766	4 436	33 031	61 693	2 781 927
	2020	30 097	40	481	6 448	37 066
	2021	92 921	31	1 499	10 319	104 770
	<b>2022</b>	143 586	31	2 920	14 822	161 358
<b>Total</b>	2016	54 627 490	251 816	5 401 859	6 190 915	66 472 080
	2017	52 124 258	593 008	5 360 072	6 178 222	64 255 561
	2018	46 933 323	291 524	5 073 024	6 100 189	58 398 060
	2019	46 915 552	285 540	5 267 647	7 018 967	59 487 707
	2020	44 275 491	406 367	5 334 854	7 034 385	57 051 097
	2021	43 335 066	294 433	5 280 668	7 118 495	56 028 663
	<b>2022</b>	43 554 569	257 121	5 265 543	7 302 530	56 379 763

\*À compter de 2019, les bâtiments d'enseignement ne sont plus inclus dans les locaux d'activité.

### III – Parc immobilier occupé par les opérateurs de l'État

(en m<sup>2</sup> de SUB) au 31.12.2022 - Source de données : Chorus REFX

#### VENTILATION PAR MINISTÈRE DE RATTACHEMENT ET PAR PROPRIÉTAIRE

Les opérateurs de l'État occupent majoritairement des surfaces qui sont la propriété de l'État (59 %). Les opérateurs sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche représentent 67 % du parc immobilier occupé par des opérateurs (il s'agit principalement du parc des universités et des CROUS - centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires). Les variations importantes constatées entre 2017 et 2018 sur le parc immobilier des opérateurs de l'État se justifient notamment par les importants travaux de fiabilisation des données dans Chorus REFX, en particulier sur les parcs conséquents de l'ONF (office national des forêts) et de Pôle emploi. Les variations à la baisse constatées entre 2018 et 2019 concernent principalement le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Les variations des données surfaciques s'expliquent principalement par les importants travaux de fiabilisation des données dans Chorus REFX engagés par les opérateurs notamment dans le cadre de la rédaction des SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière) et du plan de relance. L'évolution à la hausse constatée en 2020 concerne principalement le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, notamment le CEA. La (ré)intégration de surfaces dans le parc immobilier des opérateurs pour l'AFPA et l'université de Paris Sorbonne est à noter en 2022.

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Affaires étrangères	2016	464 458	31 575	0	128 369	624 402
	2017	602 684	31 575	0	174 890	809 149
	2018	513 016	22 575	0	160 304	695 895
	2019	517 760	30 007	0	160 813	708 580
	2020	389 317	29 723	0	127 276	546 316
	2021	395 354	28 603	0	116 239	540 196
	<b>2022</b>	350 907	28 603	0	86 350	465 860
Affaires sociales – Travail *	2016	569 210	501 955	117 686	677 721	1 866 572
	2017	694 550	1 928 792	217 723	891 476	3 732 541
	2018	343 274	1 868 600	113 576	902 415	3 227 865
	2019	322 348	1 896 961	102 342	913 662	3 235 312
	2020	267 992	1 881 293	109 306	1 005 598	3 264 189
	2021	263 732	1 594 638	117 934	1 219 943	3 196 246
	<b>2022</b>	187 687	1 848 093	170 620	1 217 139	3 423 539
Agriculture	2016	743 447	330 056	90 676	72 485	1 236 664
	2017	813 053	330 028	101 690	63 809	1 308 580
	2018	699 809	325 010	92502	64 571	1 181 892
	2019	686 488	330 540	78 951	83 724	1 179 703
	2020	582 881	297 436	68 368	138 175	1 086 860
	2021	589 824	292 357	68 722	124 286	1 075 188
	<b>2022</b>	606 376	274 561	68 065	121 696	1 070 697

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Armées	2016	341 725	384 636	3 245	8 382	737 988
	2017	394 716	348 299	7 043	7 220	757 278
	2018	457 153	113 686	5 890	6 317	583 046
	2019	443 337	97 450	5 890	7 844	554 522
	2020	445 798	141 743	5 741	12 534	605 816
	2021	477 937	141 493	5 741	12 784	637 955
	<b>2022</b>	478 427	141 493	5 741	12 464	638 125
Culture	2016	1 555 687	47 413	46 666	155 945	1 805 710
	2017	1 742 222	59 374	51 382	166 209	2 019 187
	2018	1 655 805	58 949	45 878	157 548	1 918 180
	2019	1 682 233	64 143	45 765	150 605	1 942 746
	2020	1 658 171	74 714	38 528	139 163	1 910 577
	2021	1 685 723	74 162	18 201	146 053	1 924 140
	<b>2022</b>	1 619 198	72 110	18 201	155 914	1 865 424
Économie – Finances **	2016	461 484	324 140	3 062	112 223	900 909
	2017	486 145	351 031	4 232	125 029	966 437
	2018	229 906	253 368	484	29 992	513 750
	2019	237 145	250 506	5 224	27 282	520 157
	2020	254 458	211 495	5 215	22 568	493 736
	2021	247 400	288 728	5 215	36 688	578 031
	<b>2022</b>	248 294	304 336	4 773	34 747	592 150
Éducation nationale - Enseignement supérieur	2016	13 325 580	2 033 102	1 902 382	2 266 246	19 527 309
	2017	14 154 119	1 835 705	2 027 765	2 502 991	20 520 579
	2018	13 777 999	2 333 286	1 945 282	1 950 038	20 006 605
	2019	13 656 474	2 196 331	1 855 423	1 873 739	19 581 967
	2020	13 791 183	4 662 402	1 809 315	1 317 975	21 580 875
	2021	14 012 026	4 372 917	1 784 344	1 538 840	21 708 128
	<b>2022</b>	13 962 846	4 435 997	1 778 386	1 598 064	21 775 293
Intérieur	2016	58 952	20 040	2 449	30 297	111 739
	2017	58 854	29 342	2 488	24 000	114 684
	2018	39 669	10 366	2 667	19 389	72 091
	2019	39 669	10 366	2 667	19 163	71 865
	2020	37 666	10 366	2 667	20 411	71 111
	2021	33 818	16 475	2 667	21 513	74 473
	<b>2022</b>	33 921	9 429	2 450	20 140	65 941
Justice	2016	23 538	177	14 323	1 022	39 060
	2017	24 349	354	14 894	190	39 787
	2018	24 349	0	13 752	3 368	41 469
	2019	24 349	0	13 752	3 866	41 967
	2020	24 503	13 752	0	4 267	42 522
	2021	24 503	0	0	17 949	42 452
	<b>2022</b>	24 503	0	0	18 004	42 508
Services du Premier Ministre	2016	182	0	3 006	31 312	34 500
	2017	364	0	6 012	108 411	114 787
	2018	364	0	6 012	105 974	112 350
	2019	364	0	6 012	31 312	37 688
	2020	364	0	0	31 312	31 676
	2021	0	0	0	28 420	28 420
	<b>2022</b>	0	0	0	28 420	28 420

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Transition écologique	2016	2 754 516	640 807	25 825	435 147	3 856 295
	2017	2 802 661	824 602	29 307	780 775	4 437 345
	2018	1 197 872	753 973	30 788	106 325	2 088 958
	2019	1 190 895	742 711	37 120	101 566	2 072 292
	2020	1 153 248	656 319	34 701	92 511	1 936 778
	2021	1 164 603	628 549	33 702	96 588	1 923 443
	<b>2022</b>	1 151 332	634 127	34 062	98 211	1 917 732
Multi-occupation***	2018	612 272	39 979	37 196	61 619	751 066
	2019	535 707	40 731	23 201	55 989	655 628
	2020	559 801	41 435	25 737	59 536	686 510
	2021	517 621	66 437	29 119	72 821	685 998
	<b>2022</b>	653 610	71 025	25 470	65 672	815 777
Total	2016	20 298 779	4 313 901	2 209 320	3 919 147	30 741 147
	2017	21 773 716	5 739 102	2 462 536	4 845 001	34 820 355
	2018	19 551 488	5 779 792	2 294 027	3 567 860	31 193 167
	2019	19 336 769	5 659 746	2 176 349	3 429 564	30 602 427
	2020	19 165 381	8 020 679	2 099 580	2 971 325	32 256 965
	2021	19 412 541	7 504 359	2 065 646	3 432 125	32 414 671
<b>2022</b>	19 317 101	7 819 774	2 107 768	3 456 822	32 701 465	

\* Fusion à compter de l'année 2019 : « Affaires sociales Travail » = « Travail » + « Santé Sport » + « Logement Ville » \*\* Fusion à compter de l'année 2019 : « Économie – Finances » = « Économie et Finances » + « Action et comptes publics » + « Pouvoirs publics » \*\*\* Multi-occupation par les opérateurs de l'État : bien dont aucun occupant n'est un service de l'État et dont au moins l'un des occupants est un opérateur.

## VENTILATION PAR RÉGION ET PAR PROPRIÉTAIRE

Les surfaces occupées par les opérateurs de l'État sont majoritairement propriété de l'État (59 %) et sont principalement situées en France (98 % dont 96 % en France métropolitaine et 2 % en Outre-mer).

Les régions Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes concentrent 36 % du parc immobilier occupé par les opérateurs de l'État.

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Auvergne-Rhône-Alpes	2016	2 551 301	472 459	335 833	263 359	3 622 952
	2017	2 639 750	602 113	358 660	422 831	4 023 355
	2018	2 538 260	604 707	279 596	347 009	3 769 572
	2019	2 488 881	586 121	266 438	262 916	3 604 355
	2020	2 516 857	826 831	246 401	314 574	3 904 663
	2021	2 528 358	810 327	240 679	351 128	3 930 493
	<b>2022</b>	2 534 209	751 249	234 872	343 875	3 864 204
Bourgogne-Franche-Comté	2016	1 006 208	63 937	104 387	78 513	1 253 045
	2017	1 009 823	113 276	155 022	109 106	1 387 227
	2018	1 031 418	135 864	114 549	76 303	1 358 134
	2019	1 031 989	139 226	120 989	85 599	1 377 802
	2020	1 030 479	324 395	109 958	61 421	1 526 253
	2021	1 006 377	316 127	109 994	99 219	1 531 717
	<b>2022</b>	985 198	332 508	119 290	96 288	1 533 283

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Bretagne	2016	1 011 078	312 101	109 497	124 180	1 556 856
	2017	1 077 789	577 854	165 745	114 176	1 935 564
	2018	1 034 050	597 399	144 245	82 275	1 857 969
	2019	1 059 187	594 538	143 595	64 430	1 861 749
	2020	993 548	561 040	146 547	148 432	1 849 566
	2021	993 825	500 923	146 617	147 699	1 789 064
	<b>2022</b>	992 583	428 957	148 886	144 673	1 715 099
Centre-Val-de-Loire	2016	547 895	175 953	213 258	141 009	1 078 115
	2017	689 182	265 345	158 448	74 427	1 187 402
	2018	616 644	273 058	132 982	56 225	1 078 909
	2019	524 034	269 798	122 462	47 041	963 336
	2020	514 229	357 440	111 485	46 493	1 029 647
	2021	513 334	303 790	89 389	108 287	1 014 799
	<b>2022</b>	536 398	334 854	91 213	104 088	1 066 552
Corse	2016	24 300	36 557	37 978	49 291	148 126
	2017	28 978	36 570	38 564	39 468	143 580
	2018	13 489	25 230	38 565	33 608	110 892
	2019	13 489	25 229	13 305	33 765	85 789
	2020	13 287	25 232	13 599	33 763	85 882
	2021	20 990	19 546	13 491	30 062	84 090
	<b>2022</b>	21 087	18 831	13 559	30 512	83 990
Grand-Est	2016	1 962 746	203 822	206 911	205 358	2 578 837
	2017	1 998 867	338 141	242 987	243 205	2 823 200
	2018	1 928 847	381 426	228 855	187 894	2 727 022
	2019	1 906 673	369 596	207 407	200 031	2 683 707
	2020	1 901 359	364 431	201 052	232 402	2 699 244
	2021	1 880 611	371 029	207 791	270 647	2 730 077
	<b>2022</b>	1 931 333	365 816	236 215	278 297	2 811 661
Hauts-de-France	2016	1 206 064	240 076	278 585	170 063	1 894 788
	2017	1 342 229	336 514	302 938	185 889	2 167 570
	2018	1 325 696	383 687	303 426	161 616	2 174 425
	2019	1 321 795	373 892	303 615	168 070	2 167 372
	2020	1 364 753	427 795	283 122	177 069	2 252 739
	2021	1 367 795	345 408	289 177	188 629	2 191 010
	<b>2022</b>	1 400 815	388 257	283 387	187 637	2 260 097
Île-de-France	2016	5 050 478	1 332 096	284 597	1 361 370	8 028 540
	2017	5 435 962	1 207 524	315 573	1 662 412	8 621 471
	2018	4 465 472	1 111 094	337 458	1 392 871	7 306 895
	2019	4 410 479	1 121 115	322 039	1 326 975	7 180 609
	2020	4 436 487	2 189 895	318 717	955 617	7 900 716
	2021	4 562 901	2 090 327	301 659	1 005 605	7 960 491
	<b>2022</b>	4 970 540	1 720 196	321 282	1 062 847	8 074 866
Normandie	2016	1 159 426	126 134	47 440	129 626	1 462 627
	2017	1 222 817	293 631	45 206	186 031	1 747 685
	2018	726 721	309 628	45 319	187 209	1 268 877
	2019	718 580	309 850	40 716	199 665	1 268 810
	2020	674 292	468 951	56 223	87 643	1 287 110
	2021	668 098	297 203	54 059	215 060	1 234 420
	<b>2022</b>	434 299	487 724	53 413	217 366	1 192 803

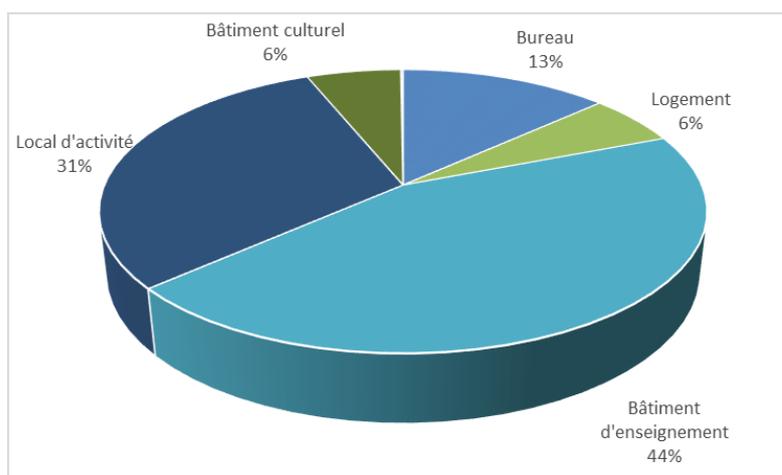
## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Nouvelle-Aquitaine	2016	1 552 084	362 265	196 105	335 577	2 446 032
	2017	1 606 844	560 308	201 498	430 725	2 799 375
	2018	1 329 260	507 919	206 783	425 513	2 469 475
	2019	1 330 611	515 338	163 350	427 985	2 437 283
	2020	1 328 216	768 278	166 512	323 978	2 586 984
	2021	1 340 009	758 895	160 279	327 918	2 587 101
	<b>2022</b>	996 589	1 037 006	153 050	330 186	2 516 831
Occitanie	2016	1 336 729	479 790	168 256	274 016	2 258 791
	2017	1 560 913	693 281	176 787	191 222	2 622 204
	2018	1 563 661	726 364	170 779	114 094	2 574 898
	2019	1 590 208	607 729	185 015	129 875	2 512 827
	2020	1 581 897	669 032	195 351	145 559	2 591 839
	2021	1 619 992	688 023	205 980	173 515	2 687 509
	<b>2022</b>	1 661 613	820 481	203 954	163 288	2 849 336
Pays-de-la-Loire	2016	941 008	52 001	90 463	114 301	1 197 773
	2017	916 224	166 431	90 462	87 333	1 260 450
	2018	916 019	159 188	80 395	101 045	1 256 647
	2019	904 754	171 419	81 488	121 201	1 278 862
	2020	891 616	206 595	57 393	114 577	1 270 180
	2021	926 930	191 922	54 330	136 168	1 309 350
	<b>2022</b>	897 439	196 092	54 345	142 487	1 290 362
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2016	1 265 241	266 415	109 574	122 090	1 763 319
	2017	1 275 252	358 612	167 635	151 623	1 953 121
	2018	1 226 487	415 551	166 143	169 914	1 978 095
	2019	1 212 369	408 204	159 452	135 897	1 915 920
	2020	1 220 108	669 805	148 340	126 736	2 164 988
	2021	1 275 493	641 014	149 064	156 995	2 222 568
	<b>2022</b>	1 285 253	765 780	150 885	157 063	2 358 982
Outre-mer	2016	189 904	139 286	26 437	400 492	756 118
	2017	321 875	132 968	43 012	757 569	1 255 424
	2018	291 267	104 674	44 932	60 369	501 242
	2019	274 780	124 259	46 479	62 329	507 846
	2020	275 712	116 741	44 882	65 329	502 663
	2021	279 251	125 606	43 138	87 526	535 520
	<b>2022</b>	285 615	126 679	43 418	91 101	546 813
Étranger	2016	494 315	51 010	0	149 903	695 228
	2017	647 211	56 532	0	188 984	892 727
	2018	544 197	44 003	0	171 915	760 115
	2019	548 941	43 432	0	163 787	756 160
	2020	422 539	44 218	0	137 732	604 489
	2021	428 576	44 218	0	133 668	606 462
	<b>2022</b>	384 129	45 343	0	107 114	536 586
Total	2016	20 298 779	4 313 901	2 209 320	3 919 147	30 741 147
	2017	21 773 716	5 739 102	2 462 536	4 845 001	34 820 355
	2018	19 551 488	5 779 792	2 294 027	3 567 860	31 193 167
	2019	19 336 769	5 659 746	2 176 349	3 429 564	30 602 427
	2020	19 165 381	8 020 679	2 099 580	2 971 325	32 256 965
	2021	19 412 541	7 504 359	2 065 646	3 432 125	32 414 671
	<b>2022</b>	19 317 101	7 819 774	2 107 768	3 456 822	32 701 465

## VENTILATION PAR TYPE DE BATIMENT ET PAR PROPRIÉTAIRE

Les surfaces occupées par les opérateurs de l'État sont majoritairement des bâtiments d'enseignement (44 %) et des locaux d'activités (commerces, bâtiments sanitaires ou sociaux, bâtiments techniques, bâtiments agricoles ou d'élevage 31 %), quand les bureaux ne représentent que 13 % des surfaces occupées, les bâtiments culturels et les logements respectivement 6 % pour chacun de ces deux types de bâtiment.



Regroupement de types de composant	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Bureau	2016	1 135 632	1 227 195	198 405	1 408 697	3 969 928
	2017	1 145 817	1 367 245	191 922	2 083 075	4 788 059
	2018	1 053 149	1 318 155	163 818	1 262 830	3 797 952
	2019	1 049 081	1 356 145	167 801	1 262 265	3 835 291
	2020	1 058 132	1 457 242	188 530	1 377 139	4 081 044
	2021	1 060 250	2 138 080	191 902	1 578 690	4 968 921
	<b>2022</b>	1 020 054	1 514 737	240 417	1 554 852	4 330 059
Logement	2016	811 462	194 647	231 694	253 741	1 491 543
	2017	909 013	250 361	267 379	388 107	1 814 859
	2018	708 064	284 232	172 663	309 919	1 474 878
	2019	735 071	308 487	190 673	339 960	1 574 191
	2020	790 100	519 204	126 580	305 973	1 741 857
	2021	918 142	407 677	116 881	441 761	1 884 461
	<b>2022</b>	914 190	449 519	102 623	441 621	1 907 953
Bâtiment d'enseignement*	2019	10 713 285	1 835 392	1 337 821	424 322	14 310 820
	2020	10 645 101	1 902 860	1 338 929	434 272	14 321 162
	2021	10 769 632	942 897	1 317 671	381 354	13 411 554
	<b>2022</b>	10 802 353	1 993 708	1 295 227	415 425	14 506 713
Local d'activité*	2016	15 914 766	2 640 701	1 730 312	2 228 391	22 514 171
	2017	17 040 280	3 892 376	1 947 786	2 351 623	25 232 064
	2018	15 782 198	4 004 367	1 906 626	1 973 968	23 667 159
	2019	4 834 360	1 987 880	436 273	1 381 275	8 639 788
	2020	4 811 694	4 042 926	417 968	840 166	10 112 754
	2021	4 768 456	3 914 424	422 172	1 018 880	10 123 931
	<b>2022</b>	4 709 591	3 754 527	453 050	1 033 477	9 950 646

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

Regroupement de types de composant	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Bâtiment culturel	2016	1 305 271	99 685	33 263	20 895	1 459 115
	2017	1 517 978	89 291	39 917	14 576	1 661 762
	2018	1 613 481	72 765	36 540	13 557	1 736 343
	2019	1 626 669	72 960	29 401	13 557	1 742 588
	2020	1 856 747	98 405	27 573	13 762	1 996 487
	2021	1 849 507	101 108	17 021	11 427	1 979 063
	<b>2022</b>	1 822 486	107 076	16 451	11 435	1 957 448
Culte et monument	2016	348 401	26 152	2 122	7 079	383 754
	2017	371 095	26 152	2 008	7 079	406 334
	2018	336 623	21 855	2 008	7 079	367 565
	2019	338 915	21 855	2 008	7 079	369 857
	2020	3 581	42	0	13	3 636
	2021	11 692	42	0	13	11 746
	<b>2022</b>	11 479	42	0	13	11 533
Infrastructure	2016	783 246	125 521	13 525	345	922 637
	2017	789 533	113 677	13 525	542	917 277
	2018	57 973	78 418	12 372	507	149 270
	2019	39 387	77 026	12 372	1 107	129 892
	2020	25	0	0	0	25
	2021	34 862	131	0	0	34 993
	<b>2022</b>	36 948	164	0	0	37 112
<b>Total</b>	2016	20 298 779	4 313 901	2 209 320	3 919 147	30 741 147
	2017	21 773 716	5 739 102	2 462 536	4 845 001	34 820 355
	2018	19 551 488	5 779 792	2 294 027	3 567 860	31 193 167
	2019	19 336 769	5 659 746	2 176 349	3 429 564	30 602 427
	2020	19 165 381	8 020 679	2 099 580	2 971 325	32 256 965
	2021	19 412 541	7 504 359	2 065 646	3 432 125	32 414 671
	<b>2022</b>	19 317 101	7 819 774	2 107 768	3 456 822	32 701 465

\*À compter de 2019 : les bâtiments d'enseignement ne sont plus inclus dans les locaux d'activité.

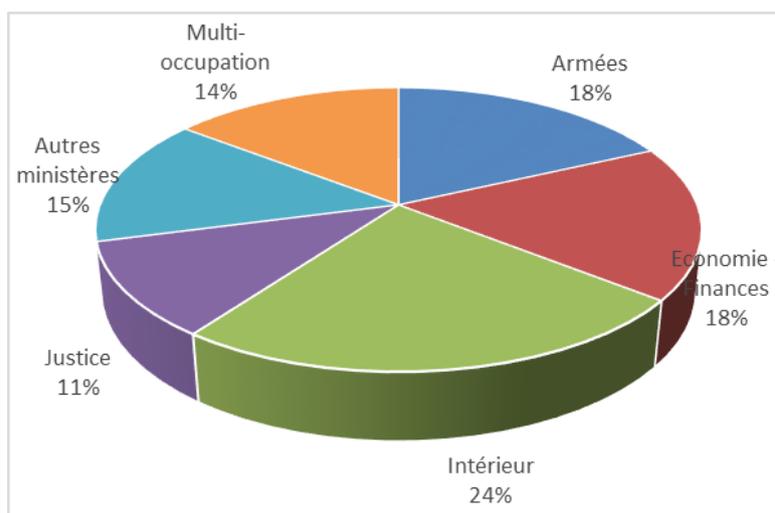
## IV – Parc de bureau

(en m<sup>2</sup> de SUB) au 31.12.2022 - Source de données : Chorus REFX

### A. IMMEUBLES DE BUREAUX OCCUPÉS PAR L'ÉTAT

#### VENTILATION PAR MINISTÈRE ET PAR PROPRIÉTAIRE

Le parc immobilier de type « bureau » est principalement occupé par le ministère de l'intérieur (24 %), le ministère de l'économie et des finances (18 %) et le ministère des armées (18 %). L'État est majoritairement propriétaire du parc immobilier de type « bureau » qu'il occupe (70 %).



Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Affaires étrangères	2016	358 776	0	0	105 648	464 424
	2017	353 060	0	0	109 656	462 716
	2018	319 137	0	0	113 027	432 164
	2019	330 413	0	0	120 033	450 446
	2020	372 873	0	0	119 161	492 034
	2021	451 509	0	0	131 028	582 537
	<b>2022</b>		436 686	0	0	145 789
Affaires sociales – Travail *	2016	184 331	2 136	11 652	160 465	358 585
	2017	162 816	1 182	9 323	139 804	313 126
	2018	161 718	239	4 168	139 334	305 459
	2019	157 757	239	4 081	140 209	302 287
	2020	142 934	202	4 081	127 867	275 084
	2021	166 329	152	4 066	112 877	283 425
	<b>2022</b>		161 380	152	3 471	126 246

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Agriculture	2016	77 938	1 611	15 235	29 674	124 458
	2017	65 074	643	2 646	25 396	93 759
	2018	60 655	643	2 898	23 766	87 962
	2019	55 417	643	1 808	20 154	78 022
	2020	55 574	643	1 808	20 021	78 046
	2021	56 037	643	1 808	20 714	79 201
	<b>2022</b>	54 510	643	1 884	16 236	73 272
Armées	2016	2 971 387	2 647	18 636	105 517	3 098 187
	2017	3 218 903	1 680	26 779	287 567	3 534 929
	2018	2 888 793	1 165	22 660	277 629	3 190 247
	2019	2 882 498	843	16 973	277 349	3 177 664
	2020	2 868 232	843	16 973	279 551	3 165 600
	2021	2 894 364	587	19 552	270 266	3 184 770
	<b>2022</b>	2 912 111	587	37 728	274 229	3 224 655
Culture	2016	109 258	0	3 646	4 424	117 328
	2017	100 822	0	2 863	4 499	108 184
	2018	89 146	0	2 863	8 781	100 790
	2019	90 603	0	2 716	9 346	102 665
	2020	90 708	0	2 820	9 346	102 874
	2021	90 011	0	2 820	10 029	102 860
	<b>2022</b>	85 134	0	2 690	9 201	97 024
Économie – Finances **	2016	2 716 692	14 648	497 558	582 542	3 811 443
	2017	2 717 778	16 185	460 895	515 750	3 710 608
	2018	2 674 554	16 351	422 745	487 888	3 601 538
	2019	2 641 753	17 815	393 335	478 000	3 530 901
	2020	2 635 557	21 564	385 553	475 512	3 518 187
	2021	2 530 909	16 505	327 340	456 591	3 331 345
	<b>2022</b>	2 442 629	16 054	250 424	426 678	3 135 784
Éducation nationale - Enseignement supérieur	2016	520 508	3 001	196 397	88 782	808 688
	2017	428 020	2 481	194 260	89 713	714 474
	2018	419 027	2 228	190 185	86 792	698 232
	2019	410 327	2 228	171 204	90 998	674 756
	2020	424 574	4 285	171 592	101 660	702 111
	2021	417 955	2 228	173 225	113 440	706 847
	<b>2022</b>	430 176	2 228	172 822	106 562	711 788
Intérieur	2016	2 355 943	30 460	1 249 119	575 231	4 210 753
	2017	2 359 832	31 593	1 247 707	604 067	4 243 199
	2018	2 256 182	30 307	1 226 739	634 261	4 147 489
	2019	2 252 477	23 855	1 217 235	607 936	4 101 502
	2020	2 233 405	39 461	1 219 195	615 595	4 107 656
	2021	2 455 093	26 616	1 276 500	631 730	4 389 939
	<b>2022</b>	2 404 179	26 253	1 273 879	644 059	4 348 371
Justice	2016	830 957	2 670	608 980	233 750	1 676 357
	2017	859 285	2 670	602 319	249 459	1 713 733
	2018	876 823	2 670	592 107	240 183	1 711 783
	2019	897 168	2 670	594 175	320 586	1 814 599
	2020	905 672	3 000	597 067	324 589	1 830 328
	2021	913 755	2 670	595 657	357 908	1 869 990
	<b>2022</b>	896 331	4 096	616 536	411 948	1 928 911

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Services du Premier Ministre	2016	200 488	0	41 155	41 492	283 135
	2017	424 627	4 112	96 178	126 512	651 429
	2018	431 889	4 097	94 551	133 193	663 730
	2019	413 995	4 097	92 375	132 164	642 631
	2020	393 834	2 027	88 042	137 346	621 249
	2021	205 753	0	39 227	96 784	341 764
	<b>2022</b>	210 890	0	37 790	95 368	344 048
Transition écologique	2016	853 208	6 752	77 741	232 005	1 169 706
	2017	575 112	6 520	29 263	145 604	756 500
	2018	384 245	2 272	19 188	139 437	545 142
	2019	383 291	2 272	16 876	137 047	539 486
	2020	378 548	2 272	14 243	137 489	532 552
	2021	353 022	2 272	13 491	146 672	515 458
	<b>2022</b>	344 618	2 272	13 151	141 174	501 215
Multi-occupation	2016	1 502 347	36 626	77 210	271 969	1 888 152
	2017	1 653 153	19 820	112 142	317 711	2 102 826
	2018	1 869 604	9 128	131 106	303 162	2 313 000
	2019	1 985 365	8 793	138 623	320 968	2 453 749
	2020	1 909 014	8 793	137 011	318 994	2 373 813
	2021	1 898 913	13 516	121 443	324 099	2 357 971
	<b>2022</b>	2 102 790	20 286	126 467	342 411	2 591 954
Biens remis au Domaine	2016	454 950	1 822	3 861	23 048	483 681
	2017	342 809	273 605	6 707	42 328	665 449
	2018	361 336	0	169	1 339	362 844
	2019	264 796	0	64	1 339	266 19
	2020	213 868	0	612	0	214 480
	2021	218 023	0	0	0	218 023
	<b>2022</b>	195 057	0	1 437	0	196 494
Total	2016	13 136 785	102 374	2 801 190	2 454 547	18 494 895
	2017	13 261 292	360 491	2 791 080	2 658 068	19 070 931
	2018	12 793 109	69 100	2 709 379	2 588 792	18 160 380
	2019	12 765 860	63 454	2 649 465	2 656 128	18 134 908
	2020	12 624 792	83 091	2 638 997	2 667 132	18 014 012
	2021	12 651 673	65 188	2 575 130	2 672 138	17 964 130
	<b>2022</b>	12 676 490	72 570	2 538 279	2 739 900	18 027 239

\* Fusion à compter de l'année 2019 : « Affaires sociales Travail » = « Travail » + « Santé Sport » + « Logement Ville ». \*\* Fusion à compter de l'année 2019 : « Économie – Finances » = « Économie et Finances » + « Action et comptes publics » + « Pouvoirs publics ». \*\*\* Multi-occupation par l'État : bien dont au moins l'un des occupants est un service de l'État.

## VENTILATION PAR RÉGION ET PAR PROPRIÉTAIRE

Plus du quart du parc immobilier de type « bureau » occupé par l'État est situé en Île-de-France (28 %).

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Auvergne-Rhône-Alpes	2016	1 106 393	6 841	347 027	177 407	1 637 668
	2017	1 106 489	6 576	348 081	145 105	1 606 251
	2018	1 057 544	5 160	343 570	145 951	1 552 225
	2019	1 052 570	5 160	342 413	143 429	1 543 573
	2020	1 023 763	6 813	340 667	153 363	1 524 606
	2021	1 023 792	5 358	335 971	154 610	1 519 730
	<b>2022</b>	1 031 261	5 357	324 905	155 649	1 517 171
Bourgogne-Franche-Comté	2016	487 280	3 856	182 558	69 663	743 357
	2017	502 708	3 856	185 422	67 877	759 864
	2018	462 587	2 305	175 379	70 650	710 921
	2019	449 501	2 483	173 018	68 224	693 226
	2020	450 432	3 558	171 511	66 870	692 371
	2021	442 619	2 323	165 157	66 003	676 102
	<b>2022</b>	448 728	2 540	170 343	75 565	697 175
Bretagne	2016	682 413	1 770	144 664	80 046	908 892
	2017	667 716	5 025	138 865	86 890	898 496
	2018	646 339	1 225	131 531	75 049	854 144
	2019	641 479	1 066	130 986	92 752	866 284
	2020	641 864	1 678	131 384	93 791	868 717
	2021	612 998	5 388	126 926	83 381	828 693
	<b>2022</b>	614 652	12 158	118 034	84 738	829 582
Centre-Val-de-Loire	2016	541 794	1 175	123 489	30 396	696 853
	2017	601 284	208	125 053	29 100	755 645
	2018	579 974	577	117 077	29 606	727 234
	2019	510 015	915	114 117	29 338	654 385
	2020	505 983	915	117 407	30 357	654 662
	2021	515 545	1 065	105 817	30 193	652 618
	<b>2022</b>	518 880	875	103 051	30 827	653 633
Corse	2016	78 419	62	16 918	18 372	113 772
	2017	79 864	0	16 219	17 365	113 448
	2018	79 092	0	15 987	19 232	114 311
	2019	78 676	0	15 986	18 946	113 608
	2020	79 875	0	16 795	17 994	114 664
	2021	78 952		16 224	15 742	110 918
	<b>2022</b>	87 793	0	12 878	16 331	117 002
Grand-Est	2016	1 112 703	5 759	270 982	142 977	1 532 421
	2017	1 179 837	10 458	277 781	140 820	1 608 896
	2018	1 083 800	8 782	276 511	152 914	1 522 007
	2019	1 075 923	9 186	266 005	158 671	1 509 786
	2020	1 051 510	12 096	265 760	157 050	1 486 416
	2021	1 038 716	9 068	261 980	154 806	1 464 570
	<b>2022</b>	1 027 998	8 756	260 675	145 899	1 443 327

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Hauts-de-France	2016	792 113	9 550	262 690	107 304	1 171 657
	2017	767 738	10 342	262 961	112 337	1 153 378
	2018	778 676	9 983	258 539	114 791	1 161 989
	2019	765 326	10 241	247 833	114 229	1 137 629
	2020	755 658	10 862	242 154	122 751	1 131 424
	2021	752 974	11 120	234 000	121 852	1 119 946
	<b>2022</b>	767 838	11 121	233 244	121 030	1 133 233
Île-de-France	2016	3 617 035	54 253	335 123	1 100 161	5 106 571
	2017	3 394 897	300 339	330 290	1 324 195	5 349 721
	2018	3 322 422	21 085	314 327	1 245 419	4 903 253
	2019	3 321 881	14 998	300 213	1 300 566	4 937 658
	2020	3 332 892	17 190	299 273	1 309 838	4 959 194
	2021	3 329 660	14 613	291 082	1 312 855	4 948 211
	<b>2022</b>	3 321 180	14 613	290 712	1 374 349	5 000 854
Normandie	2016	447 735	2 406	169 505	63 461	683 107
	2017	482 694	2 347	166 703	65 770	717 514
	2018	473 781	2 343	161 047	64 621	701 792
	2019	474 119	2 343	156 729	69 334	702 524
	2020	473 511	7 372	155 685	65 390	701 957
	2021	470 104	1 225	150 823	75 230	697 382
	<b>2022</b>	474 513	1 224	144 393	81 220	701 350
Nouvelle-Aquitaine	2016	1 138 939	1 459	266 407	100 947	1 507 753
	2017	1 214 873	1 474	266 345	99 094	1 581 786
	2018	1 129 817	1 944	260 527	98 783	1 491 071
	2019	1 139 045	1 419	262 065	94 576	1 497 105
	2020	1 134 513	4 367	261 881	89 759	1 490 520
	2021	1 174 996	1 404	261 679	88 731	1 526 810
	<b>2022</b>	1 182 490	1 586	257 239	84 083	1 525 399
Occitanie	2016	851 067	9 452	264 358	146 128	1 271 005
	2017	907 202	8 795	263 081	136 951	1 316 028
	2018	891 606	8 939	250 384	142 451	1 293 380
	2019	955 984	9 035	241 663	136 103	1 342 785
	2020	885 491	10 640	242 440	131 151	1 269 722
	2021	879 204	6 654	237 170	129 658	1 252 687
	<b>2022</b>	890 975	6 934	230 787	126 816	1 255 511
Pays-de-la-Loire	2016	494 028	567	100 474	71 650	666 720
	2017	500 492	534	100 490	65 922	667 438
	2018	469 851	354	97 305	71 027	638 537
	2019	469 581	354	94 525	72 482	636 943
	2020	467 467	1 346	92 264	76 883	637 960
	2021	455 064	354	89 675	78 954	624 048
	<b>2022</b>	437 423	354	101 031	77 926	616 734
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2016	918 854	1 530	233 561	87 741	1 241 687
	2017	986 478	7 684	226 796	89 323	1 310 281
	2018	966 389	2 841	226 408	85 157	1 280 795
	2019	986 615	2 841	223 362	83 891	1 296 709
	2020	968 562	2 841	221 501	84 624	1 277 528
	2021	1 009 127	3 176	218 318	84 583	1 315 205
	<b>2022</b>	1 021 530	3 199	206 414	82 685	1 313 828

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Outre-mer	2016	468 210	3 338	83 434	61 875	616 858
	2017	465 557	2 498	82 993	71 962	623 010
	2018	454 652	3 206	80 787	71 224	609 869
	2019	459 704	3 056	80 547	69 518	612 825
	2020	449 102	3 056	80 274	68 504	600 936
	2021	465 057	3 085	80 308	82 493	630 943
	<b>2022</b>	461 586	3 498	84 572	88 290	637 946
Étranger	2016	399 800	356	0	196 418	596 574
	2017	403 464	356	0	205 357	609 177
	2018	396 579	356	0	201 917	598 852
	2019	385 442	356	0	204 069	589 867
	2020	404 171	356	0	198 808	603 335
	2021	402 865	356	0	193 047	596 268
	<b>2022</b>	389 643	356	0	194 494	584 494
Total	2016	13 136 785	102 374	2 801 190	2 454 547	18 494 895
	2017	13 261 292	360 491	2 791 080	2 658 068	19 070 931
	2018	12 793 109	69 100	2 709 379	2 588 792	18 160 380
	2019	12 765 860	63 454	2 649 465	2 656 128	18 134 908
	2020	12 624 792	83 091	2 638 997	2 667 132	18 014 012
	2021	12 651 673	65 188	2 575 130	2 672 138	17 964 130
	<b>2022</b>	12 676 490	72 570	2 538 279	2 739 900	18 027 239

## B. IMMEUBLES DE BUREAUX OCCUPÉS PAR LES OPÉRATEURS

## VENTILATION PAR MINISTÈRE DE RATTACHEMENT ET PROPRIÉTAIRE

Le parc immobilier de type « bureau » est majoritairement occupé par les opérateurs sous la tutelle du MESR (35 %) et sous la tutelle du ministère des affaires sociales et du travail (37 %), notamment Pôle emploi, le CEA et l'AFPA. Les opérateurs de l'État sont propriétaires du parc immobilier de type « bureau » qu'ils occupent à hauteur de 35 %.

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Affaires étrangères	2016	2 865	12	0	11 942	14 819
	2017	4 617	12	0	23 879	28 508
	2018	69	12	0	23 784	23 865
	2019	69	4 851	0	26 243	31 163
	2020	69	4 567	0	18 483	23 119
	2021	69	4 567	0	10 878	15 514
	<b>2022</b>	69	4 567	0	10 609	15 245
Affaires sociales – Travail *	2016	85 679	298 698	69 380	621 433	1 075 189
	2017	102 471	337 661	70 925	824 866	1 335 923
	2018	55 660	313 002	44 196	829 220	1 242 078
	2019	50 172	329 502	42 714	852 755	1 275 143
	2020	36 119	322 575	49 918	938 156	1 346 768
	2021	38 618	985 787	58 545	1 144 027	2 226 977
	<b>2022</b>	45 475	313 896	107 379	1 133 772	1 600 522

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m <sup>2</sup> SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Agriculture	2016	56 665	58 371	3 057	65 584	183 677
	2017	64 999	85 553	9 374	58 726	218 652
	2018	50 704	91 691	10 004	58 404	210 803
	2019	51 890	97 473	10 212	56 514	216 088
	2020	38 731	100 331	10 212	60 404	209 677
	2021	46 391	98 755	10 327	55 962	211 436
	<b>2022</b>	49 059	104 246	10 824	53 436	217 565
Armées	2016	30 739	49 894	1 579	7 306	89 519
	2017	27 206	71 604	894	6 734	106 438
	2018	59 998	15 121	894	6 317	82 330
	2019	44 966	4 409	894	7 844	58 113
	2020	44 566	4 659	745	12 534	62 504
	2021	54 245	4 409	745	12 784	72 183
	<b>2022</b>	50 778	4 409	745	12 464	68 396
Culture	2016	29 473	17 775	0	48 157	95 405
	2017	28 825	16 932	0	46 817	92 574
	2018	29 849	16 932	0	40 558	87 339
	2019	30 381	16 662	0	41 054	88 097
	2020	57 631	25 510	0	39 407	122 548
	2021	55 485	24 741	0	42 550	122 776
	<b>2022</b>	47 368	24 584	0	41 888	113 840
Économie – Finances **	2016	57 545	88 260	484	38 016	184 305
	2017	76 073	124 488	484	45 750	246 795
	2018	11 465	28 768	484	18 960	59 677
	2019	11 465	23 750	484	16 250	51 949
	2020	11 465	17 191	475	11 536	40 667
	2021	11 465	48 412	475	25 656	86 009
	<b>2022</b>	11 616	49 468	33	24 424	85 541
Éducation nationale - Enseignement supérieur	2016	620 515	482 164	102 209	176 231	1 381 120
	2017	622 598	432 650	85 283	297 713	1 438 244
	2018	611 754	561 872	83 541	120 668	1 377 835
	2019	622 023	597 411	81 345	113 135	1 413 913
	2020	645 167	692 291	96 757	127 511	1 561 726
	2021	634 378	672 250	91 790	117 222	1 515 641
	<b>2022</b>	599 109	713 377	90 189	117 021	1 519 696
Intérieur	2016	4 404	9 943	2 449	30 201	46 997
	2017	4 124	10 366	2 488	24 000	40 978
	2018	5 778	10 366	2 667	19 344	38 155
	2019	5 778	10 366	2 667	19 118	37 929
	2020	3 775	10 366	2 667	20 366	37 175
	2021	3 799	16 475	2 667	21 468	44 409
	<b>2022</b>	3 902	9 429	2 450	20 095	35 877
Justice	2016	1 780	177	571	972	3 500
	2017	1 780	354	1 142	140	3 416
	2018	1 780	0	0	3 318	5 098
	2019	1 780	0	0	3 675	5 455
	2020	1 780	0	0	4 113	5 893
	2021	1 780	0	0	4 113	5 893
	<b>2022</b>	1 780	0	0	4 113	5 893

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Services du Premier Ministre	2016	0	0	0	8 563	8 563
	2017	0	0	0	11 001	11 001
	2018	0	0	0	8 563	8 563
	2019	0	0	0	8 563	8 563
	2020	0	0	0	15 629	15 629
	2021	0	0	0	12 737	12 737
	<b>2022</b>	0	0	0	12 737	12 737
Transition écologique	2016	245 967	221 900	18 676	400 292	886 835
	2017	213 125	287 625	21 331	743 450	1 265 530
	2018	205 592	251 990	21 227	82 584	561 393
	2019	209 857	242 567	29 486	79 000	560 909
	2020	197 927	257 592	27 756	74 156	557 431
	2021	196 554	245 938	27 351	76 713	546 556
	<b>2022</b>	193 432	252 081	28 795	76 276	550 585
Multi-occupation***	2016	-	-	-	-	-
	2017	-	-	-	-	-
	2018	20 500	28 401	805	51 110	100 816
	2019	20 702	29 152	0	38 114	87 968
	2020	20 903	22 159	0	54 845	97 907
	2021	17 466	36 745		54 580	108 791
	<b>2022</b>	17 466	38 680	0	48 016	104 162
Total	2016	1 135 632	1 227 195	198 405	1 408 697	3 969 928
	2017	1 145 817	1 367 245	191 922	2 083 075	4 788 059
	2018	1 053 149	1 318 155	163 818	1 262 830	3 797 952
	2019	1 049 081	1 356 145	167 801	1 262 265	3 835 291
	2020	1 058 132	1 457 242	188 530	1 377 139	4 081 044
	2021	1 060 250	2 138 080	191 902	1 578 690	4 968 921
	<b>2022</b>	1 020 054	1 514 737	240 417	1 554 852	4 330 059

\* Fusion à compter de l'année 2019 : « Affaires sociales Travail » = « Travail » + « Santé Sport » + « Logement Ville ». \*\* Fusion à compter de l'année 2019 : « Économie – Finances » = « Économie et Finances » + « Action et comptes publics » + « Pouvoirs publics ».

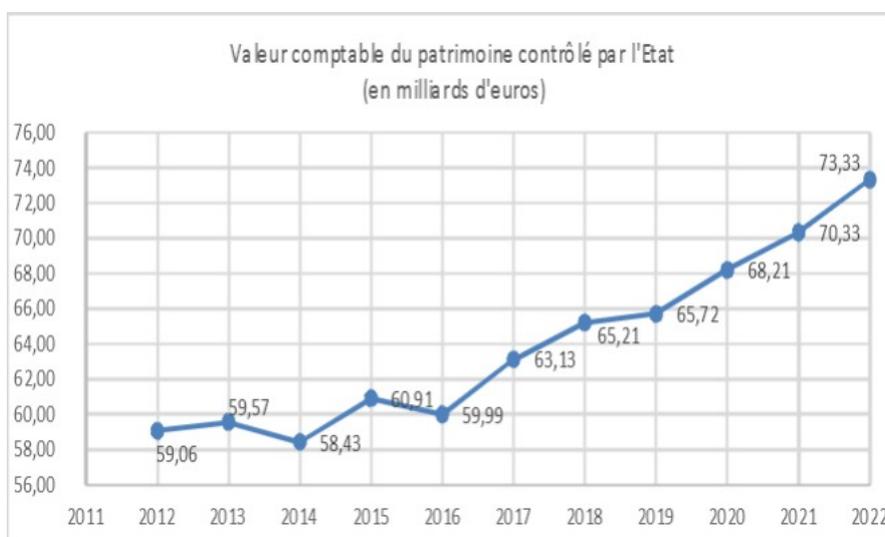
\*\*\* Multi-occupation par les opérateurs de l'État : bien dont aucun occupant n'est un service de l'État et dont au moins l'un des occupants est un opérateur.

## V – Parc immobilier figurant au bilan de l'État

(en euros) au 31.12.2022 - Source de données : Chorus REFX et FIAA

Les biens contrôlés sont les biens immobiliers dont l'État a la maîtrise des conditions d'utilisation ou la maîtrise du potentiel de service et/ou des avantages économiques futurs dérivés de cette utilisation. Le parc contrôlé est valorisé à l'actif du bilan de l'État établi annuellement. Dans cette partie sont présentés les terrains et constructions, y compris les biens spécifiques et les constructions spécialisées valorisés selon les principes fixés dans le recueil des normes comptables de l'État (norme n° 6 et norme n° 17). Jusqu'au 31 décembre 2017 les biens contrôlés par l'État étaient valorisés au bilan à la valeur vénale pour la majorité d'entre eux ; désormais seuls les bâtiments de bureaux et de logements restent évalués en valeur vénale, les autres biens étant désormais valorisés majoritairement au coût historique (amorti pour le bâti). NB : cette évolution n'a pas d'incidence sur les biens valorisés de manière symbolique (sites naturels, cimetières, biens historiques et culturels) ou au coût de remplacement déprécié (établissements pénitentiaires, routes). Ne sont pas pris en compte dans le présent paragraphe les routes, les autoroutes, les concessions et ouvrages hydrauliques.

Inventaire des biens contrôlés (à l'actif du bilan de l'État) - parc France + Étranger, en valeur



Entre 2017 et 2018, la valeur du parc immobilier contrôlé par l'État a augmenté mécaniquement de 2 milliards d'euros, en raison notamment de la mise en service de la direction régionale de la police judiciaire à Paris et de nouvelles enceintes pénitentiaires. En 2019, l'évolution à la hausse de la valeur du parc contrôlé par l'État s'explique principalement par des réévaluations croissantes en raison de la hausse du marché immobilier (site du Grand Balard +153 M€, site de Bercy +74 M€, notamment) mais aussi par l'entrée dans l'inventaire du Palais de Tokyo (pour 107,3 M€) et du campus Condorcet (pour 22 M€). En 2020, l'évolution à la hausse de la valeur du parc contrôlé par l'État s'explique essentiellement par la prise en compte de la totalité des travaux en sus de la valeur des biens. En tout état de cause, la valeur du bilan a augmenté d'environ 1 milliard d'euros en 2020. L'acquisition de deux fonciers en Seine-Saint-Denis de 113 M€ (site Amaury/Bacardi à Saint-Ouen) et de 25 M€ (campus Grand Paris Nord à Saint-Ouen) ont augmenté d'autant la valeur du bilan. Les services de l'État se mobilisent pour assurer, via le module FIAA de Chorus, la bonne valorisation au bilan des biens dont ils maîtrisent les conditions d'occupation.

Pour 2022, la valeur des biens contrôlés par l'État évolue, notamment, en raison de la réévaluation du parc des bureaux et logements à hauteur de 10 %.

## A. TOUT TYPE DE BIENS

## VENTILATION PAR MINISTÈRE

La ventilation par ministère résulte du rattachement des immobilisations aux différents programmes budgétaires. La répartition par propriétaire autre que l'État est réalisée au moyen de la catégorie d'immobilisation « mise à disposition ». La valeur du parc contrôlé par l'État et occupé par le ministère des armées, par le ministère de la justice et par le ministère de l'intérieur représente plus de la moitié (67 %) de la valeur totale du parc immobilier contrôlé par l'État. Les biens dont l'État est propriétaire représentent 85 % de la valeur totale du parc immobilier contrôlé par l'État. Depuis 2016, l'évolution à la hausse de la valeur du parc contrôlé par l'État se concentre essentiellement sur les ministères de la justice (33 %) et de la transition écologique (17 %). Au cours de l'année 2018, le ministère de l'intérieur a mis en service la direction régionale de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris (pour 162 500 000 €) et le ministère de la justice de nouvelles enceintes pénitentiaires (la Santé à Paris pour 211 000 000 €, Aix-Luynes 2 à Aix-en-Provence pour 120 000 000 € et les Baumettes 2 à Marseille pour 117 000 000 €). Au cours de l'année 2019, le ministère de l'agriculture connaît une hausse de 10 % qui s'explique essentiellement par une réévaluation de +26 M € du ministère rue de Varennes à Paris. Au cours de l'année 2020, l'acquisition de deux fonciers en Seine-Saint-Denis (sites Amaury-Bacardi/ ministère de l'intérieur / 113 M€ et Campus Grand Paris Nord / enseignement supérieur / 25 M€ à Saint-Ouen) ont augmenté d'autant la valeur du bilan de l'État.

Ministère	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Affaires étrangères	2016	4 714 380 967	472 917 697	5 187 298 664
	2017	4 735 606 441	472 770 293	5 208 376 734
	2018	4 529 878 979	412 984 289	4 942 863 268
	2019	4 496 376 308	419 191 537	4 915 567 845
	2020	4 711 004 516	450 313 208	5 161 317 724
	2021	4 786 908 896	463 639 906	5 250 548 802
	<b>2022</b>	4 770 684 832	509 454 733	5 280 139 565
Affaires sociales – Travail *	2016	1 186 240 719	47 172 871	1 233 413 590
	2017	936 680 039	43 033 084	979 713 123
	2018	946 748 422	44 292 617	991 041 039
	2019	969 573 718	43 268 712	1 012 842 430
	2020	1 218 793 877	46 251 748	1 265 045 625
	2021	1 152 170 415	44 780 812	1 196 951 227
	<b>2022</b>	1 178 154 598	44 832 891	1 222 987 490
Agriculture	2016	418 552 505	39 085 005	457 637 510
	2017	435 308 063	31 529 721	466 837 784
	2018	454 698 977	28 998 210	483 697 188
	2019	501 063 552	28 859 558	529 923 110
	2020	514 276 124	27 702 124	541 978 248
	2021	544 855 805	27 828 344	572 684 149
	<b>2022</b>	612 470 017	24 851 524	637 321 541
Armées	2016	14 239 326 046	1 972 282 894	16 211 608 940
	2017	14 554 993 193	1 869 661 708	16 424 654 901
	2018	14 964 386 534	1 700 307 653	16 664 694 187
	2019	14 418 062 776	1 822 051 075	16 240 113 850
	2020	15 669 417 272	1 850 576 645	17 519 993 916
	2021	15 834 121 876	1 893 596 643	17 727 718 519
	<b>2022</b>	15 876 161 788	2 352 088 838	18 228 250 626

Ministère	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Culture	2016	1 395 738 102	4 448 907	1 400 187 008
	2017	1 409 844 425	4 409 230	1 414 253 655
	2018	1 430 128 310	4 346 033	1 434 474 343
	2019	1 494 049 307	4 241 596	1 498 290 903
	2020	1 624 909 940	3 975 258	1 628 885 198
	2021	1 647 655 686	3 673 769	1 651 329 455
	<b>2022</b>	1 722 098 915	3 618 617	1 725 717 532
Économie – Finances **	2016	6 878 293 913	102 831 262	6 981 125 175
	2017	7 177 279 223	119 331 058	7 296 610 281
	2018	7 292 830 634	109 522 407	7 402 353 041
	2019	7 166 235 830	109 971 422	7 276 207 252
	2020	7 360 966 990	107 985 190	7 468 952 179
	2021	7 508 487 050	101 550 764	7 610 037 813
	<b>2022</b>	7 698 269 441	108 482 065	7 806 751 506
Éducation nationale - Enseignement supérieur	2016	1 579 328 993	165 630 547	1 744 959 541
	2017	1 656 687 339	149 089 144	1 805 776 483
	2018	1 733 266 439	153 343 602	1 886 610 041
	2019	1 794 218 300	174 735 824	1 968 954 124
	2020	1 885 376 762	178 814 208	2 064 190 971
	2021	2 031 239 864	177 973 786	2 209 213 651
	<b>2022</b>	2 102 278 972	189 589 835	2 291 868 807
Intérieur	2016	8 978 047 991	2 960 243 730	11 938 291 721
	2017	9 356 782 587	2 976 456 348	12 333 238 935
	2018	9 876 074 194	2 995 483 129	12 871 557 324
	2019	10 239 331 506	3 038 116 156	13 277 447 662
	2020	10 334 956 738	3 127 016 704	13 461 973 442
	2021	11 886 487 191	4 234 228 911	16 120 716 102
	<b>2022</b>	11 882 934 525	3 570 899 498	15 453 834 023
Justice	2016	8 565 623 651	2 130 628 645	10 696 252 296
	2017	9 589 842 947	3 084 062 451	12 673 905 398
	2018	10 561 804 512	3 324 237 066	13 886 041 578
	2019	10 987 428 371	3 203 914 492	14 191 342 863
	2020	11 061 184 925	3 201 878 198	14 263 063 123
	2021	11 883 059 775	3 377 066 390	15 260 126 165
	<b>2022</b>	13 032 778 156	3 595 191 704	16 627 969 860
Services du Premier Ministre	2016	1 268 558 149	47 930 024	1 316 488 173
	2017	1 303 960 579	51 826 332	1 355 786 911
	2018	1 270 842 162	54 071 651	1 324 913 813
	2019	1 363 818 962	55 980 579	1 419 799 542
	2020	1 332 245 219	44 320 758	1 376 565 977
	2021	1 289 176 348	46 617 434	1 335 793 782
	<b>2022</b>	1 455 123 678	47 338 140	1 502 461 818
Transition écologique	2016	2 166 554 999	719 177 407	2 885 732 406
	2017	2 220 080 250	944 816 754	3 164 897 004
	2018	2 351 064 521	973 978 051	3 325 042 572
	2019	2 392 534 741	992 930 013	3 385 464 755
	2020	2 404 364 649	1 057 210 148	3 461 574 797
	2021	1 369 564 093	25 098 728	1 394 662 820
	<b>2022</b>	1 593 170 743	956 417 991	2 549 588 734

Ministère	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Total	2016	51 390 646 035	8 662 348 989	60 052 995 024
	2017	53 377 065 086	9 746 986 123	63 124 051 209
	2018	55 411 723 684	9 801 564 710	65 213 288 394
	2019	55 822 693 371	9 893 260 965	65 715 954 336
	2020	58 117 497 011	10 096 044 189	68 213 541 200
	2021	59 933 726 999	10 396 055 485	70 329 782 484
	<b>2022</b>		61 924 125 665	11 402 765 835

\* Fusion à compter de l'année 2019 : « Affaires sociales Travail » = « Travail » + « Santé Sport » + « Logement Ville » \*\* Fusion à compter de l'année 2019 : « Économie – Finances » = « Économie et Finances » + « Action et comptes publics » + « Pouvoirs publics ».

## VENTILATION PAR RÉGION

La valeur du parc immobilier contrôlé par l'État en Île-de-France représente 41 % de la valeur totale. En 2018, l'Île-de-France a fait l'objet de la principale augmentation de la valeur totale en raison notamment de la mise en service de la direction régionale de la police judiciaire, dans le quartier des Batignolles à Paris, pour 162 500 000 € qui masque les effets liés à la cession à Paris d'une partie de l'îlot Saint-Germain, rue Saint-Dominique et de l'Hôtel de Vogüé, sis 18 rue de Martignac, valorisés respectivement à 29 millions d'euros et 27 millions d'euros dans Chorus. Au cours de l'année 2019, l'Île-de-France concentre la majorité des réévaluations à la hausse du parc contrôlé par l'État (site du Grand Balard +153 M€, site de Bercy +74 M€, notamment). En 2020, l'Île-de-France continue de concentrer la majorité des réévaluations à la hausse du parc contrôlé par l'État comme le site de la « Grande Arche » à Paris (+80 M€), les bureaux du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à Paris-Convention (+52 M€), la caserne de gendarmerie Schomberg à Paris 4<sup>e</sup> (+35 M€), le site du Grand Balard à Paris (ministère des armées : +27 M€). L'acquisition de deux fonciers en Seine-Saint-Denis (sites Amaury-Bacardi pour 113 M€ et Campus Grand Paris Nord pour 25 M€ à Saint-Ouen) ont augmenté d'autant la valeur du bilan de l'État. La fiabilisation de la valeur des biens à l'étranger a conduit à une réévaluation de neuf sites conduisant à une hausse de la valeur (site de l'ambassade à Tokyo +94 Mds €, campus diplomatique à Pékin +26 Mds €, l'institut français à Londres +17 Mds €).

Région	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Auvergne-Rhône-Alpes	2016	2 908 369 196	751 095 073	3 659 464 269
	2017	2 990 403 584	834 516 335	3 824 919 919
	2018	3 124 008 976	798 670 766	3 922 679 742
	2019	3 131 852 079	802 104 955	3 933 957 034
	2020	3 246 294 782	818 852 229	4 065 147 011
	2021	3 366 994 778	845 283 435	4 212 278 213
	<b>2022</b>		3 495 823 608	957 815 649
Bourgogne-Franche-Comté	2016	1 023 276 719	127 636 036	1 150 912 755
	2017	1 033 799 590	130 261 407	1 164 060 997
	2018	1 067 186 307	120 004 578	1 187 190 886
	2019	1 030 591 608	123 605 546	1 154 197 154
	2020	1 074 323 628	123 035 952	1 197 359 580
	2021	1 110 300 563	122 558 920	1 232 859 483
	<b>2022</b>		1 191 650 817	131 911 629

Région	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Bretagne	2016	1 708 948 705	96 626 979	1 805 575 683
	2017	1 777 726 374	96 937 940	1 874 664 314
	2018	1 859 542 177	92 265 886	1 951 808 063
	2019	1 801 510 801	99 707 816	1 901 218 617
	2020	2 172 657 834	103 333 794	2 275 991 628
	2021	2 164 125 518	101 848 011	2 265 973 529
	<b>2022</b>	2 235 563 064	105 146 700	2 340 709 763
Centre-Val-de-Loire	2016	1 220 841 687	108 712 480	1 329 554 167
	2017	1 291 827 717	113 173 935	1 405 001 652
	2018	1 307 520 148	113 656 662	1 421 176 811
	2019	1 276 502 409	109 840 245	1 386 342 654
	2020	1 381 646 479	109 081 253	1 490 727 732
	2021	1 419 367 927	120 669 716	1 540 037 643
	<b>2022</b>	1 510 133 318	130 566 704	1 640 700 021
Corse	2016	364 769 213	26 343 647	391 112 859
	2017	369 660 263	27 741 461	397 401 724
	2018	387 805 955	29 833 419	417 639 374
	2019	412 201 342	31 190 628	443 391 970
	2020	442 622 891	31 987 017	474 609 908
	2021	458 094 500	32 329 586	490 424 086
	<b>2022</b>	480 181 406	33 300 125	513 481 531
Grand-Est	2016	2 938 838 231	325 218 582	3 264 056 812
	2017	3 099 699 420	339 582 269	3 439 281 689
	2018	3 216 467 379	342 000 951	3 558 468 329
	2019	3 239 051 408	324 219 786	3 563 271 194
	2020	3 421 462 290	324 039 925	3 745 502 215
	2021	3 607 529 569	333 094 570	3 940 624 139
	<b>2022</b>	3 682 625 136	357 031 568	4 039 656 704
Hauts-de-France	2016	2 066 431 727	314 583 792	2 381 015 518
	2017	2 156 254 858	367 804 894	2 524 059 752
	2018	2 250 509 744	371 635 017	2 622 144 760
	2019	2 284 325 454	378 410 018	2 662 735 472
	2020	2 299 287 517	372 066 357	2 671 353 874
	2021	2 362 714 803	388 796 769	2 751 511 572
	<b>2022</b>	2 475 990 842	418 864 731	2 894 855 573
Île-de-France	2016	18 814 993 491	4 762 285 416	23 577 278 907
	2017	19 491 807 036	5 598 886 122	25 090 693 158
	2018	20 379 815 324	5 691 003 460	26 070 818 784
	2019	20 984 843 125	5 778 659 379	26 763 502 505
	2020	21 581 133 164	5 968 779 358	27 549 912 522
	2021	22 259 009 871	6 120 000 662	28 379 010 533
	<b>2022</b>	23 055 150 557	6 851 558 575	29 906 709 132
Normandie	2016	994 736 069	270 551 393	1 265 287 462
	2017	1 087 687 405	290 245 927	1 377 933 332
	2018	1 122 690 711	289 239 790	1 411 930 501
	2019	1 172 243 017	294 833 174	1 467 076 191
	2020	1 190 934 002	290 926 385	1 481 860 387
	2021	1 366 430 127	300 919 206	1 667 349 333
	<b>2022</b>	1 429 221 030	327 950 460	1 757 171 490

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

Région	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Nouvelle-Aquitaine	2016	3 065 765 871	320 532 771	3 386 298 642
	2017	3 182 271 353	354 086 264	3 536 357 617
	2018	3 367 089 907	361 800 716	3 728 890 623
	2019	3 456 216 654	360 614 702	3 816 831 356
	2020	3 582 434 205	358 606 383	3 941 040 588
	2021	3 827 526 291	404 666 395	4 232 192 686
	<b>2022</b>	3 992 722 194	429 803 637	4 422 525 831
Occitanie	2016	2 633 239 787	317 355 517	2 950 595 304
	2017	2 685 304 761	315 028 084	3 000 332 845
	2018	2 822 377 166	306 593 390	3 128 970 556
	2019	2 768 485 182	309 153 869	3 077 639 051
	2020	2 868 424 148	311 196 786	3 179 620 934
	2021	2 934 625 497	322 906 923	3 257 532 420
	<b>2022</b>	3 087 331 064	357 540 291	3 444 871 355
Pays-de-la-Loire	2016	1 034 658 465	279 405 167	1 314 063 632
	2017	1 073 210 999	295 194 985	1 368 405 984
	2018	1 092 525 563	310 894 838	1 403 420 402
	2019	1 117 645 988	312 091 422	1 429 737 410
	2020	1 164 489 945	308 613 648	1 473 103 594
	2021	1 178 157 292	327 332 514	1 505 489 805
	<b>2022</b>	1 236 160 718	340 849 155	1 577 009 873
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2016	4 583 215 922	332 733 211	4 915 949 133
	2017	4 913 357 885	326 723 322	5 240 081 207
	2018	5 159 215 511	324 108 598	5 483 324 109
	2019	5 093 991 820	339 921 555	5 433 913 375
	2020	5 521 153 954	333 561 014	5 854 714 968
	2021	5 554 585 510	334 248 440	5 888 833 951
	<b>2022</b>	5 652 368 073	335 094 557	5 987 462 630
Outre-mer	2016	3 740 243 124	178 104 126	3 918 347 251
	2017	3 946 956 627	199 238 603	4 146 195 230
	2018	4 282 180 598	190 375 307	4 472 555 906
	2019	4 189 966 277	186 220 624	4 376 186 901
	2020	4 176 097 354	179 666 879	4 355 764 233
	2021	4 276 952 347	175 276 368	4 452 228 715
	<b>2022</b>	4 367 207 175	174 716 743	4 541 923 918
Étranger	2016	4 292 317 830	451 164 798	4 743 482 628
	2017	4 277 097 215	457 564 577	4 734 661 792
	2018	3 972 788 219	459 481 331	4 432 269 550
	2019	3 863 266 206	442 687 246	4 305 953 452
	2020	3 994 534 816	462 297 210	4 456 832 026
	2021	4 047 312 407	466 123 971	4 513 436 377
	<b>2022</b>	4 031 996 664	450 615 313	4 482 611 977
Total	2016	51 390 646 035	8 662 348 989	60 052 995 024
	2017	53 377 065 086	9 746 986 123	63 124 051 209
	2018	55 411 723 684	9 801 564 710	65 213 288 394
	2019	55 822 693 371	9 893 260 965	65 715 954 336
	2020	58 117 497 011	10 096 044 189	68 213 541 200
	2021	59 933 726 999	10 396 055 485	70 329 782 484
	<b>2022</b>	61 924 125 665	11 402 765 835	73 326 891 500

## VENTILATION PAR TYPE DE BATIMENT

La part des bâtiments à usage de bureau représente 44 % du patrimoine immobilier contrôlé par l'État. Les logements et les établissements pénitentiaires constituent respectivement 16 % chacun, les sites militaires 11 % de la valeur totale du parc contrôlé.

Regroupement de types de composant	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)	Année
Bureau	19 610 222 385	5 416 355 751	25 026 578 136	2016
	20 295 787 534	6 201 166 747	26 496 954 281	2017
	20 696 560 293	6 420 398 777	27 116 959 070	2018
	21 333 926 362	6 488 634 192	27 822 560 554	2019
	22 010 924 915	6 653 778 330	28 664 703 245	2020
	22 625 277 127	6 818 745 795	29 444 022 922	2021
	23 626 163 963	7 340 639 347	30 966 803 310	<b>2022</b>
Logement	8 217 287 775	1 412 604 358	9 629 892 132	2016
	8 596 651 117	1 420 450 365	10 017 101 482	2017
	8 967 249 124	1 438 301 352	10 405 550 476	2018
	9 263 431 392	1 405 535 017	10 668 966 409	2019
	9 482 366 048	1 459 510 863	10 941 876 911	2020
	9 907 949 990	1 512 233 020	11 420 183 009	2021
	10 152 852 236	1 527 633 407	11 680 485 642	<b>2022</b>
Bâtiment d'enseignement*	1 402 932 698	41 180 684	1 444 113 381	2019
	1 397 518 249	40 332 046	1 437 850 295	2020
	1 400 785 389	38 662 374	1 439 447 763	2021
	1 315 862 112	49 796 770	1 365 658 882	<b>2022</b>
Local d'activité*	6 117 780 238	364 051 820	6 481 832 058	2016
	5 881 572 692	390 149 991	6 271 722 683	2017
	5 890 407 845	84 367 090	5 974 774 935	2018
	4 413 711 599	64 337 915	4 478 049 514	2019
	4 396 337 721	65 263 328	4 461 601 049	2020
	4 250 603 253	64 343 184	4 314 946 437	2021
	4 021 445 806	236 484 211	4 257 930 016	<b>2022</b>
Bâtiment culturel	575 615 597	59 446 481	635 062 078	2016
	556 773 725	57 301 551	614 075 276	2017
	693 325 465	53 847 977	747 173 442	2018
	792 198 782	63 137 009	855 335 792	2019
	793 041 664	78 141 269	871 182 933	2020
	772 113 279	76 214 324	848 327 602	2021
	785 524 011	73 147 322	858 671 334	<b>2022</b>
Culte et monument	42 396 449	124 856	42 521 305	2016
	53 225 908	137 331	53 363 239	2017
	45 360 324	263 806	45 624 130	2018
	49 770 497	241 667	50 012 164	2019
	36 704 906	236 632	36 941 538	2020
	44 232 719	231 598	44 464 317	2021
	44 441 724	226 563	44 668 287	<b>2022</b>

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

Regroupement de types de composant	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)	Année
Infrastructure	933 015 940	15 385 566	948 401 507	2016
	973 907 723	15 645 079	989 552 802	2017
	981 470 536	7 260 831	988 731 367	2018
	916 828 042	7 146 847	923 974 889	2019
	915 245 467	7 127 653	922 373 121	2020
	925 650 033	7 114 945	932 764 978	2021
	928 407 090	10 068 365	938 475 455	<b>2022</b>
Terrain	1 725 231 655	29 838 874	1 755 070 528	2016
	1 645 709 152	28 865 908	1 674 575 060	2017
	1 658 943 492	32 206 009	1 691 149 500	2018
	1 675 633 546	52 832 257	1 728 465 803	2019
	1 638 347 485	52 832 257	1 691 179 742	2020
	1 626 812 394	50 520 436	1 677 332 830	2021
	1 570 026 962	45 329 633	1 615 356 595	<b>2022</b>
Site militaire (dont terrains)	8 253 911 329	183 246 102	8 437 157 430	2016
	8 507 218 843	213 010 062	8 720 228 905	2017
	8 432 625 936	107 288 065	8 539 914 001	2018
	8 222 009 106	105 119 847	8 327 128 953	2019
	8 051 981 921	103 491 007	8 155 472 929	2020
	7 926 280 485	101 811 952	8 028 092 437	2021
	7 645 373 711	193 531 885	7 838 905 596	<b>2022</b>
<b>Total</b>	45 475 461 367	7 481 053 807	52 956 515 175	2016
	46 510 846 694	8 326 727 034	54 837 573 728	2017
	47 365 943 014	8 143 933 908	55 509 876 921	2018
	48 070 442 024	8 228 165 435	56 298 607 459	2019
	48 722 468 377	8 460 713 385	57 183 181 762	2020
	49 479 704 668	8 669 877 626	58 149 582 294	2021
	50 090 097 615	9 476 857 503	59 566 955 118	<b>2022</b>
Établissement pénitentiaire			6 789 225 027	2016
			8 038 103 385	2017
			9 144 757 501	2018
			9 417 346 877	2019
			9 412 401 389	2020
			10 289 459 068	2021
			11 469 455 280	<b>2022</b>
Autres			307 254 823	2016
			248 374 098	2017
			558 653 972	2018
			0	2019
			1 617 958 049	2020
			1 890 741 122	2021
			0	<b>2022</b>
<b>Total général</b>			60 052 995 024	2016
			63 124 051 209	2017
			65 213 288 394	2018
			65 715 954 336	2019
			68 213 541 200	2020
			70 329 782 484	2021
			71 036 410 398	<b>2022</b>

\*À compter de 2019 : les bâtiments d'enseignement ne sont plus inclus dans les locaux d'activité.

## B. PARC CONTRÔLÉ DE TYPE BUREAU

### VENTILATION PAR MINISTÈRE

La valeur du parc domanial de type « bureau » contrôlé par l'État dépend majoritairement du ministère de l'économie et des finances (27 %). A contrario, la valeur du parc de type « bureau » mis à la disposition de l'État dépend majoritairement du ministère de l'intérieur.

Ministère	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Affaires étrangères	2016	2 197 558 611	114 378 015	2 311 936 625
	2017	2 239 194 318	120 510 641	2 359 704 959
	2018	2 348 056 577	156 869 998	2 504 926 575
	2019	2 308 925 895	157 227 175	2 466 153 070
	2020	2 548 310 510	153 321 266	2 701 631 776
	2021	2 623 443 326	153 585 407	2 777 028 733
	<b>2022</b>	2 664 050 172	146 099 177	2 810 149 349
Affaires sociales – Travail *	2016	799 707 879	43 016 444	842 724 323
	2017	766 774 310	42 850 735	809 625 045
	2018	798 514 124	44 029 567	842 543 691
	2019	818 862 830	43 005 662	861 868 492
	2020	857 416 079	41 611 537	899 027 616
	2021	911 586 503	40 140 603	951 727 106
	<b>2022</b>	939 146 217	40 192 683	979 338 899
Agriculture	2016	388 570 053	37 465 569	426 035 621
	2017	404 018 990	30 429 960	434 448 950
	2018	420 543 906	27 914 950	448 458 856
	2019	461 418 750	27 946 646	489 365 396
	2020	477 874 705	26 805 714	504 680 419
	2021	507 805 281	26 948 435	534 753 716
	<b>2022</b>	551 464 493	23 988 124	575 452 617
Armées	2016	1 637 753 915	1 488 040 541	3 125 794 456
	2017	1 705 525 104	1 293 796 686	2 999 321 790
	2018	1 534 407 192	1 358 243 508	2 892 650 699
	2019	1 568 666 467	1 519 694 402	3 088 360 869
	2020	1 608 015 791	1 534 785 346	3 142 801 138
	2021	1 595 546 573	1 581 052 102	3 176 598 675
	<b>2022</b>	1 654 152 300	1 884 237 319	3 538 389 619
Culture	2016	602 146 154	1 174 410	603 320 564
	2017	608 074 160	1 237 384	609 311 544
	2018	618 407 172	1 237 384	619 644 556
	2019	651 661 870	1 234 754	652 896 624
	2020	660 482 371	1 238 078	661 720 449
	2021	679 807 046	1 059 892	680 866 938
	<b>2022</b>	717 518 057	1 061 303	718 579 359

## Politique immobilière de l'État

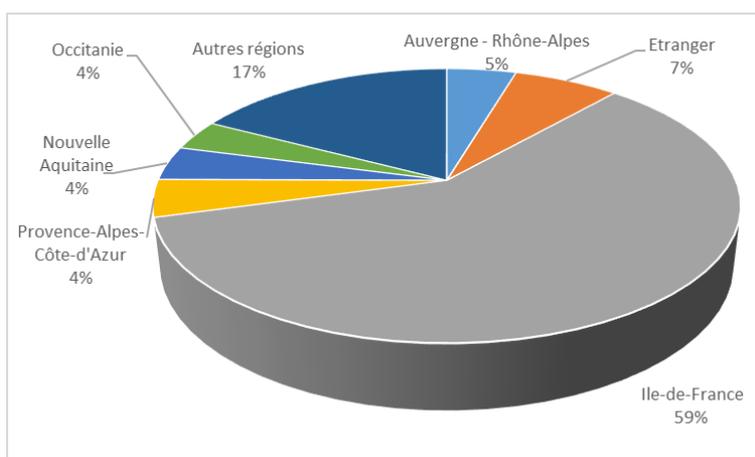
DPT Annexes

Ministère	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Économie – Finances **	2016	5 389 568 213	81 942 353	5 471 510 566
	2017	5 708 391 485	96 152 611	5 804 544 096
	2018	5 783 730 869	95 663 616	5 879 394 485
	2019	5 798 728 861	96 125 526	5 894 854 387
	2020	5 880 796 982	94 270 172	5 975 067 154
	2021	6 094 115 143	97 318 899	6 191 434 042
	<b>2022</b>	6 296 527 838	101 901 060	6 398 428 898
Éducation nationale - Enseignement supérieur	2016	1 070 777 362	160 701 335	1 231 478 697
	2017	1 098 870 612	145 384 128	1 244 254 740
	2018	1 116 023 055	150 703 487	1 266 726 542
	2019	1 204 784 853	128 779 927	1 333 564 780
	2020	1 251 712 544	132 921 109	1 384 633 652
	2021	1 349 822 945	132 530 765	1 482 353 711
	<b>2022</b>	1 462 398 488	144 350 765	1 606 749 253
Intérieur	2016	3 301 877 961	1 878 167 075	5 180 045 037
	2017	3 417 448 544	1 905 722 428	5 323 170 972
	2018	3 708 017 447	1 923 197 531	5 631 214 977
	2019	3 843 917 251	1 967 121 206	5 811 038 457
	2020	4 038 472 281	2 023 746 584	6 062 218 865
	2021	5 081 834 191	3 066 588 293	8 148 422 484
	<b>2022</b>	5 047 725 956	2 355 274 711	7 403 000 667
Justice	2016	1 802 170 059	947 527 209	2 749 697 268
	2017	1 868 431 492	1 667 113 006	3 535 544 498
	2018	1 945 040 873	1 669 644 838	3 614 685 711
	2019	2 114 157 127	1 533 653 619	3 647 810 746
	2020	2 138 176 569	1 577 072 936	3 715 249 505
	2021	2 156 252 661	1 667 064 702	3 823 317 364
	<b>2022</b>	2 241 750 198	1 714 055 697	3 955 805 896
Services du Premier Ministre	2016	1 208 901 979	47 780 402	1 256 682 380
	2017	1 238 792 397	51 669 602	1 290 461 999
	2018	1 146 845 012	53 837 953	1 200 682 965
	2019	1 251 156 721	55 749 914	1 306 906 634
	2020	1 213 300 960	44 320 734	1 257 621 695
	2021	1 169 612 408	46 617 410	1 216 229 818
	<b>2022</b>	1 338 373 822	47 338 116	1 385 711 938
Transition écologique	2016	1 211 190 199	616 162 400	1 827 352 599
	2017	1 240 266 122	846 299 569	2 086 565 691
	2018	1 276 974 067	939 055 947	2 216 030 014
	2019	1 311 645 737	958 095 360	2 269 741 098
	2020	1 336 366 122	1 023 684 855	2 360 050 977
	2021	455 451 048	5 839 286	461 290 334
	<b>2022</b>	713 526 591	882 140 394	1 595 666 985
Total	2016	19 610 222 385	5 416 355 751	25 026 578 136
	2017	20 295 787 534	6 201 166 747	26 496 954 281
	2018	20 696 560 293	6 420 398 777	27 116 959 070
	2019	21 333 926 362	6 488 634 192	27 822 560 554
	2020	22 010 924 915	6 653 778 330	28 664 703 245
	2021	22 625 277 127	6 818 745 795	29 444 022 922
	<b>2022</b>	23 626 634 133	7 340 639 347	30 967 273 480

\* Fusion à compter de l'année 2019 : « Affaires sociales Travail » = « Travail » + « Santé Sport » + « Logement Ville » \*\* Fusion à compter de l'année 2019 : « Économie – Finances » = « Économie et Finances » + « Action et comptes publics » + « Pouvoirs publics ».

## VENTILATION PAR RÉGION

La région Île-de-France regroupe assez logiquement la majorité du parc immobilier de bureaux contrôlé par l'État, soit 59 %.



Région	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Auvergne-Rhône-Alpes	2016	1 001 276 115	210 352 679	1 211 628 794
	2017	1 053 462 808	218 789 324	1 272 252 132
	2018	1 055 373 426	219 088 368	1 274 461 794
	2019	1 072 508 326	228 016 828	1 300 525 155
	2020	1 101 185 37	240 133 673	1 341 319 052
	2021	1 104 362 181	239 542 711	1 343 904 892
	<b>2022</b>	1 168 009 355	229 372 223	1 397 381 579
Bourgogne-Franche-Comté	2016	306 702 393	108 231 806	414 934 199
	2017	307 548 620	110 945 767	418 494 387
	2018	309 325 251	106 372 259	415 697 510
	2019	304 051 253	108 830 075	412 881 328
	2020	310 100 019	108 318 082	418 418 101
	2021	325 862 490	108 566 609	434 429 098
	<b>2022</b>	341 293 905	112 121 499	453 415 404
Bretagne	2016	424 693 844	77 531 467	502 225 311
	2017	430 640 195	78 942 874	509 583 069
	2018	449 179 953	77 062 746	526 242 699
	2019	456 587 490	78 339 444	534 926 934
	2020	468 380 060	80 791 476	549 171 536
	2021	451 628 091	77 483 447	529 111 538
	<b>2022</b>	471 111 515	76 509 384	547 620 899
Centre-Val-de-Loire	2016	253 325 331	64 496 699	317 822 030
	2017	252 566 273	65 698 152	318 264 425
	2018	252 301 727	67 441 639	319 743 365
	2019	249 493 099	63 784 903	313 278 002
	2020	243 728 472	61 085 420	304 813 892
	2021	269 982 042	71 242 892	341 224 933
	<b>2022</b>	289 266 563	80 738 202	370 004 765

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

Région	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Corse	2016	97 589 814	21 606 961	119 196 775
	2017	102 567 359	22 767 933	125 335 292
	2018	108 999 444	24 477 448	133 476 892
	2019	109 782 504	24 940 566	134 723 070
	2020	114 784 365	26 740 700	141 525 065
	2021	115 821 262	26 965 417	142 786 678
	<b>2022</b>	125 816 024	27 818 248	153 634 272
Grand-Est	2016	692 731 788	170 150 222	862 882 010
	2017	697 973 769	169 417 613	867 391 381
	2018	722 783 434	180 473 778	903 257 212
	2019	745 804 018	159 457 466	905 261 483
	2020	767 972 995	164 571 893	932 544 888
	2021	774 759 192	166 899 600	941 658 791
	<b>2022</b>	791 762 191	168 162 092	959 924 283
Hauts-de-France	2016	580 804 271	129 502 705	710 306 976
	2017	579 223 548	133 330 633	712 554 181
	2018	585 320 468	134 659 367	719 979 835
	2019	610 569 819	136 776 405	747 346 225
	2020	630 393 489	128 547 424	758 940 913
	2021	633 970 697	130 683 712	764 654 409
	<b>2022</b>	693 019 060	140 163 483	833 182 543
Île-de-France	2016	10 606 192 769	3 659 659 880	14 265 852 649
	2017	11 061 298 618	4 430 426 478	15 491 725 096
	2018	11 212 533 418	4 609 425 548	15 821 958 966
	2019	11 720 412 588	4 664 959 548	16 385 372 135
	2020	12 176 331 655	4 823 644 577	16 999 976 232
	2021	12 496 848 791	4 935 039 553	17 431 888 344
	<b>2022</b>	13 186 234 513	5 466 289 125	18 652 523 638
Normandie	2016	338 280 310	111 398 402	449 678 712
	2017	344 677 732	116 167 055	460 844 788
	2018	342 567 674	110 640 629	453 208 303
	2019	351 996 979	112 010 999	464 007 979
	2020	363 844 806	112 607 687	476 452 493
	2021	381 695 828	110 542 482	492 238 310
	<b>2022</b>	391 740 580	109 787 714	501 528 294
Nouvelle-Aquitaine	2016	747 530 576	140 304 104	887 834 680
	2017	762 955 936	141 873 390	904 829 326
	2018	789 002 396	145 224 495	934 226 891
	2019	898 433 892	150 699 264	1 049 133 156
	2020	903 216 127	154 308 438	1 057 524 565
	2021	998 974 095	188 845 550	1 187 819 646
	<b>2022</b>	1 009 475 352	171 876 562	1 181 351 914
Occitanie	2016	775 550 013	157 852 382	933 402 394
	2017	812 612 875	144 407 622	957 020 497
	2018	857 327 913	145 089 381	1 002 417 294
	2019	862 330 398	146 589 776	1 008 920 174
	2020	885 720 311	152 553 737	1 038 274 048
	2021	899 800 342	158 220 425	1 058 020 766
	<b>2022</b>	926 820 435	164 549 965	1 091 370 400

Région	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Pays-de-la-Loire	2016	469 643 764	83 423 729	553 067 493
	2017	480 650 982	84 800 511	565 451 493
	2018	473 570 725	86 328 154	559 898 879
	2019	475 893 954	85 316 439	561 210 394
	2020	500 006 819	86 978 749	586 985 568
	2021	520 105 995	93 851 153	613 957 148
	<b>2022</b>	532 546 387	92 433 423	624 979 811
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2016	886 369 651	251 943 302	1 138 312 953
	2017	991 650 146	249 865 446	1 241 515 592
	2018	1 007 083 532	248 103 234	1 255 186 766
	2019	1 030 729 024	263 856 162	1 294 585 186
	2020	1 039 631 722	257 650 433	1 297 282 155
	2021	1 042 615 885	256 362 703	1 298 978 588
	<b>2022</b>	1 100 711 228	253 457 873	1 354 169 101
Outre-mer	2016	682 113 208	114 891 688	797 004 896
	2017	658 732 039	112 591 598	771 323 636
	2018	688 901 562	108 622 014	797 523 576
	2019	682 016 684	107 829 141	789 845 825
	2020	677 790 677	102 524 775	780 315 452
	2021	722 444 469	100 914 135	823 358 604
	<b>2022</b>	725 401 003	101 260 375	826 661 378
Étranger	2016	1 747 418 538	115 009 725	1 862 428 264
	2017	1 759 226 636	121 142 351	1 880 368 987
	2018	1 842 289 371	157 389 717	1 999 679 088
	2019	1 763 316 333	157 227 175	1 920 543 509
	2020	1 827 838 021	153 321 266	1 981 159 286
	2021	1 886 405 770	153 585 407	2 039 991 177
	<b>2022</b>	1 873 426 021	146 099 177	2 019 525 198
Total	2016	19 610 222 385	5 416 355 751	25 026 578 136
	2017	20 295 787 534	6 201 166 747	26 496 954 281
	2018	20 696 560 293	6 420 398 777	27 116 959 070
	2019	21 333 926 362	6 488 634 192	27 822 560 554
	2020	22 010 924 915	6 653 778 330	28 664 703 245
	2021	22 625 277 127	6 818 745 795	29 444 022 922
	<b>2022</b>	23 626 634 133	7 340 639 347	30 967 273 480

## VI – Évaluation des emplois et dépenses de personnel de l'État consacrés à la politique transversale

Les résultats présentés dans le tableau suivant sont déclaratifs et estimatifs et doivent à ce titre être interprétés sous toutes réserves ; ils ne pourraient être considérés comme un engagement des responsables de programme à respecter le nombre des emplois et le montant des dépenses de personnel afférentes dans le cadre de leur gestion immobilière. Les données ont été agrégées à partir des données déclarées par les responsables de programme sur le périmètre dont ils sont responsables. Ces données n'existent pas de manière centralisée au niveau de l'État. Leur calcul a été établi à partir des systèmes d'information à disposition des responsables de programme de chaque ministère. Néanmoins, il a été proposé à chacun des responsables de programme de suivre des principes et une méthode de calcul communs afin de pouvoir consolider les données. Notamment, les emplois sont calculés en tant qu'équivalents d'un temps plein travaillé et les dépenses de personnel à prendre en compte sont les rémunérations d'activité (catégorie 21), les cotisations et contributions sociales (catégorie 22) et les prestations sociales et allocations diverses (catégorie 23), exception faite des contributions au compte d'affectation spéciale « pensions ». Les catégories d'emplois utilisées sont celles correspondant aux catégories d'emplois de la fonction publique de l'État et aux catégories d'emplois du personnel militaire de l'État. De manière générale, ces catégories d'emplois sont utilisées par les ministères dans les projets et rapports annuels de performance. Néanmoins, du fait de spécificités, certains ministères utilisent des catégories d'emplois différentes. L'agrégation des emplois selon la classification proposée dans le tableau suivant a donc nécessité un reclassement des emplois n'entrant pas dans les catégories d'emplois génériques. Ce reclassement a été fait sur la base du coût moyen d'un ETPT.

Ministère/ programme/ catégorie	Exécution 2022		LFI 2023		PLF 2024	
	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses
Affaires étrangères						
105	116	10 871 775	126	12 333 830	126	12 333 830
A (dont A+)	56	7 014 426	61	8 265 877	61	8 265 877
B	37	2 919 478	34	2 716 757	34	2 716 757
C	23	937 872	31	1 351 196	31	1 351 196
Agriculture						
215	32	1 819 598	33	1 793 619	30	1 665 857
A (dont A+)	13	1 011 115	14	1 022 015	13	966 269
B	13	572 712	13	531 550	12	493 827
C	6	235 771	6	240 055	5	205 761
Armées						
212	7 223	505 816 071	7 458	539 950 918	7 692	559 420 425
A (dont A+)	1 820	179 106 431	2 041	203 789 049	2 073	209 662 685
B	2 606	174 319 514	2 853	193 317 074	2 783	190 990 198
C	2 797	152 390 127	2 564	142 844 796	2 835	158 767 543
Culture						
224	35	2 431 837	32	2 279 666	36	2 634 170
A (dont A+)	32	2 312 682	30	2 202 175	34	2 549 113
B	1	43 554		0	1	45 536
C	2	75 601	2	77 491	1	39 520

Ministère/ programme/ catégorie	Exécution 2022		LFI 2023		PLF 2024	
	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses
Éducation nationale						
214	855	49 475 297	875	51 240 996	875	51 240 996
A (dont A+)	150	13 547 090	169	15 262 712	169	15 262 712
B	80	4 617 231	80	4 617 231	80	4 617 231
C	625	31 310 975	626	31 361 053	626	31 361 053
Finances						
134	4	333 821	4	303 511	4	313 734
A (dont A+)	4	326 816	3	237 392	3	199 177
B	0	7 005	1	66 119	1	114 557
C	0	0	0	0	0	0
156	1 168	61 251 673	1 156	61 316 504	1 154	61 945 263
A (dont A+)	572	37 868 571	566	37 759 525	565	38 245 124
B	288	12 451 525	285	12 485 291	284	12 586 656
C	308	10 931 578	305	11 071 687	304	11 113 483
218	247	15 210 262	259	16 642 393	259	17 197 798
A (dont A+)	95	7 346 844	107	8 472 642	108	8 807 214
B	109	5 827 889	116	6 371 945	116	6 585 474
C	43	2 035 530	36	1 797 806	35	1 805 110
220	96	4 378 365	96	3 654 551	96	6 157 391
A (dont A+)	11	864 061	11	791 307	11	804 925
B	47	2 138 970	47	1 819 840	47	2 731 264
C	38	1 375 334	38	1 043 404	38	2 621 202
302	85	4 313 868	86,25	4 267 611	87	4 316 940
A (dont A+)	25	1 661 700	26,25	1 726 515	27	1 775 844
B	16	776 096	16	759 360	16	759 360
C	44	1 876 072	44	1 781 736	44	1 781 736
Intérieur						
152	408	17 686 958	424	18 253 001	414	17 917 246
A (dont A+)	29	1 853 854	29	1 840 328	16	1 025 728
B	379	15 833 104	395	16 412 673	398	16 891 518
C	0	0	0	0	0	0
161	4	240 891	4	248 413	4	254 422
A (dont A+)	1	82 419	1	85 012	1	91 210
B	3	158 472	3	163 401	3	163 212
C	0	0	0	0	0	0
176	153	12 295 514	153	12 516 833	153	12 742 136
A (dont A+)	36	3 643 921	36	3 709 511	36	3 776 282
B	70	6 227 376	70	6 339 469	70	6 453 580
C	47	2 424 217	47	2 467 853	47	2 512 274
216	664	28 566 417	666	29 403 513	746	33 200 392
A (dont A+)	249	14 206 053	254	14 664 458	298	17 199 830
B	175	7 000 857	179	7 217 746	189	7 605 330
C	240	7 359 507	232	7 521 308	259	8 395 232
354	1 312	73 258 805	1 315	77 051 082	1 315	77 051 082
A (dont A+)	167	15 408 201	189	16 703 739	189	16 703 739
B	289	16 292 448	296	18 675 811	296	18 675 811
C	855	41 558 156	830	41 671 531	830	41 671 531

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

Ministère/ programme/ catégorie	Exécution 2022		LFI 2023		PLF 2024	
	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses
Justice						
107	134	6 388 407	138	6 617 432	138	6 617 432
A (dont A+)	68	3 893 424	72	4 122 449	72	4 122 449
B	47	1 874 294	47	1 874 294	47	1 874 294
C	19	620 689	19	620 689	19	620 689
166	87	4 473 941	92	4 851 576	110	4 305 915
A (dont A+)	86	4 420 653	82	4 494 897	96	3 844 552
B	2	53 288	10	356 680	9	313 545
C	0	0	0	0	4	147 818
182	37	2 285 526	41	2 617 981	49	3 217 914
A (dont A+)	21	1 509 587	26	1 884 741	34	2 479 966
B	9	445 719	8	393 319	8	395 790
C	7	330 221	7	339 921	7	342 158
310	186	10 278 370	200	10 425 708	209	11 000 754
A (dont A+)	119	8 018 362	129	8 225 077	138	8 800 123
B	40	1 702 375	42	1 625 114	42	1 625 114
C	27	557 633	29	575 517	29	575 517
Outre-Mer						
138	68	3 791 093	67	4 387 452	66	4 498 950
A (dont A+)	11	903 566	12	1 147 921	13	1 264 148
B	35	1 929 019	38	2 400 893	36	2 364 723
C	22	958 507	17	838 638	17	870 079
Premier ministre						
126	11	618 582	11	753 771	11	753 771
A (dont A+)	3	144 495	3	234 404	3	234 404
B	2	130 358	2	146 358	2	146 358
C	6	343 729	6	373 009	6	373 009
129	48	3 027 072	48	3 151 464	50	3 318 882
A (dont A+)	26	2 007 342	27	2 096 594	28	2 206 137
B	3	161 425	3	167 236	4	231 729
C	19	858 305	19	887 634	18	881 015
164	34	2 075 442	34	2 075 442	34	2 075 442
A (dont A+)	11	1 060 312	11	1 060 312	11	1 060 312
B	12	587 366	12	587 366	12	587 366
C	11	427 764	11	427 764	11	427 764
165	21	1 341 951	20	1 277 122	20	1 319 932
A (dont A+)	10	845 192	10	833 645	11	839 159
B	2	100 157	2	79 438	2	105 382
C	9	396 602	8	364 039	8	375 391
308	1	34 546	1	50 953	1	50 953
A (dont A+)	0	34 545	0	50 952	0	50 952
B	0	0	0	0	0	0
C	0	0	0	0	0	0
Sociaux						
124	29	1 959 455	27	1 845 833	33	2 307 203
A (dont A+)	21	1 614 795	20	1 537 900	26	1 999 270
B	4	180 804	5	226 005	5	226 005
C	4	163 856	2	81 928	2	81 928

Ministère/ programme/ catégorie	Exécution 2022		LFI 2023		PLF 2024	
	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses
Transition écologique						
217	100	6 246 352	130	10 414 722	130	10 373 273
A (dont A+)	14	1 472 975	66	6 708 170	66	6 700 056
B	28	1 774 902	20	1 351 751	20	1 363 754
C	58	2 998 476	43	2 354 801	43	2 309 463
613	38	2 560 000	38	2 560 000	38	2 560 000
A (dont A+)	7	770 000	7	770 000	7	770 000
B	16	1 040 000	16	1 040 000	16	1 040 000
C	15	750 000	15	750 000	15	750 000
<b>Total général</b>	<b>13 193</b>	<b>833 031 890</b>	<b>13 533</b>	<b>882 285 899</b>	<b>13 879</b>	<b>910 792 104</b>

## VII – Évaluation des crédits de l'État consacrés à la politique transversale

S'agissant d'une politique transversale soutenant l'action de l'État, l'évaluation des crédits consacrés à la politique transversale trouve un intérêt particulier à une présentation par grande nature de dépenses. Afin d'assurer une cohérence dans la présentation de cette évaluation, huit grandes natures de dépenses sont retenues :

- acquisitions/constructions : opérations d'acquisitions, de constructions selon le code des marchés publics, en vente en l'état futur d'achèvement ou non
- travaux structurants : travaux de réhabilitation, de restructuration, d'agrandissement, d'amélioration dont la réalisation augmente directement la valeur vénale de l'ensemble immobilier
- entretien lourd : entretien à la charge du propriétaire
- subventions pour charges d'investissement : versements destinés à financer des dépenses d'investissements des opérateurs (acquisitions ou travaux immobilisables sur les biens contrôlés par l'entité et qui conduisent à augmenter la valeur des immobilisations ou en étendre leur durée de vie). Le financement par l'État des dépenses d'investissement des opérateurs, entités contrôlées par l'État, - titre 5 et catégorie 53 - traduit la volonté de l'État de financer les dépenses d'investissement des opérateurs induites par la mise en œuvre de la politique publique qui leur est confiée
- autres subventions d'investissement : titre 6 et 7
- entretien courant : entretien à la charge de l'occupant
- énergies et fluides : énergies et fluides consommés dans le cadre de la gestion de l'immobilier (eau, gaz, fioul, électricité, réseau de froid et de chaud)
- loyers budgétaires : loyers versés par les administrations occupantes à l'État-propriétaire pour les immeubles soumis à de tels loyers. Il convient de noter que dans le cadre de la nouvelle politique immobilière de l'État, le dispositif des loyers budgétaires des ministères civils a fait l'objet d'une évolution : l'information sur la valeur économique des biens immobiliers de l'État occupés est désormais traitée dans le cadre d'instruments non budgétaires. De fait, leur facturation a été ainsi supprimée à compter de l'exercice 2019 et les crédits auparavant inscrits sur le programme au titre de cette dépense ont fait l'objet d'un débasage du même montant.
- loyers non budgétaires : loyers versés par l'État à des bailleurs publics (en dehors des loyers budgétaires) ou privés et charges locatives
- autres dépenses.

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Affaires étrangères (P105)</b>	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>51,5</b>	<b>50,6</b>	<b>89,9</b>	<b>80,7</b>	<b>105,9</b>	<b>96,8</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	51,5	50,6	89,9	80,7	105,9	96,8
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>75,8</b>	<b>77,0</b>	<b>72,2</b>	<b>75,3</b>	<b>75,4</b>	<b>84,0</b>
	Entretien courant	18,7	19,1	18,2	17,7	20,0	19,5
	Énergies et fluides	22,1	18,3	21,3	19,7	18,0	21,7
	Loyers non budgétaires	33,8	38,4	31,9	37,1	36,4	41,8

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Autres dépenses	1,3	1,2	0,9	0,9	1,0	1,0
	<b>Total</b>	<b>127,3</b>	<b>127,5</b>	<b>162,1</b>	<b>156,0</b>	<b>181,3</b>	<b>180,8</b>
152-Gendarmerie nationale	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>163,0</b>	<b>129,5</b>	<b>153,0</b>	<b>122,7</b>	<b>15,6</b>	<b>103,7</b>
	Acquisitions/constructions	15,7	33,9	64,4	28,7	0,0	7,2
	Travaux structurants	62,9	28,8	70,0	31,7	0,0	60,7
	Entretien lourd	72,1	59,9	8,2	54,9	12,0	27,5
	Subventions pour charges d'investissement	12,1	6,6	10,0	6,8	3,6	8,3
	Autres subventions d'investissement	0,3	0,3	0,5	0,6	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>905,4</b>	<b>713,1</b>	<b>1 029,3</b>	<b>704,5</b>	<b>971,3</b>	<b>798,4</b>
	Entretien courant	49,4	50,5	41,3	37,3	34,7	23,3
	Énergies et fluides	123,6	101,5	89,8	94,4	108,2	152,0
	Loyers non budgétaires	714,8	544,4	881,4	553,5	811,6	603,7
	Autres dépenses	17,6	16,6	16,8	19,4	16,8	19,4
	<b>Total</b>	<b>1 068,5</b>	<b>842,5</b>	<b>1 182,3</b>	<b>827,2</b>	<b>986,9</b>	<b>902,1</b>
161-Sécurité civile	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>10,8</b>	<b>5,3</b>	<b>13,3</b>	<b>9,8</b>	<b>32,1</b>	<b>16,4</b>
	Acquisitions/constructions	5,0	1,5	6,9	5,6	24,1	8,6
	Travaux structurants	4,9	2,6	4,4	2,3	6,4	6,0
	Entretien lourd	0,9	1,2	2,0	1,8	1,6	1,7
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>9,2</b>	<b>7,9</b>	<b>10,6</b>	<b>7,9</b>	<b>7,5</b>	<b>9,0</b>
	Entretien courant	1,8	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8
	Énergies et fluides	2,1	2,3	4,8	2,2	1,7	3,3
	Loyers non budgétaires	1,1	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
	Autres dépenses	4,1	3,2	3,5	3,5	3,5	3,5
	<b>Total</b>	<b>19,9</b>	<b>13,2</b>	<b>23,9</b>	<b>17,7</b>	<b>39,6</b>	<b>25,4</b>
176-Police nationale	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>458,5</b>	<b>192,9</b>	<b>478,5</b>	<b>228,3</b>	<b>530,6</b>	<b>213,8</b>
	Acquisitions/constructions	0,8	2,5	232,1	101,0	232,4	93,0
	Travaux structurants	285,8	69,8	0,0	6,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	171,9	120,4	246,4	121,3	298,3	120,8
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>212,3</b>	<b>242,7</b>	<b>325,2</b>	<b>224,3</b>	<b>207,4</b>	<b>224,3</b>
	Entretien courant	101,9	111,5	101,1	97,6	91,2	87,6
	Énergies et fluides	45,0	48,4	153,5	45,5	45,2	55,1
	Loyers non budgétaires	60,4	74,4	61,6	70,4	64,3	73,0
	Autres dépenses	5,0	8,3	9,0	10,9	6,7	8,6
	<b>Total</b>	<b>670,8</b>	<b>435,6</b>	<b>803,7</b>	<b>452,7</b>	<b>738,0</b>	<b>438,0</b>

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
207-Sécurité et éducation routières	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>3,8</b>	<b>3,8</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>
	Acquisitions/constructions	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>
	Entretien courant	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	Énergies et fluides	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
	Loyers non budgétaires	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>4,9</b>	<b>4,9</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>
216-Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>41,2</b>	<b>47,1</b>	<b>103,0</b>	<b>91,8</b>	<b>1 096,7</b>	<b>175,9</b>
	Acquisitions/constructions	29,7	1,7	46,2	33,0	1 019,2	92,4
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	11,4	45,4	56,8	58,8	77,5	83,5
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>222,7</b>	<b>113,6</b>	<b>160,1</b>	<b>138,7</b>	<b>71,8</b>	<b>142,9</b>
	Entretien courant	19,5	18,4	21,8	19,8	28,0	26,8
	Énergies et fluides	20,5	11,2	68,2	10,2	3,7	29,2
	Loyers non budgétaires	171,1	69,7	59,5	97,1	29,7	75,4
	Autres dépenses	11,5	14,2	10,6	11,7	10,4	11,5
	<b>Total</b>	<b>263,9</b>	<b>160,7</b>	<b>263,1</b>	<b>230,5</b>	<b>1 168,5</b>	<b>318,8</b>
354-Administration territoriale de l'État	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>70,6</b>	<b>60,2</b>	<b>88,8</b>	<b>68,0</b>	<b>78,8</b>	<b>58,0</b>
	Acquisitions/constructions	16,0	12,2	8,3	8,1	3,3	3,1
	Travaux structurants	18,9	14,7	39,8	25,5	39,8	25,5
	Entretien lourd	35,6	33,4	40,7	34,5	35,7	29,5
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>236,2</b>	<b>258,5</b>	<b>438,6</b>	<b>255,3</b>	<b>275,7</b>	<b>255,3</b>
	Entretien courant	72,2	78,2	87,0	74,4	92,7	74,4
	Énergies et fluides	31,7	41,9	179,4	44,2	29,4	44,2
	Loyers non budgétaires	80,1	84,4	124,0	91,6	100,6	91,6
	Autres dépenses	52,2	54,0	48,2	45,3	53,0	45,3
	<b>Total</b>	<b>306,8</b>	<b>318,7</b>	<b>527,4</b>	<b>323,3</b>	<b>354,5</b>	<b>313,3</b>
232-Vie politique	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,3</b>	<b>1,1</b>	<b>0,3</b>	<b>1,3</b>	<b>0,4</b>	<b>1,7</b>
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
	Loyers non budgétaires	0,0	0,9	0,0	1,0	0,0	1,3
	Autres dépenses	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
	<b>Total</b>	<b>0,3</b>	<b>1,1</b>	<b>0,3</b>	<b>1,3</b>	<b>0,4</b>	<b>1,7</b>
303-Immigration et asile	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>10,2</b>	<b>18,9</b>	<b>33,7</b>	<b>26,2</b>	<b>126,4</b>	<b>80,3</b>
	Acquisitions/constructions	2,1	10,3	17,9	13,8	121,8	75,1
	Travaux structurants	6,2	6,2	13,8	11,1	2,8	2,9
	Entretien lourd	1,9	2,4	2,0	1,3	1,9	2,3
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>8,0</b>	<b>7,7</b>	<b>11,8</b>	<b>9,0</b>	<b>10,2</b>	<b>9,6</b>
	Entretien courant	8,0	7,7	11,8	9,0	10,2	9,6
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>18,2</b>	<b>26,6</b>	<b>45,5</b>	<b>35,2</b>	<b>136,6</b>	<b>89,9</b>
307-Administration territoriale	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Ministère de l'intérieur	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>758,0</b>	<b>457,8</b>	<b>874,2</b>	<b>550,6</b>	<b>1 884,1</b>	<b>652,0</b>
	Acquisitions/constructions	70,9	63,7	377,3	191,7	1 402,3	281,0
	Travaux structurants	378,7	122,2	128,0	76,6	48,9	95,1
	Entretien lourd	296,0	265,0	358,5	274,9	429,3	267,6
	Subventions pour charges d'investissement	12,1	6,6	10,0	6,8	3,6	8,3
	Autres subventions	0,3	0,4	0,5	0,6	0,0	0,0

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	d'investissement						
	<b>Brique Occupant</b>	<b>1 595,2</b>	<b>1 345,6</b>	<b>1 977,0</b>	<b>1 342,2</b>	<b>1 545,4</b>	<b>1 442,4</b>
	Entretien courant	253,4	268,5	265,3	240,3	259,1	224,0
	Énergies et fluides	223,2	205,6	496,0	196,5	188,5	284,0
	Loyers non budgétaires	1 027,8	774,8	1 127,3	814,4	1 007,1	845,9
	Autres dépenses	90,7	96,6	88,3	90,9	90,7	88,5
	<b>Total</b>	<b>2 353,2</b>	<b>1 803,3</b>	<b>2 851,2</b>	<b>1 892,8</b>	<b>3 429,5</b>	<b>2 094,3</b>
<b>Ministère des outre-mer (P 138)</b>	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>15,3</b>	<b>18,3</b>	<b>24,8</b>	<b>26,0</b>	<b>23,2</b>	<b>18,2</b>
	Acquisitions/ constructions	6,6	8,9	8,3	13,9	11,2	11,0
	Travaux structurants	5,9	5,6	8,4	5,3	4,6	3,4
	Entretien lourd	2,9	3,8	8,1	6,8	7,4	3,8
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>25,1</b>	<b>25,0</b>	<b>14,3</b>	<b>13,5</b>	<b>14,0</b>	<b>13,6</b>
	Entretien courant	9,8	9,5	2,4	1,5	2,3	2,1
	Énergies et fluides	2,9	2,9	1,4	1,4	1,3	1,3
	Loyers non budgétaires	12,5	12,6	10,6	10,6	10,4	10,1
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>40,5</b>	<b>43,2</b>	<b>39,1</b>	<b>39,5</b>	<b>37,2</b>	<b>31,8</b>
<b>Ministère de l'agriculture (P 215)</b>	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>5,3</b>	<b>3,1</b>	<b>24,2</b>	<b>11,2</b>	<b>4,0</b>	<b>9,4</b>
	Acquisitions/ constructions	0,0	0,1	0,0	1,6	0,0	0,2
	Travaux structurants	0,1	0,1	22,0	5,8	0,0	5,9
	Entretien lourd	5,2	2,9	2,2	3,8	4,0	3,3
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>14,5</b>	<b>10,1</b>	<b>4,8</b>	<b>8,4</b>	<b>3,9</b>	<b>8,5</b>
	Entretien courant	1,8	1,9	2,3	2,3	2,4	2,1
	Énergies et fluides	1,9	1,6	1,9	2,0	0,8	2,1
	Loyers non budgétaires	10,9	6,6	0,6	4,2	0,7	4,4
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>19,8</b>	<b>13,1</b>	<b>28,9</b>	<b>19,6</b>	<b>7,8</b>	<b>17,9</b>
144- Environnement et prospective de la politique de défense	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>54,6</b>	<b>104,7</b>	<b>103,5</b>	<b>178,8</b>	<b>150,6</b>	<b>207,8</b>
	Acquisitions/ constructions	47,4	97,2	89,3	169,5	143,0	199,6
	Travaux structurants	7,3	7,5	14,2	9,3	7,6	8,2
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>15,0</b>	<b>15,8</b>	<b>23,1</b>	<b>13,0</b>	<b>14,5</b>	<b>13,9</b>
Entretien courant	4,9	5,0	9,5	6,2	5,1	5,5	
Énergies et fluides	7,1	8,1	11,1	5,1	5,3	4,1	

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Loyers non budgétaires	0,9	0,6	0,4	0,4	2,4	2,4
	Autres dépenses	2,2	2,1	2,1	1,3	1,7	1,9
	<b>Total</b>	<b>69,6</b>	<b>120,5</b>	<b>126,6</b>	<b>191,7</b>	<b>165,0</b>	<b>221,7</b>
146-Équipement des forces	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>725,6</b>	<b>464,7</b>	<b>439,6</b>	<b>595,7</b>	<b>374,8</b>	<b>545,0</b>
	Acquisitions/constructions	15,4	18,3	11,8	14,0	7,1	6,7
	Travaux structurants	486,5	299,2	290,4	397,9	251,9	371,5
	Entretien lourd	223,8	147,2	137,5	183,9	115,9	166,9
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>70,6</b>	<b>46,9</b>	<b>34,9</b>	<b>34,9</b>	<b>54,8</b>	<b>55,9</b>
	Entretien courant	24,7	26,5	16,9	12,3	24,6	28,8
	Énergies et fluides	44,9	19,2	16,0	19,7	28,7	26,2
	Loyers non budgétaires	1,0	1,1	2,0	2,9	1,5	0,9
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>796,2</b>	<b>511,6</b>	<b>474,5</b>	<b>630,6</b>	<b>429,7</b>	<b>601,0</b>
	178-Préparation et emploi des forces	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>462,0</b>	<b>561,7</b>	<b>939,2</b>	<b>521,4</b>	<b>757,0</b>
Acquisitions/constructions		292,2	370,8	609,5	330,2	494,5	394,2
Travaux structurants		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entretien lourd		169,7	190,9	329,7	191,2	262,5	222,3
Subventions pour charges d'investissement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres subventions d'investissement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Brique Occupant</b>		<b>942,1</b>	<b>848,3</b>	<b>1 112,1</b>	<b>816,5</b>	<b>1 350,5</b>	<b>877,2</b>
Entretien courant		498,8	475,3	459,6	338,7	432,5	377,3
Énergies et fluides		442,3	371,9	651,9	477,2	916,8	498,8
Loyers non budgétaires		1,3	1,4	0,6	0,6	1,3	1,1
Autres dépenses		-0,2	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>1 404,0</b>	<b>1 410,0</b>	<b>2 051,3</b>	<b>1 337,9</b>	<b>2 107,6</b>	<b>1 493,7</b>	
169-Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	1,2	1,2	2,2	2,2	2,4	2,4
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
212 – Soutien de la politique de la défense	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>636,8</b>	<b>496,0</b>	<b>737,6</b>	<b>543,4</b>	<b>652,6</b>	<b>515,3</b>
	Acquisitions/ constructions	265,6	173,9	292,9	181,5	244,6	168,2
	Travaux structurants	157,9	190,1	167,7	196,6	170,3	196,8
	Entretien lourd	213,4	132,1	277,0	165,3	237,7	150,3
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>2 990,7</b>	<b>198,7</b>	<b>176,6</b>	<b>231,4</b>	<b>155,9</b>	<b>294,0</b>
	Entretien courant	39,4	43,2	47,2	30,6	22,0	27,2
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	78,5	71,2	79,2	88,4	78,3	48,6
	Autres dépenses	2 872,8	84,3	50,3	112,5	55,6	218,2
	<b>Total</b>	<b>3 627,5</b>	<b>694,8</b>	<b>914,2</b>	<b>774,9</b>	<b>808,5</b>	<b>809,3</b>
Ministère des armées	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>1 880,3</b>	<b>1 628,4</b>	<b>2 222,1</b>	<b>1 841,4</b>	<b>1 937,4</b>	<b>1 887,0</b>
	Acquisitions/ constructions	620,5	660,2	1 003,4	695,1	889,1	768,6
	Travaux structurants	651,7	496,7	472,3	603,7	429,8	576,5
	Entretien lourd	608,1	471,4	746,4	542,6	618,5	541,9
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>4 018,3</b>	<b>1 109,7</b>	<b>1 346,7</b>	<b>1 095,8</b>	<b>1 575,7</b>	<b>1 240,9</b>
	Entretien courant	567,7	550,0	533,1	387,7	484,1	438,7
	Énergies et fluides	494,2	399,2	679,1	502,1	950,8	529,1
	Loyers non budgétaires	81,6	74,4	82,2	92,2	83,5	53,0
	Autres dépenses	2 874,7	86,1	52,3	113,7	57,3	220,1
	<b>Total</b>	<b>5 898,6</b>	<b>2 738,0</b>	<b>3 568,8</b>	<b>2 937,2</b>	<b>3 513,1</b>	<b>3 127,9</b>
131-Création	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>56,2</b>	<b>47,9</b>	<b>86,6</b>	<b>85,7</b>	<b>94,2</b>	<b>82,3</b>
	Acquisitions/ constructions	5,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	21,6	-0,9	46,4	46,2	40,7	45,6
	Entretien lourd	1,4	1,4	18,5	17,7	30,6	13,8
	Subventions pour charges d'investissement	28,0	42,3	21,8	21,8	22,9	22,9
	Autres subventions d'investissement						
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>56,2</b>	<b>47,9</b>	<b>86,6</b>	<b>85,7</b>	<b>94,2</b>	<b>82,3</b>
175-Patrimoines	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>113,2</b>	<b>118,6</b>	<b>83,0</b>	<b>111,2</b>	<b>383,2</b>	<b>127,1</b>
	Acquisitions/ constructions	2,3	5,7	5,7	12,5	56,9	12,3
	Travaux structurants	12,8	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Entretien lourd	9,4	11,2	8,3	7,3	11,9	10,9
	Subventions pour charges d'investissement	88,7	99,2	69,0	91,4	314,4	103,9
	Autres subventions d'investissement						
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>113,2</b>	<b>118,6</b>	<b>83,0</b>	<b>111,2</b>	<b>383,2</b>	<b>127,1</b>
224-Soutien aux politiques du ministère de la culture	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Subventions pour charges d'investissement	2,1	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>9,8</b>	<b>8,5</b>	<b>12,4</b>	<b>12,4</b>	<b>12,4</b>	<b>12,4</b>
	Entretien courant	3,0	3,3	7,0	7,0	7,0	7,0
	Énergies et fluides	4,0	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6
	Loyers non budgétaires	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
	Autres dépenses	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
	<b>Total</b>	<b>12,9</b>	<b>11,7</b>	<b>13,4</b>	<b>13,4</b>	<b>13,4</b>	<b>13,4</b>
361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>20,7</b>	<b>39,0</b>	<b>34,9</b>	<b>39,4</b>	<b>47,0</b>	<b>50,0</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	11,0	7,0	12,8	5,8	7,0
	Travaux structurants	1,4	1,4	12,0	5,2	17,8	22,9
	Entretien lourd	0,0	4,7	1,0	6,5	5,5	2,3
	Subventions pour charges d'investissement	19,3	21,9	14,9	14,9	17,9	17,9
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>20,7</b>	<b>39,0</b>	<b>34,9</b>	<b>39,4</b>	<b>47,0</b>	<b>50,0</b>
Ministère de la culture	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>193,3</b>	<b>208,6</b>	<b>205,5</b>	<b>237,3</b>	<b>525,3</b>	<b>260,4</b>
	Acquisitions/constructions	7,3	21,8	12,7	25,3	62,8	19,3
	Travaux structurants	36,9	4,0	59,4	52,4	59,5	69,5
	Entretien lourd	10,9	17,3	27,8	31,6	47,9	27,0
	Subventions pour charges d'investissement	138,1	165,6	105,7	128,1	355,1	144,6
	Autres subventions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	d'investissement						
	<b>Brique Occupant</b>	<b>9,8</b>	<b>13,2</b>	<b>12,4</b>	<b>12,4</b>	<b>12,4</b>	<b>12,4</b>
	Entretien courant	3,0	3,3	7,0	7,0	7,0	7,0
	Énergies et fluides	4,0	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6
	Loyers non budgétaires	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
	Autres dépenses	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
	<b>Total</b>	<b>203,0</b>	<b>217,1</b>	<b>217,9</b>	<b>249,7</b>	<b>537,7</b>	<b>272,8</b>
126-Conseil économique, social et environnemental	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	3,0	3,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	3,4	3,4	0,5	0,5	0,6	0,6
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>
	Entretien courant	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
	Énergies et fluides	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,9	0,9	0,8	0,8	0,9	0,9
	<b>Total</b>	<b>4,8</b>	<b>4,8</b>	<b>4,9</b>	<b>4,9</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>
	112-Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Acquisitions/constructions		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Travaux structurants		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entretien lourd		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions pour charges d'investissement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres subventions d'investissement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Brique Occupant</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Entretien courant		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Énergies et fluides		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Loyers non budgétaires		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
164-Cour des comptes et autres juridictions financières	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>3,1</b>	<b>1,7</b>	<b>3,6</b>	<b>3,7</b>	<b>2,7</b>	<b>3,5</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	1,6	0,4	0,5	1,4	0,1	0,6
	Entretien lourd	1,5	1,3	3,1	2,3	2,6	2,9
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>7,7</b>	<b>8,6</b>	<b>11,6</b>	<b>9,3</b>	<b>7,8</b>	<b>9,6</b>
	Entretien courant	2,5	2,9	3,8	2,6	5,0	2,4
Énergies et fluides	1,8	0,8	3,9	1,4	0,3	1,7	

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024		
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	Loyers non budgétaires	2,4	4,1	2,9	4,4	1,6	4,6	
	Autres dépenses	1,0	0,8	1,0	0,9	0,9	0,9	
	<b>Total</b>	<b>10,8</b>	<b>10,2</b>	<b>15,1</b>	<b>13,0</b>	<b>10,6</b>	<b>13,1</b>	
165-Conseil d'État et autres juridictions administratives	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>128,6</b>	<b>30,8</b>	<b>51,8</b>	<b>33,1</b>	<b>7,3</b>	<b>58,5</b>	
	Acquisitions/constructions	122,1	24,4	22,7	18,2	0,2	43,6	
	Travaux structurants	2,2	2,5	15,8	4,7	4,9	7,1	
	Entretien lourd	4,3	3,9	13,3	10,1	2,2	7,8	
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	<b>Brique Occupant</b>	<b>2,8</b>	<b>25,1</b>	<b>106,0</b>	<b>37,8</b>	<b>23,8</b>	<b>37,4</b>	
	Entretien courant	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	
	Énergies et fluides	1,4	1,9	12,8	3,4	1,4	3,8	
	Loyers non budgétaires	-6,6	15,7	83,9	26,4	14,2	25,8	
	Autres dépenses	7,5	7,0	8,7	7,6	7,7	7,3	
	<b>Total</b>	<b>131,4</b>	<b>55,9</b>	<b>157,8</b>	<b>70,9</b>	<b>31,1</b>	<b>95,9</b>	
	308-Protection des droits et libertés	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
		Acquisitions/constructions	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Travaux structurants		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Entretien lourd		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Subventions pour charges d'investissement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres subventions d'investissement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<b>Brique Occupant</b>		<b>1,4</b>	<b>1,8</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>5,8</b>	<b>1,8</b>	
Entretien courant		0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	
Énergies et fluides		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Loyers non budgétaires		1,2	1,6	1,3	1,7	5,7	1,8	
Autres dépenses		0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	
<b>Total</b>	<b>1,5</b>	<b>2,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,8</b>	<b>5,8</b>	<b>1,9</b>		
129-Coordination du travail gouvernemental	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>15,5</b>	<b>21,9</b>	<b>24,2</b>	<b>30,3</b>	<b>31,8</b>	<b>24,1</b>	
	Acquisitions/constructions	3,0	10,9	6,0	6,3	5,5	3,6	
	Travaux structurants	6,6	5,9	2,6	10,3	9,8	6,2	
	Entretien lourd	3,4	2,6	12,6	10,7	13,3	11,1	
	Subventions pour charges d'investissement	2,5	2,5	2,9	2,9	3,2	3,2	
	Autres subventions d'investissement							
	<b>Brique Occupant</b>	<b>15,5</b>	<b>47,5</b>	<b>28,4</b>	<b>57,6</b>	<b>25,5</b>	<b>64,3</b>	
	Entretien courant	1,6	3,8	7,8	7,2	6,7	7,7	
	Énergies et fluides	8,0	3,2	15,1	10,0	10,2	12,4	
	Loyers non budgétaires	-1,3	35,8	1,0	35,5	3,9	39,0	
	Autres dépenses	7,2	4,7	4,5	4,9	4,7	5,1	
	<b>Total</b>	<b>31,0</b>	<b>69,4</b>	<b>52,5</b>	<b>87,9</b>	<b>57,3</b>	<b>88,4</b>	

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024		
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	
333-Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
	Acquisitions/ constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
	Services du Premier ministre	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>150,8</b>	<b>57,9</b>	<b>83,1</b>	<b>70,6</b>	<b>42,4</b>	<b>86,7</b>
Acquisitions/ constructions		125,2	35,4	31,7	27,5	5,7	47,2	
Travaux structurants		10,5	8,8	18,9	16,5	14,8	13,9	
Entretien lourd		12,6	11,1	29,5	23,7	18,7	22,4	
Subventions pour charges d'investissement		2,5	2,5	2,9	2,9	3,2	3,2	
Autres subventions d'investissement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<b>Brique Occupant</b>		<b>28,7</b>	<b>84,4</b>	<b>148,5</b>	<b>107,9</b>	<b>64,3</b>	<b>114,6</b>	
Entretien courant		4,8	7,4	12,3	10,6	12,5	10,9	
Énergies et fluides		11,5	6,2	32,1	15,1	12,1	18,3	
Loyers non budgétaires		-4,4	57,3	89,0	67,9	25,5	71,3	
Autres dépenses		16,7	13,5	15,1	14,2	14,2	14,1	
<b>Total</b>		<b>179,6</b>	<b>142,3</b>	<b>231,6</b>	<b>178,5</b>	<b>106,8</b>	<b>201,3</b>	
181-Prévention des risques		<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
		Acquisitions/ constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,7</b>	<b>4,7</b>	<b>0,7</b>	<b>5,1</b>	<b>0,7</b>	<b>5,1</b>	
	Entretien courant	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Loyers non budgétaires	0,0	4,0	0,0	4,4	0,0	4,4	
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	<b>Total</b>	<b>0,7</b>	<b>4,7</b>	<b>0,7</b>	<b>5,1</b>	<b>0,7</b>	<b>5,1</b>	
	203-Infrastructures et services de	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>24,3</b>	<b>34,2</b>	<b>27,9</b>	<b>36,3</b>	<b>28,7</b>	<b>35,4</b>
		Acquisitions/ constructions	0	0	0	0	0	0

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
transports	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	5,5	8,0	9,5	9,5	9,5	9,5
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses (crédits bail, PPP, bail emphytéotique)	18,7	26,2	18,4	26,8	19,2	25,9
	<b>Brique Occupant</b>	<b>21,8</b>	<b>25,9</b>	<b>26,2</b>	<b>26,2</b>	<b>26,9</b>	<b>26,9</b>
	Entretien courant	11,1	9,9	12,8	11,5	13,0	11,6
	Énergies et fluides	1,8	5,2	2,4	5,0	2,5	5,2
	Loyers non budgétaires	6,0	6,5	7,8	6,2	8,2	6,5
	Autres dépenses	2,9	4,2	3,2	3,5	3,3	3,7
	<b>Total</b>	<b>46,1</b>	<b>60,1</b>	<b>54,1</b>	<b>62,5</b>	<b>55,6</b>	<b>62,3</b>
205-Affaires maritimes	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>2,4</b>	<b>1,6</b>	<b>7,4</b>	<b>7,2</b>	<b>8,8</b>	<b>4,9</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	5,1	5,1	0,7	0,8
	Travaux structurants	2,4	1,6	2,3	2,1	8,1	4,1
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>4,6</b>	<b>5,4</b>	<b>7,3</b>	<b>4,5</b>	<b>5,1</b>	<b>5,4</b>
	Entretien courant	0,8	0,8	1,4	1,1	0,9	0,9
	Énergies et fluides	0,6	1,2	3,1	1,1	1,0	1,3
	Loyers non budgétaires	1,5	1,6	1,9	1,6	1,7	1,7
	Autres dépenses	1,6	1,7	0,9	0,6	1,5	1,5
<b>Total</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>	<b>14,7</b>	<b>11,7</b>	<b>13,9</b>	<b>10,2</b>	
217-Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>23,6</b>	<b>58,9</b>	<b>26,0</b>	<b>64,0</b>	<b>85,1</b>	<b>71,2</b>
	Acquisitions/constructions	3,9	1,5	2,5	2,8	1,7	2,0
	Travaux structurants	4,5	3,0	3,2	3,2	4,0	4,0
	Entretien lourd	0,2	0,7	3,8	4,0	63,7	10,4
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses (crédits bail, PPP, bail emphytéotique)	15,0	53,7	16,5	54,0	15,7	54,7
	<b>Brique Occupant</b>	<b>16,9</b>	<b>16,7</b>	<b>33,5</b>	<b>18,4</b>	<b>13,1</b>	<b>22,5</b>
	Entretien courant	1,2	1,3	1,6	1,6	2,1	2,1
	Énergies et fluides	8,9	4,0	14,2	4,2	2,7	6,6
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses	6,7	11,4	17,7	12,6	8,3	13,8	
<b>Total</b>	<b>40,5</b>	<b>75,6</b>	<b>59,5</b>	<b>82,4</b>	<b>98,2</b>	<b>93,7</b>	
613-Soutien aux	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>9,0</b>	<b>7,9</b>	<b>3,7</b>	<b>1,9</b>	<b>3,7</b>	<b>1,9</b>

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
prestations de l'aviation civile	Acquisitions/ constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	9,0	7,9	3,7	1,9	3,7	1,9
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>9,1</b>	<b>8,5</b>	<b>12,7</b>	<b>11,0</b>	<b>12,7</b>	<b>11,0</b>
	Entretien courant	3,6	3,1	5,4	4,5	5,4	4,5
	Énergies et fluides	1,1	1,2	3,0	2,4	3,0	2,4
	Loyers non budgétaires	4,2	3,9	4,0	4,0	4,0	4,0
	Autres dépenses	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
	<b>Total</b>	<b>18,2</b>	<b>16,4</b>	<b>16,4</b>	<b>12,9</b>	<b>16,4</b>	<b>12,9</b>
Ministère de la transition écologique	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>59,3</b>	<b>102,7</b>	<b>65,1</b>	<b>109,3</b>	<b>126,4</b>	<b>113,3</b>
	Acquisitions/ constructions	3,9	1,5	7,6	7,9	2,4	2,8
	Travaux structurants	6,9	4,6	5,5	5,3	12,1	8,1
	Entretien lourd	14,8	16,5	17,1	15,4	76,9	21,8
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses (crédits bail, PPP, bail emphytéotique)	33,7	79,9	34,9	80,8	34,9	80,6
	<b>Brique Occupant</b>	<b>53,1</b>	<b>61,0</b>	<b>80,3</b>	<b>65,2</b>	<b>58,5</b>	<b>70,9</b>
	Entretien courant	17,4	15,9	21,9	19,4	22,1	19,7
	Énergies et fluides	12,4	11,6	22,7	12,6	9,2	15,5
	Loyers non budgétaires	11,8	16,0	13,8	16,2	13,9	16,5
	Autres dépenses	11,5	17,5	21,9	17,0	13,3	19,2
	<b>Total</b>	<b>112,4</b>	<b>163,7</b>	<b>145,4</b>	<b>174,5</b>	<b>184,9</b>	<b>184,2</b>
134- Développement des entreprises et régulations	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Acquisitions/ constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>4,8</b>	<b>6,2</b>	<b>2,8</b>	<b>6,7</b>	<b>27,7</b>	<b>7,3</b>
	Entretien courant	1,2	1,2	1,0	1,0	1,1	1,1
	Énergies et fluides	0,2	0,2	0,3	0,3	0,5	0,5
	Loyers non budgétaires	3,4	4,8	1,5	5,4	26,1	5,7
	Autres dépenses	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>4,8</b>	<b>6,2</b>	<b>2,8</b>	<b>6,7</b>	<b>27,7</b>	<b>7,3</b>	
156-Gestion fiscale et financière de	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>53,9</b>	<b>42,1</b>	<b>84,1</b>	<b>81,9</b>	<b>172,5</b>	<b>78,1</b>
	Acquisitions/ constructions	31,3	20,7	42,2	43,2	33,2	28,0

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
l'État et du secteur public local	Travaux structurants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Entretien lourd	22,5	21,2	41,9	38,6	139,2	50,0
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>302,0</b>	<b>261,1</b>	<b>521,6</b>	<b>267,1</b>	<b>229,8</b>	<b>308,3</b>
	Entretien courant	60,3	61,3	39,4	45,4	41,2	47,5
	Énergies et fluides	36,1	45,9	241,6	72,1	20,1	108,6
	Loyers non budgétaires	144,1	83,2	174,1	88,5	109,9	89,6
	Autres dépenses	61,4	70,7	66,6	61,1	58,7	62,6
	<b>Total</b>	<b>355,9</b>	<b>303,2</b>	<b>605,7</b>	<b>349,0</b>	<b>402,3</b>	<b>386,4</b>
218-Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>	<b>121,3</b>	<b>20,1</b>	<b>1,4</b>	<b>4,2</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	1,6	1,1	120,6	19,9	1,4	3,7
	Entretien lourd	0,3	0,5	0,7	0,2	0,0	0,5
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>103,2</b>	<b>100,8</b>	<b>118,2</b>	<b>114,3</b>	<b>94,8</b>	<b>132,4</b>
	Entretien courant	31,9	35,4	32,4	34,5	41,7	41,4
	Énergies et fluides	26,9	11,3	35,6	22,2	4,5	31,0
	Loyers non budgétaires	20,4	31,9	34,6	33,3	13,7	35,8
	Autres dépenses	23,9	22,2	15,6	24,3	34,9	24,2
<b>Total</b>	<b>105,0</b>	<b>102,5</b>	<b>239,5</b>	<b>134,5</b>	<b>96,2</b>	<b>136,7</b>	
220-Statistiques et études économiques	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>3,0</b>	<b>3,6</b>	<b>2,7</b>	<b>3,4</b>	<b>2,8</b>	<b>3,1</b>
	Acquisitions/constructions	1,2	1,2	0,2	0,2	0,8	0,8
	Travaux structurants	0,0	0,0	1,5	2,2	1,2	1,5
	Entretien lourd	1,8	2,4	1,0	1,1	0,7	0,8
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>12,8</b>	<b>12,4</b>	<b>13,0</b>	<b>11,6</b>	<b>26,5</b>	<b>12,1</b>
	Entretien courant	1,8	2,0	1,9	2,2	2,2	2,2
	Énergies et fluides	0,5	1,7	3,0	1,0	1,1	1,4
	Loyers non budgétaires	11,0	7,2	7,3	7,6	22,3	7,8
	Autres dépenses	-0,6	1,6	0,8	0,8	0,8	0,8
	<b>Total</b>	<b>15,8</b>	<b>16,0</b>	<b>15,6</b>	<b>15,0</b>	<b>29,3</b>	<b>15,3</b>
302-Facilitation et sécurisation des échanges	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>8,9</b>	<b>12,5</b>	<b>20,7</b>	<b>16,6</b>	<b>24,6</b>	<b>27,1</b>
	Acquisitions/constructions	0,5	2,1	11,2	5,4	4,2	8,1
	Travaux structurants	6,2	8,2	8,1	9,9	11,5	11,0
	Entretien lourd	2,2	2,1	1,3	1,3	8,9	8,0
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>50,2</b>	<b>48,0</b>	<b>61,5</b>	<b>47,8</b>	<b>49,2</b>	<b>56,7</b>
	Entretien courant	9,8	8,4	9,5	7,8	10,0	8,5
	Énergies et fluides	6,2	6,8	16,8	6,2	2,3	12,8
	Loyers non budgétaires	20,1	19,5	21,5	21,5	22,5	21,8
	Autres dépenses	14,1	13,3	13,7	12,3	14,4	13,5
	<b>Total</b>	<b>59,1</b>	<b>60,4</b>	<b>82,2</b>	<b>64,4</b>	<b>73,8</b>	<b>83,8</b>
<b>Ministère de l'économie, des finances</b>	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>67,6</b>	<b>59,8</b>	<b>228,8</b>	<b>122,0</b>	<b>201,2</b>	<b>112,6</b>
	Acquisitions/constructions	33,0	24,0	53,5	48,7	38,2	36,9
	Travaux structurants	7,9	9,5	130,3	32,1	14,2	16,4
	Entretien lourd	26,7	26,3	44,9	41,2	148,8	59,3
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>473,0</b>	<b>428,5</b>	<b>717,1</b>	<b>447,6</b>	<b>428,1</b>	<b>516,9</b>
	Entretien courant	105,1	108,2	84,2	90,9	96,2	100,7
	Énergies et fluides	69,9	65,8	297,2	101,9	28,5	154,2
	Loyers non budgétaires	199,0	146,6	238,9	156,4	194,4	160,7
	Autres dépenses	99,0	107,9	96,7	98,5	108,9	101,3
	<b>Total</b>	<b>540,6</b>	<b>488,3</b>	<b>945,9</b>	<b>569,6</b>	<b>629,2</b>	<b>629,5</b>
309 - Entretien des bâtiments de l'État	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
723 - Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>437,3</b>	<b>348,1</b>	<b>480,0</b>	<b>340,0</b>	<b>340,0</b>	<b>340,0</b>
	Acquisitions/constructions	173,8	151,3	310,0	170,0	140,0	140,0
	Travaux structurants	15,7	14,9	16,0	19,0	15,0	17,0
	Entretien lourd	247,7	181,9	154,0	151,0	185,0	183,0
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>437,3</b>	<b>348,1</b>	<b>480,0</b>	<b>340,0</b>	<b>340,0</b>	<b>340,0</b>
724 - Opérations immobilières déconcentrées	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Acquisitions/ constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	348 - Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>229,2</b>	<b>279,4</b>	<b>165,9</b>	<b>552,7</b>	<b>654,8</b>
Acquisitions/ constructions		4,9	9,6	0,8	168,5	45,1	50,5
Travaux structurants		210,0	147,9	15,2	234,2	313,3	227,8
Entretien lourd		14,3	121,9	150,0	150,0	296,5	249,6
Subventions pour charges d'investissement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres subventions d'investissement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Brique Occupant</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Entretien courant		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Énergies et fluides		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Loyers non budgétaires		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>		<b>229,2</b>	<b>279,4</b>	<b>165,9</b>	<b>552,7</b>	<b>654,8</b>	<b>527,9</b>
362 - Écologie		<b>Brique Propriétaire</b>	<b>85,0</b>	<b>947,1</b>	<b>0,0</b>	<b>372,2</b>	<b>0,0</b>
	Acquisitions/ constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	85,0	947,1	0,0	372,2	0,0	373,9
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	<b>Total</b>	<b>85,0</b>	<b>947,1</b>	<b>0,0</b>	<b>372,2</b>	<b>0,0</b>	<b>373,9</b>
107- Administration pénitentiaire	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>1 031,8</b>	<b>586,0</b>	<b>772,0</b>	<b>650,9</b>	<b>712,9</b>	<b>518,7</b>
	Acquisitions/ constructions	863,8	416,8	572,3	498,6	528,4	385,1
	Travaux structurants	32,1	32,4	55,3	5,1	43,0	2,1
	Entretien lourd	135,9	136,9	144,4	147,2	141,6	131,5
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>153,5</b>	<b>163,7</b>	<b>178,2</b>	<b>171,7</b>	<b>182,9</b>	<b>176,2</b>
	Entretien courant	53,0	55,3	61,6	58,0	63,2	59,5
	Énergies et fluides	13,1	11,5	15,2	12,1	15,6	12,4
	Loyers non budgétaires	52,7	60,9	61,2	63,9	62,8	65,6
	Autres dépenses	34,6	36,0	40,2	37,7	41,3	38,7
	<b>Total</b>	<b>1 185,3</b>	<b>749,7</b>	<b>950,2</b>	<b>822,6</b>	<b>895,9</b>	<b>694,9</b>
	166-Justice judiciaire	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>265,2</b>	<b>209,3</b>	<b>501,8</b>	<b>269,0</b>	<b>541,9</b>
Acquisitions/ constructions		70,4	90,0	115,3	119,4	296,6	159,5
Travaux structurants		138,4	49,2	297,1	63,7	165,1	116,6
Entretien lourd		56,4	70,2	89,4	86,0	80,2	85,9
Subventions pour charges d'investissement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres subventions d'investissement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Brique Occupant</b>		<b>254,9</b>	<b>201,3</b>	<b>379,5</b>	<b>244,7</b>	<b>364,4</b>	<b>248,8</b>
Entretien courant		52,5	50,3	69,8	59,6	67,0	60,6
Énergies et fluides		49,7	29,9	90,9	40,6	87,3	41,3
Loyers non budgétaires		42,8	22,7	94,6	35,2	90,9	35,8
Autres dépenses		110,0	98,4	124,2	109,3	119,2	111,1
<b>Total</b>		<b>520,1</b>	<b>410,6</b>	<b>881,3</b>	<b>513,8</b>	<b>906,2</b>	<b>610,7</b>
182-Protection judiciaire de la jeunesse		<b>Brique Propriétaire</b>	<b>30,9</b>	<b>21,2</b>	<b>33,1</b>	<b>25,2</b>	<b>49,3</b>
	Acquisitions/ constructions	7,3	3,9	5,3	5,5	21,5	6,8
	Travaux structurants	9,8	8,2	9,3	10,1	18,1	12,8
	Entretien lourd	13,8	9,1	18,6	9,6	9,7	9,1
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>48,3</b>	<b>41,1</b>	<b>54,0</b>	<b>45,9</b>	<b>59,5</b>	<b>45,9</b>
	Entretien courant	13,1	9,4	9,7	9,7	10,1	10,2
	Énergies et fluides	2,2	4,3	9,5	7,3	9,3	7,2
	Loyers non budgétaires	20,3	16,9	24,4	18,5	29,9	18,0
	Autres dépenses	12,8	10,4	10,3	10,4	10,2	10,6
	<b>Total</b>	<b>79,2</b>	<b>62,3</b>	<b>87,1</b>	<b>71,1</b>	<b>108,9</b>	<b>74,7</b>
	310-Conduite et pilotage de la politique de la	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>2,4</b>	<b>16,8</b>	<b>57,7</b>	<b>28,1</b>	<b>27,1</b>
Acquisitions/ constructions		0,0	13,3	0,0	14,3	0,0	13,8

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
justice	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	2,4	3,4	50,0	10,0	3,4	14,9
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,5	0,5	0,9	0,9
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	7,1	3,3	22,8	4,4
	<b>Brique Occupant</b>	<b>31,2</b>	<b>35,8</b>	<b>50,2</b>	<b>38,9</b>	<b>48,1</b>	<b>46,6</b>
	Entretien courant	7,8	7,4	6,6	7,3	8,9	7,5
	Énergies et fluides	8,8	5,8	6,4	7,5	12,3	8,2
	Loyers non budgétaires	14,7	22,5	37,1	24,1	26,3	30,3
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5
	<b>Total</b>	<b>33,6</b>	<b>52,5</b>	<b>107,8</b>	<b>67,0</b>	<b>75,1</b>	<b>80,6</b>
Ministère de la justice	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>1 330,4</b>	<b>833,3</b>	<b>1 356,9</b>	<b>969,4</b>	<b>1 307,5</b>	<b>938,0</b>
	Acquisitions/constructions	941,5	524,0	692,9	637,8	846,5	565,1
	Travaux structurants	180,3	89,7	361,6	78,8	226,1	131,5
	Entretien lourd	208,6	219,6	302,4	252,8	234,8	241,4
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>487,9</b>	<b>441,9</b>	<b>661,8</b>	<b>501,3</b>	<b>654,9</b>	<b>517,6</b>
	Entretien courant	126,4	122,5	147,7	134,6	149,3	137,8
	Énergies et fluides	73,7	51,6	122,1	67,5	124,6	69,1
	Loyers non budgétaires	130,4	123,1	217,4	141,8	209,9	149,8
	Autres dépenses	157,3	144,7	174,7	157,4	171,2	160,9
<b>Total</b>	<b>1 818,2</b>	<b>1 275,2</b>	<b>2 018,7</b>	<b>1 470,7</b>	<b>1 962,4</b>	<b>1 455,6</b>	
Ministère de l'éducation nationale (P 214)	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>90,1</b>	<b>53,4</b>	<b>176,9</b>	<b>77,9</b>	<b>80,9</b>	<b>80,5</b>
	Acquisitions/constructions	66,7	26,6	5,2	41,1	3,1	21,2
	Travaux structurants	3,7	8,3	156,6	25,7	69,2	44,7
	Entretien lourd	19,7	18,6	15,0	11,2	8,5	14,6
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>64,0</b>	<b>95,5</b>	<b>138,4</b>	<b>108,9</b>	<b>95,4</b>	<b>56,7</b>
	Entretien courant	19,6	35,0	45,6	35,0	30,9	35,0
	Énergies et fluides	11,4	13,0	50,8	22,0	3,8	16,5
	Loyers non budgétaires	33,0	47,4	41,9	51,8	60,7	5,1
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>154,1</b>	<b>148,9</b>	<b>315,3</b>	<b>186,8</b>	<b>176,3</b>	<b>137,2</b>
150-Formations supérieures et recherche universitaire	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>190,8</b>	<b>251,4</b>	<b>574,9</b>	<b>276,9</b>	<b>390,7</b>	<b>294,5</b>
	Acquisitions/constructions	1,1	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	37,6	40,9	51,4	49,7	24,5	37,7
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Subventions pour charges d'investissement	152,1	209,5	523,5	227,2	366,2	256,8



En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Ministères sociaux</b>	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>214,7</b>	<b>19,6</b>	<b>15,4</b>	<b>42,5</b>	<b>5,6</b>	<b>37,7</b>
	Acquisitions/constructions	213,0	18,3	13,4	34,5	3,6	35,7
	Travaux structurants	1,7	1,2	2,0	8,0	2,0	2,0
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>272,2</b>	<b>45,9</b>	<b>47,2</b>	<b>53,2</b>	<b>36,3</b>	<b>63,5</b>
	Entretien courant	6,1	6,1	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	5,3	2,2	0,0	0,0	5,6	5,6
	Loyers non budgétaires	96,7	30,6	22,7	29,5	10,3	39,3
	Autres dépenses	164,2	7,0	24,5	23,8	20,5	18,6
	<b>Total</b>	<b>329,6</b>	<b>65,5</b>	<b>62,6</b>	<b>95,8</b>	<b>41,9</b>	<b>101,3</b>
Jeunesse et sports	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Subventions pour charges d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>5 759,0</b>	<b>5 319,4</b>	<b>6 595,3</b>	<b>5 684,9</b>	<b>7 653,2</b>	<b>5 834,2</b>
	Acquisitions/constructions	2 268,4	1 546,4	2 516,9	2 063,8	3 450,1	1 979,5
	Travaux structurants	1 521,1	954,4	1 447,5	1 213,0	1 234,2	1 249,3
	Entretien lourd	1 555,0	2 354,0	1 945,8	1 957,8	2 182,2	2 106,5
	Subventions pour charges d'investissement	304,9	384,1	642,6	365,5	729,1	413,9
	Autres subventions d'investissement	0,3	0,4	7,6	3,9	22,8	4,4
	Autres dépenses	33,7	79,9	34,9	80,8	34,9	80,6
	<b>Brique Occupant</b>	<b>7 024,6</b>	<b>3 797,2</b>	<b>5 284,6</b>	<b>3 895,4</b>	<b>4 628,1</b>	<b>4 205,7</b>
	Entretien courant	1 030,4	1 147,2	1 140,1	947,1	1 086,0	997,5
	Énergies et fluides	880,2	780,6	1 727,1	943,3	1 345,7	1 119,9
	Loyers non	1 399,7	1 345,4	1 898,0	1 443,8	1 674,4	1 419,7

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

En M€		2022		LFI 2023		PLF 2024	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	budgétaires						
	Autres dépenses	3 248,9	523,9	519,3	561,2	521,9	668,6
	<b>Total</b>	<b>12 783,6</b>	<b>9 116,6</b>	<b>11 879,9</b>	<b>9 580,2</b>	<b>12 281,2</b>	<b>10 039,9</b>

En M€		2017		2018		2019		2020		2021	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Affaires étrangères (P105)	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>11,4</b>	<b>10,3</b>	<b>22,8</b>	<b>18,8</b>	<b>20,6</b>	<b>17,6</b>	<b>25,6</b>	<b>27,0</b>	<b>41,8</b>	<b>50,3</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	11,4	10,3	22,8	18,8	20,6	17,6	25,6	27,0	41,8	50,3
	<b>Brique Occupant</b>	<b>147,7</b>	<b>153,5</b>	<b>34,9</b>	<b>33,1</b>	<b>46,9</b>	<b>46,5</b>	<b>81,3</b>	<b>86,1</b>	<b>60,4</b>	<b>67,7</b>
	Entretien courant	14,6	15,0	0,0	0,0	9,2	6,1	29,1	26,0	18,0	19,6
	Énergies et fluides	12,4	14,0	5,3	3,3	6,7	3,3	11,7	13,8	14,2	13,9
	Loyers budgétaires	90,8	90,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	28,5	32,0	27,7	28,0	28,9	35,1	28,8	34,5	26,9	32,9
	Autres dépenses	1,4	1,6	1,8	1,8	2,0	2,0	11,7	11,8	1,3	1,2
	<b>Total</b>	<b>159,1</b>	<b>163,8</b>	<b>57,6</b>	<b>51,9</b>	<b>67,5</b>	<b>63,8</b>	<b>106,9</b>	<b>113,1</b>	<b>102,2</b>	<b>118,0</b>
152-Gendarmerie nationale	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>98,7</b>	<b>79,6</b>	<b>108,7</b>	<b>95,7</b>	<b>89,2</b>	<b>91,9</b>	<b>89,0</b>	<b>86,8</b>	<b>90,4</b>	<b>109,3</b>
	Acquisitions/constructions	15,8	10,3	29,8	14,1	28,2	18,0	19,2	26,1	39,9	46,1
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,6	26,6	25,8	29,3
	Entretien lourd	83,0	69,3	78,9	81,6	61,1	73,9	42,2	34,2	24,7	33,9
	<b>Brique Occupant</b>	<b>746,8</b>	<b>638,1</b>	<b>755,6</b>	<b>690,9</b>	<b>1 365,4</b>	<b>654,0</b>	<b>1 122,0</b>	<b>682,8</b>	<b>890,1</b>	<b>672,0</b>
	Entretien courant	62,7	57,1	48,9	49,2	47,5	45,8	65,8	60,1	54,0	52,0
	Énergies et fluides	85,4	62,2	111,2	82,1	221,7	88,1	32,0	90,5	82,9	94,6
	Loyers budgétaires	24,9	24,9	27,3	23,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	555,2	466,0	549,9	508,1	1 078,0	496,5	1 006,3	511,5	753,2	525,3
	Autres dépenses	18,6	27,8	18,3	28,2	18,2	23,6	17,9	20,6	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>845,5</b>	<b>717,7</b>	<b>864,2</b>	<b>786,6</b>	<b>1 454,6</b>	<b>745,9</b>	<b>1 211,0</b>	<b>769,6</b>	<b>980,5</b>	<b>781,2</b>
161-Sécurité civile	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>5,6</b>	<b>10,5</b>	<b>6,4</b>	<b>5,3</b>	<b>3,8</b>	<b>6,7</b>	<b>8,4</b>	<b>3,3</b>	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>
	Acquisitions/constructions	2,2	6,4	4,9	1,7	2,5	4,9	1,7	1,5	0,0	0,1
	Travaux structurants	3,0	2,4	1,1	3,1	1,2	1,3	6,3	1,6	0,3	0,1
	Entretien lourd	0,4	1,8	0,4	0,5	0,1	0,5	0,5	0,2	0,3	0,3
	<b>Brique Occupant</b>	<b>8,4</b>	<b>5,9</b>	<b>1,8</b>	<b>2,5</b>	<b>8,9</b>	<b>7,2</b>	<b>6,1</b>	<b>7,0</b>	<b>7,7</b>	<b>6,5</b>
	Entretien courant	1,5	1,8	0,0	0,0	1,5	1,7	1,7	1,8	1,1	1,1
	Énergies et fluides	3,9	1,8	0,9	1,6	4,3	2,1	0,7	2,0	2,4	2,1
	Loyers budgétaires	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,8	1,1	0,6	0,6	0,6
	Autres dépenses	1,8	1,3	0,0	0,0	2,6	2,7	2,6	2,6	3,6	2,7
	<b>Total</b>	<b>14,0</b>	<b>16,4</b>	<b>8,3</b>	<b>7,8</b>	<b>12,7</b>	<b>13,9</b>	<b>14,5</b>	<b>10,3</b>	<b>8,3</b>	<b>6,9</b>
176-Police nationale	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>137,6</b>	<b>140,0</b>	<b>135,3</b>	<b>115,8</b>	<b>167,9</b>	<b>127,1</b>	<b>113,5</b>	<b>151,6</b>	<b>76,4</b>	<b>67,1</b>
	Acquisitions/constructions	39,6	56,0	72,9	46,4	62,6	53,4	5,1	3,6	0,6	1,8
	Travaux structurants	47,4	52,4	30,2	43,3	35,9	3,2	34,2	67,1	20,1	23,1
	Entretien lourd	<b>50,6</b>	<b>31,7</b>	<b>32,2</b>	<b>26,2</b>	69,4	70,6	74,2	80,9	55,7	42,3
	<b>Brique Occupant</b>	<b>280,6</b>	<b>264,5</b>	<b>297,6</b>	<b>288,0</b>	<b>360,4</b>	<b>206,8</b>	<b>184,3</b>	<b>213,5</b>	<b>256,1</b>	<b>225,8</b>
	Entretien courant	55,3	52,7	94,9	94,6	100,7	92,0	101,5	98,8	117,2	100,2

En M€		2017		2018		2019		2020		2021	
		AE	CP								
	Énergies et fluides	44,1	42,9	63,2	44,0	124,2	44,9	9,6	41,5	40,4	45,1
	Loyers budgétaires	59,8	59,3	61,8	62,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	75,1	69,4	74,2	81,1	132,5	64,7	68,9	66,1	92,0	71,4
	Autres dépenses	46,3	40,1	3,6	6,3	3,0	5,1	4,2	7,1	6,4	9,1
	<b>Total</b>	<b>418,2</b>	<b>404,5</b>	<b>432,9</b>	<b>403,9</b>	<b>528,3</b>	<b>333,9</b>	<b>297,7</b>	<b>365,1</b>	<b>332,5</b>	<b>293,0</b>
207-Sécurité et éducation routières	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>3,1</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>	<b>3,2</b>	<b>2,0</b>	<b>1,5</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	2,0	2,5	3,2	1,2	0,9
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	1,1	0,9	1,5	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,5
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>
	Entretien courant	0,8	0,7	0,8	0,9	1,1	1,0	1,9	1,9	0,8	0,7
	Énergies et fluides	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,4
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>4,2</b>	<b>3,6</b>	<b>4,4</b>	<b>5,0</b>	<b>3,7</b>	<b>3,0</b>
216-Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>15,9</b>	<b>43,3</b>	<b>24,1</b>	<b>53,5</b>	<b>11,1</b>	<b>11,6</b>	<b>9,6</b>	<b>31,4</b>	<b>290,9</b>	<b>63,7</b>
	Acquisitions/constructions	6,4	35,5	6,2	36,0	0,0	0,0	0,0	0,0	286,6	30,2
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	9,5	7,8	17,8	17,6	11,1	11,6	9,6	31,4	4,3	33,5
	<b>Brique Occupant</b>	<b>99,3</b>	<b>94,8</b>	<b>66,2</b>	<b>94,8</b>	<b>56,5</b>	<b>122,0</b>	<b>74,4</b>	<b>94,8</b>	<b>58,7</b>	<b>104,5</b>
	Entretien courant	16,8	16,5	18,1	17,5	11,9	13,2	17,7	16,8	18,9	17,2
	Énergies et fluides	3,2	7,2	13,6	7,8	16,9	7,6	2,9	9,1	11,5	9,8
	Loyers budgétaires	21,2	21,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	58,0	49,9	34,5	69,6	17,6	56,5	44,5	57,2	18,2	66,5
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	10,2	44,8	9,3	11,7	10,1	11,1
	<b>Total</b>	<b>115,2</b>	<b>138,1</b>	<b>90,3</b>	<b>148,3</b>	<b>67,7</b>	<b>133,6</b>	<b>84,1</b>	<b>126,2</b>	<b>349,6</b>	<b>168,2</b>
354- Administration territoriale de l'État	<b>Brique Propriétaire</b>			0,0	0,0	<b>55,4</b>	<b>54,9</b>	<b>48,0</b>	<b>43,7</b>	<b>55,9</b>	<b>50,1</b>
	Acquisitions/constructions			0,0	0,0	17,4	11,8	3,8	5,2	13,7	6,6
	Travaux structurants			0,0	0,0	14,0	18,3	18,3	13,8	9,3	16,8
	Entretien lourd			0,0	0,0	24,0	24,7	25,9	24,7	32,9	26,8
	<b>Brique Occupant</b>			<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>273,9</b>	<b>241,5</b>	<b>231,7</b>	<b>243,7</b>	<b>218,5</b>	<b>249,2</b>
	Entretien courant			0,0	0,0	64,4	73,0	82,1	70,2	78,5	72,8
	Énergies et fluides			<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	100,3	38,8	14,3	38,7	27,5	38,8
	Loyers budgétaires			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires			0,0	0,0	63,5	83,5	87,1	88,8	62,9	89,0
	Autres dépenses			0,0	0,0	45,7	46,2	48,1	46,0	49,6	48,6
	<b>Total</b>			<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>329,3</b>	<b>296,3</b>	<b>279,6</b>	<b>287,3</b>	<b>274,4</b>	<b>299,3</b>
232-Vie politique	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	0,8	0,5	0,6	0,9	0,7	0,6	0,9	0,7	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>3,3</b>	<b>1,2</b>	<b>0,0</b>	<b>1,2</b>	<b>0,5</b>	<b>1,2</b>	<b>9,1</b>	<b>1,4</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>
	Entretien courant	0,4	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	2,7	1,0	0,0	0,9	0,5	1,1	8,8	1,3	0,3	0,0
	Autres dépenses	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,3	0,1	0,3	0,2
	<b>Total</b>	<b>4,1</b>	<b>1,7</b>	<b>0,7</b>	<b>2,0</b>	<b>1,2</b>	<b>1,8</b>	<b>10,1</b>	<b>2,2</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

En M€		2017		2018		2019		2020		2021	
		AE	CP								
303-Immigration et asile	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>4,1</b>	<b>2,9</b>	<b>10,5</b>	<b>8,0</b>	<b>41,6</b>	<b>10,7</b>	<b>10,0</b>	<b>15,2</b>	<b>24,0</b>	<b>23,3</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,3	1,0	0,2	34,3	5,2	4,9	10,5	16,9	18,2
	Travaux structurants	0,5	0,6	5,0	4,0	5,7	4,4	2,9	2,8	4,9	3,3
	Entretien lourd	3,6	1,9	4,5	3,8	1,6	1,1	2,1	1,8	2,1	1,8
	<b>Brique Occupant</b>	<b>6,9</b>	<b>6,4</b>	<b>8,5</b>	<b>7,1</b>	<b>9,6</b>	<b>8,0</b>	<b>6,9</b>	<b>6,9</b>	<b>7,9</b>	<b>6,2</b>
	Entretien courant	5,1	5,2	8,5	7,1	9,6	8,0	6,9	6,9	7,9	6,2
	Énergies et fluides	1,7	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>11,0</b>	<b>9,3</b>	<b>19,0</b>	<b>15,0</b>	<b>51,3</b>	<b>18,7</b>	<b>16,8</b>	<b>22,1</b>	<b>31,8</b>	<b>29,6</b>
307-Administration territoriale	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>35,3</b>	<b>24,9</b>	<b>51,0</b>	<b>44,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Acquisitions/constructions	1,3	2,9	10,3	9,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	16,2	5,8	15,2	9,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	17,7	16,2	25,4	26,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>51,5</b>	<b>43,5</b>	<b>41,7</b>	<b>40,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Entretien courant	17,6	16,7	14,7	12,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	1,5	1,5	1,5	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	2,9	2,9	3,0	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,5	0,6	1,3	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	28,9	21,7	21,2	22,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>86,7</b>	<b>68,4</b>	<b>92,6</b>	<b>85,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Ministère de l'intérieur	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>299,0</b>	<b>302,7</b>	<b>338,1</b>	<b>325,3</b>	<b>372,9</b>	<b>306,0</b>	<b>282,0</b>	<b>335,9</b>	<b>540,2</b>	<b>315,5</b>
	Acquisitions/constructions	65,3	111,5	125,2	107,8	147,2	95,3	37,2	50,0	359,0	103,9
	Travaux structurants	67,1	61,1	51,6	59,6	57,7	27,8	89,3	111,9	60,4	72,5
	Entretien lourd	166,6	130,1	161,3	157,9	167,9	182,9	155,5	173,9	120,8	139,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>1 197,7</b>	<b>1 055,2</b>	<b>1 172,2</b>	<b>1 125,9</b>	<b>2 076,4</b>	<b>1 241,7</b>	<b>1 636,3</b>	<b>1 252,0</b>	<b>1 441,4</b>	<b>1 265,9</b>
	Entretien courant	160,3	150,8	185,9	182,1	236,7	234,8	277,6	256,5	278,5	250,3
	Énergies et fluides	140,1	117,1	190,3	136,9	467,4	181,5	59,7	181,8	165,1	190,7
	Loyers budgétaires	109,2	108,7	92,4	88,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	692,3	587,5	660,5	660,9	1 292,7	703,1	1 216,7	725,5	927,8	753,1
	Autres dépenses	95,9	91,1	43,1	57,3	79,7	122,4	82,3	88,2	70,0	71,7
	<b>Total</b>	<b>1 496,7</b>	<b>1 357,9</b>	<b>1 510,4</b>	<b>1 451,3</b>	<b>2 449,2</b>	<b>1 547,8</b>	<b>1 918,2</b>	<b>1 587,9</b>	<b>1 981,5</b>	<b>1 581,4</b>
Ministère des outre-mer (P 138)	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>15,1</b>	<b>20,3</b>	<b>19,2</b>	<b>12,1</b>	<b>12,9</b>	<b>19,7</b>	<b>11,3</b>	<b>12,7</b>	<b>16,3</b>	<b>12,0</b>
	Acquisitions/constructions	8,2	15,2	8,4	5,2	3,6	9,3	3,7	4,6	9,2	4,7
	Travaux structurants	3,7	2,2	4,1	2,7	3,0	3,6	2,4	3,5	3,3	2,5
	Entretien lourd	3,2	2,8	6,7	4,3	6,2	6,9	5,2	4,5	3,8	4,9
	<b>Brique Occupant</b>	<b>21,2</b>	<b>20,4</b>	<b>20,7</b>	<b>21,2</b>	<b>20,4</b>	<b>20,1</b>	<b>22,7</b>	<b>21,9</b>	<b>23,0</b>	<b>23,7</b>
	Entretien courant	8,0	7,3	7,9	8,3	7,2	7,1	9,0	8,4	8,5	9,3
	Énergies et fluides	2,3	2,3	2,4	2,5	2,8	2,6	2,9	2,7	3,0	3,0
	Loyers budgétaires	1,3	1,3	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	9,6	9,4	9,9	9,8	10,3	10,4	10,8	10,8	11,6	11,4
	Autres dépenses	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>36,2</b>	<b>40,6</b>	<b>40,0</b>	<b>33,2</b>	<b>33,3</b>	<b>39,8</b>	<b>33,9</b>	<b>34,6</b>	<b>39,4</b>	<b>35,7</b>
Ministère de l'agriculture (P 215)	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>5,3</b>	<b>1,7</b>	<b>3,4</b>	<b>0,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>0,6</b>	<b>1,7</b>	<b>4,4</b>	<b>2,5</b>
	Acquisitions/constructions	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,4
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
	Entretien lourd	5,2	1,4	3,4	0,4	2,3	2,2	0,6	1,7	3,4	2,2
	<b>Brique Occupant</b>	<b>18,2</b>	<b>23,5</b>	<b>21,3</b>	<b>28,3</b>	<b>7,2</b>	<b>11,5</b>	<b>4,5</b>	<b>8,3</b>	<b>4,7</b>	<b>10,5</b>



## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

En M€		2017		2018		2019		2020		2021	
		AE	CP								
	<b>Total</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>1,4</b>	<b>1,7</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>
212 – Soutien de la politique de la défense	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>1 317,8</b>	<b>1 173,7</b>	<b>1 317,3</b>	<b>1 242,2</b>	<b>1 320,5</b>	<b>1 144,1</b>	<b>542,3</b>	<b>393,8</b>	<b>566,3</b>	<b>502,8</b>
	Acquisitions/constructions	191,8	255,9	171,0	242,1	0,0	0,0	227,5	89,0	230,2	159,7
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	904,7	777,3	143,3	170,7	175,1	190,1
	Entretien lourd	1 126,0	917,8	1 146,3	1 000,2	415,8	366,8	171,6	134,2	161,0	153,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>539,4</b>	<b>509,6</b>	<b>677,8</b>	<b>578,6</b>	<b>673,8</b>	<b>741,3</b>	<b>204,0</b>	<b>215,8</b>	<b>184,4</b>	<b>202,5</b>
	Entretien courant	359,8	347,1	432,9	358,8	463,8	495,1	63,2	90,4	28,7	62,5
	Énergies et fluides	6,4	3,8	2,2	4,0	4,3	2,8	5,3	2,5	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	90,9	90,9	86,5	86,5	84,2	84,2	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	82,2	67,7	7,4	11,9	82,0	75,2	70,5	68,2	101,3	72,2
	Autres dépenses	0,1	0,1	148,7	117,4	39,5	83,9	65,0	54,6	54,5	67,8
	<b>Total</b>	<b>1 857,2</b>	<b>1 683,3</b>	<b>1 995,1</b>	<b>1 820,8</b>	<b>1 994,3</b>	<b>1 885,4</b>	<b>746,3</b>	<b>609,6</b>	<b>750,7</b>	<b>705,3</b>
Ministère des armées	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>1 391,2</b>	<b>1 221,1</b>	<b>1 412,0</b>	<b>1 336,0</b>	<b>1 410,4</b>	<b>1 260,4</b>	<b>1 539,2</b>	<b>1 276,6</b>	<b>1 999,5</b>	<b>1 407,1</b>
	Acquisitions/constructions	225,8	273,1	227,3	295,5	63,9	90,7	753,7	499,1	795,3	568,0
	Travaux structurants	10,0	1,1	13,6	11,9	913,4	784,3	319,6	389,6	640,4	410,5
	Entretien lourd	1 155,4	946,9	1 171,1	1 028,7	433,1	385,3	465,9	388,0	563,8	428,6
	<b>Brique Occupant</b>	<b>1 092,2</b>	<b>955,5</b>	<b>1 080,9</b>	<b>1 050,7</b>	<b>1 135,4</b>	<b>1 221,5</b>	<b>1 348,7</b>	<b>1 054,0</b>	<b>1 198,1</b>	<b>1 065,3</b>
	Entretien courant	536,8	513,7	603,0	528,3	639,8	671,7	637,1	622,1	628,3	586,7
	Énergies et fluides	368,7	268,8	220,9	290,2	276,9	290,3	560,9	290,9	398,3	319,1
	Loyers budgétaires	90,9	90,9	86,5	86,5	84,2	84,2	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	84,3	69,7	11,5	14,3	84,3	77,8	73,9	71,3	104,3	75,3
	Autres dépenses	11,4	12,4	158,9	131,4	50,2	97,6	76,9	69,7	67,3	84,2
	<b>Total</b>	<b>2 483,4</b>	<b>2 176,7</b>	<b>2 492,9</b>	<b>2 386,7</b>	<b>2 545,8</b>	<b>2 481,9</b>	<b>2 888,0</b>	<b>2 330,6</b>	<b>3 197,6</b>	<b>2 472,4</b>
131-Création	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>3,3</b>	<b>3,8</b>	<b>3,9</b>	<b>3,1</b>	<b>11,0</b>	<b>7,2</b>	<b>19,4</b>	<b>6,1</b>	<b>3,0</b>	<b>3,7</b>
	Acquisitions/constructions	NC	NC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	NC	NC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	3,7
	Entretien lourd	3,3	3,8	3,9	3,1	11,0	7,2	19,4	6,1	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,0</b>									
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>3,3</b>	<b>3,8</b>	<b>3,9</b>	<b>3,1</b>	<b>11,0</b>	<b>7,2</b>	<b>19,4</b>	<b>6,1</b>	<b>3,0</b>	<b>3,7</b>
175-Patrimoines	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>33,6</b>	<b>17,5</b>	<b>13,2</b>	<b>26,0</b>	<b>14,3</b>	<b>22,2</b>	<b>10,3</b>	<b>13,4</b>	<b>26,3</b>	<b>19,4</b>
	Acquisitions/constructions	NC	NC	5,4	16,4	11,2	19,0	2,4	5,6	15,2	4,6
	Travaux structurants	NC	NC	7,8	9,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	33,6	17,5	0,0	0,0	3,2	3,2	8,0	7,8	11,0	14,8
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,0</b>									
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>33,6</b>	<b>17,5</b>	<b>13,2</b>	<b>26,0</b>	<b>14,3</b>	<b>22,2</b>	<b>10,3</b>	<b>13,4</b>	<b>26,3</b>	<b>19,4</b>
224-Soutien aux politiques du ministère de la culture	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>41,3</b>	<b>38,0</b>	<b>18,7</b>	<b>21,3</b>	<b>66,7</b>	<b>27,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3,7</b>	<b>5,1</b>
	Acquisitions/constructions	2,7	16,9	12,2	14,6	39,7	12,7	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	22,8	18,5	3,2	3,2	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	<b>15,9</b>	<b>2,6</b>	<b>3,3</b>	<b>3,5</b>	27,0	14,1	0,0	0,0	3,7	5,1





En M€		2017		2018		2019		2020		2021	
		AE	CP								
administrations déconcentrées	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>437,0</b>	<b>346,7</b>	<b>318,5</b>	<b>345,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Entretien courant	67,1	59,3	61,2	57,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	70,9	35,6	14,3	35,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	133,4	133,3	136,2	136,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	132,3	84,2	75,3	82,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	33,1	34,2	31,5	32,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>437,0</b>	<b>346,7</b>	<b>318,5</b>	<b>345,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Services du Premier ministre	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>36,2</b>	<b>20,0</b>	<b>23,0</b>	<b>22,7</b>	<b>80,6</b>	<b>21,1</b>	<b>27,7</b>	<b>22,8</b>	<b>62,7</b>	<b>53,8</b>
	Acquisitions/constructions	19,8	3,8	9,0	8,5	61,3	5,0	8,4	6,7	48,9	34,0
	Travaux structurants	4,9	4,8	2,2	2,9	3,1	2,7	5,7	2,4	2,1	4,0
	Entretien lourd	11,5	11,3	11,9	11,3	16,1	13,4	13,6	13,7	11,8	15,7
	<b>Brique Occupant</b>	<b>507,7</b>	<b>449,4</b>	<b>392,1</b>	<b>445,7</b>	<b>70,6</b>	<b>85,9</b>	<b>106,2</b>	<b>88,0</b>	<b>78,4</b>	<b>82,5</b>
	Entretien courant	76,1	65,6	67,6	68,1	8,7	9,4	10,5	7,8	7,0	7,6
	Énergies et fluides	76,5	41,5	24,8	42,7	11,1	6,6	6,7	6,7	5,0	6,7
	Loyers budgétaires	156,6	156,6	154,3	154,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	150,6	134,3	100,7	135,5	36,0	55,9	71,0	58,8	53,8	51,9
	Autres dépenses	47,9	51,4	44,7	44,9	14,7	14,0	18,1	14,7	12,6	16,3
	<b>Total</b>	<b>543,9</b>	<b>469,4</b>	<b>415,1</b>	<b>468,4</b>	<b>151,2</b>	<b>106,9</b>	<b>134,0</b>	<b>110,7</b>	<b>141,1</b>	<b>136,3</b>
181-Prévention des risques	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Acquisitions/constructions	0,1	0,2	0,8	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	0,6	0,8	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>1,2</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>39,2</b>	<b>4,2</b>
	Entretien courant	0,3	0,3	0,9	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,7
	Énergies et fluides	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,2	0,2	0,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	38,3	3,5
	Autres dépenses	0,5	0,6	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>2,0</b>	<b>2,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,5</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>39,2</b>	<b>4,2</b>
203-Infrastructures et services de transports	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>16,8</b>	<b>25,5</b>	<b>20,3</b>	<b>24,5</b>	<b>19,4</b>	<b>25,7</b>	<b>19,6</b>	<b>23,4</b>	<b>26,9</b>	<b>26,4</b>
	Acquisitions/constructions	16,8	25,5	20,3	24,5	0,0	0,0	8,2	13,8	8,0	14,2
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,4	9,6	19,0	12,3
	<b>Brique Occupant</b>	<b>10,3</b>	<b>10,3</b>	<b>11,1</b>	<b>11,1</b>	<b>12,4</b>	<b>12,3</b>	<b>12,5</b>	<b>12,5</b>	<b>27,6</b>	<b>27,6</b>
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,7	10,7	25,7	25,7
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,9	1,2	1,2
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	10,3	10,3	11,1	11,1	0,0	0,0	0,9	1,0	0,7	0,7
	<b>Total</b>	<b>27,1</b>	<b>35,7</b>	<b>31,4</b>	<b>35,6</b>	<b>31,8</b>	<b>38,0</b>	<b>32,1</b>	<b>35,9</b>	<b>54,5</b>	<b>54,1</b>
205-Affaires maritimes	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>1,3</b>	<b>2,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>
	Acquisitions/constructions	0,6	1,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,4	0,4	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,4	2,1	1,9
	Entretien lourd	0,8	1,3	0,0	0,0	0,9	0,9	0,6	1,2	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>4,7</b>	<b>4,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4,2</b>	<b>3,7</b>	<b>3,1</b>	<b>4,2</b>	<b>7,3</b>	<b>4,5</b>
	Entretien courant	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,2	1,0	1,0	1,4	1,1
Énergies et fluides	1,6	1,3	0,0	0,0	2,0	1,5	0,3	1,5	3,1	1,1	

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

En M€		2017		2018		2019		2020		2021	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Loyers budgétaires	1,3	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	1,2	1,3	0,0	0,0	1,5	1,5	1,6	1,6	1,9	1,6
	Autres dépenses	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5	0,5	0,2	0,1	0,9	0,6
	<b>Total</b>	<b>6,1</b>	<b>6,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5,6</b>	<b>5,1</b>	<b>4,7</b>	<b>6,2</b>	<b>9,3</b>	<b>6,3</b>
217-Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>6,4</b>	<b>43,6</b>	<b>12,8</b>	<b>53,1</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>	<b>3,8</b>	<b>4,9</b>	<b>26,7</b>	<b>58,7</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	41,8	9,2	48,9	0,0	0,1	0,0	0,0	20,3	54,5
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	3,3	3,3	1,7
	Entretien lourd	6,4	1,8	3,6	4,2	1,9	1,6	1,6	1,6	3,2	2,6
	<b>Brique Occupant</b>	<b>35,4</b>	<b>44,7</b>	<b>36,3</b>	<b>34,2</b>	<b>35,5</b>	<b>74,9</b>	<b>28,0</b>	<b>68,8</b>	<b>22,1</b>	<b>19,8</b>
	Entretien courant	3,4	4,6	3,4	3,3	4,6	5,1	1,8	1,3	1,2	1,1
	Énergies et fluides	2,9	2,8	6,8	4,3	5,6	3,6	1,5	2,9	4,0	3,4
	Loyers budgétaires	11,6	11,6	11,8	11,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,6	8,0	-0,2	0,1	7,5	53,6	18,8	54,3	0,0	0,0
	Autres dépenses	16,8	17,6	14,6	14,7	17,7	12,7	5,9	10,4	16,9	15,3
	<b>Total</b>	<b>41,8</b>	<b>88,3</b>	<b>49,1</b>	<b>87,2</b>	<b>37,4</b>	<b>76,6</b>	<b>31,8</b>	<b>73,7</b>	<b>48,8</b>	<b>78,5</b>
	613-Soutien aux prestations de l'aviation civile	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>2,3</b>	<b>1,6</b>	<b>6,5</b>	<b>4,7</b>	<b>2,9</b>	<b>4,4</b>	<b>2,8</b>	<b>3,0</b>	<b>3,7</b>
Acquisitions/constructions		0,6	0,1	1,2	0,7	1,5	1,5	1,4	1,6	0,0	0,0
Travaux structurants		0,0	0,0	0,7	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entretien lourd		1,7	1,5	4,6	3,6	1,4	2,8	1,5	1,5	3,7	1,9
<b>Brique Occupant</b>		<b>6,8</b>	<b>7,7</b>	<b>12,3</b>	<b>12,8</b>	<b>10,8</b>	<b>10,3</b>	<b>9,1</b>	<b>9,4</b>	<b>12,7</b>	<b>11,0</b>
Entretien courant		2,4	3,2	4,7	5,2	3,9	4,0	4,4	4,3	5,4	4,5
Énergies et fluides		1,0	1,1	2,1	2,4	2,9	2,4	0,6	1,0	3,0	2,4
Loyers budgétaires		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Loyers non budgétaires		3,2	3,2	3,4	3,4	3,9	3,9	3,7	3,7	4,0	4,0
Autres dépenses		0,2	0,2	2,1	1,7	0,1	0,1	0,3	0,3	0,2	0,2
<b>Total</b>		<b>9,0</b>	<b>9,3</b>	<b>18,8</b>	<b>17,5</b>	<b>13,6</b>	<b>14,7</b>	<b>12,0</b>	<b>12,4</b>	<b>16,4</b>	<b>12,9</b>
Ministère de la transition écologique		<b>Brique Propriétaire</b>	<b>27,5</b>	<b>73,8</b>	<b>40,7</b>	<b>83,6</b>	<b>6,2</b>	<b>7,5</b>	<b>27,8</b>	<b>33,3</b>	<b>59,5</b>
	Acquisitions/constructions	18,1	68,5	31,5	75,2	2,0	2,1	9,9	15,8	28,2	68,6
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,7	0,5	0,0	0,0	2,8	3,7	5,3	3,5
	Entretien lourd	9,5	5,4	8,5	7,9	4,2	5,4	15,1	13,8	25,9	16,8
	<b>Brique Occupant</b>	<b>58,5</b>	<b>68,5</b>	<b>61,4</b>	<b>59,2</b>	<b>51,1</b>	<b>89,5</b>	<b>53,6</b>	<b>95,7</b>	<b>108,8</b>	<b>67,0</b>
	Entretien courant	6,2	8,2	9,0	9,1	9,2	9,8	18,7	17,9	34,5	33,0
	Énergies et fluides	5,8	5,4	8,9	6,8	10,5	7,4	3,3	6,2	11,3	8,1
	Loyers budgétaires	12,9	13,0	11,8	11,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	5,3	12,8	3,7	3,9	13,0	59,0	24,2	59,6	44,2	9,1
	Autres dépenses	28,3	29,2	28,0	27,7	18,4	13,3	7,4	11,9	18,8	16,8
	<b>Total</b>	<b>86,0</b>	<b>142,4</b>	<b>102,1</b>	<b>142,8</b>	<b>57,3</b>	<b>97,0</b>	<b>81,4</b>	<b>129,0</b>	<b>168,2</b>	<b>156,0</b>
	134-Développement des entreprises et régulations	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Acquisitions/constructions		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Travaux structurants		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entretien lourd		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Brique Occupant</b>		<b>6,9</b>	<b>7,3</b>	<b>24,2</b>	<b>9,3</b>	<b>3,9</b>	<b>5,7</b>	<b>2,0</b>	<b>5,9</b>	<b>2,0</b>	<b>5,5</b>
Entretien courant		1,0	1,0	4,0	3,9	1,0	0,8	0,8	0,9	0,7	0,6
Énergies et fluides		0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Loyers budgétaires		0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Loyers non budgétaires		5,3	5,8	19,8	4,9	2,7	4,5	0,9	4,7	1,1	4,6
Autres dépenses		0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Total</b>		<b>6,9</b>	<b>7,3</b>	<b>24,3</b>	<b>9,3</b>	<b>3,9</b>	<b>5,7</b>	<b>2,0</b>	<b>5,9</b>	<b>2,0</b>	<b>5,5</b>
156-Gestion fiscale et		<b>Brique Propriétaire</b>	<b>19,9</b>	<b>20,1</b>	<b>24,0</b>	<b>22,6</b>	<b>28,0</b>	<b>26,3</b>	<b>34,3</b>	<b>29,4</b>	<b>46,3</b>

En M€		2017		2018		2019		2020		2021	
		AE	CP								
financière de l'État et du secteur public local	Acquisitions/constructions	3,6	4,2	6,1	4,6	10,1	8,5	13,5	10,6	25,1	20,7
	Travaux structurants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,1
	Entretien lourd	16,3	15,8	17,8	17,9	17,9	17,8	20,6	18,8	21,2	21,6
	<b>Brique Occupant</b>	<b>465,0</b>	<b>471,4</b>	<b>558,9</b>	<b>479,2</b>	<b>298,8</b>	<b>234,2</b>	<b>269,0</b>	<b>245,3</b>	<b>274,2</b>	<b>256,9</b>
	Entretien courant	35,2	33,5	40,9	41,3	43,5	45,2	48,4	45,3	57,1	54,4
	Énergies et fluides	34,3	44,7	76,2	41,5	107,4	41,3	4,6	39,3	46,6	39,7
	Loyers budgétaires	239,6	239,6	241,7	241,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	99,3	104,2	147,2	100,9	100,4	95,3	130,6	96,0	94,2	89,7
	Autres dépenses	56,5	49,4	52,8	53,8	47,4	52,5	85,4	64,6	76,4	73,1
	<b>Total</b>	<b>484,9</b>	<b>491,5</b>	<b>582,9</b>	<b>501,9</b>	<b>326,8</b>	<b>260,6</b>	<b>303,3</b>	<b>274,7</b>	<b>320,6</b>	<b>299,3</b>
218-Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>184,7</b>	<b>184,4</b>	<b>0,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
	Acquisitions/constructions	184,3	184,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,3	0,0	0,1	0,9	0,0	0,0	1,6	0,6	0,1	0,1
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>239,0</b>	<b>199,1</b>	<b>106,6</b>	<b>188,6</b>	<b>76,8</b>	<b>84,1</b>	<b>57,6</b>	<b>85,5</b>	<b>91,4</b>	<b>94,2</b>
	Entretien courant	25,7	24,5	19,7	26,5	20,8	24,3	23,5	21,0	42,2	34,4
	Énergies et fluides	23,5	11,3	3,1	13,1	26,8	12,6	2,2	12,1	14,5	11,2
	Loyers budgétaires	107,3	107,3	95,4	95,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	57,9	33,3	-31,5	33,1	9,1	26,6	10,8	33,3	12,4	32,8
	Autres dépenses	24,6	22,7	19,9	20,5	20,2	20,7	21,1	19,1	22,3	15,7
<b>Total</b>	<b>423,7</b>	<b>383,4</b>	<b>106,7</b>	<b>189,5</b>	<b>76,8</b>	<b>84,1</b>	<b>59,2</b>	<b>86,0</b>	<b>91,5</b>	<b>94,2</b>	
220-Statistiques et études économiques	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>1,3</b>	<b>1,1</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>	<b>4,0</b>	<b>3,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>4,4</b>	<b>2,5</b>
	Acquisitions/constructions	0,3	0,5	0,3	0,3	2,4	2,2	0,2	0,3	0,9	0,9
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4
	Entretien lourd	1,0	0,6	1,0	1,3	1,6	1,4	1,4	1,3	3,1	1,3
	<b>Brique Occupant</b>	<b>17,0</b>	<b>18,3</b>	<b>27,4</b>	<b>18,1</b>	<b>8,4</b>	<b>9,1</b>	<b>12,6</b>	<b>11,2</b>	<b>14,2</b>	<b>11,7</b>
	Entretien courant	0,9	1,2	2,0	1,3	1,4	1,2	1,0	1,4	2,7	1,1
	Énergies et fluides	2,5	1,1	0,3	1,1	3,5	1,1	0,3	1,2	4,2	0,6
	Loyers budgétaires	8,8	8,8	8,6	8,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	3,0	5,8	14,8	5,8	3,1	6,2	7,3	5,5	6,4	6,7
	Autres dépenses	1,8	1,4	1,7	1,3	0,4	0,6	4,0	3,1	0,9	3,3
<b>Total</b>	<b>18,3</b>	<b>19,4</b>	<b>28,8</b>	<b>19,6</b>	<b>12,4</b>	<b>12,7</b>	<b>14,3</b>	<b>12,9</b>	<b>18,6</b>	<b>14,2</b>	
302-Facilitation et sécurisation des échanges	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>8,1</b>	<b>6,0</b>	<b>8,7</b>	<b>8,7</b>	<b>8,7</b>	<b>8,7</b>	<b>12,4</b>	<b>12,8</b>	<b>11,7</b>	<b>13,0</b>
	Acquisitions/constructions	5,1	1,8	3,0	5,0	3,0	5,0	4,4	4,6	2,9	2,3
	Travaux structurants	1,5	2,6	4,1	2,0	4,1	2,0	5,9	6,3	7,0	8,9
	Entretien lourd	1,5	1,6	1,6	1,7	1,6	1,7	2,1	1,9	1,7	1,7
	<b>Brique Occupant</b>	<b>68,1</b>	<b>55,6</b>	<b>58,6</b>	<b>58,0</b>	<b>42,1</b>	<b>41,4</b>	<b>50,4</b>	<b>45,4</b>	<b>44,4</b>	<b>46,2</b>
	Entretien courant	4,4	4,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,3	6,8
	Énergies et fluides	10,0	5,4	2,5	5,6	2,5	5,6	1,2	5,8	6,1	6,0
	Loyers budgétaires	17,3	17,3	16,5	16,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	19,6	16,7	20,8	17,8	20,8	17,8	25,8	19,2	18,2	19,3
	Autres dépenses	16,8	11,7	18,7	18,0	18,7	18,0	23,4	20,3	13,8	14,0
<b>Total</b>	<b>76,2</b>	<b>61,6</b>	<b>67,3</b>	<b>66,7</b>	<b>50,7</b>	<b>50,1</b>	<b>62,8</b>	<b>58,2</b>	<b>56,1</b>	<b>59,2</b>	
Ministère de l'économie, des finances	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>214,0</b>	<b>211,6</b>	<b>34,1</b>	<b>33,8</b>	<b>40,7</b>	<b>38,7</b>	<b>50,0</b>	<b>44,4</b>	<b>62,5</b>	<b>58,0</b>
	Acquisitions/constructions	193,4	190,8	9,5	9,8	15,5	15,7	18,2	15,4	28,9	24,0
	Travaux structurants	1,9	2,7	4,2	3,1	4,1	2,0	7,7	7,0	7,5	9,4
	Entretien lourd	18,7	18,1	20,4	21,0	21,1	20,9	24,1	22,0	26,1	24,6
	<b>Brique Occupant</b>	<b>796,0</b>	<b>751,7</b>	<b>775,8</b>	<b>753,2</b>	<b>430,1</b>	<b>374,5</b>	<b>391,6</b>	<b>393,2</b>	<b>426,2</b>	<b>414,5</b>
Entretien courant	67,1	64,6	66,6	72,9	66,7	71,5	73,7	68,6	108,9	97,5	

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

En M€		2017		2018		2019		2020		2021	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Énergies et fluides	70,6	62,8	82,2	61,5	140,4	60,7	8,6	58,6	71,5	57,8
	Loyers budgétaires	373,2	373,2	362,5	362,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	185,2	165,9	171,2	162,5	136,1	150,3	175,4	158,8	132,3	153,1
	Autres dépenses	99,9	85,2	93,3	93,8	86,8	92,0	134,0	107,2	113,5	106,1
	<b>Total</b>	<b>1 010,0</b>	<b>963,3</b>	<b>809,9</b>	<b>787,0</b>	<b>470,7</b>	<b>413,2</b>	<b>441,6</b>	<b>437,7</b>	<b>488,8</b>	<b>472,4</b>
309 - Entretien des bâtiments de l'État	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
723 - Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>472,8</b>	<b>354,8</b>	<b>362,6</b>	<b>480,6</b>	<b>598,3</b>	<b>385,8</b>	<b>392,5</b>	<b>522,0</b>	<b>337,4</b>	<b>426,9</b>
	Acquisitions/constructions	352,4	280,4	213,3	319,9	419,6	215,0	238,1	363,0	144,5	229,3
	Travaux structurants	14,8	12,9	21,9	22,0	23,0	22,7	25,0	21,8	8,8	16,1
	Entretien lourd	105,5	61,4	127,3	138,8	155,7	148,1	129,4	137,3	184,0	181,5
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>472,8</b>	<b>354,8</b>	<b>362,6</b>	<b>480,6</b>	<b>598,3</b>	<b>385,8</b>	<b>392,5</b>	<b>522,0</b>	<b>337,4</b>	<b>426,9</b>	
724 - Opérations immobilières déconcentrées	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>115,3</b>	<b>114,9</b>	<b>0,0</b>							
	Acquisitions/constructions	115,2	114,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>42,8</b>	<b>35,3</b>	<b>0,0</b>							
	Entretien courant	17,4	10,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	3,3	2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	21,3	21,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>158,1</b>	<b>150,2</b>	<b>0,0</b>								
348 - Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5,6</b>	<b>1,8</b>	<b>93,5</b>	<b>11,9</b>	<b>165,7</b>	<b>35,0</b>	<b>415,3</b>	<b>90,3</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,3	0,0	0,4	0,4	97,6	13,4	228,6	34,7
	Travaux structurants	0,0	0,0	5,3	1,8	11,0	7,6	10,2	7,1	34,2	14,7
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	82,0	3,9	57,9	14,4	152,5	40,9
	<b>Brique Occupant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5,6</b>	<b>1,8</b>	<b>93,5</b>	<b>11,9</b>	<b>165,7</b>	<b>35,0</b>	<b>415,3</b>	<b>90,3</b>	

En M€		2017		2018		2019		2020		2021	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
362 - Écologie	<b>Brique Propriétaire</b>									<b>2 529,6</b>	<b>487,7</b>
	Acquisitions/constructions									0,0	0,0
	Travaux structurants									0,0	0,0
	Entretien lourd									2 529,6	487,7
	<b>Brique Occupant</b>									0,0	0,0
	Entretien courant									0,0	0,0
	Énergies et fluides									0,0	0,0
	Loyers budgétaires									0,0	0,0
	Loyers non budgétaires									0,0	0,0
	Autres dépenses									0,0	0,0
	<b>Total</b>										<b>2 529,6</b>
107-Administration pénitentiaire	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>636,9</b>	<b>282,4</b>	<b>406,0</b>	<b>161,4</b>	<b>423,8</b>	<b>219,4</b>	<b>1 111,7</b>	<b>330,9</b>	<b>862,6</b>	<b>446,9</b>
	Acquisitions/constructions	510,4	156,4	273,2	39,9	295,9	103,8	769,9	239,1	597,2	339,4
	Travaux structurants	54,9	48,2	70,5	64,2	47,0	44,7	34,9	34,0	25,7	42,2
	Entretien lourd	71,6	77,9	62,3	57,3	80,9	70,8	306,9	57,8	239,7	65,3
	<b>Brique Occupant</b>	<b>384,5</b>	<b>214,8</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>133,3</b>	<b>130,9</b>	<b>114,9</b>	<b>135,9</b>
	Entretien courant	303,0	93,7	0,0	0,0	0,0	0,0	57,8	57,8	64,9	64,9
	Énergies et fluides	NC	NC	0,0	0,0	0,0	0,0	12,1	12,1	13,5	13,5
	Loyers budgétaires	2,3	2,4	2,5	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	79,2	118,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	NC	NC	0,0	0,0	0,0	0,0	63,4	60,9	36,4	57,5
	<b>Total</b>	<b>1 021,4</b>	<b>497,3</b>	<b>408,5</b>	<b>163,9</b>	<b>423,8</b>	<b>219,4</b>	<b>1 245,0</b>	<b>461,8</b>	<b>977,5</b>	<b>582,9</b>
166-Justice judiciaire	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>109,6</b>	<b>138,9</b>	<b>103,3</b>	<b>189,6</b>	<b>205,3</b>	<b>185,5</b>	<b>564,3</b>	<b>174,6</b>	<b>349,2</b>	<b>187,5</b>
	Acquisitions/constructions	32,0	67,5	30,1	119,3	119,4	95,6	391,1	93,1	214,7	83,1
	Travaux structurants	23,8	23,9	22,3	18,5	18,2	24,1	69,7	28,7	63,3	34,2
	Entretien lourd	53,8	47,5	50,9	51,8	67,7	65,8	103,5	52,8	71,1	70,3
	<b>Brique Occupant</b>	<b>199,7</b>	<b>189,7</b>	<b>204,4</b>	<b>194,5</b>	<b>238,4</b>	<b>192,5</b>	<b>168,1</b>	<b>190,7</b>	<b>201,2</b>	<b>213,5</b>
	Entretien courant	63,1	57,3	73,6	68,8	72,4	73,5	68,2	71,0	78,3	79,4
	Énergies et fluides	34,6	25,6	28,7	25,0	66,1	26,2	8,8	25,7	14,1	27,3
	Loyers budgétaires	1,8	1,8	1,7	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	30,7	42,3	36,3	35,4	26,7	25,9	25,8	23,7	23,6	22,7
	Autres dépenses	69,5	62,6	64,1	63,7	73,2	66,8	65,4	70,2	85,2	84,1
	<b>Total</b>	<b>309,3</b>	<b>328,6</b>	<b>307,7</b>	<b>384,1</b>	<b>443,8</b>	<b>378,0</b>	<b>732,4</b>	<b>365,3</b>	<b>550,4</b>	<b>401,1</b>
182-Protection judiciaire de la jeunesse	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>4,9</b>	<b>5,5</b>	<b>8,5</b>	<b>5,9</b>	<b>11,8</b>	<b>10,1</b>	<b>23,4</b>	<b>12,7</b>	<b>25,4</b>	<b>23,1</b>
	Acquisitions/constructions	0,2	1,6	2,8	1,0	1,4	3,4	3,9	0,9	6,6	4,5
	Travaux structurants	2,6	1,6	0,5	1,2	2,8	1,3	9,0	3,1	6,1	5,8
	Entretien lourd	2,1	2,4	5,3	3,6	7,6	5,5	10,5	8,7	12,6	12,8
	<b>Brique Occupant</b>	<b>40,5</b>	<b>35,3</b>	<b>46,6</b>	<b>35,2</b>	<b>48,0</b>	<b>33,5</b>	<b>49,5</b>	<b>37,2</b>	<b>42,8</b>	<b>38,6</b>
	Entretien courant	6,1	6,4	6,8	6,2	7,2	7,1	7,7	7,3	8,1	7,5
	Énergies et fluides	7,0	4,3	2,7	4,3	13,7	4,3	1,6	4,7	3,4	4,5
	Loyers budgétaires	4,0	4,0	4,0	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	15,6	13,8	24,1	13,7	18,5	14,5	27,1	15,4	18,8	15,9
	Autres dépenses	7,8	6,7	9,0	7,2	8,6	7,6	13,0	9,8	12,5	10,7
	<b>Total</b>	<b>45,4</b>	<b>40,8</b>	<b>55,1</b>	<b>41,1</b>	<b>59,8</b>	<b>43,6</b>	<b>72,9</b>	<b>49,9</b>	<b>68,2</b>	<b>61,7</b>
310-Conduite et pilotage de la politique de la justice	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>3,4</b>	<b>16,8</b>	<b>8,3</b>	<b>12,8</b>	<b>7,2</b>	<b>16,2</b>	<b>2,0</b>	<b>17,0</b>	<b>3,3</b>	<b>16,3</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	12,3	7,6	12,5	0,0	12,7	0,0	12,9	0,0	13,1
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,7	0,3	7,2	3,6	2,0	4,1	3,3	3,2
	Entretien lourd	3,4	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>21,2</b>	<b>13,9</b>	<b>22,6</b>	<b>22,8</b>	<b>69,1</b>	<b>20,4</b>	<b>17,3</b>	<b>19,2</b>	<b>22,2</b>	<b>24,9</b>



En M€		2017		2018		2019		2020		2021	
		AE	CP								
	Loyers non budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	90,0	90,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>94,1</b>	<b>96,3</b>	<b>0,0</b>							
124-Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>2,8</b>	<b>0,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,4</b>	<b>7,2</b>	<b>4,2</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0	1,4	0,8	6,0	3,4
	Travaux structurants	-0,3	-0,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,4	0,5	1,2	0,4
	Entretien lourd	0,2	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3	0,6	0,1	0,1	0,4
	<b>Brique Occupant</b>	<b>42,8</b>	<b>77,9</b>	<b>54,2</b>	<b>78,6</b>	<b>26,8</b>	<b>54,4</b>	<b>98,8</b>	<b>51,2</b>	<b>-10,6</b>	<b>42,1</b>
	Entretien courant	2,0	3,5	7,8	9,1	9,2	12,0	11,5	11,2	7,2	5,1
	Énergies et fluides	0,7	2,1	4,0	2,4	0,1	2,2	5,0	2,2	2,1	2,1
	Loyers budgétaires	24,2	24,2	24,5	24,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	7,8	40,9	12,1	35,7	10,3	36,1	81,4	33,5	-26,1	29,2
	Autres dépenses	8,0	7,1	5,8	6,8	7,1	4,2	0,9	4,3	6,2	5,7
	<b>Total</b>	<b>42,7</b>	<b>77,8</b>	<b>54,4</b>	<b>78,8</b>	<b>29,6</b>	<b>54,7</b>	<b>101,2</b>	<b>52,6</b>	<b>-3,4</b>	<b>46,3</b>
155-Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,0</b>									
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>3,5</b>	<b>2,1</b>	<b>0,7</b>	<b>1,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	Entretien courant	0,3	0,5	0,3	0,3	0,6	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	0,5	0,5	0,6	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	1,2	0,9	2,3	0,9	0,1	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,1	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>3,5</b>	<b>2,1</b>	<b>0,7</b>	<b>1,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Ministères sociaux	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>2,8</b>	<b>0,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,4</b>	<b>7,2</b>	<b>4,2</b>
	Acquisitions/constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0	1,4	0,8	6,0	3,4
	Travaux structurants	-0,3	-0,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,4	0,5	1,2	0,4
	Entretien lourd	0,2	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3	0,6	0,1	0,1	0,4
	<b>Brique Occupant</b>	<b>45,2</b>	<b>80,1</b>	<b>57,8</b>	<b>80,7</b>	<b>27,5</b>	<b>55,9</b>	<b>98,8</b>	<b>51,2</b>	<b>-10,6</b>	<b>42,1</b>
	Entretien courant	2,3	4,0	8,1	9,4	9,8	12,6	11,5	11,2	7,2	5,1
	Énergies et fluides	1,0	2,3	4,2	2,6	0,1	2,2	5,0	2,2	2,1	2,1
	Loyers budgétaires	24,7	24,7	25,1	25,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	9,0	41,8	14,4	36,6	10,4	37,0	81,4	33,5	-26,1	29,2
	Autres dépenses	8,1	7,3	6,0	7,1	7,1	4,2	0,9	4,3	6,2	5,7
	<b>Total</b>	<b>45,1</b>	<b>80,1</b>	<b>58,0</b>	<b>80,9</b>	<b>30,3</b>	<b>56,2</b>	<b>101,3</b>	<b>52,6</b>	<b>-3,4</b>	<b>46,3</b>
Jeunesse et sports	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>0,8</b>	<b>2,6</b>	<b>0,0</b>							
	Acquisitions/constructions	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Travaux structurants	0,6	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Entretien lourd	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Brique Occupant</b>	<b>11,7</b>	<b>11,7</b>	<b>0,0</b>							
	Entretien courant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Énergies et fluides	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	11,7	11,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Total</b>	<b>12,4</b>	<b>14,3</b>	<b>0,0</b>							
TOTAL	<b>Brique Propriétaire</b>	<b>3 622,1</b>	<b>3 057,4</b>	<b>3 087,3</b>	<b>2 979,7</b>	<b>3 637,7</b>	<b>2 837,3</b>	<b>4 505,1</b>	<b>3 118,8</b>	<b>7 591,0</b>	<b>4 002,2</b>
	Acquisitions/constructions	1 480,7	1 279,9	959,4	1 028,8	1 187,1	685,2	2 378,6	1 327,3	2 525,8	1 560,4

## Politique immobilière de l'État

DPT Annexes

En M€		2017		2018		2019		2020		2021	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Travaux structurants	228,4	201,8	228,0	220,1	1 131,1	948,2	607,4	659,4	931,9	669,3
	Entretien lourd	1 680,2	1 353,0	1 675,1	1 520,8	1 117,6	966,9	1 354,6	941,4	4 021,3	1 573,6
	Autres dépenses	233,0	222,8	224,8	210,1	201,9	237,0	164,5	190,7	112,0	198,8
	<b>Brique Occupant</b>	<b>4 781,6</b>	<b>4 281,9</b>	<b>4 138,1</b>	<b>4 095,3</b>	<b>4 377,1</b>	<b>3 541,4</b>	<b>4 272,2</b>	<b>3 573,2</b>	<b>3 903,1</b>	<b>3 610,7</b>
	Entretien courant	1 268,9	1 013,5	1 064,1	990,1	1 103,7	1 142,2	1 242,3	1 190,8	1 289,3	1 205,5
	Énergies et fluides	729,2	556,8	592,9	588,4	1 031,6	603,3	690,4	622,1	720,5	664,8
	Loyers budgétaires	959,6	959,2	853,0	849,4	84,2	84,2	0,0	0,0	0,0	0,0
	Loyers non budgétaires	1 339,1	1 291,9	1 113,5	1 165,1	1 768,6	1 243,6	1 817,8	1 262,9	1 420,6	1 237,1
	Autres dépenses	488,1	463,8	514,7	502,3	389,0	468,1	521,7	497,3	472,7	503,4
	<b>Total</b>	<b>8 403,7</b>	<b>7 339,3</b>	<b>7 225,4</b>	<b>7 075,0</b>	<b>8 014,8</b>	<b>6 378,7</b>	<b>8 777,3</b>	<b>6 692,0</b>	<b>11 494,1</b>	<b>7 612,9</b>